Gift
Martinus Nijhoff
9-6-31

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

Monsieur le PRÉFET, grâce à votre initiative et à la sollicitude du Conseil général, l'achèvement aujourd'hui prochain d'un bâtiment consacré aux archives donnera bientôt à ce dépôt une installation confortable réunissant, je l'espère, toutes les conditions de sécurité. Protégées contre le feu et l'humidité, leurs ennemis traditionnels, les archives départementales prendront dans ce nouveau dépôt la cohésion et l'ordre apparent et réel que la défectuosité des anciens locaux, transformés cependant par une longue patience, rendait impossible à y créer. La facilité et la rapidité des recherches gagneront beaucoup à ce déplacement, non moins que l'intégrité et la surveillance des collections; on pourra désormais limiter à la salle de lecture l'accès et le séjour des personnes étrangères au service.

Mais entre le moment où l'évacuation des anciens bâtiments pourra commencer, celui où l'organisation des nouveaux sera complète, il reste à prévoir et à accomplir une période de travaux de nature très difficile et délicate, je veux parler du déménagement.

Déménagement et occupation du bâtiment neuf.

Appliqué à des collections manuscrites dont la valeur consiste au moins en partie dans leur classification, rien n'est plus dangereux qu'un déménagement, s'il n'est accompli avec une méthode rigoureuse et un calme suffisant, pour ne pas dire une sage lenteur. Quand il s'agit de transporter d'un point à un autre 40,000 dossiers et 10,000 volumes, on comprend aisément que les points de repère d'une masse aussi colossale doivent être ménagés et calculés avec soin.

En l'état présent des archives du Doubs, tous les dossiers ou registres placés dans les 500 travées du dépôt portent apparents une lettre et un numéro de série. Chacune de ces 40,000 unités correspond, soit à des inventaires analytiques, soit à des fiches

individuelles, où sont consignés l'analyse, le numéro et la lettre de série, enfin l'emplacement (numéro de la travée et du rayon) de chaque unité. Sous peine d'anéantir tout le travail passé (que j'hésiterais, je l'avoue, à reprendre), il faut de nécessité absolue que cet accord des dossiers et des inventaires se maintienne dans le passage de l'ancien bâtiment au nouveau, et cela, au moyen d'une série d'opérations et de numérotages qui n'ont rien de difficile, mais exigent tout au moins une grande attention, et sous peine de compromettre le classement, une rigoureuse précision.

J'ai suffisamment acquis, dans une pratique de quatorze années, occupées pour moitié au moins à de pareils transbordements, l'expérience de ce genre de travail, pour me rendre compte de la méthode à suivre et des moyens à prévoir. Aussi, sous votre haute direction et avec l'appui de votre bienveillance, je n'hésite pas, Monsieur le Préfet, à prendre la responsabilité du déménagement. Deux choses me sont nécessaires, du temps et un personnel auxiliaire.

Le personnel auxiliaire, qu'au point de vue de la discipline et de la ponctualité je souhaiterais, et j'espère par votre haute entremise obtenir de M. le ministre de la Guerre, ne devra pas excéder un chiffre de 10 hommes, employés pendant quatre heures par jour, en deux reprises. Ces hommes transporteraient en moyenne et mettraient en place par chaque journée de travail 800 à 1,000 dossiers; ce qui représenterait, pour la totalité du dépôt, environ soixante jours de transport. En tenant compte des féries, mauvais temps, relâches indispensables, il faut doubler le chiffre de jours et arriver ainsi à un total de 4 mois environ pour effectuer le déménagement de l'ancien dépôt.

J'estime à une dépense totale de 1,200 à 1,500 francs la dépense d'un pareil transport, y compris le déménagement des deux dépôts annexes dont il me reste à vous entretenir.

Outre le dépôt centralisé à la Préfecture, le département possède depuis cinq ans, deux dépôts annexes au palais de justice de Besançon et de Baume, renfermant les archives du parlement, des anciens bailliages et des juridictions inférieures; l'ensemble de ces archives représente 7 à 8,000 dossiers au moins. Dans l'état de désordre où sont ces documents judiciaires, il serait imprudent d'en opérer le mélange immédiat avec les archives déjà classées. Mais dès qu'une salle des bâtiments anciens

aura été évacuée par le déménagement, les archives judiciaires pourront successivement être transférées sur les rayons devenus libres, y subiront un classement préliminaire, et une fois mis en ordre suffisant viendront occuper dans le bâtiment nouveau l'emplacement qui leur sera réservé. Si le déménagement du dépôt central exige 4 à 5 mois environ, je ne puis, bien entendu, comprendre dans ce total le transport et l'installation définitive des archives judiciaires. Sous peine d'introduire le désordre dans le dépôt nouveau, elles ne doivent y pénétrer qu'après un classement qui, même sommaire, exigera un temps assez long. Mais l'inconvénient de ce délai sera sensiblement réduit par les deux mesures suivantes que j'ai l'honneur de vous proposer : 1° affecter aux archives retirées du palais de justice de Besançon le pavillon voûté contigu au bureau actuel des archives, et qui sera des premiers évacué ; 2° maintenir provisoirement à Baume et jusqu'à ce qu'elles y aient subi un classement sommaire (exécuté déjà à moitié), les archives du bailliage déjà installées dans un local départemental (ancienne prison), et les transporter ensuite directement aux archives nouvelles.

J'arrive à la date précise du déménagement à entreprendre.

En l'état d'achèvement presque total de l'appropriation intérieure du bâtiment neuf deux causes seules s'opposent à son occupation immédiate. La première, inhérente à toute construction neuve est l'humidité des plâtres et ciments insuffisamment secs ; la seconde est l'absence de rayonnages que des devis préparés par M. l'architecte du département permettront très prochainement d'adjuger et d'exécuter. L'hiver de 1883 84 ayant vu disparaître ces deux causes de retard, le 1er avril, ou en cas d'intempéries prolongées, le 1er mai 1884, pourrait, si vous l'approuvez, Monsieur le Préfet, et si le Conseil général donne son assentiment à cette mesure, devenir le point de départ du déménagement. Si la saison est favorable et qu'aucun obstacle imprévu ne survienne, l'achèvement de cette opération coïnciderait avec le mois d'août ou au plus tard avec le mois de septembre. A cette date tous les locaux adjacents à la rue des Bains-du-Pontot, y compris les greniers et annexes, et le bureau occupé par le personnel des archives seraient définitivement évacués.

Comme corollaire de cette partie de mon rapport, j'aurai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de solliciter du

Conseil général l'examen et la décision des propositions qu'elle contient et le vote : 1° d'une allocation de 1,500 francs applicable sous votre direction et le contrôle de la commission départementale aux frais du déménagement; 2° d'une seconde allocation de 150 francs pour dessécher, au moyen de plaques de tôle et de feux de coke, les salles du bâtiment neuf pendant les périodes les plus humides de l'hiver 1883-84; 3° d'un vœu pour obtenir de M. le ministre de la Guerre la concession de travailleurs ou ouvriers militaires à employer au déménagement, en se fondant sur ce double motif que les archives départementales sont une propriété commune à l'État et au département, et qu'il y aurait une garantie très sérieuse pour le bon ordre et la discipline du déménagement dans l'emploi de travailleurs militaires que la nombreuse garnison de Besançon peut fournir sans aucun inconvénient pour le service.

Vous excuserez, Monsieur le Préfet, le développement donné dans ce rapport à cette question capitale de la date et des conditions du déménagement; en vous rendant compte du contingent de travail exécuté par le service des archives en 1882-83, vous me permettrez, en retour, d'abréger et de vous exposer rapidement certains détails.

Séries modernes.

Dans mon dernier rapport j'avais la satisfaction de vous annoncer que le dépouillement et l'inventaire par fiches de la partie moderne du dépôt étaient terminés. En dehors des classements courants de quelques versements et de publication périodiques, j'ai pu, de ce côté, restreindre momentanément toute classification pour m'appliquer davantage aux séries anciennes laissées malgré moi à l'arrière-plan.

Séries anciennes. — Achèvement de l'inventaire du Trésor des Chartes et du 1er volume de la série B.

Je n'ai fait d'ailleurs sur ce point que me conformer aux instructions de M. le ministre de l'Intérieur, renouvelées par l'inspection générale de 1882. A cette date je prenais envers vous l'engagement presque formel de terminer, pour juillet 1883, l'inventaire du *Trésor des Chartes,* première section du fonds de la Chambre des Comptes de Dôle, le plus précieux des archives

du Doubs. Grâce à un travail acharné que j'ai, bien entendu, prolongé par mes veilles, je tiens aujourd'hui ma parole et j'ai l'honneur de vous remettre les premiers exemplaires d'un volume composé en grande partie et imprimé en totalité pendant le dernier exercice. Il contient l'analyse très détaillée de 9,528 documents (5,261 pièces parchemin, 4,014 pièces papier, 216 registres ou cahiers, 3,095 sceaux), appartenant aux XIIe-XVIe siècles et résumant toute l'histoire de notre province de Franche-Comté sous le gouvernement de nos derniers comtes des maisons de Méranie et de Chalon et des six derniers ducs de Bourgogne. Je me suis appliqué non seulement à analyser, mais encore à dater (en ramenant les dates au comput moderne) tous les documents, sans exception, et j'espère que cette publication, outre l'assentiment officiel que lui a donné M. le ministre de l'Intérieur, obtiendra l'assentiment des érudits et fera honneur au Conseil général du Doubs, sous les auspices duquel elle a été rédigée et conçue.

Classement de la Chambre des Comptes.

L'inventaire qui doit faire immédiatement suite à celui du Trésor des Chartes est celui de la Chambre des Comptes proprement dite qui ne compte pas moins de 25 à 30,000 documents du XIIIe au XVIIIe siècle résumant pour l'histoire de Franche-Comté l'organisation politique, administrative et judiciaire sous le gouvernement de Maximilien et Marguerite d'Autriche, sous Charles-Quint et les rois d'Espagne ses successeurs, enfin depuis la conquête de 1674 sous Louis XIV et Louis XV. L'analyse d'un fonds aussi considérable produira environ 2,000 articles d'inventaire, soit deux volumes de 400 pages chacun. Plusieurs années seront nécessaires à la rédaction d'un pareil travail, mais d'ici quelques mois, le classement de la Chambre des Comptes, préparé par 1,500 fiches analytiques rédigées en 1882-83, le numérotage et timbrage de tous les registres et cartons (à 300 dossiers près) sera fini, et, dès que le cadre de classement aura reçu l'approbation ministérielle, la rédaction du texte définitif et l'impression des premières feuilles du second volume de la série B pourront immédiatement commencer.

Crédit de 500 francs pour la publication de l'inventaire sommaire.

Jusqu'ici l'allocation annuelle inscrite au budget pour la publication de l'inventaire sommaire, en vertu de la circulaire ministérielle de 1861, n'a été que de 250 francs. Cette somme, malgré la modicité des conditions d'impression que le département a obtenues de M. Paul Jacquin, imprimeur à Besançon, qui a apporté à la publication de l'inventaire un soin et une ponctualité remarquables, ne permet d'imprimer annuellement que 35 pages d'inventaire; Je souhaiterais vivement que le Conseil général, appréciant l'utilité de cette publication, doublât l'allocation annuelle en portant désormais le chiffre des annuités de 250 à 500 francs, et je recommande à votre haute intervention cette proposition budgétaire absolument conforme aux instructions ministérielles et à la publication rapide de l'inventaire.

Timbrage des documents.

En dehors de cette contribution importante de temps et de travail que j'ai consacrés aux séries anciennes des archives, j'ai pu faire appliquer une mesure utile au fonds de l'intendance de Franche-Comté, classé et mis en fiches en 1881-82, en faisant estampiller la moitié des 1,200 dossiers qui le constituent. Les 600 dossiers restants seront incessamment soumis à la même formalité conservatoire qui, d'après les règlements, doit être appliquée à tous les documents anciens ou modernes du dépôt et rendre impossible les enlèvements de pièces commis naguère si effrontément et si fréquemment au profit de collections privées ou publiques.

Service courant. — Statistique des recherches, expéditions, versements et dons.

Le service courant du bureau des archives, abstraction faite des classements et des inventaires, suffit à absorber tout le travail d'un employé. La transcription de la correspondance, l'exécution des recherches, la préparation d'expéditions morcellent une grande partie des heures de bureau du personnel.

En 1882-83 le chiffre des recherches a été de 1,625, qui se décomposent ainsi :

Séries anciennes.	697	Administrations et particulier.	1.506
Séries modernes.	928	Bureaux de la préfecture. . .	119
Totaux . .	1.625		1 625

Les communications de dossiers à des chefs de serviee ont été seulement au nombre de 12. Enfin 89 rôles d'expéditions, dont 2 sans frais, pour service administratif, joints au prix de vente d'un volume de délibérations du Conseil général, ont produit une somme totale de 71 fr. 25 c., versée au compte des produits éventuels départementaux.

Les versements de dossiers modernes ont accru durant la même période les divers fonds administratifs de 273 dossiers, 199 registres et 198 volumes, déposés tant par la Trésorerie générale que par les divisions de la Préfecture et immédiatement mis en ordre.

Outre ces versements, quelques dons et un certain nombre d'acquisitions ont enrichi en même temps les séries anciennes des archives.

M. le ministre de l'Instruction publique leur a donné la *Correspondance des Intendants* publiée par M. de Boislile, et plusieurs années de la *Revue des Sociétés savantes* (1878-1883).

M. l'abbé Fusenot, curé de Marchaux, leur a libéralement offert une bulle de plomb du XIIIe siècle représentant l'effigie équestre et les armoiries d'un prince d'Orange (trouvée à Marchaux); M. Varin d'Anvielle a donné un livre du XVIe siècle contenant le *Menipulus curetorum* et des traités de droit; M. l'abbé Favrot, curé de Scey, y a déposé un compte de la saunerie de Salins du XVIe siècle et un sceau splendide du cardinal Henri Cajetan, contemporain d'Henri IV.

Parmi les acquisitions je signalerai seulement les Heures du diocèse de Besançon, imprimées à Paris, chez Guillaume Godard (caractères gothiques avec encadrements et grandes gravures), exemplaire d'un livre rarissime, le *De linteis sepulchralibus*, et le *Vesontio* (titre de 1654), de Jean-Jacques Chifflet, le mémoire de Le Riche sur Château-Chalon, le *Journal de Franche-Comté* de 1782-85, l'État du Chapitre de Besançon en 1716, la relation manuscrite du blocus de Besançon en 1814, par le président Bourqueney, des cartes, plans, dessins et docu-

ments sur parchemin et papier, concernant l'histoire du Comté de Bourgogne, etc.

En somme l'exercice qui s'achèvera a apporté à l'organisation et au développement de l'important dépôt qui m'est confié, un progrès sensible ; la transformation définitive qui se prépare et s'opérera bientôt, en mettant en lumière les collections précieuses que possède le département, permettra d'apprécier aussi la somme d'efforts et de patiente persévérance qui les a rassemblées et mises en ordre.

Pour terminer cette partie de ma tâche, qui donnera une constitution normale aux archives départementales du Doubs, j'ose, comme par le passé, Monsieur le Préfet, réclamer l'appui de votre haute bienveillance et de celle du Conseil général ; ce serait pour mon œuvre le plus utile des secours et le plus flatteur des encouragements.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

(*Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX.*)

	1883	1884
Art. 1. Traitement du conservateur des Archives	3.500	3.500
Traitement de l'archiviste-adjoint . .	2.150	2.150
— d'un employé.	1.100	1.100
Art. 2. Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	660	660
Art. 3. Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	240
Art. 4. Publication de l'inventaire (circulaire de 1861)	250	500
Art. 5. Inspection des archives communales	350	350
Art. 6. Appropriations matérielles	100	100
	8.350	8.600

(*Budget extraordinaire.*)

Art. 7. Frais de déménagement du dépôt. . .	»	1.500
Art. 8. Chauffage des salles du bâtiment neuf (feux de coke sur plaques de tôle). .	»	150
	»	10.250

II

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES.

Monsieur le Préfet, le service des archives communales se complique chaque année de quelque détail qui accroît, dans une notable proportion, le travail ordinaire des Archives départementales, mais les résultats obtenus justifient, je crois, cet excédant. Outre l'unité d'installation, de classement et d'inventaire, créée progressivement dans les moindres communes, l'inspection et une active correspondance permettent peu à peu de compléter les collections administratives, de retrouver et de faire enregistrer dans des inventaires spéciaux des débris toujours utiles, souvent précieux, d'archives anciennes. Enfin cette régularité introduite dans les divers dépôts réduit et supprime une cause autrefois fréquente de dissentiments, lors des changements d'administrateurs.

Archives anciennes.

Les quatre villes, chefs-lieux du Doubs, possèdent des archives importantes à divers degrés. Celles de Besançon sont les plus considérables; leur inventaire, en cours de rédaction, a épuisé déjà la série AA et une partie de la série BB (art. 1-96. Délibérations), déjà approuvées par M. le ministre de l'Intérieur.

Baume a un dépôt fort intéressant, quoique plus restreint, dont les plus anciens titres remontent en copies au XIIe siècle, en originaux au XIIIe; son histoire municipale est, depuis 1512, complètement écrite dans une série ininterrompue de délibérations, de comptes et de correspondances. Le classement de ce dépôt est aujourd'hui complet; son inventaire activement poussé a donné en 1881-82 la série GG (art. 1-44, comptabilité municipale), en 1882-83 les séries DD (art. 1-29, titres de propriétés, bâtiments communaux), et EE (art. 1-9, affaires militaires, guerres XVe-XVIIIe siècles), toutes approuvées par M. le ministre.

Le Conseil municipal de Baume a pris, en 1882, sur votre proposition, la résolution de faire imprimer cet inventaire. Deux

crédits de 214 francs inscrits aux budgets de 1883 et 1884 permettent d'imprimer de suite 8 feuilles sur 64 pages de texte. J'ai l'honneur de joindre à ce rapport deux feuilles déjà tirées de cet inventaire qui font honneur à la typographie baumoise. J'espère terminer en 1883, sinon l'impression, du moins la rédaction de l'inventaire de Baume.

Pontarlier a suivi le bon exemple donné par la ville qui précède. Son inventaire que j'ai révisé série par série s'achèvera certainement dans le prochain exercice. Il a atteint en 1883 la série GG (77 articles. Affaires ecclésiastiques, état-civil paroissial), actuellement soumise en manuscrit à M. le ministre de l'Intérieur. Il ne reste à rédiger que les deux dernières séries HH et II. Le Conseil municipal de Pontarlier a, comme celui de Baume, voté en 1882 l'impression de l'inventaire et prévu l'inscription annuelle de 107 francs à son budget pour l'exécution de ce travail. Je mets sous vos yeux la première feuille de cet intéressant répertoire, sorti des mêmes presses que l'inventaire des archives départementales.

Un seul chef-lieu, Montbéliard, était jusqu'ici resté en dehors sinon de la préparation, du moins de l'exécution immédiate du classement et de l'inventaire de son dépôt municipal. Cette situation vient de cesser sur l'initiative de M. le maire de cette ville qui, après avoir fait réintégrer dans ses archives divers documents précieux, anciennement déposés au musée et à la bibliothèque, a fait voter une allocation renouvelable de 200 fr. pour l'employé qui, sous la direction de M. le juge Tuefferd, classera le fonds précieux des archives montbéliardaises. Sous l'habile direction de l'éminent historien des comtes de Montbéliard. ce travail ne peut manquer d'aboutir, et dans un prochain rapport j'espère vous soumettre ses premiers résultats.

Quoique rares, en général, dans les archives communales rurales, les documents antérieurs à 1790 constituent exceptionnellement des groupes encore notables dans certains bourgs ou certaines communes importantes. Il en existe dans cette proportion à Vercel, à Lods, à Morteau, à Ornans, Quingey, Mouthier, Hautepierre, Sancey-le-Grand, mais leurs inventaires sont ou bien simplement projetés, ou seulement ébauchés. A Clerval classements et inventaires s'exécutent par les soins de M. le Maire, assisté du secrétaire de mairie ; un double résultat peut être espéré de ce travail qui, d'une part, donnera une classifica-

tion réglementaire à un dépôt d'une réelle valeur; de l'autre, restituera aux archives départementales un certain nombre de titres provenant du fonds des bénédictins de Chaux-les-Clerval, versé dans ces archives en 1875.

Hospices.

Il n'existe d'archives hospitalières anciennes dans le département que dans les hospices réunis de Besançon, les hôpitaux de Baume, d'Ornans et de Pontarlier. L'inventaire de Baume est approuvé et les dernières opérations du timbrage des pièces ont dû s'effectuer cette année par les soins de la commission administrative. La troisième et dernière partie de l'inventaire des hospices de Besançon comprenant le fonds de l'Aumône Générale et du Bon Pasteur (1708-1794), a été terminée en 1882 par M. Castan, transcrite et communiquée au Ministre par le bureau des archives. Il ne manque plus à ce travail pour être complet, qu'une table méthodique et alphabétique.

Dès que le classement des archives communales de Pontarlier sera terminé, la personne chargée de ce travail abordera le classement et l'inventaire des titres de l'hôpital de cette ville. Il ne reste donc à exécuter que l'inventaire d'Ornans, l'inspection essaiera d'obtenir cette mesure dans le prochain exercice.

Archives modernes. — Inventaires communaux.

Chaque année, stimulées par les inspections et les instructions de l'année précédente, quelques communes procèdent au renouvellement de leurs inventaires d'archives modernes. En 1882-83 cette mesure a été exécutée dans 10 communes : Bief, Bretigney (Montbéliard), Colombier-Châtelot, Cour-les-Baume, Longemaison, Narbief, Tallenay, Trouvans, Valdahon et Velesmes.

Lacunes de l'Etat-civil.

Dans mes précédents rapports j'ai eu l'honneur de vous rendre compte des lacunes existant dans les registres communaux d'état-civil et de l'importance extrême qu'il y avait à les combler rapidement. La statistique des communes où l'état-civil était incomplet a donné le chiffre de 265 communes qui, pour une cause ou une autre, ont perdu tout ou partie de leurs re-

gistres. Dans la plupart quelques actes, une centaine au plus, faisaient défaut, dans une soixantaine, au contraire, cruellement éprouvées par des incendies, les lacunes s'étendaient à vingt, quarante, quatre-vingts années. L'état précis de la dépense incombant à chaque commune pour combler ce déficit a été calculé et préparé sur vos ordres et notifié par une circulaire du 30 avril dernier aux communes intéressées, 153 communes ont immédiatement voté les crédits nécessaires, qui, au tarif de faveur édicté par la loi de 1817, ne représentent pour la moyenne des cas qu'une dépense très minime. Au moyen de ces crédits la reconstitution des registres perdus pourra se faire rapidement par des copies fournies par les greffes ; j'aurai dans mon prochain rapport à vous rendre compte de l'organisation et de la marche de cette opération.

Pour ne pas exagérer les limites de ce rapport j'y joins, comme annexe, la liste des dépôts des archives communales inspectées en 1882-83, avec indication détaillée des situations constatées dans ces inspections et des améliorations matérielles qu'il est utile de provoquer et d'introduire dans l'organisation de chacun de ces dépôts.

Dans l'analyse de ces tournées aussi bien que dans les divers détails de service dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, vous trouverez, je l'espère, Monsieur le Préfet, la preuve des utiles et progressifs résultats de l'inspection des archives communales et hospitalières du Doubs.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX D'INSPECTION DE L'EXERCICE 1882-1883.

Dépôts d'archives communales et hospitalières inspectées.

Abbans-Dessous.	Gilley.	Orve.
Byans.	Grandfontaine.	Rurey.
Charbonnières.	L'Hôpital-du-Grosb.	Santoche.
Chenecey.	Liesle.	Saône.
Cléron.	Longemaison.	Saules.
Clerval.	Maizières.	Scey-en-Varais.
Epeugney.	Montferrand.	Soye.
Etalans.	Montrond.	Valdahon.
Fourg.	Ornans (ville).	Valonne.
Gennes.	— (hôpital).	Vernois-lez-Belvoir.





Abbans-Dessous, ne possède pour toutes archives anciennes que des registres paroissiaux de 1716 à 1792. Ses archives modernes maltraitées en 1871 par les Prussiens manquent d'un inventaire à jour, de reliures, et d'une installation matérielle suffisante, l'appropriation d'un cabinet voisin de la salle du conseil, la création de quelques mètres de rayonnages, enfin la refonte de l'inventaire de 1856 donnerait satisfaction à tous ces desiderata sans entraîner pour la commune une dépense supérieure à 70 ou 80 francs.

Byans a des archives modernes en très bon ordre comme classement et installation, il suffira de refondre l'inventaire de ce dépôt pour en faire le dépôt modèle du canton de Boussières. Outre les archives postérieures à 1790, les placards de la salle du conseil recèlent 10 à 15 liasses de pièces anciennes intéressantes, état civil paroissial remontant à 1562, comptes d'échevins du XVIIe-XVIIIe siècles, aménagement des lois de 1780, procédures contre les seigneurs d'Abbans. J'ai retrouvé dans ces pièces et réclamé pour les archives départementales 6 comptes de la seigneurie d'Abbans de 1573 à 1604, un inventaire du mobilier de la comtesse de Charny (vers 1530) et divers documents manuscrits municipaux que lui a remis contre décharge M. le maire de Byans.

Charbonnières, dont les archives ont été dans ce siècle partiellement détruites par un incendie, possède un dépôt bien installé et en bon ordre où je n'ai trouvé d'ancien qu'un arpentement du territoire dressé en 1747.

A Chenecey l'installation dans un rez-de-chaussée humide de la mairie des archives municipales, constitue un danger permanent qu'il conviendra de faire disparaître. J'ai pu recouvrer des mains de M. le curé de Chenecey un registre d'état civil paroissial de 1669-1767, actuellement remis au maire de Chenecey qui devra l'inscrire à la prochaine refonte de son inventaire.

Le dépôt de Cléron bien placé, assez bien classé, riche de registres paroissiaux depuis 1610, d'un arpentement de 1778 et de procédures anciennes qu'il conviendra d'analyser, n'a besoin que de quelques reliures, d'une refonte d'inventaire et de l'estampillage des documents et registres pour être en ordre définitif et excellent.

Clerval a des archives importantes dont la partie ancienne est en cours de classement, et dont l'inventaire moderne s'achève.

Cette double mesure aura l'heureux résultat de séparer comme installation les titres antérieurs à 1790 de ceux postérieurs à cette date, et de restituer aux archives départementales quelques registres de l'ancienne administration cantonale supprimée en l'an VIII, en même temps que quelques comptes et titres du prieuré bénédictin de Chaux-lez-Clerval.

Le dépôt d'Epeugney, est logé dans une armoire insuffisante, où faute de place l'ordre matériel fait défaut : la pose de quelques rayons, le renouvellement de l'inventaire mettront toutes choses en place. Le titre ancien le plus curieux conservé à Epeugney est une délimitation de 1559 entre les villages d'Epeugney, Chenecey, Pugey et Rurey.

Etalans, dont la mairie, bien aménagée contient une petite salle spéciale pour les archives, a grand besoin de classements et d'inventaire. Ses registres paroissiaux remontent à 1590, l'arpentement de son territoire à 1771, les plans de ses bois ont été exécutés au XVIIIe siècle par le géomètre Barrière.

L'inventaire et le classement des archives de Fourg sont en cours d'exécution ; l'installation donnée à ce dépôt est satisfaisante, une quantité assez considérable de titres et de procédures des derniers siècles (15 liasses environ) méritera d'être inventoriée à part, après l'achèvement des classements modernes.

Le dépôt de Gennes a été en 1880 l'objet d'un classement et d'un inventaire qui laissent peu à désirer. Aucun document ancien à signaler.

Gilley ne possède d'antérieur à l'ère moderne que des registres paroissiaux de 1665 à 1792 et des plans de ses forêts et parcours dressés au dernier siècle. Une dépense très minime suffira à cette commune pour introduire l'ordre nécessaire dans des archives profondément négligées depuis 1845 date de leur dernier classement.

Grandfontaine (Boussières) a une bonne installation, un classement médiocre, un inventaire qui n'est point tenu à jour. Il ne possède aucun document intéressant pour l'histoire.

L'Hôpital-du-Grosbois peut mériter les mêmes observations, Les archives y sont moins considérables, et l'inventaire, facile à dresser, que la municipalité est prête à faire préparer, n'y mentionnera comme pièce capitale ancienne qu'un arpentement de 1747, auquel une revendication adressée aux héritiers d'un ancien maire pourra, je l'espère, faire joindre un traité de

1656 passé entre le recteur du Saint-Esprit de Besançon, Claude Pécauld et les sujets du vieil hôpital qui a donné son nom à cette commune.

Les archives de Liesle ont un local bien aménagé, un classement qui pourra recevoir d'utiles compléments quand on refondra leur inventaire. J'ai signalé à M. le maire l'utilité de racheter d'un particulier qui les détient des titres précieux pour la commune. L'état civil paroissial de Liesle ne remonte qu'à 1688. Il sera possible, peut-être, de recouvrer au presbytère des registres antérieurs.

Le minuscule dépôt d'archives de Longemaison est en bon ordre et n'a besoin que d'un renouvellement d'inventaire. Rien d'ancien dans cette commune, démembrement, vieux à peine d'un siècle, de deux ou trois territoires.

Maizières a un local convenable, des archives peu importantes, des collections qu'il conviendrait de relier d'une façon suivie, un inventaire qu'il faudrait mettre à jour.

Montferrand est dans des conditions satisfaisantes, qu'une révision de l'inventaire améliorerait encore. J'ai remarqué parmi quelques procédures intentées ou soutenues par la commune contre les seigneurs du dernier siècle, un arpentement de Rancenay, de 1724, et un arpentement de Montferrand de 1730. Ces divers documents feront l'objet d'un petit inventaire spécial.

Les archives de Montrond enfermées dans un buffet vitré dans la salle d'école des garçons, y sont logées à l'étroit ; la méthode de classement en souffre et l'on pourrait sans grande dépense augmenter l'espace qui leur est accordé en mettant d'accord classement et inventaire. Montrond a un arpentement de son territoire dressé en 1719 par François Gauthier, et des plans de ses bois exécutés de 1748 à 1792.

Les archives de la ville d'Ornans sont de beaucoup les plus considérables parmi celles que j'ai inspectées en 1882-1883. Je ne parlerai ici que des archives anciennes, les archives modernes étant, à l'inventaire près, dans des conditions satisfaisantes au point de vue de l'organisation et de la consultation journalières. Les archives antérieures à 1790 sont placées partiellement dans 3 armoires du vestibule de l'hôtel-de-ville, au 1er étage, partiellement dans un cabinet adjoint au secrétariat et où elles reposaient naguère en totalité. Il conviendra peut-être de leur restituer un jour cette installation. En 1857, les archives

anciennes d'Ornans ont été soumises au classement réglementaire que venait de prescrire une circulaire ministérielle; ce classement assez soigneusement fait n'a donné lieu qu'à des analyses insuffisantes, et M. le ministre de l'intérieur en a prescrit la refonte et le développement. Cette mesure que le maire et le conseil municipal n'hésiteront pas à adopter permettra 1° de mettre en lumière l'importance des documents de toute sorte: délibérations communales depuis 1546, état civil paroissial remontant à la même époque, correspondances des XVIe-XVIIe siècles très précieuses pour l'histoire locale, comptes, fondations, pieuses du XIIIe au XVIIIe siècle, etc., que contient ce dépôt municipal; 2° de compléter par la confection de cartons convenables et l'estampillage des documents, les garanties matérielles de leur conservation: 3° de restituer aux archives départementales les documents de la série II, titres de famille ou de seigneuries: Eternod, Ollans, Bolandoz, Fertans, etc., résidu du fonds du district d'Ornans qui n'intéresse à aucun degré l'histoire ni les droits de la ville qui les détient.

L'inventaire obtenu par ce remaniement pourrait ultérieurement être imprimé à l'exemple de ceux de Baume. Pontarlier, etc., et apporter à l'histoire de Franche-Comté un utile contingent de lumières.

L'hôpital d'Ornans a d'intéressantes archives qui remontent plus haut que 1719 date de ses lettres d'érection par Louis XV. Leur inventaire est inférieur à leur classement, que la commission hospitalière consentira sans doute à revoir et à améliorer. Un des titres les plus intéressants de l'hôpital d'Ornans est le *titulus* lapidaire de son érection que j'ai pu transcrire dans une cave de ce bel établissement, grâce à l'obligeance de Mesdames les Hospitalières. En voici le texte:

HAS ÆDES LVD. AVSPICE PAVPERVM
NECNON ÆGROTANTIVM SALVTI DICATAS
DNVS. IOAN. BAPTA. GRILLET REGI A CONSILIIS
PARITER CVM DNA. VRSVLA ROBERT
CONSORTE SVA EREXIT RDVS. DNVS. IOAN.
CL. MARESCHAL S. T. DOCTOR ET CVRATS. DE NOD
MVNIFICENTIA DOTAVIT ILLVST. DD. NIC.
ELEON. MARCHIO D'ACHEY UNA CVM DD.
IOAN. THERES. BERGERET. CONIVGE SVA

DONIS AMPLIAVIT DD. CLAVD. DE BELOT SIMILITER CVM DD. LVDOVICA DE MONTRICHARD VXORE SVA BENEFICIIS AVXIT NOBILI DNO. FRANC. BOVHELIER REG. CONSIL IN SEDE ORNACENSI PRÆTORE ATQ, PR. ED. EDIV. MODERAT. PRIMARIO AN. VERO INC. DNICÆ. MDCCXXII INNOC. XIII SVM. PONTIF. LVD. XV IMPERANT. CAROLO III CÆSARE

Le petit village d'Orve a peu d'archives modernes ; faute de logis communal ce dépôt est placé chez le maire dans un ordre qu'on voudrait plus satisfaisant. On profitera d'une période de classement pour ouvrir un vieux coffré de noyer ferré, tel qu'en possédaient au dernier siècle toutes les communes de la province, et qui dit-on traditionnellement, car depuis 50 ans la clef en est perdue, contient les vieux titres du village.

Rurey, a son dépôt installé dans un cabinet adjacent à la salle du conseil au-dessus de la fromagerie, ce qui constitue un danger permanent d'incendie. Dans ce local il y a suffisamment de place et de rayons, mais un grand désordre que le maire promet d'amender prochainement en refondant le vieil inventaire, en faisant relier l'arrière des recueils officiels, enfin en restituant aux archives du Doubs quelques registres ou pièces et le sceau cantonal de l'administration du canton de Rurey supprimé en l'an VIII.

A Santoche les archives complètement détruites en 1876 par l'incendie du domicile personnel du maire, ne se composent que de débris et de documents absolument récents déposés dans une petite maison commune ; la reconstitution des registres d'état civil de 1798 à 1876 s'opérera prochainement grâce au crédit voté sur la proposition de l'inspection communale.

Saône a une bonne installation, un inventaire rédigé en 1882, les reliures des collections administratives sont soigneusement classées dans chaque série, et sauf quelques liasses de procédures des XVIIe-XVIIIe siècles à examiner et à inventorier, tout y est en bon ordre.

A Saules l'organisation est plus défectueuse. Faute de place les archives sont déposées dans la salle d'école des garçons, dépourvues de classement et d'inventaire à jour. Il conviendra de remédier à cette situation et notamment de replacer dans le

vieux coffre qui les contenait naguère de très anciens documents des XIVe-XVe-XVIe et XVIIe siécles réglant les droits de propriété, d'usage, de parcours, etc., entre les habitants de Saules et les seigneurs voisins de Durnes, Bonnevaux, etc.

Les archives de Scey-en-Varais, quand elles auront été reportées dans la mairie actuellement en réparation, constitueront un dépôt modèle à signaler au canton d'Ornans. Classement, reliures, méthode de tenue des registres et documents administratifs, tout est digne d'éloges dans cette petite commune. On y conserve avec soin des registres d'état civil depuis 1852, un arpentement de 1747-1754 ; des délimitations de communaux avec Cademène, Epeugney, Maizières et Malbrans 1518-1630. Le seul *desideratum* consiste dans la refonte, promise du reste, d'un inventaire remontant à 1861.

Soye possède un emplacement convenable pour ses archives dans une salle exclusivement affectée aux séances du conseil municipal, la création de rayonnages pour les séries reliées, la refonte du classement et de l'inventaire ont été prescrites et seront prochainement réalisées.

Valdahon, dont on vient de réparer la maison commune a pu y classer convenablement ses archives d'après les instructions données à la suite de l'inspection ; son inventaire vient d'être soigneusement rédigé et a donné satisfaction à toutes les recommandations faites.

A Valonne, l'emplacement du dépôt est convenable, l'inventaire dressé en 1871 peut être facilement mis à jour ; l'opération la plus urgente qui ait été recommandée au maire consiste dans la reliure de l'état civil de 1792 à 1883 et dans l'estampillage des divers documents, titres, registres ou volumes. Aucun document ancien.

Mêmes observations pour Vernois-les-Belvoir, dont l'inventaire remontant à 1848 a besoin d'être totalement refondu.

Besançon. Imprimerie Dodivers.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet, en vous adressant pour la première fois mon rapport annuel sur les Archives départementales, j'ai la satisfaction, d'autant plus grande qu'elle a été précédée de quinze années de laborieux efforts, de constater que la période des travaux exceptionnels imposés à ce service est à la veille de prendre fin par suite de l'organisation définitive et normale du dépôt dont la garde m'est confiée.

Si ce résultat, longuement et patiemment poursuivi est atteint, je le dois surtout à la bienveillance et aux libéralités du Conseil général non moins qu'à l'appui constant que vos prédécesseurs et vous-même avez bien voulu me prêter ; ce sont ces encouragements dont j'ai été heureux de trouver l'expression dans mainte délibération du Conseil et dans de récentes dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur, qui m'ont facilité l'œuvre singulièrement ingrate et pénible dont j'entrevois l'achèvement prochain ; je me permets de compter encore sur eux pour m'aider à la conduire à bon terme.

Achèvement et aménagement du nouveau Dépôt. — L'achèvement d'un bâtiment important qui réunit toutes les garanties désirables, l'aménagement (presque terminé) qui a approprié chacune de ses parties aux nécessités du service, enfin, par-dessus tout, le transfert et l'installation dans les nouveaux locaux de l'immense quantité de documents contenus dans les greniers délabrés de l'ancien dépôt, tout cela s'est accompli depuis un an dans des conditions que j'estime satisfaisantes mais dont je dois ici vous rendre compte en détail.

Au mois d'août 1883, sous l'habile direction de M. Saint-Ginest, la construction des nouvelles archives était terminée, et dans une visite d'ensemble le Conseil général a pu vérifier l'heureuse exécution d'un édifice dont la structure totalement composée, sauf la charpente, de pierre, de fer, de brique et de ciment, écartait des archives tout danger d'incendie ou d'humidité. Mais, à ce moment les maçonneries et les charpentes seules étaient finies ; l'hiver et le printemps dernier ont été employés à la pose et à la peinture des rayons, destinés à meubler les diverses salles et à recevoir les dossiers, registres ou volumes. Sur ce point, je suis naturellement devenu le collaborateur de

M. l'Architecte départemental en surveillant et dirigeant la distribution des étagères de bois dans les diverses parties du dépôt. Grâce à l'emploi de toutes les tablettes en bon état qui garnissaient les dix salles évacuées de l'ancien bâtiment, quatre salles du nouveau ont pu être économiquement meublées sur le même type que neuf autres salles dont les rayons ont été confectionnés en matériaux neufs. Cet aménagement aujourd'hui terminé aura permis, sans excéder le crédit spécial de 13.000 francs affecté aux rayonnages, de créer un ensemble d'étagères représentant environ 5.000 mètres de développement, soit l'emplacement nécessaire à 10.000 volumes et à 50.000 dossiers ou registres. Outre les 13 salles ainsi préparées et immédiatement occupées, il reste dans les combles voisins de la salle XIII trois salles disponibles où en cas de nécessité pourront être disposés ultérieurement 1.200 mètres de rayons, soit l'emplacement de 12 à 15.000 dossiers. Je tenais dès l'abord à vous donner ces quelques chiffres pour écarter toute idée d'insuffisance des locaux récemment créés et pour montrer que les prévisions de M. l'Architecte du département, calculées sur les bases que je lui avais fournies au préalable, ont été absolument conformes aux instructions du Conseil, en prévoyant soigneusement les nécessités de l'avenir.

Déménagement des archives. Sa méthode. — La pose des étagères dans la plupart des salles était le préambule obligé du déménagement dont depuis dix-huit mois déjà je préparais le plan et la méthode et que l'an dernier, à pareille date, je prenais l'engagement de commencer le 1er mai 1884 pour le terminer au mois de septembre suivant. J'émettais, dans mon dernier rapport, le vœu ratifié par le Conseil et transmis à M. le Ministre de la Guerre, d'obtenir, pour cette opération difficile du déménagement le concours de travailleurs militaires, en me fondant sur le caractère mixte des archives, propriété de l'Etat aussi bien que du département, et sur les garanties qu'au point de vue de l'ordre et de la discipline, une dizaine de soldats conduits par un sous-officier auraient présentées pour le transfert sûr et méthodique des documents précieux des archives. L'insuccès de cette démarche dont j'espérais la réussite a modifié quelque peu les dispositions prises.

Pour obvier au refus de travailleurs militaires, j'ai dû engager trois ouvriers civils, puis renonçant à tout travail de bureau devenu impraticable dans de pareilles circonstances, mes employés et moi sommes devenus, 6 heures par jour, en leur compagnie, portefaix et déménageurs, pourvoyant d'heure en heure au travail de nos auxiliaires, à la préparation, au numérotage, au paquetage, au transport des 40.000 dossiers ou registres et des 7.000 volumes qu'il s'agissait de déplacer, sans créer aucun désordre et surtout sans paralyser le ser-

vice des recherches qui n'a jamais été suspendu. Deux monte-charges, l'un mû par un treuil solidement installé dans la cage du grand escalier du nouveau Dépôt et en desservant le 1er et le 2e étage, l'autre, placé à une fenêtre du 1er étage du vieux Dépôt regardant sur la rue des Bains-de-Chamars, ont occasionné une assez forte dépense (200 fr.) largement compensée par une grande économie de personnel, de fatigue et de temps. Une voiture à bras, louée pour la circonstance, dix grands paniers d'osier, numérotés à chaque voyage et dans lesquels les dossiers se rangeaient au départ sans perdre leurs numéros d'ordre, deux crochets de bois (du modèle employé à la Bibliothèque nationale pour le transport des manuscrits), ont complété le matériel de déménagement. Chaque jour 6 ou 8 voitures au plus, portant en moyenne 80 à 100 dossiers chacune, faisaient le voyage de l'ancien Dépôt au nouveau; chaque jour 600 dossiers en moyenne prenaient place dans un ordre rigoureusement exact sur les rayons qui leur étaient préparés, laissant libres de vieux matériaux utilisés au fur et à mesure par les menuisiers, pour meubler de nouvelles salles. Cette complication, nécessaire mais désagréable, a quelquefois entravé la rapidité du travail, mais aucun accident de personnes ni de matériel n'est survenu, grâce aux précautions prises, durant ces trois mois de travail fatigant et de nature souvent rebutante. Une autre complication, dont le résultat utile a été de débarrasser la partie moderne des archives des documents administratifs condamnés par leur inutilité ou les délais de la prescription à être détruits, a été la vérification et le retrait de tous les registres de comptabilité périmés, dont la vente autorisée par le Conseil au mois d'avril dernier pourra s'effectuer en novembre ou décembre au profit du département et de l'Etat. Mais grâce à cette opération, qui a permis d'éliminer des séries modernes la masse encombrante des papiers sans intérêt (tout en nécessitant la révision et le remplacement de tous les numéros de séries), les emplacements affectés à chacune de ces séries ont pu être réduits dans la proportion notable de $\frac{1}{20}$ environ, et on a pu éviter le déplacement coûteux et inutile d'environ 2.000 dossiers sans valeur et sans utilité. Au fur et à mesure de leur transfert des vieux bâtiments dans les nouveaux et après avoir parcouru en moyenne un trajet de trois hectomètres (entrainant une dépense moyenne de 3 centimes par dossier transporté), tous les dossiers sont venus occuper dans les salles nouvelles la place qui leur était attribuée dans le cadre général de classement. Voici les bases de cette distribution, que l'on trouvera précisée dans les plans de détail joints à ce rapport et qu'une description sommaire du bâtiment et de l'affectation de ses diverses parties fera rapidement saisir.

Distribution du bâtiment neuf; répartition des fonds d'archives dans

les diverses salles. — Le Dépôt nouveau, dont la façade principale tournée au sud mesure 32 mètres de développement, se compose d'un rez-de-chaussée et de deux étages voûtés de fer et de brique, surmontés de combles aménagés pour contenir des papiers. Percée dans la façade sud, la grande porte donne accès à un vestibule pavé en ciment qui dessert à gauche les salles I et II prenant jour à l'ouest, à droite les salles III et IV tournées au levant, en face à un bureau-atelier éclairé du côté du nord. En face de cette porte est un grand escalier de pierre conduisant aux étages supérieurs, auxquels quatre escaliers en viorbe, sorte d'échelles de pierres logées aux quatre angles du bâtiment, conduisent également, servant de lien de communication et de moyen d'aération de salle en salle. Au premier étage, la disposition est la même sauf qu'au dessus du vestibule est une spacieuse galerie largement éclairée au midi et destinée à servir de salle de travail pour le public admis à consulter les archives, mais cela seulement durant la saison d'été, car sur le même palier, au-dessus du bureau-atelier du rez-de-chaussée, est la salle de travail d'hiver (avec cheminée et poële), destinée à recevoir le personnel et le public. Quatre salles numérotées de V à VIII ouvrent sur la galerie du 1er étage. Au second étage, pareille distribution : une galerie-bibliothèque, le cabinet de l'archiviste tourné au nord et les salles IX-XII contiguës. Enfin, dans les combles, 4 salles, dont une seule munie d'étagères complètes, portent les numéros XIII-XVI.

Chacune des 12 salles voûtées des trois premiers étages contient 360 mètres de rayons répartis en moyenne dans 36 travées. Le total des travées atteint le chiffre 445 comprenant 4285 mètres 44. Je ne tiens pas compte dans ce total de 424 mètres contenus dans la salle XIII ni des rayons disposés dans les bureaux, galeries, passages, etc., et qui tous recevront ou ont déjà reçu des collections de livres ou de manuscrits.

Au point de vue du classement et de la répartition des diverses séries, tant anciennes que modernes, les premières ont été placées en général dans l'aile ouest, les dernières dans l'aile est du dépôt.

La salle I renferme les séries K, L. et Q (Documents législatifs, arrêtés du Préfet et du Conseil de Préfecture, archives révolutionnaires, domaines nationaux, Empire)

La salle II, les séries C (Intendance) D (instruction publique sous l'ancien régime) et les 300 premiers cartons de la série E (titres de famille).

La salle V, la série B (Trésor des Chartes, Chambre des comptes, Parlement).

La salle VI, la suite de la série B (parlement et bailliages).

La salle IX la suite de la série E (titres de famille).

La salle X, les séries G (chapitres) et H (abbayes, prieurés, etc.)

L'aile réservée aux séries modernes (un peu moins éclairée peut-être que l'aile tournée à l'ouest, du moins au rez-de-chaussée), renferme exclusivement des documents modernes.

La salle III (rez-de-chaussée) est affectée à la bibliothèque et au cadastre; destinée à servir de communication entre la Préfecture et le dépôt, elle est isolée des salles voisines par une fermeture latérale, et la suppression de la viorbe de l'angle nord-est.

La salle IV renferme les séries M (administration générale), N (administration départementale) et O (administration communale);

La salle VII (1er étage) contient, ainsi que la salle VIII, sa voisine, les budgets, les comptes et la comptabilité des communes (série O);

La salle XI (2e étage) est affectée à la série P (finances, trésorerie) et à la série R (recrutement);

Enfin la salle XII est occupée par les séries S (travaux publics), T (instruction publique), U (justice), V (clergé), X (établissements de bienfaisance) et Y (prisons) qui complètent l'ensemble des archives modernes.

Toutes ces séries, dont chaque unité est représentée par une fiche d'inventaire peuvent être désormais consultées avec la plus grande facilité et, sans qu'aucun étranger pénètre dans les salles d'archives proprement dites, chacun aura la possibilité de prendre connaissance dans la salle de lecture de tous les documents anciens ou modernes dont la communication sera autorisée par les règlements.

Vous voyez, Monsieur le Préfet, que, me conformant à vos instructrions, j'ai pu exécuter dans une limite de temps que je croyais impossible d'atteindre, tout le déménagement de mon dépôt; à la date convenue et malgré le contre-temps résultant du refus de l'autorité militaire, le transfert des archives d'un bâtiment dans l'autre est aujourd'hui, 31 juillet, un fait absolument accompli. Au point de vue de la dépense je n'ai point encore à l'heure présente épuisé le crédit de 1,500 francs alloué pour le déménagement, et j'espère que ce crédit suffira même pour transporter prochainement, dans les salles qui les attendent, les archives judiciaires déposées au palais de justice de Besançon et dont depuis 1879 le département est devenu propriétaire. Je ne puis terminer cette partie de mon rapport sans recommander à votre bienveillance, comme je l'ai déjà fait de vive voix, la proposition de gratification de 500 francs que je souhaiterais de voir inscrite au budget de 1885, pour récompenser l'activité et le labeur des plus fatigants des deux employés des archives durant la rude campagne qu'ils ont traversée avec moi en 1883-1884.

Service courant. Inventaire, recherches, expéditions. — En présence des travaux extraordinaires que m'imposait le déménagement j'ai dû suspendre depuis 10 mois la confection de l'Inventaire-som-

maire, dont j'ai terminé au mois d'août dernier un volume, pour lequel M. le Ministre de l'intérieur a bien voulu par votre entremise me transmettre ses félicitations. Mais dès l'hiver prochain l'inventaire de la Chambre des comptes sera repris activement et donnera dans un délai qui n'excédera pas deux années, j'espère, un second volume faisant suite à celui qui a été distribué il y a une dizaine de mois.

Le service courant malgré l'occupation exclusive du personnel aux travaux d'installation du dépôt, n'a pas été paralysé un seul jour : les recherches, les expéditions ont suivi leur cours normal et ont produit les résultats suivants. Recherches : 1530, portant environ pour moitié sur les séries anciennes consultées par quelques érudits de Besançon ou de la province, moitié sur les séries modernes journellement feuilletées pour les besoins de l'administration préfectorale ou des divers services départementaux et communaux.

53 rôles d'expédition ont produit, joints à la vente de deux volumes de délibérations du Conseil général, 63 fr. 75 à verser au compte des produits éventuels.

Les versements de dossiers ou registres inutiles faits soit par les bureaux de la préfecture, soit par la trésorerie générale ont dépassé le chiffre de 500. Ce chiffre exceptionnel a été le résultat des remaniements opérés dans l'organisation des divisions et de la proposition que j'avais faite à MM. les chefs de division de les aider avec mon personnel à préparer des versements considérables, sans lesquels bien des séries de mon dépôt se seraient trouvées incomplètes, et bien des bureaux seraient encore inutilement encombrés.

Acquisitions et dons. — Outre les acquisitions que j'ai pu faire pour les archives et parmi lesquelles je vous citerai les ouvrages rarissimes de Thomas Varin connus des bibliophiles comtois sous le titre de *Besançon tout en joie* et du *Narré fidèle*, 1659 ; les principaux volumes de la collection historique des *Mémoires de la Suisse Romande*, de précieuses séries de *factums* judiciaires du dernier siècle aussi utiles pour l'histoire que pour les droits des particuliers et des communes, les archives se sont enrichies de plusieurs dons importants.

Je citerai notamment et en première ligne le précieux registre des « *Acta Capituli Bisuntini* » des années 1470-1478, que le Chapitre métropolitain veut bien restituer aux archives départementales, qui possèdent toute la série de ces registres de 1412 à 1790, moyennant l'autorisation de venir puiser dans cette collection inestimable les documents nécessaires pour rédiger ses annales.

Un registre de délibérations de la familiarité de Gy (Haute-Saône) de 1757 à 1791 offert par M. l'abbé Burlet, curé de Saint-François-Xavier de Besançon.

Les *Mémoires et Documents pour servir à l'histoire du territoire de*

Belfort, récemment publiés et donnés par M. L. Viellard de Morvillars ;

Les *Tables Chronographiques* du P. Jacques Gaultier, in-f°, 1613, don de M. Brelet, conseiller de préfecture ;

Un document relatif aux annonciades de Nozeroy (série H), de l'an 1656, donné par M. Devillebichot ;

Un dénombrement avec reprise de fief de la seigneurie de la Roche-sur-l'Ognon en 1393 (parch.) ; un traité de délimitation entre la commune de Malbrans et celle de Villers-sous-Montrond en 1489 (copie) ; des bulles pour le prieuré de Saint-Vallier accordées en 1560 à Philibert de Vandenesse (parch.) ; enfin une copie des lettres-patentes de concession de la mairie de Baume en 1577, le tout offert par M. Fleury-Bergier, ancien juge de paix de Montbozon ;

Une relation d'une ambassade du marquis de Caracena auprès des cogouverneurs de Besançon en 1659, offerte par l'Académie de Besançon au nom de M. le comte Edouard de Barthélemy, membre résidant du comité des travaux historiques ;

Un dénombrement de la seigneurie de Ghatelneuf-en-Vennes en 1702 donné par M. Albert Jacquard, membre du conseil municipal de Besançon ;

Enfin divers portefeuilles de documents et notes historiques franc-comtoises déposés aux archives par M. l'abbé Ghatelet.

Sur votre proposition, le Conseil général tiendra, je n'en doute pas, à exprimer ses remerciements aux généreux donateurs qui ont ainsi contribué à enrichir ses collections.

Matériel des archives. — Propositions budgétaires. — En terminant ce rapport, il me reste, Monsieur le Préfet, à vous soumettre la liste des améliorations à introduire dans l'ameublement des archives afin de compléter et mettre en excellent état les diverses pièces que le personnel aussi bien que le public devra constamment habiter.

En premier ordre il serait indispensable de placer une cheminée dans le cabinet de l'archiviste, situé au second étage et tourné au nord ;

En second lieu il y a lieu de pourvoir à l'acquisition et à la pose d'un poêle en faïence de forte dimension dans le bureau des employés, servant également de salle de travail, situé au 1er étage ;

En troisième lieu, il conviendrait de pourvoir de stores en toile les salles du dépôt tournées à l'ouest et les galeries du premier et du second étage situées en plein midi, qui doivent servir en été de salles de travail, par suite de l'éclairage insuffisant de la salle ordinaire masquée en cette saison par le feuillage de grands arbres.

Enfin, l'eau devant être installée incessamment dans le bâtiment même et des bouches d'incendie devant être placées au rez-de-

chaussée, aux deux étages et dans les combles, l'acquisition de trente mètres de tuyaux de toile et de deux lances d'arrosage destinés à parer à toute alerte de feu devient en quelque sorte indispensable.

M. l'architecte du département estime à la somme de 1,000 francs que j'ai l'honneur de vous prier de proposer au Conseil général d'inscrire au budget de 1885, l'ensemble de ces divers travaux ou acquisitions.

En recommandant à votre haute bienveillance les propositions contenues dans ce rapport, et en vous remerciant de l'intérêt que vous avez bien voulu témoigner au personnel des archives et à ses travaux, j'ai l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous soumettre le projet suivant du budget des archives pour l'exercice 1884-1885.

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

(*Budget ordinaire. — Sous chapitre IX*)

	1884	1885
Art. 1. Traitement du conservateur des archives. .	3.500	3.500
Traitement de l'archiviste-adjoint.	2.150	2 150
— d'un employé..	1.100	1.100
Art. 2. Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté (75 fr. au lieu de 50)	660	685
Art. 3. Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	240
Art. 4. Publication de l'inventaire sommaire (circul. de 1861).	500	500
Art. 5. Inspection des archives communales. . . .	350	350
Art. 6. Appropriations matérielles.	100	100
	8.600	8.625

(*Budget extraordinaire*)

Art. 7. Gratification à l'archiviste-adjoint et à l'employé à raison du déménagement.	»	500
Art. 8. Travaux et mobilier des archives : cheminée, poële de faïence, stores de toile, tuyaux et lance d'incendie . . . . , ...	1.650	1.000
	10.250	10.125

II

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

Monsieur le Préfet, le service d'inspection des Archives communales et hospitalières a une double attribution : visiter chaque année un certain nombre de dépôts dans les divers arrondissements et dresser pour vous être soumis un procès-verbal détaillé de leur état ; vous proposer ensuite et préparer sous votre haute direction les mesures nécessaires pour améliorer l'installation de ces dépôts, en provoquer ou en réviser le classement, en rédiger et au besoin en publier l'inventaire.

Suivant le caractère des dépôts, la plupart exclusivement composés de dossiers modernes, les autres mi-partie de fonds antérieurs à 1790 et de documents administratifs postérieurs à cette date, la nature des mesures à prendre varie. Si toute municipalité peut être mise en demeure de classer et d'inventorier d'urgence, conformément aux règlements et aux cadres en vigueur, ses archives modernes, le classement des archives anciennes ne peut s'effectuer qu'à la longue et par l'intermédiaire de personnes compétentes en paléographie, rares à rencontrer dans les petites villes, presque introuvables dans les communes rurales. Il est vrai que d'une part le nombre des dépôts possédant des titres anciens est réduit dans le département à une quarantaine, dont moitié sont déjà classés et régulièrement inventoriés ; que d'un autre côté, grâce à l'intervention officieuse de l'inspecteur, se résignant à classer lui-même ce que les municipalités ne peuvent faire déchiffrer ou inventorier par leurs secrétaires, pareille situation normale pourra dans un délai de quelques années être partout obtenue. (C'est ainsi qu'actuellement les archives anciennes de Grand-Combe, Levier et Morteau, momentanément déposées aux archives départementales, y sont l'objet d'une classification et d'un inventaire méthodiques qui les restitueront bientôt à leurs légitimes propriétaires.)

Archives anciennes. — Les travaux exceptionnels dont les Archives départementales ont été surchargées en 1884, n'ont pas permis d'accélérer les progrès des inventaires d'archives anciennes autant que l'inspecteur l'eût souhaité, mais les résultats obtenus ne sont pas sans importance.

Les archives de Baume, confortablement installées depuis la restauration de l'hôtel-de-ville à côté de la bibliothèque publique de ce chef-lieu, sont à l'heure présente totalement classées. L'inventaire

qui atteignait en 1883 la série F F (affaires militaires) a été poursuivi activement, et j'ai pu en 1884 rédiger la série G G, comptant 36 volumineux articles et analysant près de 800 pièces ou registres du XIIe siècle à 1792 : état civil paroissial depuis 1579, titres précieux concernant l'abbaye des Dames, hôpital, aumône de Sainte-Croix, confrérie de la Croix, maladrerie de Sechin, assistance publique en général, épidémies locales. Cet ensemble des plus intéressants ajoute à l'inventaire déjà composé un chapitre dont j'annexerai la copie encore manuscrite au dossier qui accompagne ce rapport. J'espère joindre à celui de 1885 les dernières séries H H et I I, dont le classement s'achève, et la table générale, qui récapitulera les matières et les noms propres à la fin du volume d'inventairee en cours de publication. Sans l'extrême lenteur de l'imprimeur préposé à la publication de ce volume j'aurais pu joindre à cet envoi les huit premières feuilles de cet ouvrage, les crédits nécessaires ayant été libéralement votés par la municipalité de Baume; il deviendra nécessaire de stimuler l'activité du typographe qui n'a livré en 1884 que la feuille 3 continuant la série B B (*Délibérations*).

Si la rédaction de l'inventaire de Pontarlier n'est pas terminée, puisque la dernière série approuvée est la série G G (9 août 1883), ce retard est dû à la refonte dans les diverses catégories du classement et de l'analyse des titres pontissaliens originaux conservés dans la collection Michaud, à la bibliothèque publique de cette ville. M. Mathey s'est livré à ce travail dont je lui avais indiqué les bases, dans une inspection de septembre dernier, et sous peu il mettra la dernière main aux dernières séries H H et I I ainsi qu'aux tables. J'ai profité de mon inspection à Pontarlier pour revendiquer divers documents de la collection Michaud, provenant des fonds de Mont-Sainte-Marie, de la Chambre des Comptes et du bailliage de Pontarlier, appartenant de droit aux archives départementales, ainsi que quelques registres des administrations révolutionnaires dont la remise sera prochainement effectuée, et pour dresser un catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique dont je joins un exemplaire imprimé à ce rapport.

La publication de l'inventaire sommaire de Pontarlier a atteint en 1884 la 4e feuille et la série G G (comptabilité), le Conseil général pourra jeter les yeux sur les 32 pages in-4° déjà publiées qui font honneur à l'imprimeur habile chargé de l'inventaire départemental.

Archives modernes. — En 1883-1884, 13 inventaires d'archives communales modernes ont été rédigés par les soins des municipalités, adressés à la Préfecture et vérifiés par l'inspecteur des archives. Ces inventaires sont ceux des communes d'Arcey, Bouverans, École, les Maisonnettes, Puessans, Rignosot, Rognon, Scey-en-Varais, Soye, Tallenay, Valentin, Velesmes et Voires. Le renouvellement récent des administrations municipales nécessite actuellement la révision et

le remplacement de maint inventaire ; beaucoup sont en cours d'exécution.

Durant le dernier exercice, l'état civil des deux communes de Luisans et de Santoche, où des incendies avaient en 1875 et 1876 consumé la totalité des registres, a été reconstitué par le greffe de Baume. Cette mesure qu'il reste à appliquer dans 263 communes dont 153 ont déjà prévu les crédits nécessaires y comblera successivement des lacunes de moindre importance. Le travail de confection des tables décennales qui s'achève à peine dans les divers arrondissements a paralysé durant le dernier exercice cette reconstitution dont seront chargés les greffes des quatre tribunaux de 1re instance.

Chaque année à la suite des inspections, les maires reçoivent des instructions détaillées sur les améliorations locales que vous recommandez à leur initiative ; de loin en loin sous forme de circulaire des prescriptions générales leur sont adressées par la préfecture dans le *Recueil des actes administratifs*.

J'aurai prochainement l'honneur de soumettre à votre approbation une circulaire pour recommander aux administrations communales certaines prescriptions importantes trop souvent oubliées, et la suppression d'abus qu'il est indispensable d'arrêter.

Je vous signalerai particulièrement la négligence montrée dans un certain nombre de communes par l'officier de l'état civil négligeant de rédiger ou de faire signer à leur date exacte, les actes qu'il est appelé à dresser.

J'appellerai votre attention sur la situation souvent défectueuse des locaux où sont emmaganisés plutôt que classés nombre de dépôts d'archives ; vous citant telle commune où, dans la salle du conseil, devenue par tolérance une cuisine ou une chambre annexe du logement de l'instituteur, on voit le feu flamboyer à côté des archives négligemment abandonnées sur des rayons ou dans une armoire non close.

Enfin, en ce qui concerne les registres et plans précieux du cadastre j'aurai à constater deux abus contraires : ici on communique avec déplacement le plan à tout électeur qui le transporte sur ses immeubles au grand dommage des lignes et du coloris des diverses feuilles ; là sous prétexte de restauration et d'amélioration parfaite on le confie à un relieur trop perfectionné, et sans délibération préalable on engage une dépense qui grève la caisse communale de 150 à 200 francs quand une simple reliure d'une quinzaine de francs suffirait à conserver ce document.

Mais j'arrêterai ici le détail de ce rapport, qui tout sommaire qu'il soit, suffira à vous prouver qu'en 1883 l'inspecteur des Archives communales s'est appliqué comme par le passé à réaliser quelques progrès dans la sphère modeste de son action. Je terminerai ce rapport

par la liste des 24 dépôts communaux inspectés durant le dernier exercice, le résumé des procès-verbaux dressés à cette occasion dans chaque commune et les procès-verbaux eux-mêmes sont annexés à ce rapport et pourront être mis sous les yeux du Conseil général.

Liste des Dépôts d'archives communales inspectés en 1883-1884.

Accolans, Arcey, Bournois, les Bréseux, Busy, Chevigney (Vercel), Colombier-Fontaine, Dammartin, Doubs, Gemonval, Houtaud, Lods, Lougres, Mancenans (l'Isle), Marvelise, Montenois, Montjoie, Mouthier, Roulans, Ruffey, le Russey, Saint-Gorgon, Vennans, Vuillemin.

Besançon. Imprimerie Dodivers.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

La haute bienveillance que vos prédécesseurs et que le Conseil général du Doubs ont constamment témoignée au service des Archives, n'a pas peu contribué à stimuler le zèle du personnel et à encourager l'organisation réglementaire et satisfaisante du dépôt dont la garde m'est confiée. Vous avez bien voulu continuer cette bienveillante tradition en visitant récemment cet important dépôt, et en approuvant l'ensemble et les détails de son aménagement intérieur; j'espère que les efforts poursuivis en 1885-1886 pour mettre les classements et les inventaires au niveau de l'installation matérielle des Archives, mériteront encore votre haute approbation et celle du Conseil général du Doubs.

Avant de vous les exposer ; je tiens à remercier le Conseil du précieux encouragement qu'il me donnait au mois d'août dernier et de ses félicitations flatteuses, auxquelles M. le Ministre de l'Instruction publique, par dépêche du 23 février dernier a bien voulu s'associer ; j'y ai trouvé le courage nécessaire pour continuer une tâche toujours laborieuse et souvent aride.

Appropriations du dépôt. — Les grands travaux d'aménagement exécutés durant le dernier exercice ayant achevé les trois étages du nouveau bâtiment, il ne restait plus au début de cette année qu'à meubler et à disposer pour recevoir des dossiers trois salles des combles (nos XIV, XV et XVI et une salle du rez-de-chaussée, sorte d'entrepôt ou d'atelier provisoire qui devra servir un jour d'annexe à la bibliothèque administrative classée dans la salle III. Un crédit de 250 francs, a suffi pour meubler la salle XIV, en utilisant il est vrai les débris d'étagères rapportées de l'ancien dépôt, et pour créer 300 mètres courants de

rayonnages où ont pris place les registres de trésorerie, les carnets de percepteurs, les souches de quittances de comptabilité communale, enfin les roles dont la lourde masse est heureusement réduite par des ventes effectuées au bout d'une durée de 30 ans. Placés dans les combles à proximité de la comptabilité communale, classés dans la salle XIII, cette quantité considérable de documents financiers a dégagé au plus grand profit de documents plus précieux la salle XI où trouveront incessamment place les minutes notariales attendues ou espérées, des arrondissements de Baume, Montbéliard et Pontarlier.

Joint au crédit annuel de 100 francs pour les travaux d'aménagement, le crédit extraordinaire de 250 francs employé en menuiserie et peinture a permis de créer ainsi une salle complète très convenablement meublée et une cage d'escalier qu'un crédit de 100 francs demandé sur le budget de 1887 permettrait de gypser et de terminer.

Archives judiciaires. — L'espace que de pareils travaux ont permis de constituer n'est pas inutile d'ailleurs, en présence de l'accroissement considérable donné au volume des Archives par l'annexion en bloc des Archives judiciaires provenant de l'ancien parlement de Franche-Comté, des bailliages et juridictions inférieures, moins le reliquat du bailliage de Pontarlier, (représentant environ 620 liasses et 324 registres, dont à la demande du Ministre, vous avez obtenu l'annexion immédiate de M. le Procureur général de la Cour d'appel de Besançon, ce transfert est aujourd'hui totalement effectué, et le 25 novembre dernier tous les locaux du Palais de justice de Besançon où reposaient naguère les fonds judiciaires antérieures à 1790 ont été remis par le département à la disposition de M. le premier président.

La concentration d'un pareil bloc de 10,000 dossiers ou registres a pu s'effectuer d'une part sans encombrer, même momentanément, le nouveau dépôt, de l'autre sans confondre des fonds distincts, pour cette bonne raison qu'au Palais de justice leur classement était tout à fait sommaire. A l'heure présente les registres des diverses chambres des parlements de Dole et de Besançon, des bailliages de Baume, Besançon, Ornans et Quingey sont constitués par séries, leurs dossiers principaux, con-

tenant en particulier les testaments, donations ou enquêtes, sont totalement dégagés du résidu poudreux de 200,000 documents épars, ramassés par paniers dans les archives de la Cour et entassés jusqu'à cette année dans les combles des Archives départementales (salle XV). Une partie de l'hiver s'est passée pour moi et mon personnel a dégager de cet amas toutes les pièces les plus intéressantes (10,000 environ) et à former du surplus 2,800 dossiers plus ou moins volumineux qui ont eu peine à trouver place dans les vieilles armoires ferrées où s'abritaient naguère les Archives princières de Montbéliard. Ce ne sont du reste que des procédures la plupart criminelles, du dernier siècle surtout, c'est à-dire et de beaucoup la partie la moins intéressante des quelques millions de pièces anciennes conservées dans mon dépôt.

Minutes notariales. — Si la concentration des Archives judiciaires est à peu près terminée, il est une autre série quasi-judiciaire dont l'entrée aux Archives du Doubs, fruit de l'initiative de la chambre des notaires de Besançon, peut-être considérée comme un événement des plus intéressants pour le développement de ce dépôt, et des plus utiles pour la sauvegarde de ces minutes. Après 100 ans de date, les minutes de notaires, cessent pour les possesseurs d'études de constituer une source d'informations pour devenir une source d'encombrements; cette armée de seconde ligne à laquelle MM. les notaires n'ont recours qu'en de très rares occasions, devient un obstacle au bon fonctionnement des recherches journalières. Il est vrai qu'en vieillissant toutes ces minutes qui dans leur jeunesse ont passionné tant d'intérêts, acquièrent comme documents historiques, économiques, topographiques toute l'importance qu'elles perdent au point de vue pratique des affaires. La place des vieilles armures n'est plus dans les arsenaux, mais dans les musées, celle des vieilles minutes, par analogie, n'est-elle pas dans les Archives? Une délibération de la chambre des notaires de Besançon du 23 novembre 1885 a donné raison à cette théorie; et avec l'assentiment du Ministre et celui de votre prédécesseur; grâce à l'obligeance de l'archiviste de la chambre de Besançon, M. Durupt, 120,000 minutes, représentant 1,700 dossiers et couvrant 200 mètres de rayonnages sont entrés aux Archives dès le mois de décembre dernier. Les plus anciennes, de ces minutes datent des premières

années du XVIe siècle, les plus récentes de 1790 ; elles sont dès à présent classées dans l'ordre rigoureusement alphabétique des noms de notaires, et disposées pour chaque notaire dans l'ordre chronologique ; toutes recherches y sont dès à présent faciles. Quand la réunion de toutes les minutes du département sera effectuée, les Archives auront mis en sûreté un ensemble inestimable de documents aussi intéressants qu'utiles pour les particuliers et pour l'histoire économique du pays. Le budget ordinaire des Archives a suffi au déménagement des minutes de Besançon ; dans l'éventualité du transfert du bailliage de Pontarlier des minutes de Baume et peut-être d'autres arrondissements, 150 fr. sont proposés au projet de budget de 1887.

Classement et dépouillement de fonds anciens. — Pour acquérir une existence individuelle, prendre un état civil et devenir un élément de recherches, tout dossier ou registre qui entre aux Archives doit subir certaines formalités. Le registre est folioté, de façon qu'on n'en puisse jamais distraire une seule page ; le dossier, coordonné et reconstitué à la longue avec des dossiers similaires, est classé par ordre chronologique de dates après avoir été déterminé par ordre logique d'affaires ; à l'un comme à l'autre on appose l'empreinte réglementaire du sceau des Archives, ici, sur toutes les pièces du dossier, là, sur quelques feuillets du registre. Puis une fiche reçoit l'indication sommaire des matières contenues dans l'unité ainsi créée, qui prend son numéro d'ordre et va sur un rayon attendre ses congénères, jusqu'à la réunion définitive qui précédera et constituera l'inventaire. Les fiches provisoires classées ensemble en deviendront la base, et en attendant permettront d'effectuer des recherches dans toutes les unités constituées. Ce travail, très matériel, mais qui cependant demande à être intelligemment fait, est fort long, fort minutieux ; nous ne l'avons guère appliqué en 1885-1886 qu'à 1000 registres ou dossiers, des fonds anciens : 400 dossiers ou registres du bailliage d'Ornans, 150 du bailliage de Baume, 450 du présidial de Besançon ou du parlement. Cela a tenu, autant au surcroît de travaux imposé par la fin de l'emménagement, qu'à la préparation méthodique et minutieuse de l'inventaire de la Chambre des Comptes de Dole, dont mon précédent rapport exposait le cadre.

Classement et inventaire de la Chambre des Comptes. — En 1883, j'ai eu l'honneur de remettre au Conseil Général un premier volume d'inventaire, celui du *Trésor des Chartes de Franche-Comté*, c'est-à-dire des archives de nos derniers comtes indigènes recueillies par la Chambre des Comptes de Dole à la fin du XVIe siècle. Le second volume qui doit faire suite au volume publié en 1883 est sous presse et je joins à ce rapport les 100 premières pages in-4° qui forment environ le quart de son étendue. Le Conseil y trouvera la preuve de l'activité mise à poursuivre une publication dont M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu louer le soin et la compétence, et que l'imprimeur chargé du travail a exécuté avec une réelle perfection. Au point où est parvenu le classement préparatoire des 3000 articles que doit contenir l'inventaire de la Chambre des comptes de Dole, la rédaction que je poursuis, absolument seul, donnera certainement d'ici au mois d'avril prochain assez de copie pour terminer un volume de 350 à 400 pages, soit moitié environ du développement nécessaire pour achever l'analyse d'un fonds résumant à lui seul l'histoire de la Franche-Comté durant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. Dégagé peu à peu des soucis absorbants de l'aménagement et du déménagement du dépôt, je pourrai de la sorte regagner rapidement un arriéré apparent de confection d'inventaires, qui sera compensé désormais par une production normale et continue.

Classement et inventaires de fonds modernes. Sans mentionner autrement que pour mémoire la liquidation finale et la répartition dans les divers fonds auxquelles elles reviennent de 3 à 4,000 pièces éparses, résidu de pièces vagues, longtemps restées hors de tout classement, j'arrive à la part faite à la coordination des fonds modernes du dépôt. Avant le déménagement de 1884, j'avais pourvu déjà au classement définitif de toutes les séries modernes comprises sous les lettres L-Z, deux seules exceptées, la série Z, qui, résidu des pièces errantes, n'existe pas aux Archives du Doubs, et la série S, fort surchargée, que j'avais dû transporter sans classement préalable. Cette lacune a été comblée et la série S contenant tous les dossiers relatifs aux ponts et chaussées, aux canaux, aux chemins de fer, aux routes, enfin aux travaux publics en général, est aujourd'hui en très bon ordre réglementaire. Ses dossiers ficelés et munis de

courroies, correspondent à un jeu de fiches soigneusement établies. Le dernier des dossiers de la série S porte le numéro 2,267.

Toutes les séries modernes analysées, sont représentées par des groupes de fiches mobiles classées dans l'ordre des dossiers; afin d'en faciliter l'usage j'ai résumé dans de petits inventaires les catégories et sous-catégories de ces classements, de sorte qu'à vue des numéros inscrits en regard des chapitres et sous-chapitres les recherches deviennent des plus faciles et des plus promptes.

Catalogue des manuscrits des Archives. — Une circulaire ministérielle du 26 mars 1885 est venue ajouter à mes travaux ordinaires un léger surcroît de besogne, en prescrivant la confection d'un catalogue des manuscrits plus ou moins littéraires conservés soit dans les fonds soit dans la bibliothèque des Archives. Ce catalogue ne comprend pas moins de 71 numéros dont j'ai dû rechercher les éléments dans toutes les parties du dépôt. Actuellement imprimé par les soins de M. le Ministre de l'Instruction publique, ce catalogue ne paraîtra qu'à la fin de l'année. J'en joins, en attendant, la minute à ce rapport.

Recherches, expéditions et versements. — Le service courant du bureau des Archives réclame et obtient naturellement son contingent important d'activité. Les Archives ne sont pas, comme on le croit souvent, confinées dans l'ordre purement contemplatif, leur classement s'améliorant appelle les recherches, et les recherches affluent tantôt administratives, dans les dossiers surtout modernes, tantôt historiques, et les érudits préfèrent naturellement les plus anciens documents.

1,581 recherches, portant pour moitié sur les séries anciennes (799), pour moitié sur les séries modernes (782), ont été faites en 1885-1886; sur ce total 143 ont été exécutées pour les divers bureaux de la Préfecture, 1,438 pour les particuliers ou les divers fonctionnaires.

Le versement des dossiers administratifs effectué soit par les bureaux de la Préfecture, soit par le Conseil de Préfecture, soit enfin par la Trésorerie générale a grossi les diverses séries de 134 registres et de 493 liasses ou dossiers.

56 rôles d'expéditions, dont 6 à titre gratuit pour service administratif et 50, à 0,75 centimes l'un, ont produit un total de 37,50 à verser au compte des produits éventuels départementaux.

Notons pour mémoire que la correspondance expédiée par les Archives départementales en 1885-1886 atteint le chiffre de 373 envois.

Acquisitions et dons. — Chaque année, dans une modeste limite les Archives départementales s'enrichissent par l'acquisition d'un certain nombre de volumes ou de documents francs-comtois, en même temps que par des dons de leurs nombreux visiteurs.

Parmi les acquisitions faites en 1885-1886 je citerai en première ligne un manuscrit latin du XVe siècle œuvre de Jean de Nant, chanoine et surchantre de l'église de Besançon, ayant pour titre « Règles générales pour la connaissance de l'office divin au diocèse de Besançon » ; — les Ordonnances de Charles Quint publiées au parlement de Dole en 1554, in-4° ; — les Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne, Paris, 1729, in-4° ; — un recueil de thèses médicales soutenues à l'Université de Besançon au XVIIIe siècle ; — l'*Historia Burgundionum* de Schurfleisch, 1679, in-4° ; — la Notice sur la découverte d'Amagétobrie, 1796 ; — quarante brochures ou volumes d'histoire et d'archéologie publiés par la société d'Emulation du Jura 1860-1884 ; — enfin 123 documents franc-comtois du XVe au XVIIIe siècles achetés de divers libraires.

Les dons sont plus nombreux et plus importants encore. Je dois d'abord citer le précieux fonds seigneurial de Gevigney (Haute-Saône) donné par M. Jacquinet, propriétaire actuel du château de Gevigney, par l'entremise de feu M. l'abbé Châtelet. Ce fonds, qui ne comprend pas moins de 1,595 pièces parchemin. 471 pièces papier, 4 mémoires imprimés, 3 cahiers d'inventaires et 5 sceaux, compte des documents des XIVe-XIXe siècles, le plus ancien remontant à 1379. A des degrés inégaux tous ont un intérêt réel pour l'histoire de la Franche-Comté et particulièrement des régions voisines de la Saône. A ce don de la plus grande importance il faut ajouter les documents et ouvrages suivants offerts à nos collections :

Par M. le Ministre de l'Instruction publique : *Le Cartulaire de Bourg en Bresse*, publié par M. Brossard, 1884, in-4° ;

Par M. Longin avocat à Vesoul, les portraits historiques, gravés, parmi lesquels celui du Cardinal Infant, gouverneur du comté de Bourgogne, 1636 ;

Par M. le comte Raoul de Coligny à Besançon, une charte de Perrin Jouffroy, 1457, dont le parchemin de dimension inusitée, mesure 3 mètres de longueur ; et plusieurs curieux portraits gravés intéressant la Franche-Comté ;

Par M. Giry, professeur à l'Ecole nationale des Chartes, le fac-similé d'une charte de Gerfroy, archevêque de Besançon en 950 ;

Par M. le chanoine Bailly : une nouvelle édition de la Crèche bisontine, 1886 ;

Par M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, 237 minutes des notaires de Moncey, 1598-1740, 2 protocoles de 1668-1860, 79 pièces de procédures de la justice de Moncey, 1637-1762 ;

Par M. Gresset, conducteur principal honoraire des ponts et chaussés à Besançon, deux copies de l'actuaire de l'abbaye de N.-D. d'Ornans (XVI-XVIIIe) et le *Journal de Paris*, in-4° de 1786 ;

Par M. le docteur Faivre, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon, 209 pièces de 1764 à l'an XII concernant la famille Malarmey de Roussillon, et 70 pièces de procédures, 1762-1793 ;

Par M. le docteur Bertin à Dijon, un splendide sceau en cire des Archiducs d'Autriche, comtes de Bourgogne, Albert et Isabelle (vers 1620), supérieur comme conservation et relief à tous les similaires conservés dans le dépôt ;

Par M. Pingaud professeur à la faculté des lettres et secrétaire de l'Académie de Besançon, un volume de M. J. Garnier, rchiviste de la Côte-d'Or sur *La Recherche des feux en Bourgogne*, 1876 ;

Par M. de Sainte-Agathe, avocat et archiviste-paléographe, une description du Jura publiée vers l'an XII ;

Par MM Lorency, propriétaires à Médières, une matrice de sceau de la commune de Boulot (1792).

Enfin par feu M. l'abbé Châtelet, ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon la collection complète de ses manuscrits et notes historiques, (15 volumes reliés et 14 portefeuilles), dans lesquels le laborieux et modeste historien a amassé consciencieusement d'innombrables notes sur l'histoire des rives de l'Ognon et de la Saône, et des dessins précieux pour l'archéologie de la Haute-Saône.

Ces libéralités qui chaque année s'accroissent et augmentent au grand profit de tous le commun patrimoine de nos trésors

historiques, continueront je l'espère et mériteront à leurs généreux auteurs les remerciements du Conseil général.

D'après cet exposé dont j'ai dû restreindre le détail vous avez pu juger, Monsieur le Préfet, de la variété et de l'étendue des occupations du personnel des Archives. Avec l'aide de mes auxiliaires, je me suis efforcé de ne laisser en arrière aucune des mesures qui pouvaient être utiles au développement et à l'organisation du dépôt ; je m'estimerais heureux d'avoir mérité votre approbation.

Permettez-moi en terminant de joindre au projet de budget qui terminera ce rapport une demande présentée par M. Lacoste employé aux Archives depuis 25 ans et qui, séparé par sept années seulement du moment où il pourrait demander sa retraite, souhaiterait de voir ses longs services récompensés par le traitement de chef de bureau, correspondant au titre d'archiviste-adjoint qu'un de vos prédécesseurs lui a accordé en 1870, et qu'il s'est appliqué à justifier par son travail et son assiduité. Sous la réserve de cette augmentation demandée, le budget que j'ai l'honneur de vous soumettre serait identique au précédent :

BUDGET DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

(Budget ordinaire.— Sous-Chapitre IX).

		1886	1887
Art. 1.	Traitement du conserv. des Archives	4.000	4.000
	Traitement de l'archiviste adjoint..	2.300	2.500
	Traitement d'un employé....... ..	1.100	1.100
Art. 2.	Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté.... .	685	685
Art. 3.	Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*......	240	240
Art. 4.	Publication de l'inventaire. (Circul. de 1861).....................	500	500
Art. 5.	Inspection des Archives communales	350	350
Art. 6.	Appropriations matérielles.........	100	100
	Budget extraordinaire.		
Art. 7.	Achèvement de la salle XIV.......	250	100
Art. 8.	Transport d'archives notariales et judiciaires....................		150
	Total...	9.525	9.725

II.

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

Sans avoir, ni par l'étendue, ni par la variété une importance comparable à celle des archives départementales, les archives communales et hospitalières du département du Doubs conservent des documents assez nombreux et assez précieux pour justifier de la part de l'administration une surveillance et un contrôle. Appliquée aux archives modernes dont les services municipaux utilisent chaque jour les ressources, l'inspection des archives communales se préoccupe de leur installation, de leur inventaire, de la constitution de dossiers réguliers, de la mise en ordre, en collections suivies, des publications officielles émanées du ministère de l'Intérieur ou de la Préfecture. Appliquée aux archives anciennes disséminées par quantités très minimes dans les plus modestes communes, ou constituées en groupes compactes dans les villes ou dans les bourgs, elle veille à leur conservation, à leur classement (à part des séries modernes), enfin à la rédaction d'un inventaire méthodique analogue comme plan à celui des archives départementales.

Pratiquées dans un département qui compte 638 communes ces mesures d'ordre ne peuvent simultanément produire partout de complets résultats, mais depuis quinze ans que je les ai entreprises et que je les poursuis patiemment, on peut déjà à côté de nombreux *desiderata* qu'il sera possible d'atteindre, constater certains progrès accomplis.

Archives anciennes.

Une cinquantaine de communes, à peine, possèdent des documents antérieurs à 1790 en groupe suffisant pour nécessiter un classement et un inventaire distincts. A l'heure présente, 25 communes environ ont obéi aux prescriptions réglemen-

taires et exécuté sur l'initiative ou avec l'aide de l'inspection, les mesures d'ordre prescrites par le Ministre.

Baume. — En première ligne, je citerai la ville de Baume, dont les archives considérables, (10 000 documents et 100 registres antérieurs à 1790) ont été complètement classées de 1878 à 1885. La publication de l'inventaire approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, s'est poursuivie et se poursuit encore au moyen d'une imprimerie locale, avec lenteur peut-être mais continuité. Sur 15 feuilles que doit comprendre le volume d'inventaire, 7 sont aujourd'hui publiées, j'en joins le fascicule à ce rapport.

Pontarlier. — Après Baume, je dois citer Pontarlier, dont le dépôt, réellement précieux, quoiqu'il ne possède que très peu de pièces antérieures à la destruction de la ville, au XVIIe siècle, est arrivé depuis peu, car les dernières pages d'inventaire ont été approuvées en 1887, au dernier terme de son organisation. Trois tables analytiques et alphabétiques préparées par M. Mathey, chargé du classement de Pontarlier, viennent d'être terminées; la 15e et dernière feuille du volume d'inventaire est imprimée, les tables sont en composition, et avec un effort de l'imprimeur habile qui met la dernière main à ce travail, je serais presque en mesure de remettre au Conseil général ce volume terminé, à la session d'août prochain.

Montbéliard. — Les classements entrepris en 1885 sur l'initiative de M. le maire de Montbéliard, n'ont, en présence d'un amas considérable d'archives anciennes, produit encore que des résultats peu appréciables. En 1886-1887, l'achèvement de la publication des inventaires de Baume et Pontarlier laissera à l'inspecteur plus de loisir pour surveiller et activer l'organisation de ce dépôt.

Vuillafans. — Le bourg de Vuillafans qui, malgré l'importance encore réelle que lui donnent ses riches cultures et son industrie, a joui aux siècles derniers d'une situation peut être supérieure à celle qu'il occupe aujourd'hui, a gardé de son passé des archives municipales considérables; 6.000 documents du XIVe au XVIIIe siècle, et une vingtaine de registres, parmi lesquels ses délibérations communales de 1641 à 1790. Vuillafans, malgré le voisinage immédiat d'Ornans, sa rivale, eut (pa-

ticulièrement aux trois derniers siècles) le rôle d'une seconde capitale de la vallée de la Loue; il a gardé de ses seigneurs, les Neuchatel-Hochberg, les de Rye, les Bauffremont, les de Lorges, de la communauté de prêtres séculiers qui desservaient son église, sorte de petite collégiale, de son couvent de capucins, mais surtout de sa bourgeoisie qui joua un rôle patriotique durant les guerres à jamais néfastes de 1635-1643, une foule de documents intéressants.

J'ai, cette année, commencé le dépouillement de ce groupe d'archives momentanément transporté aux archives du Doubs, et distingué par séries, un bloc absolument en désordre ; l'analyse des premières séries, dont je joins les premières pages à ce rapport, donnera l'idée des ressources réelles que l'histoire locale tirera de l'inventaire des archives de Vuillafans.

Archives hospitalières. — Un seul dépôt d'archives hospitalières anciennes, celui de Pontarlier, n'a pas encore été l'objet d'un classement et d'un inventaire définitifs; mais aujourd'hui que les archives municipales de Pontarlier sont définitivement constituées, vous avez reçu l'assurance que M. Mathey entreprendra prochainement l'inventaire des titres de l'hôpital.

ARCHIVES COMMUNALES

Sous-Préfectures.— En 1885-1886 j'ai eu l'honneur de rendre compte des mesures prises pour donner aux trois dépôts des sous-préfectures du Doubs une organisation et un classement identiques. Un premier inventaire sommaire a été rédigé pour chacun d'eux et permet, au point de vue des recherches, de renvoyer avec certitude toute demande adressée à tort aux archives départementales. En préparant minutieusement les numéros d'ordre et les fiches de classement semblables à ceux des archives du Doubs, on pourrait arriver à donner à ces trois dépôts une contexture identique à celle des archives départementales. J'essaierai dans le prochain exercice, avec l'aide de votre haute bienveillance, de poursuivre et s'il se peut d'atteindre ce résultat.

Archives communales. Inventaires. — Un grand nombre de communes (150 à 200) ont, depuis 10 ans, renouvelé leurs inventaires d'archives, restés sans complément depuis 1843 ou 1858, de telle sorte qu'ils ne constituaient plus pour les maires entrants ou sortants aucune base sérieuse de responsabilité. En





1885-1886, les inventaires de Bethoncourt, Fesches, Grand-Charmont, Granges-Narboz et Nods ont été renouvelés, vérifiés et approuvés.

Registres d'état civil. — Chaque année quelques communes votent un crédit extraordinaire pour combler les lacunes, contatées et signalées dans mes précédents rapports, que l'incurie ou quelque accident d'incendie ou de guerre ont créées dans les registres de l'état civil. Une dizaine de communes de l'arrondissement de Pontarlier ont reçu cette année le complément de leurs collections au moyen de copies authentiques délivrées par le greffe du tribunal.

Mesures d'ordre général à rappeler aux maires. — L'exploration annuelle de 30 dépôts d archives communales. que je voudrais avec le temps porter au chiffre de 50, outre un certain nombre d'observations particulières consignées dans mes procès-verbaux d'inspection et dont je donnerai plus loin le détail, donne lieu à un certain nombre d'observations d'ensemble que je dois résumer ici.

Et d'abord, l'installation des archives elles mêmes, laisse souvent à désirer. L'insuffisance d'anciennes maisons d'école a rejeté l'armoire des archives, ici, dans un corridor humide, là, dans un grenier, où les documents mal en ordre sont livrés à mainte chance de destruction. Trop souvent, en présence d'une situation semblable. les maires font un choix parmi les documents jugés les plus précieux et surtout d'un emploi journalier, et maintiennent cette réserve à leur domicile personnel, exposée à toutes chances d'incendie ou d'anéantissement. C'est un abus contre lequel il convient de réagir, tout en avisant dans chaque maison commune au choix d'un emplacement salubre et sûr pour y déposer les registres d'état civil, le cadastre, les registres de délibérations, les titres de propriété, enfin tout ce qui constitue le noyau d'archives communales rurales.

Faute d'une bonne installation les classements demeurent illusoires; faute d'un premier classement, les maires s'intéressent peu à réunir en séries régulières les bulletins officiels, les circulaires administratives, les dossiers grossis annuellement par les comptes, les budgets, les baux de communaux etc. L'inscription annuelle d'une somme de 2 fr. au budget communal suffirait à la reliure des collections; nombre de communes négligent pourtant d'y pourvoir.

Enfin la vérification des registres d'état civil et des registres de délibérations m'a permis, dans un grand nombre de localités, de constater que les inscriptions d'actes d'état civil et les signatures des registres, soit par les parties et les témoins en matière d'état civil, par les conseillers municipaux en matière de délibérations, n'étaient apposées souvent qu'avec une très médiocre régularité.

Outre les observations directes envoyées immédiatement à la suite de mes procès-verbaux, je n'hésite pas, M. le préfet à vous proposer de rappeler par une circulaire à tous les maires dont le service laisserait à désirer sur ces divers points, l'obligation stricte qui leur incombe et la responsabilité qu'ils pourraient encourir vis-à-vis de l'administration, comme vis-à-vis des particuliers.

Je joins à ce rapport le résumé des procès-verbaux d'inspection de 1885-1886, en vous demandant, M. le Préfet, de vouloir bien proposer au Conseil général le maintien au budget de 1887 du crédit spécial de l'inspecteur des archives identique comme chiffre à celui de l'exercice précédent.

Budget de l'Inspecteur des Archives.

	1886	1887
Frais de tournée et de bureau................	350	350
Total égal	350	350

Résumé des procès-verbaux d'inspections d'archives communales faites pendant l'exercice 1885-86.

En 1885-1886, l'inspecteur a visité les 30 dépôts suivants :

Arbouans, Avoudrey, Belmont, Berche, Bondeval, Dampierre-sur le-Doubs, Domprel, Epenoy, Etouvans, Exincourt, Glay, Grandfontaine-sur-Creuse, Herimoncourt, Landresse, Laviron, Longechaux, Meslières, Pierrefontaine-lez Varans, Plaimbois-du Miroir, Roches-lez-Blamont, Seloncourt, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vellerot-les-Vercel, Vennans, Vercel, La Villedieu-les-Vercel. Villers-Chief, Voujaucourt.

Voici le résumé sommaire des observations de détail relevées sur les procès-verbaux d'inspection, et l'indication des prin-

cipaux documents reconnus dans les archives communales inspectées dans le dernier exercice.

Arbouans. — Les archives, faute de place dans l'unique maison d'école, sont conservées au domicile personnel du maire, dans un ordre presque suffisant, étant donnée l'importance minime d'un dépôt dont l'état civil de 1796 à nos jours, le cadastre, quelques dossiers modernes, les publications officielles du *Recueil administratif* et du *Bulletin du Ministère de l'intérieur* constituent tout le groupe. Le maire a été invité à faire relier l'état civil de 1796 à 1883, en y joignant les tables décennales et à former en collections suivies, reliées au moins de deux ans en deux ans les Bulletins administratifs. Nécessité de refondre l'inventaire remontant à 1857.

Avoudrey. — Installation convenable (salle d'asile), bon ordre, inventaire arrêté à 1866, reliures à jour; tenue régulière de l'état civil Hors les registres paroissiaux de 1727 à 1792, aucun document ancien.

Belmont. — Archives maintenues au logis du maire, faute d'emplacement à la maison commune (école). Inventaire de 1856, non tenu à jour; classement suffisant, vu l'emplacement de l'armoire des archives et son exiguïté. Etat civil relié de 1793 à 1855 seulement; 20 ans de retard dans la reliure du *Recueil administratif.* Les seuls titres anciens sont des procédures avec les communes limitrophes, et un plan du bois de Vallériemont dressé en 1778 par l'arpenteur Barrand.

Berche. — Installation passable et réglementaire dans la salle du Conseil municipal. Inventaire de 1857. Aucune reliure. Bonne tenue de l'état civil et du registre des délibérations communales. Quelques documents de 1574 à 1786, y compris un accensement de communaux fait en 1574 aux habitants de Berche et de Dampierre-sur-le-Doubs par le seigneur du lieu, Desle de Meligny.

Bondeval. — Installation très convenable, mais classement très médiocre, qu'il sera nécessaire de remanier en rédigeant un nouvel inventaire en remplacement de l'inventaire de 1852. Reliures négligées depuis 1879. Aucun document timbré du sceau de la mairie. Pas d'archives anciennes.

... sont conservées
... délabré,
... Conseil Le
... avec l'in-
... depuis
... des re-
... pas de

... aven-
... ires
...

... y compris
... personnel du
... servir de base au
... que l'on
... mairie. Les seuls
... sont des tra-
... entre Etouvans et

Exincourt. — Bonne installation. classement satisfaisant; inventaire de 1857. Reliures un peu en retard. Tous les dossiers modernes sont classés dans des cartons-boîtes munis d'indications extérieures. Assez nombreux documents anciens parmi lesquels deux textes d'un intérêt exceptionnel pour l'histoire des institutions municipales du comté de Montbéliard. Ce sont « les reigles de la communaulté d'Exincourt [qui] sont estez relevez en l'an 1667, par le consentement de Jean Rigoullot maire, Jaque Dethoux, jurez et eschevin, Jean Grey et Henry Dethoux, bauvard, Jean Fallot, Jean Béquillard, Guenin Grey, Abraham Grey, Perrin Béquillard, Anthoine Grey et Jean de Ban, tous manans et habitans dudy Exincourt ». Ces règles, au nombre de 58, mûrement et librement délibérées par les habitants d'Exincourt, réunis en assemblée constituante, forment un code rural des plus curieux et des plus complets, peignant à merveille la physionomie de nos communautés villageoises au milieu du XVIIe siècle. Amende pour les électeurs qui s'abstiennent de voter au renouvellement annuel du Conseil; amende pour les « bauvards » ou gardes champêtres et forestiers, qui, élus, refusent ces fonctions ; élections d' « esmeurs » ou taxeurs d'amendes ; règlement des bauvards ou gardes, taxe des amendes pour « mésus » (contraventions ou délits) ; impôts communaux sous forme de redevances en nature servant à payer les agents municipaux ; droits d'usage sur les bois et les fruits : poires ou pommes sauvages, qu'on y peut cueillir ; pâture commune pour les « bestes cornuées » moutons et pourceaux ; réglement particulier des bois communs à Exincourt et Taillecourt ; tels sont les principaux articles auxquels pourvoit le code rural de 1667. — Une seconde édition, approuvée cette fois par le Conseil de régence de Montbéliard révisa en les complétant par 10 nouveaux articles, les règles et statuts d'Exincourt, homologués le 17 mai 1277; cette seconde version est également conservée dans les titres communaux.

Glay. — Bonne installation ; classement médiocre ; inventaire rédigé en 1858 et non tenu à jour depuis cette date ; tenue défectueuse de l'état civil et du registre des délibérations. Aucune reliure. Situation sans excuse, étant donnée l'existence d'un secrétaire de mairie rétribué.

Grandfontaine-sur-Creuse. — Placée dans le logis de l'instituteur, faute de salle de mairie, l'armoire des archives est partagée en deux parties par une cloison médiane ; le compartiment de gauche contient, fort à l'étroit, les archives ; celui de droite sert de garde-manger à l'instituteur. Le maire devra faire cesser cette promiscuité bizarre, renouveler l'inventaire, constituer les classements et mettre ainsi en situation régulière, à très peu de frais, un dépôt que l'exactitude de la tenue des registres, l'exécution normale des reliures, ont déjà mis sur un bon pied. — Rien d'ancien.

Hérimoncourt. — Bonne installation, classement presque très satisfaisant ; inventaire de 1857 tenu à jour jusqu'en 1882. Reliures en retard d'une douzaine d'années. Pas d'archives anciennes, sauf les registres paroissiaux des pasteurs depuis 1730.

Landresse. — Dépôt bien installé, bien classé et parfaitement tenu par le secrétaire de mairie (l'instituteur). Inventaire dressé en 1865, collections d'état civil ou *Recueils administratifs* en bon ordre, reliées ou brochées. A côté des archives modernes une armoire *à six serrures* du XVIIe siècle contenant presque au complet tous les actes passés par la commune, délimitation, procédures, fondations, etc., depuis le XVIe siècle. Les archives ont dû suivre à l'époque des Suédois la population de Landresse dans les grottes fameuses où l'on montre encore l'abri qui la sauva des incursions ennemies, et des inscriptions gravées de 1636 à 1674, qui complètent et justifient la tradition.

Laviron. — Installées dans les dépendances de l'ancien château, les archives, convenablement aménagées, gardent de nombreux documents anciens émanés des seigneurs de Laviron, ou des communes limitrophes. Citons une sentence de Jean Marmier, réglant en sa qualité de lieutenant général d'Amont l'usage de certains communaux ou pâtures entre le Grand-Sancey et Laviron, 20 août 1465 ; une sentence de l'official de Besançon au sujet des mêmes pâturages, décembre 1460 ; une permission d'amodier leurs communaux pendant 29 ans, accordée aux habitants de Laviron, par Claude de Cusance seigneur de Belvoir, 12 janvier 1556 ; un règlement des droits curiaux de Laviron homologué par le parlement de Dole

le 20 mai 1630, mais dont les principales clauses dataient d'un traité du 17 décembre 1516; etc., enfin un terrier du Grand et du Petit Laviron dressé en 1776-1778 (2 vol. in-fol.). Les archives modernes sont classées et ont été inventoriées en 1843; les reliures sont en ordre; l'état civil régulièrement tenu.

Longechaux. — Bonne installation dans une mairie neuve; les collections imprimées disposées sur des rayonnages; les registres et documents manuscrits déposés dans un coffre de chêne fermant à clef. Inventaire à renouveler, reliures attardées à faire exécuter en même temps. Aucun document ancien.

Meslières. — Conditions très satisfaisantes d'installation, de classement, de reliures. Inventaire tenu à jour seulement jusqu'en 1865, numérotage et timbrage des documents à exécuter. Pas d'archives anciennes.

Pierrefontaine. — Installation convenable quoique insuffisante vu l'encombrement des journaux, *Bulletin des lois*, *Journal officiel*, etc., reliure du *Mémorial administratif* omise depuis 1870; inventaire remontant à 1857, sans être tenu à jour. Quelques documents anciens: état civil depuis 1858 avec annotations marginales sur la reconstruction de l'église de Pierrefontaine vers 1760 ; accensement perpétuel de la Joux accordé par Charles Quint aux habitants de cette localité, 11 octobre 1540: — traités de délimitation entre Pierrefontaine, Esley et Belleherbe de 1498 à 1623 ; — transaction entre M. de Sagey, seigneur de Pierrefontaine et la commune, 1745.

Plaimbois-du-Miroir. — Installation et classement suffisants. Inventaire rédigé en 1877, d'après lequel il conviendrait d'opérer certains remaniements dans le dépôt. Reliures stationnaires depuis 1873. Un certain nombre de titres de délimitations ou conventions de pâture avec les communes riveraines, de 1491 à 1620 ; arpentement général de 1740 dressé par l'arpenteur Monnier, enfin des registres paroissiaux depuis 1703, avec annotations intéressantes, constituent les archives anciennes de Plaimbois.

Roches-lez-Blamont. — Bonne organisation, inventaire rédigé

en 1880, avec lequel on devrait mettre strictement en concordance les classements présents et futurs; reliures tenues à jour. Les seuls documents anciens de ce dépôt sont les registres paroissiaux de Roches, Ecurcey et Autechaux, de 1652 à 1792.

Seloncourt. — Installation défectueuse dans des placards humides, sans air ni lumière. Reliures à jour; inventaire datant de 1865 ; tenue négligente de l'état civil. Pas d'archives anciennes.

Taillecourt. — Bonne installation, mauvais classement, inventaire de 1846, qu'il faudra remplacer d'urgence. Quelques archives anciennes reléguées dans les combles de la mairie, rien de relié sauf l'état civil, exactement tenu et signé.

Thulay. — Local très convenable; classement médiocre, inventaire en retard, aucune reliure. Malgré le peu de ressources de la commune, il serait possible, au moyen d'un crédit de 30 fr. environ, de renouveler l'inventaire et de faire relier au moins l'état civil.

Valentigney. — Vouées jusqu'ici à des déménagements fréquents dans les nombreux édifices communaux dont Valentigney dispose, les archives sont fractionnées actuellement entre deux locaux (partie à l'école des filles, partie à l'école des garçons) et n'auront d'installation définitive et par suite d'organisation normale, que quand une maison commune proprement dite aura été bâtie. Leur inventaire (de 1857) devra être remanié à ce moment, les classements mis au niveau de l'inventaire; les quelques dossiers ou registres paroissiaux déjà réunis ou conservés encore par le pasteur, devront être en même temps groupés et classés à part. Les reliures sont exactement faites, le cadastre en bon état.

Vellerot-lez-Vercel. — L'installation est bonne, l'organisation seulement en projet, mais prête à être exécutée par un maire plein de bon vouloir. L'inventaire remontant à 1844, devra tout d'abord être remplacé par un nouveau; les reliures de l'état civil et du *Recueil administratif*, être mises à jour, enfin les rayonnages supplémentaires, créés à peu de frais dans un pays

voisin des sapinières, permettront de tout mettre en ordre satisfaisant. A côté des documents modernes, le vieux coffre à ferrements et solide serrure où depuis quatre siècles les habitants de Vellerot abritent leurs titres les plus précieux, contient au moins 800 pièces anciennes sur parchemin ou sur papier. Je citerai tout d'abord de nombreuses quittances données par le chapitre métropolitain de Besançon aux habitants de Vellerot chaque fois qu'ils venaient acquitter au jour de l'Invention de St.-Etienne (3 août) dans le chœur de la cathédrale, la redevance bizarre d'un morceau de glace provenant de la glacière, que leurs délégués offraient respectueusement au Chapitre. D'après la tradition locale, cette redevance aurait eu pour cause l'assassinat d'un moine, ou d'un chanoine, détroussé sur le vieux chemin de Pontarlier à Belvoir qui traversait Vellerot, par les habitants du pays. Je citerai encore un traité passé entre les habitants de Landresse et de Vellerot pour l'acquittement d'une dette de 1484-1525 ; une délimitation entre Salans et Vellerot, 10 janvier 1538 ; un acte de 1535, concernant la « maison Magnin » ancienne maison du xve-xvie siècle dont le pignon de pierre à marmousets, fenêtres sommées d'accolades, armoiries, etc., se dresse encore au milieu du village comme la dernière trace des droits seigneuriaux de l'abbesse de Baume ; enfin un traité de bornage entre Landresse et Vellerot, 1823, et je n'aurai qu'effleuré un dépôt qui mérite d'être inventorié en détail.

Vennans. — L'étendue modeste de cette commune, qui fut pourtant dotée naguère d'un château aujourd'hui rasé, ne permet pas de bâtir la moindre maison commune, aussi les archives sont elles traditionnellement au domicile du maire. Les collections manuscrites et imprimées sont en bon ordre, reliées ou brochées; l'inventaire, de 1857, un peu en retard. Le seul document antérieur à 1790, est un plan des bois de Vennans dressé en 1740 par le géomètre Carpentier.

Vercel. — Les archives modernes de Vercel inventoriées en 1843 se sont développées depuis dans une proportion qui, dès à présent nécessite un nouvel inventaire. Les reliures sont à jour, les classements réguliers ; mais l'espace manque et l'administration municipale devra s'inquiéter de créer des rayon-

nages supplémentaires. Les archives anciennes riches en documents historiques et administratifs sur Vercel, ses seigneurs, son église, ses familiers, ses foires, etc , renferment, de 1370 à 1790, plus de 1,500 documents. Comptes, traités de bornage, procès, administration des bois, construction d'église ou chapelles, tous ces documents ont besoin d'être coordonnés et analysés dans un inventaire, que la municipalité va entreprendre sous la direction de l'inspecteur des archives communales. Cette réunion amènera la réintégration aux archives départementales de quelques dossiers de la famille de Saint-André-Marnay dont le fonds principal a déjà été réuni, il y a quelques années aux archives du Doubs. L'inventaire des archives de Vercel apportera d'utiles éléments à l'histoire de nos montagnes.

La Villedieu-lez-Vercel. — Petit dépôt bien classé, et convenablement aménagé. Inventaire remontant à 1856 ; reliures à jour; état civil régulièrement tenu. Pas d'autre souvenir de l'hospice des Templiers auquel la Villedieu doit son origine, que le nom de la *Commanderie* donné à un bâtiment aujourd'hui sans caractère, le vocable de Saint-Jean-Baptiste attribué à une église de plâtras moderne, enfin un arpentement de 1763 dont un double est conservé à la mairie, un double dans l'ancienne commanderie sa voisine. Citons encore une délimitation de la Villedieu avec Valdahon, en 1577 ; et un plan des bois dressé en 1751 par l'arpenteur Tissot.

Villers-Chief. — Dépôt en bon ordre ; inventaire de 1843, tenu au courant jusqu'à 1857 ; reliures attardées depuis 1873. Les archives anciennes ont conservé leur vieux coffre de chêne où sont épars 300 documents sur papier ou parchemin. Citons au hasard ; délimitation entre Villers-Chief et Eysson, 1619 ; — délimitation entre Villers-Chief et Germéfontaine, 13 janvier 1828 ; — plan des bois de Villers, dressé en 1742, par l'arpenteur Girardin, de la maîtrise des Eaux et Forêts de Baume, etc.

Voujaucourt. — Malgré son local convenable, malgré l'existence d'un secrétaire de mairie, le dépôt d'archives de Voujaucourt laisse fort à désirer comme propreté ou méthode. Casques ou épaulettes de pompiers, lanternes vénitiennes, etc., tout est

mêlé aux documents de toute nature qui constituent les archives d'une commune. On cherche vainement dans cet amas les registres d'état civil, les collections de *Recueils administratifs* ou *Bulletins de l'Intérieur*, mais il est facile *à priori* de constater que les reliures sont peu à jour, que le classement est nul et qu'il faut recommencer inventaire et organisation, pour mettre en situation normale un dépôt fort négligé.

Besançon. — Imp. Dodivers, Grande-Rue, 87.

I

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Le service des Archives départementales, dont la constitution sérieuse ne date guère que de la circulaire ministérielle du 8 août 1839, est resté longtemps rudimentaire dans le département que vous administrez. Si l'hôtel de la Préfecture du Doubs a été bâti dans des proportions monumentales, il n'en est pas de même, vous le savez, de ses dépendances et de ses bureaux, et l'ancien local des archives de l'Intendance, grossi du bâtiment des magasins militaires de la rue des Bains et des greniers surmontant les écuries et remises, n'a offert, durant quatre-vingt-quinze ans, qu'un abri précaire aux fonds d'archives centralisés par les lois de la Révolution. Entassés pêle-mêle, à côté de papiers sans valeur, les trésors de l'histoire franc-comtoise furent longtemps abandonnés aux cupidités particulières, qui en ont multiplié les épaves soit dans des dépôts publics irrégulièrement enrichis, soit dans des collections privées, d'où elles ne sortent souvent que pour passer à l'étranger. Amoindries par des dilapidations, que le désordre encourageait et rendait impunies, appauvries par des mesures arbitraires, telles que le transfert aux Archives nationales du fonds d'Etat de Montbéliard, les Archives du Doubs ne sont entrées dans une voie régulière d'organisation que depuis vingt ans à peine. La construction d'un bâtiment spécial, due à l'initiative de vos prédécesseurs et à la sollicitude du Conseil général, a rendu possible et facilitera désormais de plus en plus, et à moi-même et à mes successeurs, l'organisation et le développement méthodique d'un dépôt qui est un des plus précieux de la région de l'Est et qui, dès à présent, a conquis la réputation d'un des mieux installés et des mieux classés parmi les dépôts départementaux.

Appropriations matérielles. — Le bâtiment des Archives du Doubs comprend quatre étages. Les trois étages inférieurs (rez-de-chaussée, 1[er] et 2[e] étages) sont voûtés et dallés en fer, briques et ciment; l'incendie ne peut s'y déclarer ni s'y développer; dans les combles, au contraire (4[e] étage), la chance unique d'incendie peut provenir du feu du ciel. Cette éventualité n'est pas faite pour inquiéter beaucoup; elle a néanmoins dû guider le choix des documents à abriter dans les salles XIII-XVI qui occupent ce quatrième étage. Naturellement ce sont des documents de second ordre : registres et dossiers de comptabilité, voués, après trente ans, à la destruction, qui y ont été emmagasinés; en évaluant à 5,000 dossiers et à 4,000 registres le nombre de ces documents, je reste strictement exact. Pour disposer ce groupe compact, depuis l'achèvement du bâtiment, dont on n'avait approprié et meublé que trois étages, j'ai dû meubler de rayons les salles XIII et XIV. En 1886, au moyen d'un crédit spécial de 100 fr. et d'un fonds d'entretien, j'ai cloisonné et plafonné la salle n° XVI, qui sera prochainement gypsée comme la cage d'escalier. Un nouveau crédit de 150 fr. permettra, en 1888, de rayonner cette salle XVI et d'y ranger la suite des documents financiers de la trésorerie et des perceptions, les salles XIV et XIII devenant insuffisantes.

Il serait fort à souhaiter, pour empêcher soit la poussière, en été, soit l'humidité, au moment des grandes pluies ou du dégel, de pénétrer par la toiture dans ces combles, de lambrisser les charpentes à l'intérieur du bâtiment des Archives; j'insiste ici sur cette nécessité que M. l'Architecte départemental a pu constater sur place, et au sujet de laquelle il doit vous soumettre des propositions conformes.

Archives judiciaires. — La centralisation des anciens fonds judiciaires accordés au département par M. le Ministre de la justice s'est accomplie presque en entier en 1884-1885. Il ne restait à cette date que les archives du bailliage de Pontarlier à transporter au chef-lieu. Sur les démarches de votre prédécesseur, M. le Procureur général, par dépêche du 21 juillet 1886, a autorisé ce transfert, que j'ai pu préparer et organiser en juillet courant, et qui a

permis de transporter, en ordre satisfaisant et sans grands frais, tous les registres et dossiers du bailliage de Pontarlier (xvie-xviie siècles). Ce fonds a été d'autant mieux accueilli dans mon dépôt qu'il n'y occupe que peu de place (200 mètres de rayons à peine dans la salle VII), qu'il est pourvu d'un inventaire provisoire suffisant, rédigé le 23 mars 1869 par MM. Griffond et de Moréal (ce qui permettra d'y faire de suite toutes recherches), enfin qu'il complète d'une façon définitive la série des fonds judiciaires. Je me trompe, car il reste à transporter encore du greffe du tribunal de commerce de Besançon quelques registres et dossiers de la juridiction consulaire du xviiie siècle, et des prisons de cette ville ou des arrondissements quelques registres d'écrou antérieurs à 1790, utiles à annexer aux fonds de justice criminelle.

Minutes notariales. — Le seul développement important que les Archives puissent ambitionner et espérer maintenant sur le terrain des fonds anciens est dans le sens des minutes notariales. Grâce à des délibérations successives des Chambres des notaires de Baume, de Besançon, de Pontarlier et de Montbéliard, cette annexion éventuelle est à présent plus que préparée, et, à cette heure, plus de moitié en nombre des minutes notariales du Doubs antérieures à 1790, versées par la Chambre de Besançon, sont entrées dans mon dépôt en 1885. En 1887, la question n'a pas fait de progrès décisif, mais les Chambres des notaires de Pontarlier et de Montbéliard ayant autorisé leurs ressortissants à verser individuellement leurs vieilles minutes, la mesure générale ne tardera guère à s'exécuter. En 1887, M. Receveur, notaire à Cuse, conseiller d'arrondissement, a versé le groupe important de ses minutes, accentuant ainsi la délibération prise à sa sortie de présidence par la Chambre des notaires de Baume, en 1884. J'espère qu'en 1888 cet exemple trouvera de nombreux imitateurs, et, pour faire face aux frais de transport des minutes notariales et des registres du greffe du tribunal de commerce de Besançon, j'ai l'honneur de proposer le maintien au budget d'un crédit de 100 fr., déjà inscrit en 1887.

Classement et dépouillement de fonds anciens. — J'ai dû,

en 1886-1887, limiter au fonds de la Chambre des comptes de Dole, dont, depuis plusieurs années, je publie l'inventaire, ma part exclusivement personnelle de dépouillement et de classement des fonds anciens. Dans la partie matérielle de ce travail, c'est-à-dire le timbrage, le comptage des pièces, le foliotage des registres, le numérotage des cartons et des articles, j'ai pu tirer quelque aide des deux employés du dépôt ; mais le souci du classement et la rédaction de l'inventaire me revenaient naturellement, et je crois avoir apporté à cette partie de mon service quelque activité et quelque persévérance. 1,000 pages de copie in-folio, écrites de ma main, du 1er avril 1886 au 1er mai 1887, témoigneraient au besoin de ma ténacité à ce labeur. Ces 1,000 pages, livrées à l'impression, ont donné 46 feuilles (364 pages) de texte in-4°, formant un volume de 728 colonnes, que j'ai eu l'honneur de vous remettre et qui sera distribué au Conseil général dans sa prochaine session.

Ce volume, consacré aux titres généraux de la Chambre des comptes et à la comptabilité domaniale et seigneuriale, contient d'une part l'analyse de tous les documents relatifs à l'organisation d'une des cours souveraines de la Franche-Comté, de l'autre tous les comptes du domaine ou des seigneuries qui ont survécu à la barbare décision des commissaires des départements du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône, condamnant à la destruction, en 1790-1792, les neuf dixièmes des comptes de la province !... C'est un total de 1,170 articles, comprenant ensemble :

1,271	pièces parchemin ;
41,093	pièces papier ;
988	registres ;
7	plans ;
715	sceaux.

Total : 43,874 documents, analysés dans le tome II, publié dans l'exercice qui s'achève.

Le tome III de l'inventaire, qui contiendra la fin de la comptabilité (comptes spéciaux et de guerre), les titres domaniaux et les titres locaux, comprendra environ 1,300 articles et terminera la série de la Chambre des comptes. J'espère préparer moitié environ de la copie de ce volume dans l'exercice qui va s'ouvrir, et, si les ressources néces-

saires sont réunies, terminer l'impression du tome III en 1889.

La préparation du tome II de l'inventaire de la série B, dont je viens de vous entretenir, a absorbé tout mon travail d'une année. Je n'indiquerai que pour mémoire la publication d'un volume unique réunissant les séries A, C, D et E des Archives du Doubs, publiées en fascicules par mes prédécesseurs. Malgré leur plan et leur rédaction médiocres, M. le Ministre de l'instruction publique a désiré voir utiliser ces inventaires, qui ne donneront qu'une idée bien imparfaite de cette portion de nos richesses historiques ; vous en jugerez, Monsieur le Préfet, par l'exemplaire mis sous vos yeux.

En limitant pour l'exercice prochain, sur le terrain des fonds anciens, ma part personnelle de travail à la continuation de l'inventaire de la Chambre des Comptes, j'appliquerai mes auxiliaires au dépouillement des actes judiciaires du Parlement et des Bailliages, que je désire mettre le plus tôt possible en séries normales, faciles à consulter. Leur inventaire ne pourra pas de longtemps être utilement abordé ; il ne le sera que quand celui des séries G et H, bien autrement importantes pour les études historiques, aura été, conformément à l'autorisation du Ministre, entrepris et exécuté.

Classement et inventaire des fonds modernes. — Bien que disposés méthodiquement et d'une façon à peu près définitive, les dossiers administratifs modernes, qui représentent environ moitié du dépôt, ont tous besoin, au sortir des bureaux de la Préfecture ou des administrations diverses, de subir une revision et un classement attentifs. Une avalanche de dossiers en désarroi, versés en 1886, a mis le personnel des Archives dans la nécessité d'entreprendre un travail gigantesque, en refondant tous les dossiers d'administration communale. L'ensemble des pièces de cette nature centralisées depuis 1800 ne représente pas moins de deux millions de pièces pour les 638 communes du Doubs. Une pareille refonte a absorbé durant onze mois (août 1886-juin 1887) tout le labeur de mes auxiliaires, en dehors du service courant ; si je suis sorti à cette heure d'une pareille entreprise, je tiens à constater que 1850 dos-

siers de la série O, comprenant tous les documents administratifs communaux, d'Abbans à Vyt-lez-Belvoir dans l'ordre des localités, de 1800 à 1885 dans l'ordre des dates, sont définitivement classés, chaque dossier étant muni d'un carton portant extérieurement les indications suivantes, imprimées en gros caractères, d'après le type ci-contre :

O. 1.
ADMINISTRATION
COMMUNALE
(1810-1863)
ABBANS-DESSOUS
O. 1.

Deux millions en chiffres disent peu de choses; mais, quand il s'agit d'unités, même de simples feuilles ou cahiers de papier, c'est autre affaire, et l'on peut juger, à la durée du temps employé, de la minutie d'un travail pareil de classement et de dépouillement. Je ne citerai que pour mémoire le classement, la mise en fiches, etc., des dossiers modernes entrés en 1886-1887 aux Archives du Doubs et dont voici la nomenclature :

Versements, recherches et expéditions. — Les versements de papiers modernes effectués en 1886-1887 ont été exceptionnellement nombreux. Les Archives ont reçu :

Du Conseil de Préfecture .	107 dossiers		(Séries O et K).
De la 1re Don de la Préfectre	9	—	(Série M).
De la 2e Don de la Préfectre	850	—	(Séries M.-X).
De la Trésorerie générale.	80	—	et 404 registres (Série P).
Total. . . .	1046 dossiers et 404 registres.		

1,280 recherches ont été effectuées durant l'exercice, portant pour moitié (635) sur les séries anciennes, pour moitié (645) sur les séries modernes; 148 ont été demandées par les bureaux de la Préfecture; 1,132 par des particuliers ou des fonctionnaires. — En outre, 9 communications de dossiers ont été faites à des chefs de service.

Notons enfin que 43 rôles d'expéditions (dont 4 à titre

gratuit) et la vente d'une carte géologique ont produit 37 fr. 25, à verser au compte des produits éventuels départementaux.

La correspondance expédiée en 1886-1887 par le service des Archives départementales a atteint le chiffre de 368 envois.

Acquisitions et dons. — A côté des versements et des réintégrations de fonds d'archives, deux autres sources ne cessent d'ajouter, dans une proportion plus modeste, nombre d'intéressants documents aux collections départementales. Je veux parler des achats qu'un crédit annuel permet de faire, ou des dons que les visiteurs des Archives font libéralement à un dépôt dont ils apprécient l'utilité ou dont ils utilisent les ressources.

Parmi les acquisitions faites en 1886-1887, je citerai pour les livres : les *Mémoires de la Franche-Comté de Bourgogne*, de Gollut, édition originale de 1592, reliée aux armes du conseiller de la Tour; l'*Essai sur la Chevalerie de Saint-Georges*, par M. de Saint-Moris; l'*Histoire des Evêques de Bâle,* par M. Vautrey; l'*Histoire des princes de Condé,* par M. le duc d'Aumale; le *Poème d'Alexandre le Grand*, publié par M. Paul Meyer; les *Monuments de Neuchâtel*, par Matile; la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, 1886; le *Congrès archéologique de France,* 1886, etc.

Pour les documents, je mentionnerai : un portrait gravé de Philibert de Rye, baron de Balançon; un diplôme superbement calligraphié et enluminé, avec armoiries de l'empereur Ferdinand II, anoblissant la famille Gillaboz, d'Arbois, 1620; plusieurs diplômes de gradués en l'Université de Besançon, 1679-1741; une dispense en faveur de l'avocat Bergeret, signée du roi Louis XV, 1768; enfin de nombreux documents en faveur de familles, d'églises ou chapelles comtoises, xve-xviiie siècles (Arbois, Lons-le-Saunier, Poligny, etc., série E).

Les dons n'ont pas été inférieurs en nombre ni en importance à ceux que j'enregistrais les précédentes années.

Voici la liste des donateurs et des dons :

M. le Ministre de l'instruction publique : *Correspondance de Mazarin*, III et IV; *Cartulaire de Cluny*, III; *Mélanges historiques,* V; *Inventaire des arrêts du Conseil*

d'Etat sous Henri IV, I; *Catalogue des manuscrits conservés dans les Archives départementales et communales*, 1887.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, la Société d'Emulation du Doubs, la Société d'histoire du canton de Neuchâtel, leurs mémoires parus en 1886 et 1887.

M. l'abbé Gousset, curé de Chevigney (Audeux), un compte de la seigneurie de Lavoncourt, 1544 (série E).

M. Varin d'Ainvelle, à Besançon, des lettres de noblesse accordées par Philippe III, roi d'Espagne, à Claude Guibourg, de Besançon, 28 avril 1609 (Sceau et armoiries peintes, série E).

M. le docteur Blondon, à Besançon, un registre des examens publics de droit français à l'Université de Besançon, 1756-1789 (série D).

M. Clément Duvernoy, conservateur de la Bibliothèque publique de Montbéliard, une vue du collège de Montbéliard vers 1630 (photogr. reproduisant une rarissime gravure).

M. l'abbé Blanchet, à Maizières, un diplôme de franc-maçon, 1811 (série E).

M. le docteur Faivre, professeur à l'Ecole de médecine de Besançon, 104 pièces papier concernant la famille Malarmé de Roussillon, 1704-1793, et 44 pièces papier, concernant la famille Pourcheresse (série E).

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, 22 cahiers de comptes de la famille Jeannot de Moncey, 1685-1780 (série E).

M. Fleury-Bergier, ancien juge de paix à Besançon, titres concernant les terres de Châtelneuf-en-Vennes, Damprichard, le Russey et Vercel, 1601-1809 (3 parchemins, 26 pièces papier, série E).

Mme Philippe Grand, à Besançon, 131 pièces parchemin concernant la famille Arvisenet, de Champlitte, XVIe-XVIIIe siècles (E).

M. Gaston de Beauséjour, capitaine d'artillerie, à Besançon, un portrait gravé du duc Wolfgang des Deux-Ruts (envahisseur de la Franche-Comté en 1569).

Total, 136 pièces parchemin, 198 papier, 1 sceau, 1 vue topographique et 1 portrait gravé.

Que de pareilles libéralités, dont le Conseil général vou-

dra certainement témoigner sa satisfaction en votant des remerciements à leurs auteurs, se renouvellent chaque année, et, à la longue, les Archives du Doubs retrouveront une partie des trésors dont je déplorais tout à l'heure la perte.

Vous avez pu juger, Monsieur le Préfet, par l'exposé de ce rapport, de la situation d'un service que je me suis efforcé d'organiser de mon mieux. M. le Ministre de l'instruction publique, à la suite de mon précédent rapport, et des félicitations votées par le Conseil général du Doubs, dans sa séance du 19 août 1886, écrivait à votre prédécesseur : « ... L'organisation générale du service dénote une » connaissance approfondie et pratique des conditions » nécessaires à la bonne installation d'un dépôt d'archives. » Il n'est que juste de rendre à M. l'Archiviste la part » d'éloges qui lui revient pour la prévoyance, l'intelligence » et l'activité dont il a fait preuve... » (13 décembre 1886).

Tout mon désir serait d'avoir justifié et de justifier encore cette approbation, en méritant votre haute bienveillance et votre appui dans la continuation d'une tâche laborieuse et souvent ingrate.

Budget des Archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

		1887	1888
Art. 1.	Traitement du conservateur des Archives. .	4.000	4.000
	Traitement de l'archiviste adjoint.	2.400	2.400
	Traitement d'un employé	1.100	1.100
Art. 2.	Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	685	685
Art. 3.	Acquisitions de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	240
Art. 4.	Publication de l'inventaire (Circul. de 1861). .	500	500
Art. 5.	Inspection des Archives communales (Lettre ministérielle).	350	500
Art. 6.	Appropriations matérielles	100	100
	Budget extraordinaire		
Art. 7.	Rayonnages de la salle XVI	100	150
Art. 8.	Transport et déménagements d'archives judiciaires et notariales.	150	100
	Totaux.	9.625	9.775

II

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

Parmi les 638 communes qui composent le département du Doubs, il n'en est guère qu'une quarantaine à peine qui soient privées, par la modicité de leurs ressources, d'un emplacement convenable pour y installer et y conserver les documents administratifs nécessaires à la bonne gestion de leurs intérêts. Mais, sur les 600 communes pourvues d'une maison commune et d'un dépôt d'archives aménagé sous le régime des circulaires de 1842 et 1857, beaucoup ont vu ces dépôts bouleversés, soit par la négligence de certains administrateurs, soit par l'envahissement progressif du personnel scolaire dans les immeubles ou les meubles municipaux. Sur ce double terrain, l'inspection a pu relever, signaler et contribuer à détruire certains abus, en provoquant auprès de l'administration préfectorale les mesures indispensables pour rétablir l'ordre. Les changements fréquents dans le personnel des maires entraînent souvent des difficultés entre les magistrats sortants et ceux nouvellement élus, faute d'inventaire régulier des archives et du mobilier communal; aussi, l'inspection doit-elle s'appliquer à faire tenir exactement à jour les répertoires et à les faire renouveler en temps utile. Enfin, quand les archives modernes sont en ordre, quand on s'est assuré que les registres de délibérations et d'état civil sont tenus à jour, que les reliures des publications officielles s'effectuent exactement, il reste à pourvoir au récolement et au classement des archives anciennes, qui ont survécu aux incendies ou à l'incurie des administrations rurales. Jadis, en l'absence de maisons communes, dont la construction, dans les 19/20es des localités, ne remonte pas à plus de cinquante ans, le clocher, les voûtes de l'église ou le grenier du pres-

bytère, étaient le lieu de dépôt officiel du coffre des titres municipaux. Cette circonstance a sauvé, dans près de cent communes, des groupes plus ou moins importants de documents anciens; moitié environ sont réintégrés dans les archives communales; je continuerai, dans le prochain exercice, à vous signaler ceux qu'une démarche auprès de l'autorité diocésaine permettrait de recouvrer.

Telles sont, Monsieur le Préfet, les deux faces des archives communales, l'une moderne, l'autre ancienne, que l'inspecteur a le soin et le devoir d'étudier et d'améliorer progressivement.

Archives anciennes. — En 1886-1887, l'inspection des archives a limité sa tâche à deux objets principaux : l'achèvement de la publication de l'inventaire des dépôts de Pontarlier et de Baume, le classement des archives de Vuillafans.

Vous trouverez, Monsieur le Préfet, annexé à ce rapport le volume d'inventaire des archives communales de Pontarlier, paru en 1887. Entrepris sur l'initiative et avec le concours du regretté maire de cette ville, M. Joseph Pillod, par M. J. Mathey, le travail de rédaction, que j'ai constamment dirigé et surveillé, a été achevé en 1886. Grâce à ce répertoire complet et minutieux, la ville de Pontarlier peut désormais retrouver tous les titres actifs utiles à son administration, et connaître l'histoire des deux derniers siècles qui ont vu le relèvement de ses édifices et de sa prospérité, après les mémorables incendies de 1639 et 1736.

S'il manque à l'inventaire de Baume quelques pages à peine pour paraître le même jour que celui de Pontarlier, il ne faut attribuer ce retard qu'à l'outillage insuffisant d'une imprimerie locale. Celle-ci a, du reste, imprimé fort convenablement un recueil plus intéressant pour l'histoire générale et locale que celui de Pontarlier, si l'on tient compte et de l'ancienneté des titres analysés et de la date reculée des registres municipaux d'une petite ville que recommandent et son site et son illustration passée.

Le bourg de Vuillafans a conservé des archives presque aussi considérables que celles de Baume ou Pontarlier, et qui remontent au XVe siècle comme date initiale. Si l'on compte par milliers les pièces d'administration, de compta-

bilité, de procédure, conservées dans les archives de cette commune, on aura une idée du travail nécessité par leur classement, aujourd'hui terminé, et leur inventaire, presque achevé, que je joins à ce rapport.

Sous-préfectures. — J'ai profité du classement exécuté aux archives départementales, dans la série importante des procès verbaux d'adjudication des travaux communaux, pour commencer le répertoire général des dossiers administratifs conservés dans les sous-préfectures. Bien qu'un inventaire sommaire de chacun de ces dépôts ait été préparé par mes soins en 1885, un répertoire analytique de cette catégorie de dossiers, journellement consultés, rendra service et aux travaux des préfectures ou des sous-préfectures, et aux administrations municipales, directement intéressées à retrouver ces procès verbaux, dont l'emplacement précis restait souvent douteux.

Archives modernes. — Les observations générales que m'ont suggérées les tournées d'inspection effectuées en 1886-1887 peuvent se résumer dans les points suivants, qu'il serait utile de réformer : 1° maintien trop fréquent des registres de délibérations ou d'état civil au domicile du maire ou du secrétaire de mairie; — 2° négligence dans les signatures apposées aux registres d'état civil, qui restent souvent pendant six mois et davantage inachevés et irréguliers; — 3° exploitation des communes par certains relieurs de cadastre, qui prélèvent (grâce à la crédulité des maires) 200 fr. par commune, sous prétexte de renouveler les plans et de les consolider, en leur donnant un format tel qu'on ne peut plus, sans difficulté, ni les manier ni les loger; — 4° concordance généralement nulle entre les inventaires et le classement, faute de revêtir les liasses et registres des lettres et numéros de série réglementaires. Pour réformer autant que possible ces divers abus, j'aurai, sous peu, l'honneur de vous soumettre un projet de circulaire à insérer au *Recueil des actes administratifs*.

Cinq inventaires ont été renouvelés dans le cours de l'année 1886-1887 : ceux des communes d'Avoudrey, Belmont, Blarians, Saules et Vennans.

En 1886-1887, l'inspecteur a visité les archives des com-

munes suivantes : Adam-lez-Vercel, Arçon, Brey et Maisons-du-Bois, Châtelblanc, Chaux-Neuve, la Cluse, le Crouzet (Mouthe), Gellin, les Grangettes, Labergement-Sainte-Marie, Lièvremont, Maison-du-Bois, Malbuisson, Malpas, Mamirolle, Montbenoît, Montflovin, Montgesoye, Montperreux, Mouthe, Mouthier, Oye, Petite-Chaux, la Planée, les Pontets, Reculfoz, Remoray, Saint-Point, Sarrageois et la Villedieu-lez-Mouthe.

Voici un résumé rapide des principales observations faite dans chacun de ces dépôts.

Adam-lez-Vercel. — Installation passable, classement défectueux, inventaire datant de 1857 à renouveler, reliures de l'état civil et du *Recueil administratif* négligées depuis 12 années. Aucun document ancien. Etat civil et registre des délibérations régulièrement tenus.

Arçon. — Bonne installation, inventaire remontant à 1845 et non tenu à jour. Reliures presque en ordre. En fait d'archives anciennes, la commune possède l'ancien état civil paroissial remontant à 1692 et un arpentement du territoire dressé par le géomètre Courtois, le 3 juillet 1766.

Brey et Maisons-du-Bois. — Ensemble satisfaisant à tous points de vue, moins le classement méthodique par séries, qu'il conviendrait d'établir en renouvelant l'inventaire de 1856.

Châtelblanc. — Malgré les fréquents incendies qui ont ravagé cette petite commune, on y trouve encore d'importantes archives anciennes, qui mériteraient une étude et un classement à part, et où l'on recueillerait certainement des détails curieux sur une localité intéressante par son site pittoresque et les souvenirs historiques du vieux château des princes de Chalon-Arlay. Moins l'inventaire à renouveler (1857), quelques reliures à mettre en ordre, la partie moderne du dépôt laisse peu à désirer.

Chaux-Neuve. — Même observation que pour Châtelblanc, en ce qui concerne un groupe volumineux d'archives antérieures à 1790 (20 à 25 liasses). Registres paroissiaux remontant à 1571, et où l'on trouvera l'explication des nom-

breuses armoiries sculptées soit sur les clefs de voûte d'une ancienne église gothique, soit sur les tombes et les statues qui la meublent. Parmi ces armoiries, signalons déjà celles de Philippe II, roi d'Espagne, entourées du collier de la Toison d'Or, dans le chœur, et celles de la maison de Chalon-Orange, dans la nef principale et le collatéral droit. L'inventaire des archives modernes date de 1846, le cadastre est en bon état, les reliures à jour.

La Cluse. — Un incendie a consumé, en 1816, toutes les archives de cette commune, et ce n'est qu'en 1887 que l'inspection des archives a fait reconstituer les registres de l'état civil, détruits en cette occasion, au moyen des doubles conservés au tribunal de Pontarlier. Les seuls documents anciens qui aient survécu au désastre sont les registres paroissiaux datant de 1729. L'emplacement affecté aux archives est insuffisant, mais la maison commune est pourvue de nombreuses armoires où il sera facile de les installer convenablement. Inventaire à renouveler (1857). Cadastre en bon état, récemment pourvu d'une reliure incommode et très coûteuse, par un relieur ambulant dont j'ai déjà signalé la regrettable intervention dans toutes les communes aisées.

Le Crouzet (Mouthe). — Dépôt mal classé, pourvu d'un inventaire insuffisant; les collections officielles ne sont pas reliées; le maire ne tient aucun registre d'arrêtés; quelques titres anciens, parmi lesquels une délimitation de la commune avec les communes riveraines, en 1736.

Gellin. — Installation insuffisante, que 7 à 8 mètres de rayonnages suffiraient à compléter. Reliures à jour; cadastre en bon état; arpentement du territoire, dressé en 1738. Registres de l'état civil et des délibérations en ordre.

Les Grangettes. — La commune conserve encore, à demi rempli de documents des derniers siècles, un vieux coffre de chêne, à pieds tournés, muni de deux serrures, qui, de temps immémorial, contient les titres communaux. Les registres paroissiaux datent de 1659. L'inventaire des archives remonte à 1844, et pourrait être facilement renou-

velé, en même temps qu'on effectuerait le classement et le timbrage réglementaire des pièces, registres et volumes.

Labergement-Sainte-Marie. — Les archives de cette commune sont fractionnées en deux parts : l'une, qui sert au service courant de la mairie, conservée au secrétariat, dans la maison d'école des garçons ; l'autre, la plus considérable, dans la salle du conseil municipal, à la maison commune. Un double inventaire devrait être entrepris, l'un pour les archives modernes, en renouvellement de celui du 31 décembre 1843 ; l'autre, pour les archives anciennes, très importantes, et d'un réel intérêt pour toute la région. On en pourra juger, quand on saura que le plus ancien registre d'état civil paroissial, tenu par le curé de Saint-Antoine du Rougebief, date de 1533 ; que tous les comptes, correspondances, délibérations de Labergement, sont représentés par de nombreuses liasses ; enfin, qu'un coffret de chêne, à ferrures (ancienne boite des pauvres), renfermant tous les titres de l'église supprimée de Saint-Théodule, a été déposé et est conservé dans les archives de Labergement. Je citerai au hasard, parmi les titres de Saint-Théodule, quelques documents dont on appréciera l'intérêt : déclaration des revenus de la cure de Saint-Théodule, 19 mai 1524 ; autorisation de faire célébrer les offices paroissiaux dans la chapelle Notre-Dame de Vaux, accordée par le curé de Saint-Théodule, Ferry Agnez, à ses paroissiens de Vaux-et-Chantegrue, ratifiée par l'archevêque Antoine de Vergy, 28 mars-1er avril 1508 ; formule du prône pour l'église de Saint-Théodule, 1677 ; statuts de la confrérie du Saint-Esprit de cette même église, 1672 ; permission d'affilier à la confrérie du Mont-Carmel, accordée au curé par frère Joseph de Sainte-Anne, provincial des carmes déchaussés, 12 juillet 1696 ; notice historique sur la paroisse de Saint-Théodule et ses dépendances, par le curé Claude Pareau, XVIIe siècle, etc. Un pareil ensemble produira certainement un inventaire des plus curieux, que je m'efforcerai d'établir à bref délai.

Lièvremont. — Les archives communales sont en partie à la maison commune, au-dessus d'une fromagerie dont le voisinage est inquiétant pour leur sécurité, en partie à

la maison d'école, au domicile de l'instituteur secrétaire de la mairie. Aucun document ancien, moins les registres paroissiaux, datant de 1739. Inventaire de 1857, reliure en retard, cadastre en bon état.

Maisons-du-Bois. — Petit dépôt, sans documents antérieurs à 1790. Inventaire de 1847. Quelques reliures attardées ; le maire ne tient pas de registres d'arrêtés.

Malbuisson. — A côté des archives modernes, assez convenablement installées dans une grande armoire vitrée, mais dont on devrait renouveler l'inventaire, datant de quarante-trois ans (1844), un coffre de chêne, à triple serrure, qu'on ne peut plus ouvrir dès longtemps, renferme les vieux titres de la commune. Il serait intéressant de l'explorer et d'inventorier ce qu'il contient. Reliures à jour, cadastre en bon état.

Malpas. — Quelques liasses comprenant des titres communaux de 1500 à 1700. Mentionnons une enquête pour le bois des Chaumelles, 1675, et une délimitation entre l'abbaye du Mont-Sainte-Marie, Malpas et Saint-Point, de 1744; enfin, les registres paroissiaux datant de 1670. Installation et classement convenables, cadastre mal relié et à grands frais. Inventaire de 1857. Registres régulièrement signés.

Mamirolle. — Le maire s'occupe de refondre le classement et l'inventaire d'un dépôt assez bien installé, pourvu de reliures suffisantes, et où l'on ne conserve d'ancien que les registres paroissiaux depuis 1665 et un arpentement du territoire, dressé sur ordre de la Chambre des comptes, le 18 mai 1734.

Montbenoît. — Rien des archives de l'antique abbaye, dont l'église, les stalles et le cloître font encore la gloire du village, n'est conservé dans la commune. La modicité des ressources budgétaires s'oppose à ce que la reliure des publications officielles et la refonte d'un inventaire datant de 1869 puissent être immédiatement exécutées.

Montflovin. — Installation et classement à peu près cor-



rects; reliures à jour; inventaire datant de 1845, à renouveler. Rien d'ancien.

Mongesoye. — Situation médiocre, renouvellement d'inventaire (1856) prescrit depuis plusieurs années, mais négligé. Les seuls documents anciens sont les registres paroissiaux depuis 1666 et un arpentement du territoire du 7 février 1756 (incomplet de nombreux feuillets).

Montperreux.— Les archives modernes sont, autant que le permettent le local humide et des rayons insuffisants, assez convenablement disposées; l'inventaire a été dressé en 1865. Il conviendrait, toutefois, de relier l'ancien état civil de la commune de Chaudron et Vezenay, réunie à Montperreux depuis une trentaine d'années. Un coffre en noyer, à trois serrures, contient un assez grand nombre de titres anciens. Je mentionnerai des plans des bois de Montperreux, dressés en 1745 et 1774 par les géomètres Tissot et Artaud, un arpentement de 1764; enfin, un document très précieux: les doléances du tiers-état du bailliage de Pontarlier, rédigées en 1789. On me permettra d'extraire de ces doléances, dignes d'être publiées *in extenso,* le passage suivant, qui, à cent ans de distance, reproduit un grief dont les fromageries franc-comtoises se font journellement l'écho :

« *Art. 46e.* Les Suisses seront restreints, dans leurs privilèges actuels pour l'introduction des fromages en ce royaume. Il sera exigé un droit plus fort que ci-devant pour l'entrée de cette denrée, ce qui favorisera les fabriques du pays, qui souffrent beaucoup pour la concurrence qu'elles ne peuvent soutenir avec l'étranger. »

Mouthe. — L'installation du dépôt communal dans une tour d'angle de l'hôtel de ville (où une porte de fer, facile à établir, le mettrait complètement à l'abri du feu) serait excellent, si ce dépôt n'était inutilement obstrué de volumineuses collections non reliées de journaux officiels ou départementaux. Les publications officielles sont tenues à jour et reliées; le classement, par séries conformes à l'inventaire rédigé en 1857, n'est pas absolument régulier; quant à l'état civil, les registres courants ont le tort, comme

dans beaucoup de communes rurales, d'avoir en retard quelques signatures de témoins. Les archives de Mouthe ne possèdent, en fait de documents anciens, qu'un plan de la forêt du Noirmont, dressé le 2 février 1777 par le géomètre Artaud, et des registres de catholicité depuis 1657.

Mouthier-Hautepierre. — Dans ce dépôt, partagé en deux sections : l'une, la plus compacte, dans une armoire de la mairie, l'autre, dans un placard de la salle d'école des filles, l'urgence de rédiger un double inventaire, l'un pour les archives modernes, l'autre pour d'assez nombreuses archives anciennes, parmi lesquelles je signalerai les protocoles du tabellionné du prieuré de Mouthier (XVI[e]-XVIII[e] siècles), a été déjà rappelée précédemment au maire. Je lui ai renouvelé cette prescription, en constatant l'existence et la nature des titres anciens, qui peuvent, peut-être, être revendiqués par les archives départementales.

Oye-et-Palet. — La commune vient de bâtir une maison commune affligée de ce défaut, coutumier à toutes les constructions municipales de nos montagnes, de n'être aucunement en rapport avec les nécessités du climat, mais où l'architecte a eu la prévoyance de réserver une pièce spéciale pour les archives. Dans l'armoire qui contient ces archives, j'ai remarqué plusieurs liasses de procès soutenus contre la commune de la Rivière, de 1522 à 1790, au sujet des communaux et des limites du territoire; un arpentement du 18 novembre 1765; enfin, des registres paroissiaux de 1671 à 1792. L'installation est bonne; l'inventaire demande à être remplacé par un nouveau (1857); les reliures sont à jour, le cadastre en bon état.

Petite-Chaux. — Petit dépôt fort bien tenu, quoique très modeste. Aucun document antérieur à 1790.

La Planée.— Dans ces archives, assez bien classées, sans être toutefois revêtues des lettres et des numéros de série réglementaires, d'assez nombreux dossiers de procédures entre les communes de la Planée, Bouverans et Vaux, du XV[e] au XVIII[e] siècle. Je citerai deux transactions entre la Planée et Vaux-et-Chantegrue, au sujet du communal du Pâquis, 14 août 1438 et 3 décembre 1590, et l'état civil pa-

roissial, tenu depuis 1582 par les vicaires de Pontarlier, dont l'église de la Planée possède encore plusieurs tombes à effigies sacerdotales, gravées aux XVIe et XVIIe siècles.

Les Pontets. — Situation normale de l'installation, du classement, des reliures. Aucun document ancien.

Reculfoz. — Faute de maison commune, les archives sont confondues, au logis du maire, avec tout son mobilier personnel. Rien n'est relié, sauf l'état civil de 1793 à 1874; aucun ordre, aucun classement. Il serait possible de faire cesser cet état de choses en installant le dépôt dans un recoin de la maison d'école.

Remoray. — La situation n'est guère meilleure au point de vue, sinon de l'installation, suffisante, du moins du classement, absolument nul. Une grande armoire vitrée suffirait à classer très régulièrement l'ensemble des documents modernes, imparfaitement répertoriés en 1857. Un grand coffre de chêne, à plusieurs serrures, renferme, en grand désordre, un groupe important de documents du XVe siècle à 1790 : comptes d'échevins, correspondance avec l'intendant, procès avec les communes riveraines. Voici, au hasard, la cote de quelques-uns de ces documents précieux : transaction entre les habitants des Boujeons et ceux de Remoray, au sujet du communal du Pré-de-la-Roche, 4 juin 1562; exécution de sentence du bailli d'Aval au profit du prieur de Romain-Môtier et des habitants de Vaux-et-Chantegrue, contre les habitants de Remoray, 7 juin 1569; transaction entre les habitants du Val-de-Mièges et ceux de Vaux-et-Chantegrue, au sujet des pâturages, 15 octobre 1609; plan et profils du moulin communal de Remoray, approuvé par l'intendant, M. de Lacoré, 15 avril 1782, etc.

Saint-Point. — La commune voisine, Saint-Point, est presque aussi riche que Remoray en titres communaux anciens, sans préjudice, dit-on, des anciens titres du prieuré conservés au presbytère. Le coffre traditionnel à trois serrures les contient, sans classement et sans inventaire; leur communication aux archives départementales permettra

d'établir l'un et l'autre. Dans un rapide examen, j'ai remarqué deux sentences intéressantes : l'une de la mairie de Pontarlier, de 1485, condamnant les habitants de Montperreux à l'entretien de l'église et du cimetière de Saint-Point; l'autre, de la même année, réglant un différend entre les prud'hommes du lac Dampvauthier (Saint-Point) et Jean de Frasne, abbé du Mont-Sainte-Marie, au sujet de la Seigne-aux-Chevaux. Les archives modernes de Saint-Point laissent quelque peu à désirer au point de vue du classement, des reliures et de l'inventaire; le maire est tout disposé à se conformer aux instructions qui lui seront données sur ces différents points.

Sarrageois. — Installation passable, mais insuffisance de rayonnages. Aucun registre d'état civil n'est relié, de 1793 à nos jours. L'inventaire, remontant à 1854, devrait être refondu. Quelques pièces anciennes, notamment des transactions au sujet de pâturages communaux, entre Sarrageois, Gellin et Mouthe, 10-11 octobre 1612.

La Villedieu-lez-Mouthe. — Faute de posséder une maison commune, la Villedieu loue chez un particulier une chambre pour y tenir le conseil et y déposer les archives. Cette installation défectueuse ne permet guère d'améliorer l'organisation de ces dernières, exposées aux mêmes chances de destruction que la maison du cultivateur qui les abrite. Leur inventaire remonte à 1843; les reliures y sont à peu près à jour, le cadastre en assez bon état; et, sauf deux exemplaires d'un arpentement du territoire, dressé en 1711, je n'y ai rien trouvé d'ancien.

Besançon, imprimerie Franc-Comtoise.



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

Quand je pris la direction des archives départementales, en 1870, la situation de ce dépôt était lamentable, et le désordre des 30 millions de dossiers et des 10.000 volumes qu'il contenait n'avait d'égal que le délabrement des locaux, aussi insuffisants que défectueux, où ils étaient entassés. Cet état de choses a disparu, grâce à la sollicitude du Conseil général du Doubs et à l'appui que vos prédécesseurs et vous-même avez prêté à mon labeur, dont le principal mérite a été d'être consciencieux et persévérant. C'est à ces efforts communs que le département doit un dépôt d'archives digne des trésors qu'il renferme et du beau pays dont il centralise et conserve les annales manuscrites.

Pour compléter désormais l'organisation d'archives dont l'installation matérielle est aussi complète que confortable, il ne reste plus qu'à terminer les derniers détails de leur aménagement intérieur, qu'à activer, en attendant que l'avenir les achève, les travaux de classement et d'inventaire dont l'exécution se poursuit méthodiquement dans toute la France depuis 1839. Dans ce double ordre d'idées, l'exercice 1887-1888 n'aura rien à envier aux précédents exercices ; vous en jugerez, Monsieur le Préfet, par ce rapport, où j'ai l'honneur de résumer le tableau des améliorations poursuivies et réclamées aussi bien dans l'aménagement matériel des divers locaux des archives que dans l'ordre scientifique des classements.

I. — *Appropriations matérielles.* — En décrivant dans mon dernier rapport annuel la contexture architectonique des quatre étages composant le bâtiment des archives, je

faisais remarquer que les combles de l'édifice, contenant quatre vastes salles, n'étaient point plafonnés, et que la toiture en ardoises laissait s'infiltrer la poussière et quelquefois la pluie, au grand dommage des dossiers administratifs que j'ai dû y transporter. Signalée au Conseil général, cette défectuosité, que le lambrissage complet des combles devait supprimer complètement, a été corrigée durant l'hiver 1887-1888 au moyen d'un double crédit, l'un de 1.200 fr., l'autre de 1.250 fr., votés en août 1887 et en avril 1888. Grâce à cette réparation, je devrais plutôt dire à ce complément de construction, le bâtiment des archives se trouve maintenant complètement à l'abri des intempéries, et les quatre salles des combles (n°s XV et XVI) sont aussi convenables et aussi étanches que celles du rez-de-chaussée et des deux premiers étages.

Joints au crédit d'entretien, les crédits supplémentaires dont je viens de parler, et qui sont, chose à peine croyable, les seuls crédits supplémentaires d'un devis primitif de 130.000 fr., ont suffi, en outre, pour isoler au moyen de grilles de fer la cage d'escalier qui dessert tout le bâtiment des salles réservées aux collections proprement dites. Ces grilles permettent d'ouvrir sur chaque palier en retrait les portes des diverses salles et de les aérer parfaitement sans que le public y puisse pénétrer.

De plus, la galerie du premier étage, restreinte dans sa dimension primitive, a donné place sur ses flancs d'un côté à un cabinet de travail pour l'archiviste, de l'autre à un petit bureau symétrique où peuvent travailler durant l'été les deux employés des archives, sans cesser de surveiller la salle de travail contiguë, où le public est admis à consulter les dossiers ou les livres.

J'allais omettre une dernière réparation, la moins coûteuse (environ 100 fr. de dépense) et qui rend cependant les meilleurs services, puisqu'elle supplée un concierge ou un employé; je veux parler d'une sonnerie électrique dont les avertisseurs préviennent dans le bureau et aux divers étages quand quelqu'un franchit le seuil du vestibule des archives. Le courant de cette sonnerie suffit en outre à alimenter divers timbres d'appel qui permettent de faire descendre dans la salle du public les employés occupés

dans l'une ou l'autre des salles ou dans leurs annexes. Les éléments d'une pile précédemment établie dans l'ancien local des archives ayant pu être utilisés après dix ans d'usage, les frais d'installation de la sonnerie se sont trouvés sensiblement atténués.

En vous rendant compte des travaux importants d'aménagement (charpenterie, menuiserie, serrurerie et peinture), qui n'ont pas duré moins de trois mois et n'ont pas laissé que d'exiger beaucoup de surveillance (ne fût-ce qu'au point de vue des craintes d'incendie), je tiens encore à faire remarquer à vous, Monsieur le Préfet, ainsi qu'au Conseil général, que désormais la période des grands travaux et des dépenses extraordinaires est close dans le bâtiment des archives. Tout a été prévu, tout a été pourvu, l'aménagement et l'ameublement du dépôt sont presque achevés, et, sans autre dépense qu'un crédit annuel de 300 fr. qui se réduira rationnellement au bout de cinq à six années, on achèvera insensiblement les dernières appropriations des salles XV et XVI des combles, ou les dernières peintures ou tapisseries des corridors et des escaliers de service.

Il y a là un véritable amortissement que je tiens à constater et qui rendra possibles certaines réductions dans les dépenses annuelles, à bref délai.

II. — *Classement des archives judiciaires antérieures à 1790.* — L'achèvement des appropriations matérielles des locaux a donné naturellement les plus grandes facilités pour tous les travaux de classement; nous avons classé le fonds le plus considérable, celui des archives judiciaires, dont la masse énorme remplit à elle seule quatre salles du dépôt. Ces archives judiciaires sont entrées, je dois le rappeler, dans les archives départementales, en vertu d'une décision de M. Dufaure, garde des sceaux, obtenue en 1878. Comme ensemble, elles ne représentent pas moins de 1.500 dossiers ou registres rapportés successivement des palais de justice de Besançon, Baume et Pontarlier. Les archives extraites de ces deux derniers greffes, ceux de Baume et Pontarlier, représentaient le groupe intact des anciens bailliages de Pontarlier

et de Baume, et, dès leur entrée aux archives départementales, je pris soin de leur assigner un emplacement bien distinct. Quant au groupe provenant du palais de justice, c'était, grâce à divers déménagements antérieurs, un amalgame étrange et confus de dossiers constitués ou d'amas de pièces disparates, de plans, registres, cahiers provenant tout à la fois des parlements de Dole ou de Besançon, des bailliages de Besançon, d'Ornans, de Quingey, des justices seigneuriales de tous les ressorts, de la cour des monnaies et de la justice de vicomté et mairie de notre ancienne capitale.

Comme la lecture et le déchiffrement de tous ces débris me revenait de droit en ma qualité de paléographe, j'ai dû me résigner, depuis un an, à entreprendre le classement de tous ces amas, parvenus dans mon dépôt sans inventaire et, je viens de le dire, dans le plus complet désordre. J'ai la satisfaction d'avoir pu reconstituer tous les groupes primitifs dont se composait en particulier le versement considérable effectué par la cour d'appel de Besançon. Sauf 5.000 articles des parlements de Dole et de Besançon (dont 2.500 registres sont déjà classés et numérotés) et 800 à 1.000 dossiers effeuillés qui viendront ultérieurement renforcer les fonds de bailliages, l'ensemble des archives judiciaires est non seulement débrouillé à cette heure, mais, je dirai plus, reconstitué et classé de façon à rendre aussi promptes que sûres toutes les recherches et à servir de base à un inventaire définitif. Sans détailler davantage les opérations aussi multiples que compliquées nécessitées par un pareil remaniement, je résumerai dans un tableau d'ensemble la composition actuelle de la série B, dans laquelle viennent se ranger, à côté du trésor des chartes et de la chambre des comptes, aujourd'hui classés et inventoriés, tous les fonds d'archives judiciaires centralisés dans le dépôt.

Fonds d'archives compris dans la série B des archives du Doubs

Trésor des Chartes, 1066-1790.	Cotes B, 1-542.
Chambre des Comptes, 1220-1790.	Cotes B, 543-3500.
Parlement de Dole, 1512-1678.	Cotes B, 3501-6500.
Parlement de Besançon, 1678-1790.	Cotes B, 6501-8850.

Chancellerie du Parlement, 1698-1790.	Cotes B, 8851-9470.
Cour des monnaies de Besançon, 1678-1790. . . .	Cotes B, 9471-9500.
Bailliage-présidial de Besançon, 1676-1790. . . .	Cotes B, 9501-11500.
Bailliage de Baume, 1580-1790	Cotes F, 11501-13600.
Bailliage d'Ornans, 1615-1790	Cotes B, 13601-14400.
Bailliage de Pontarlier, 1646-1790	Cotes B, 14401-15600.
Bailliage de Quingey, 1620-1790.	Cotes B, 15601-16000.
Justices seigneuriales fondues dans l'ordre alphabétique (XVIe-XVIIIe siècles)	Cotes B, 16001-17000.

Arc-sous-Montenot.	Dammartin (Roulans).	Ollans.
Arguel.	Dannemarie.	Orchamps-Vennes.
Athoze.	Dommartin.	Osse.
Avilley.	Doubs.	Passavant.
Avrigney.	Emagny.	Pelousey.
Baume (prév. royale).	Etrabonne.	Rancenay.
Bellefontaine.	Fertans.	Rantechaux.
Berthelange.	Franey.	Rivière (la).
Besançon (vicomté).	Franois.	Rochejean.
Besançon (abb. St-Paul).	Geneuille.	Roche-s.-l'Ognon (la).
Blamont.	Gouhelans.	Rougemont.
Bonnay.	Granges-Narboz.	Rougemontot.
Bretigney et Silley.	Jougne.	Sainte-Anne.
Bulle.	Joux.	Saint-Hippolyte.
Cendrey.	Lavernay.	Sainte-Colombe.
Chaffois.	Lièvremont.	Saint-Point.
Chalamont.	Maîche.	Sauvagney-lez-Pin.
Châtelneuf-en-Vennes.	Mazerolle.	Septfontaine.
Châtillon-sous-Maîche.	Montbenoît.	Serre-lez-Franois.
Chaucenne.	Montfaucon.	Tarcenay.
Chauvillier.	Montjoie.	Usier.
Chazoy.	Montmahoux.	Uzelle.
Chemaudin.	Montmartin.	Vaucluse.
Clémont.	Mont-Sainte-Marie.	Vaux.
Corcondray.	Morteau.	Vaux-et-Chantegrue.
Cusance.	Nans.	Vieilley.

Maîtrise des eaux et forêts de Besançon, 1698-1790 .	Cotes B, 17001-17200.
Maîtrise des eaux et forêts de Baume, 1698-1790 .	Cotes B, 17201-17800.
Gruerie de Pontarlier, 1712-1790.	Cotes B, 17801-17850.
Juridiction des traites, aides et gabelles de Besançon, 1700-1790.	Cotes 17851-17950.
Juridiction des traites, etc., de Pontarlier, 1700-1790.	Cotes 17951-18000.
Justice consulaire de Besançon, 1709-1790	Cotes 18001-18500.

Pour donner une idée de la richesse exceptionnelle d'une pareille série d'archives judiciaires, dans laquelle on serait porté à ne voir qu'un fatras de procédures inutiles, je me bornerai à indiquer quelques-uns des trésors jusqu'ici

inconnus qu'elle renferme et qui deviennent immédiatement accessibles. Plusieurs milliers de plans de territoires ou d'immeubles, engagés naguère dans des contestations; environ 30.000 testaments publiés de 1580 à 1790, près de 7.000 registres d'arrêts ou sentences dont beaucoup, gardant toujours force de loi, peuvent encore à l'heure présente servir à protéger les droits de l'Etat, ceux des communes et des particuliers, etc. Aussi, je ne regrette nullement le travail considérable dont j'ai dû porter presque seul le poids, mes deux auxiliaires consacrant leur labeur soit à la codification des dossiers, soit à la préparation des chemises qui leur servent d'enveloppe, au numérotage, au transport, etc.

Sur les 18.500 cotes de la série B, 13.000 sont dès à présent munies de fiches d'inventaire, c'est-à-dire d'un catalogue suffisant pour les recherches. En outre, les fonds de cinq bailliages classés ont dès à présent un inventaire manuscrit que j'annexerai comme pièces justificatives de cette portion de mon rapport.

III.— *Registres des prisons du Doubs.* — La série des archives judiciaires s'est complétée au moyen de registres d'écrou, de mandats de dépôt et de consignations provenant des prisons de Besançon, Baume, Montbéliard et Pontarlier. Les plus anciens de ces registres datent du XVIIe siècle, et l'on y trouve de curieux détails sur l'exécution des criminels de l'ancien régime, non moins que sur les suspects qui remplacèrent durant la Révolution, dans les geôles des districts, les détenus de droit commun. Voici la liste des 75 registres tant anciens que modernes que j'ai obtenus de M. le Directeur du service pénitentiaire de la 15e région.

Séries anciennes (série B)

Parlement de Besançon, 1679-1793	13 registres.
Bailliage de Baume, 1726-1804.	3 —
Balliage de Pontarlier, 1739-1797	7 —
Total des séries anciennes. . . .	23 registres.



Séries modernes (série Y)

Prison de Besançon, 1793-1834.	29	registres.
Prison militaire de Besançon, 1806-1812. .	3	—
Prison de Baume, 1792-1849.	5	—
Prison de Pontarlier, 1795-1822	11	—
Prison militaire de Pontarlier, 1798-1804 .	3	—
Prison du district de St-Hippolyte, 1800-1815.	1	—
Total des séries modernes. . . .	52	registres.

IV. — *Inventaire des séries anciennes.* — La surveillance des réparations des archives, le classement et l'inventaire des séries judiciaires ayant absorbé tout le contingent de travail dont le personnel pouvait disposer, il devenait nécessaire de suspendre momentanément la rédaction de l'inventaire sommaire de la chambre des comptes, d'autant que la publication du 3e volume était, faute de crédits, reportée sur les prochains exercices.

V. — *Classement des séries modernes.* — La part de travail affectée aux séries modernes s'est trouvée, pour des motifs semblables, forcément réduite, et, sauf le classement dès comptes communaux de 1790 à 1864, la constitution définitive de toute la série des adjudications de travaux communaux de 1800 à 1880, et la mise en ordre et en fiches de tous les dossiers versés en 1887-1888, aucun travail de classement ou d'inventaire n'a été entrepris dans les séries modernes, qu'une prochaine vente de papiers inutiles délivrera des dossiers surannés et sans intérêt.

Voici dans quelle proportion les séries modernes se sont accrues en 1887-1888.

VI. — *Versements, recherches et expéditions.* — Les versements effectués par les administrations ou les bureaux de la préfecture ont apporté aux archives du Doubs un contingent de 87 registres et 153 dossiers qui se décomposent ainsi :

Trésorerie générale	82 registres, série P.
Conseil de préfecture . . .	83 dossiers, série O.

1re division de la préfecture.	70 dossiers, séries N-V.
—	—	5 registres, séries M-T.
Total.	87 registres et 53 dossiers.

Ajoutons à ce total un registre de l'administration cantonale de Baume (ans VII-VIII), réintégré par les soins de M. le sous-préfet de Baume-les-Dames.

1.278 recherches ont été effectuées, dont 406 au point de vue administratif, par la préfecture et les particuliers, 872 au point de vue historique et par des érudits.

46 rôles d'expéditions (dont 2 à titre gratuit) ont été délivrés, et ont produit 33 fr. de droits au profit du département, qui seront versés avec 24 fr., prix de 3 volumes d'inventaires d'archives (total 57 fr.), au compte des produits éventuels.

3 communications avec déplacement ont été consenties en faveur des bureaux de la préfecture. Enfin, la correspondance expédiée en 1886-1887 par le service des archives a atteint le chiffre de 251 envois.

VII. — *Acquisitions et dons.* — Si les versements des administrations ou des bureaux de la préfecture accroissent notablement en quantité la masse des archives, les acquisitions et les dons grossissent plus utilement, au point de vue des études historiques, le fonds déjà si considérable des archives du Doubs.

Dans les acquisitions faites en 1887-1888, et qui se sont jusqu'ici limitées presque à une vingtaine de kilogrammes de parchemins (5 à 600 pièces) intéressant, la plupart, la région, et parmi lesquels je n'indiquerai qu'un rentier de Sellières, du XVIIe siècle, et quelques diplômes de rois ou d'empereurs concernant la Franche-Comté, vient en premier ordre un ouvrage rarissime que je convoitais depuis longtemps, et qui a pour titre : ESTAT DE L'ILLUSTRE *confrérie de Sainct*-GEORGE, *en la Franche-Bourgongne, avec les armes, blasons et réceptions des Srs confrères vivants,* MDCZXIII, *offert et gravé aux frais de Pierre de Loisy, maistre orphaivre et graveur des monnoyes de Besançon, et par luy débité en ladite cité.* L'exemplaire acquis par les archives est en état parfait de conservation, et porte

cette intéressante dédicace manuscrite, qui augmente encore sa valeur : *Pour monsieur mons*[r] *Bacquet, mon confrère bailly de Champlitte et advocat au souverain parlement, par son très humble et très zélé serviteur* T. Varin d'Audeul.

Je citerai encore une reproduction photographique d'un très précieux plan topographique de Besançon, peint en 1629, et qui est conservé à l'hôtel de ville, un recueil de plaquettes des xvii[e]-xviii[e] siècles, concernant Besançon, etc.

Mais j'ai hâte d'arriver aux dons, dont je devrai écourter la liste.

Après avoir rappelé, pour mémoire, le don considérable de M[me] de la Pommeraie, née de Circourt, déjà consigné dans mon rapport du mois d'avril, je mentionnerai les donateurs et les dons suivants :

L'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, la Société d'émulation du Doubs, la Société d'histoire de Neuchatel : leurs mémoires parus en 1887-1888.

M. Fleury-Bergier, ancien juge de paix : des copies anciennes des franchises de Vercel de 1482, et du traité de Cambrai de 1516.

M. l'abbé Eberlé, aumônier de l'hôpital civil de Besançon : plusieurs reproductions en gravure ou en peinture du Saint-Suaire de Besançon (xvii[e]-xviii[e] siècles).

M. Saillard, ancien directeur des postes : des lettres de prêtrise signées et scellées par Antoine-Pierre I[er] de Grammont, archevêque de Besançon, 1671.

M. André, clerc de notaire : 4 pièces d'un procès devant l'officialité de Besançon, se rattachant à l'embellissement de la rue Battant, 1679.

M. Gloriod, clerc de notaire : 2 pièces relatives au passage de la Dauphine à Besançon, en 1828.

M. l'abbé Daguet, professeur à la maîtrise : 1 atlas géographique de l'Europe, avec cartes armoriées et peintes, publié à Cologne, par Jean Bussemecher, en 1589.

M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et bibliothèques, etc. : monographie du prieuré de Vaucluse (Doubs), ix[e]-xix[e] siècle, Montbéliard, 1888, in-8°, pl.

M. Gaston Perruche de Velna : 1 arpentement de la commune de Charbonnières (registre), de 1747 ; 7 pièces du

xviiie siècle, concernant Saules, Mouthier et Charbonnières.

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey : 180 pièces papier, de 1647 à 1790, concernant les communes de Baumotte, Besançon, Marchaux, Scey-sur-Saône, etc., et les familles de Bauffremont, de Grammont, de Ronchault, de Rosières, etc.

M. l'avocat Munier, à Besançon : 1 superbe plan manuscrit de Besançon et son territoire, dressé en 1770, et ne mesurant pas moins de 1m80 sur 1m13.

Enfin, M. le docteur Mercier, à Besançon : 4 pièces papier et 14 pièces parchemin de 1588 à 1788, provenant des communes de Morteau, Remonot, Grand'Combe, et des familles Balanche, Joly, Miotte et Vermot.

Au point de vue des dons, les archives n'ont eu qu'à se louer de la générosité de nos concitoyens durant le dernier exercice, et si je ne craignais d'être indiscret, je pourrais escompter d'avance mainte promesse dont elles bénéficieront à bref délai.

VIII. — *Travaux à exécuter dans le prochain exercice.* — Chaque année, j'esquisse dans mon rapport le plan sommaire des travaux que comportera la campagne qui va s'ouvrir. En 1888-1889, je compte achever le dépouillement des séries judiciaires (parlement et résidu), mettre sur pied la série des papiers de 1890 à 1800 qui constituent l'histoire de la Révolution, de l'époque intermédiaire entre l'ancien régime et le nouveau ; enfin rétablir l'ordre dans les séries de comptabilité, que la réparation des combles a sérieusement troublées. La reprise de l'inventaire sommaire et de sa publication suffira, avec ces diverses entreprises, à occuper toute une année de travail.

Par les détails minutieux qui précèdent, vous avez pu juger, Monsieur le Préfet, de la situation d'un dépôt auquel, tant en votre nom personnel qu'au nom du Ministre, vous avez bien voulu témoigner déjà votre intérêt. Je m'efforcerai de justifier à l'avenir cette bienveillance que je me permets de réclamer encore, en vous soumettant le projet de budget des archives départementales pour l'exercice 1889.

Vous n'y trouverez, Monsieur le Préfet, qu'une seule

proposition nouvelle, celle que me prie de soumettre au Conseil général M. Lacoste, archiviste adjoint, que cinq ans seulement séparent de la liquidation de sa retraite, et qui, après avoir été l'objet d'une augmentation de 100 fr. en 1886, demanderait à bénéficier d'une augmentation de 200 fr. qui marquerait le couronnement de ses services et l'apogée de son traitement.

Budget des archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1888	1889
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.000 »	4.000 »
Traitement de l'archiviste adjoint (avec augmentation demandée de 200 fr. pour 1889)	2.400 »	2.600 »
Traitement d'un employé	1.100 »	1.100 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	685 »	685 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240 »	240 »
Art. 4. — Publication de l'inventaire (circulaire de 1861)	500 »	500 »
Art. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien (en 1888, 250 fr. étaient inscrits au budget extraordinaire pour cet objet)	350 »	300 »
Total des crédits	9.775 »	9.925 »

Besançon, Imp. Millot frères et Cie.

ARCHIVES COMMUNALES

ET DES SOUS-PRÉFECTURES

Il y a cent ans, toutes les communes formant aujourd'hui le département du Doubs possédaient, déposé dans un coffre de bois de chêne ou de noyer, fermant à triple serrure, tout un groupe intéressant de documents municipaux. C'étaient, dans les localités les plus modestes, les comptes, rendus par les échevins qui géraient les intérêts publics, les rôles établis par des répartiteurs pour asseoir l'impôt royal, les procès verbaux d'élections des échevins et du conseil, des messiers (gardes champêtres) ou des forestiers, enfin et surtout les titres constitutifs des droits communaux : concessions du roi ou des seigneurs, arpentements ou abornements des territoires, et procédures engagées pour les défendre.

Dans les bourgs importants, les archives, plus développées, remplissaient plusieurs armoires, coffres ou layettes, de délibérations, de pièces de comptabilité, de rôles de milice, en très grande partie modernes ; car de longues et terribles guerres d'invasion avaient, au XVII[e] siècle, saccagé la plupart des documents anciens.

La période intermédiaire, qui sépara l'ancien régime du régime administratif moderne, inauguré par la Constitution de l'an VIII, fut désastreuse pour tous nos dépôts de villages. Le coffre des archives. devenu insuffisant pour la paperasserie dont la masse était chaque jour plus encombrante, fut relégué dans le grenier du maire ou dans le clocher de l'église, jusqu'au jour où chaque village fut pourvu d'une maison commune et où la circulaire ministérielle de 1842 eut édicté des mesures conservatrices pour

les archives municipales. Cinquante années d'abandon ont suffi, ailleurs que dans les localités importantes, pour consommer la destruction de la majeure part des archives communales groupées encore en 1789; et si les presbytères n'avaient rendu aux communes les vieux et précieux registres paroissiaux d'état civil, si quelques plans ou arpentements de territoires n'avaient été sauvés par la multiplicité de leurs copies, on chercherait vainement dans nos dépôts ruraux trace de documents antérieurs à 1790.

L'exploration de tous ces dépôts, entreprise il y a 16 ans, poursuivie jusqu'ici dans plus de 500 d'entre eux et qui, d'ici à peu d'années, aura une première fois épuisé le cercle des 638 communes du Doubs, m'a procuré cette conviction absolue : c'est qu'il eût mieux valu, dans l'intérêt des communes, appliquer en 1790 à leurs archives les mesures de centralisation que les lois édictèrent pour les archives des établissements supprimés. Si on l'eût fait, on trouverait aujourd'hui classés aux archives départementales des titres précieux que l'incurie des municipalités a laissé disparaitre, au grand dommage des intérêts communaux.

Inventaires d'archives anciens. — Si sur ce point on ne peut exprimer que de tardifs regrets, l'administration départementale a fait du moins et fait encore de sérieux efforts pour réparer dans la mesure du possible et prévenir désormais d'aussi regrettables destructions. Des inventaires ont été établis dans chaque commune, enregistrant côte à côte aussi bien les documents modernes employés pour l'administration courante que les documents anciens qu'on a pu conserver ou recouvrer. Déjà un certain nombre d'inventaires spéciaux, dont mes précédents rapports ont fourni la nomenclature détaillée, ont été consacrés aux archives des villes et des communes importantes; mais il convient qu'à bref délai cette mesure devienne générale et que tous les documents communaux antérieurs à 1790 deviennent l'objet d'un vaste répertoire embrassant toute l'étendue du département. Voici, en quelques lignes, le plan de cette mesure, qui n'entraînera

aucune dépense nouvelle ni extraordinaire, et sera exclusivement l'œuvre de l'inspection des archives. La combinaison la plus logique est la suivante : après avoir inspecté minutieusement les dépôts de toutes les communes d'un canton (sans tenir d'ailleurs compte de l'ordre alphabétique des cantons ou des arrondissements entre eux), on groupera, dans l'ordre alphabétique des communes et dans l'ordre réglementaire des séries, l'analyse méthodique de toutes leurs archives anciennes. Délibérations, délimitations, comptes, registres paroissiaux, tout sera analysé et décrit d'après les règles appliquées dans les inventaires sommaires publiés dans le Doubs. Si certaines communes sont dépourvues totalement d'archives anciennes, leurs voisines du moins pourront combler en partie cette lacune, ne fût-ce qu'au moyen des registres paroissiaux qui intéressent souvent trois, quatre et jusqu'à dix localités riveraines (1). La division départementale de 1790 ayant, en principe, groupé dans un canton unique toutes les dépendances d'une même paroisse, nos inventaires cantonaux bénéficieront, dans leur homogénéité, de cette utile prévoyance. J'aurai l'honneur, dans le prochain exercice, de soumettre au Conseil général les premiers résultats obtenus dans l'exécution de ces inventaires.

Inventaires d'archives modernes. — L'adoption de ce cadre uniforme dégagera désormais les inventaires d'archives modernes de tous les documents antérieurs à 1790, qui, provisoirement, s'y trouvaient mêlés sous de vagues rubriques, telles que celle-ci : « documents anciens *illisibles* — une ou plusieurs liasses. » Il serait à souhaiter que le cadre officiel, dressé ensuite des circulaires ministérielles de 1842, fût notablement réduit. Les archives modernes des communes devraient, à mon sens, se partager en deux sections, les documents de premier ordre, qui constitueront les bases de l'histoire dans les siècles à venir : registres d'état civil, délibérations et comptes municipaux, titres de

(1) Voir l'*Inventaire sommaire des registres paroissiaux d'état civil du Doubs*, que j'ai publié en 1879, sous l'administration de M. Poubelle. Plaq. in-8° de 36 pages. Besançon, J. Jacquin.

propriété, cadastre; et les documents de second ordre, dont l'intérêt n'est qu'éphémère et qui encombrent, par leur volume, les dépôts d'archives rurales, qu'ils contribuent à maintenir en désordre. Les premiers seuls seraient minutieusement inventoriés. Sans émettre sur ce point autre chose qu'un vœu, je mentionnerai, dans l'exercice 1887-1888, la confection d'une dizaine d'inventaires nouveaux renouvelant des inventaires dressés il y a 30 ou 40 ans. Ce nombre s'accroîtra au moins du double d'ici à la fin de l'année, car le renouvellement des municipalités, amenant la remise des archives aux nouveaux maires, est souvent l'occasion de discussions qu'un inventaire contradictoire peut seul terminer.

Reliure et réparations des plans cadastraux.— Un abus, que mes précédents rapports ont signalé à mainte reprise, celui de l'exploitation des archives communales par des relieurs ambulants, se disant envoyés par la préfecture et mettant à rançon toutes les communes riches, sous le prétexte ingénieux de renouveler et de réparer leurs plans cadastraux, a fini par exciter, sur plusieurs points de la France, de nombreuses réclamations. La direction générale des contributions directes et M. le Ministre de l'intérieur ont recommandé sur ce point la plus grande vigilance, et, sur l'avis de M. le Directeur départemental des contributions et de l'Inspecteur des archives, vous avez prescrit aux maires de vous en référer toujours, qu'il s'agisse de la reliure ou de la réparation du cadastre, tandis que les contrôteurs des contributions directes auraient seuls, ainsi que l'Inspecteur des archives, qualité pour provoquer cette mesure, dont M. le Directeur des contributions surveillerait l'exécution. Grâce à cette disposition, un pareil abus sera désormais supprimé.

Archives des sous-préfectures. — Depuis plusieurs années, l'inspection des archives s'est efforcée de faire opérer le classement des archives administratives conservées dans les sous-préfectures, en exécutant les instructions plusieurs fois renouvelées des Ministres de l'Intérieur ou de l'Instruction publique. Dans les trois dépôts, des appro-

priations importantes ont créé tout l'emplacement nécessaire au bon aménagement des archives. Mais jusqu'ici, à part un état sommaire obtenu en 1885-1886 des bureaux de nos chefs-lieux d'arrondissement, aucun inventaire définitif n'avait été établi. En 1887, l'inspection a fait parvenir dans chaque sous-préfecture les modèles et les instructions détaillées qui devaient y faire créer une organisation conforme à l'organisation des archives départementales. La sous-préfecture de Baume s'est ponctuellement conformée à ces instructions, et, grâce à l'activité que M. le sous-préfet Rosapelly a imprimée aux travaux de classement de son dépôt, un inventaire méthodique des plus complets et des plus rationnels, que je joins à ce rapport, a été exécuté dans les premiers mois de l'année 1888. Le Conseil général, après avoir examiné cet inventaire, qui mérite son entière approbation, manifestera sans doute le désir que l'année 1889 ne s'achève pas sans qu'un pareil travail, d'une utilité essentielle pour le service des recherches et la bonne administration, soit entièrement terminé à Montbéliard et à Pontarlier.

Dépôts d'archives communales inspectés en 1887-1888. — L'Inspecteur des archives a visité, dans le courant de l'exercice, les dépôts suivants, en dressant un procès verbal détaillé de leur situation matérielle et des ressources qu'ils peuvent offrir aux recherches d'érudition.

Berthelange.	Jallerange.	Neuchâtel-Urtière.
Bourguignon.	Lantenne.	Pont-de-Roide.
Cottier.	Lavernay.	Recologne.
Dambelin.	Mandeure.	Remondans.
Deluz.	Mathay.	Vaivre.
Etrabonne.	Mercey-le-Grand.	Vermondans.
Franey.	Le Moutherot.	Villars-sous-Ecot.
Goux-lez-Dambelin.		

Le programme de mes inspections devant désormais s'étendre annuellement sur une quarantaine de communes, je citerai encore les 18 communes suivantes en 1888 : Amagney, Champlive, Champoux, Cendrey, Châtillon-

Guyotte, Cuse, Dammartin, Glamondans, Gouhelans, Huanne, Marchaux, Morchamps, Naisey, Nancray, Rougemont, Tallans, Val de Roulans et Vienney-Granges. Dans un prochain rapport, que je vous demande la permission de renvoyer à la session d'avril 1889, j'aurai l'honneur de vous soumettre les résultats détaillés de ces inspections.

Besançon, impr. Millot frères et Cie.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Préfet, depuis le jour où les archives départementales ont été dotées d'un bâtiment spécial établi dans des conditions satisfaisantes, les difficultés matérielles du service, considérables à l'origine, se sont peu à peu aplanies. L'évolution des classements, d'abord lente en présence d'amoncellements gigantesques, est devenue chaque jour plus rapide, et l'on peut entrevoir l'époque prochaine où ces classements se réduiront à la mise en œuvre des documents administratifs versés chaque année, ou des réintégrations, acquisitions et dons de documents anciens que l'avenir permet d'espérer.

Mais si les grandes lignes de l'organisation du dépôt sont à peu près terminées, la tâche incombant au personnel n'en devient que plus minutieuse, puisqu'il s'agit dorénavant, par une classification irréprochable et une analyse soigneuse de tous les fonds normalement constitués, de rendre accessibles à toute recherche leurs moindres détails, et de rédiger pour chacun d'eux un inventaire précis et exact. En présence d'une masse considérable de documents de tout âge, une pareille opération sera longue, et vous pourrez juger par les résultats obtenus en 1888-1889 de ce que peut un travail soutenu, poursuivi durant tout un exercice, tour à tour sur les catégories anciennes et modernes du dépôt.

I. *Appropriations matérielles.* — Pour opérer la mise en ordre des milliers de documents dont il convient de former les liasses ou dossiers chronologiquement classés, il faut tout un outillage, tout un matériel de chemises, de portefeuilles, de cartons, de titres imprimés, de bretelles, que l'on prépare annuellement et d'avance par milliers, et

qui donnent aux séries, une fois classées et rangées sur des rayons, un aspect régulier et satisfaisant. Pour abriter toutes ces réserves qui encombraient les bureaux et les salles d'archives, j'ai pu, au moyen du crédit d'entretien de 300 francs, créer en 1888-89 neuf armoires immenses et à plusieurs corps, où tous les imprimés et tout le matériel peuvent être disposés à l'aise. Constituées au moyen d'assemblages en menuiserie, où sont encastrés les vieux coffres bardés de fer qui contenaient jadis les archives princières de Montbéliard, ces armoires, disposées sur le palier des galeries des trois étages, ont pris, grâce à quelques couches de peinture éclatante, une allure décorative et ont heureusement complété le mobilier du dépôt.

Le surplus du crédit de 300 francs a permis de peindre et de tapisser la haute cage d'escalier conduisant aux combles et aux salles XIII-XVI qui en occupent la majeure part.

II. *Classement des archives de la Révolution.* (Série L et A). — Au moment où les fêtes du Centenaire rappelaient les grands événements politiques qui ont marqué la fin du dernier siècle, M. le Ministre de l'instruction publique a prescrit, comme une mesure générale applicable à tous les dépôts d'archives départementales, la mise en ordre immédiate des documents de la Révolution française, afin de rendre à l'histoire la multitude de renseignements précieux qu'ils contiennent. Tandis que nombre de départements n'ont gardé qu'une faible partie de leurs archives révolutionnaires, le Doubs possède une série exceptionnellement riche : 1.500 dossiers et 1.000 registres, embrassant tous les détails de la vie politique, administrative et financière du département, de 1790 à 1800. Sans entrer dans le détail de cet ensemble aujourd'hui classé, dont tous les registres ont été foliotés et dont on continue à revoir chaque dossier en comptant les pièces et en numérotant chaque unité, qu'il me suffise de dire, pour qu'on apprécie son intérêt, qu'on y trouve les délibérations de tous les corps constitués : département, districts, cantons et même sociétés populaires. La correspondance du Directoire avec les ministres, les députés, les directoires de district, les

administrations des départements voisins, fourmille en détails curieux et inédits. J'y relève entre autres une curieuse motion de Lameth, député du Jura, obtenant de l'Assemblée nationale, le 20 juin 1790, la destruction d'une figure de bronze enchaînée qui figurait la Franche-Comté sous les pieds de la statue équestre de Louis XIV, au milieu de la place des Victoires, à Paris. J'y retrouve le procès pour haute trahison intenté en 1792 au baron de Dietrich, maire de Strasbourg, qui, acquitté à Besançon, fut jugé et condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de la capitale. Détails sur les réquisitions de vivres, de numéraire, de fourrages, sur la levée des volontaires en 1792 et 1793, sur l'organisation des armées de la République, le recrutement des fonctionnaires, la liquidation des charges de l'ancien régime, rien ne manque pour faire connaître sous ses faces multiples une époque unique dans notre histoire. Bien que la plupart des documents concernant les administrations cantonales aient été, dès 1801, réunis dans les sous-préfectures et ultérieurement centralisés à Besançon, j'ai dû m'assurer, par une correspondance avec les communes qui ont été le siège des 54 cantons primitifs du Doubs, qu'il ne restait aucun registre ou dossier à joindre au dépôt départemental. De la sorte, quelques registres intéressants ont été retrouvés et ont pris place dans la série L.

J'espère terminer le dépouillement volumineux prescrit par le Ministre assez tôt pour que son achèvement concorde avec le centenaire de la création du département (27 janvier 1790).

III. *Classement des séries O, P et X* (administration communale, comptabilité communale, de la trésorerie générale et des bureaux de bienfaisance). — Si le classement des archives de la Révolution, intermédiaires entre les archives modernes et les archives anciennes, a obtenu le contingent de travail réservé d'ordinaire aux documents anterieurs à 1790, les nécessités du service journalier m'ont obligé de coordonner en même temps une partie importante des séries modernes. En 1887, tous les documents concernant l'administration des communes avaient été

codifiés par ordre chronologique; en 1888, tous les comptes communaux et les adjudicatious de travaux exécutés par les communes avaient été mis en ordre. Cette année, la comptabilité communale entière, de 1856 à 1885, comprenant en tout 3.785 dossiers (O. 4001-7785) a subi un classement définitif, ainsi que l'ensemble des documents concernant les fonctionnaires municipaux, les archives communales et leurs inventaires, et tous les détails généraux et locaux du service vicinal de 1800 à nos jours. (En tout 8.603 registres ou dossiers représentant la totalité de la série O, ou série communale). Le classement a permis de supprimer tous les papiers inutiles qui, après un triage minutieux, effectué d'août à décembre 1888, ont été vendus le 24 décembre au profit du département (produit net : 358 francs 45 centimes).

Le remaniement de la comptabilité communale a entrainé celui de la comptabilité des bureaux de bienfaisance et des hospices, soit environ 400 dossiers de la série X, et pour compléter l'aménagement des salles XIII et XIV, où sont déposées toutes les pièces de comptabilité, nous avons dû classer et ranger sous des numéros et avec des portefeuilles définitifs les documents suivants relevant du service de la trésorerie générale :

Registres à souches des percepteurs, 1865-1886. . . (P. 1001-1400)
Rôles des contributions et patentes, 1858-1886. . . (P. 1801-2492)
Registres de la trésorerie générale. 1868-1879. . . (P. 3901-4810)
Livres de comptes divers des percepteurs, 1868-1879 . . . . (P. 5101-5500)

Par le détail minutieux que je viens de donner, on peut juger de la longueur et de l'importance du travail entrainé par de pareils classements et la rédaction de l'inventaire qui en est la conséquence et en devient la clef.

IV. *Inventaire des séries anciennes.* — Absorbé par de pareilles opérations, je n'ai pu naturellcment reprendre la rédaction ni la publication de l'inventaire sommaire. J'ai dû me borner à réunir en un volume, conformément aux ordres de M. le Ministre de l'instruetion publique, les feuilles d'inventaire des séries C, D et E, publiées de 1864 à 1868 par M. Babey, l'un de mes prédécesseurs, pour en

former un volume que le Conseil général trouvera sur son bureau, et dont la composition et la préparation assez médiocres ne ressortissent nullement de ma gestion.

V. *Collection des journaux du département.* — Si l'histoire des derniers siècles et surtout l'histoire provinciale s'écrit avec des documents manuscrits : mémoires, correspondances, actes publics, etc., l'histoire de notre temps et du XIX[e] siècle tout entier s'écrira en grande partie au moyen des journaux qui enregistrent par milliers et pêle-mêle avec les réclames les plus assourdissantes et les informations les plus fantaisistes, les faits de tout ordre qui se succèdent dans la vie sociale et la vie politique.

De là l'importance extrême des collections des journaux quotidiens.

Ce n'est que depuis peu que l'administration de la Bibliothèque Nationale s'est occupée de centraliser dans ce grand dépôt tous les journaux parisiens, et que les Ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur ont concerté (en 1887) l'attribution d'un exemplaire du dépôt légal des journaux départementaux aux archives de chaque département. La collection des journaux du Doubs de 1887 à 1889 constituerait toute la fortune des archives, si depuis vingt ans je n'avais prévu l'utilité éventuelle de pareils recueils, et si je n'avais commencé, par tous les moyens en mon pouvoir, à les réunir en séries régulières. Grâce aux libéralités de MM. Viette, Jacquin, Dodivers, j'ai pu, dès 1873, tenir à jour les collections de la *Démocratie*, de l'*Union franc-comtoise* et du *Courrier franc-comtois*. En me procurant, par achats ou par dons, quelques débris de séries, en recueillant les résidus incomplets versés par la préfecture, j'ai, à la longue, constitué un groupe encore bien défectueux, mais qui, pour les quarante dernières années au moins, donne pour l'histoire départementale les ressources nécessaires, en attendant que l'avenir vienne, je l'espère, les compléter.

Le premier journal hebdomadaire qui ait paru à Besançon, les *Affiches littéraires*, créé en 1766, supprimé en 1775, rétabli en 1779, est représenté dans nos collections par les annéés 1781, 1782, 1783, 1784 et 1785 de ce recueil.

Vient ensuite la *Vedette* (fondée en 1792), dont nous possédons seulement un semestre de l'année 1793 (28 juin-31 décembre).

Puis, la *Feuille d'affiches, annonces et avis divers de Pontarlier,* 1813-1814.

La *Feuille d'affiches du département du Doubs,* imprimée à Besançon, 1827-1829.

Les *Tablettes franc-comtoises* (fondées en 1827), année 1828.

L'*Album dolois,* années 1822, 1824-1826.

Le *Séquanais* (fondé en 1839), année 1840.

Regrettons, en passant, l'absence de la *Gazette de Franche-Comté,* journal légitimiste qui parut sous la monarchie de Juillet, et de l'*Impartial,* qui fut, jusqu'à la création de l'*Union franc-comtoise,* le principal journal politique de Besançon, quoiqu'il ait été seulement hebdomadaire.

En 1846, parut l'*Union,* et sa série complète (à quelques numéros près) inaugure l'ensemble de la collection départementale dont nous allons dresser rapidement la liste, en indiquant, autant que possible, la date de création des principales feuilles et, en regard, les séries annuelles possédées par notre dépôt.

JOURNAUX PUBLIÉS A BESANÇON

L'*Union franc-comtoise* (fondée le 3 octobre 1846, supprimée le 30 avril 1887), années 1846-1887.

L'*Union* (édition hebdomadaire), 1882-1887.

La *Franche-Comté* (fondée le 1er janvier 1857, supprimée en 1873), 1857-1873.

L'*Echo de Franche-Comté* (édition hebdomadaire), 1869-1874, 1877-1886).

Le *Courrier franc-comtois* (fondé le 8 juillet 1866, supprimé le 31 décembre 1886), 1866-1886.

La *Démocratie franc-comtoise* (fondée le 1er avril 1873, supprimée le 30 juin 1889), 1873-1889.

L'*Abeille franc-comtoise* (fondée le 23 janvier 1876), 1876-1889. — Paraît encore.

L'*Indépendance* (fondée le 7 juillet 1877), 1877-1889. — Paraît encore.

Le *Démocrate* (fondé le 26 juin 1882), 1882-1889. — Paraît encore.

Le *Petit Comtois* (fondé le 1er août 1883), 1883-1889. — Paraît encore.

Le *Bon Sens* (fondé le 13 décembre 1885), 1885-1889. — Paraît encore.

La *Franche-Comté* (fondée le 1er janvier 1887), 1887-1889. — Paraît encore.

L'*Echo de Franche-Comté* (édit. hebd.), 1887-1889. — — Paraît encore.

JOURNAUX PUBLIÉS A BAUME

Le *Nouvelliste de Baume* (fondé en 1874), année 1877.

L'*Avenir de Baume* (fondé le 9 février 1879), 1879-1889. — Paraît encore.

JOURNAUX PUBLIÉS A MONTBÉLIARD

Le *Journal de Montbéliard* (fondé en 1863), années 1865-1867, 1870.

Le *Quatorze-Juillet* (fondé le 14 juillet 1880), 1880-1889. — Paraît encore.

L'*Indépendant* (fondé le 28 août 1880), 1880-1889. — Paraît encore.

JOURNAUX PUBLIÉS A PONTARLIER

Le *Courrier de la Montagne* (fondé en 1839), années 1865-1889. — Paraît encore.

Le *Journal de Pontarlier* (fondé en 1853), 1865-1889. — Paraît encore.

A ces collections qui, toutes, ont quelque importance et sont, à peu de lacunes près, complètes, il faut joindre les feuilles éphémères dont voici la liste, et dont la série est loin d'être régulièrement tenue à jour :

Le *Conservateur,* années 1865-1868.

Le *Doubs* (créé en 1869), 1869-1870.

L'*Electeur franc-comtois,* 1869-1874.

L'*Est* (créé en 1870), 1870-1871.

Le *Républicain de l'Est* (créé en 1871), 1871-1873.

La *Gazette de Franche-Comté* (créée le 27 décembre 1871), 1871-1873.

Le *Libéral de l'Est* (créé en 1872), 1872-1873.

La *République* (créée en 1872), 1873-1874.

La *Fraternité* (créée le 25 septembre 1876), 1876-1877).

Le *Publicateur de Besançon* (créé en 1876), 1877, 1880, 1882.

Le *Petit Bisontin* (créé en 1881), 1882-1885.

Le *Paysan franc-comtois* (créé le 7 septembre 1884), 1884-1887.

Au simple aperçu de ce catalogue, on peut juger des ressources que présentent déjà les collections de journaux réunies aux archives, et de l'intérêt qu'elles sont susceptibles de prendre en se développant encore.

Il n'est possible qu'à des dépôts publics de former et de conserver des séries aussi volumineuses qu'encombrantes ; aussi puis-je espérer que les collections particulières de journaux locaux viendront se fondre peu à peu dans le dépôt départemental. En se dépouillant à son profit, les donateurs garderont pour eux et leurs amis l'usufruit de leurs trésors, et nous enrichiront sans s'appauvrir.

VI. — *Dons et acquisitions.* — Le vœu que je viens d'émettre me conduit naturellement à vous signaler les dons nombreux et précieux que de généreux bienfaiteurs ont faits cette année aux archives du Doubs.

Le grand séminaire s'est dessaisi en leur faveur de dix-huit années complètes de l'*Union franc-comtoise*.

M. Maître, employé à la préfecture (1re division) leur a donné 26 pièces parchemin, 2 pièces papier (dont 1 registre), datant de 1382 à 1774, et concernant l'abbaye d'Acey, les villages d'Autoreille, Bard-lez-Pesmes, Bresilley, Courcuire, Morogne, Saint-Maurice-lez-Bucey, Sornay et Valay.

M. Gouniot, avoué honoraire, a offert 51 pièces sur parchemin, 29 pièces papier et 12 sceaux franc-comtois de 1280 à 1771, concernant les familles bisontines des Marquis et des Nayme, les communes d'Arc-sous-Cicon (1280-1602), Baume (1719), Besançon (1481-1683), Châtillon-le-Duc (1600-1771), Courchapon (1616), Lons-le-Saunier (1645), Lure (1632), Peintre (1603-1740), Sornay (1553), Tallenay (1600-

1704) et Vesoul (1563). Les pièces les plus précieuses de cet envoi sont divers statuts de corporations bisontines du quinzième siècle, une lettre avec signature autographe du maréchal de Villars, de 1715, dans laquelle le grand capitaine se montre plat courtisan du Régent qui, quelques mois après, le disgracie.

M. Fleury-Bergier, ancien magistrat, auquel le dépôt a déjà de grandes obligations, lui a donné une belle carte d'Allemagne dressée au XVIII[e] siècle par l'ingénieur français Chauchard, outre 2 pièces parchemin et 5 pièces papier, de 1592 à 1756, concernant la Rivière, le Russey et Vercel, et 1 registre des cens seigneuriaux de Marchaux, de 1758 à 1770 (69 folios).

M. Théodore Grand, receveur municipal de la ville de Besançon, a adressé 8 pièces parchemin, de 1625 à 1788, provenant des familles Briquel, Donzelot et Fallot, et des communes de Montandon, Mouillevillers et Trévillers.

M. Boussey, professeur d'histoire au lycée Victor-Hugo, s'est dessaisi en notre faveur de 15 pièces parchemin (avec 5 sceaux), de 1306 à 1739, constatant les droits de la famille de Brunecoff (Brunickoffen) sur la seigneurie de Bourogne (Haut-Rhin).

M. le Préfet de la Côte-d'Or nous a fait parvenir une charte de 1415, sur parchemin, relative à la chapelle des comtes de Bourgogne en l'église Saint-Etienne de Besançon, et les reconnaissances générales des Grands-Essarts, dressées en 1685 (1 cahier papier).

M. le docteur Mercier, à Besançon, a donné 2 pièces parchemin, de 1653-1718, concernant les familles Estevenard, du Russey, et Faivre, de Combe-la-Motte.

M. André, principal clerc de notaire à Besançon, 8 pièces (2 parchemin, 6 papier, 2 sceaux), renfermant les titres, brevet, etc., de chevalier de Saint-Louis, du chevalier Pourcheresse, de Fraisans, d'une famille éteinte de nos jours, mais qui fut honorablement connue dans l'industrie métallurgique avant d'entrer au Parlement.

A M. Bardey, ancien notaire à Vuillafans, nous devons 5 pièces parchemin, 29 papier, 3 plans et 4 sceaux. Ces pièces, très intéressantes la plupart, concernent Amancey

(1749), Bolandoz (1632), Fertans (1727-1750), Malans (plans de construction de l'église, 1695-1738), les Hôpitaux-Vieux et Neufs (copie de la charte de franchises accordée aux Hôpitaux et à Métabief, par Jean de Chalon-Arlay, le 15 août 1393), Jougne (1621-1792), Levier (chanson en 27 couplets datant de 1750 (environ), enfin Vuillafans (fondation de la chapelle de Châtelneuf, en janvier 1333, par Agnès de Durne, dame de Vuillafans, veuve de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebel).

Enfin, M. l'abbé Loye, curé de Fleurey, nous a offert le volume qu'il a fait imprimer en 1888 sur l'*Histoire de Saint-Hippolyte et des Comtes de la Roche.*

Si à cette longue liste je joins les publications adressées par l'Académie de Besançon, les Sociétés d'émulation du Doubs et de Montbeliard, la société d'histoire du canton de Neuchâtel, enfin une collection précieuse de moulages de sceaux comtois donnée par la direction des Archives Nationales et sur lesquelles je reviendrai plus en détail dans mon prochain rapport, le total des dons reçus en 1888-89 atteint les chiffres suivants :

105 pièces parchemin, 71 papier, 2 registres, 3 plans, 1 carte datant de 1780 à 1792, outre 23 volumes imprimés, 18 sceaux originaux et 120 sceaux en moulage.

Les acquisitions ont d'autre part accru les archives de plusieurs centaines de documents et la bibliothèque de nombreux volumes ou plaquettes.

Je citerai en particulier, parmi les documents, les papiers de famille du chanoine Blondeau, de Châtelblanc, qui fut protonotaire apostolique, habita tour à tour l'Italie et sa province natale et exerça à Besançon au XVII[e] siècle, une influence religieuse, littéraire et artistique; un groupe important de minutes notariales et de registres de justice de la seigneurie de Châtelblanc, etc.; de contrats concernant la haute montagne du Doubs, de Bouverans et Bonnevaux à Chaux-Neuve et à Mouthe.

Parmi les livres ou gravures, *la Christiade*, d'Humbert de Martinoret, imprimée à Lyon vers 1520, le Manuel d'Archéologie de Reusens, plusieurs portraits anciens du cardi-

nal de Granvelle, de Béatrix de Cusance et du P. Elisée, etc.

VII. *Versements, recherches, expéditions.* — Les réintégrations d'archives anciennes obtenues depuis dix ans ont été tellement considérables qu'après avoir épuisé les fonds judiciaires ou administratifs à réunir, il ne reste plus qu'à centraliser les minutes anciennes des notaires de trois arrondissements. Mieux vaut retarder de quelques années cette centralisation finale que de compromettre par un encombrement momentané l'œuvre des classements qui s'achèvent.

Cet inconvénient n'est pas à craindre pour les archives modernes et les 167 dossiers de perceptions (série O), les 139 registres de trésorerie (série P), les 40 dossiers de rôles et de registres à souches (série P); enfin les 185 volumes de publications officielles versés en 1888-1889 ont aisément trouvé place dans les rayons des salles d'archives ou de la bibliothèque administrative.

1175 recherches ont été effectuées durant la même période, 754 pour les séries modernes, 421 pour les séries anciennes ou historiques. Sur ce chiffre total, 432 ont été faites pour le service de l'administration préfectorale et départementale, 743 pour d'autres administrations ou pour les particuliers.

21 rôles d'expédition à 0 fr. 75 ont produit 15 fr. 75 à verser aux produits départementaux. Un relèvement récent de tarif, portant à 2 fr. au lieu de 0 fr. 75 le coût des rôles d'expédition de titres antérieurs à 1790, pourra, dans le prochain exercice, augmenter un peu ce produit.

2 communications avec déplacement ont été consenties au profit d'administrations ; enfin la correspondance expédiée en 1888-1889 a atteint le chiffre de 240 envois.

VIII. *Travaux à effectuer dans le prochain exercice.* — Les années passent vite dans le métier d'archiviste qui consiste à créer un peu d'ordre dans le désordre accumulé par les siècles et à préparer pour l'administration présente et l'histoire future des matériaux dont la valeur s'accroît en raison de la facilité des recherches.

Après vous avoir rendu compte, Monsieur le Préfet, des résultats qu'une année de travail a pu produire, il semble logique d'esquisser une sorte de budget du travail que doit fournir l'année suivante.

Outre la reprise de l'inventaire de la série B (Chambre des comptes), qui doit fournir un 3e volume dont 1890 verra imprimer les premières feuilles, outre l'achèvement de l'Etat-Sommaire des séries Z et Q (Papiers de la Révolution) dont j'ai parlé plus haut, voici les différents points sur lesquels, durant le prochain exercice, devra porter la tâche du personnel des archives.

Séries anciennes. — 1° Classer en bloc, sous la rubrique de leurs séries individuelles (B-H), l'ensemble des plans d'édifices, terrains communaux, forêts, propriétés particulières qui, au nombre d'environ 4.000, ont été jusqu'ici, munis de répertoires insuffisants et qui doivent trouver place dans des portefeuilles de grande dimension et être inventoriés dans des tables établies par ordre alphabétique de localités.

2° Trier le résidu des séries judiciaires (Parlement et bailliages ;

3° Mettre en cartons ou portefeuilles la fin des séries judiciaires et le supplément de la série E (titre des familles et des communes).

Séries modernes. — 4° Achever le classement chronologique de tous les dossiers P et X (finances, forêts, enregistrement, etc.; administration des hospices, bureaux de bienfaisance, etc.) déjà classées méthodiquement. Constituer normalement ces deux séries, qui devront être revêtues de chemises, titres imprimés et numéros d'ordre définitifs.

En achevant ce rapport, il ne me reste plus, Monsieur le Préfet, qu'à recommander à votre haute bienveillance et à celle du Conseil général les propositions budgétaires qui le terminent et où deux chiffres seulement diffèrent de ceux du précédent exercice, l'un portant une augmentation de traitement que j'espère justifiée par vingt années de consciencieux services, l'autre (de 20 fr.) sur l'article : frais de chauffage du bureau.

Budget des archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1889		1890	
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives (avec augmentation de 500 fr.). . . .	4.000	»	4.500	»
Traitement de l'archiviste adjoint	2.000	»	2.000	»
Traitement d'un employé	1.100	»	1.100	»
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	685	»	705	»
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	»	240	»
Art. 4. — Publication de l'inventaire (circulaire de 1861)	500	»	500	»
Art. 5. — Inspection des archives communales	500	»	500	»
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons.	300	»	300	»
	9.925	»	10.445	»

ARCHIVES COMMUNALES

Rapport de M. GAUTHIER, inspecteur

La centralisation administrative que l'organisation départementale de 1790 a créée, et que les divers services des contributions directes, de la trésorerie, des forêts, ont développée et resserrée sans cesse, a porté un coup sensible aux dépôts d'archives paroissiales et communales. Antérieurement à 1790, au moment où, chaque année, le 31 décembre, les échevins de chaque commune rendaient publiquement leurs comptes avant d'être remplacés, les magistrats sortants devaient ouvrir et montrer intacts, sous leur triple serrure, aussi bien le coffre des archives que le coffre aux deniers. Cette vérification annuelle était la plus utile des sauvegardes; aussi, toutes les lois municipales qui se sont succédé depuis un siècle l'ont-elles maintenue en principe; et jusqu'à ces dernières années, dans le département du Doubs, une feuille de récolement d'archives, adressée en double à chaque maire, a fait respecter une disposition légale des plus utiles.

Malgré cela, toutes les mesures générales prises par les grandes administrations ont, sans leur porter directement atteinte, causé un réel préjudice aux vieux dépôts communaux. C'est ainsi, par exemple, que l'établissement des plans cadastraux, base nouvelle de l'impôt foncier, où les populations rurales veulent à tort voir de nouveaux titres de propriété, vint à leurs yeux enlever tout intérêt aux vieux terriers ou arpentements, qui conservent pourtant toute leur valeur probante de véritables titres. Le même motif a fait négliger la conservation des procès verbaux de délimitation des communaux ou parcours entre des localités riveraines, parce que l'on a supposé que le cadastre avait tranché d'avance tout conflit et renouvelé des titres périmés.

C'est ainsi que nombre de vieux comptes des communes, dressés sous l'ancien régime, ont paru bons à brûler du jour où les modernes agents des finances n'ont plus eu à y puiser le moindre renseignement pratique. Enfin l'administration forestière ayant presque partout terminé les aménagements et planté de nouvelles bornes dans les bois, nombre de communes ont jugé superflu de garder soigneusement les vieux plans de forêts dressés par les maîtrises aux XVIIe et XVIIIe siècles.

Les grands procès qui, presque partout, ont été soulevés pour la liquidation de l'ancien régime entre les usiniers réclamant, comme usagers des bois communaux, des droits qui appartenaient aux forges ou aux moulins seigneuriaux, ont consommé le désordre en déplaçant, pour les perdre à tout jamais dans les études d'avoués ou les cabinets d'avocats, les titres originaux les plus anciens et les plus utiles.

Heureusement que le dépôt des Archives Départementales est là pour recueillir toutes les épaves du naufrage et pour reconstituer, autant que possible, à la longue et à l'abri de toute spoliation, autant de groupes de documents historiques locaux qu'il existait naguère de dépôts communaux complets.

D'autre part, le service de l'inspection des archives, en faisant connaître peu à peu les fonds d'archives municipales encore constituées dans nombre de communes, en y faisant réintégrer les documents qui en sont sortis, enfin en les consolidant au moyen d'inventaires, arrivera, peu à peu, à empêcher toute destruction nouvelle et à rendre accessible à de faciles recherches tous les documents importants qui ont survécu.

Papiers conservés dans les presbytères. — Pendant longtemps, et cela jusqu'à la Monarchie de Juillet, la plupart des communes rurales n'ont eu d'autre édifice public que l'église et le presbytère. Aussi, était-ce dans le clocher, si on pouvait y placer un bahut ou un coffre, ou dans le grenier de la cure qu'étaient déposés les papiers communaux. C'est ainsi que j'ai fait retirer tout récemment du clocher de Fallerans les archives de cette localité, que

j'ai retrouvé la trace de pareils dépôts dans les clochers de Chevigney (Vercel) et de Pirey, dans la sacristie de Sainte-Colombe, les presbytères de Guyans-Vennes, Epenoy, l'Isle-sur-le-Doubs, La Rivière, Bonnétage, etc.

La réintégration dans les mairies de ces divers dépôts d'archives anciennes ne devrait-elle pas entraîner le classement parallèle de tous les documents anciens ou modernes relatifs aux droits des fabriques, qui, répertories, seraient naturellement maintenus au presbytère ou à la sacristie?

Inventaires d'archives anciennes. — En 1889, j'ai pu achever l'impression de l'inventaire des archives communales de Pontarlier en faisant précéder ce volume d'une introduction et de la liste des maires de la ville, de 1.500 à 1889. Un exemplaire de cet ouvrage, dont l'inspection des archives a eu l'initiative et la direction, est gracieusement offert, au nom de la ville de Pontarlier, à chacun de MM. les conseillers généraux.

J'espérais que l'*Inventaire des archives municipales de Baume* pourrait être achevé en temps utile et distribué cette année ; mais, quoique deux à trois feuilles d'impression suffiraient à le terminer, le personnel restreint de la typographie baumoise, absorbé par d'autres labeurs, n'a pu trouver le loisir de les composer.

J'ai rédigé l'inventaire, soumis à l'approbation ministérielle, des archives anciennes de Pirey et de Saules. Celles de Pirey (1504-1789) contiennent d'intéressants documents sur les guerres du XVI[e] siècle, les relations seigneuriales avec Corcondray et Pouilley, la famille Despotots, les limites territoriales avec Miserey, Champagney, Serre, etc., et se terminent par le cahier des doléances paroissiales présentées aux Etats-Généraux. Celles de Saules (1390-1637) abondent en sentences, arbitrages, transactions relatives aux communaux et parcours, et fournissent aux généalogies des familles nobles du val de la Loue un précieux contingent d'informations inédites.

Inventaire d'archives modernes. — En 1888-1889, les inventaires suivants ont été rédigés et vérifiés par l'Inspection : Champoux, Chevigney (Audeux), Corcondray, Cro-

sey-le-Petit, Etupes, Foucherans, Gonsans, Mérey-sous-Montrond, Saules, Tarcenay, Thoraise et Vaux-les-Prés.

Archives des sous-préfectures. — La question du classement des archives des sous-préfectures n'a fait aucun pas ; l'absence d'un crédit spécial permettant de trouver un auxiliaire, le manque de loisir des employés de bureau, maintiennent une situation défectueuse qui pourrait cependant être aisément réglée. En répartissant sur une année le classement successif des registres versés par les recettes particulières, des livres des percepteurs, des rôles et des carnets à souche, en coordonnant ensuite sur des modèles donnés tous les documents qui servent à l'administration journalière : registres d'ordre, arrêtés, délibérations et comptes des communes, relations avec les divers services, le personnel des bureaux suffirait aisément à réaliser l'amélioration qui vient d'être exécutée à Baume dans les conditions les plus satisfaisantes.

Les locaux sont suffisants et munis de rayonnages; l'inspection des archives se charge de diriger le travail par correspondance et de le vérifier sur place; les archives départementales fourniront, sans qu'il en coûte rien aux sous-préfectures, les chemises cartonnées et tous les imprimés nécessaires. Grâce à ces dispositions, il sera facile à MM. les sous-préfets de satisfaire un vœu fréquemment renouvelé et de déférer aux instructions précises des Ministres de l'intérieur et de l'instruction publique.

Résumé des procès verbaux d'inspections faites en 1888-1889. — La visite annuelle d'un certain nombre de dépôts permet d'adresser aux maires des observations et des recommandations qui, de vive voix, font souvent plus d'effet que par correspondance, et qui, d'ailleurs, sont renouvelées en détail par des instructions écrites adressées au nom de M. le Préfet.

Voici la liste, encore incomplète, des dépôts visités en 1888-1889, et les remarques principales suggérées par l'inspection :

Amagney.
Bouclans.
Chazelot.
Cubrial.
Cubry.
Cuse et Adrisans.

Fontenelle-Montby.
Gondenans-Montby.
Gouhelans.
Huanne-Montmartin.
Longemaison.
Les Maisonnettes.
Mondon.
Montagney.
Montferney.
Montussaint.
Naisey.
Orchamps-Vennes.
Rougemont.
Servigney.
Tallans.
Vauchamps.
Vergranne.
Vienney-Granges.
Viéthorey.

Amagney. — Installation passable ; ordre insuffisant ; inventaire à renouveler. Aucun document ancien, sauf les registres paroissiaux d'état civil depuis 1675, et une délimitation entre Novillars et Amagney, du 17 juillet 1743.— Depuis mon inspection, une difficulté que je qualifierai de chicane a été soulevée par le maire d'Amagney, pour revendiquer, au nom de la commune et de la fabrique, une vingtaine de registres de justice seigneuriale de Novillars, donnés aux Archives Départementales par Mme de Novillars et M. l'abbé Bulle, ancien curé d'Amagney. Il sera incessamment pourvu d'office à la réintégration de ces registres aux archives du Doubs, auxquelles ils appartiennent en vertu de la donation précitée.

Bouclans. — Dépot intéressant, mais en désordre, particulièrement en ce qui touche les titres anciens, assez nombreux. Registres paroissîaux à réunir aux archives municipales.

Chazelot. — Archives entassées sans méthode dans un bahut placé dans la cuisine de l'instituteur, faute d'autre logis communal. Pas d'inventaire ; peu de reliure. Une liasse de procédure contenant un intéressant mémoire imprimé sur les droits d'usage et de propriété de la commune, ancienne dépendance de la paroisse d'Huanne.

Cubrial. — Dépôt en ordre parfait, grâce à l'intelligente activité de l'instituteur, qui a pourvu à toutes les nécessités de l'organisation : classement, reliure, étiquetage, etc. Il ne reste que l'inventaire à revoir et compléter. Faute de documents anciens, Cubrial peut du moins montrer avec

orgueil une cloche du XVIe siècle, à légendes gothiques, qui est, je crois, la doyenne de toutes les cloches du département.

Cubry. — Archives assez bien classées ; inventaire à renouveler ; quelques documents de 1609 à 1700, entre autres une déclaration des héritages possédés en 1669 à Cubrial par Jeanne-Charlotte de Précipiano, veuve d'Ermenfroi de Bermont ; registres paroissiaux depuis 1733.

Cuse. — Installation convenable ; classements à refondre dans un nouvel inventaire. Titres anciens : un arpentement de 1689 et des registres paroissiaux de 1715 à 1792.

Fontenelle-Montby. — Local satisfaisant, rayonnages insuffisants, inventaire à renouveler. Aucun titre ancien, fors un arpentement mutilé du XVIIIe siècle. Aucune trace de documents provenant de la commanderie du Temple, dont les ruines subsistent sur une côte à l'ouest du village actuel.

Gondenans-Montby. — Installation défectueuse qu'il serait facile d'améliorer dans une maison commune très vaste. Classement sommaire, inventaire déjà ancien. Un seul document antérieur à 1790 : règlement des droits curiaux entre Sébastien Demesse, curé de Fontaine, et ses paroissiens de Fontaine, Gondenans-Montby, Viéthorey, Echarquenans et l'Hôpital (10 décembre 1710).

Gouhelans. — Bonne installation, médiocre classement, reliures des publications officielles à jour. Quelques titres rappelant l'origine du village fondé par les religieux de Bellevaux, dont on a retrouvé les sépultures dans le bois de *Colongeon* (*colonia*). Traité au sujet de la prairie du Breuil, passé entre Jean de Crusille, abbé de Bellevaux, et les habitants de Gouhelans, le 30 décembre 1437 (copie); — traité entre les habitants de Rougemont et ceux de Gouhelans, relatifs au Bois-Juif et au Buisson-du-Terreau, 22 février 1558 (orig. parchemin); — procédures touchant les bois et communaux, 1558-1633.

Huanne-Montmartin. — Pas de maison commune; archives déposées au logis du maire et trop à l'étroit pour

être bien classées. Reliures à jour, cadastre en bon état. Registres paroissiaux datant de 1621.

Longemaison. — Petite commune; bon dépôt bien classé et inventorié. Titres originaux de l'érection de la commune (distraite d'Avoudrey) en 1780. Délimitation d'Avoudrey et Passonfontaine, 1735, 3 juillet; — plan des bois d'Avoudrey, 1737. La sacristie de l'église de Longemaison possède des vases sacrés (XVII[e] siècle) et une chape du XVI[e] siècle, dignes d'une cathédrale, dons d'un ancien lazariste, le P. Barrand.

Les Maisonnettes. — Pas de maison commune; inventaire et classement régulier en 1882; état civil relié. Liasse de procédure, de 1622 à 1788.

Mondon. — Local un peu défectueux et humide (rez-de-chaussée); inventaire rédigé en 1886, mais non approuvé; reliures à jour. Registres paroissiaux remontant à 1648 et prouvant le repeuplement du pays par des colons savoyards; documents sur l'instruction primaire, 1748-1750.

Montagney. — Archives conservées au logis de l'instituteur dans un buffet insuffisant. Ordre médiocre; pas d'inventaire; reliures attardées depuis 1852. — Plan des bois communaux dressé le 13 juin 1740.

Montferney. — Dépôt mal ordonné et dont l'installation seule est convenable, le classement et l'inventaire étant à refondre. Rien d'ancien.

Montussaint. — Mêmes observations pour Montussaint, qui ne possède que quelques vieux registres paroissiaux.

Naisey. — Local satisfaisant; classement insuffisant; inventaire à refondre; cadastre en bon état.

Naisey a eu cette bonne fortune de conserver intactes, dans six vieux sacs de toile, toutes ses archives communales de 1447 à 1785, grâce à un inventaire descriptif que les échevins firent dresser par notaires, le 31 novembre 1666. Tenu à jour jusqu'à 1785, cet inventaire décrit 77 chartes, encore conservées, données par les sires de Joux, de Neu-

chatel, les curés de Naisey, les archevêques de Besançon, la famille de Sagey, et réglant les droits, franchises et domaines de la communauté. Ce groupe, d'un intérêt exceptionnel, sera incessamment inventorié par mes soins, en y réunissant les registres paroissiaux encore conservés à la cure, et un plan parcellaire très détaillé et à grande échelle, levé au XVIIIe siècle.

Orchamps-Vennes. — Local spécial, boisé, mais humide (étant situé au rez-de-chaussée et manquant d'aération). Bons classements; inventaire rédigé en 1881; reliures à jour. Il serait utile de dégager ce dépôt, qui n'a d'ancien que les registres d'état civil de 1650 à 1792 et un arpentement de 1761, dressé par le géomètre Charmoille, du matériel d'illumination, des armes de pompiers, etc., qu'on y entasse mal à propos.

Romain. — Installation passable, classements et inventaire insuffisants.

Rougemont. — Bonne installation; classements réguliers; reliures à jour. Registres paroissiaux datant de 1569, et où je relève les inscriptions suivantes, en lettres numérales, qui rappellent la peste et la guerre de 1636 au moyen de chronographes.

rVbeoMontenses tabe grassante LVctVm
qVæLIbet en VItIIs DebIta saepe sVIs
(MDCXXXVI—1636)

a nostrIs IVste arMandO pereVnte perIbIt
gaLLIa et eXhaVsta sorte petIta sVrget
(MDCXXXVI—1636)

Citons encore une vingtaine de liasses de pièces des XVIe-XVIIIe siècles, parmi lesquelles une délimitation entre Rougemont, Gouhelans et Tressandans, de 1677-1681.

Servigney. — Dépôt en assez bon ordre; reliures attardées de dix ans; inventaire à renouveler.

Tallans. — Village minuscule; archives conservées au domicile du maire; reliures à jour; rien d'ancien.

Vauchamps.—Local suffisant, bien qu'étroit. Classement passable ; reliure à jour. Rien d'ancien.

Vergranne. — Archives maintenues provisoirement au domicile du maire, la maison commune n'étant ni achevée ni meublée. Inventaire datant de 1881; reliures à jour; plan cadastral en mauvais état par suite de prêt et de transport sur le terrain.

Granges-Vienney ou *Vienney-Granges.* — Installation convenable; désordre résultant d'un incendie du 1-2 mars 1888, qui n'a heureusement détruit que l'écharpe municipale, un cachet de mairie et quelques budgets. Pas de reliure, faute de ressources ; inventaire à renouveler avec les classements.

Viéthorey. — Local en mauvais état, envahi par une humidité épouvantable qui a détruit et détruira infailliblement tous les documents, moisis et pourris à moitié. Inventaire datant de 1875.

Comme observations générales, j'ai pu constater que partout l'état civil était régulièrement à jour, mais que les signatures de témoins étaient rarement au complet, en date utile. J'ai pu également, et avec satisfaction, reconnaître que les mesures concertées en 1888 avec M. le Directeur des contributions directes ont paralysé complètement l'exploitation des reliures cadastrales, dont mes derniers rapports signalaient l'abus scandaleux.

Comme conclusion pratique du rapport que j'ai l'honneur de vous soumettre, je me permettrai d'insister sur les points suivants que votre haute autorité, Monsieur le Préfet, et celle du Conseil général permettront de résoudre dans l'intérêt du service.

1° Obtenir de MM. les sous-préfets qu'ils fassent préparer et exécuter par le personnel de leurs bureaux, à Montbéliard et à Pontarlier, le classement de leurs archives, suivant la méthode appliquée à Baume et sous la direction et avec l'aide de l'inspection départementale ;

2° Rétablir l'envoi annuel des feuilles de récolement d'archives à tous les maires, ainsi qu'il se doit pratiquer aux termes de la loi municipale ;



3° Faire réintégrer aux archives communales, en s'adressant à l'autorité diocésaine, les fonds d'archives, étrangers aux fabriques, qui sont encore déposés dans les églises et presbytères.

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

INSPECTION

Rapport de M. GAUTHIER, archiviste

L'Inspection des archives s'étendant à la fois sur les dépôts des sous-préfectures, des hospices et des communes, sur les documents anciens qu'il s'agit de reconnaître et d'inventorier, sur les documents modernes qu'il convient de mettre et de maintenir en ordre utile, chaque année ne fait qu'apporter un contingent minime à l'œuvre que de longues années pourront seules accomplir. L'essentiel est que le progrès soit constant et qu'une volonté patiente et persévérante s'attache sans défaillir au but à atteindre; à ce double point de vue, l'exercice 1890 n'est pas en retard sur ses devanciers.

Archives des sous-préfectures. — Des trois dépôts d'archives des sous-préfectures, un seul, Baume, est définitivement classé et muni d'un inventaire aussi parfait que possible, depuis 1888. Je ne puis encore, cette année, signaler pareil résultat à Montbéliard ni à Pontarlier. Récemment, je me suis rendu à Montbéliard pour constater l'état lamentable du dépôt de la sous-préfecture, et je ne puis que reproduire les termes du rapport spécial que je vous ai adressé à mon retour, le 29 décembre 1889, sur la situation de ces archives administratives : « Les archives de la sous-préfecture que j'avais, il y a 12 à 13 ans, fait installer dans une pièce du 1er étage (occupée à l'heure présente par les appartements personnels du sous-préfet) ont été, il y a un certain temps déjà, enlevées sans méthode et entassées, comme des matériaux de démolition, dans la pièce du rez-de-chaussée contiguë aux bureaux, et prenant jour sur la rue.

» Ce désordre complet, je me hâte de le dire, est imputable entièrement aux ouvriers chargés des réparations de

la sous préfecture, plutôt qu'au personnel des bureaux, pris au dépourvu par l'absence d'un emplacement convenable et de rayonnages suffisants.

» Cette situation ne peut être prolongée sans que l'humidité inhérente à tous les rez-de-chaussée de la ville de Montbéliard se communique aux documents et les détruise. Dans ces conditions, il y aurait à pourvoir à tout un ensemble de mesures pour sauvegarder l'intégrité du dépôt.

» La première mesure consisterait à garnir de rayons les parois disponibles de la salle des archives, en ajoutant aux 70 mètres linéaires déjà existants 50 à 70 mètres de rayons nouveaux. Dépense approximative : une centaine de francs.

» Une seconde mesure consisterait à classer méthodiquement et minutieusement tous les dossiers ou liasses entassés en désordre, en les séparant des registres de la Recette des finances qui doivent, mis également en ordre, être conservés de 20 à 30 ans pour les besoins du service.»

En suite de ce rapport, communiqué à M. le Sous-Préfet de Montbéliard, vous avez reçu et m'avez fait l'honneur de me communiquer un rapport de M. le Sous-Préfet concluant à ce que, sur le reliquat des crédits ouverts pour les réparations de la sous-préfecture de Montbéliard, le Conseil général voulût bien autoriser l'emploi de 450 fr. à l'aménagement, au classement et à l'inventaire des archives de cette sous-préfecture.

Je crois, Monsieur le Préfet, que cette proposition serait conforme aux intérêts du département, et je suis convaincu que le Conseil général voudra bien autoriser cette imputation de crédit, en mettant son emploi sous votre haute surveillance et celle du service intéressé.

A Pontarlier, où le local des archives, aménagé il y a 15 ans, est convenable et muni d'étagères suffisantes, le désordre est loin d'équivaloir à celui de Montbéliard. M. le Sous-Préfet a pris l'engagement de faire exécuter sans frais exceptionnels le classement et l'inventaire par son personnel. J'espère dans le prochain exercice me rendre compte de la mise à exécution de ces classements, auxquels je prêterai tout le concours possible, tant en surveillant les moindres détails de cette opération qu'en fournissant

les deux sous-préfectures des imprimés, étiquettes et chemises nécessaires pour la constitution normale des dossiers.

Archives communales anciennes. Des quatre villes principales du département, deux, Baume-les-Dames et Pontarlier, ont mis en règle leurs importantes archives. Pontarlier a publié en 1889 son inventaire, et le volume de Baume, dont quelques pages seulement restent à imprimer, aurait paru dès longemps sans les retards malheureux et incorrigibles de l'unique typographe baumois. Besançon aura bientôt achevé l'inventaire de ses délibérations municipales (série B B) et pourra commencer à l'imprimer. Seul Montbéliard était resté jusqu'ici en arrière. J'ai pu récemment concerter avec l'administration municipale le remplacement de l'archiviste de cette ville, M. le juge E. Tuefferd, mort il y a quelques années, et la reprise éventuelle des travaux de classement et d'inventaire des archives montbéliardaises.

Après les chefs-lieux, des villes ou bourgs moins populeux, tels qu'Ornans, Morteau, Saint-Hippolyte, Clerval, Vuillafans, etc., possèdent des groupes assez considérables d'archives anciennes dont l'inventaire devra être remanié, complété ou rédigé à nouveau. Après avoir classé l'ensemble des archives anciennes de Vuillafans (12.000 documents environ) j'ai pu en 1890 rédiger l'inventaire sommaire des comptes de cette commune de 1516 à 1790. Cette comptabilité (série C C), jointe aux délibérations de 1641 à 1790, précédemment analysées (série B B), jette un jour des plus imprévus et des plus complets sur l'administration d'un centre populeux de la vallée de la Loue du xvie au xviiie siècle et fait connaître dans leurs moindres détails les ressorts administratifs et financiers, les épisodes des guerres et des pestes aux époques néfastes, enfin la situation de l'agriculture, de la viticulture, des arts et métiers, pendant trois siècles. Quand l'inventaire des archives de Vuillafans sera terminé, en 1891, l'inspection abordera le dépouillement et l'analyse des archives de Morteau.

Les mêmes travaux de classement et d'inventaire ont été appliqués en 1890 aux anciens titres de la commune de



Naisey, dont j'ai parlé dans un précédent rapport. Comme ils ne constituent qu'un bloc de quelques centaines de pièces du xve au xviiie siècle, leur codification a pu se faire assez rapidement et mettre en bon ordre les matériaux de l'histoire d'un village fort ancien, dont les familles de Neuchâtel, de Lallemand, de Thurey, de Bougne, de Sagey, se sont transmis la seigneurie et qui compta simultanément plusieurs châteaux, une église paroissiale, un hôpital, un prieuré augustin, une maladrerie, bâtis au bord d'un des plus vieux chemins de nos montagnes.

A côté de ces inventaires d'archives anciennes, l'inspection a reçu et vérifié cinq inventaires d'archives modernes dressés en 1890 par les communes d'Amagney, Arcey, Champoux, la Grange et Thise.

Résumé des procès-verbaux d'inspection faits en 1889-90. — Les dépôts d'archives communales dont voici la liste ont été inspectés dans le dernier exercice :

Adam-l.-Passavant.	Etalans.	Naisey.
Aïssey.	Fallerans.	Nods.
Athose.	Germondans.	Orsans.
Avilley.	Glamondans.	Puessans.
Blarians.	Gonsans.	Rantechaux.
Châteauvieux.	Guyans-Durnes.	Rognon.
Chaux-l.-Passavant.	Longeville.	Vanclans.
Chevigney (Vercel).	Magny-Châtelard.	Vernierfontaine.
Echevannes.	Montbéliard.	
Epenoy.	Morchamps.	

Adam-lez-Passavant. — L'installation du dépôt est satisfaisante ; mais, faute de ressources, la commune ne peut faire relier les publications officielles ; l'état civil lui-même n'est relié que jusqu'à 1838. La rédaction d'un nouvel inventaire, la reliure de l'état civil jusqu'à 1883, sont des mesures urgentes à appliquer. Pas de documents antérieurs à 1790, sauf une enquête sur les bois (1764).

Aïssey. — Bonne installation ; ordre satisfaisant ; reliures en retard de dix ans ; pas de documents anciens.

Athose. — Local détestable où règne l'humidité, qui aura bientôt détruit tous les documents, précieux ou non, s'il

n'est pourvu à leur déplacement. Ce serait l'occasion de refondre l'inventaire et le classement du dépôt où j'ai remarqué des liasses de procédure des XVIIe-XVIIIe siècles, des registres paroissiaux remontant à 1750, enfin un arpentement de 1743.

Avilley. — Local convenable, classement défectueux; nécessité de refondre l'inventaire. Les reliures sont presque à jour. Pas d'autres documents anciens que les registres paroissiaux depuis 1737 et le plan des bois communaux dressé en 1746 par l'arpenteur Carpentier, de la maîtrise de Baume.

Blarians. — Installation modeste, classement rendu difficile par le manque d'espace. Inventaire à jour (1887), reliures exactement faites; cadastre en bon état; registres d'état civil et de délibérations régulièrement tenus. Pas de vieux documents.

Châteauvieux. — Local suffisant, classement médiocre, inventaire à renouveler. L'état civil est seul relié. Rien d'ancien.

Chaux-lez-Passavant. — Les archives sont placées au premier étage, dans un local exempt d'humidité. Leur classement laisse à désirer, ainsi que leur inventaire qui n'est point tenu à jour; reliures attardées. La commune possède de volumineux dossiers de procédures anciennes, mémoires imprimés, etc., relatifs aux pâtures et forêts communales. J'y ai noté un traité de délimitation passé entre la commune de Chaux et celle de la Villedieu-lez-Vercel, le 13 avril 1448; une sentence arbitrale entre ces deux communes et l'abbé de la Grâce-Dieu, 9 juin 1490; enfin, une sentence réglant l'usage des pâtures communes à Chaux et la Villedieu, 28 mars 1560.

Chevigney-lez-Vercel. — Local amélioré depuis la dernière inspection. Classement assez bon, reliures à peu près à jour. Plan du territoire dressé en 1741; livre d'arpentement achevé en 1791.

Echevannes. — Bonne installation, classement peu rigoureux. Etat civil et registre des délibérations en règle ; le seul document ancien est une descente de lieux faite, en 1631, par le fameux Jean Boyvin, dans la forêt du Sapelot. Inventaire à renouveler.

Epenoy. — Excellente installation. Inventaire et reliures en ordre. Il serait important de faire réintégrer à la mairie les archives communales anciennes encore déposées à la cure, où je les ai visitées; comptes communaux de 1645 à 1790; procédures relatives aux pâtures et bois, à la construction et aux revenus de l'église paroissiale, etc.

Etalans. — Les archives occupent un local spacieux et isolé, où il serait facile de tout mettre et maintenir en ordre rigoureux, à la condition de rédiger un bon inventaire et de former, en collections suivies, documents et publications de tout genre. Précieux registres paroissiaux d'état civil remontant à 1590, sans lacune.

Fallerans. — Local et classement convenables; reliures en retard; registres d'état civil et de délibérations au courant; cadastre bien conservé. Une caisse de vieux papiers et parchemins, parmi lesquels j'ai trouvé une charte de l'archevêque Thiébaud de Rougemont, du 27 octobre 1412, réglant l'entretien, par les habitants de Fallerans, d'un chemin dont ils usaient au territoire d'Etalans; une transaction entre Fallerans et Valdahon, pour le parcours réciproque, 21 décembre 1497; un traité analogue entre Vernierfontaine et Fallerans, 4 août 1516. Ce groupe intéressant sera ultérieurement classé par les soins de l'inspection.

Germondans. — Local humide, ordre médiocre; registres à jour. Il conviendrait de renouveler l'inventaire et de tenir un registre spécial pour les arrêtés.

Glamondans. — Local et classement assez bons; reliures en retard; cadastre en bon état. Plan des bois communaux dressé en 1742 par l'arpenteur J. Tissot.

Gonsans. — Dépôt en bon ordre (développer les rayonnages insuffisants); inventaire et reliures à jour (1888). Registres paroissiaux depuis 1782; arpentement du territoire dressé en 1743 par Jean Perrenot.

Guyans-Durnes. — Archives au domicile du maire, faute de mairie (il conviendrait de les placer dans la salle d'école); inventaire presque à jour (1884); reliures en retard. Pas de registre d'arrêtés.

Longeville. — Dépôt bien installé, mais ordre défectueux.

Renouveler classement et inventaire. Plusieurs liasses de documents intéressants, parmi lesquels le marché de la chaire à prêcher, sculptée en 1739 par Etienne Poyard, de Vercel, et un arpentement de 1741.

Magny-Châtelard. — Pas de maison commune; il est difficile d'exiger plus d'un dépôt rudimentaire et mal installé.

Morchamps. — Même observation pour cette commune lilliputienne.

Naisey. — Dépôt facile à améliorer, vu son emplacement excellent. Une fois dégagé des archives anciennes, inventoriées et classées sans frais pour la commune, celle-ci pourra faire les frais d'un inventaire et des reliures en retard.

Nods. — Bon local; ordre suffisant, mais perfectible; inventaire à renouveler. Comme documents anciens : un arpentement de 1767, dressé par ordre de la Chambre des comptes, et des registres paroissiaux datant de 1732.

Orsans. — Quoique placées au rez-de-chaussée (salle d'école), les archives ne souffrent pas de l'humidité; dans les armoires vitrées qui les contiennent, elles sont à tort mêlées à une bibliothèque scolaire. Reliures en ordre, état matériel satisfaisant.

Puessans. — Local convenable. Les archives sont renfermées partie dans une armoire (documents modernes), partie dans un vieux coffre de chêne muni de trois serrures (procédures des XVIIe-XVIIIe siècles en grand désordre). Faire compléter et approuver un inventaire dressé en 1884.

Rantechaux. — Dépôt convenable à tous points de vue. Etat civil et délibérations bien tenus. Faire brocher l'arriéré du *Recueil administratif* et du *Bulletin de l'intérieur.*

Rognon. — Archives en très bon état. Inventaire datant de 1883 à mettre à jour; reliures en ordre. Les seuls documents anciens sont : l'état civil depuis 1738, plans des bois dressés en 1749 et en l'an V; une délimitation de pâtures entre Tallans et Rognon, 1792. J'y ai retrouvé, servant de couverture à un registre paroissial de 1738, un feuillet d'une carte du domaine des comtes de Bourgogne, du

XIV[e] siècle, que le maire m'a autorisé à faire enlever pour les archives départementales.

Vanclans. — Très bonne et intelligente installation; registres à jour, ainsi que les reliures. Plan des bois dressé en 1738 par la maîtrise des eaux et forêts de Baume.

Vernierfontaine. — Local satisfaisant; classement à améliorer en refondant l'inventaire; registres régulièrement tenus. Mémoires sur procès et procédures du XVIII[e] siècle; arpentement de 1682; registres paroissiaux de 1682.

A ce résumé des procès verbaux d'inspection de 1890, je n'ajouterai que deux observations, l'une en vous rendant compte des bons effets produits par le rétablissement des feuilles de récolement des archives, ordonné par le Conseil général en 1889; l'autre, en appelant votre attention sur la négligence que quelques maires ou secrétaires de mairie mettent à faire signer par les témoins les actes de l'état civil (souvent 10 à 12 mois de retard!) Une circulaire très sobre, mais très explicite, insérée au *Recueil administratif,* pourrait aisément triompher de cette négligence, en rappelant aux maires les sérieuses responsabilités qu'ils encourent en ne se conformant pas à la loi.

En recommandant particulièrement à votre haute autorité les propositions relatives aux archives de la sous-préfecture de Monbéliard (autorisation d'employer le reliquat du crédit), je terminerai ce rapport en vous priant, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de mon entier et respectueux dévouement.

Besançon, imprimerie Millot frères et C[e]

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

Au moment de vous rendre compte de la situation du service des archives en 1890, je suis encore sous l'impression très vive d'un événement dont vous avez été, comme moi, le témoin attristé, dans la nuit du 15 juin dernier. Je veux parler de l'incendie considérable qui a éclaté au voisinage immédiat de la préfecture et qui, un instant, a menacé sérieusement les Archives. Le foyer principal de l'incendie, à peine éloigné (au début) de 80 mètres des ar chives départementales, s'en était rapproché par la suite d'au moins 20 mètres; la chaleur développée par les flammes était telle que les vitres du premier et du second étage du dépôt, devenues brûlantes, auraient pu, par rayonnement, transmettre l'incendie à des rideaux d'étoffe légère et, partant, aux boiseries de sapin. Le voisinage d'une poudrière remplie de projectiles chargés, d'écuries où étaient entassés des fourrages, de chantiers de bois qui pouvaient aisément entrer en combustion, augmentaient encore le danger. En somme, si l'on doit rendre pleine justice aux travailleurs dévoués qui ont vaincu et éteint les flammes, on peut se rendre compte que tout secours eût été illusoire et que les archives eussent été vouées à une destruction complète, si quelque vent violent fût survenu et eût chassé la flamme dans la direction de ce bâtiment, ou si quelque panique causée par l'inflammation possible des toitures de la poudrière eût paralysé les secours.

I. *Mesures préventives d'incendie.* — En prévision d'un pareil incident, j'ai pu me rendre compte, beaucoup mieux qu'en théorie, de la marche des événements, si l'incendie, se propageant, eût atteint mon dépôt. Ou bien le feu eût attaqué les combles; et alors pouvait-on, à pareille hau-

teur et sans bouche d'eau suffisante, le combattre utilement? Ou bien, par rayonnement, il eût gagné le vestibule et l'escalier central; et alors, activé par le tirage d'air de cette énorme cheminée, il ravageait tout autour de lui et pénétrait dans les salles d'archives qui côtoient l'escalier et n'en sont séparées que par des portes de sapin.

Ces différentes hypothèses déterminent chez moi cette opinion que, pour éviter pareil désastre, trois mesures sont possibles et nécessaires :

1° Remplacement par des portes de fer (ou de tôle) de quatorze portes mettant en communication l'escalier central avec les salles d'archives et les combles du bâtiment;

2° Création éventuelle de volets (ou jalousies à plaquettes mobiles) en tôle sur les façades *est* et *sud*, où le feu pourrait pénétrer par rayonnement ou allèchement des flammes;

3° Suppression de la poudrière et création, au rond-point où se coupent la rue des Bains et l'avenue de Chamars, c'est-à-dire sur l'emplacement du malencontreux chantier de bois, d'une canalisation et d'une bouche d'eau suffisante, à fort calibre, aux frais et par les soins de la municipalité.

Signaler au Conseil général, en la recommandant à votre haute bienveillance, cette question capitale pour la sauvegarde de mon dépôt, obtenir de M. l'Architecte départemental les données nécessaires pour contrôler mon opinion et justifier l'opportunité de pareilles mesures, c'est être sûr d'avance que les précautions indispensables pour la sécurité d'un dépôt dont la destruction serait un malheur public, seront sérieusement étudiées et promptement résolues.

II. *Appropriations matérielles.* — En 1889-90, le crédit ordinaire de 300 fr. affecté à l'entretien du bâtiment des archives m'a permis, en créant une seule cloison percée de deux portes et de trois panneaux vitrés, de transformer en salle fort bien éclairée un des paliers de l'escalier central des archives. Cette salle, mesurant six mètres de long sur cinq de large, communiquant directement avec mon cabinet et le bureau occupé durant l'hiver par les

employés, m'a procuré, à peu de frais, une salle de public des plus commodes comme accès et des mieux aménagées pour le service.

Dans l'exercice prochain, le même crédit d'entretien servira à disposer des rayons dans les salles encore vides du troisième étage, réservées aux documents de second ordre : comptabilités et réserves des volumes imprimés.

III. *Inventaire et classement des séries anciennes.* — Dans mon dernier rapport, j'annonçais la reprise de l'inventaire du fonds de la Chambre des comptes, dont les premiers volumes, vous écrivait récemment M. le Ministre, ont eu part à la grande médaille d'or accordée, à l'Exposition universelle de 1889, aux publications des archives départementales. Un troisième volume va compléter cette partie de l'inventaire de la série B, qui ne comprendra pas moins de 3.500 articles et de 90.000 documents analysés. Mais les nombreux résidus de comptabilité qu'il s'agissait de déterminer et de fondre, en les plaçant en ordre utile, rendaient difficile le classsement final. Ces difficultés ont été vaincues et la rédaction a été reprise; 150 articles ont été rédigés et, après approbation du Ministre, seront incessamment remis à l'impression. Voici le cadre de classement des derniers comptes qui figureront, répertoriés et analysés, en tête du tome III.

TOME III. — Chambre des comptes

CHAPITRE II.

Comptes généraux		1350-1631
Comptes seigneuriaux.	Apremont	1600-1613
	Arbois	1626-1631
	Blamont	1561-1676
	Châtelbelin	1408-1578
	Chavanne	1584-1585
	Clémont	1527-1634
	Clerval et Passavant	1612-1643
	Colonne	1559-1560
	Cramans	1599-1610
	Gray	1570-1629

Comptes seigneuriaux.	Héricourt et Châtelot .	1523-1720
	Montbéliard.	1554-1676
	Passavant	1632-1656
	Poligny	1354-1358
	Pontarlier	1571-1594
	Rochejean	1538
	Rougemont.	1477-1585
	Saint-Bresson	1574-1575
	Salins.	1569-1674
	Santans	1526-1564
	Vaire	1568-1585
	Vesoul	1569-1645
Comptes de confiscations.		1512-1625
Comptes de fortifications de Dole.		1533-1604
Comptes de fortifications de Gray		1552-1598
Comptes de guerre.	Garnisons.	1577-1634
	Passage de troupes . . .	—
	Munitions et arsenaux . .	—

Comptes des provinces étrangères. XV-XVII[e] siècles.

CHAPITRE III. — Domaine.
CHAPITRE IV. — Titres locaux.
CHAPITRE V. — Provinces étrangères.

Les comptes dont je termine actuellement l'analyse sont singulièrement intéressants pour l'histoire et l'étude des institutions du comté de Bourgogne aux XV[e]-XVII[e] siècles, c'est-à-dire pour l'époque la plus active de son indépendance.

Quand les comptes seront finis, le domaine et les titres locaux n'apporteront pas un contingent moins précieux à l'histoire générale ou locale de la Franche-Comté.

Plans.—J'avais compté, en présumant trop de mes forces, que les 4.000 plans des séries B-A, dont je vous parlais l'an dernier, pourraient être répertoriés en fiches durant le dernier exercice. Un quart des notices, soit 1.100 fiches seulement, ont été rédigées et définitivement numérotées. Un peu de temps et beaucoup de travail achèveront cette mise en œuvre.

Série E. — Si l'inventaire des plans n'est pas terminé,

celui de la série E, et le classement de ses résidus, soit 20.000 pièces concernant familles et communes, a fait un pas décisif. En dehors du supplément du fonds du comté de Montbéliard (70.000 pièces), tout le supplément de la série E, où viendront désormais se fondre les dons et les acquisitions de pièces isolées, est définitivement constitué et prêt à être consulté pour les recherches.

Bibliothèque.— Outre la bibliothèque administrative, qui s'accroît annuellement de 200 unités et comprend déjà 15.000 volumes, la bibliothèque historique et franc-comtoise, que j'ai créée, ne compte pas moins de 6.000 à 7.000 articles. Il est bien convenu que j'appelle articles les plaquettes et brochures, au même titre que les volumes dont elles égalent souvent l'utilité et la valeur. J'ai commencé à dépouiller méthodiquement cet ensemble, où les mémoires sur procès occuperont au moins 4.000 numéros, et j'en ai tiré les groupes suivants appartenant aux diverses séries anciennes :

Edits, déclarations et règlements du comté de Bourgogne, XVIIe-XVIIIe siècles (séries B et C);

Thèses, affiches, mémoires, placards, concernant l'Université, les collèges, abbayes, prieurés, confréries (séries D. E, H), XVIIe-XVIIIe siècles;

Mandements des archevêques de Besançon, 1644-1789 (série G);

Statuts diocésains et synodaux, 1702-1787 (série G);

Mandements des évêques de Saint-Claude, 1742-1751 (série G);

Mandements d'évêques français, 1676-1788 (série G);

Brochures et imprimés concernant la Révolution en Franche-Comté, 1789-1800 (300 plaq.)

C'est un total de 800 numéros, soit 1/10e de la bibliothèque franc-comtoise.

IV. — *Inventaire des séries de la Révolution.* (L et A). — Les 1.000 registres de la série L et A sont à présent foliotés, estampillés et répertoriés en fiches. J'en voudrais dire autant des 1.500 dossiers qui les accompagnent; mais, chacun d'eux comprenant de 500 à 1.000 ou 1.500 pièces

volantes à dater et classer, on peut imaginer la longueur d'une pareille besogne qui n'avance guère, surtout quand elle est à toute minute interrompue et suspendue pour des travaux urgents.

V. *Inventaire et classement des séries modernes.* — Tel est, par exemple, le dérangement causé par un versement imprévu de plusieurs centaines de dossiers, au moment de la venue de M. le Président de la République (26 mai 1890), qui a fait entrer en grand désordre des milliers de documents; j'ai dû les reconnaître, classer, mettre en fiches et en place, tout autre besogne cessant. La réception et la mise en fiches d'importants versements énumérés plus loin, et l'achèvement de la série P, définitivement organisée maintenant, ont complété la part importante faite durant cet exercice au progrès des séries modernes.

VI. *Documents extraits des reliures.* — Depuis longtemps j'ai signalé dans mes rapports les documents en parchemin, quelquefois même en papier, que récèlent dans leurs flancs les vieilles reliures administratives, particulièrement celles qui furent exécutées pendant la Révolution. J'ai désiré en finir avec l'exploration de ce genre de richesses, et les résultats presque définitifs de cette entreprise méritent de vous être exposés.

En utilisant pendant plusieurs mois le talent de relieur-cartonnier d'un de mes auxiliaires, j'ai retiré de vieux registres, après les avoir nettoyés d'une épaisse couche de colle et débarrassés du carton auquel ils adhéraient, environ 200 documents ou textes de parchemin datant du XIe (peut-être même du Xe) au XVIIIe siècle et se divisant en deux catégories: pièces d'archives, telles que bulles, diplômes, contrats, testaments, etc.; textes littéraires, tels que fragments de livres liturgiques, chansons de geste, livres de droit, de médecine, etc. Je joindrai comme annexe à ce rapport la table détaillée des textes divers ainsi recueillis. Je tiens au moins à vous signaler ici même les principaux d'entre eux, pour faire apprécier l'utilité de mes fouilles et l'importance de leurs résultats.

Série B. — Fragment d'un compte de la saunerie de

Salins, vers 1390; — lettres de Charles le Teméraire réglant le cours des monnaies, 1474; — don de 21 francs par Marguerite d'Autriche à son serviteur Claude de la Tour, 1520; — patentes de Louis XV accordant à Antoine-François Petitcuenot la charge d'audiencier en survivance près de la chancellerie de Dole, 1733.

Série E. — Reprise de fief de Louis de Montjoie envers Thiébaud de Neuchâtel, 1398; — autre reprise envers le même par Jean de Provenchères, vers 1400; — autre reprise, avec dénombrement de terres à Valonne, dressée par Gilet Goubot, 1502; — ordonnance des gouverneurs de Besançon, pour la maîtrise des charpentiers et menuisiers, 1530; — testament de Jean Pyrouhelle, de Lavangeot, 1555; — lettres de naturalisation accordées par Louis XIV au P. André de Saint-Nicolas, historiographe, 1673, etc.

Série G. — *Vidimus* (de 1224) d'une bulle d'Eugène III confirmant les possessions de Saint-Etienne de Besançon, 1148; — bulle d'Adrien IV confirmant le titre métropolitain à l'église Saint-Jean de Besançon, 1157; — statut sur la résignation des canonicats au chapitre métropolitain, 1327; — fragment d'un cartulaire de Sainte-Madeleine de Besançon (XIVe siècle); — fondation du chapitre de Belfort par Jeanne de Montbéliard, 1342; — documents relatif au don gratuit accordé au duc de Bourgogne pour l'expédition de Hongrie, 1402; — transaction entre le chapitre et Gérard d'Athier, panetier du roi de France, au sujet des fondations faites par l'archevêque, oncle de ce dernier, 1404; — achat de rentes en la saunerie de Salins par le chapitre, 1430; — bulle d'Eugène IV absolvant le chapitre et Jean de Fruyn de certains interdits, 1439; — achat de la mairie de Geneuille par Jean Carondelet, archevêque de Palerme, 1523; — fragments d'un livre d'anniversaires du chapitre (XVIe siècle); — *Testaments de l'officialité de Besançon.* Testaments : de Simon de Montbéliard, seigneur de Montrond, 1306; — d'Agnès d'Orchamps, de Besançon, 1340; — de Jacquette de Velotte, 1349; — de Gui de Venères, 1353; — de Philippe Rivet, de Poligny, 1367; — de Pierre Huidelet, de Vercel, 1378; — de Simon de Vaux, 1405; — de Jacques des Roches, archidiacre de Faverney, 1410; — de Gui Bailly,

de Salins, 1433; — de Pierre Chevalet, damoiseau, 1437; — de Jeanne Thomassin, veuve d'Hugues Chin, de Besançon, 1454; — d'Alix de Citey, de Faverney, 1504, etc., etc.

Série H. — Bulle de l'antipape Victor IV en faveur de l'abbaye de Baume-les-Moines, 1162; — bulles de Clément IV organisant l'inquisition, 1265; — fragments (4 folios) du cartulaire du Val des Choux au diocèse de Langres (XIVe siècle); — *Vidimus* d'une bulle de Sixte IV concédant des privilèges à l'ordre des Carmes, 1478; — achat par les Jacobins de Besançon d'une maison à Luxeuil, 1555, etc.

Textes littéraires. Fragments de lectionnaires, missels, antiphonaires manuscrits du XIIe au XVe siècle, quelques-uns avec miniatures, lettres ornées, etc. — Fragments de compilations de droit canon et civil des XIV-XVe siècles; — d'un commentaire sur l'Ecriture sainte (XIVe siècle); — d'une vie de saints du XIe siècle (lettre de Constance à saint Athanase); — d'une traduction de la Bible en vers français (7 à 800 vers) (XIIIe siècle); d'un Ancien Testament du XIe siècle; — d'une table de la Bible (XVe siècle); — de divers romans ou chansons de geste en vers ou en prose (XIVe siècle), etc.

Collection de cartes à jouer. L'exploration des mêmes reliures, après avoir fourni les documents importants que je cite, m'a procuré en abondance des cartes à jouer en feuilles provenant des cartiers franc-comtois des XVII-XVIIIe siècles. Avec ces feuilles et les cartes ayant servi de fiches de classement aux chartriers de l'ancien régime, j'ai pu remplir une vitrine de spécimens très variés représentant les principales figures des jeux de piquet ou de « triomphe, » du règne de Louis XIV au règne de Louis XVI. Ce classement m'a appris que l'introducteur probable de la fabrication des cartes en Franche-Comté et à Besançon a été le Lyonnais Julien France, qui fut admis à la bourgeoisie bisontine et mourut en 1689, laissant une postérité qui subsiste encore.

Voici la nomenclature des cartiers dont les archives ont recueilli les produits variés, dont le principal mérite est d'appartenir au crû franc-comtois :

Claude Valentin, vers 1650.
Julien France, vers 1675-1689.
Nicolas Boullian, vers 1680.
Nicolas Dody, vers 1680.
Jean Fedides, vers 1680.
François Piron, vers 1690.
Jean Labouret, à Besançon, vers 1730.
Pierre Mandrillon, à Besançon, vers 1730.
Claude-François Prost (Grande-Rue, près la rue Baron), 1745.
Jean Tissot, à Besançon (aux Armes de la ville), vers 1747.
Antoine Jolitru, à Besançon (proche Saint-Maurice), 1755.
Charles Madignie, à Besançon, 1755.
N. Labouret, à Besançon, 1760.
Menestrier, cartier à Dole, et N..., cartier à Salins, 1746.

De cet ensemble curieux, retrouvé avec des enveloppes à la marque royale, aux armes de Besançon, aux armes du maréchal de Duras, résultera cette conviction, décevante pour ceux qui croyaient à l'antiquité du tarot dans notre région, que ce jeu de 78 cartes, d'importation suisse ou allemande, a été rapporté et popularisé chez nous, vers le Concordat, par le clergé rentrant de l'émigration.

Ce produit de fouilles laborieuses que je viens d'exhiber justifiera l'emploi du temps qui a été consacré à des recherches dont le résultat n'a pas été sans importance pour les archives.

Dons et acquisitions. — Si les réintégrations de fonds d'archives, poursuivies avec ténacité durant quinze ans, se ralentissent à présent, faute d'éléments à revendiquer, les archives continuent à s'enrichir lentement, mais sûrement, au moyen d'une double source, les dons et les achats. Cette double source leur a apporté, en 1889-90, un contingent supérieur encore à celui des précédents exercices.

M. Alfred Bovet, manufacturier à Valentigney, a offert son magnifique catalogue « Lettres autographes de la collection Alfred Bovet, Paris, Charavay, 1887, in-4° de LVI et 880 pages, » dont l'intérêt historique et littéraire est

doublé par d'innombrables gravures et fac-similés. Ce catalogue signalait une très précieuse lettre de don Francisco de Mello, gouverneur général des Pays-Bas, adressée au Parlement de Dole en 1643. M. Bovet a eu la courtoisie de la rechercher et l'amabilité de l'offrir aux archives avec un beau portrait de don Francisco.

M. Bulliard, propriétaire à Appenans, qui s'est maintes fois déjà dessaisi en faveur des archives de précieux documents, leur a donné trois mémoires sur procès, dont l'un rédigé par le célèbre avocat Lapoule, et la grosse d'un décret du sieur Robardey, curé de l'Isle, en 1721.

M. le maire de Chaux-lez-Passavant leur a adressé un exemplaire de sept mémoires imprimés pour procès soutenus par sa commune aux xviiie-xixe siècles contre les communes riveraines de la Villedieu-lez-Vercel et de Magny-Châtelard.

M. le comte Raoul de Coligny y a déposé les plans originaux (plan, coupe et élévation) de son château de Choie, dressés par le fameux architecte Nicole (xviiie siècle).

M. Demandre, propriétaire à Rigney, leur a envoyé un volumineux sac de procédures, baux, quittances, etc., concernant l'administration et l'exploitation rurale du domaine de la Roche-sur-l'Ognon, ainsi que l'histoire du château de ce nom aux xvie et xviiie siècles.

M. Fleury-Bergier, ancien magistrat, a ajouté à des libéralités précédentes le don des statuts de la familiarité de Vercel (1520) et de diverses notes historiques.

Un autre donateur déjà souvent remercié, M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, nous a remis quatre placards imprimés concernant l'administration du comté de Bourgogne, 1073-1752, et quarante-une pièces (dont deux parchemins et trois sceaux) concernant les communes de Cléron (1757), Palise (1657-1752), Thurey (1757-1759), Venise (1634) et Vieilley (1687-1727), ainsi que la famille Jeannot de Moncey.

M. Gouniot, avoué honoraire, auteur, lui aussi, de précédentes libéralités, les a continuées à notre profit en y ajoutant le don d'un volume de portraits gravés par de Larmessin, en 1714 : « Les augustes représentations de tous les roys de France, depuis Pharamond, » de deux cartes

de Franche-Comté gravées en 1668 (Sanson), enfin de vingt pièces manuscrites concernant les familles Abry (1716), Barbisier (1719), Marquis (1737-1773), de Matha (1712), la Tour-Saint-Lupicin (1732), la ville de Besançon, le parlement, etc., enfin trois pièces sur la Révolution (1793-1795).

M. Louvot, notaire, des bons de l'emprunt forcé de l'an IV, signés dans la commune de Marnay (Haute-Saône).

M. Lucotte, juge au tribunal civil de Besançon, un gros registre de 394 pages, contenant le règlement des bois du bailliage de Baume affectés au chauffage de la ville de Besançon, dressé en vertu de lettres patentes du 17 octobre 1735, par l'avocat Egenod, en 1751.

M. Maître, employé à la préfecture, une vente d'immeubles à Pesmes (1662) et un diplôme de licencié en droit délivré par l'Université de Besançon à J.-Fr.-Xavier Belin (1766).

Enfin M. May, brocanteur à Besançon, un saint-suaire brodé sur soie du XVIIIe siècle.

A ces dons nombreux, et dont plusieurs ont une très réelle importance, j'ajouterai les diverses acquisitions que j'ai pu faire, dans une rapide nomenclature :

« E. Puteanus : *Pompa funebris archiducis Austriæ, Alberti...* 1623, Bruxelliis, » recueil de gravures de Cornelius Galle, où sont, entre mille, tracés les portraits de trente Franc-Comtois, prélats ou gentilshommes, suivant les funérailles d'un comte de Bourgogne ;

Diverses cartes topographiques de Franche-Comté, dressées par Sanson (1679), de Witt (1700), Homann (1720), J.-B. Nolin (1758), Dupain-Triel (1770), etc.;

Une trentaine de gravures reproduisant des plans ou vues perspectives de villes franc-comtoises : Besançon (1555-1780), Montbéliard, Dole, ou des portraits des plus intéressants pour notre histoire : René de Nassau, neveu et héritier de Philibert de Chalon (XVIe siècle); les archiducs comtes de Bourgogne, Albert et Isabelle (XVIIe siècle); les députés aux états généraux de 1789, qui constituèrent nos départements en janvier 1790 : Lapoule, Martin, Clerget, de Toulongeon, d'Esclans, Durget, Vernier, etc.

Parmi les volumes acquis, je citerai le très rare ouvrage du Vésulien J. Balin, *de Bello Belgico* (1609), qui intéresse

la gloire de nos soldats des terres bourguignons guerroyant en Flandre.

Parmi les documents, un dossier de 400 pages relatif aux Quatre Seigneuries et au comté de Montbéliard (XVIe-XVIIe siècles), que j'ai pu racheter en Belgique; les diplôme d'honneur et papiers du tambour Prothade Gauthier, des Gras, auquel sa belle conduite au combat de Roseinheim (18 frimaire an IX) valut des baguettes d'honneur et les éloges du premier consul; enfin 558 pièces en parchemin, toutes d'origine comtoise, datant du XVe au XVIIIe siècle et relatives aux localités dont la nomenclature suit : Aiglepierre, Amagny, Amathay, Arbois, Arpenans, Aumont, Baume, le Bélieu, Besançon, Beure, Bois-la-Ville, Bonnevaux (Mouthe), Bougnon, Boulot, Chaffois, Chalèze, Champagny, Châtillon-le-Duc, la Cluse, Cour-lez-Baume, Cusance, Deluz, Déservillers, Dole, Ecole, Esnans, Faucogney, ...Ivory, ...Jougne, ...Lamain, ...Longeville, ...Nancray, ...la seigneurie de Novillars (181 pièces), ...Pontarlier, ...Saint-Gorgon, ...Salins, ...Villers-le-Sec (232 parchemin, 4 papier). Bien que de second ordre, la plupart de ces pièces peuvent rendre des services à l'histoire et même aux intérêts locaux.

On peut considérer comme fructueux pour l'accroissement des archives l'exercice 1889-90, et je n'insisterai pas sur l'emploi, aussi attentif que possible, fait des ressources mises à ma disposition pour les achats.

Versements, recherches, expéditions. — Les versements de l'année 1889-90 ont été limités à des groupes assez considérables déposés soit par les bureaux de la préfecture, soit par la trésorerie générale, qui n'a même pas encore complété ses versements annuels.

De ce chef sont entrés aux archives départementales 658 dossiers, 55 registres, 112 plans et 200 volumes. Voici la répartition de ces versements par bureau :

Cabinet du préfet. 200 volumes (documents officiels, journaux, etc.).

1re division. 178 dossiers de la série H, 10 N, 8 P, 91 R, 15 T, 1 U, 7 V, 47 X, total 357 dossiers (versés en bloc au moment de l'arrivée du Président de la République, sans classement préalable).

2e division. 27 dossiers et 112 plans d'alignement apparnant à la série O.

Conseil de Préfecture. 25 dossiers de la série K et 7 registres de la même série; 68 dossiers de perception, série O.

Service vicinal. 141 dossiers et 49 registres de la série O.

Trésorerie générale. Rôles et journaux à souche, 40 dossiers de la série P.

Pendant l'exercice, 1.184 recherches ont été demandées; 579 en matière administrative, 605 en matière historique et à un autre point de vue, 928 par des particuliers, 256 par l'administration départementale ou communale.

7 rôles d'expédition à 0 fr. 75 ont produit 5 fr. 25 à verser aux produits départementaux.

13 communications avec déplacement ont été consenties en faveur de fonctionnaires ou d'administrations; enfin la correspondance expédiée en 1889-1890 a atteint le chiffre de 267 envois.

Travaux à effectuer dans le prochain exercice. En regard des résultats atteints dans le dernier exercice et qui, paralysés par maint événement imprévu, n'ont pas atteint autant d'ampleur que je l'eusse souhaité, il est naturel que j'expose à grands traits le programme de l'exercice qui va commencer.

Sans avoir la prétention, qui serait ridicule, de devenir jamais œuvre de génie, le labeur des archivistes n'en exige pas moins une longue, très longue patience. Préparer dans un ordre clair et méthodique les matériaux contemporains qui serviront plus tard à écrire l'histoire de notre siècle, codifier tous les matériaux des siècles passés afin de reconstituer autant que possible la chaîne des événements et l'ordre matériel bouleversé par toutes les commotions du passé, peut suffire à absorber plusieurs existences, même en limitant ce travail aux documents d'un seul dépôt.

J'ai pu me rendre personnellement compte de cette vérité qui deviendra banale en me heurtant, il y a vingt-et-un ans, au fatras d'une dizaine de millions de pièces plus ou moins enchevêtrées. L'œuvre avance, mais il reste encore beaucoup à faire, surtout dans les archives an-

ciennes, brusquement quintuplées dans leur masse par les réintégrations que j'ai obtenues.

J'espérais tout à l'heure l'achèvement du classement de la Chambre des comptes; je n'aurai, sur ce terrain, qu'à poursuivre l'inventaire, dont on peut d'avance fixer le terme à 1892, aussi bien pour la rédaction que pour l'impression du tome III° et dernier de cette portion de la série B. Cette part du travail m'étant réservée à moi seul, j'aurai à faire porter sur d'autres points, en y collaborant, l'activité de mes auxiliaires.

Séries anciennes. — La mise en carton et en fiches du supplément de la série E, comté de Montbéliard, qui fera plus que doubler le bloc analysé par mon prédécesseur (E 1173), constituera une première et assez considérable opération qui groupera environ 2.000 à 3.000 articles d'inventaire extrasommaire.

La suite du triage et de la mise en fiches de la suite du parlement et des fonds judiciaires suffira pour marquer un pas sérieux en avant dans l'agencement des séries anciennes (mise en cartons des fonds de la chancellerie, des justices seigneuriales et de la justice consulaire de Besançon, comme partie purement matérielle, le classement étant en grande partie terminé). La continuation de la mise en fiches d'au moins 1.000 plans complétera le programme des séries anciennes, en y joignant le classement et la mise en fiches de la bibliothèque historique et comtoise.

Séries modernes. — Les séries M et X (administration générale, personnel des maires, adjoints, conseillers municipaux, élections, police, agriculture, statistique, etc., d'une part, et administration des hospices, bureaux de bienfaisance, etc., de l'autre), mises depuis longtemps en fiches d'inventaire, seront définitivement refondues, aussi bien pour en améliorer le classement et y constituer l'ordre définitif que pour en extraire les papiers inutiles qui seront mis en réserve pour une vente prochaine.

Cette vente, qui sera subordonnée à l'achèvement du dénombrement de 1891, ne pourra avoir lieu qu'en décembre de la prochaine année.

Dès à présent, je désirerais que le Conseil général voulût bien en autoriser la préparation, afin d'éliminer tous les dossiers sans importance dont les règlements autorisent la destruction.

A ce budget des travaux futurs succédera naturellement le projet de budget de 1891, dont les chiffres sont identiquement les mêmes que ceux du budget de 1890.

En achevant ce rapport et en vous remerciant, Monsieur le Préfet, de la haute bienveillance que vous m'avez, ainsi que le Conseil général, constamment témoignée, je me permets de recommander encore à votre sollicitude les mesures préventives d'incendie que j'indiquais au début et qui, si elles étaient adoptées, nécessiteraient l'adoption d'un crédit extraordinaire dont les prévisions de M. l'Architecte départemental pourraient préciser le montant.

Budget des archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1890	1891
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement de l'archiviste adjoint	2.600 »	2.600 »
Traitement d'un employé	1.100 »	1.100 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	705 »	705 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240 »	240 »
Art. 4. — Publication de l'Inventaire-sommaire (circulaire de 1861)	500 »	500 »
Art. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
	10.445 »	10.445 »
Budget extraordinaire. — Mesures préventives d'incendie	Mémoire.	

Besançon, imprimerie Millot frères et Cie

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

Nulle part peut-être, mieux qu'en un dépôt d'archives où le cours des siècles est marqué par d'innombrables documents, on ne peut apprécier combien le temps passe vite et combien peu de résultats une année de travail, même assidu, peut produire.

Mais ce qui est vrai pour une année isolée cesse de l'être pour un quart de siècle; et en comparant l'état présent du dépôt qui m'est confié avec celui où je l'ai trouvé en 1870, je ne puis que me louer d'une transformation que l'aide bienveillante de vos prédécesseurs, du Conseil général du Doubs et de vous-même, ont permis à mes efforts de conduire à bonne fin. J'emploie ce terme, bien qu'il reste encore beaucoup à faire, parce que l'année 1890-1891, dont j'ai à vous rendre compte, a vu finir toutes les besognes fatigantes et difficiles et le dépouillement complet des archives antérieures à 1790.

Dépouillement final des archives anciennes. — L'annexion de toutes les archives judiciaires antérieures à l'organisation moderne des tribunaux a fait entrer dans les archives du Doubs, de 1877 à 1884, 20.000 articles, dossiers ou registres, sans catalogue et sans classement. Les fonds des bailliages de Baume et de Pontarlier y sont seuls entrés isolément, sans confusion possible avec d'autres fonds homogènes. Mais le palais de justice de Besançon a livré pêle-mêle 16.000 registres ou dossiers, appartenant à cent juridictions différentes, qu'il s'est agi de séparer les uns des autres pour reconstituer des séries distinctes. Registres et

dossiers encore intacts, avaient pu jusqu'ici être facilement reconnus et coordonnés. Mais un amas de liasses réduites en feuilles volantes et de procédures encore enfermées dans de poudreux sacs de toile avaient découragé jusqu'à présent mes efforts et vaincu mes tentatives. Je n'en puis dire désormais autant, car, sans une seule exception, tout l'amas a disparu, toutes les pièces de procédures ont été datées et classées dans le fonds auquel elles appartenaient, et la salle des combles, qui avait abrité ces résidus, évacuée maintenant, est prête à recevoir des rayonnages pour les papiers modernes.

Ce qui m'a déterminé à aborder plutôt que je ne le pensais ce dépouillement final, ç'a été la nécessité de reconnaître si quelque document appartenant à la Chambre des comptes, en cours d'inventaire, ne s'était pas glissé dans les résidus judiciaires du Parlement. L'événement m'a donné raison, car j'ai recouvré de la sorte plus de 1.000 pièces appartenant à la Chambre des comptes, notamment tous les documents relatifs à l'affranchissement des serfs du domaine, en 1582, par le roi d'Espagne Philippe II. Bien des documents intéressants et de premier ordre sont sortis du fatras exploré et dépouillé. Je citerai notamment la charte originale d'affranchissement de Luxeuil, en 1291, qu'on croyait perdue; les statuts du chapitre de Dole au xve siècle, et des milliers de pièces sur nos abbayes, nos hôpitaux, nos industries, nos forêts, nos salines, qui deviendront, une fois inventoriés, d'inappréciables matériaux pour notre histoire.

Une des conséquences immédiates de la liquidation des archives anciennes a été de compléter et de refondre, en les analysant sur des fiches et en les revêtant de chemises imprimées fermées par des courroies, les fonds judiciaires suivants :

Chancellerie du Parlement de Besançon et de la Chambre des comptes de Dole, 1690-1790, 607 registres ou dossiers (B 8801-9407);

Maîtrises des eaux et forêts de Besançon et Baume; gruerie de Pontarlier, 1694-1790, 555 articles (B 17001-17555);

Justice consulaire de Besançon, 1701-1790, 654 articles (B 18001-18654).

L'ensemble des articles constitués forme un total de 1816 numéros représentés par autant de fiches analytiques.

En ce qui concerne les bailliages de Besançon et d'Ornans, les justices seigneuriales, enfin et surtout les parlements de Dole et de Besançon, la refonte définitive des 6.000 dossiers et registres retrouvés et déterminés, eût demandé un temps considérable que le service courant m'empêchait de leur attribuer immédiatement. Je me suis borné à donner à chaque article un numéro d'ordre reproduit dans une fiche d'analyse qui permettra toute recherche, en attendant la rédaction de l'inventaire méthodique.

Inventaire de la Chambre des comptes. — Ce mot d'inventaire m'amène naturellement à la reprise de la confection et de la publication du dernier volume d'inventaire de la Chambre des comptes, dont mon rapport d'août dernier vous présentait le plan et dont je vous soumets aujourd'hui les trois premières feuilles. En 1890, la rédaction de ce travail s'était arrêtée à la cote B 1850. Aujourd'hui elle atteint l'article B 2292, soit 442 articles approuvés par le ministère et prêts à être remis à l'impression. Pour terminer le fonds de la Chambre des comptes, c'est-à-dire, dans un langage un peu moins abstrait, le fonds historique par excellence des archives du Doubs, contenant l'histoire féodale et administrative de la Franche-Comté, des temps les plus lointains de son autonomie provinciale jusqu'aux Etats généraux de 1789, 810 articles préparés, timbrés et comptés, restent à analyser. Au mois de mai prochain, cette analyse sera finie; au mois d'août 1892, le Conseil général recevra le tome III de l'Inventaire complètement terminé.

Classement des séries modernes. — Il eût été imprudent de compliquer par d'autres classements la période de travail acharné que j'ai consacrée d'octobre 1890 à juillet 1891 à la partie ancienne du dépôt. Aussi, les séries révolutionnaires L et Q et la série M, que je pensais mettre en ordre définitif, ont-elles été laissées à l'arrière-plan. Mais la série P et la série X, déjà commencées, ont été, du moins en totalité pour la première, en grande partie pour la

seconde, classées et délivrées des documents inutiles et des comptabilités périmées.

Vente de papiers. — Tous ces documents inutiles sont venus se fondre dans la vente de papiers que le Conseil général a autorisée et qui aura été, je l'espère, effectuée dans ses derniers détails au moment de la session d'août prochain. Cette vente, dont le produit permettra l'aménagement d'une salle des combles et d'une salle du rez-de-chaussée, inachevées, aura ce second avantage de diminuer un encombrement sans profit dans les séries modernes du dépôt. Voici de quels éléments elle se composera :

1° Papiers à vendre au profit de l'Etat : rôles de contributions, 1839-1859 ; — registres à souches de percepteurs, 1829-1859 ; — registres de trésorerie et de recette des finances, 1858-1868.

2° Papiers à vendre au profit du département : bulletins du dénombrement de 1886; — mouvement de la population, 1860-1880 ; — comptabilité communale de 1857, 1858 et 1859 ; — ventes de bois de 1840 à 1865 ; — vieux journaux (doubles); — imprimés hors d'usage, etc., en tout 8 à 10.000 kilogrammes de papiers sans intérêt ni utilité (dont 2.000 kilogrammes appartenant à l'Etat). La vérification minutieuse de tous les dossiers, le retrait de toutes les pièces de quelque valeur, enfin l'examen d'une commission spéciale ont entouré cette vente de toutes les garanties réglementaires.

Dons et acquisitions. — Depuis que les archives, dans leur nouvelle installation, ont pu mettre en usage toutes les richesses dont elles disposent au grand profit des travailleurs, en vertu de cet axiome que l'eau va toujours à la rivière, elles ont vu sans cesse s'accroître leurs trésors : tantôt par des réintégrations patiemment poursuivies, tantôt par des dons souvent magnifiques, enfin par des acquisitions à prix d'argent faites en temps opportun et sans grands frais.

Les réintégrations sont presque achevées, c'est un motif pour que les dons et les achats se multiplient ; c'est en effet ce qui est arrivé en 1890-1891.

Parlons d'abord des dons, qui ont atteint cette année une proportion considérable.

M. le Ministre de l'instruction publique a adressé aux archives, le 6 janvier 1891, 141 volumes, la plupart in-4°, de la collection des documents inédits de l'Histoire de France, des Monuments historiques, etc.

M. le préfet de la Côte-d'Or (au nom du département), un volume de reconnaissances de Chay, Paroy, By, Mesmay et Granges-de-Vaivre, 1714-1718.

M. Balanche, ancien négociant, leur a offert un contrat de rente de 1692 et tout un dossier concernant la restauration de l'abbaye de Bellevaux (Haute-Saône) en 1829-1831.

M[lle] Brésard, fille d'un ancien chef de division à la préfecture, plusieurs dossiers judiciaires relatifs à des procès soutenus par les communes d'Ecot, Chemaudin, Nods, etc.

M. le comte Raoul de Coligny, 12 gravures intéressant l'histoire des Pays-Bas (parmi elles le portrait du Franc-Comtois Philippe de Marnix, s[r] de Sainte-Aldegonde).

M. l'abbé Daguet, professeur à la maîtrise, 14 folios d'antiphonaires et lectionnaires sur vélin, des XIII[e]-XV[e] siècles; un cahier de reconnaissances de la seigneurie de Chantrans, en 1673; enfin 7 volumes curieux, de 1605 à 1792, parmi lesquels deux intéressent particulièrement notre province : *la France littéraire*, publiée en 1756, et *l'Almanach du père Gérard*, par *Collot d'Herbois*, imprimé à Besançon en 1792 (exemplaire relié au nom de l'évêque SEGUIN JALLERANGE).

M. le comte de L'Estourbeillon, à Vannes, membre du récent congrès archéologique, leur a apporté un testament original sur parchemin, de Guillaume Courdier, de Poligny, curé de Tromarey, 30 juin 1416, qui vient combler une des lacunes du fonds presque totalement détruit des testaments de l'Officialité.

M. Gallois, sous-préfet de Montbéliard, a donné une *carte des XIII cantons suisses*, gravée en 1771.

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, un travailleur et un bienfaiteur infatigable, 3 pièces, dont une sur parchemin, concernant la Vaivre et Moncey (1594-1656); un recueil de

Noëls et une copie du sermon de la Crêche (XVIIIe siècle); enfin 44 lettres autographes ou signées du maréchal Moncey, 1839-1841.

M. A. Jacot, employé à la préfecture, l'album et la collection du journal *les Gaudes,* 1889-1890, et 1 volume in-8° sur la *Chambre de* 1889.

M. J.-B. Lacoste, achiviste-adjoint, 2 volumes imprimés à Besançon en 1763 et 1766 (Instruction de saint Charles Borromée et Ordonnance sur l'infanterie), et une plaquette rarissime : *Epître à M. Seguin, évêque du département du Doubs, métropolitain de l'Est,* 14 juillet 1791 (pièce de vers qui doit être l'œuvre de dom Grappin?).

M. Jules Mathez, conducteur des ponts et chaussées à Pontarlier, les dossiers suivants obtenus de MM. Vandel (ancienne papeterie) :

Titres de la famille de Balay, 1503-1583. . . .	1	pièce parch.	2	papier
Titres de la famille de La Ferté, 1475-1616 . .	1	—	5	—
Titres de la famille de Granvillars, 1560-1611.	9	—	1	sceau
Familles Barbaud et de la Basinière, 1681-1764.	2	—	1	papier
Titres de la famille de Pra de Peseux, 1426-1811.	8	—	200	—
Total.	21	parchemins,	208	papiers

M. Monnier de Savignac, d'une famille originaire de Franche-Comté, reconnaissant de ce qui n'était qu'une courtoisie bien naturelle, a voulu laisser un souvenir de son passage aux archives en leur offrant de précieux et coûteux ouvrages : *le Trésor de chronologie*, de M. de Mas-Latrie; *le Dictionnaire de la langue française*, de Lacurne de Sainte-Palaye (10 vol. in-4°); 4 volumes in-4°, de Demay, sur les *sceaux d'Artois, de Flandre, de Normandie et de Picardie* (nombreuses et superbes planches).

Enfin, Mme de Novillars et M. l'abbé Bulle, curé de Bians-lez-Usier, ont remis aux archives 18 registres de la justice seigneuriale d'Amagney, de 1559 à 1786; 9 registres de la seigneurie de Novillars, de 1457 à 1747, et divers documents historiques ou littéraires provenant du président Talbert de Nancray. Je n'ai pas à insister sur l'importance de ces dons, qui n'échappera à personne, et je suis sûr que le Conseil général voudra exprimer sa gratitude aux nombreux et bienveillants donateurs.

Les acquisitions, sur le détail desquelles je n'insisterai pas longuement pour ne point prolonger ce rapport, ont été à la hauteur des dons.

Parmi les documents originaux, je mentionnerai des titres et chartes concernant le prieuré de Coligny, les seigneuries de Frasne, Bouverans, Bonnevans, La Rivière, etc., de 1340 à 1790, le tout représentant un bloc de 67 pièces parchemin; 1225 pièces papier; 28 plans; 18 imprimés; 8 sceaux; 2 registres; 107 cartes; 11 gravures. En outre, 6 pièces sur parchemin concernant la famille Mouchet de Battefort (1543-1581) et la terre de Naisey (1530-1534).

Parmi les imprimés, une série de 256 mandements d'évêques français, dont voici le détail et dont les dates extrêmes vont de 1676 à 1811. Aix, 1745; Albi, 1726-1747; Amiens, 1707-1711; Arles, 1676-1747; Auch, 1744; Autun, 1703-1741; Besançon, 1695-1740; Bourges, 1679-1704; Castres, 1744-1747; Dijon, 1750; Evreux, 1747; Genève, 1699-1745; Langres, 1735-1744; Lavaur, 1762; Lyon, 1676-1746; Mâcon, 1746-1747; Marseille, 1726-1742; Metz, 1728; Montpellier, 1744; Nevers, 1747; Nice, 1811; Nîmes, 1854-1855; Noyon, 1677-1698; Paris, 1715-1757; Reims, 1678-1728; Rennes, 1719-1721; La Rochelle, 1676-1788; Rouen, 1747; Saint-Claude, 1742-1751; Saint-Pons, 1747; Sisteron, 1744; Soissons, 1716; Strasbourg, 1746-1747; Tarantaise, 1738; Toulouse, 1744; Vence, 1699; Verdun, 1749; Viviers, 1706.

Parmi les livres et les plans, cartes et gravures, je me borne à citer : la *Géographie de Saint-Claude*, du P. Monet, 1534; plusieurs recueils historiques sur Besançon et le Doubs; des cartes du XVIIe siècle; les portraits du duc d'Albe, de Ferdinand d'Autriche, de Besard, Richardot, etc., qui sont venus, sans grande dépense, enrichir nos rayons ou nos portefeuilles. J'insiste sur ce point, c'est que toutes ces séries, manuscrites ou imprimées, que renforcent journellement les dons ou achats, se lient intimement à nos collections de documents historiques, au grand profit des chercheurs et des études historiques.

Versements, recherches et expéditions. — Les versements de documents modernes accroissent, eux aussi, les ressources pour les recherches sur le terrain des affaires publiques ou

privées ; voici le contingent des registres et dossiers entrés de ce chef dans mon dépôt, en 1890-1891 :

1re Division de la préfecture.	Série	M	97	dossiers	3	registres
—	—	N	15	—	6	—
—	—	O	3	—	»	—
—	—	P	11	—	2	—
—	—	R	43	—	»	—
—	—	S	4	—	1	—
—	—	T	15	—	2	—
—	—	U	3	—	»	—
—	—	V	5	—	3	—
—	—	Y	7	—	»	—
Service vicinal..............	—	O	21	—	21	—
Conseil de préfecture........	—	O	82	—	»	—
Trésorerie générale..........	—	P	40	—	316	—
	Total......		336	dossiers	353	registres

Pendant l'exercice, 1.130 recherches ont été demandées : 545 en matière administrative, 585 en matière historique, et, à un autre point de vue, 352 par l'administration départementale ou communale, 778 par des particuliers.

4 communications avec déplacement ont été accordées à des chefs de service ; 22 rôles d'expéditions ont produit 16 fr. 50, à verser au compte des produits éventuels départementaux avec 8 fr., prix d'un volume d'inventaire. Enfin, la correspondance du service a atteint le chiffre de 185 envois.

Travaux à effectuer dans le prochain exercice. — Bien que l'événement ne justifie pas dans tous leurs détails les prévisions qui, chaque année, terminent mon rapport, je trouve à cette préparation du budget de travail de chaque exercice un avantage très réel, celui d'une progression constante et raisonnée dans l'exécution d'un plan mûrement réfléchi. L'imprévu, qui a joué en 1890-1891 un grand rôle dans l'emploi du temps, n'a pas dérangé tellement l'équilibre de mes projets de l'an dernier, qu'une grande partie n'ait été exécutée et que je ne puisse aujourd'hui en reprendre la suite. Voici de quelle façon j'espère procéder en 1891-1892 :

Séries anciennes. — Continuation et achèvement de l'inventaire de la chambre des comptes (série B); j'en ai déjà

parlé plus haut. Quand les 3.200 articles de cette série seront analysés et publiés, il restera 17 à 18.000 articles à analyser encore dans la suite de cette même série B : parlements de Dole et de Besançon, cours des monnaies, bailliages, maîtrises, juridiction consulaire, justices seigneuriales. Mais cet immense horizon, qu'il ne me déplairait pas plus d'aborder pour l'inventaire qu'il ne m'a déplu de le classer, produira nombre de volumes dont l'intérêt ne sera pas toujours soutenu. Il m'a paru, et cette opinion a été adoptée par le ministre, qu'il serait préférable d'entamer, parallèlement à la série B, une autre série historique. La série G, consacrée à l'archevêché, aux chapitres et aux collégiales, aux cures, chapelles et bénéfices séculiers, devait sur le terrain historique être préférée à toute autre, car elle renferme les titres les plus anciens et les plus précieux que possède le département. Je commencerai donc, dès l'automne prochain, le dépouillement et le classement méthodique de la série G, de façon à ce que, sans interruption d'aucune sorte, la rédaction et l'inventaire de cette série commence dès que l'inventaire de la Chambre des comptes sera achevé. Je suis convaincu que cette mesure donnera satisfaction à tous les intérêts, et je veillerai d'ailleurs à ce que les fonds des parlements et des bailliages soient remaniés et mis à même de suffire aux consultations qui leur sont demandées chaque jour.

Réintégrations. — Le mouvement des réintégrations d'archives anciennes se ralentit forcément, à présent que les palais de justice ont abandonné leurs trésors; il pourra cependant reprendre, porté cette fois sur les archives anciennes des bureaux de l'enregistrement et des domaines, qui détiennent encore maints documents des derniers siècles devenus inutiles pour l'administration courante. Je demanderai au Conseil général d'émettre le vœu que ces documents soient versés aux archives, ainsi qu'ils l'ont été, par décision spéciale et récente, aux archives du Pas-de-Calais.

Les minutes notariales, les documents relatifs à la justice criminelle durant la période révolutionnaire, nombre de pièces anciennes, que certaines mairies aban-

donneraient volontiers, sont autant de sources d'accroissement utile auxquelles à la longue on pourra puiser.

Séries modernes. — Les archives de l'époque intermédiaire (séries L et Q) pourront, dans le prochain exercice, être partiellement classées : 1.500 dossiers, dont beaucoup comptent jusqu'à 5 ou 6.000 pièces, demanderont un assez long travail pour que je ne puisse en préciser la durée. Les séries K, M et N, formées d'environ 3.000 dossiers ou registres, passeront auparavant d'une organisation provisoire à un classement définitif.

Matériel. — Enfin, au moyen de l'allocation annuelle et du crédit extraordinaire produit par la vente de papiers, je suis sûr de pouvoir aménager et meubler de 600 mètres de rayonnages (soit l'emplacement de 6.000 dossiers) deux salles du rez-de-chaussée et des combles, en préparant ainsi aux versements à venir un emplacement qui pourra longtemps suffire. Ce résultat ne sera possible, avec les ressources médiocres dont je dispose, que grâce à l'achat d'occasion de rayonnages en bon état que j'ai pu faire en 1890 et 1891, ce qui réduira de moitié environ la dépense totale.

Je mentionnerai, pour mémoire, dans l'amélioration éventuelle du matériel les travaux préventifs d'incendie dont M. l'Architecte du département a présenté le devis en avril dernier, travaux qui seront, je l'espère, approuvés par le Conseil général, toujours soucieux, comme vous, Monsieur le Préfet, des intérêts qui lui sont confiés.

En vous remerciant, ainsi que le Conseil général, de la haute bienveillance dont vous m'avez toujours honoré, j'ai l'honneur de vous soumettre, pour 1892, un projet de budget identique (à 10 fr. près) à celui de 1891.

Budget des archives départementales

Budget ordinaire — Sous-chapitre IX

	1891	1892
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
A reporter. . .	4.500 »	4.500 »

Report . .	4.500	»	4.500	»
Traitement de l'archiviste adjoint . . .	2.600	»	2.600	»
Traitement d'un employé (1).	1.100	»	1 100	»
Art. 2, — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures (10 fr. d'augmentation), frais de bureau, entretien de propreté . . .	705	»	715	»
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	»	240	»
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (circulaire de 1861) . . . . :	500	»	500	»
Art. 5. — Inspection des archives communales.	500	»	500	»
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300	»	300	«
Totaux	10.445	»	10.455	»

Budget extraordinaire. — Mesures préventives d'incendie . . . . *Mémoire*

Archives communales et hospitalières. — Inspection

J'ai eu la satisfaction, au cours d'une récente inspection générale subie par les archives du Doubs, de voir constatés les progrès et les résultats utiles obtenus aussi bien dans l'organisation du dépôt départemental que dans l'inspection, qui m'est confiée, des divers dépôts des communes, des hospices et des sous-préfectures.

Les dépôts des hospices sont, à l'heure présente, complètement classés et répertoriés, et, sauf à Pontarlier, où l'inventaire des documents antérieurs à 1790 aurait besoin d'être revisé, il n'y a plus aucune autre mesure à proposer que celle de la publication éventuelle des inventaires.

Sous-préfectures. — Il n'en est pas de même des sous-préfectures; celle de Baume a eu, en 1888, ses archives classées et inventoriées méthodiquement d'une façon définitive, et, au mois d'avril dernier, le Conseil général s'est

(1) J'ai l'honneur de demander que comme par le passé (depuis 12 ans ença), le personnel des archives, assimilé aux employés de la préfecture, continue à recevoir le remboursement de 2 0/0 sur le prélèvement de 6 0/0 fait pour la caisse départementale des retraites.

occupé d'encourager et de faciliter des mesures identiques dans les archives de la sous-préfecture de Montbéliard.

Depuis cette date, et au moyen d'un crédit de 450 fr. alloué par le Conseil général, le local de Montbéliard a été pourvu de rayonnages suffiants; les dossiers périmés, les registres et souches de la recette des finances, les vieux rôles de percepteurs antérieurs à 1860, ont pu être réunis et expédiés à Besançon, où ils vont être compris dans la prochaine vente de papiers inutiles; enfin, le triage et le classement de tous les documents administratifs conservés dans la sous-préfecture sont l'objet d'un triage et d'un classement attentifs, sous la direction de l'archiviste et la surveillance de M. le Sous-Préfet.

Il ne reste plus que Pontarlier à mettre en mouvement; mais, si j'en crois les engagements pris par M. Rousselot, sous-préfet de Pontarlier, le travail est en bonne voie, et je puis espérer, en 1892, avoir à vous soumettre un inventaire, pareil à celui de Baume, pour les deux dépôts de Montbéliard et Pontarlier.

Archives communales anciennes. — La mort de M. Tuefferd, juge d'instruction au tribunal de Montbéliard, avait laissé à peine ébauché le classement des archives municipales de cette ville. Vous avez obtenu, Monsieur le Préfet, la nomination d'un nouvel archiviste, M. Perdrizet, professeur au collège communal, dont la compétence et le dévouement aux intérêts de sa ville natale doteront bientôt cette dernière d'un inventaire qu'elle attend. Le travail de dépouillement de ce dépôt important est commencé, et l'inspection des archives communales n'épargnera aucune démarche ni aucune collaboration pour avancer promptement cette entreprise.

L'inventaire des archives communales de Vuillafans qui, à cause de son importance, absorbe, depuis plusieurs années, un contingent sérieux de travail, aboutira probablement, d'ici à 1892, à un achèvement complet. Vuillafans possède 10.000 pièces curieuses du XIVe au XVIIIe siècle, méritant à des degrés inégaux une étude ou une mention. Sans pouvoir les mentionner une à une, l'inventaire doit permettre de les retrouver toutes, mises en bon ordre et suffi-

samment indiquées ou analysées; vous pourrez juger, par la copie jointe à l'état du rapport, de l'état d'avancement de ce travail.

Archives communales modernes. — Vous trouverez également à la suite un résumé des différentes inspections d'archives communales, exécutées conformément à vos ordres et aux prescriptions ministérielles dans le courant de l'année 1890-1891.

Besançon, imprimerie Millot frères et Cie

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

L'année 1891-1892, qui s'achève, aura comme ses devancières marqué pour les archives du Doubs une étape laborieuse et, je le crois, utilement remplie, que j'ai cherché à utiliser de mon mieux soit pour améliorer les locaux et l'outillage du service, soit pour profiter de facilités nouvelles pour accélérer la mise en ordre des diverses parties du dépôt.

L'approbation donnée par M. le Ministre de l'instruction publique à tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, les félicitations que vous avez bien voulu me transmettre à la suite d'une inspection générale faite en juillet 1891 par M. l'inspecteur général Lacombe, enfin les encouragements bienveillants qui ne me font jamais défaut de votre part et de celle du Conseil général du Doubs, m'ont soutenu dans une tâche souvent aride et dans des travaux qui exigent une longue patience et une ferme volonté.

Le but définitif que je poursuis, mettre le dépôt dans la situation d'un service financier dont on peut à jour fixe arrêter le livre de caisse et les inventaires et changer sans inconvénients le titulaire, est un mirage un peu décevant, mais que j'ose espérer d'atteindre, en sachant ce qu'on peut obtenir d'efforts persistants et soutenus.

En terminant mon dernier rapport, je vous exposais brièvement les occupations du prochain exercice : vente de papiers inutiles, amélioration des locaux et développement des tablettes dans plusieurs salles, rédaction et impression d'inventaires, mise en ordre définitif de diverses séries modernes. En tenant compte du bouleversement que

l'imprévu apporte toujours aux plans les mieux conçus, j'ai pu réaliser tous ces projets.

Vente de papiers inutiles. — Une besogne nécessaire, mais absorbante et surtout plus désagréable que toute autre, est certainement la préparation d'une vente de papiers. Le triage le plus minutieux est commandé par la prudence aussi bien que par les règlements : chaque pièce doit être vue, sinon lue, et condamnée à la destruction après un jugement sommaire, mais sérieux. Il s'agit, il est vrai, généralement de bulletins de dénombrement, de registres ou de pièces de comptabilité générale, départementale ou communale, de bons de bureaux de bienfaisance, de correspondances administratives des plus banales. Mais on comprendra aisément que quatre mois ont été nécessaires pour préparer le triage et la vente de 9.600 kilogrammes de papiers (1.700 à l'Etat, 7.900 au département) effectuée le 23 novembre 1891, et qui a produit au profit du département une somme nette de 737 fr. 10, au profit de l'Etat une somme de 170 fr.

Appropriations matérielles du dépôt. — La somme produite pour le département ayant été, par décision spéciale, affectée aux améliorations matérielles, j'arrive naturellement à vous en rendre compte. Au moment où la construction du bâtiment des Archives s'achevait, en 1884, la santé de l'architecte, M. Etienne Saint-Ginest, l'empêcha de mettre la dernière main à son œuvre et j'ai dû le suppléer dans l'aménagement du dépôt. Les crédits disponibles étaient presque épuisés et je mis un certain amour-propre à ménager la dépense et à éviter de solliciter le vote supplémentaire de nouveaux crédits, en imputant sur l'entretien annuel la continuation des travaux dans les parties inachevées. En 1892, les 300 francs d'entretien, joints aux 737 francs de la vente, ont permis de réaliser dans de bonnes conditions les travaux suivants : ameublement complet de la salle XVI, située dans les combles (destinée aux archives militaires), d'un cabinet adjacent (dépôt de réserves imprimées) ; développement de 100 mètres de rayons dans la salle XIII (combles), affectée à la

comptabilité communale ; aménagement partiel de la salle XV où se développeront à l'aise, quand elle sera achevée, les séries X et Y, peut-être S et T des archives modernes, côte à côte avec la fin des réserves imprimées et les fonds les moins précieux, sorte de résidu des séries anciennes (règlement de frais et dépens du parlement et des bailliages).

En outre, les fenêtres du rez de-chaussée, au nombre de sept, ont été munies de barreaux de fer, et toutes les fenêtres regardant au sud-ouest protégées contre la pluie, au dedans par des boiseries, au dehors par du fer-blanc peint.

Pour distribuer largement au fond des salles la lumière, aussi indispensable que l'air à la conservation des documents, les panneaux de la plupart des portes intérieures ont été remplacés par des glaces; enfin la porte d'entrée principale a été renforcée d'une serrure de sûreté. Les 1.000 francs dont je disposais ont à peu près suffi à toutes ces dépenses, et, sans crédit exceptionnel, le budget de 1893 soldera le reliquat et même de nouveaux travaux.

Réintégrations. — Les administrations publiques ayant versé aux Archives départementales presque tous les documents antérieurs à 1790 restés entre leurs mains, les archives ne leur emprunteront plus désormais que des dossiers modernes. Cependant, l'asile départemental de Bellevaux, fondé au début du XVIIIe siècle par les intendants de Franche-Comté pour recevoir les mendiants et les vagabonds, possédait encore presque intactes, entassées dans ses combles, toutes ses archives modernes ou anciennes, devenues, bien entendu, d'une inutilité parfaite pour le service courant. Grâce à une entente des plus faciles avec M. Ber, directeur de l'asile, qui a apporté à cette remise la plus grande complaisance, j'ai pu, conformément à vos ordres, au mois de novembre dernier, reconnaître puis annexer aux archives départementales tout cet ensemble. Défalcation faite des résidus inutiles, le fonds de l'Intendance (série C) s'est enrichi de 16 registres de 1724 à 1790 et de 12 dossiers de 1772 à 1790, pleins de renseignements curieux sur l'assistance et la criminalité

au XVIII[e] siècle. La série révolutionnaire (L) a reçu 8 dossiers; 135 volumineux dossiers d'administration et de comptabilité de 1798 à 1880 ont renforcé les séries X et Y (administrations hospitalière et pénitentiaire).

Classement de séries modernes. — Ce versement considérable de Bellevaux, qu'il a fallu de suite trier, classer et répartir, a paralysé la mise en ordre soit de la série L et Q, soit de la série X et Y, reportés forcément sur l'exercice 1892-93. Mais en revanche, dans l'intérêt de la vente, pour faire disparaître nombre de statistiques inutiles, j'ai entrepris de suite le triage et le classement rigoureux de la série M, contenant toutes les catégories importantes de l'administration générale : élections de sénateurs, de députés, conseillers généraux ou d'arrondissement, conseillers municipaux, maires et adjoints; police générale ou locale, agriculture, industrie et commerce; bref, une véritable encyclopédie départementale. Le résultat est une série composée de 2.500 articles (registres ou dossiers) mis en place à titre définif, munis de chemises confortables avec titres imprimés et bretelles, dans la salle IV du dépôt. Notons que ces 2.500 dossiers contiennent environ 2 millions de documents de 1800 à 1890.

Trois autres séries ont été de même constituées, analysées et installées :

La série N, contenant tous les documents de l'administration départementale délibérante : conseil général, conseils d'arrondissement, bâtiments, mobiliers, comptes départementaux, en tout 755 articles contenant environ 300.000 pièces;

La série U : organisation judiciaire, frais de justice, comptabilité du ministère de la justice : 110 articles et environ 50.000 pièces;

La série V : clergé des divers cultes, organisation des paroisses, succursales, consistoires : 251 articles et environ 80.000 pièces.

Je tiens à insister sur ce point que pour des travaux aussi compliqués et matériellement écrasants, dont finalement la responsabilité m'incombe, je suis contraint de vérifier moi-même tous les dossiers, d'annoter, dater,

comparer la plupart des pièces, souvent éparses. Mes deux auxiliaires prennent à leur compte la plupart des soins matériels, exécutant sur tous les points les ordres de détail, rectifiant l'ordre chronologique des dossiers une fois constitués, collant les chemises, imprimant les titres, recopiant les fiches provisoires, enfin transportant de salle en salle, d'étage en étage, ce qui n'est pas une sinécure, les séries qui vont prendre leur emplacement définitif.

Séries anciennes. — Par suite de la vente de papiers inutiles et du classement nécessaire des séries modernes M, N, U et V, le travail consacré aux séries anciennes s'est naturellement trouvé réduit, sans être arrêté.

Trois fonds intéressants, simplement groupés jusqu'ici, mais non classés, restaient encore à la suite de la série B (archives judiciaires) : le cour des monnaies, la vicomté et mairie, la prévôté et maréchaussée de Besançon. J'ai exploré et reconstitué, non sans peine, l'ensemble de ces trois fonds. La Cour des monnaies, mise en ordre définitif (prête à être inventoriée), a fourni 32 registres ou dossiers de 1697 à 1790; la vicomté et mairie, 141 articles, de 1587 à 1790; la prévôté et maréchaussée de Besançon, 30 articles, de 1656 à 1790. Une revision générale de la série B, que je projette en 1892-1893, donnera son classement et son numérotage définitifs à cet ensemble formidable de plus de 20.000 dossiers ou registres, en établissant, à titre pour ainsi dire immuable, sa coordination normale.

Inventaire (*rédaction et impression*). — J'ai continué aussi assidûment que j'ai pu le faire l'inventaire de la Chambre des comptes. 300 articles nouveaux (B 2.293 à 2.600) ont été analysés, rédigés et soumis à l'approbation ministérielle; il ne reste donc que 600 articles à rédiger pour terminer le troisième volume de la Chambre des comptes; j'espérais le faire à la fin de 1892, je serai en mesure de l'achever à la fin de 1893. Je joins le texte de la copie préparée à mon rapport.

Quant à l'impression de l'inventaire, poussée avec autant d'activité que possible, 128 pages (16 feuilles in-4° sur 2 colonnes) contenant les articles B 1711-2259 ont été impri-

mées cette année et payées sur le crédit disponible. Une quantité égale pourra être imprimée et soldée sur le crédit de l'exercice 1892-1893, grossi d'un reliquat. — J'ai l'honneur de vous soumettre le texte imprimé de ces 128 pages d'inventaire.

Dons et acquisitions. — Depuis vingt-quatre ans aucun exercice ne s'est achevé sans que j'aie à vous signaler des dons ou des acquisitions de réelle importance. Nos collections se sont enrichies, en 1892, par dons : de 337 pièces manuscrites [1] et 38 pièces imprimées; par achats : de 31 pièces manuscrites, 6 gravures, 35 volumes imprimés.

Voici la liste des donateurs et l'exposé rapide de ce que nous devons à leurs libéralités :

M. le marquis de Moustier, député du Doubs, a gracieusement offert aux Archives un médaillon en fonte fine, exécuté par le sculpteur Max Bourgeois, représentant son père, feu le marquis Lionel de Moustier, ministre des affaires étrangères de 1866 à 1869, président du Conseil général du Doubs de 1855 à 1868. Ce beau médaillon, d'une réelle valeur artistique, prend naturellement sa place au milieu des nombreux portraits franc-comtois déjà réunis aux Archives.

MM. Fleury-Bergier, ancien magistrat, et Guillot, étudiant en médecine, ont donné 17 pièces historiques concernant la seigneurie de Gy, 1454-1726.

M. l'abbé Blanchet, à Maisières, 2 pièces de vers satiriques sur Louis XV et Louis XVI, 1752-1789.

M. le marquis Sylvestre de Jouffroy d'Abbans, 6 registres et 1 plan concernant Chargey-lez-Port et Lavernay. Un de ces registres avait pour couverture un fragment d'une chanson de geste de la fin du XIIIe siècle, ne renfermant pas moins de 480 vers de la Geste ou Roman de Troye; les quelques vers suivants feront juger de l'intérêt de ce fragment :

(1) 71 pièces parchemins, 266 papiers, 19 volumes et 19 plaquettes ou brochures.

. . . .
Quant Ylion fu achievés
Et Troie la riche cités
Grant joie orent molt furent lié
Molt ont as diex sacrifié.
Gieus establirent et trouvèrent
Eschies et tables et li dé
Y furent; ce sachiés, trouvé.
Onques ne fu riche maistrie
N'afaitemens ne cortoisie
Dont on eust délit ni joie
C'on ne peust trouver en Troie.

Quant li rois Prians ot ce fait
Et de ses œvres a chies trait
Sa cité vit forte et entière
Et sa terre riche et plenière
Tant fu et lieus ce li fu vis
De requerre ses anemis
Ne puet oublier por nul plait
Le damage k'il li ont fait
De son père et de sa lignie
Ke si ont morte et escillie
Lors a assis son parlement...
. . . .

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, un des bienfaiteurs accrédités des archives, leur a apporté 235 pièces de 1502 à 1853, notamment une trentaine de lettres du maréchal Moncey, des documents concernant les communes de Moncey, Mérey, Palise, Thurey, Venise et Vieilley, les familles Jannot de Moncey, Fyard et de Thurey.

Le département de la Côte-d'Or leur a adressé 53 pièces (dont 2 parchemins) de 1668 à 1993 concernant l'Intendance, la Maîtrise des eaux et forêts et la famille Le Rebours, de Pontarlier; M. Bulliard, d'Appenans, une lettre de Mlle de Lallemand de Vaites, 1783.

M. Delacroix, conseiller à la Cour, leur a donné un recueil imprimé de Noëls bourguignons de Gui Barozai.

M. Castan, conservateur de la bibliothèque de Besançon, mort trop tôt pour l'érudition franc-comtoise, un catalogue imprimé des livres liturgiques contenus dans son dépôt.

M. l'abbé Daguet, professeur à la Maîtrise de Besançon, 17 volumes en partie comtois, et dont le plus ancien et le

plus précieux est un superbe Quintilien in-4°, imprimé « in ædibus Jodoci Badii Ascensii », en 1520.

M. Demougeot, à Besançon, deux pièces papier de 1771-1792, dont une carte de sûreté délivrée durant la Révolution.

M. Lacoste, archiviste adjoint, 20 pièces (1792-1793) et 19 brochures franc-comtoises (xviiie-xixe siècles).

M. A. Jacot, employé à la préfecture, un volume de biographie des 576 députés de la Chambre actuelle, par M. Bertrand.

Enfin, un anonyme, 3 pièces parchemin, concernant Mazerolle, 1696-1701.

Si je passe aux achats, après avoir mentionné 20 volumes manuscrits provenant de la bibliothèque du cardinal de Choiseul (xvie-xviie siècles), je citerai particulièrement de nombreux volumes historiques des auteurs comtois : Briot, Castan, Buchon, dom Grappin, Tissot, Tuefferd, Duvernoy, Jacquenet; les *Elégies de la belle fille*, de Ferry Julyot; le missel de Ferdinand de Rye, 1589; le *Manuale ecclesiæ Bisuntinæ* de Claude de la Baume, 1581; celui de Ferdinand de Rye, 1609; le *Rituel d'Antoine-Pierre de Grammont,* 1605; l'*Inquisiteur de la Foy*, de J. Des Loix, 1534, en tout une cinquantaine de volumes précieux ou utiles au complément de nos collections.

Versements, recherches ou expéditions. — En 1891-1892, les versements suivant ont été effectués aux archives :

1re division de la préfecture.	Série	M	6	dossiers	»	registres
—	—	Y	»	—	3	—
Conseil de préfecture . . .	—	O	75	—	»	—
Trésorerie générale	—	P	62	—	»	—
Asile départemental	—	X	135	—	»	—
	Total		278	dossiers	3	registres

Pendant la même période, 991 recherches ont été demandées : 571 en matière administrative, 420 en matière historique, 148 par les bureaux de la préfecture, 845 par les administrations ou les particuliers.

2 communications de documents avec déplacement ont été accordées à des chefs de service; 14 rôles d'expéditions

à 0 fr. 75 et 13 rôles d'expéditions à 2 francs, représentant en tout 36 fr. 50 à verser au compte des produits éventuels, ont été délivrés au public. Enfin, la correspondance de service a atteint le chiffre de 187 environ :

Travaux à exécuter dans le prochain exercice. — Un programme rapide du contingent de travail à obtenir dans l'année qui commence termine ordinairement mes rapports; je le formulerai ainsi pour l'exercice 1892-1893 :

Séries anciennes. — Achèvement de l'inventaire de la Chambre des comptes, cotes B 2.600-3.200. — Impression de la copie dans la proportion des ressources budgétaires. — Mise en ordre de la série E : supplément de la partie imprimée, acquisitions nouvelles et dons. — Préparation de deux fonds de la série G : archevêché et chapitre, en vue de la reprise de l'inventaire-sommaire devant faire suite à la série B en cours de publication.

Séries modernes. — Achèvement des séries K, R, X et Y (3.000 articles environ) à mettre en ordre définitif, paquetage et fiches compris.

Séries intermédiaires. — Classement de partie au moins des dossiers des séries L et Q (Révolution) dont tous les registres sans exception, au nombre de 1.500, sont actuellement classés, foliotés et mis en fiches.

Quant aux réintégrations, peu nombreuses, à solliciter et à poursuivre, je me bornerai à en dresser, pour être soumis au Conseil général, le tableau détaillé, d'après les renseignements officieux ou officiels que j'ai pu ou que je pourrai, d'ici là, me procurer.

Matériel. — Le seul projet d'améliorations matérielles, auxquelles le crédit ordinaire d'entretien suffira, consiste dans l'établissement d'étagères dans une salle du rez-de-chaussée (l'atelier) qui servira d'annexe à la bibliothèque administrative, et dans l'installation des plans du cadastre dans la salle XIV des combles, afin de les soustraire au danger de l'humidité qui menace leur emplacement actuel.

En terminant ce rapport et en vous soumettant un projet

plus précieux est un superbe Quintilien in-4, impr... « in ædibus Jodoci Badii Ascensii », en 1520.

M. Demougeot, à Besançon, deux pièces ... 1771-1792, dont une carte de sûreté délivrée ... Révolution.

M. Lacoste, archiviste adjoint, 20 pièces ... 19 brochures franc-comtoises (XVIIIe-XIXe siècles).

M. A. Jacot, employé à la préfecture, ... biographie des 576 députés de la Chambre actuelle ... M. Bertrand.

Enfin, un anonyme, 3 pièces parchemin, ... Mazerolle, 1696-1701.

Si je passe aux achats, après avoir mentionné ... manuscrits provenant de la bibliothèque du ... Choiseul (XVIe-XVIIe siècles), je citerai par... nombreux volumes historiques des auteurs ... Castan, Buchon, dom Grappin, Tissot, ... noy, Jacquenet; les *Elégies de la ...* Julyot; le missel de Ferdinand de Rye, ... *ecclesiæ Bisuntinæ* de Claude de la Baume, ... Ferdinand de Rye, 1609; le *Rituel ...* *Grammont*, 1605; l'*Inquisiteur de la F...* 1531, en tout une cinquantaine de vo... utiles au complément de nos collections.

Versements, recherches ou expéditions. — les versements suivant ont été effectués ...

1re division de la préfecture. Série		M
—	—	Y
Conseil de préfecture	—	O
Trésorerie générale	—	P
Asile départemental	—	X

Total ...

Pendant la même période, 991 ... dées : 571 en matière administrative ... ...que, 148 par les bureaux de la ... administrations ou les particuliers ...

2 communications de documents ... été accordées à des chefs de serv...

...LES ET HOSPITALIÈRES

... dépôts d'archives communales
...siblement des résultats utiles,
...rations matérielles à l'instal-
...tenant des municipalités qui
...rdre et de classement qui ne
..., entrées dans les habitudes
..., le développement des inven-
...ord, à sauvegarder ensuite,
...me importance, des pièces
... des documents administra-
...s plus intéressants pour les
A ces divers points de vue,
...férieur à ses devanciers;
...ésultats que j'ai l'honneur

— Dans un de mes der-
...mpte de l'aménagement,
...définitifs créés dans les
...aume; je puis aujour-
... des mêmes mesures,
...les archives de la sous-
... sur mon initiative en
...né à bonne fin par les
...auquel j'ai prêté tout mon
... reprises le dépôt et en don-
...par correspondance, la direc-
...chargé des classements. De
...ntales ont prélevé sur leur
...primés nécessaires pour ins-

de budget dont les chiffres seraient, sans cette proposition, conformes à ceux du budget de 1892, permettez-moi de recommander à votre haute bienveillance et à celle du Conseil général le relèvement de 1.100 à 1.400 francs du traitement d'un employé des archives, M. Dornier. Cet employé compte cinq années de service, il s'est montré très exact et laborieux, et son habileté comme relieur-cartonnier lui a permis de rendre de réels services au dépôt; il est père de famille, et l'augmentation proposée améliorerait à juste titre son très modeste traitement.

Budget des archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1892		1893	
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500	»	4.500	»
— Traitement de l'archiviste adjoint	2.600	»	2.600	»
— Traitement d'un employé . . .	1.100	»	1.400	»
— Remboursement de 1 °/o sur la retenue des retraites	»	»	85	»
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien de propreté	715	»	715	»
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240	»	240	»
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (circulaire de 1861)	500	»	500	»
Art. 5. — Inspection des archives communales.	500	»	500	»
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300	»	300	»
Totaux	10.445	»	10.840	»

ARCHIVES COMMUNALES ET HOSPITALIÈRES

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'inspection annuelle des dépôts d'archives communales ou hospitalières amène insensiblement des résultats utiles, soit en procurant des améliorations matérielles à l'installation des dépôts, soit en obtenant des municipalités qui se succèdent les mesures d'ordre et de classement qui ne sont pas, il faut le reconnaître, entrées dans les habitudes du plus grand nombre. Enfin, le développement des inventaires conduit à retrouver d'abord, à sauvegarder ensuite, dans des localités de très minime importance, des pièces historiques de réelle valeur ou des documents administratifs et des titres de propriété des plus intéressants pour les communes ou les particuliers. A ces divers points de vue, l'exercice 1891-1892 n'est pas inférieur à ses devanciers; vous en pourrez juger par les résultats que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Archives des sous-préfectures. — Dans un de mes derniers rapports, je vous rendais compte de l'aménagement, du classement et de l'inventaire définitifs créés dans les archives de la sous-préfecture de Baume; je puis aujourd'hui vous annoncer l'achèvement des mêmes mesures, aussi complètement exécutées dans les archives de la sous-préfecture de Montbéliard. Entrepris sur mon initiative en décembre 1889, ce travail a été mené à bonne fin par les soins de M. le sous-préfet Gallois, auquel j'ai prêté tout mon concours, en visitant à plusieurs reprises le dépôt et en donnant, soit de vive voix, soit par correspondance, la direction nécessaire à l'employé chargé des classements. De plus, les archives départementales ont prélevé sur leur matériel les couvertures et imprimés nécessaires pour ins-

taller confortablement les dossiers une fois constitués. Mon dépôt n'a, du reste, rien perdu à cette complaisance, puisque le classement effectué à Montbéliard a permis de recouvrer 452 pièces, de 1695 à 1793.

Voici l'objet des principaux documents : Correspondance du Conseil de régence de Montbéliard avec les intendants et les gouverneurs de Franche-Comté, 1751-1785 ; — correspondance de M. Meiner, directeur de la forge d'Audincourt, avec le grand forestier du comté, 1755-1757; — comptabilité des forges d'Audincourt, 1758-1782 ; — compte du domaine, 1707, etc. Toutes ces pièces trouveront place dans le supplément du fonds Montbéliard.

J'ai l'honneur de vous soumettre, à l'appui de ce rapport, l'inventaire définitif de la sous-préfecture de Montbéliard, répertoire commode, qui servira aux recherches aussi bien au chef-lieu du département qu'au chef-lieu d'arrondissement, directement intéressé.

Au mois de décembre dernier, j'ai visité le dépôt de la sous-préfecture de Pontarlier, et j'ai pu me rendre compte de la nécessité d'y établir une organisation identique à celle des deux autres dépôts similaires. L'engagement formel pris par M. Rousselot, sous-préfet de Pontarlier, d'assurer à bref délai cette transformation, sera rendu facile, puisque le chef de ses bureaux est un ancien employé des archives départementales, et que j'ai pu, directement ou par écrit, lui donner les renseignements et les instructions nécessaires pour amener la mise en ordre rationnelle d'un dépôt longtemps négligé. Déjà les imprimés, couvertures, modèles indispensables, ont été transmis par les archives départementales, qui jouent naturellement le rôle de fournisseur de leurs succursales des arrondissements. J'espère pouvoir, dans un prochain rapport, vous soumettre l'inventaire de la sous-préfecture de Pontarlier, qui clôra la série des inventaires des sous-préfectures, faciles désormais à tenir au courant année par année.

Archives hospitalières. — Les divers hospices du département, Besançon, Ornans, Montbéliard, etc., ont tous des archives en bon ordre, munies de cet instrument indispen-

sable : l'inventaire réglementaire. Seul l'hospice de Pontarlier passait à tort pour en être dépourvu; une récente inspection m'a démontré qu'il n'en était rien et qu'un inventaire dressé en 1863, d'après le cadre officiel de 1854, sauf le léger tort de confondre les documents antérieurs à 1790 à ceux postérieurs, était au demeurant régulier. Les documents antérieurs à la Révolution remontant seulement à 1721, il me paraît qu'un inventaire unique peut suffire; les documents anciens, comme ceux plus modernes, ayant d'ailleurs une excellente installation à l'abri de tout danger de destruction ou de dilapidation.

Archives communales antérieures à 1790. — J'espérais obtenir de l'imprimeur de Baume la livraison des dernières feuilles de l'inventaire sommaire de cette ville, que je vous soumets à regret encore imparfait, quand j'aurais voulu le pouvoir distribuer au Conseil général dans cette session d'août. Mais j'ai du moins plaisir à vous annoncer que seule la préface reste à tirer et que ce n'est plus qu'une affaire de quelques semaines pour que le brochage ait achevé une œuvre dont l'impression seule aura été onéreuse pour la ville de Baume et aura duré plus que le classement et la rédaction de tout l'inventaire.

Je joins à ce rapport trois inventaires sommaires d'archives anciennes : celui d'Amancey, fort de 45 pages; celui de Palise, long de 20; celui de la série GG de Vuillafans, qui représentent, dans leur modeste étendue, un contingent sérieux de travail plus minutieux que brillant.

Le classement des archives de la ville de Montbéliard n'a pas encore donné de copie d'inventaire, bien que poursuivi intelligemment et patiemment par M. le professeur Perdrizet; mais voici venir les vacances, c'est-à-dire les loisirs de l'archiviste, qui nous donnera certainement, d'ici à un an, un morceau notable de rédaction définitive.

Archives communales modernes. — En 1891-1892, l'inspection des archives a provoqué et obtenu la rédaction de plusieurs inventaires d'archives modernes (récemment approuvés) dans les localités suivantes: Audeux, Bolandoz, Bonnay, Corcondray, Etalans, Hérimoncourt, Mérey-

Vieilley, Montrond, Ruffey, Serre-les-Sapins, Taillecourt, soit en tout 11 communes.

Résumé des inspections faites en 1889-1890. — Les dépôts d'archives communales suivants ont été inspectés dans le dernier exercice :

Alaise.
Amancey.
Amondans.
Braillans.
Bians-les-Usiers.
Champoux.
Chapelle-d'Huin.
Châtillon-Guyotte.
Châtillon-sur-Lison.
Chaudefontaine.
Coulans.
Le Crouzet (Amancey).
Cussey-sur-Lison.
Doulaize.
Echay.
Epeugney.
Eternoz.
Fertans.
Gevresin.
Goux-les-Usiers.
L'Isle-sur-le-Doubs.
Labergement-du-Navois.
Levier.
Lizine.
Marchaux.
Moncey.
Montbéliard.
Myon.
Nans-sous-Sainte-Anne.
Ouhans.
Palise.
Pontarlier.
Pouligney.
Refranche.
Rurey.
Saint-Hippolyte.
Sainte-Anne.
Sarraz.
Sombacourt.

Voici, rapidement résumées, les constatations intéressantes ou les remarques principales suggérées par ces inspections, et sur lesquelles ont été et seront basées les observations administratives faites aux maires des diverses communes.

Alaise. — Installation passable, classement médiocre, rien d'intéressant comme documents anciens; l'église, très curieux et très ancien monument du xiii-xive siècle, aurait dû cependant fournir quelques pièces manuscrites, registres ou titres de fondations aux archives communales, malheureusement appauvries.

Amancey. — Bonne installation, archives modernes en assez bon ordre, mais dont l'inventaire demanderait à être renouvelé. J'ai recouvré, au profit des archives départementales, un terrier, dressé en 1755, de la commanderie de Malte qui avait à Amancey une maison et une chapelle (voisines du cimetière actuel), et un registre de l'administration cantonale d'Amancey du 4 frimaire an IV au 25 messidor an VII. — Les archives antérieures à 1790 ont été inventoriées à part et par moi, sans frais pour la commune. (Ci-joint l'inventaire.)

Amondans. — Installation suffisante, ordre médiocre, reliures en retard; rien d'ancien.

Bians-les-Uziers. — Bon dépôt, très bien tenu.

Braillans. — Pas de maison commune; classement à l'avenant.

Champoux. — Mêmes observations pour cette minuscule commune.

Châtillon-Guyotte. — Local convenable, collections administratives imparfaitement reliées, aucune pièce antérieure à 1790.

Châtillon-sur-Lizon. — Les archives, installées au domicile du maire, offrent le désordre inhérent à la situation.

Chaudefontaine. — Aménagement très convenable dans la salle du conseil municipal; inventaire à renouveler, pièces et registres à timbrer, pour éviter toute perte.

Coulans. — Installation passable; reliures en retard; inventaire à obtenir.

Crouzet (Amancey). — Possédait autrefois des archives anciennes, en partie enlevées par un ancien maire, parce qu'elles concernaient Migette, son domaine; il n'en reste que des débris insignifiants. Installation convenable.

Cussey-sur-Lizon. — Archives anciennes importantes, pourvues d'un inventaire détaillé, rédigé naguère par moi; vieux coffre en chêne dans lequel il conviendra de replacer tous les vieux documents; bonne installation; quelque désordre dans les documents modernes.

Doulaize. — Arpentement du territoire de 1766; documents divers de 1524 à 1675; installation très passable; quelques reliures et améliorations à obtenir.

Chapelle-d'Huin. — Assez bonne organisation, sauf le danger d'humidité, la salle des archives étant située au rez-de-chaussée ; très curieux coffre divisé en plusieurs compartiments, et contenant tous les documents communaux : franchises, délibérations, comptes, etc., depuis le xve siècle. Je citerai, notamment : un traité fait entre Chapelle-d'Huin et Boujailles, pour les pâturages, 1459; — un curieux règlement fait par les prud'hommes et échevins de la Chapelle-d'Huin, pour la pâture et l'élevage des juments et poulains, 1481; une sentence de Poncet Brocard, lieutenant local de Pontarlier, touchant le chemin de Levier et Chaffois, 1512; — un arrêt du parlement de Dole touchant la pâture après les premiers foins, 1527; — traité concernant la pâture du Parc aux Bœufs, entre Levier et Chapelle-d'Huin, 1529; — autre entre Sombacourt et le bourg d'Usiers et Chapelle-d'Huin, 1598, etc.; en tout 5 à 600 documents très curieux pour l'histoire agricole et forestière des montagnes. Je vais rédiger l'inventaire de ce très intéressant dépôt, qui vous sera soumis en 1893.

Echay. — Très peu de choses : un livre d'arpentement de 1778, dans la mairie de ce joli petit village, au centre duquel se dresse intact un vieux manoir du xvie siècle. Reliure et inventaire attardés.

Epeugney. — Installation convenable; ordre à améliorer; quelques documents anciens, notamment une transaction en matière de communaux entre Montrond et Epeugney (1557), et une seconde transaction entre les mêmes pour même objet (1661).

Eternoz. — Les archives sont bien installées; peu de chose à faire pour rendre leur état parfait. Peu de documents anciens, sauf l'état civil remontant à 1621. Inventaire de ces documents en cours d'exécution par mes soins.

Fertans. — Amancey, devenu chef-lieu par suite d'une émeute à main armée, en 1792 et 1793, a enlevé à Fertans toutes ses archives anciennes, y compris les registres paroissiaux et même une cloche de l'église; le dépôt moderne est dans un état satisfaisant, mais le local est humide et malsain.

Gevresin. — Bonne installation; collections en bon ordre; inventaire vieux de 30 ans (1861).

L'Isle-sur-le-Doubs. — Archives municipales en ordre parfait, avec un personnel et un matériel dignes d'un chef-lieu d'arrondissement.

Labergement-du-Navois. — Bonne organisation; collections tenues à jour et reliées; pas d'observations à faire, sinon le souhait d'un nouvel inventaire.

Levier. — Très bonne installation. Archives anciennes munies d'un inventaire spécial; peu d'améliorations à provoquer.

Lizine. — Quelques documents anciens : sentence délimitative entre Echay et Lizine (1554); autre entre Lizine et Doulaize (1600); transaction entre ces dernières communes (1675); « topologie » (ou plan parcellaire) de Lizine en 1663; registres anciens remontant à 1603 avec notes locales du curé Mathieu Guye. Bon dépôt bien tenu.

Marchaux. — Bonnes organisation et installation. Livre d'arpentement de 1680, dressé en suite d'arrêt du parlement de Besançon; registres paroissiaux de 1644 à 1790; inventaire à jour, dressé en 1889.

Moncey. — Aucun document ancien; installation un peu

anormale dans la salle à manger de l'instituteur; classement bon; inventaire à compléter et à faire approuver.

Myon. — Tout un coffre de chêne plein de documents des xve-xviiie siècles, parmi lesquels des textes de franchises, notamment une concession dans les forêts de la seigneurie en toute propriété, faite à ses sujets par Guillaume de Chalon, comte de Tonnerre, seigneur d'Arguel et de Myon (1449); registres d'état civil de 1565 à 1790. Tous ces documents, transportés aux archives départementales, y seront prochainement inventoriés. Local humide et détestable, à changer si l'on veut que les archives ne succombent pas à la pourriture.

Nans-sous-Sainte-Anne. — Dépôt très bien tenu; un seul registre d'état civil paroissial, de 1608 à 1790, subsiste; collections à jour bien tenues et reliées.

Ouhans. — Dépôt en assez bon ordre; plusieurs liasses de documents anciens à explorer.

Palise. — Pas de bâtiment communal; collections administratives insuffisamment protégées et conservées; j'ai rédigé le catalogue de l'état civil paroissial de 1663 à 1791, contenant quelques mentions curieuses sur l'origine des familles du pays, notamment sur la famille du maréchal Bon-Adrien Jannot de Moncey, duc de Conegliano (1754-1842).

Pontarlier. — Classement en cours d'exécution par les soins de M. Jules Mathez.

Pouligney. — Dépôt bien aménagé, mais dans un désordre absolu qu'il convient de faire cesser à bref délai; j'y retournerai dans ce but et veillerai à ce que l'inventaire succède immédiatement à un classement rigoureux.

Refranche. — Assez bon état; reliures négligées depuis 1854; un seul document ancien : procédures avec Doulaize en 1782.

Rurey. — Possède un livre terrier de 1771-1774 et des registres paroissiaux de 1784 à 1790, intéressant les

communes de Cademène, Epeugney et Rurey, membres de la paroisse. Documents modernes à classer et inventorier à nouveau.

Saint-Hippolyte. — En dehors des papiers modernes qui sont à l'étroit, classés dans un local contigu à l'école des garçons (ancien couvent des Ursulines), les débris des archives anciennes, malheureusement gaspillées depuis un demi-siècle, sont dispersés dans un galetas au-dessus de la salle de la justice de paix. Provoquer leur réunion et leur envoi aux archives départementales avec le vieux coffre qui les contenait naguère et qui pourrait, si la municipalité de Saint-Hippolyte y consent, être donné au département en échange des soins qui seront pris gratuitement pour classer et inventorier les archives de la ville de Saint-Hippolyte.

Sainte-Anne. — Bonne installation, classement et inventaire à renouveler radicalement; reliures depuis longtemps négligées.

Sarraz. — Mairie neuve, local un peu humide destiné aux archives. Inventaire et classement à provoquer.

Sombacourt. — Documents anciens assez nombreux, vieux plans, vieux registres d'état civil. Lacunes causées par un incendie dans la série moderne des registres d'état civil, faciles à réparer au moyen des doubles du palais de justice de Pontarlier.

Par ce rapide aperçu, vous aurez pu juger, Monsieur le Préfet, des ressources que présentent encore nos dépôts ruraux et des améliorations qu'il serait utile d'y provoquer et d'y réaliser. D'ici à deux ans j'aurai achevé cette exploration méthodique, et je pourrai commencer, pour faire suite à l'Inventaire sommaire des archives départementales, une codification définitive des inventaires sommaires des archives communales du Doubs.

Besançon, imprimerie Millot frères et Cie.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

MONSIEUR LE PRÉFET,

L'exercice 1892-1893, qui se termine, n'a pu, malgré mon désir et tous les efforts que j'ai tentés, voir s'exécuter de point en point le programme, peut-être un peu vaste, tracé dans mon dernier rapport. La maladie fort longue de mon adjoint, M. Lacoste, qui a succombé le 31 mai dernier, m'a privé, durant six mois et même davantage, d'un aide qui m'eût été indispensable pour atteindre mon but, et sa mort, survenue après 30 ans de présence aux archives, m'enlève un collaborateur aux bons services duquel je tiens à rendre un légitime et dernier hommage.

Dans la mesure possible, je me suis efforcé de parer à ces difficultés en prolongeant mes heures de travail, et j'ai pu de la sorte maintenir le service courant et pousser assez loin le progrès des inventaires anciens, si je n'ai pu, comme je le souhaitais, achever le classement des archives modernes.

Inventaire des archives anciennes (rédaction et impression). — J'avais arrêté, il y a un an, à la cote B 2.600 la rédaction de l'inventaire de la Chambre des comptes; dès lors, j'ai pu, comme je le désirerais, analyser le surplus de ce fonds des plus importants qui contient l'histoire féodale de la province de 1493 à 1790. Le dernier numéro de cet inventaire, soit la cote B 3.221, a été approuvé le 5 juillet dernier par le ministre; un supplément de quelques pages et une préface d'une feuille d'impression environ (16 colonnes) suffiront à compléter ma tâche et à terminer le troisième volume d'inventaire de la série B, en cours de publication.

J'avais imprimé, en 1891-1892, 128 pages de cet inventaire (cotes B 1.711-2.259); en 1892-1893, j'ai pu en imprimer déjà 112 (cotes B 2.260-2.669); au moyen des crédits de 1893 et de 1894, il me sera possible de solder presque tout le volume en cours d'impression et de le distribuer en 1894. J'ai l'honneur de vous soumettre les 30 premières feuilles in-4° de ce troisième volume, déjà tirées.

Avec l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique, l'inventaire de la série B, qui doit comprendre encore 2.000 cotes, c'est-à-dire la matière de nombreux volumes que fourniront mes successeurs, s'arrêtera provisoirement à ce troisième tome. La série G, c'est-à-dire l'histoire ecclésiastique, et par conséquent politique, du moyen âge franc-comtois va fournir la matière d'un nouveau recueil, où seront successivement inventoriés les fonds de l'archevêché de Besançon (xe-xviiie siècles), du chapitre métropolitain (xie-xviiie siècles), des chapitres Sainte-Madeleine de Besançon, Saint-Maimbœuf de Montbéliard, etc., enfin de toutes les cures et chapelles du département du Doubs.

Sans attendre l'achèvement complet du tome III de la série B, qui sera du reste atteint quand ce rapport vous sera soumis, j'ai préparé le classement du fonds de l'archevêché et commencé la rédaction des premières pages de l'inventaire ; je vous les adresse en communication.

Réintégration d'archives anciennes. — Je croyais en avoir terminé (à la série de l'enregistrement et des domaines (1) et des minutes notariales près) avec les revendications et les réintégrations de fonds anciens appartenant, à un titre quelconque au dépôt départemental. Une minutieuse inspection des archives municipales de Besançon m'a permis d'y rencontrer, hors classement, et dans une mansarde où elles étaient confondues avec les minutes des justices de paix, un reliquat des archives judiciaires de l'ancien régime. Je veux parler du fonds de la justice

(1). Ci-joint *en annexe* le relevé des documents antérieurs à 1790 qui existent dans les bureaux d'enregistrement du département du Doubs, fait dans les archives de la direction.

de mairie, dont l'appel était soumis au baillage présidial de Besançon et qui, par suite du mélange des locaux du palais de justice avec ceux de l'hôtel de ville, était resté jusqu'à présent dans les bâtiments municipaux. Vous avez bien voulu, Monsieur le Préfet, sur mon rapport, intervenir auprès de M. le maire de Besançon pour demander la réunion au dépôt départemental de ce bloc d'archives judiciaires antérieures à 1790 et, par délibération en date du 23 mai dernier, le conseil municipal de cette ville en a autorisé le transfert aux archives du Doubs. J'ai procédé au triage et à la reconnaissance de ces papiers et registres, d'accord avec M. l'archiviste municipal et M. le secrétaire général de la mairie; le résultat obtenu, il y a environ quinze jours, a été le transfert dans mon dépôt de 300 dossiers et 190 registres de 1692 à 1790, constituant le groupe intégral de la justice de mairie de la ville de Besançon. J'ai recouvré, en même temps, 154 plans provenant des archives de la cour de Besançon, où ils avaient été réunis par M. le président Clerc, concernant les communes suivantes : Alaise, Avanne, Besançon, La Châtelaine, Chaudefontaine, La Cluse, Corcelles-Mieslot, Cussey-sur-Lison, Doulaize, Echay, Etalans, Hugier, Longwy, Oussières, Pugey, Roche-lez-Beaupré, Rougemont, Theuley-lez-Lavoncourt et Vaire-le-Grand (1693-1800). Cette réintégration inespérée me permettra de procéder, l'hiver prochain, à la revision et à la constitution définitive des fonds judiciaires dans les meilleures conditions.

Séries modernes. — Versements, recherches ou expéditions. — J'espérais, aidé de deux employés, achever la mise en dossiers définitifs des séries K, R, X et Y (3.000 articles environ) qui, quoique constituées, n'ont pas encore reçu leur organisation complète et leur classification de détail; un employé faisant défaut, ce dépouillement extraordinaire s'est trouvé ajourné. J'ai dû me borner à mettre en fiches, après les avoir subdivisés en dossiers homogènes, les nombreux versements effectués en 1892-1893 et dont voici du reste le tableau :

Versements effectués par :	K.	574-576	»	3	180
Le cabinet du préfet,	M.	2455-2509	52	2	50
La 1re division de la préfecture,	N.	724-746	8	15	»
La 2e division de la préfecture,	O.	8842-8933	92	»	»
Le conseil de la préfecture,	»	» »	80	»	»
La trésorerie générale,	P.	689-724	33	3	»
Le conseil d'hygiène.	»	» »	46	»	»
	S.	2399-2404	6	»	»
	T.	527-629	99	3	»
	V.	253-254	1	1	»
	X.	936-943	8	»	»
	Total . . .		425	27	230

Durant la même période, 625 recherches ont été demandées : 225 en matière administrative, par les bureaux de la préfecture ou les divers services départementaux; 400 en matière historique (principalement) par des particuliers.

4 communications avec déplacement ont été accordées à des chefs de service; 8 rôles d'expéditions à 75 cent. ont été délivrés au public; enfin, la correspondance a atteint le chiffre de 150 numéros d'ordre.

Appropriations matérielles du dépôt. — Au moyen des crédits spéciaux affectés à l'entretien du bâtiment des archives, j'ai pu commencer, en 1892-1893, les travaux de peinture et de menuiserie qui termineront l'aménagement des 16 salles affectées exclusivement aux papiers anciens ou modernes (les 7 autres salles étant occupées par les bureaux, ateliers, bibliothèque ou annexes). Ces travaux, de deux natures : menuiserie (baguettes d'angle autour des fenêtres et portes), peinture à la colle des murs pour éviter l'humidité, peinture à l'huile des enduits des fenêtres, escaliers, passages de porte, soit environ 100 fr. pour chacune des 16 salles; la création de nouvelles étagères destinées à meubler les salles ou portions de salles non encore pourvues, constitue la seconde espèce de travaux. J'ai pu, en 1892-1863, terminer complètement la salle n° I et faire la menuiserie de la salle n° IV; j'espère, en 1893-1894, terminer les salles II et IV et garnir d'étagères une partie de l'atelier du rez-de-chaussée; telles sont les seules améliorations urgentes, auxquelles suffira le budget ordinaire,

Dons et acquisitions. — L'année 1893 n'est point restée en arrière sur celles qui l'ont précédée, au point de vue des libéralités que les visiteurs habitués des archives ont faites au dépôt. Les collections départementales se sont enrichies de 30 volumes, 408 pièces papier, 132 pièces parchemins, 15 registres, en tout 585 articles opposés à 375 seulement reçus en 1892. Voici le tableau sommaire des dons et la liste des donateurs :

Mme de Colombe, à Besançon : le fonds de la seigneurie de Morre, provenant de la famille du Ban, 80 pièces parchemins, 362 pièces papier, 2 registres (1468-1786), (série E).

M. le chanoine Suchet : deux fragments en parchemin de livres liturgiques des XIIIe et XVIe siècles (le plus récent contenant l'office des saints Ferréol et Ferjeux) et deux pièces parchemin de 1512, contenant le traité d'engagement d'un recteur d'école de Pesmes (Haute-Saône), (séries G et E).

M. J. Mathez, bibliothécaire à Pontarlier : le fonds domanial de la terre de Wrianges (Jura), ayant appartenu à la famille de Saint-Mauris-Montbarrey, 41 pièces parchemin, 45 pièces papier, 1550-1594 (série E).

M. Tarby, professeur au lycée Victor Hugo, à Besançon : 3 registres terriers de la terre de Naisey, divisés en 3 sections seigneuriales : Chantrans-Andrenach, Chantrans-Bouclans et Byans (1775), (série E).

M. l'abbé Daguet, professeur à la maîtrise : 28 volumes d'auteurs mystiques ou classiques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, un acte sur parchemin de 1546, contenant un traité relatif à la cure d'Eternoz, passé entre Claude et Henri de Scey, seigneurs de Maillot et de Fertans (séries K et E), et 25 pièces papier des XVIIe-XVIIIe siècles, concernant Mantoche (série E.)

M. Godard, ancien professeur d'histoire au collège de Gray : une pièce papier, imprimée aux armes de la ville de Gray, contenant une ordonnance de police municipale de 1771 (série E).

La ville de Gray (par les soins de M. Jourdy, bibliothécaire) : un exemplaire relié en parchemin du *Vesontio* de Jean-Jacques Chifflet, 1618, en échange de volumes d'inventaire des archives du Doubs accordés à la bibliothèque de Gray.

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey: deux chartes en parchemin de 1521, l'une de l'archevêque Antoine de Vergy, concernant toutes deux le chapitre de Ray (Haute-Saône) (série E), et 10 registres de 1830 à 1848, contenant la comptabilité administrative et agricole de l'important domaine de la Vaivre-lez-Cromary, résidence du maréchal Jeannot de Moncey.

M. le comte Raoul de Coligny : 3 diplômes parchemin, l'un de la faculté de Montpellier, 1786, les autres de 1821 et 1845, portant les signatures de Cuvier et de M. de Salvandy (séries D et T).

M. Pizard, juge de paix à Noroy (Haute-Saône) : un gros volume avec supplément contenant l'histoire de Noroy Vesoul, in-8°, 1890-1893.

Enfin, M. le docteur Meynier, médecin militaire à l'hôpital de Versailles : 2 pièces parchemin, l'une de 1629, l'autre de 1719, concernant des particuliers de Lods et Scey-en-Varais (série E).

Les achats faits au moyen du modeste crédit dont je dispose ont déjà fait entrer dans la bibliothèque du dépôt nombre de bons volumes, tels que : PLANTET et JEANNEZ, *Monnaies du comté de Bourgogne*, in-4°; *Correspondance du baron d'Arnans durant la guerre du* XVIIe *siècle*, in-8°; QUIQUEREZ, *Antiquités du Jura bernois*, in-8°; BAUDRILLART, *Enquête agricole et économique sur la Normandie*, in-8°; BELAMY, *Noëls au patois de Besançon*, in-12; Antoine-Pierre II DE GRAMMONT, *Passiones quatuor*, 1745, et un certain nombre de documents papier ou parchemin ont été acquis, en outre, ou vont être acquis, à Paris, par les soins de la maison Charavay, et viendront combler des vides regrettables causés par les dilapidations du passé.

Il ne me reste plus, en terminant ce rapport, qu'à vous remercier, Monsieur le Préfet, de la haute bienveillance que vous n'avez cessé de me témoigner, et qu'à vous prier de soumettre au Conseil général le projet de budget suivant, remanié par suite de la mort de M. Lacoste, nommé naguère archiviste adjoint pour le remercier d'avoir assuré, durant deux ans, tout le service pendant la longue maladie de M. Babey, un de mes prédécesseurs. Ce titre d'adjoint ne devant pas être attribué à d'autres qu'à

des élèves diplômés de l'école des Chartes, ou tout au moins qu'à des employés pourvus d'un certificat d'aptitude délivré par le Ministre de l'instruction publique, demeurera provisoirement supprimé. En portant à 5.000 fr. le traitement du conservateur des archives (27 ans de services), à 1.600 fr. le traitement du premier employé, à 1.200 celui du second, on répartirait, proportionnellement au travail fourni et à l'ancienneté des services, le total des traitements, tout en l'allégeant, au budget de 1894, par une économie de 700 fr.

Ainsi modifié, le budget, restant le même sauf une augmentation de 100 fr. à l'impression de l'inventaire et de 10 fr. aux articles du matériel, pour reliure du *Journal officiel*, portée de 30 à 45 fr. vu son développement, s'établirait comme il suit :

Budget des archives départementales

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1893	1894
Article 1er. — Traitement du conservateur des archives.	4.500 »	4.500 »
M. le conservateur des archives sollicite une augmentation de traitement de 500 fr. Je soumets cette demande à vos délibérations, en appelant votre attention sur les bons et longs services de M. Gauthier.		
Traitement du premier employé.	1.400 »	1.600 »
— du second employé	2.600 »	1.200 »
Remboursement du 1 °/o sur la retenue . .	85 »	78 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté.	715 »	725 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel*	240 »	240 »
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (circulaire de 1864)	500 »	600 »
Art. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
Totaux	10.840 »	9.743 »
Différence en moins.		1.097 »

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ET COMMUNALES

RAPPORT

DE

M. GAUTHIER

ARCHIVISTE

ANNÉE 1893-1894

BESANÇON

IMPRIMERIE MILLOT FRÈRES ET Cie

20, Rue Gambetta, 20

1894

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Monsieur le Préfet,

Le cycle où se meut le personnel des archives ne varie guère, et en feuilletant les vingt-cinq rapports annuels qui dans l'ordre chronologique ont précédé celui-ci, je serais tenté de voir, dans le but que je poursuis, un décevant mirage, si, en présence de résultats palpables, je n'avais conscience d'avoir créé, organisé et développé d'une façon rationnelle l'important service départemental qui m'est confié.

Ces progrès peuvent se réaliser de trois manières : par l'amélioration et le développement des locaux affectés aux archives, par l'accroissement des archives elles-mêmes, enfin par la facilité des moyens de recherches et d'utilisation des archives : les classements et les inventaires des sections anciennes ou modernes du dépôt.

En 1892-1893, malgré la mort de mon chef de bureau, qui m'avait durant vingt-quatre ans fidèlement secondé, les progrès des classements, des inventaires, de la méthode générale appliquée enfin au dépôt, ont paru à M. le Ministre de l'instruction publique dignes de félicitations que vous avez bien voulu me transmettre, en me communiquant une lettre ministérielle du 24 janvier 1894 qui louait les résultats obtenus. Le ministre m'a donné personnellement une preuve flatteuse de sa haute bienveillance en me confiant la mission officielle d'aller recueilir dans les dépôts publics de Stuttgart les documents utiles pour l'histoire de l'ancien comté de Montbéliard, soumis durant quatre siècles à des princes de la maison de Wurtemberg.

En 1893-1894, avec l'aide d'un seul employé (puisque le second emploi n'est rempli que depuis quelques semaines), je me suis appliqué à justifier l'appréciation flatteuse de la direction des archives, et, tout en initiant au métier un jeune stagiaire de l'Ecole des Chartes qui m'a été confié durant trois mois [1], tout en préparant les éléments d'une inspection génerale faite par M. Ulysse Robert au mois de juin dernier, j'ai pu faire face, sur tous les points, aux nécessités d'un service dont l'étendue s'augmente constamment.

Appropriation matérielle du dépôt. — La construction du bâtiment des archives départementales s'est effectuée de 1882 à 1884, *sans l'aide d'aucun crédit supplémentaire*; aussi j'en ai pris possession, alors que 12 salles seulement sur 22 étaient meublées de rayons et de tablettes. Depuis, chaque année, un modeste crédit de 300 fr. en moyenne m'a permis d'achever les combles, de meubler 6 salles de plus et d'entreprendre la décoration fort simple de murs que l'architecte avait laissés complètement nus. J'ai établi pour chaque salle d'archives un type de décor sommaire : enduit des murailles et des voûtes ou plafonds à la colle ou à l'huile, protection des angles de plâtrerie au moyen de baguettes, revêtement des parois exposées à l'humidité de boiseries et couvre-joints. Le tout, par chaque salle mesurant 9 mètres de long sur 5 mètres de large, n'excédera pas 80 à 100 fr. Les salles I et IV ont été aménagées de la sorte en 1893, les salles II et III le seront en 1895; en 1894, je me suis borné à meubler de rayons le pourtour d'une salle du rez-de-chaussée ayant servi jusqu'à présent de débarras et d'atelier et qui conservera cette dernière dénomination et cette utilité, tout en logeant dans un développement de 200 mètres courants de tablettes 2.500 dossiers.

Enfin, j'ai pu munir un des bureaux-vestibules du premier étage d'un meuble ou bahut à deux corps destiné à

(1) C'est pour la quatrième fois depuis sept ans qu'un stagiaire muni du diplôme d'archiviste paléographe vient étudier la méthode d'organisation des archives dans le dépôt départemental du Doubs.

recevoir le matériel courant de reliure, imprimerie, étiquettes, etc.

Réintégration d'archives anciennes. — Depuis 25 ans, les archives anciennes du département ont quadruplé comme masse, par le recouvrement, j'allais dire la conquête, de tous les fonds judiciaires antérieurs à 1790 : parlement, présidiaux ou bailliages, justices inférieures, qu'il a fallu obtenir du garde des sceaux; des fonds des maitrises d'eaux et forêts, accordés par les ministres des finances et de la justice, par les minutes notariales concédées par les chambres des notaires, ou personnellement par certains officiers ministériels. L'avenir réserve encore en moindre quantité sans doute, mais dans une proportion notable, de nouveaux fonds intéressants. Les archives judiciaires de 1790 à 1800, émanant des tribunaux de transition, ne constituent pas pour la magistrature actuelle un patrimoine incessible et reviennent de droit au dépôt départemental (soit 250 dossiers ou registres pleins de renseignements précieux sur une époque fiévreuse et passionnée). Les chambres des notaires de Baume, Montbéliard et Pontarlier grossiront de 1.500.000 minutes, la série équivalente comme masses de protocoles et recueils de minutes que nous possédons déjà. L'administration des ponts et chaussées, qui détient encore une trentaine de volumineuses liasses sur les chemins, les ponts, les corvées et une carte des routes provinciales dressées (sur cuivre) au temps du dernier intendant, en 1788, nous remettra ses dossiers devenus inutiles au service pratique, qui doivent entrer dans la sphère des études rétrospectives. Enfin et surtout, une décision qu'il faut solliciter et obtenir du Ministre des finances et du Directeur général de l'enregistrement et des domaines nous vaudra un ensemble de 2.008 registres et 79 liasses d'un réel intérêt pour l'histoire des personnes et des terres de 1693 à 1790, c'est-à-dire depuis la période où l'administration française s'introduisit chez nous jusqu'à la création des départements. Voici le tableau détaillé, promis dans un précédent rapport, des ressources que les archives anciennes de l'enregistrement et des domaines peuvent fournir aux intérêts généraux et particuliers.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Tableau des documents antérieurs à 1793, conservés dans les bureaux de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

I. — DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, A BESANÇON.

(Un certain nombre de liasses, plans, etc., concernant les établissements supprimés de 1790 à 1792, particulièrement ceux dont les bâtiments ont été utilisés pour quelque service de l'Etat.) . . . . *(Mémoire)*

II. — BUREAU DE BAUME.

		Registres	Liasses
Actes civils publics	1693—1793	106	»
Mutations par décès.	1778—1790	26	»
Insinuations	1722—1791	14	»
Tables anciennes, Acquéreurs	1744—1824		
— Vendeurs	1744—1824		
— Biens de mainmorte . .	1776—1791		
— Testaments	1755—1824		
— Partages	1743—1825	50	»
— Donations éventuelles.	1755—1825		
— Copartageants	1743—1825		
— Décès	1755—1825		
— Successions payées . .	1755—1825		
Expéditions de baux de biens nationaux		»	1
Biens séquestrés (titres)		»	1
Maison de Beaupré (titres)		»	1
Abbaye de Baume-les-Dames (titres)		»	1

III. — CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES, BESANÇON.

Ancien bureau de Baume :

Oppositions	1773—an IV	3	»
Lettres de ratification.	1783—an IV	1	»

Ancien bureau de Besançon :

Oppositions	1774—1791	1	»
Extraits d'oppositions	1776—an VII	1	»
Tables	— —	1	»
Ratifications	1782—1792	1	»
A reporter . . .		204	4

	Dates	Registres	Liasses
	Report . . .	204	4
Ancien bureau d'Ornans :			
Oppositions	1780—an III	2	»
Table	— —	1	»
Ratifications	— an IV	1	»
Ancien bureau de Pontarlier :			
Oppositions et extraits	1775—an IV	4	»
Table	» »	1	»
Ratifications	1783—an IV	1	»
Ancien bureau de Quingey :			
Oppositions et extraits	1775—an II	2	»
Table	— —	1	»
Ratifications	1782—an III	1	»
Ancien bureau de Saint-Hippolyte :			
Oppositions	1791—1793	1	»
Table	1771	1	»
Ratifications	1791—an IV	1	»

IV. — Bureau des actes civils, Besançon.

Actes civils publics	1694—1790	304	»
Insinuations	1722—1791	37	»

V. — Bureau des actes judiciaires et domaines, Besançon.

Revenus des émigrés	1792—an VII	6	»
Recettes des ventes d'immeubles	1793—1822	51	»
Ventes de domaines nationaux	an VI—an VII	1	»
Droits féodaux casuels et corporels	1791—1793	2	»
Droits seigneuriaux	1791—an III	1	»
Ventes de domaines nationaux (1re et 2e orig.)	1793—an XI	19	»
Emigrés, liste générale	— —	2	»
Biens séquestrés sur les émigrés	— —	4	
Biens de pères et mères d'émigrés	— —	2	
Maisons d'émigrés	— —	1	
Administrations de biens d'émigrés	1772—an VII	10	»
Prêtres déportés		2	»
Maisons de prêtres déportés		1	»
Domaines nationaux		7	»
Cens et droits féodaux		1	»
Créances nationales	an V—an VIII	4	»
Rentier du chapitre de Sainte-Madeleine		1	1
Rentes (contentieux)		10	»
	A reporter . . .	687	5

		Registres	Liasses
	Report . . .	687	5
Titres et rentes concernant : La Confrérie de la Croix, le grand séminaire, les Ursulines de Besançon et Pontarlier, les Visitandines, les Dames de Battant, le Refuge, le chapitre métropolitain, l'église Saint-Pierre, la Confrérie de Saint-Vernier, les Carmes, les Franciscains, les Cisterciens, les Bénédictins, les Cordeliers, le Collège (congrégation) de Besançon, les églises ou communes des Grangettes, Longeville, Frasne, Rochejean, la mission de Beaupré, les églises ou chapelles d'Ornans, Notre-Dame, Arçon, Dambelin, Saint-Ferjeux, Pouilley, Morteau, l'hospice de Bligny, les églises de Guyans et Saint-Jean-Baptiste de Besançon.	XVIIe-XVIIIe siècles	»	10

VI. — Bureau des successions, Besançon.

Déclarations de succession	1789—1792	1	»
Tables des décès	1725—1793	12	»
— des testaments	1726—1806	4	»
— des contrats de mariage.	1760—1791	4	»
— des baux, partages, etc.	1726—1760	3	»
— des copartageants.	1760—1810	2	»
— des acquéreurs	1760—an IV	6	»
— des vendeurs	1728—1791	18	»

VII. — Bureau de Clerval.

Actes civils publics	1697—1789	36	»
Actes civils de l'ancien bureau de *Belvoir*.	1696—1792	71	»
Tables des testaments.	1779—1816	1	»
— des baux.	1745—an XII	1	»
— des baux et mainmortes	1751—an III	1	»
— des contrats de mariage	1777—an XII	3	»

VIII. — Bureau de l'Isle-sur-le-Doubs.

Actes civils publics	1726—17..	1	»
Tables des vendeurs	1784—1808	7	»
— des baux.	1744—an IX	2	»
— des contrats de mariage	1753—an V	2	»
— des testaments.	1728—1811	2	»
— des dons éventuels	1743—1807	3	»
— des partages	1744—1811	2	»
— des copartageants.	1744—1811	2	»
— des décès	1725—an XI	6	»
— successions acquittées.	1730—1825	6	»
	A reporter . . .	883	15

		Registres	Liasses
	Report . . .	883	15

IX. — Bureau de Levier.

Ancien bureau de Frasne (supprimé) :

Actes authentiques sous seing privé . . .	1703—1791	28	»
Insinuations	1722—1791	8	»
Tables des vendeurs.	1740—1780	2	»
— des acquéreurs	1729—1789	3	»
— des mariages	1788—1789	1	»
— des donations et des substitutions.	— —	1	»
— des donations éventuelles	1725	1	»
— des baux.	1725—1775	1	»
— des biens laïques	1788—1790	1	»

Ancien bureau de Levier :

Amortissement, franc-fief.	1763—1790	1	»
Baux de mainmorte	1749—1788	2	»
Tables des donations éventuelles.	1749—1788	4	»
Testaments enregistrés	1782—1825	2	»
— non enregistrés	1748—1825	3	»
Tutelles et curatelles	1782—1825	2	»
Successions acquittées.	1782—1825	3	»
Partages.	1749—1825	2	»
Copartageants.	1749—1825	2	»
Insinuations	1749—1790	5	»
Actes civils publics	1749—1813	28	»
Petit scel et actes judiciaires	1780—1818	10	»
Déclarations de successions.	1786—1815	9	»
Tables des décès	1778—1822	4	»
— des vendeurs.	1742—1814	6	»
— des acquéreurs	1749—1814	5	»
— des baux.	1749—1815	3	»

X. — Bureau de Maiche.

Anciens bureaux de Damprichard et Cernay :

Contrôles des actes	1704—1791	45	»
Insinuations suivant le tarif.	1723—1791	14	»
Découvertes, amortissement	1763—17..	2	»
Découvertes	1733—17..	1	»
Droits certains	1847—1760	3	»
Tables des baux de gens de mainmorte. .		2	»
— des pâturages, contrats		1	»
— des successions collatérales. . . .		1	»
— des centièmes deniers		1	»
— des testaments et donations. . .		1	»
	A reporter . . .	1.081	15

		Registres	Liasses
Report . . .		1.081	15
Tables des partages		1	»
— des donations mutuelles		»	»
— des testaments		1	»
— des vendeurs		3	»
— des acquéreurs		2	»
— des contrats de mariage		1	»
— des baux	1785—1812	1	»
Sommier d'ordres et instructions du bureau de Damprichard	1772—18..	1	»
Carnet des rentes du prieuré de Vaucluse.	16..—17..	1	»

XI. — Conservation des hypothèques, Montbéliard.

		Registres	Liasses
Titres et papiers anciens, concernant la principauté de Montbéliard, ses finances, ses bâtiments, etc. (nos 11-17, 19-20, 22, 24-30, 32, 34-35).	XVIe-XVIIIe siècles	»	20
Compte 19e du receveur général du prieuré	1792—1793	1	»
Recettes des églises et amodiations de dîmes	1792—1793	1	»
Exstance de la recette des églises	1793—an II	1	»
Exstance n° 102	1787—1793	»	»
Etats des exstances	1771—1792	»	1
— —	1792—1793	»	1
Exstances de la recette des églises	1787—1793	»	1
Titres de créance sur Montbéliard (1500 l.-t.)	1793	»	1
Titres concernant le moulin, la ferme de Belchamp, le château, le domaine de Grandvilliers à Mandeure, les églises, etc.		»	3

XII. — Bureau de Morteau.

		Registres	Liasses
Actes judiciaires	1739—an XIII	9	»
Déclarations de successions	1722—an XII	16	»
Insinuations au tarif	1722—1791	9	»
Recette de droit d'amortissement	1731—1790	3	»
Bénédictins de Morteau (orig.)	1756—1791	2	»
Minime de la Seigne	1776—1790	1	»
Chapelle des Bassots	1694—1783	1	»
Amortissement et francs-fiefs	1641—1788	2	»
Ordres et instructions	1759—an X	5	»
Tables des vendeurs	1740—an XII	5	»
— des acquéreurs	1725—an XII	6	»
— des baux de mainmorte	1764—1791	2	»
— des baux laïques	1740—an IV	2	»
A reporter . . .		1.159	42

		Registres	Liasses
Report . . .		1.159	42
Tables des baux, partages, mariages. . .	1726—1764	2	»
— des mariages	1740—1791	2	»
— des testaments non enregistrés. . .	1725—1817	2	»
— des donations éventuelles	1746—1791	2	»
— des successions payées	1742—an IV	2	»
— des successions	1725—an VIII	5	»
— des partages.	1740—1807	1	»
— des copartageants.	1740—1807	1	»
Ordonnances du roi, etc.	1748—an IV	»	1
Rentes d'établissements supprimés, etc. (bénédictins, émigrés).		»	1

XIII. — Bureau d'Ornans.

Actes civils publics	1693—1806	128	»
Tables des acquéreurs	1727—1824	26	»
— des vendeurs	1759—1824	32	»
— des contrats de mariage.	1735—1790	3	»
Succession en absence.	1786—1824	12	»
Insinuations au tarif	1772—1791	16	»
Tables des successions payées	1745—1824	9	»
— des partages.	1745—1824	5	»
— des copartageants.	1735—1824	5	»
— des donations éventuelles	1735—an III	3	»
— des testaments enregistrés	1735—1808	2	»

Ancien bureau de Vuillafans:

Insinuations au tarif	1722—1791	8	»
Successions	1722—1791	19	»
Tables des vendeurs	1755—1790	8	»
— des acquéreurs	1740—1790	5	»
— des partages et copartageants . .	1746—1790	2	»
— des baux	1757—1790	2	»
— des successions payées	1725—1790	3	»
— des contrats de mariage	1757—1890	2	»
— des donations éventuelles et testaments	1745—1798	2	»

XIV. — Bureau de Pierrefontaine.

Anciens bureaux de Guyans-Vennes et d'Orchamps:

Actes civils publics (Guyans)	1711—1748	10	»
Insinuations (Guyans)	1723—1746	4	»
Actes civils (Orchamps)	1719—an XII	38	»
Déclarations de succession	1782—an III	1	»
A reporter . . .		1.516	44

		Registres	Liasses
Report . . .		1.516	44
Sommiers d'ordres	1770—an VI	2	»
Tables des vendeurs.	1747—an XIII	2	»
— des acquéreurs	1747—an XIII	2	»
— des baux à ferme	1726—1791	3	»
— des contrats de mariage	1744—1820	2	»
— des testaments non enregistrés. .	1778—1819	1	»
— des testaments et donations . . .	1726—1809	2	»
— des déclarations de succession . .	1726—1810	3	»
— des décès	1746—1806	2	»
Carnet de rentes des Minimes de Consolation		1	»
Contrats de rentes (originaux anciens)		»	»

XV. — Conservation des hypothèques, Pontarlier.

Droits casuels	1778—1793	3	»
Cens de la Couronne	1788—1791	1	»
Ensaisinements.	1753—1791	3	»
Lods et ventes.	1752—1777	1	»
Cens de la seigneurie d'Usier		1	»
— des Ursulines de Pontarlier		1	»
— des Annonciades		1	»
— des Bernardines		1	»
— des cures et confréries		1	»
— de Bulle et Bannans (Annonciades)		»	»
Rentes et cens des Bernardins de Mont-Sainte-Marie		1	»
(Recettes et dépenses des mêmes)		1	»
— des Augustins de Pontarlier		1	»
Dons de mainmorte		1	»
Titres de rentes, etc., concernant des établissements supprimés (nos 8, 9, 11, 12, 17, 19-25, 27-37, 68-69) . . .		»	25
Catalogue de la bibliothèque des capucins de Pontarlier (no 38).		»	1

XVI. — Bureau de Pontarlier.

Actes civils publics	1704—1799	159	»
Mutations par décès	1722—1791	10	»

XVII. — Bureau de Pont-de-Roide.

Actes civils publics	1720—an III	33	»
Petit scel et actes judiciaires.	1739—1792	1	»
Déclarations de succession	1778—an II	1	»
Insinuations	1720—1792	1	»
Actes civils publics (*de l'ancien bureau de Vaivre*)	1743—1756	1	»
A reporter . . .		1.759	70

		Registres	Liasses
Report . . .		1.759	70
Insinuations (id)	1643—1756	1	»
Tutelles et curatelles (tables)	1728—an XIII	1	»
Tables des partages.	1740—au V	1	»
— des testaments.	1725—an XIII	2	»
— des donations éventuelles.	1754—an II	1	»
— des extraits de sépulture	1752—an XIII	1	»
— des successions payées	1740—1793	3	»
— des vendeurs.	1740—an VII	9	»
— des acquéreurs	17..—an XIII	6	»
— des baux.	17..—1791	3	»
— des contrats de mariage.	1740—an XIII	2	»

XVIII. — Bureau de Quingey.

Ancien bureau de Port-Lesney :

Actes civils publics	1699—1720	6	»

Ancien bureau de Quingey :

Actes civils publics	1699—1791	82	»
Actes judiciaires	1787—1792	1	»
Declarations de mutations par décès . . .	1722—an II	34	»
Insinuations	1722—1791	13	»
Ensaisinements	1737—1770	2	»
Tables des acquéreurs	1700—an III	11	»
— des vendeurs	1734—1792	10	»
— des successions payées	1734—1807	3	»
— des successions	1725—an III	7	»
— des donations éventuelles.	1754—an IV	2	»
— des testaments non enregistrés .	1754—1767	1	»
— — — enregistrés	1725—1792	2	»
— des baux de gens de mainmorte .	1735—1789	4	»
— des baux	1700—1790	4	»
— des baux, partages, contrats de mariage	1734—1754	2	»
— des contrats de mariage	1700—1807	5	»
— des sommiers d'ordres	1764—1792	4	»
— des numéros alphabétiques	1764—1792	1	»
Recettes des revenus nationaux	1784—1791	1	»

XIX. — Bureau de Recologne.

Ancien bureau d'Etrabonne :

Actes civils publics	1709—1780	36	»
A reporter . . .		1.910	70

		Registres	Liasses
Report . . .		1.910	70
Ancien bureau d'Emagny :			
Actes civils publics	1754—1790	20	»
Ancien bureau de Jallerange :			
Actes civils publics	1780—an VII	10	»
Actes judiciaires	1722—17..	1	»
Tables des acquéreurs.	1748—1865	31	»
— des vendeurs.	1756—1865	27	»
— des partages.	1742—1825	4	»
— des baux	1745—1865	7	»
— des copartageants.	1742—1825	4	»
XX. — BUREAU DE ROULANS.			
Ancien bureau de Bouclans :			
Actes civils	1709—1792	35	»
Insinuations	1723—1792	10	»
Rachat de droits féodaux	1792—an II	2	»
Tables des vendeurs		14	»
— des acquéreurs		12	»
— des successions acquittées		5	»
— des droits éventuels		5	»
— des partages.		3	»
— des copartageants.		3	»
— des décès		8	»
— des baux, partages et mariages.		1	»
— des baux éclésiastiques		1	»
— des testaments enregistrés		5	»
— des tutelles et curatelles		2	»
— des testaments enregistrés		1	»
XXI. — BUREAU DU RUSSEY.			
Actes civils publics	1705—1792	45	»
Mutations par décés.	1784—an III	1	»
Tables des acquéreurs	1767—1792	1	»
— des vendeurs	1770—an III	2	»
— des contrats de mariage	1745—1815	3	»
Sommiers d'ordre	1775—1878	1	»
Tables des testaments.	1726—1816	2	»
— des donations éventuelles	1760—1821	2	»
— des décès	1745—1814	3	»
— des partages	1745—1824	1	»
Registre des insinuations.	1722—1791	10	»
— des biens d'amortissement et francs-fiefs	1733—1790	3	»
A reporter . . .		2.195	70

		Registres	Liasses
Report . . .		2.195	70

XXII. — BUREAU DE SAINT-HIPPOLYTE.

Actes civils publics	1693—1781	33	»
Droits d'amortissement	1736—1789	2	»
Insinuations	1724—1791	6	»
Tables des vendeurs	1725—1793	3	»
— des acquéreurs	1766—1790	1	»
— des contrats de mariage	1725—1790	3	»
— des baux	1740—1810	2	»
— des donations éventuelles	1766—1790	1	»
— des testaments	1625—1791	1	»
— des successions payées	1760—an IX	2	»
— des partages.	1741—1790	1	»
— des copartageants	1741—1790	1	»
— des tutelles et curatelles	1740—1805	1	»
— des décès	1756—1783	2	»
Succession du comte de Montjoie		»	1
Domaines engagés de Montjoie		»	»
Châtillon-sous-Maiche	XVIIᵉ—XVIIIᵉ siècles	1	»

XXIII. — BUREAU DE SAINT-VIT.

Contrôle des actes.	1694—1791	5	»
Insinuations.	1723—1791	5	»
Centième denier.	1723—1791	9	»
Sommiers d'ordre	1771—1790	2	»
Tables des vendeurs	1740—1785	3	»
— des acquéreurs	1725—1785	4	»
— des copartageants.	1740—1790	2	»

XXIII. — BUREAU DE VERCEL.

(L'incendie quasi général de ce bourg, en 1814, a détruit 83 registres d'actes civils, insinuations, etc., du 31 mars 1793 au 3 avril 1814).

Total général des registres et liasses . . .	2.285	71
Total général des articles . . .	2.356	

A cet ensemble de documents se rattachant à l'ancien régime, c'est-à-dire à la période antérieure à 1790 ou à la période intermédiaire de 1790 à 1800, il faut ajouter, soit dans les bureaux de la direction, soit dans les bureaux des domaines, une quantité de registres ou liasses relatifs soit aux biens des émigrés ou aux domaines nationaux de

toute origine, soit à la liquidation du milliard distribué en 1825, à titre d'indemnité, aux propriétaires dépossédés à la suite de l'émigration. On remarquera, sur ce dernier point, que, tandis que la liquidation et le mandatement du milliard des émigrés sont conservés aux archives départementales, les pièces comptables qui justifient du paiement aux parties prenantes sont encore (parfaitement inutiles d'ailleurs) entre les mains de l'administration des domaines (1).

Après avoir pris connaissance de ce tableau détaillé, le Conseil général du Doubs voudra certainement, sur votre proposition, Monsieur le Préfet, autoriser les démarches nécessaires pour obtenir ce complément important des archives administratives et judiciaires du passé. Que le chiffre de 2.000 registres à introduire dans le dépôt n'effraie personne! 80 à 100 mètres de rayonnages suffiront à les contenir (dans un bâtiment où sont déjà disposés 8 à 9 mille mètres de rayons).

Archives anciennes. Classements et inventaires. — Dans mon dernier rapport, j'avais l'honneur de vous indiquer l'achèvement prochain de l'inventaire de la Chambre des comptes, qui aura atteint un total de 3.224 articles, ayant tous reçu, après examen, l'approbation du Ministre. En rédigeant ce rapport, je corrige les épreuves de la 43e feuille d'impression du tome III de la série B, contenant les articles 3056-3081. Pour peu que l'imprimeur se hâte, les dernières feuilles du volume seront achevées en août prochain; je désirerais vivement que la distribution de ce volume pût être faite lors de la session à MM. les membres du Conseil général. Momentanément, la suite de l'inventaire de la série B (qui comprend le chiffre effrayant de 19.000 articles, outre les 3.224 de la Chambre des comptes), sera suspendue, bien que les classements soient presque complets, pour achever les importantes séries G et H (fonds

(1) Je dois ici exprimer mes remerciements à M. Turc, directeur de l'enregistrement et des domaines à Besançon, et à M. Perrin, son prédécesseur, actuellement directeur à Grenoble, dont l'obligeance m'a permis de dresser le tableau des archives anciennes de leur administration dans le département du Doubs.

ecclésiastiques), où se concentrent tous les matériaux de l'histoire du moyen âge franc-comtois.

Dans cet ordre de documents, j'ai classé et inventorié, en 1893-1894, le fonds de l'archevêché de Besançon, réduit, par d'inutiles et néfastes mutilations en 1793, à 76 articles, au lieu de 7 à 8 cents qu'il devrait présenter. Ces débris n'en sont pas moins précieux; ils renferment des matériaux historiques de premier ordre, tels que le pouillé du diocèse de Besançon du religieux carme André de Saint-Nicolas, qui contient l'histoire détaillée des 700 paroisses de l'ancien comté de Bougogne; tels que les inventaires du mobilier et surtout des archives de l'ancien archevêché, qui conservent la trace de précieux documents carolingiens, dont heureusement les cartulaires, transcrits par Droz au dernier siècle, gardent la copie, alors que les originaux ont été stupidement brûlés en haine des empereurs, des papes et des rois. Cent pages d'inventaire de l'archevêché sont aujourd'hui approuvées et pourront inaugurer un nouveau volume, dès que le tome III de la Chambre des comptes sera distribué.

Plus heureux que le fonds de l'archevêché, celui du chapitre métropolitain de Saint-Jean et Saint-Etienne, son complément naturel, ne comprendra pas moins de 287 articles (96 liasses et 185 registres , avec des chartes ou copies de chartes des xe-xve siècles, et des milliers de documents sur papier des xvie-xviie. Les délibérations du chapitre métropolitain en 54 volumes, qui vont de 1412 à 1792, contiennent dans leurs 3.000 pages tous les détails principaux ou secondaires de la vie publique, politique ou religieuse pendant quatre siècles de notre histoire franc-comtoise. Grâce à ces délibérations qui, patiemment analysées, auront la valeur d'une chronique, le prochain volume de la série G prendra de suite une importance et une utilité incontestables pour les études historiques. Au point de vue des recherches locales, les titres du chapitre métropolitain intéressent 150 villages du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. Enfin, au point de vue de l'histoire des arts, on tirera de la comptabilité, aussi bien que des délibérations, baux et marchés, de nombreux détails sur les peintres, sculpteurs et graveurs de la région.

Le classement alphabétique et chronologique du fonds du chapitre est à présent terminé; la rédaction de son inventaire succédera rapidement à ces préliminaires, dès que le cadre de classement soumis au ministre aura reçu son approbation.

Après le Chapitre viendront l'Officialité diocésaine, ses sentences et les débris de ses testaments, le Grand Séminaire, les chapitres de Sainte-Madeleine, de Notre-Dame de Beaupré, de Saint-Maimbeuf de Montbéliard, les cures et les chapelles des villes, bourgs et villages du département. Pour préparer ces éléments si variés et si nombreux, sans négliger d'autres travaux urgents, j'ai dès à présent classé le fonds de l'église Saint-Pierre de Besançon (15 cartons, 80 articles), celui de l'église Saint-Maurice (5 cartons, 25 articles), qu'il a fallu dégager du fonds des oratoriens de Besançon; enfin, l'ensemble des bénéfices séculiers (cures et chapelles du Doubs), encore mêlé aux séries L et Q de l'époque révolutionnaire. En 1894-1895, le surplus des fonds, grands, moyens ou petits, de la série G subira un pareil dépouillement, préambule indispensable de classements définitifs.

Séries L et Q. — La mise en ordre rigoureuse des fondations des cures et chapelles a allégé les séries de la Révolution de plusieurs milliers de parchemins et fondations des XIII[e]-XVIII[e] siècles, tout en permettant d'y classer, en ordre alphabétique et dans chacun des six districts du Doubs, les inventaires de mobilier et d'archives d'églises ou chapelles qui se trouvaient confondus avec les titres originaux. Ce travail d'assez longue haleine m'a persuadé que, dans l'ordre d'urgence, la série G devra passer avant la série L, au moment d'un dépouillement et d'un classement final que j'aborderai incessamment.

Séries modernes. Classement et inventaire. — Toutes les séries modernes sont classées et depuis longtemps, c'est-à-dire uniformément mises en fiches, représentant tous les dossiers et tous les registres. Mais cinq séries : R, S, T, X et Y, ont à subir un dernier remaniement pour devenir désormais immuables comme numérotage et paquetage

de chaque unité. Dans le dernier exercice, en dehors des 1,500 dossiers ou registres de la série R, qui ont été constitués après une revision d'ensemble, pourvus de chemises imprimées, d'étiquettes numérotées, de bretelles, et qui sont allés à eux seuls meubler une coquette petite salle des combles (XIII), il ne m'a pas été possible d'aborder aucune autre série. J'ai dû renvoyer à plus tard le remaniement des 2.500 dossiers des séries S, T, X et Y, qui devra coïncider avec l'appropriation de la salle XVI (combles du 3e étage), où les trois dernières séries doivent prendre place.

Versements de papiers modernes. — Il fallait du reste recevoir, reconnaître, constituer et emmagasiner, après les avoir inventoriés sur fiches, tous les versements administratifs effectués par les bureaux de la préfecture ou ceux de la trésorerie générale. Ces versements ont présenté en 1893-1894 l'accroissement suivant :

	Séries	Dossiers	Registres	Volumes
Cabinet du préfet, Conseil de préfecture, 1re division, Trésorerie générale.	K.	»	»	140
	M.	30	»	»
	N.	8	»	»
	O.	68	»	»
	P.	38	213	»
	R.	11	»	»
	S.	2	»	»
	T.	4	»	»
	U.	2	»	»
	V.	2	»	»
	X.	10	»	»
	Y.	6	»	»
Total.		181	213	140

Mouvement des recherches, communications et expéditions. — Durant la même période, 949 recherches, soit 324 de plus qu'en 1892-1893, ont été effectuées au dépôt (322 pour les bureaux de la préfecture, 627 pour les administrations et particuliers).

Une seule communication avec déplacement a été admise (l'expérience démontrant que, surtout pour des documents de comptabilité, rien n'est plus dangereux et nuisible à tous les intérêts réguliers).

Enfin, 32 rôles d'expédition (à 0,75 l'un) et la vente d'un volume d'inventaire (8 fr.) ont produit 25 fr. à verser au compte des produits éventuels.

Dons et acquisitions. — En 1893-1894, les archives ont conservé leurs bienfaiteurs habituels, dont la générosité ne s'est point ralentie. M. le Ministre de l'instruction publique leur a accordé 24 volumes ou fascicules de documents historiques publiés par l'Etat.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire et conservateur de la bibliothèque publique de Mâcon, a donné une charte de 1573 concernant La Loye (Jura) (série E).

M. Fleury-Bergier, ancien magistrat, demeurant à Etalans, 33 pièces parchemin ou papier relatives à la famille Jobelot et à la baronnie d'Etrabonne, 1688-1823 (série E); et de plus une copie ancienne du colonel Varod dit Gaucher, chevalier, seigneur de Roulans et Marchaux (1693), dont la tombe armoriée se voit encore dans un recoin de l'église Saint-Hilaire.

M. le maire de Puessans (canton de Rougemont) 2 pièces parchemin et 37 papier concernant sa commune (XVIIe-XVIIIe siècles, E).

M. le maire d'Arc-sous-Cicon, 1 registre et 9 cahiers renfermant des actes relatifs à la seigneurie de Cicon (XVIIIe siècle, E).

Le R. P. Comtet, de Dole, une charte de Charles-Quint, concernant la levée de pionniers pour le siège de Metz (1552, B).

M. le chanoine Suchet, un acte de délimitation des territoires de Mouthier et d'Hautepierre, écrit sur parchemin (1561, E).

M. Boussey, professeur d'histoire au lycée Victor Hugo, 70 pièces parchemin, 25 papier et 46 sceaux, débris précieux des archives du château de Bourogne (Haut-Rhin).

M. le comte Raoul de Coligny, à Besançon, 2 volumes d'art et d'histoire, l'un orné de splendides gravures; l'œuvre des Adam et de Clodion; l'autre, le palais de la Légion d'honneur et sa reconstruction.

M. l'abbé Daguet, maître de chapelle à la cathédrale, 6 volumes d'érudition ou de piété du XVIIe siècle.

M. le marquis de Scey de Brun, à Buthiers, 2 documents sur les derniers jours de l'ordre de Malte (1804-1805), avec 2 empreintes sur papier des sceaux de l'ordre (XIII[e] siècle) et du dernier grand-maître (série H).

Pour mémoire, je mentionnerai le don d'une collection d'*ex libris* gravés franc-comtois (60 numéros), la plupart assez rares, et d'une copie intégrale du cartulaire des salines ou du comte Jean (240 chartes, 1 vol. in-4°), que j'ai offert aux archives dont je suis le gardien, avec l'intention bien arrêtée de les faire bénéficier plus tard de toutes mes collections diplomatiques.

A ces dons, d'heureuses acquisitions ont ajouté, outre un certain nombre de plaquettes et volumes d'histoire générale ou franc-comtoise, cinq beaux volumes de vulgarisation archéologique et artistique publiés par Paul Lacroix, et un certain nombre de cartes anciennes ou modernes du Doubs, qui font à l'heure présente, réunies à celles que j'ai déjà pu grouper depuis 25 ans, une collection topographique au moins égale en importance à celles des dépôts les mieux dotés.

Par tous ces détails, vous pourrez juger, Monsieur le Préfet, que la marche en avant ne s'est point interrompue en 1893-1894, dans le service des archives départementales; votre bienveillance l'a du reste sans cesse encouragée non moins que celle du Conseil général du Doubs. En tenant compte du surcroit de travail imposé depuis 18 mois par la maladie, la mort, l'absence de l'employé principal qui m'était adjoint, de l'économie de 1.097 fr. réalisée par les modifications budgétaires que j'ai proposées en 1893, j'espère que sur votre proposition, le Conseil voudra bien adopter pour 1895 le projet suivant de budget :

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1894	1895
ARTICLE 1[er]. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement du premier employé	1.600 »	1.600 »
— du second employé	1.200 »	1.200 »
Remboursement de 1 °/o sur la retenue	78 »	78 »
A reporter	7.378 »	7.378 »

Report . . .	7.378 »	7.378 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté	725 »	725 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et de sa table. . .	240 »	250 »
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (circulaire de 1864).	600 »	600 »
Art. 5. — Inspection des archives communales.	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons.	390 »	300 »
Totaux.	9.743 »	9.753 »

ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Préfet,

L'inspection des archives communales a un triple but: constater le mode d'installation des dépôts municipaux, dont la garde soigneuse est confiée aux maires; veiller à ce que des inventaires exacts en assurent la conservation et en rendent possible l'usage; enfin, discerner dans ces dépôts tous les documents anciens et en établir la nomenclature détaillée, aussi bien dans l'intérêt des recherches particulières que dans celui des communes ou du département.

La surveillance des dépôts communaux (que bien des causes risquent de compromettre) est, comme la plupart des lois ou règlements administratifs, un héritage du passé. Je n'en veux d'autre preuve que la circulaire d'un subdélégué de l'intendant de Franche-Comté, que j'ai découverte dans les archives du petit village de Myon et que je demanderai la permission de transcrire en extrait.

« A Quingey, ce 24 octobre 1778.

» *Aux échevins élus pour l'année prochaine, dans la communauté de Myon.*

. . . .

» La conservation de vos Titres et Papiers est un objet si essentiel, qu'il a toujours mérité l'attention de MM. les Intendans qui ont ordonné en différens tems aux Communautés de tenir leurs papiers dans un Buffet ou Coffre à trois clefs dans la Sacristie de l'Eglise de la Paroisse, mais

cette règle a été négligée; les Papiers des Communautés ne sont presque jamais rassemblés, de là tant de Procès dans lesquels elles succombent, parce que leurs titres sont perdus ou égarés. Il est important que vous exécutiés enfin l'Ordonnance rendue à ce sujet,que vous fassiés faire un Buffet ou Coffre à trois différentes clefs, dont l'une sera confiée aux Echevins en exercice, les deux autres à deux principaux habitans de votre Communauté, vous aurés soin de m'apprendre ce que vous aurés fait à ce sujet, et si vos papiers sont en sûreté. . . . .
. . . .

» Je suis parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

» FATON. »

(*Arch. de Myon.* — Corres. des intendants et subdélégués, A A 4.)

Ces coffres à triple serrure créés par les intendants contemporains de Louis XIV ou de Louis XV, et qui ne doivent être, eux aussi, qu'une rénovation des « arches-bancs » des âges antérieurs, existent encore dans mainte commune, et là où ils ont été sauvegardés, ont été sauvés également nombre de dossiers administratifs ou judiciaires de l'ancien régime; j'en ai fait cent fois l'épreuve. Dans 98 communes sur 100, les mairies sont l'œuvre du gouvernement de Juillet; antérieurement, le porche de l'église ou quelque tilleul, chêne ou frêne, planté sur la place publique, abritait les délibérations en plein air des échevins, notables ou communautés tout entières assemblées. Le clocher ou la sacristie voisine recevait en dépôt le coffre fermé de trois serrures où l'on déposait les titres et quelquefois les deniers communaux. De cet usage, il est résulté qu'à l'heure présente, dans 30 ou 40 communes du Doubs, dont je pourrais de mémoire dresser la liste complète, les archives anciennes restent déposées au presbytère ou à l'église (Bonnétage, Granges-Narboz, Guyans-Vennes, La Rivière, etc., etc.). En présence du texte de 1771 que je viens de relever, il sera facile d'obtenir de l'autorité diocésaine la remise intégrale des coffres communaux maintenus jusqu'ici par l'usage dans leur primitive installation.

Inventaires d'archives communales anciennes ou modernes. — Les documents anciens conservés de nos jours dans les communes rurales ont évité, pour nous parvenir, bien des chances de destruction; il est vrai qu'autrefois l'ensemble des populations était associé plus directement qu'aujourd'hui à l'administration et au contrôle des affaires communales, et surveillait avec un soin jaloux la transcription des titres ou des deniers publics. Mais depuis la constitution de l'an VIII et les modifications successives de la loi municipale, que de circonstances ont influé sur les destinées de centaines de petits dépôts! Ici des incendies, là des gaspillages dus à la négligence de certains maires ; ailleurs des titres confiés à des avoués ou à des avocats chargés d'interminables procès.

Inventorier le plus rapidement et le plus exactement qu'il se pourra faire tout ce qu'il y a d'ancien dans chaque mairie, en groupant par cantons les résultats obtenus, c'est rendre service aux particuliers aussi bien qu'aux communes, en attendant que les inventaires de détail, une fois réunis, prennent place à la suite des publications de l'inventaire departemental. En 1892-1893, j'ai rédigé trois inventaires de dépôts communaux, ceux de Bartherans (canton de Quingey), de Myon et de Chapelle-d'Huin (canton de Levier). Le dernier, de beaucoup le plus étendu (60 pages in-folio) puisque le nombre des pièces classées et analysées dépasse le chiffre de plusieurs milliers, présente un intérêt exceptionnel, puisque Chapelle-d'Huin possède des chartes des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et qu'on y peut suivre le développement des institutions, du commerce, de l'agriculture, en plein centre du massif montagneux et boisé qui court entre la vallée de la Loue, celle du Lison et celle du haut Doubs.

A côté de ces trois fascicules d'inventaires anciens, que j'annexerai à ce rapport pour vous les soumettre, j'ai obtenu la rédaction d'inventaires modernes de six communes : Amathay-Vésigneux, Auxon-Dessus, Busy, Pouilley-Français, Rougemontot et Villers-Buzon. A la suite des inspections très multipliées du dernier exercice, les municipalités, stimulées par vos instructions et vos rappels, vous donneront certainement à bref délai ample satisfaction sous ce rapport.

Inspections faites en 1893-1894. — Outre l'inspection de quelques dépôts hospitaliers ou municipaux des villes, 60 dépôts communaux ont été inspectés dans le dernier exercice; en voici la liste, où sont représentés les quatre arrondissements du Doubs :

Arc-sous-Montenot
Arguel
Bannans
Belleherbe
Belvoir
Bians-lez-Usiers
Bolandoz
Bonnay
Bouclans
Boujailles
Breconchaux
Cernay
Chaffois
Champlive
Chantrans
Chaux-lez-Clerval
Chazot
Clerval
Courvières
Cussey-sur-l'Ognon
Déservillers
Devecey
Dompierre
L'Ecouvotte
Emagny
Ferrières (Audeux)
Goux (Levier)
La Grange
Laissey
Lods
Lusans
Maiche
Mérey-Vieilley
Moncley
Montmahoux
Nancray
Ornans
Orve
Osse
Ouhans
Provenchères
Randevillers
Reugney
La Riviere
Roulans
Sancey-le-Grand
Sancey-le-Long
Santoche
Sauvagney
Sechin
Silley (Amancey)
Sombacourt
Surmont
Val-de-Roulans
Vauchamps
Vellerot-lez-Belvoir
Villeneuve-d'Amont
Villers-Grélot
Villers-s.-Chalamont
Vyt-ley-Belvoir

Je dois vous faire connaître très sommairement quelques-unes des particularitées relevées dans chacune de ces inspections et consignées dans mes procès verbaux.

Arc-sous-Montenot. — Très bonne installation. Inventaire datant de 1880. Registre d'état civil paroissial remontant à 1561. Reconnaissances générales faites aux seigneurs du lieu, Jean de Pontaillier et Claude son frère, seigneur de Flagy, vers 1560. Reconnaissance de l'hôpital du Saint-Sépulcre d'Arc, 1536; texte des franchises accordées à Arc par Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte, le 14 octobre 1420. (A inventorier par l'inspecteur des archives.)

Arguel. — Dépôt à organiser; installation convenable, inventaire à renouveler. Aucun document ancien.

Bannans. — Local humide, inventaire rédigé en 1888, mais non approuvé; 15 liasses d'archives anciennes; regis-

tres paroissiaux depuis 1643; archives anciennes au presbytère.

Belleherbe.—Local convenable; classement nul; reliures en retard; sans inventaire (rien d'ancien).

Belvoir — Installation préparée; inventaire moderne à créer; archives anciennes exceptionnellement curieuses, remontant à 1315 et remplissant un coffre à trois serrures (à inventorier à la préfecture).

Bians-lez-Usiers. — Installation excellente, mais disséminée. Pas d'inventaire ni d'archives anciennes.

Bolandoz. — En mauvais état depuis l'incendie de 1891. Mélange de la bibliothèque scolaire avec les archives. Inventaire dressé et approuvé en 1890. Quelques documents anciens; registres paroissiaux depuis 1652.

Bonnay. — Bonne organisation et installation. Inventaire de 1882; registres paroissiaux dès 1597; quelques procédures anciennes.

Bouclans. — Installation satisfaisante; rayonnages insuffisants; inventaire à refaire; archives anciennes en désordre à communiquer à la préfecture pour y être déterminées et classées.

Boujailles. — Local convenable, organisation rudimentaire; inventaire remontant à 1844 (non tenu à jour): coffre d'archives en désordre; registres paroissiaux depuis 1549.

Breconchaux. — Local neuf et satisfaisant; inventaire et reliure attardés.

Cernay. — Médiocre situation; registres anciens de la paroisse à réclamer à la cure; inventaire manquant.

Chaffois. — Médiocre organisation; inventaire à créer; j'y ai retrouvé dans les combles le coffre et les archives anciennes. Dépôt à faire reviser.

Champlive. — Déménagement en voie d'exécution; municipalité bien disposée à faire le nécessaire comme classement, reliures et inventaire. Rien d'ancien.

Chantrans. — Bon ordre, inventaire remontant à 1757; rien d'ancien, sauf les registres paroissiaux datant seulement de 1737 et comprenant les communes de Chantrans, Flagey et Silley.

Chaux-lez-Clerval. — Petit dépôt bien classé, mais à l'étroit; refondre inventaire.

Chazot. — Bonne installation et organisation; quelques transactions ou délimitations du XVIIIe siècle; pas d'inventaire à jour.

Clerval. — Installation satisfaisante; archives modernes bien tenues, archives anciennes à classer et inventorier (précieuses encore malgré des dilapidations nombreuses); registres paroissiaux depuis 1615 (lacunes de 1639 à 1675).

Courvières. — Dépôt bien installé et classé, inventaire de 1868; quelques liasses de procédures anciennes; registres paroissiaux depuis 1676 (lacune de 1715 à 1762).

Cussey-sur-l'Ognon. — Assez bon dépôt; inventaire à renouveler; quelques pièces anciennes à faire classer.

Déservillers. — Local convenable; inventaire arriéré; rien d'ancien, sauf l'état civil paroissial depuis 1739, et un arpentement de 1773.

Devecey. — Petit dépôt assez mal ordonné; l'état civil de 1792 à 1806 à faire relier; créer des rayonnages pour tout ranger méthodiquement.

Dompierre. — Bon ordre; inventaire de 1877; quelques liasses anciennes,

L'Ecouvotte. — Pas de mairie. Dépôt rudimentaire.

Emagny. — Archives en ordre; inventaire de 1882; créer des rayonnages.

Ferrières (Audeux). — Dépôt médiocre à classer et inventorier; manque de place.

Goux (Levier). — Installation luxueuse; organisation passable; papiers anciens (en petit nombre, à classer et inventorier).

La Grange. — Bon local, classement passable, reliures à jour.

Laissey. — Archives disséminées dans plusieurs locaux; inventaire à refondre. Rien d'ancien.

Lods. — Bonne installation; classements satisfaisants; groupe assez important de documents anciens depuis le xvᵉ siècle.

Lusans. — Petit dépôt mal en ordre, sans inventaire ni reliures à jour.

Maîche. — Grand dépôt mal installé, non classé; aurait besoin d'une prompte et soigneuse organisation; registres paroissiaux depuis 1645.

Mérey-Vieilley. — Excellent aménagement, tout en ordre; inventaire 1892.

Moncley. — Satisfaisant; reliures attardées; renouveler l'inventaire.

Montmahoux. — Bon dépôt; inventaire de 1881; terrier de 1750; quelques liasses de procédures anciennes à classer et inventorier.

Nancray. — Local bien installé; archives en ordre; quelques pièces anciennes; terriers et arpentements de 1704 à 1752; registres paroissiaux depuis 1054. Renouveler l'inventaire.

Ornans. — Archives modernes bien tenues; archives anciennes munies d'un classement et d'un inventaire insuffisants, mériteraient, vu leur très grande importance (4 à 500 articles, liasses ou registres) et leur date reculée (xivᵉ-xviiiᵉ siècle), d'être pourvues d'un instrument de recherches détaillé et complet.

Orve. — Pas de mairie et partant pas d'organisation possible; vieux coffre à trois serrures à explorer.

Osse. — Dépôt modèle, ordre parfait; inventaire de 1881, tenu à jour; plans des bois dressés en 1743, 1744, 1767, par les arpenteurs Barrier et Tissot.

Ouhans. — Dépôt en ordre, archives anciennes à distraire et à classer à part.

Provenchères. — Local médiocre loué par la commune; classement sommaire et insuffisant; reliures attardées depuis quarante ans; registres paroissiaux depuis 1753 seulement.

Randevillers. — Satisfaisant; coffre à trois serrures; pièces anciennes à déterminer.

Reugney. — Bonne installation; médiocres classements; inventaire de 1875; quelques procès anciens, terrier de 1748, registres paroissiaux depuis 1644.

La Rivière. — Bonne installation; classement défectueux; mais facile à améliorer; reliures à jour; peu d'archives anciennes.

Roulans. — Installation passable; classement médiocre; inventaire des archives modernes et d'un petit groupe de papiers anciens sera fait à bref délai.

Sancey-le-Grand. — Local excellent; classement facile à perfectionner en rédigeant un nouvel inventaire; l'état civil paroissial de 1584 à 1792 est encore déposé au presbytère. Quelques documents anciens.

Sancey-le-Long. — Local convenable, mais rayons insuffisants; dépôt bien tenu; énorme coffre à trois serrures contenant près de 2.000 titres et documents antérieurs à 1790, quelques-uns des xve et xvie siècles. (A inventorier.)

Santoche. — Petit dépôt insignifiant ayant été incendié en 1872; seul l'état civil a été reconstitué, ainsi que le cadastre.

Sauvagney. — Installation et classement médiocres; rien d'ancien, sauf un plan des bois du xviiie siècle.

Sechin. — Pas de mairie; documents administratifs disséminés dans divers meubles personnels du maire; désordre absolu.

Silley. — Assez bon ordre; inventaire de 1887; joli coffret d'archives anciennes, en chêne bien ferré; procès des XVIe-XVIIIe siècles.

Sombacourt. — Bon local; archives modernes classées à part (et d'une façon passable) des archives anciennes, qui peuvent bien contenir 3 à 4 milliers de pièces de toute nature (principalement procès et comptes).

Surmont. — Pas de mairie; les archives sont divisées en deux sections, partie active (au domicile du maire), publications officielles (dans le logis de l'institutrice). Rien de relié de 1792 à nos jours.

Val de-Roulans. — Pas de mairie; l'état civil et quelques documents importants dans la chambre du maire, le reste au grenier à foin en meule. Pas de reliures depuis 1792 à nos jours.

Vauchamps. — Petit dépôt fort bien tenu et ordonné en tous ses détails. Rien d'ancien.

Vellerot-lez-Belvoir. — Local neuf mal approprié; dépôt sans classement, sans inventaire, n'ayant d'ancien qu'un livre d'arpentement datant du dernier siècle.

Villers-Grêlot. — Pas de mairie; le dépôt, muni d'un inventaire hors d'âge (1843), est assez bien classé et les reliures sont presque à jour.

Villers-sous-Chalamont. — Bonne installation; aménagement suffisant, inventaire non tenu à jour; quelques liasses de papiers anciens à reconnaître et inventorier ultérieurement.

Vyt-lez-Belvoir. — Pas de mairie, archives déposées dans une armoire dans l'école des filles; bon ordre et classement suffisant; inventaire de 1884. Les vieux registres d'état civil paroissial remontant au XVIe siècle sont encore déposés à la cure. Les faire comprendre dans l'inventaire des archives anciennes qui sera dressé et en obtenir la réintégration.

L'ensemble de ces notes très succinctes suffit à faire comprendre le parti qu'on peut tirer de tous les documents

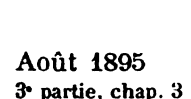
anciens disséminés dans les communes, et la nécessité qu'il y a à renouveler dans une forme très nette et très insistante toutes les recommandations nécessaires pour que les maires organisent convenablement leurs dépôts. J'aurai l'honneur de vous soumettre à ce sujet une circulaire très courte, mais très précise, qui, revêtue de votre autorité, pourra stimuler les municipalités négligentes.

A la liste des dépôts d'archives communales que je viens d'énumérer, on pourrait ajouter celles des archives municipales de Besançon (section moderne), dont j'ai surveillé la réorganisation en y collaborant moi-même durant plusieurs mois de l'année 1893. Elles sont aujourd'hui complètement classées, en très grande partie inventoriées sur fiches, et j'ai eu la satisfaction, dix-huit ans après y avoir pénétré pour la première fois, d'y voir la méthode appliquée aux archives départementales suivie dans ses moindres détails, pour la plus grande facilité des recherches à venir.

En parcourant les archives des communes de l'arrondissement de Besançon, j'avais remarqué, dans les cantons d'Amancey et d'Audeux, l'absence des tables décennales d'état civil de 1873 à 1882. Une erreur du greffier du tribunal de Besançon, ayant transcrit sur timbre, en les amalgamant dans un seul cahier, les tables afférentes à 65 communes différentes, avait empêché la distribution de ces tables, payées cependant par les 65 communes. En remplaçant, pour cause de force majeure, les feuillets de timbre annulés par des transcriptions sur papier libre, collec-lectionnées et certifiées pour service administratif, nous avons pu obvier aux inconvénients de cette erreur et distribuer à chaque commune ses tables complètes, en tranchant une question contentieuse qu'il eût été difficile de résoudre autrement, surtout après dix années d'oubli.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les différents points dont le rapport de l'inspection des archives devait vous entretenir; j'espère que vous y trouverez la preuve d'efforts consciencieux pour mettre cette partie de mon service à la hauteur nécessaire, et d'améliorations progressives dans la connaissance et l'utilisation des ressources de nos dépôts municipaux.

Besançon, imprimerie Millot frères et Cie



ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Gauthier, archiviste

En 1894, je vous adressais mon dernier rapport, à la veille de mon départ pour le Wurtemberg, où m'envoyait M. le Ministre de l'instruction publique, avec la mission de rechercher, dans les archives royales de Stuttgard, les documents concernant la Franche-Comté et le pays de Montbéliard qui pouvaient s'y rencontrer. Sans vouloir empiéter ici sur le rapport destiné au ministre, je tiens du moins à vous faire connaître que j'ai pu explorer en détail les collections de documents historiques et diplomatiques conservées, soit aux archives d'Etat de Stuttgard, soit aux archives de Ludwigsbourg qui en dépendent, et où est concentrée la majeure part des titres relatifs à l'ancien comté de Montbéliard, que la maison de Wurtemberg posséda, par suite d'un mariage, de 1397 à 1793. Résumées dans un inventaire in-folio, compilé vers 1780 par l'archiviste Scheffer, et dans un recueil manuscrit en cinq gros volumes de même format, déposé à la bibliothèque royale et dû au même laborieux compilateur, les archives qui intéressent le département du Doubs, et plus particulièrement Montbéliard et les villages qui l'enserrent, remontent au commencement du XIIIe siècle pour s'arrêter en 1793, au moment où des délégations de gardes nationaux et de citoyens du Haut-Rhin, venant fraterniser avec les bourgeois de Montbéliard, préludent à une annexion qui n'était en somme qu'une restitution d'un territoire jadis franc-comtois. Les documents originaux conservés à Stuttgard ont une grande importance pour l'histoire du sol et des institutions féodales dans le périmètre des cantons actuels de Montbéliard, Audincourt, Blamont, Clerval, l'Isle-sur-le-Doubs et Pont-de-Roide dans le Doubs, d'Héricourt dans la Haute-Saône. L'histoire générale du XVIe siècle, l'initiation du protestantisme sous l'influence wurtem-

bergeoise, les débuts de l'industrie : forges, tissages, papeterie, sur les cours d'eau voisins de Montbéliard, l'administration des moindres communes ou paroisses, peuvent puiser de très nombreux matériaux inédits dans les quatre-vingts layettes ou armoires munies de solides ferrures qui contiennent à Ludwigsbourg le fonds montbéliardais. J'ai rapporté de ces archives et de la bibliothèque de Stuttgard nombre de documents ou de sceaux copiés, dessinés ou photographiés, qui manquaient à nos collections franc-comtoises, et de plus toutes les facilités m'ont été accordées ou promises afin de rapatrier, au profit des archives, par des reproductions ou des transcriptions, faute de mieux, toutes les pièces importantes conduites par la destinée sur les bords du Neckar. En 1809, à la veille du jour ou Napoléon Ier transforma le duché de Wurtemberg en un royaume héréditaire, sa diplomatie, mise en mouvement par les habitants de Montbéliard, avait revendiqué une partie des archives de Stuttgard. Ces démarches eurent pour résultat d'en faire remettre environ 150 liasses au département du Bas-Rhin, quand leur place eût été naturellement à Colmar, centre dont ressortissait alors l'ancien chef-lieu du comté de Montbéliard. Jusqu'en 1883, ces documents, déplacés en 1809, restèrent aux archives départementales de Strasbourg ; à cette date, revendiquées par le roi de Wurtemberg, elles lui ont été rendues en échange de documents relatifs à l'histoire de l'ordre Teutonique, et, de la sorte, sans aucune exception, le dépôt de Ludwigsbourg est aussi complet à l'heure présente qu'il l'était à la veille du partage de 1809.

Mais ces détails, tout en se rapportant indirectement au service départemental qui m'incombe, ne sont que le préambule accessoire du rapport annuel que je dois vous adresser pour l'exercice 1894-1895.

Appropriation matérielle du dépôt. — Les archives du Doubs comportent un ensemble de 22 salles et 5 cabinets, dont l'ameublement, l'achèvement et l'entretien nécessitent, chaque année, certains travaux limités d'ailleurs à une très minime dépense (300 fr.). En 1894-1895, ces travaux se sont bornés à la peinture extérieure des 15 fenêtres

ouvertes au sud, fortement détériorées par les pluies, à la réparation des dégâts causés au rez-de-chaussée par la rupture d'une conduite d'eau (dont je vous ai rendu compte dans le rapport de la session d'avril); enfin, à l'adaptation de cadres ou de baguettes en bois de sapin à tous les angles vifs des plâtres, dans les salles II, III, V-XII. En 1896, l'emploi du crédit permettra de commencer à poser des tablettes dans la salle XVI des combles et de peindre les fenêtres des côtés nord et est.

Réintégration d'archives anciennes. — L'aménagement des dernières salles dont les tablettes ne sont point encore au complet, l'augmentation d'un dixième de surface des rayons des salles déjà meublées procurera à la longue un développement de 800 à 1.000 mètres courants, destinés à loger les archives anciennes : minutes notariales, résidus administratifs antérieurs à 1790 des ponts et chaussées et de l'enregistrement, dont l'annexion se fera dans un délai plus ou moins long. Avec votre assentiment et après entente avec M. le Directeur de l'enregistrement et des domaines, j'ai commencé les démarches nécessaires pour obtenir de l'administration supérieure la remise des titres de cens, rentes ou créances recouvrées au nom des établissements supprimés par les gestionnaires des domaines nationaux au temps de la première République. Dans le tableau que j'eus l'honneur de vous adresser avec mon rapport de 1893-1894, les documents de ce genre représentent 35 dossiers plus ou moins volumineux conservés à la direction et dans les bureaux ou conservations de Baume, Besançon, Maîche, Montbéliard, Morteau, Pierrefontaine, Pontarlier et Saint-Hippolyte. Soumise pour la solution définitive à la direction générale de l'enregistrement, conformément aux décisions du ministre des finances, en date des 23 janvier et 4 juin 1861; cette demande de réintégration, appuyée par M. le Directeur départemental, a toute chance d'aboutir, car, le 16 juillet 1894, le département des Ardennes a obtenu la restitution de documents tout à fait similaires.

Archives anciennes, classements et inventaires. — Dans le dernier exercice, j'ai complètement achevé l'impression

du tome III de l'inventaire de la Chambre des comptes, arrêté à la cote B 3, 2, suivi d'une table et précédé d'une introduction, dont des exemplaires seront distribués au mois d'août à chacun de MM. les membres du Conseil général. Dès que le compte de l'imprimeur aura été réglé, je commencerai, avec votre autorisation, l'impression du tome Ier de l'inventaire de la série G, consacré aux fonds ecclésiastiques de l'ordre séculier. En 1894, je vous soumettais la copie des premiers fascicules de ce nouveau recueil contenant l'analyse du fonds de l'archevêché, malheureusement réduit dans une proportion des 9/10 par les destructeurs révolutionnaires. Aujourd'hui, j'ai amené à la cote G 446 le classement et l'inventaire du fonds très précieux du Chapitre métropolitain de Besançon, qui renferme la charte la plus ancienne du dépôt, un diplôme de l'archevêque Hugues Ier, daté de 1040 et portant l'empreinte du plus ancien sceau épiscopal de l'ancienne France. Tout ce groupe de monuments curieux, intéressant plus de 150 villages du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura, où le Chapitre, c'est-à-dire la mère-église du diocèse, possédait des domaines plus ou moins étendus, est aujourd'hui catalogué et définitivement classé. Il ne reste en arrière que 54 volumes de délibérations canoniales prises de 1412 à 1790, et qui renferment dans leurs 35.000 pages, écrites souvent d'une façon médiocrement lisibles, l'histoire de Franche-Comté durant 400 ans. Durant la prochaine campagne, 10 à 20 registres au moins seront dépouillés et analysés, sans préjudice d'autres travaux déjà commencés et dont il me reste à vous entretenir. Si j'ai laissé en suspens les 52 volumes de délibérations, entrés toutefois dans le numérotage régulier de la série G, c'était, en terminant le fonds du Chapitre, dans l'intention de déblayer immédiatement le terrain et de permettre le classement et le numérotage du fonds de l'Officialité diocésaine, qui, dans le cadre réglementaire, doit suivre immédiatement le Chapitre métropolitain. Ce classement, aujourd'hui presque terminé, a été conduit à bien en même temps que marchait la confection des inventaires. Le fonds de l'Officialité diocésaine ne comprend aujourd'hui qu'un total de 62 registres et de 400 dossiers; total, 462 articles. Les registres de

la Juridiction : sentences, insinuations, interlocutoires, sommiers de greffe, remontent à 1573 et s'arrêtent à 1790. Les dossiers de procédures, qui peuvent se diviser ainsi : procès en matière de testaments ou de mariages, en matière de discipline ecclésiastique, en matière de droits curiaux, remontent au XVIe siècle et finissent avec le XVIIIe. Enfin, deux séries particulièrement intéressantes contiennent, la première, des visites du diocèse, par archidiaconés ou décanats, de 1680 à 1740; la seconde est une centaine de testaments de 1340 à 1674 (à cette date l'administration française retira à l'Officialité le droit de publier les testaments). Jadis, la série des testaments de l'Officialité, qui remontait à 1240, c'est-à-dire à l'origine de cette cour de justice des archevêques, ne comptait pas moins de 6.000 testaments coordonnés au XVIIIe siècle par l'érudit bénédictin dom Berthod, qui nous en a légué la table. Un de nos compatriotes, M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives et bibliothèques, va publier incessamment un recueil de 200 de ces testaments tirés de la Bibliothèque nationale (fonds des titres et fonds Joursaurault). Les 5.800 autres ont péri, à la réserve des 100 que nous allons analyser dans notre inventaire, et d'environ 1.200 autres, représentés soit par des doubles ou des copies dans les divers fonds ou dépôts d'archives du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or. Cela réduit dans la proportion des deux tiers la proportion de nos regrets sur la perte d'un groupe exceptionnellement important de matériaux historiques.

Séries L et A. — En retirant de la série A plusieurs milliers de chartes et fondations relatives aux églises qui, sous le titre de bénéfices séculiers, termineront la série G, je me suis convaincu que la série Q primait, comme utilité au point de vue des recherches, la série L, qui d'ordinaire est placée en première ligne. Aussi, laissant momentanément de côté cette dernière, j'ai commencé la refonte des 800 dossiers de la série Q, renfermant d'innombrables renseignements sur les domaines et les mobiliers nationaux confisqués sur les établissements supprimés de 1790 à 1792 et sur les émigrés du département du Doubs. Tous

les propriétaires du Doubs sont exposés un jour ou l'autre, à l'occasion de quelque difficulté en matière de confins, de recourir à l'arsenal de plans, de délimitations, d'actes de vente, que le département peut leur ouvrir; d'où l'urgence de terminer ce classement à brève échéance; ce sera fait en août 1896.

Séries modernes, classement et inventaire. — Les séries modernes, que de rares versements accroissent dans de faibles limites, se trouvent actuellement constituées de façon presque définitive. Une d'elles, la série R, considérable, puisque ses 1.500 dossiers ou registres remplissent la salle XIII des combles, ayant été terminée en 1894; la série X seule a été l'objet d'un complément de classement. La série O (comptabilité communale) a dû être revisée, afin d'en extraire trois années de pièces comptables périmées, qui formeront le noyau principal d'une vente de papiers que je demanderai au Conseil général l'autorisation de préparer pour l'automne 1895.

Versements de papiers modernes. — Les versements suivants ont seuls été effectués en 1894-1895.

Par le greffe du conseil de préfecture :

62 énormes dossiers de comptabilité communale, série O (année 1893);

Par la trésorerie générale :

65 dossiers, rôles de contributions, série P; 242 registres comptabilité générale et particulière, série P;

Par les divers départements et ministères :

188 volumes (conseils généraux ou statistiques) série K.

Mouvement des recherches, communications et expéditions. — Durant la même période, 933 recherches, soit 16 de moins qu'en 1893-1894, ont été effectuées aux archives (410 par les bureaux de la préfecture, 523 par les administrations et particuliers); enfin, 13 communications avec déplacement.

123 rôles d'expéditions, dont 21 à 0,75 (tarif des pièces modernes), et 102 à 2 fr. (tarif des documents antérieurs à

1790), ont été délivrés, et 4 volumes d'inventaire ont été vendus, le tout produisant 271 fr. 75.

Dons et acquisitions. — Chaque année, je dois vous signaler un certain nombre de libéralités dont la source ne semble pas se ralentir, au mieux des intérêts que j'ai charge de sauvegarder :

M. le Ministre de l'instruction publique a donné une dizaine de volumes de documents inédits ou catalogues de bibliothèques;

L'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, le tome XVI de la *Gallia christiana,* par M. Hauréant;

M. Amédée Arnal, sous-préfet de Soissons (un de mes vieux camarades de la mobile et du barreau), a offert aux archives 35 ouvrages d'histoire ou de droit ancien, parmi lesquels les *Généalogies de France,* du P. Anselme; l'*Histoire de France,* de l'abbé de Cordemoy; des recueils d'ordonnances de la province, les œuvres de Dunod, Grivel, Pétremand, etc.; enfin, divers documents de 1605 au XIXe siècle, concernant Avanne, Besançon, l'empereur Léopold (beau sceau en cire rouge), et des chansons manuscrites;

M. Bernard Prost, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique, deux pièces papier de 1567-1570 sur Montagney (Haute-Saône);

M. Cardot de la Durthe, à Vesoul, 11 cahiers de visites des églises protestantes du comté de Montbéliard (1815-1822);

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, 15 pièces papier sur l'abbaye cistercienne de Cherlieu (XVIIe-XVIIIe siècles);

M. Vernerey, conseiller général d'Amancey, une pièce parchemin de 1624, concernant Amancey;

M. l'abbé Daguet, maître de chapelle à la cathédrale, 15 volumes de piété ou d'érudition, imprimés partiellement au comté de Bourgogne;

M. Colsenet, doyen de la faculté des lettres, 2 volumes sur la *Doctrine de saint Augustin,* par A. Berthaud, 1891;

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, une pièce parchemin concernant Tavey, 1622;

MM. d'Orival et de Beauséjour, un gros recueil manuscrit contenant le texte des recès des Etats de Franche-Comté de 1484 à 1625.

A ces dons importants j'ai pu joindre, par d'heureux achats, un complément très notable.

J'ai pu faire emplette, chez un libraire de Paris, de 133 documents (parchemins, papier, plans) de 1349 à 1861, qui complètent utilement certains fonds de communes ou de familles. Ça et là j'ai recueilli une charte concernant l'abbaye Saint-Paul, de 1332 ; 2 pièces émanées et signées du fameux poète le duc Charles d'Orléans (1451-1452); tout un dossier de 37 pièces (1725-1747) sur les derniers membres de la famille Boisot, qui joua chez nous, au moment de la conquête, un rôle si important, parfois brillant, parfois douteux. La bibliothèque technique du dépôt s'est accrue du *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-Leduc, d'un manuscrit sur les prisons de Besançon durant la Terreur, des Actes du concile métropolitain de Besançon en 1801, de la collection du journal intitulé le *Patriote franc-comtois*, 1832; du tome Ier des *Tablettes franc-comtoises* de 1826-1827, dont les archives ne possédaient que le 2e tome; enfin, d'une trentaine de volumes, plaquettes ou gravures intéressant l'histoire franc-comtoise.

Vous voyez, Monsieur le Préfet, que, cette année encore, le mouvement progressif des diverses branches de mon dépôt ne s'est point ralenti ; j'espère que votre suffrage et celui du Conseil général ratifieront les résultats obtenus.

Vous trouverez plus loin les propositions budgétaires pour 1896; je ne rappellerai, comme modification possible, que l'augmentation de traitement dont il avait été question aux deux sessions dernières pour le conservateur du dépôt. A ce détail près, les chiffres sont exactement ceux de 1895.

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1895	1896
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement du premier employé. . .	1.600 »	1.600 »
— du second employé . . .	1.200 »	1.200 »
A reporter . . .	7.300 »	7.300 »

Reports . .	7.300 »	7.300 »
Remboursement de 1 °/° sur la retenue	78 »	78 »
Art. 2.— Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté.	725 »	725 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à sa table	250 »	250 »
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire. (Circulaire de 1864)	600 »	600 »
Art. 5. — Inspection des archives communales.	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
Totaux	9.753 »	9.753 »

DÉPARTEMENT DU DOUBS

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ET COMMUNALES

RAPPORT

DE

M. GAUTHIER

ARCHIVISTE

ANNÉE 1893-1894

BESANÇON

IMPRIMERIE MILLOT FRÈRES ET Cie

20, Rue Gambetta, 20

1894

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. **Gauthier**, archiviste

Monsieur le Préfet,

Le cycle où se meut le personnel des archives ne varie guère, et en feuilletant les vingt-cinq rapports annuels qui dans l'ordre chronologique ont précédé celui-ci, je serais tenté de voir, dans le but que je poursuis, un décevant mirage, si, en présence de résultals palpables, je n'avais conscience d'avoir créé, organisé et développé d'une façon rationnelle l'important service départemental qui m'est confié.

Ces progrès peuvent se réaliser de trois manières : par l'amélioration et le développement des locaux affectés aux archives, par l'accroissement des archives elles-mêmes, enfin par la facilité des moyens de recherches et d'utilisation des archives : les classements et les inventaires des sections anciennes ou modernes du dépôt.

En 1892-1893, malgré la mort de mon chef de bureau, qui m'avait durant vingt-quatre ans fidèlement secondé, les progrès des classements, des inventaires, de la méthode générale appliquée enfin au dépôt, ont paru à M. le Ministre de l'instruction publique dignes de félicitations que vous avez bien voulu me transmettre, en me communiquant une lettre ministérielle du 24 janvier 1894 qui louait les résultats obtenus. Le ministre m'a donné personnellement une preuve flatteuse de sa haute bienveillance en me confiant la mission officielle d'aller recueillir dans les dépôts publics de Stuttgart les documents utiles pour l'histoire de l'ancien comté de Montbéliard, soumis durant quatre siècles à des princes de la maison de Wurtemberg.

En 1893-1894, avec l'aide d'un seul employé (puisque le second emploi n'est rempli que depuis quelques semaines), je me suis appliqué à justifier l'appréciation flatteuse de la direction des archives, et, tout en initiant au métier un jeune stagiaire de l'Ecole des Chartes qui m'a été confié durant trois mois (1), tout en préparant les éléments d'une inspection génerale faite par M. Ulysse Robert au mois de juin dernier, j'ai pu faire face, sur tous les points, aux nécessités d'un service dont l'étendue s'augmente constamment.

Appropriation matérielle du dépôt. — La construction du bâtiment des archives départementales s'est effectuée de 1882 à 1884, ***sans l'aide d'aucun crédit supplémentaire***; aussi j'en ai pris possession, alors que 12 salles seulement sur 22 étaient meublées de rayons et de tablettes. Depuis, chaque année, un modeste crédit de 300 fr. en moyenne m'a permis d'achever les combles, de meubler 6 salles de plus et d'entreprendre la décoration fort simple de murs que l'architecte avait laissés complètement nus. J'ai établi pour chaque salle d'archives un type de décor sommaire : enduit des murailles et des voûtes ou plafonds à la colle ou à l'huile, protection des angles de plâtrerie au moyen de baguettes, revêtement des parois exposées à l'humidité de boiseries et couvre-joints. Le tout, par chaque salle mesurant 9 mètres de long sur 5 mètres de large, n'excédera pas 80 à 100 fr. Les salles I et IV ont été aménagées de la sorte en 1893, les salles II et III le seront en 1895; en 1894, je me suis borné à meubler de rayons le pourtour d'une salle du rez-de-chaussée ayant servi jusqu'à présent de débarras et d'atelier et qui conservera cette dernière dénomination et cette utilité, tout en logeant dans un développement de 200 mètres courants de tablettes 2.500 dossiers.

Enfin, j'ai pu munir un des bureaux-vestibules du premier étage d'un meuble ou bahut à deux corps destiné à

(1) C'est pour la quatrième fois depuis sept ans qu'un stagiaire muni du diplôme d'archiviste paléographe vient étudier la méthode d'organisation des archives dans le dépôt départemental du Doubs.

recevoir le matériel courant de reliure, imprimerie, étiquettes, etc.

Réintégration d'archives anciennes. — Depuis 25 ans, les archives anciennes du département ont quadruplé comme masse, par le recouvrement, j'allais dire la conquête, de tous les fonds judiciaires antérieurs à 1790 : parlement, présidiaux ou bailliages, justices inférieures, qu'il a fallu obtenir du garde des sceaux; des fonds des maîtrises d'eaux et forêts, accordés par les ministres des finances et de la justice, par les minutes notariales concédées par les chambres des notaires, ou personnellement par certains officiers ministériels. L'avenir réserve encore en moindre quantité sans doute, mais dans une proportion notable, de nouveaux fonds intéressants. Les archives judiciaires de 1790 à 1800, émanant des tribunaux de transition, ne constituent pas pour la magistrature actuelle un patrimoine incessible et reviennent de droit au dépôt départemental (soit 250 dossiers ou registres pleins de renseignements précieux sur une époque fiévreuse et passionnée). Les chambres des notaires de Baume, Montbéliard et Pontarlier grossiront de 1.500.000 minutes, la série équivalente comme masses de protocoles et recueils de minutes que nous possédons déjà. L'administration des ponts et chaussées, qui détient encore une trentaine de volumineuses liasses sur les chemins, les ponts, les corvées et une carte des routes provinciales dressée (sur cuivre) au temps du dernier intendant, en 1788, nous remettra ses dossiers devenus inutiles au service pratique, qui doivent entrer dans la sphère des études rétrospectives. Enfin et surtout, une décision qu'il faut solliciter et obtenir du Ministre des finances et du Directeur général de l'enregistrement et des domaines nous vaudra un ensemble de 2.008 registres et 79 liasses d'un réel intérêt pour l'histoire des personnes et des terres de 1693 à 1790, c'est-à-dire depuis la période où l'administration française s'introduisit chez nous jusqu'à la création des départements. Voici le tableau détaillé, promis dans un précédent rapport, des ressources que les archives anciennes de l'enregistrement et des domaines peuvent fournir aux intérêts généraux et particuliers.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Tableau des documents antérieurs à 1793, conservés dans les bureaux de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

I. — DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES, A BESANÇON.

(Un certain nombre de liasses, plans, etc., concernant les établissements supprimés de 1790 à 1792, particulièrement ceux dont les bâtiments ont été utilisés pour quelque service de l'Etat.) . . . . *(Mémoire)*

II. — BUREAU DE BAUME.

		Registres	Liasses
Actes civils publics	1693—1793	106	»
Mutations par décès	1778—1790	26	»
Insinuations	1722—1791	14	»
Tables anciennes, Acquéreurs	1744—1824		
— Vendeurs	1744—1824		
— Biens de mainmorte	1776—1791		
— Testaments	1755—1824		
— Partages	1743—1825	50	»
— Donations éventuelles	1755—1825		
— Copartageants	1743—1825		
— Décès	1755—1825		
— Successions payées	1756—1825		
Expéditions de baux de biens nationaux		»	1
Biens séquestrés (titres)		»	1
Maison de Beaupré (titres)		»	1
Abbaye de Baume-les-Dames (titres)		»	1

III. — CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES, BESANÇON.

Ancien bureau de Baume :

Oppositions	1773—an IV	3	»
Lettres de ratification	1783—an IV	1	»

Ancien bureau de Besançon :

Oppositions	1774—1791	1	»
Extraits d'oppositions	1776—an VII	1	»
Tables	— —	1	»
Ratifications	1782—1792	1	»
A reporter . . .		204	4

		Registres	Liasses
Report . . .		204	4
Ancien bureau d'Ornans :			
Oppositions	1780—an III	2	»
Table	— —	1	»
Ratifications	— an IV	1	»
Ancien bureau de Pontarlier :			
Oppositions et extraits	1775—an IV	4	»
Table	» »	1	»
Ratifications	1783—an IV	1	»
Ancien bureau de Quingey :			
Oppositions et extraits	1775—an II	2	»
Table	— —	1	»
Ratifications	1782—an III	1	»
Ancien bureau de Saint-Hippolyte :			
Oppositions	1791—1793	1	»
Table	1771	1	»
Ratifications	1791—an IV	1	»
IV. — BUREAU DES ACTES CIVILS, BESANÇON.			
Actes civils publics	1694—1790	304	»
Insinuations	1722—1791	37	»
V. — BUREAU DES ACTES JUDICIAIRES ET DOMAINES, BESANÇON.			
Revenus des émigrés	1792—an VII	6	»
Recettes des ventes d'immeubles	1793—1822	51	»
Ventes de domaines nationaux	an VI—an VII	1	»
Droits féodaux casuels et corporels	1791—1793	2	»
Droits seigneuriaux	1791—an III	1	»
Ventes de domaines nationaux (1er et 2e orig.)	1793—an XI	19	»
Emigrés, liste générale	— —	2	»
Biens séquestrés sur les émigrés	— —	4	
Biens de pères et mères d'émigrés	— —	2	
Maisons d'émigrés	— —	1	
Administrations de biens d'émigrés	1772—an VII	10	»
Prêtres déportés		2	»
Maisons de prêtres déportés		1	»
Domaines nationaux		7	»
Cens et droits féodaux		1	»
Créances nationales	an V—an VIII	4	»
Rentier du chapitre de Sainte-Madeleine		1	1
Rentes (contentieux)		10	»
A reporter . . .		687	5

		Registres	Liasses
Report . . .		687	5
Titres et rentes concernant : La Confrérie de la Croix, le grand séminaire, les Ursulines de Besançon et Pontarlier, les Visitandines, les Dames de Battant, le Refuge, le chapitre métropolitain, l'église Saint-Pierre, la Confrérie de Saint-Vernier, les Carmes, les Franciscains, les Cisterciens, les Bénédictins, les Cordeliers, le Collège (congrégation) de Besançon, les églises ou communes des Grangettes, Longeville, Frasne, Rochejean, la mission de Beaupré, les églises ou chapelles d'Ornans, Notre-Dame, Arçon, Dambelin, Saint-Ferjeux, Pouilley, Morteau, l'hospice de Bligny, les églises de Guyans et Saint-Jean-Baptiste de Besançon	XVIIe-XVIIIe siècles	»	10

VI. — Bureau des successions, Besançon.

Déclarations de succession	1789—1792	1	»
Tables des décès	1725—1793	12	»
— des testaments	1726—1806	4	»
— des contrats de mariage.	1760—1791	4	»
— des baux, partages, etc.	1726—1760	3	»
— des copartageants.	1760—1810	2	»
— des acquéreurs	1760—an IV	6	»
— des vendeurs	1728—1791	18	»

VII. — Bureau de Clerval.

Actes civils publics	1697—1789	36	»
Actes civils de l'ancien bureau de *Belvoir*.	1696—1792	71	»
Tables des testaments.	1779—1816	1	»
— des baux.	1745—an XII	1	»
— des baux et mainmortes	1751—an III	1	»
— des contrats de mariage	1777—an XII	3	»

VIII. — Bureau de l'Isle-sur-le-Doubs.

Actes civils publics	1726—17..	1	»
Tables des vendeurs	1784—1808	7	»
— des baux.	1744—an IX	2	»
— des contrats de mariage	1753—an V	2	»
— des testaments.	1728—1811	2	»
— des dons éventuels	1743—1807	3	»
— des partages	1744—1811	2	»
— des copartageants.	1744—1811	2	»
— des décès	1725—an XI	6	»
— successions acquittées.	1730—1825	6	»
A reporter . . .		883	15

		Registres	Liasses
	Report . . .	883	15

IX. — BUREAU DE LEVIER.

Ancien bureau de Frasne (supprimé) :

Actes authentiques sous seing privé . . .	1703—1791	28	»
Insinuations	1722—1791	8	»
Tables des vendeurs.	1740—1780	2	»
— des acquéreurs	1729—1789	3	»
— des mariages	1788—1789	1	»
— des donations et des substitutions.	— —	1	»
— des donations éventuelles	1725	1	»
— des baux.	1725—1775	1	»
— des biens laïques	1788—1790	1	»

Ancien bureau de Levier :

Amortissement, franc-fief.	1763—1790	1	»
Baux de mainmorte	1749—1788	2	»
Tables des donations éventuelles.	1749—1788	4	»
Testaments enregistrés	1782—1825	2	»
— non enregistrés	1748—1825	3	»
Tutelles et curatelles	1782—1825	2	»
Successions acquittées.	1782—1825	3	»
Partages.	1749—1825	2	»
Copartageants.	1749—1825	2	»
Insinuations	1749—1790	5	»
Actes civils publics	1749—1813	28	»
Petit scel et actes judiciaires	1780—1818	10	»
Déclarations de successions.	1786—1815	9	»
Tables des décès	1778—1822	4	»
— des vendeurs.	1742—1814	6	»
— des acquéreurs	1749—1814	5	»
— des baux.	1749—1815	3	»

X. — BUREAU DE MAICHE.

Anciens bureaux de Damprichard et Cernay :

Contrôles des actes	1704—1791	45	»
Insinuations suivant le tarif.	1723—1791	14	»
Découvertes, amortissement	1768—17..	2	»
Découvertes	1733—17..	1	»
Droits certains	1847—1760	3	»
Tables des baux de gens de mainmorte. .		2	»
— des pâturages, contrats		1	»
— des successions collatérales. . . .		1	»
— des centièmes deniers		1	»
— des testaments et donations. . .		1	»
	A reporter . . .	1.081	15

		Registres	Liasses
Report . . .		1.081	15
Tables des partages		1	»
— des donations mutuelles		»	»
— des testaments		1	»
— des vendeurs		3	»
— des acquéreurs		2	»
— des contrats de mariage		1	»
— des baux	1785—1812	1	»
Sommier d'ordres et instructions du bureau de Dampricbard	1772—18..	1	»
Carnet des rentes du prieuré de Vaucluse.	16..—17..	1	»

XI. — Conservation des hypothèques, Montbéliard.

		Registres	Liasses
Titres et papiers anciens, concernant la principauté de Montbéliard, ses finances, ses bâtiments, etc. (nᵒˢ 11-17, 19-20, 22, 24-30, 32, 34-35).	XVIᵉ-XVIIIᵉ siècles	»	20
Compte 19ᵉ du receveur général du prieuré	1792—1793	1	»
Recettes des églises et amodiations de dimes	1792—1793	1	»
Exstance de la recette des églises	1793—an II	1	»
Exstance nᵒ 102	1787—1793	»	»
Etats des exstances	1771—1792	»	1
— —	1792—1793	»	1
Exstances de la recette des églises	1787—1793	»	1
Titres de créance sur Montbéliard (1500 l.-t.)	1793	»	1
Titres concernant le moulin, la ferme de Belchamp, le château, le domaine de Grandvilliers à Mandeure, les églises, etc.		»	3

XII. — Bureau de Morteau.

		Registres	Liasses
Actes judiciaires	1739—an XIII	9	»
Déclarations de successions	1722—an XII	16	»
Insinuations au tarif	1722—1791	9	»
Recette de droit d'amortissement	1731—1790	3	»
Bénédictins de Morteau (orig.)	1756—1791	2	»
Minime de la Seigne	1776—1790	1	»
Chapelle des Bassots	1694—1783	1	»
Amortissement et francs-fiefs	1641—1788	2	»
Ordres et instructions	1759—an X	5	»
Tables des vendeurs	1740—an XII	5	»
— des acquéreurs	1725—an XII	6	»
— des baux de mainmorte	1764—1791	2	»
— des baux laïques	1740—an IV	2	»
A reporter . . .		1.159	42

		Registres	Liasses
Report . . .		1.159	42
Tables des baux, partages, mariages. . .	1726—1764	2	»
— des mariages	1740—1791	2	»
— des testaments non enregistrés . .	1725—1817	2	»
— des donations éventuelles	1746—1791	2	»
— des successions payées	1742—an IV	2	»
— des successions	1725—an VIII	5	»
— des partages	1740—1807	1	»
— des copartageants.	1740—1807	1	»
Ordonnances du roi, etc.	1748—an IV	»	1
Rentes d'établissements supprimés, etc. (bénédictins, émigrés).		»	1

XIII. — BUREAU D'ORNANS.

Actes civils publics	1693—1806	128	»
Tables des acquéreurs	1727—1824	26	»
— des vendeurs	1759—1824	32	»
— des contrats de mariage.	1735—1790	3	»
Succession en absence.	1786—1824	12	»
Insinuations au tarif	1772—1791	16	»
Tables des successions payées	1745—1824	9	»
— des partages.	1745—1824	5	»
— des copartageants.	1735—1824	5	»
— des donations éventuelles	1735—an III	3	»
— des testaments enregistrés	1735—1808	2	»

Ancien bureau de Vuillafans:

Insinuations au tarif	1722—1791	8	»
Successions	1722—1791	19	»
Tables des vendeurs	1755—1790	3	»
— des acquéreurs	1740—1790	5	»
— des partages et copartageants . .	1746—1790	2	»
— des baux	1757—1790	2	»
— des successions payées	1725—1790	3	»
— des contrats de mariage	1757—1890	2	»
— des donations éventuelles et testaments	1745—1798	2	»

XIV. — BUREAU DE PIERREFONTAINE.

Anciens bureaux de Guyans-Vennes et d'Orchamps:

Actes civils publics (Guyans)	1711—1748	10	»
Insinuations (Guyans)	1723—1746	4	»
Actes civils (Orchamps)	1719—an XII	38	»
Déclarations de succession	1782—an III	1	»
A reporter . . .		1.516	44

		Registres	Liasses
Report . . .		1.516	44
Sommiers d'ordres	1770—an VI	2	»
Tables des vendeurs	1747—an XIII	2	»
— des acquéreurs	1747—an XIII	2	»
— des baux à ferme	1726—1791	3	»
— des contrats de mariage	1744—1820	2	»
— des testaments non enregistrés	1778—1819	1	»
— des testaments et donations	1726—1809	2	»
— des déclarations de succession	1726—1810	3	»
— des décès	1746—1806	2	»
Carnet de rentes des Minimes de Consolation		1	»
Contrats de rentes (originaux anciens)		»	»

XV. — Conservation des hypothèques, Pontarlier.

		Registres	Liasses
Droits casuels	1778—1793	3	»
Cens de la Couronne	1788—1791	1	»
Ensaisinements	1753—1791	3	»
Lods et ventes	1752—1777	1	»
Cens de la seigneurie d'Usier		1	»
— des Ursulines de Pontarlier		1	»
— des Annonciades		1	»
— des Bernardines		1	»
— des cures et confréries		1	»
— de Bulle et Bannans (Annonciades)		»	»
Rentes et cens des Bernardins de Mont-Sainte-Marie		1	»
(Recettes et dépenses des mêmes)		1	»
— des Augustins de Pontarlier		1	»
Dons de mainmorte		1	»
Titres de rentes, etc., concernant des établissements supprimés (nos 8, 9, 11, 12, 17, 19-25, 27-37, 68-69)		»	25
Catalogue de la bibliothèque des capucins de Pontarlier (no 38)		»	1

XVI. — Bureau de Pontarlier.

		Registres	Liasses
Actes civils publics	1704—1799	159	»
Mutations par décès	1722—1791	10	»

XVII. — Bureau de Pont-de-Roide.

		Registres	Liasses
Actes civils publics	1720—an III	33	»
Petit scel et actes judiciaires	1739—1792	1	»
Déclarations de succession	1778—an II	1	»
Insinuations	1720—1792	1	»
Actes civils publics (*de l'ancien bureau de Vaivre*)	1743—1756	1	»
A reporter . . .		1.759	70

		Registres	Liasses
Report . . .		1.759	70
Insinuations (id)	1643—1756	1	»
Tutelles et curatelles (tables)	1728—an XIII	1	»
Tables des partages	1740—au V	1	»
— des testaments	1725—an XIII	2	»
— des donations éventuelles	1754—an II	1	»
— des extraits de sépulture	1752—an XIII	1	»
— des successions payées	1740—1793	3	»
— des vendeurs	1740—an VII	9	»
— des acquéreurs	17..—an XIII	6	»
— des baux	17..—1791	3	»
— des contrats de mariage	1740—an XIII	2	»

XVIII. — Bureau de Quingey.

Ancien bureau de Port-Lesney :

Actes civils publics	1699—1720	6	»

Ancien bureau de Quingey :

Actes civils publics	1699—1791	82	»
Actes judiciaires	1787—1792	1	»
Declarations de mutations par décès	1722—an II	34	»
Insinuations	1722—1791	13	»
Ensaisinements	1737—1770	2	»
Tables des acquéreurs	1700—an III	11	»
— des vendeurs	1734—1792	10	»
— des successions payées	1734—1807	3	»
— des successions	1725—an III	7	»
— des donations éventuelles	1754—an IV	2	»
— des testaments non enregistrés	1754—1767	1	»
— — — enregistrés	1725—1792	2	»
— des baux de gens de mainmorte	1735—1789	4	»
— des baux	1700—1790	4	»
— des baux, partages, contrats de mariage	1734—1754	2	»
— des contrats de mariage	1700—1807	5	»
— des sommiers d'ordres	1764—1792	4	»
— des numéros alphabétiques	1764—1792	1	»
Recettes des revenus nationaux	1784—1791	1	»

XIX. — Bureau de Recologne.

Ancien bureau d'Etrabonne :

Actes civils publics	1709—1780	36	»
A reporter . . .		1.910	70

		Registres	Liasses
Report . . .		1.910	70
Ancien bureau d'Emagny :			
Actes civils publics	1754—1790	20	»
Ancien bureau de Jallerange :			
Actes civils publics	1780—an VII	10	»
Actes judiciaires	1722—17..	1	»
Tables des acquéreurs	1748—1865	31	»
— des vendeurs	1756—1865	27	»
— des partages	1742—1825	4	»
— des baux	1745—1865	7	»
— des copartageants	1742—1825	4	»
XX. — BUREAU DE ROULANS.			
Ancien bureau de Bouclans :			
Actes civils	1709—1792	35	»
Insinuations	1723—1792	10	»
Rachat de droits féodaux	1792—an II	2	»
Tables des vendeurs		14	»
— des acquéreurs		12	»
— des successions acquittées		5	»
— des droits éventuels		5	»
— des partages		3	»
— des copartageants		3	»
— des décès		8	»
— des baux, partages et mariages		1	»
— des baux éclésiastiques		1	»
— des testaments enregistrés		5	»
— des tutelles et curatelles		2	»
— des testaments enregistrés		1	»
XXI. — BUREAU DU RUSSEY.			
Actes civils publics	1705—1792	45	»
Mutations par décès	1784—an III	1	»
Tables des acquéreurs	1767—1792	1	»
— des vendeurs	1770—an III	2	»
— des contrats de mariage	1745—1815	3	»
Sommiers d'ordre	1775—1878	1	»
Tables des testaments	1726—1816	2	»
— des donations éventuelles	1760—1824	2	»
— des décès	1745—1814	3	»
— des partages	1745—1824	1	»
Registre des insinuations	1722—1791	10	»
— des biens d'amortissement et francs-fiefs	1733—1790	3	»
A reporter . . .		2.195	70

		Registres	Liasses
Report . . .		2.195	70

XXII. — Bureau de Saint-Hippolyte.

Actes civils publics	1693—1781	33	»
Droits d'amortissement	1736—1789	2	»
Insinuations	1724—1791	6	»
Tables des vendeurs	1725—1793	3	»
— des acquéreurs	1766—1790	1	»
— des contrats de mariage	1725—1790	3	»
— des baux	1740—1810	2	»
— des donations éventuelles	1766—1790	1	»
— des testaments	1625—1791	1	»
— des successions payées	1760—an IX	2	»
— des partages	1741—1790	1	»
— des copartageants	1741—1790	1	»
— des tutelles et curatelles	1740—1805	1	»
— des décès	1756—1783	2	»
Succession du comte de Montjoie		»	1
Domaines engagés de Montjoie		»	»
Châtillon-sous-Maiche	XVIIe—XVIIIe siècles	1	»

XXIII. — Bureau de Saint-Vit.

Contrôle des actes	1694—1791	5	»
Insinuations	1723—1791	5	»
Centième denier	1723—1791	9	»
Sommiers d'ordre	1771—1790	2	»
Tables des vendeurs	1740—1785	3	»
— des acquéreurs	1725—1785	4	»
— des copartageants	1740—1790	2	»

XXIII. — Bureau de Vercel.

(L'incendie quasi général de ce bourg, en 1814, a détruit 83 registres d'actes civils, insinuations, etc., du 31 mars 1793 au 3 avril 1814).

Total général des registres et liasses . . .	2.285	71
Total général des articles . . .	2.356	

A cet ensemble de documents se rattachant à l'ancien régime, c'est-à-dire à la période antérieure à 1790 ou à la période intermédiaire de 1790 à 1800, il faut ajouter, soit dans les bureaux de la direction, soit dans les bureaux des domaines, une quantité de registres ou liasses relatifs soit aux biens des émigrés ou aux domaines nationaux de

toute origine, soit à la liquidation du milliard distribué en 1825, à titre d'indemnité, aux propriétaires dépossédés à la suite de l'émigration. On remarquera, sur ce dernier point, que, tandis que la liquidation et le mandatement du milliard des émigrés sont conservés aux archives départementales, les pièces comptables qui justifient du paiement aux parties prenantes sont encore (parfaitement inutiles d'ailleurs) entre les mains de l'administration des domaines (1).

Après avoir pris connaissance de ce tableau détaillé, le Conseil général du Doubs voudra certainement, sur votre proposition, Monsieur le Préfet, autoriser les démarches nécessaires pour obtenir ce complément important des archives administratives et judiciaires du passé. Que le chiffre de 2.000 registres à introduire dans le dépôt n'effraie personne! 80 à 100 mètres de rayonnages suffiront à les contenir (dans un bâtiment où sont déjà disposés 8 à 9 mille mètres de rayons).

Archives anciennes. Classements et inventaires. — Dans mon dernier rapport, j'avais l'honneur de vous indiquer l'achèvement prochain de l'inventaire de la Chambre des comptes, qui aura atteint un total de 3.224 articles, ayant tous reçu, après examen, l'approbation du Ministre. En rédigeant ce rapport, je corrige les épreuves de la 43e feuille d'impression du tome III de la série B, contenant les articles 3056-3081. Pour peu que l'imprimeur se hâte, les dernières feuilles du volume seront achevées en août prochain; je désirerais vivement que la distribution de ce volume pût être faite lors de la session à MM. les membres du Conseil général. Momentanément, la suite de l'inventaire de la série B (qui comprend le chiffre effrayant de 19.000 articles, outre les 3.224 de la Chambre des comptes), sera suspendue, bien que les classements soient presque complets, pour achever les importantes séries G et H (fonds

(1) Je dois ici exprimer mes remerciements à M. Turc, directeur de l'enregistrement et des domaines à Besançon, et à M. Perrin, son prédécesseur, actuellement directeur à Grenoble, dont l'obligeance m'a permis de dresser le tableau des archives anciennes de leur administration dans le département du Doubs.





ecclésiastiques), où se concentrent tous les matériaux de l'histoire du moyen âge franc-comtois.

Dans cet ordre de documents, j'ai classé et inventorié, en 1893-1894, le fonds de l'archevêché de Besançon, réduit, par d'inutiles et néfastes mutilations en 1793, à 76 articles, au lieu de 7 à 8 cents qu'il devrait présenter. Ces débris n'en sont pas moins précieux ; ils renferment des matériaux historiques de premier ordre, tels que le pouillé du diocèse de Besançon du religieux carme André de Saint-Nicolas, qui contient l'histoire détaillée des 700 paroisses de l'ancien comté de Bougogne; tels que les inventaires du mobilier et surtout des archives de l'ancien archevêché, qui conservent la trace de précieux documents carolingiens, dont heureusement les cartulaires, transcrits par Droz au dernier siècle, gardent la copie, alors que les originaux ont été stupidement brûlés en haine des empereurs, des papes et des rois. Cent pages d'inventaire de l'archevêché sont aujourd'hui approuvées et pourront inaugurer un nouveau volume, dès que le tome III de la Chambre des comptes sera distribué.

Plus heureux que le fonds de l'archevêché, celui du chapitre métropolitain de Saint-Jean et Saint-Etienne, son complément naturel, ne comprendra pas moins de 287 articles (96 liasses et 185 registres), avec des chartes ou copies de chartes des xe-xve siècles, et des milliers de documents sur papier des xvie-xviie. Les délibérations du chapitre métropolitain en 54 volumes, qui vont de 1412 à 1792, contiennent dans leurs 3.000 pages tous les détails principaux ou secondaires de la vie publique, politique ou religieuse pendant quatre siècles de notre histoire franc-comtoise. Grâce à ces délibérations qui, patiemment analysées, auront la valeur d'une chronique, le prochain volume de la série G prendra de suite une importance et une utilité incontestables pour les études historiques. Au point de vue des recherches locales, les titres du chapitre métropolitain intéressent 150 villages du Doubs, de la Haute-Saône et du Jura. Enfin, au point de vue de l'histoire des arts, on tirera de la comptabilité, aussi bien que des délibérations, baux et marchés, de nombreux détails sur les peintres, sculpteurs et graveurs de la région.

Le classement alphabétique et chronologique du fonds du chapitre est à présent terminé ; la rédaction de son inventaire succédera rapidement à ces préliminaires, dès que le cadre de classement soumis au ministre aura reçu son approbation.

Après le Chapitre viendront l'Officialité diocésaine, ses sentences et les débris de ses testaments, le Grand Séminaire, les chapitres de Sainte-Madeleine, de Notre-Dame de Beaupré, de Saint-Maimbeuf de Montbéliard, les cures et les chapelles des villes, bourgs et villages du département. Pour préparer ces éléments si variés et si nombreux, sans négliger d'autres travaux urgents, j'ai dès à présent classé le fonds de l'église Saint-Pierre de Besançon (15 cartons, 80 articles), celui de l'église Saint-Maurice (5 cartons, 25 articles), qu'il a fallu dégager du fonds des oratoriens de Besançon ; enfin, l'ensemble des bénéfices séculiers (cures et chapelles du Doubs), encore mêlé aux séries L et Q de l'époque révolutionnaire. En 1894-1895, le surplus des fonds, grands, moyens ou petits, de la série G subira un pareil dépouillement, préambule indispensable de classements définitifs.

Séries L et Q. — La mise en ordre rigoureuse des fondations des cures et chapelles a allégé les séries de la Révolution de plusieurs milliers de parchemins et fondations des XIIIe-XVIIIe siècles, tout en permettant d'y classer, en ordre alphabétique et dans chacun des six districts du Doubs, les inventaires de mobilier et d'archives d'églises ou chapelles qui se trouvaient confondus avec les titres originaux. Ce travail d'assez longue haleine m'a persuadé que, dans l'ordre d'urgence, la série G devra passer avant la série L, au moment d'un dépouillement et d'un classement final que j'aborderai incessamment.

Séries modernes. Classement et inventaire. — Toutes les séries modernes sont classées et depuis longtemps, c'est-à-dire uniformément mises en fiches, représentant tous les dossiers et tous les registres. Mais cinq séries : R, S, T, X et Y, ont à subir un dernier remaniement pour devenir désormais immuables comme numérotage et paquetage

de chaque unité. Dans le dernier exercice, en dehors des 1,500 dossiers ou registres de la série R, qui ont été constitués après une revision d'ensemble, pourvus de chemises imprimées, d'étiquettes numérotées, de bretelles, et qui sont allés à eux seuls meubler une coquette petite salle des combles (XIII), il ne m'a pas été possible d'aborder aucune autre série. J'ai dû renvoyer à plus tard le remaniement des 2.500 dossiers des séries S, T, X et Y, qui devra coïncider avec l'appropriation de la salle XVI (combles du 3e étage), où les trois dernières séries doivent prendre place.

Versements de papiers modernes. — Il fallait du reste recevoir, reconnaître, constituer et emmagasiner, après les avoir inventoriés sur fiches, tous les versements administratifs effectués par les bureaux de la préfecture ou ceux de la trésorerie générale. Ces versements ont présenté en 1893-1894 l'accroissement suivant :

	Séries	Dossiers	Registres	Volumes
Cabinet du préfet, Conseil de préfecture, 1re division, Trésorerie générale.	K.	»	»	140
	M.	30	»	»
	N.	8	»	»
	O.	68	»	»
	P.	38	213	»
	R.	11	»	»
	S.	2	»	»
	T.	4	»	»
	U.	2	»	»
	V.	2	»	»
	X.	10	»	»
	Y.	6	»	»
Total.		181	213	140

Mouvement des recherches, communications et expéditions. — Durant la même période, 949 recherches, soit 324 de plus qu'en 1892-1893, ont été effectuées au dépôt (322 pour les bureaux de la préfecture, 627 pour les administrations et particuliers).

Une seule communication avec déplacement a été admise (l'expérience démontrant que, surtout pour des documents de comptabilité, rien n'est plus dangereux et nuisible à tous les intérêtsréguliers).

Enfin, 32 rôles d'expédition (à 0,75 l'un) et la vente d'un volume d'inventaire (8 fr.) ont produit 25 fr. à verser au compte des produits éventuels.

Dons et acquisitions. — En 1893-1894, les archives ont conservé leurs bienfaiteurs habituels, dont la générosité ne s'est point ralentie. M. le Ministre de l'instruction publique leur a accordé 24 volumes ou fascicules de documents historiques publiés par l'Etat.

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire et conservateur de la bibliothèque publique de Mâcon, a donné une charte de 1573 concernant La Loye (Jura) (série E).

M. Fleury-Bergier, ancien magistrat, demeurant à Etalans, 33 pièces parchemin ou papier relatives à la famille Jobelot et à la baronnie d'Etrabonne, 1688-1823 (série E); et de plus une copie ancienne du colonel Varod dit Gaucher, chevalier, seigneur de Roulans et Marchaux (1693), dont la tombe armoriée se voit encore dans un recoin de l'église Saint-Hilaire.

M. le maire de Puessans (canton de Rougemont) 2 pièces parchemin et 37 papier concernant sa commune (xviie-xviiie siècles, E).

M. le maire d'Arc-sous-Cicon, 1 registre et 9 cahiers renfermant des actes relatifs à la seigneurie de Cicon (xviiie siècle, E).

Le R. P. Comtet, de Dole, une charte de Charles-Quint, concernant la levée de pionniers pour le siège de Metz (1552, B).

M. le chanoine Suchet, un acte de délimitation des territoires de Mouthier et d'Hautepierre, écrit sur parchemin (1561, E).

M. Boussey, professeur d'histoire au lycée Victor Hugo, 70 pièces parchemin, 25 papier et 46 sceaux, débris précieux des archives du château de Bourogne (Haut-Rhin).

M. le comte Raoul de Coligny, à Besançon, 2 volumes d'art et d'histoire, l'un orné de splendides gravures, l'œuvre des Adam et de Clodion; l'autre, le palais de la Légion d'honneur et sa reconstruction.

M. l'abbé Daguet, maître de chapelle à la cathédrale, 6 volumes d'érudition ou de piété du xviie siècle.

M. le marquis de Scey de Brun, à Buthiers, 2 documents sur les derniers jours de l'ordre de Malte (1804-1805), avec 2 empreintes sur papier des sceaux de l'ordre (XIII[e] siècle) et du dernier grand-maître (série H).

Pour mémoire, je mentionnerai le don d'une collection d'*ex libris* gravés franc-comtois (60 numéros), la plupart assez rares, et d'une copie intégrale du cartulaire des salines ou du comte Jean (240 chartes, 1 vol. in-4°), que j'ai offert aux archives dont je suis le gardien, avec l'intention bien arrêtée de les faire bénéficier plus tard de toutes mes collections diplomatiques.

A ces dons, d'heureuses acquisitions ont ajouté, outre un certain nombre de plaquettes et volumes d'histoire générale ou franc-comtoise, cinq beaux volumes de vulgarisation archéologique et artistique publiés par Paul Lacroix, et un certain nombre de cartes anciennes ou modernes du Doubs, qui font à l'heure présente, réunies à celles que j'ai déjà pu grouper depuis 25 ans, une collection topographique au moins égale en importance à celles des dépôts les mieux dotés.

Par tous ces détails, vous pourrez juger, Monsieur le Préfet, que la marche en avant ne s'est point interrompue en 1893-1894, dans le service des archives départementales; votre bienveillance l'a du reste sans cesse encouragée non moins que celle du Conseil général du Doubs. En tenant compte du surcroit de travail imposé depuis 18 mois par la maladie, la mort, l'absence de l'employé principal qui m'était adjoint, de l'économie de 1.097 fr. réalisée par les modifications budgétaires que j'ai proposées en 1893, j'espère que sur votre proposition, le Conseil voudra bien adopter pour 1895 le projet suivant de budget :

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1894	1895
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement du premier employé	1.600 »	1.600 »
— du second employé	1.200 »	1.200 »
Remboursement de 1 °/. sur la retenue.	78 »	78 »
A reporter	7.378 »	7.378 »

Report . . .	7.378 »	7.378 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté	725 »	725 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et de sa table. . .	240 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (circulaire de 1864).	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales.	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons.	390 »	300 »
Totaux.	9.743 »	9.753 »

ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Préfet,

L'inspection des archives communales a un triple but: constater le mode d'installation des dépôts municipaux, dont la garde soigneuse est confiée aux maires; veiller à ce que des inventaires exacts en assurent la conservation et en rendent possible l'usage; enfin, discerner dans ces dépôts tous les documents anciens et en établir la nomenclature détaillée, aussi bien dans l'intérêt des recherches particulières que dans celui des communes ou du département.

La surveillance des dépôts communaux (que bien des causes risquent de compromettre) est, comme la plupart des lois ou règlements administratifs, un héritage du passé. Je n'en veux d'autre preuve que la circulaire d'un subdélégué de l'intendant de Franche-Comté, que j'ai découverte dans les archives du petit village de Myon et que je demanderai la permission de transcrire en extrait.

« A Quingey, ce 24 octobre 1778.

» *Aux échevins élus pour l'année prochaine, dans la communauté de Myon.*

. . . .

» La conservation de vos Titres et Papiers est un objet si essentiel, qu'il a toujours mérité l'attention de MM. les Intendans qui ont ordonné en différens tems aux Communautés de tenir leurs papiers dans un Buffet ou Coffre à trois clefs dans la Sacristie de l'Eglise de la Paroisse, mais

cette règle a été négligée; les Papiers des Communautés ne sont presque jamais rassemblés, de là tant de Procès dans lesquels elles succombent, parce que leurs titres sont perdus ou égarés. Il est important que vous exécutiés enfin l'Ordonnance rendue à ce sujet,que vous fassiés faire un Buffet ou Coffre à trois différentes clefs, dont l'une sera confiée aux Echevins en exercice, les deux autres à deux principaux habitans de votre Communauté, vous aurés soin de m'apprendre ce que vous aurés fait à ce sujet, et si vos papiers sont en sûreté. . . . .

. . . .

» Je suis parfaitement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

» Faton. »

(*Arch. de Myon.* — Corres. des intendants et subdélégués, A A 4.)

Ces coffres à triple serrure créés par les intendants contemporains de Louis XIV ou de Louis XV, et qui ne doivent être, eux aussi, qu'une rénovation des « arches-bancs » des âges antérieurs, existent encore dans mainte commune, et là où ils ont été sauvegardés, ont été sauvés également nombre de dossiers administratifs ou judiciaires de l'ancien régime; j'en ai fait cent fois l'épreuve. Dans 98 communes sur 100, les mairies sont l'œuvre du gouvernement de Juillet; antérieurement, le porche de l'église ou quelque tilleul, chêne ou frêne, planté sur la place publique, abritait les délibérations en plein air des échevins, notables ou communautés tout entières assemblées. Le clocher ou la sacristie voisine recevait en dépôt le coffre fermé de trois serrures où l'on déposait les titres et quelquefois les deniers communaux. De cet usage, il est résulté qu'à l'heure presente, dans 30 ou 40 communes du Doubs, dont je pourrais de mémoire dresser la liste complète, les archives anciennes restent déposées au presbytère ou à l'église (Bonnétage, Granges-Narboz, Guyans-Vennes, La Rivière, etc., etc.). En présence du texte de 1771 que je viens de relever, il sera facile d'obtenir de l'autorité diocésaine la remise intégrale des coffres communaux maintenus jusqu'ici par l'usage dans leur primitive installation.

Inventaires d'archives communales anciennes ou modernes. — Les documents anciens conservés de nos jours dans les communes rurales ont évité, pour nous parvenir, bien des chances de destruction; il est vrai qu'autrefois l'ensemble des populations était associé plus directement qu'aujourd'hui à l'administration et au contrôle des affaires communales, et surveillait avec un soin jaloux la transcription des titres ou des deniers publics. Mais depuis la constitution de l'an VIII et les modifications successives de la loi municipale, que de circonstances ont influé sur les destinées de centaines de petits dépôts! Ici des incendies, là des gaspillages dus à la négligence de certains maires; ailleurs des titres confiés à des avoués ou à des avocats chargés d'interminables procès.

Inventorier le plus rapidement et le plus exactement qu'il se pourra faire tout ce qu'il y a d'ancien dans chaque mairie, en groupant par cantons les résultats obtenus, c'est rendre service aux particuliers aussi bien qu'aux communes, en attendant que les inventaires de détail, une fois réunis, prennent place à la suite des publications de l'inventaire departemental. En 1892-1893, j'ai rédigé trois inventaires de dépôts communaux, ceux de Bartherans (canton de Quingey), de Myon et de Chapelle-d'Huin (canton de Levier). Le dernier, de beaucoup le plus étendu (60 pages in-folio) puisque le nombre des pièces classées et analysées dépasse le chiffre de plusieurs milliers, présente un intérêt exceptionnel, puisque Chapelle-d'Huin possède des chartes des XIIIe, XIVe et XVe siècles, et qu'on y peut suivre le développement des institutions, du commerce, de l'agriculture, en plein centre du massif montagneux et boisé qui court entre la vallée de la Loue, celle du Lison et celle du haut Doubs.

A côté de ces trois fascicules d'inventaires anciens, que j'annexerai à ce rapport pour vous les soumettre, j'ai obtenu la rédaction d'inventaires modernes de six communes : Amathay-Vésigneux, Auxon-Dessus, Busy, Pouilley-Français, Rougemontot et Villers-Buzon. A la suite des inspections très multipliées du dernier exercice, les municipalités, stimulées par vos instructions et vos rappels, vous donneront certainement à bref délai ample satisfaction sous ce rapport.

Inspections faites en 1893-1894. — Outre l'inspection de quelques dépôts hospitaliers ou municipaux des villes, 60 dépôts communaux ont été inspectés dans le dernier exercice; en voici la liste, où sont représentés les quatre arrondissements du Doubs :

Arc-sous-Montenot	Déservillers	Provenchères
Arguel	Devecey	Randevillers
Bannans	Dompierre	Reugney
Belleherbe	L'Ecouvotte	La Riviere
Belvoir	Emagny	Roulans
Bians-lez-Usiers	Ferrières (Audeux)	Sancey-le-Grand
Bolandoz	Goux (Levier)	Sancey-le-Long
Bonnay	La Grange	Santoche
Bouclans	Laissey	Sauvagney
Boujailles	Lods	Sechin
Breconchaux	Lusans	Silley (Amancey)
Cernay	Maiche	Sombacourt
Chaffois	Mérey-Vieilley	Surmont
Champlive	Moncley	Val-de-Roulans
Chantrans	Montmahoux	Vauchamps
Chaux-lez-Clerval	Nancray	Vellerot-lez-Belvoir
Chazot	Ornans	Villeneuve-d'Amont
Clerval	Orve	Villers-Grélot
Courvières	Osse	Villers-s.-Chalamont
Cussey-sur-l'Ognon	Ouhans	Vyt-lez-Belvoir

Je dois vous faire connaître très sommairement quelques-unes des particularitées relevées dans chacune de ces inspections et consignées dans mes procès verbaux.

Arc-sous-Montenot. — Très bonne installation. Inventaire datant de 1880. Registre d'état civil paroissial remontant à 1561. Reconnaissances générales faites aux seigneurs du lieu, Jean de Pontaillier et Claude son frère, seigneur de Flagy, vers 1560. Reconnaissance de l'hôpital du Saint-Sépulcre d'Arc, 1536 ; texte des franchises accordées à Arc par Antoine de Vergy, seigneur de Champlitte, le 14 octobre 1420. (A inventorier par l'inspecteur des archives.)

Arguel. — Dépôt à organiser; installation convenable, inventaire à renouveler. Aucun document ancien.

Bannans. — Local humide, inventaire rédigé en 1888, mais non approuvé; 15 liasses d'archives anciennes; regis-

tres paroissiaux depuis 1643; archives anciennes au presbytère.

Belleherbe.—Local convenable; classement nul; reliures en retard; sans inventaire (rien d'ancien).

Belvoir. — Installation préparée; inventaire moderne à créer; archives anciennes exceptionnellement curieuses, remontant à 1315 et remplissant un coffre à trois serrures (à inventorier à la préfecture).

Bians-lez-Usiers. — Installation excellente, mais disséminée. Pas d'inventaire ni d'archives anciennes.

Bolandoz. — En mauvais état depuis l'incendie de 1891. Mélange de la bibliothèque scolaire avec les archives. Inventaire dressé et approuvé en 1890. Quelques documents anciens; registres paroissiaux depuis 1652.

Bonnay. — Bonne organisation et installation. Inventaire de 1882; registres paroissiaux dès 1597; quelques procédures anciennes.

Bouclans. — Installation satisfaisante; rayonnages insuffisants; inventaire à refaire; archives anciennes en désordre à communiquer à la préfecture pour y être déterminées et classées.

Boujailles. — Local convenable, organisation rudimentaire; inventaire remontant à 1844 (non tenu à jour); coffre d'archives en désordre; registres paroissiaux depuis 1549.

Breconchaux. — Local neuf et satisfaisant; inventaire et reliure attardés.

Cernay. — Médiocre situation; registres anciens de la paroisse à réclamer à la cure; inventaire manquant.

Chaffois. — Médiocre organisation; inventaire à créer; j'y ai retrouvé dans les combles le coffre et les archives anciennes. Dépôt à faire reviser.

Champlive. — Déménagement en voie d'exécution; municipalité bien disposée à faire le nécessaire comme classement, reliures et inventaire. Rien d'ancien.



Chantrans. — Bon ordre, inventaire remontant à 1757; rien d'ancien, sauf les registres paroissiaux datant seulement de 1737 et comprenant les communes de Chantrans, Flagey et Silley.

Chaux-lez-Clerval. — Petit dépôt bien classé, mais à l'étroit; refondre inventaire.

Chazot. — Bonne installation et organisation; quelques transactions ou délimitations du XVIIIe siècle; pas d'inventaire à jour.

Clerval. — Installation satisfaisante; archives modernes bien tenues, archives anciennes à classer et inventorier (précieuses encore malgré des dilapidations nombreuses); registres paroissiaux depuis 1615 (lacunes de 1639 à 1675).

Courvières. — Dépôt bien installé et classé, inventaire de 1868; quelques liasses de procédures anciennes; registres paroissiaux depuis 1676 (lacune de 1715 à 1762).

Cussey-sur-l'Ognon. — Assez bon dépôt; inventaire à renouveler; quelques pièces anciennes à faire classer.

Déservillers. — Local convenable; inventaire arriéré; rien d'ancien, sauf l'état civil paroissial depuis 1739, et un arpentement de 1773.

Devecey. — Petit dépôt assez mal ordonné; l'état civil de 1792 à 1806 à faire relier; créer des rayonnages pour tout ranger méthodiquement.

Dompierre. — Bon ordre; inventaire de 1877; quelques liasses anciennes,

L'Ecouvotte. — Pas de mairie. Dépôt rudimentaire.

Emagny. — Archives en ordre; inventaire de 1882; créer des rayonnages.

Ferrières (Audeux). — Dépôt médiocre à classer et inventorier; manque de place.

Goux (Levier). — Installation luxueuse; organisation passable; papiers anciens (en petit nombre, à classer et inventorier).

La Grange. — Bon local, classement passable, reliures à jour.

Laissey. — Archives disséminées dans plusieurs locaux; inventaire à refondre. Rien d'ancien.

Lods. — Bonne installation; classements satisfaisants; groupe assez important de documents anciens depuis le XVe siècle.

Lusans. — Petit dépôt mal en ordre, sans inventaire ni reliures à jour.

Maîche. — Grand dépôt mal installé, non classé; aurait besoin d'une prompte et soigneuse organisation ; registres paroissiaux depuis 1645.

Mérey-Vieilley. — Excellent aménagement, tout en ordre; inventaire 1892.

Moncley. — Satisfaisant; reliures attardées; renouveler l'inventaire.

Montmahoux. — Bon dépôt; inventaire de 1881; terrier de 1750; quelques liasses de procédures anciennes à classer et inventorier.

Nancray. — Local bien installé; archives en ordre; quelques pièces anciennes; terriers et arpentements de 1704 à 1752; registres paroissiaux depuis 1054. Renouveler l'inventaire.

Ornans. — Archives modernes bien tenues; archives anciennes munies d'un classement et d'un inventaire insuffisants, mériteraient, vu leur très grande importance (4 à 500 articles, liasses ou registres) et leur date reculée (XIVe-XVIIIe siècle), d'être pourvues d'un instrument de recherches détaillé et complet.

Orve. — Pas de mairie et partant pas d'organisation possible; vieux coffre à trois serrures à explorer.

Osse. — Dépôt modèle, ordre parfait; inventaire de 1881, tenu à jour; plans des bois dressés en 1743, 1744, 1767, par les arpenteurs Barrier et Tissot.

Ouhans. — Dépôt en ordre, archives anciennes à distraire et à classer à part.

Provenchères. — Local médiocre loué par la commune; classement sommaire et insuffisant; reliures attardées depuis quarante ans; registres paroissiaux depuis 1753 seulement.

Randevillers. — Satisfaisant; coffre à trois serrures; pièces anciennes à déterminer.

Reugney. — Bonne installation; médiocres classements; inventaire de 1875; quelques procès anciens, terrier de 1748, registres paroissiaux depuis 1644.

La Rivière. — Bonne installation; classement défectueux; mais facile à améliorer; reliures à jour; peu d'archives anciennes.

Roulans. — Installation passable; classement médiocre; inventaire des archives modernes et d'un petit groupe de papiers anciens sera fait à bref délai.

Sancey-le-Grand. — Local excellent; classement facile à perfectionner en rédigeant un nouvel inventaire; l'état civil paroissial de 1584 à 1792 est encore déposé au presbytère. Quelques documents anciens.

Sancey-le-Long. — Local convenable, mais rayons insuffisants; dépôt bien tenu; énorme coffre à trois serrures contenant près de 2.000 titres et documents antérieurs à 1790, quelques-uns des xve et xvie siècles. (A inventorier.)

Santoche. — Petit dépôt insignifiant ayant été incendié en 1872; seul l'état civil a été reconstitué, ainsi que le cadastre.

Sauvagney. — Installation et classement médiocres; rien d'ancien, sauf un plan des bois du xviiie siècle.

Sechin. — Pas de mairie; documents administratifs disséminés dans divers meubles personnels du maire; désordre absolu.

Silley. — Assez bon ordre; inventaire de 1887; joli coffret d'archives anciennes, en chêne bien ferré; procès des xvie-xviiie siècles.

Sombacourt. — Bon local; archives modernes classées à part (et d'une façon passable) des archives anciennes, qui peuvent bien contenir 3 à 4 milliers de pièces de toute nature (principalement procès et comptes).

Surmont. — Pas de mairie; les archives sont divisées en deux sections, partie active (au domicile du maire), publications officielles (dans le logis de l'institutrice). Rien de relié de 1792 à nos jours.

Val de-Roulans. — Pas de mairie; l'état civil et quelques documents importants dans la chambre du maire, le reste au grenier à foin en meule. Pas de reliures depuis 1792 à nos jours.

Vauchamps. — Petit dépôt fort bien tenu et ordonné en tous ses détails. Rien d'ancien.

Vellerot-lez-Belvoir. — Local neuf mal approprié; dépôt sans classement, sans inventaire, n'ayant d'ancien qu'un livre d'arpentement datant du dernier siècle.

Villers-Grélot. — Pas de mairie; le dépôt, muni d'un inventaire hors d'âge (1843), est assez bien classé et les reliures sont presque à jour.

Villers-sous-Chalamont. — Bonne installation; aménagement suffisant, inventaire non tenu à jour; quelques liasses de papiers anciens à reconnaître et inventorier ultérieurement.

Vyt-lez-Belvoir. — Pas de mairie, archives déposées dans une armoire dans l'école des filles; bon ordre et classement suffisant; inventaire de 1884. Les vieux registres d'état civil paroissial remontant au xvie siècle sont encore déposés à la cure. Les faire comprendre dans l'inventaire des archives anciennes qui sera dressé et en obtenir la réintégration.

L'ensemble de ces notes très succinctes suffit à faire comprendre le parti qu'on peut tirer de tous les documents

anciens disséminés dans les communes, et la nécessité qu'il y a à renouveler dans une forme très nette et très insistante toutes les recommandations nécessaires pour que les maires organisent convenablement leurs dépôts. J'aurai l'honneur de vous soumettre à ce sujet une circulaire très courte, mais très précise, qui, revêtue de votre autorité, pourra stimuler les municipalités négligentes.

A la liste des dépôts d'archives communales que je viens d'énumérer, on pourrait ajouter celles des archives municipales de Besançon (section moderne), dont j'ai surveillé la réorganisation en y collaborant moi-même durant plusieurs mois de l'année 1893. Elles sont aujourd'hui complètement classées, en très grande partie inventoriées sur fiches, et j'ai eu la satisfaction, dix-huit ans après y avoir pénétré pour la première fois, d'y voir la méthode appliquée aux archives départementales suivie dans ses moindres détails, pour la plus grande facilité des recherches à venir.

En parcourant les archives des communes de l'arrondissement de Besançon, j'avais remarqué, dans les cantons d'Amancey et d'Audeux, l'absence des tables décennales d'état civil de 1873 à 1882. Une erreur du greffier du tribunal de Besançon, ayant transcrit sur timbre, en les amalgamant dans un seul cahier, les tables afférentes à 65 communes différentes, avait empêché la distribution de ces tables, payées cependant par les 65 communes. En remplaçant, pour cause de force majeure, les feuillets de timbre annulés par des transcriptions sur papier libre, collec-lectionnées et certifiées pour service administratif, nous avons pu obvier aux inconvénients de cette erreur et distribuer à chaque commune ses tables complètes, en tranchant une question contentieuse qu'il eût été difficile de résoudre autrement, surtout après dix années d'oubli.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les différents points dont le rapport de l'inspection des archives devait vous entretenir ; j'espère que vous y trouverez la preuve d'efforts consciencieux pour mettre cette partie de mon service à la hauteur nécessaire, et d'améliorations progressives dans la connaissance et l'utilisation des ressources de nos dépôts municipaux.

Besançon, imprimerie Millot frères et Cie

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

MONSIEUR LE PRÉFET,

Documents franc-comtois au British Museum (Londres)

Il m'a toujours semblé, et après vingt-sept ans de fonctions, il me semble encore davantage, que le devoir d'un archiviste soucieux du développement de son dépôt doit quelquefois s'exercer au dehors en recherchant, en transcrivant et en rapatriant les documents que le hasard ou les dilapidations du passé ont disséminés dans les collections étrangères. Je vous signalais, l'an dernier, les découvertes de ce genre que j'ai pu faire en 1894 dans les bibliothèques et les archives de l'Allemagne du Sud; au début de ce rapport vous me permettrez de vous entretenir un instant des documents franc-comtois acquis par le British Museum, le premier dépôt public d'Europe après notre Bibliothèque nationale.

Sans aborder la série des livres imprimés, où j'ai pourtant retrouvé deux plaquettes rarissimes : le mandement de Ferdinand de Rye sur le « Miracle du très sainct et très auguste Sacrement aduenu le 25 may de la présente année 1068, en l'église abbatiale de Nostre Dame de Fauerney, au comté de Bourgongne » (Paris, C. Chappelet, MDCVIII), et la traduction latine de cette « Déclaration » du Miracle de Faverney, par Mathias Ley, d'Arvillers, Ubien (Cologne, A. Becker, MDCIX), deux séries de documents intéressent la Franche-Comté, dans les collections de Londres : les manuscrits théologiques, historiques, littéraires ou artistiques d'une part, les pièces d'archives de l'autre.

Parmi les manuscrits, je citerai rapidement un superbe Pontifical ou Sacramentaire bisontin du XIe siècle, dont les marges portent les serments originaux des évêques de Bâle, des abbesses de Baume, de Château-Chalon, de

A

Remiremont (mss. 15.222, anc. Plut. CCLXVIII), dont la photographie m'a permis de rapporter une reproduction soigneuse, destinée aux archives du Doubs (fonds du chapitre métropolitain); un recueil des vies des saints de Luxeuil, de la même date, où j'ai collationné le précieux texte de la *Vita Sancti Walberti abbatis*, si important pour l'époque mérovingienne; le livre d'heures du chancelier Nicolas Perrenot de Granvelle (1532); plusieurs missels, pontificaux, bréviaires intéressant la région; nombre de splendides manuscrits ayant appartenu aux ducs de Bourgogne de la maison de France et contenant les portraits des princes qui ont possédé le comté de Bourgogne du XIV[e] au XVI[e] siècle : la femme de Philippe le Hardi, Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Maximilien d'Autriche, Philippe le Beau et Jeanne la Folle, qui serviront quelque jour à illustrer nos annales.

Parmi les documents d'archives, je mentionnerai rapidement le cartulaire de la maison de Chalon (ou *Livre bleu*), dont mon ami Bernard Prost va donner l'édition complète; la correspondance inédite de Beatrix de Cusance avec le polygraphe Constantin Huyghens, que je publierai prochainement; nombre de chartes des XII[e] et XV[e] siècles sur nos abbayes et prieurés; nombre de correspondances de Charles le Téméraire, Maximilien, Marguerite d'Autriche, Charles-Quint et de leurs serviteurs; des documents concernant les guerres du XVII[e] siècle; des plans dressés par les ingénieurs hollandais et français pour transformer en une forteresse redoutable les fortifications démodées de Besançon à la veille ou au lendemain de la conquête de 1674. J'oubliais plusieurs lettres originales du cardinal de Granvelle, des princes de Chalon, etc., etc. Faute de pouvoir analyser ici toutes les notes que j'ai rapportées d'un séjour de plusieurs semaines au British Museum, voici, à titre d'échantillon, deux documents volés aux archives du Doubs (avant 1850) par un de ces pillards audacieux, imitateur des Guillaume, des Libri, des Chavin de Malans, ces flibustiers cachés sous la peau d'érudits, qu'on ne pourra jamais assez flétrir.

Le premier est une charte très importante de Maximilien annexant à la Franche-Comté les terres de Vercel, Usier, Vennes et Châtelneuf-en-Vennes, enclave qui pénétrait

comme une cognée dans le cœur de nos montagnes du Doubs, dès le début du XIV[e] siècle. En voici le texte daté du 15 juillet 1513 (Cart. Egerton, 68).

« Maximilien, par la grâce de Dieu esleu empereur tousiours auguste, roy de Germanye, de Ungherie, de Dalmatie, de Croatie, etc., archiduc d'Austrie, duc de Bourgoingne, de Brabant, de Stiére, de Carinte, de Carniole, de Lembourg, de Luxembourg et de Gheldres, conte d'Absbourg, de Flandres, de Thirol, d'Artois, de Bourgoingne palatin et de Haynnau, lantgrave d'Alsace, marquis de Bourgavs et du Saint-Empire, de Hollande, de Zeelande, de Ferrette, de Kiburch, de Namur et de Zuytphen, conte seigneur de Frize sur les Marches d'Esclavonie, de Portenauve, de Salins et de Malines, à nostre amé et féal cousin Guillaume, conte de Furstemberg, salut.

» Pour aucunes bonnes causes et raisons à ce nous mouvans, nous vous mandons et ordonnons de, incontinent cestes veues, faire toute extrême diligence de prendre et mectre en vostre main et obéissance les chasteaul, ville, terres et seigneuries de Vercey, Ussie, Vennes et Chastelneuf scituez audict conté de Bourgoingne appartenant au duc de Longueville à cause de nostred cousine, Jehanne de Hochberg sa femme, pour les garder gouverner et régir soulz nostred main et obéissance et faire faire aux manans et subgectz d'icelles terres et seigneuries et à chascun d'eulx tous seremens et devoirs requis et y appartenans tant et jusques à ce que aurez sur ce autre ordonnance de nous et non obstant la neutralité prévue de notre sceu par ceulx dud. conté de Bourgoingne avec le roy de France ses officiers et subgectz que ne voulons quant à ce avoir lieu ny par ce aussi la rompre aucunnement pour les causes et raisons à déclarier plus à plain.

» Sy mandons et commandons par cesd. présentes à nostre cousin le sieur de Vergy mareschal de Bourgoingne et à touz autres noz justiciers, officiers, serviteurs et subgectz que à vous et à voz commis et serviteurs en faisant les choses dessus, leurs circonstances et deppendances ilz obéissent et entendent diligemment et à vous et à vosd. commis et serviteurs facent et donnent toute ayde, faveur,

adresse et assistance à eulx possible sans aucune difficulté. Car nostre plaisir est tel.

» Donné en nostre ville de Namur, le xv[e] jour de juillet, l'an de grâce mil cinq cens et treze.

» *Pro rege :* P. S. *Par l'empereur :* Renner. »

(Dérobé dans le fonds de la chambre des comptes. Papiers rapportés de Flandres vers 1770.)

Le second document est une lettre originale de Ferdinand d'Autriche, roi de Hongrie, père de Charles-Quint, adressée à Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange, le 25 février 1522 (Mss. add. 21.521, fol. 20).

« A ma cousine la princesse d'Orange,

» Ma cousine, j'ay receu vostre lettre par Artault de » Fallerans et, tant par icelle comme par luy, ay entendu » de la neutralité d'entre la conté et duché de Bourgoingne » dont suis bien joyeulx, car je désire bien que lad. » conté puist demorer en bonne tranquilité. Et de ma part » a ce et à la protection d'icelle, en tant qu'il me sera pos» sible et que mes affaires le pourront porter, ne veulx riens » espargner, comme entendrez plus au long dud. Fal» lerans.

» Au surplus, ma cousine, vous avise que me trouverez » tousiours enclin à vous faire plaisir, aidant Dieu qui » vous doint sa grace.

» De Stockart, ce xxv[e] jour de février, *a*° xxii.

» Votre bon cousin,

» Fernando.

» *Plus bas :* Salamanca. »

(Original papier scellé d'un grand cachet aux armes comtales d'Empire et de Bourgogne. — Dérobé dans le fonds de la maison de Chalon (Correspondance) par Charles Duvernoy, de Montbéliard, dont la plume a tracé au dos ces mots : *le roi Ferdinand.)*

Du même dossier ont disparu plusieurs autographes précieux, notamment une superbe lettre de Philibert de Chalon à Philiberte de Luxembourg, recouvrée par mes soins, en

compagnie d'une note très suggestive de feu M. de Contréglise: « Cette lettre m'a été donnée en présent par M. Duvernoy » v. 1840. Le même personnage a spolié le département du Doubs d'environ 3 à 4.000 documents précieux vendus la plupart au roi de Wurtemberg, à la bibliothèque de Besançon, à la bibliothèque de Montbéliard, aux archives de Neuchâtel (Suisse), à la Bibliothèque nationale, etc., après avoir été prélevés sur les archives du château de Montbéliard, dont le *de cujus* était officiellement chargé d'opérer le classement, et sur les archives du Doubs où la tradition de ses larcins m'a été transmise par feu M. Babey, l'un de mes prédécesseurs. J'aurai ultérieurement l'honneur de vous adresser, sur tous ces vols, dont le coupable a joui, de son vivant, d'une considération peu méritée, un rapport tout à fait circonstancié, car il est bon que justice se fasse, même tardive, ne fût-ce que pour empêcher qu'à l'avenir pareils méfaits se reproduisent, au grand détriment de nos collections publiques et au profit des dépôts étrangers. Du British Museum, où cette digression justifiée m'aura conduit, je reviens en hâte aux archives du Doubs pour vous tenir au courant de leur accroissement en 1895-1896.

Réintégration d'archives anciennes

Grâce à la bienveillance de M. le premier Président et de la Cour d'appel de Besançon, les archives des tribunaux révolutionnaires du Doubs, de 1790 à 1800, sont entrées dans le dépôt départemental, dont elles viennent accroître le domaine historique dans une proportion sensible (environ 300 dossiers ou registres), et cela au moment même où le classement des séries administratives de la première République, dont je parlerai tout à l'heure, était à la veille d'être achevé. Les félicitations que M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu m'adresser pour cette heureuse annexion, qui, je le répète, devance une loi qui bientôt généralisera la mesure, et rentre tout à fait dans l'esprit des règlements, m'encourageront à mettre promptement en ordre absolu ce groupe de documents historiques et judiciaires d'un haut intérêt.

J'aurais désiré mentionner ici la réintégration de tous

les documents antérieurs à 1800, que possèdent les administrations des forêts, des ponts et chaussées et de l'enregistrement et domaines.

M. le conservateur des forêts m'a transmis les derniers documents de l'ancien régime, que possédaient encore les bureaux de son service. En voici la liste sommaire :

Un grand atlas in-folio, contenant 31 feuillets et le plan de 150 à 200 parcelles forestières, sous ce titre : « Recveil des plans des forêts en fvtaye de chesnes, sapins et taillis appartenants au Roy et aux communautés et perticuliers dans le ressort de la maîtrise de Salins affectés à la cuite des muyres des salines levés pendant les années 1724, 1725 et 1726, en exécution de l'arrest du conseil du 2 may 1724, sous les ordres de M. Maclot, conseiller du Roy en ses conseils, conseiller d'honneur au parlement de Metz, ancien grand maître des eaux et forêts de France au département de Champagne, commissaire departy pour la reformation desdits bois. »

Plan du bois de Châtel, commune de Villars-lez-Blamont, 1752.

2 plans des bois de l'abbaye des Trois-Rois (ordre de Cîteaux), 1730.

Plan des bois de Roulans et Pouligney, an X (1802).

Plan de la forêt de la Vaivre de Ruffey, an XII (1804).

Il reste donc à attendre et à réclamer le versement des plans et dossiers antérieurs à 1800, et devenus inutiles pour le service, qui sont encore maintenus dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (y compris la planche sur cuivre des routes de l'intendance de Franche-Comté, dressée en 1788), et de tous les rentiers, comptes, etc., etc., antérieurs à 1790, dont j'ai dressé l'inventaire en 1894, et que l'administration de l'enregistrement et des domaines possède dans les conservations et recettes des quatre arrondissements.

Sur ce dernier point, une lettre de M. le directeur des domaines, en date du 16 juin 1896, promet qu'au 31 décembre prochain, le versement des archives antérieures à 1790 sera prêt à effectuer.

Sous le bénéfice de cette réunion très prochaine d'une centaine de dossiers ou registres provenant des ponts et

chaussées et des domaines, on peut considérer comme achevée la centralisation, aux archives départementales, de tous les papiers administratifs appelés à y prendre place. Resteront à annexer, toutes les minutes des notaires afférentes à la même période, c'est-à-dire à l'ancien régime, que les chambres de notaires de Besançon, Baume, Montbéliard et Pontarlier ont autorisé tous leurs suppôts à verser au dépôt départemental, et qu'une loi en préparation soumettra bientôt à l'obligation du versement. Un million de minutes ont été déjà transportées aux Archives. J'estime à trois millions au plus ce que l'avenir leur réserve encore, et par l'espace occupé (150 mètres de rayons), je puis prévoir les rayonnages qu'il conviendra de préparer pour les versements futurs (450 à 500 mètres).

Appropriations matérielles du dépôt

Dès cette année, au moyen du crédit ordinaire d'entretien (dans ce crédit ne sont pas comprises les toitures réparées et entretenues sur le crédit général des bâtiments de la préfecture), j'ai commencé à approprier la salle XIV, des combles, où viendront se placer un peu plus tard, et quand l'augmentation des séries anciennes l'exigera, les séries S, T, U, V, Y, des papiers modernes, les séries P et X trouvant une place suffisante dans la salle XIII, bien éclairée, lambrissée et rayonnée.

Dès à présent, 200 mètres courants de rayons sont posés et soldés, et on pourra facilement placer encore 300 mètres dans le surplus de la surface de cette salle; ceci s'exécutera en 1897-1898, et, sauf une augmentation éventuelle d'un dixième des rayons du dépôt, qu'on pourra, en cas de nécessité, obtenir en rapprochant quelque peu plus les tablettes déjà posées, l'ameublement des Archives, du sol aux combles, sera entièrement achevé.

Pour rendre disponible la salle XIV, il serait bon d'en faire sortir deux plans en relief, sans intérêt pour le département, et susceptibles d'entrer, si le Conseil général en décidait ainsi, dans les collections de la ville de Besançon.

Le premier est un plan en bois (un peu détérioré) du

théâtre de Besançon, bâti vers 1780 par l'architecte Ledoux.

Le second est un projet (bois et plâtre en bon état) de la halle de Besançon, dressé vers 1830, par l'architecte Marnotte.

Je serais très heureux que sur cette proposition le Conseil général voulût bien se prononcer, et je considérerais comme utile au dépôt l'abandon de ces deux reliefs à la ville de Besançon, à laquelle, seule, ils pourraient rendre quelque service.

Archives anciennes, classements et inventaires

Au mois d'août 1895, j'ai eu l'honneur de soumettre au Conseil général les premiers exemplaires du tome III de l'*Inventaire sommaire des archives du Doubs* (in-4° de XIV et 389 pages). Un nouveau volume, qui contiendra la série G (archevêché, chapitres, etc.), est sous presse, dans la mesure que permet un crédit presque épuisé par l'impression du dernier volume. L'imprimeur étant suffisamment assorti de copie (G-1 à G-446), j'ai dû suspendre la continuation de l'inventaire, soit pour aborder le classement des fonds du séminaire de Besançon et du chapitre de Beaupré, livrés à une regrettable et très ancienne confusion, soit pour reprendre et achever le classement de la série des domaines nationaux (série Q), dont je vous exposais l'an dernier l'utilité pratique journalière, pour les administrations, les communes et les particuliers. Ce travail est achevé; j'ai vérifié pièce à pièce et reconstitué dossier par dossier ce groupe très considérable, de façon à rendre pratique toute espèce de recherches, soit sur les immeubles, soit sur les meubles nationaux, confisqués et vendus de 1790 à 1820, soit sur les émigrés, leur inscription, leur radiation, le séquestre de leurs biens. On comprend de suite l'intérêt d'une pareille série, qui, définitivement constituée, comprend environ 630 dossiers ou registres. La table sommaire du classement de cette série (à défaut de la liste complète des émigrés du Doubs, dont les Archives possèdent le dossier individuel (1.591 émigrés), trouvera ici naturellement sa place et pourra être utilement consultée. Inutile d'ajouter qu'aucun dossier n'était en ordre régulier avant cette refonte, où j'ai pris à tâche

d'exécuter ponctuellement les prescriptions de la circulaire du 11 novembre 1874, en m'appliquant à en développer logiquement le cadre un peu trop sommaire.

DÉPARTEMENT DU DOUBS

Série Q. — (Domaines nationaux). — 1790-1860

I. — Affaires générales.

1. Instructions et circulaires. — Correspondance générale du département avec les ministres, l'administration centrale, les districts. — Etats de ventes d'immeubles dans tout le département. — Etats de ventes par districts. — Frais de ventes d'immeubles. — Etats de ventes de meubles dans tout le département. — Etats de ventes par districts. — Frais de ventes de meubles.

2. *Comptabilité des domaines nationaux.* — Comptabilité du département. — Comptabilité des districts : Besançon, Baume, Ornans, Pontarlier, Quingey, Saint-Hippolyte.

3. *Loterie nationale.*

4. *Rachat de droits féodaux.*

II. — *a*) Immeubles nationaux.

1. *Ventes faites par l'Assemblée nationale*, 1790-1792 (estimations, soumissions, ventes).

2. *Ventes par les districts*, 1790-an IV (estimations, soumissions, affiches, procès-verbaux de vente) par district.

3. *Ventes par le département*, an IV (estimations, soumissions, affiches, procès-verbaux de vente) par commune.

b) Meubles nationaux.

1. Inventaires et ventes de mobiliers de diverses origines (établissements supprimés, émigrés, déportés, condamnés, reclus) par district.

c) Rentes.

III. — *a*) Séquestre des immeubles.

1. Documents généraux.

2. Département. — Pétitions et arrêtés (registres), 1790-1799.

3. Districts. — Pétitions et arrêtés (registres), 1790-1795.
4. Etablissements civils supprimés.
5. Etablissements religieux supprimés.
6. Emigrés (états et dossiers) par district.
7. Ascendants d'émigrés (partages).
8. Etats par commune.
9. Baux de domaines nationaux (séquestre) par district (registres et dossiers).

b) SÉQUESTRE DES MEUBLES.

10. Argenterie, cloches et métaux provenant d'établissements supprimés et d'émigrés (états et correspondance) par district.

c) LISTE DES ÉMIGRÉS.

11. Listes par district. — Liste générale du département. — Liste générale de la République. — Radiations de la liste des émigrés.

IV. — INDEMNITÉ DES ÉMIGRÉS.

Correspondance générale. — Liquidations individuelles. — Arrêtés du Préfet (registres), 1825-1830.

V. — CONTENTIEUX DES DOMAINES ET ADMINISTRATIONS.

Affaires générales. — Créances sur émigrés. — Communes. — Forêts domaniales.

VI. — BIENS COMMUNAUX VENDUS EN 1813 AU PROFIT DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Comme corollaire de ce cadre de classement très écourté et sans entrer dans le détail infini des établissements supprimés : parlement, bailliages, bureau des finances, intendance, régies de toute sorte, corporations d'arts et métiers, dont la liquidation absorba durant plusieurs années l'activité des administrations de département et de district, des abbayes, couvents d'hommes et de femmes, hôpitaux, chapelles, confréries, dont les biens immeubles ou meubles furent séquestrés, estimés et vendus; sans aborder le détail considérable des émigrés, déportés, reclus, condamnés

dont l'actif et le passif furent acquis à l'Etat, j'aurais voulu donner comme annexe à ce rapport la liste complète des émigrés du Doubs. Son étendue m'oblige à y renoncer.

La série *Q* étant classée, numérotée, analysée par fiches, il ne reste plus qu'à en rédiger l'état sommaire prescrit par les circulaires ministérielles, mais étant donné que la série *L* (administration départementale et des districts de 1790 à 1800) contient encore, sans aucun doute, et j'en ai fait l'expérience en parcourant ses premiers dossiers, nombre de pièces intéressant les domaines nationaux, il devient nécessaire de classer cette seconde série; je l'ai entrepris et, en août 1897, cette seconde partie d'un travail nécessaire se trouvera achevée.

De la sorte, j'aurai déféré au désir exprimé par le Ministre, rendu faciles à tous ceux qui voudront étudier de près le fonctionnement journalier des diverses constitutions qui, de 1790 à l'an VIII, ont régi le territoire national, toutes les recherches qu'ils pourront souhaiter, et préparé l'ébauche d'un inventaire sommaire que l'avenir achèvera.

Le classement définitif de la série *L* ne m'empêchera pas, l'an prochain, de reprendre et continuer parallèlement, dans une certaine mesure, la coordination et l'inventaire de la série *G*, dont l'impression pourra être activée dans la mesure des ressources disponibles.

Séries modernes, classement et inventaire

Au point où sont parvenus le classement et la mise en fiches des séries modernes (*K-Y*), il ne reste guère à les remanier la plupart que pour y faire entrer les suppléments que les versements annuels accumulent à leur suite, et pour maintenir à hauteur le catalogue par fiches qui sert aux recherches journalières. En 1895-1896, la rédaction de nouvelles fiches s'appliquant particulièrement à la série *P (finances)*, aux registres de trésorerie, aux carnets et registres à souches de percepteurs, enfin aux versements effectués durant l'exercice, n'a pas produit moins de 1.350 fiches nouvelles correspondant à autant d'unités actives (dossiers ou registres). Les opérations de triage et de classement ont porté surtout sur la série *O (comptabilité*

communale) et sur certaines catégories de la série *M* *(dénombrement, bulletins statistiques périmés*, etc.) qui pourront faire l'objet d'une prochaine vente de papiers inutiles qui dégagerait les combles et l'atelier du dépôt d'un encombrement inutile.

Vente de papiers inutiles à effectuer en 1896-1897

Sous le bénéfice de l'examen réglementaire, qu'une commission, composée partie de conseillers généraux, partie de fonctionnaires administratifs, devra faire de tous les documents à vendre au profit du département ou de l'Etat, j'ai l'honneur de demander au Conseil général d'autoriser cette vente, et de décider qu'il sera fait emploi, au profit des archives départementales (travaux d'entretien), de la somme à en provenir qui, versée aux recettes, sera ultérieurement reportée aux dépenses, ainsi qu'il a été pratiqué lors de la dernière vente.

Versements de papiers modernes

Les Archives du Doubs, en 1895-1896, se sont accru dans la proportion suivante :

	Dossiers.	Registres.	Plans.
Versements effectués par :			
Le Conseil de préfecture :			
Perceptions du Doubs. — Série O (années 1893 et 1894)	168	»	»
La 1re division des bureaux de la préfecture :			
Série M	119	»	»
— N	1	»	»
— R	66	»	»
— S	9	»	»
— T	4	»	»
— U	1	»	»
— V	1	»	»
— X	37	»	»
— Y	3	»	»
La 2e division des bureaux de la préfecture :			
Série O	»	»	116
A reporter	409	»	116

	Dossiers.	Registres.	Plans.
Report	409	»	116
La trésorerie générale :			
Registres de recette et dépense antérieurs à 1886, rôles et souches. — Série P.	43	75	»
Carnets et livres des percepteurs de l'arrondissement de Besançon, 1885. — Série P.	»	40	»
Total	452	115	116

Mouvement des recherches, communications et expéditions

Pendant le même exercice, 828 recherches ont été effectuées (312 pour les bureaux de la préfecture, 512 pour les administrations et particuliers), 9 communications avec déplacement ont été autorisées au profit de l'administration.

53 rôles d'expédition, dont 41 à 75 cent. et 12 à 2 fr. (tarif des documents antérieurs à 1790), ont été délivrés, ce qui, joint à la vente de 9 volumes d'*Inventaire sommaire*, représente 112 fr. 75 à verser au compte des produits éventuels départementaux.

Dons et acquisitions. — Les dons, qui constituent un mode d'accroissement précieux pour les Archives, ont apporté à ce dépôt un contingent important durant l'année 1895-1896.

Mgr l'archevêque de Besançon leur a offert 650 volumes in-4° ou in-8° provenant de feu le cardinal Mathieu, sénateur : budgets et comptes de l'Etat, statistiques officielles, débats des chambres, etc., de 1852 à 1875;

M. le marquis de Scey de Brun, tout le fonds de la seigneurie de Dampierre-sur-le-Doubs, ayant appartenu successivement aux Meligny, aux Vaudrey et aux de Scey (1354-1806), intéressant particulièrement les communes suivantes : Bavans, Berche, Beveuge, Châtelot (Colombier), Etouvans, Mathay, Puessans, Rognon, Villars-sous-Ecot et Vougeaucourt (série E, 89 pièces parchemin, 900 papier, 600 registres);

Feu M. l'abbé Daguet, maître de chapelle à la cathédrale, 15 volumes d'histoire et littérature des XVIIe et XVIIIe siècles;

M. Bernard Prost, inspecteur général des archives et bibliothèques, une pièce parchemin de 1544, concernant Motey-Besuche (E);

M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, un brevet de rente au profit des Cordeliers de Besançon, 1708 (H, parchemin);

M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, un missel diocésain de 1781, provenant du château de la Vaivre (Haute-Saône), et 18 cartes d'Europe (Allemagne, Espagne, etc.) ayant servi aux campagnes du maréchal Moncey ;

Feu M. Cardot de la Burthe, de Vesoul, une carte manuscrite du comté de Montbéliard, dressée, en 1738, par le lieutenant-ingénieur I. B. (?) et dédiée à la maison de Wurtemberg.

A ces libéralités importantes est venu se joindre un groupe de 89 pièces parchemin, de 1406-1756, acheté chez un libraire parisien et renforçant les diverses séries anciennes (B et E en particulier), de testaments et contrats divers utiles à collectionner; une vingtaine de volumes d'histoire générale ou locale (mentionnons, en particulier, le *Dictionnaire du mobilier*, de Viollet-Leduc; le *Recueil de jetons franc-comtois*, de Fouray de Boisselet; le *Bellum Belgicum*, de Balin, de Vesoul; les *Statuts de la confrérie de saint Georges*, de Pouthier de Saône; l'*Armorial de Franche-Comté*, de Bonvalot). J'oubliais de vous signaler le don gracieux du journal bisontin la *Dépêche*, qui porte à trois (le *Petit Comtois* et la *Franche-Comté* compris) le nombre des journaux quotidiens de Besançon, dont la collection complète sera conservée dans le dépôt départemental.

Tel a été, Monsieur le Préfet, le mouvement des Archives du Doubs, en 1895-1896; par les détails circonstanciés que j'ai eu l'honneur de vous soumettre, vous pourrez apprécier et faire constater par le Conseil général que rien n'a été négligé par le personnel du service pour améliorer, développer et rendre facilement accessible à toute espèce de recherches un dépôt public qui est devenu le centre des études historiques de toute la région.

Je n'ai plus, en terminant ce rapport (auquel je donnerai comme annexe manuscrite un second rapport sur l'inspection des archives communales), qu'à vous soumettre un projet de budget des Archives pour 1897. Je ne rappellerai

que pour mémoire, et comme modification éventuelle, l'augmentation de traitement (500 fr.), dont il avait été question dans les trois sessions dernières pour le conservateur du dépôt. A cela près, les chiffres proposés sont les mêmes qu'en 1896.

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1896	1897
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500(?) »
Traitement du premier employé. . .	1.600 »	1.600 »
— du second employé . . .	1.200 »	1.200 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	78 »	78 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté. . . .	725 »	725 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à sa table.	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire. (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons.	300 »	300 »
TOTAUX.	9.753 »	9.753 »

ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Préfet,

Il est peu de départements qui, proportionnellement à leur surface, soient plus morcelés que le département du Doubs qui, pour un chiffre total de 522.895 hectares, ne comporte pas moins de 637 communes, partagées entre 27 cantons. De ce morcellement, dont l'Assemblée nationale de 1790 partage la responsabilité avec l'ancien régime, résultent bien des conséquences fâcheuses, soit au point de vue de l'administration générale, rendue plus difficile et plus coûteuse, soit au point de vue plus particulier auquel sera consacré ce rapport, celui de la conservation des archives communales anciennes ou courantes.

De 1790 à 1830, les communes pourvues d'une maison commune servant à la fois de mairie et de maison d'école, étaient, dans le département du Doubs, une véritable exception. Le conseil municipal se réunissait en plein air, sous le clocher de l'église ou dans quelque logis d'emprunt ou de louage; les archives de la commune étaient déposées généralement à l'église, soit dans la sacristie, soit à la tribune, soit dans la tour des cloches.

De 1830 à 1860, l'immense majorité des communes rurales, je dirais presque la totalité (cinquante communes minuscules environ échappant seules à la loi générale), construisit des maisons d'école et des mairies, quelquefois luxueuses, dans les parages où les bois communaux constituaient une dotation très ample aux municipalités des montagnes. Les archives furent alors installées d'une façon convenable.

De 1870 à nos jours, le développement donné à l'instruction primaire, l'extension du personnel soit enseignant, soit enseigné, ont exercé, sur l'aménagement des mairies, une action considérable qui, dans nombre de communes,

s'est traduite par l'expulsion des conseils municipaux et de leurs archives des locaux primitivement affectés à ce double emploi. Archives et conseils se sont réfugiés n'importe où, dans des recoins souvent très défectueux, de telle sorte qu'à l'heure présente, dans un cinquième environ des mairies, les papiers de la commune d'une part, les conseils municipaux de l'autre, sont moins bien logés qu'ils ne l'étaient il y a vingt-cinq ans.

Et, cependant, depuis vingt-cinq ans, l'accroissement annuel des dépôts d'archives ruraux s'est accentué fortement, soit par les conséquences des lois militaires et scolaires, soit par les documents statistiques de toute sorte qui sont venus se joindre aux collections normales manuscrites ou imprimées. L'action administrative n'est point inutile pour guider et activer les bonnes volontés municipales et mettre les dépôts communaux au niveau qu'ils doivent occuper réglementairement.

Outre les récolements annuels exigés des maires, outre les procès-verbaux de remise d'archives que les maires sortants de charge sont tenus de faire à leurs successeurs, des refontes complètes d'inventaires communaux trop arriérés sont proposées par l'inspecteur là où elles semblent le plus nécessaire.

En 1895-1896, les communes suivantes ont procédé à cette réfection : *Amathay-Vesigneux, Auxon-Dessus*, *Busy*, *Chaudefontaine, Liesle*, *les Maisonnettes, Pouilley-Français*, *Rougemontot* et *Villers-Buzon*. Dans le prochain exercice, un nombre plus considérable s'effectuera par suite du renouvellement récent de toutes les municipalités.

Une seule commune, Miserey, a obtenu, par les soins de l'inspecteur et sans la moindre dépense, l'inventaire de ses archives anciennes qui doivent, on le sait, aux termes des circulaires ministérielles (16 juin 1842 et 25 août 1857), être l'objet d'un classement distinct des archives communales modernes.

Voici la liste des dépôts communaux inspectés dans le dernier exercice :

Abbans-Dessous.	Hyèvre-Paroisse.	Pessans.
Abbans-Dessus.	Lavans-Quingey.	Pointvillers.
Le Barboux.	Lombard.	Quingey.
Le Bizot.	Longemaison.	Rennes.
Brères.	Malbrans.	Rigney.
Byans.	Mamirolle.	Roche-l.-Beaupré.
Chassagne.	Mesmay.	Ronchaux.
Chay.	Miserey.	Samson.
La Chenalotte.	Montbéliard.	Tarcenay.
Chouzelot.	Montfort.	Thise.
Les Fins.	Morteau.	Trepot.
Foucherans.	Narbief.	Villers-sous-Montrond.
Le Gratteris.	Noël-Cerneux.	Vuillafans.
Hyèvre-Magny.	Paroy.	

Au risque d'entrer dans des détails quelquefois secondaires, je vais résumer ici les points saillants des procès-verbaux d'inspection de chacun de ces dépôts dont l'importance varie et dont la tenue n'est pas aussi satisfaisante qu'on le pourrait souhaiter dans l'intérêt de tous.

Abbans-Dessous. — Bonne installation; inventaire à renouveler (1850) en améliorant les classements; reliures tenues à jour.

L'époque antérieure à 1790 est représentée par un livre d'arpentement de 1755 et des registres paroissiaux remontant seulement à 1716.

Abbans-Dessus. — Installation convenable; inventaire dressé en 1885, facile à remettre à jour; reliures exactement faites; le maire devrait tenir un registre d'arrêtés, au lieu de confondre l'exécutif et le législatif, en inscrivant sur le même livre délibérations du conseil et arrêtés.

Un arpentement du XVIIIe siècle, qu'un trop fréquent usage a émietté et qu'il convient de restaurer, quelques liasses de procédures des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, contre les seigneurs ou les communautés riveraines, donnerait lieu à la rédaction d'un inventaire particulier par les soins de l'inspection.

Le Barboux. — Archives en bon ordre, bien installées; inventaire dressé en 1878; collections régulièrement reliées.

Documents anciens : Etat civil de 1642 à 1792; arpentements du territoire en 1721 et 1756; plan des bois dressé en 1737 par le géomètre Carpentier.

Le Bizot. — Bonne organisation, classement médiocre. Inventaire à renouveler (l'ancien date de 1845 et n'est tenu à jour que jusqu'en 1857); reliures attardées.

Outre les documents anciens qui appartiennent régulièrement à la commune : état civil paroissial depuis 1640; procès et comptes d'échevins, Le Bizot possède dans son dépôt, sans en être propriétaire, puisque la loi attribue formellement ce genre de documents aux archives départementales, les registres et dossiers de la justice seigneuriale de Réaumont, dont le siège était au Bizot. Sans vouloir soulever ici la moindre question contentieuse, il sera bon de faire connaître à la municipalité du Bizot l'intention formelle que le département a de faire valoir son droit, le district de Saint-Hippolyte ayant négligé, il y a cent ans, de faire transporter ces archives judiciaires au chef-lieu.

Brères. — Pas de maison commune, les archives sont au domicile du maire; peu de chose à exiger ou même à recommander dans ces conditions défectueuses, pour un dépôt minuscule d'ailleurs.

Byans.— L'exploration de certains placards, hermétiquement fermés depuis la construction de la mairie, m'a permis de retrouver un bloc de 1.000 documents au moins, remontant aux xve-xviiie siècles. Ces papiers, joints à l'état civil de 1607 à 1792, donneront matière à un inventaire intéressant et assez étendu.

Toutes les catégories modernes sont en bon ordre; le seul souhait à réaliser serait la rédaction d'un nouvel inventaire.

Chassagne. — Ici, le souhait serait superflu, le dépôt

étant pourvu d'un double inventaire moderne et ancien et le dossier en étant irréprochable.

De l'inventaire ancien, je tirerai l'indication des pièces suivantes : « Traité entre la commune de Chassagne, Pierre » de Soey et les habitants de Flagey, au sujet du canton de » Valbois, 1398 ; — Sentence arbitrale du 15 avril 1520 entre » les habitants de Chassagne et les grangers du *Pater* » pour la garde des bois ; — Accensement par Thomas » Perrenot, sieur de Chantonnay et de Soey, à la com- » mune de Chassagne, d'un terrain sur le Mont d'Ornans, » 16 juin 1558 ; — Arpentements du territoire dressés par » le géomètre Ligier Vicaire, 1737-1740, — par le bureau des » finances de Besançon, 1776. »

Chay. — Installation passable ; beaucoup à faire au point de vue du classement, des reliures de l'inventaire à renouveler ; rien d'ancien dans ce chef-lieu d'une vieille châtellenie domaniale dont j'ai été assez heureux pour retrouver et acquérir les archives seigneuriales au fond de la Haute-Saône, il y a dix ans environ.

La Chenalotte. — Dépôt bien aménagé, assez bien classé ; l'inventaire à jour fait seul défaut.

Chouzelot. — Local convenable ; armoires suffisantes ; classement laissant à désirer ; reliures en retard ; inventaire à refondre.

Le seul document important du passé est un arpentement du territoire dressé en 1735 et homologué par l'intendant.

Les Fins. — Dépôt installé dans la maison d'école ; inventaires à renouveler tant pour les archives modernes que pour les archives anciennes de médiocre importance d'ailleurs ; les anciens registres paroissiaux se trouvent conservés à Morteau, centre administratif et paroissial du groupe connu jadis sous le nom des Cinq Quartiers du Val.

Foucherans. — Très bonne installation ; armoires vitrées

contenant les diverses collections bien ordonnées; reliures à jour; inventaire en retard.

Rien d'ancien que l'état civil remontant à 1733.

Le Gratteris. — Petit dépôt bien aménagé, classé et pourvu d'un inventaire récent (1892).

Hyèvre-Magny. — Pas de bâtiment communal; toutes les archives sont déposées au domicile privé du maire; leur ordre et leur classement laissent naturellement à désirer. Ce qu'on pourrait réclamer serait : 1° la reliure de l'état civil, de l'origine à 1892; 2° la rédaction d'un inventaire qui aurait, sur les classements et la conservation éventuelle des séries administratives d'Hyèvre-Magny, une influence heureuse.

Hyèvre-Paroisse. — Ici, l'emplacement des archives est décent; l'instrument des recherches, c'est-à-dire l'inventaire, manque; les reliures sont négligées depuis quatorze ans; enfin, la tenue et la signature du registre de délibérations est attardée.

L'état civil ne remonte qu'à 1733.

Lavans (Quingey). — Local quelque peu humide; classement très défectueux; reliures en retard. Liasses de procédures et arpentement du siècle dernier qu'il conviendra de classer, réparer, inventorier. L'inventaire des archives modernes serait à refondre.

Lombard. — Bonne installation; classement très satisfaisant; reliures à jour: état civil, registre de délibérations bien tenu; cadastre en bon état.

Quelques procédures du siècle dernier; état civil paroissial ne remontant qu'à 1735.

Longemaison. — Installation suffisante; classement et inventaire à améliorer. J'ai retrouvé, au presbytère, une partie des archives anciennes dont l'intérêt dépasse de beaucoup ce qu'on peut trouver dans la moyenne de nos archives rurales; on en va juger :

Longemaison n'est qu'un démembrement de la communauté d'Avoudrey, un des plus anciens villages des hauts plateaux. En 1743, on y construisit, pour les habitants, des fermes disséminées dans ses prés-bois, une chapelle, agrandie depuis, en 1786, et desservie par un vicaire. Le 12 septembre 1780, un procès-verbal de délimitation entre la communauté mère, Avoudrey, et la communauté qui s'en détachait, Longemaison, fut dressé d'accord entre les deux parties. Une ordonnance de l'intendant, du 7 mars 1781, approuve ces préliminaires. Enfin, une délibération des deux communautés, du 3 novembre 1781, consomma la séparation en partageant les bois communaux entre les deux villages. Comme souvenir de leur origine commune, les habitants de Longemaison se procurèrent une copie que j'ai retrouvée des « coutumes locales observées de toute » ancienneté dans le village et communauté d'Avoudrey, » revues et remises au net pour perpétuelle mémoire, par » commission expresse de tous les manants et habitants » dudit Avoudrey, congrégés et assemblés à cet effet en » leur maison de ville, le 4 janvier 1592. »

Ces coutumes, en 96 articles, sont évidemment le plus ancien texte détaillé de la vie rurale dans ces pays de pâture commune et de culture restreinte qui forment le cinquième en population, le quart en surface du département actuel du Doubs, de Saint-Hippolyte à Mouthe et de Pontarlier et Morteau à Vercel et Levier.

Après un code électoral et administratif qui assure le fonctionnement de la commune, l'admission d'étrangers, etc. (32 articles), le titre II (10 articles), sous la rubrique, « Charges des habitants, » détermine la quotité des impôts et des amendes, le titre III, « Conduite des bergers, » le titre IV, « Brebis et chèvres, » le titre V, « Veaux, » le titre VI, « Poulains, » le titre VII, « les Bois jurés, » enfin, le titre VIII, «Droiture des prud'hommes et messiers, » prévoient et règlent toutes les difficultés que l'usage commun des prés et des bois peuvent faire naître entre les usagers.

Ces coutumes, rédigées, en 1592, par les échevins d'Avoudrey, en présence des procureurs des seigneuries de Cicon, Vercel et Thurey, copropriétaires des haute, moyenne et basse justice sur le territoire, furent complétées en 1669

par quelques articles additionnels visant la transmission des pouvoirs municipaux, l'usage des fours communs, les devoirs des bergers. Remarquons qu'on n'y trouve aucune trace des *fruitières* ou *fromageries*, ce qui confirme la thèse que j'ai développée ailleurs, c'est que l'industrie du fromage, venue de Suisse (canton de Fribourg), après la guerre de Trente ans, ne s'est acclimatée chez nous que vers 1670, à la veille de la conquête française.

Malbrans. — Installation suffisante; reliures à jour; aucun document ancien; classement et inventaire à renouveler.

Mamirolle. — Mêmes observations pour ce dépôt, à cela près que le local municipal, fort réduit, semblerait enclin à l'humidité.

Mesmay. — Local défectueux semblant menacer ruine; classement très médiocre, vu la mauvaise appropriation des deux placards affectés aux archives. Celles-ci ne renferment qu'un document ancien : un plan aux armes d'un seigneur de Mesmay (XVIIIe siècle).

Miserey. — Local convenable; classement suffisant, inventaire dressé en 1881 qu'il serait aisé de mettre à jour; état civil régulièrement tenu et relié.

Archives anciennes : délimitations avec les communes riveraines, 1550 et 1577; plan de 1726; état civil ancien, 1694-1792, le tout analysé dans un inventaire spécial.

Montbéliard. — La ville de Montbéliard a groupé dans son hôtel de ville, outre le logement des gens de service, le tribunal, le théâtre et la mairie. Cette réunion disparate a pour effet d'augmenter dans une proportion inquiétante les chances d'incendie qui menacent tout dépôt d'archives : et d'abord les archives judiciaires modernes d'une part, ensuite l'état civil ancien et moderne de tout l'arrondissement, centralisé au greffe, enfin, les archives modernes et anciennes de la ville elle-même. Ces dernières ont une grande importance, la bourgeoisie de Montbéliard, au

temps où elle constitua à côté du gouvernement des comtes souverains issus de la maison de Wurtemberg, une petite capitale industrieuse et active, ayant amassé des registres de délibérations, des comptes, des documents administratifs et judiciaires, formant un ensemble des plus instructifs et des plus variés.

Jusqu'à présent, la municipalité de Montbéliard avait pris de ses archives un soin médiocre; depuis peu la municipalité nouvelle, utilisant l'activité du secrétaire M. Emonot, a fait mettre en ordre très satisfaisant toute la partie des archives postérieure à l'annexion française, de 1793 à nos jours, en aménageant dans les combles une salle spéciale, où tous les registres et dossiers inutiles aux bureaux sont méthodiquement classés Il ne reste plus qu'à rédiger un inventaire, en préparant autant de fiches qu'il y a d'unités constituées.

Reste à aborder le dépôt ancien, placé dans une seconde salle des combles, adjointe à la première. L'intelligente initiative du secrétaire, qui s'est déjà signalé en classant les archives de la sous-préfecture de Montbéliard, fait espérer pour cette seconde section une issue aussi favorable que pour la première. Guidé par l'archiviste du département, qui prendra à son compte toutes les questions techniques un peu difficiles, et analysera les documents les plus anciens, le personnel des bureaux de l'hôtel de ville va commencer et poursuivre jusqu'à complément final le classement définitif d'un dépôt longtemps négligé. Et de la sorte, après Baume et Pontarlier, dont les inventaires imprimés sont depuis longtemps à la disposition du public, Montbéliard fera à son tour paraître un instrument de recherches, que les érudits de la région attendent avec une légitime impatience.

Montfort. — La salle de mairie, mise en commun avec le logis de l'instituteur, contient le buffet des archives, laissé en grand désordre par l'administration précédente. Classement et inventaire à renouveler, reliures à parfaire, titres anciens (procédures des XVIIe-XVIIIe siècles) à inventorier à part, tel est le lot dont le maire actuel s'est chargé à bref délai.

Si les archives communales sont peu riches en documents historiques élucidant le passé de la baronnie de Montfort, j'ai eu la bonne fortune de retrouver chez un habitant deux sacs énormes de parchemins et papiers, sauvés lors d'une vente récente du château. Inutile d'ajouter que je ne perdrai point de vue l'espoir de réunir aux archives départementales ce précieux groupe d'informations.

Morteau. — A Morteau comme à Montbéliard, l'hôtel de ville est englobé dans un massif d'annexes : gendarmerie, postes, etc., qui laisse peser des craintes sérieuses sur la conservation des archives. Aussi les archives anciennes de la ville (moins le *Livre Noir* qui est le *palladium* des souvenirs historiques municipaux), sont-elles provisoirement maintenues aux archives du département. Restent les archives modernes qui, dans une ville de 4.000 habitants, commencent à s'accroître dans une large proportion. Il sera possible d'aménager, au moyen de rayonnages supplémentaires, l'ensemble des dossiers, un peu confus encore, dans les bureaux du secrétariat et dans le cabinet adjoint du maire. Un secrétaire jeune et actif pourra, à bref délai, mettre sur un bon pied un ensemble dont l'inventaire, dressé en 1861, est devenu insuffisant et demande à être refondu.

Narbief. — Installation suffisante, classement insuffisant; l'état civil seul est relié (jusqu'à 1882), les publications officielles sont en feuilles.

Arpentement du territoire de Narbief, dressé le 16 décembre 1735, par le notaire J.-B.-Xavier Gaudion. En outre, un registre de la confrérie de la Croix de l'église du Bizot, qui pourra, vu son origine, être revendiqué auprès du maire pour les archives départementales.

Noël-Cerneux. — Pas de local, un recoin seulement de la salle d'école des filles, où, par tolérance, est juchée l'armoire des archives. Celle-ci ne fermant pas à clé, les institutrices y ont pénétré avec des livres, accessoires de classe, etc. D'où un désordre réel que rien ne peut corriger tant que l'armoire indivise n'aura pas fait retour à son

légitime emploi. Le classement et l'inventaire pourront alors être effectués, les reliures ou brochages en retard seront entrepris et réalisés; on profitera de ce mouvement par retracer et verser aux archives du Doubs un protocole du notaire Cheval, du XVII[e] siècle, qui a sa place marquée dans la série des minutes notariales, que l'archiviste est en train de reconstituer.

Paroy. — Salle de mairie humide comme une cave. Les collections brochées ou reliées assez exactement, dépérissent couvertes de moisissures; les archives anciennes, assez précieuses par leur date, sont enfermées dans un tiroir, où elle se décomposent, faute d'air et de soleil. On y trouve des transactions et délimitations avec les communes riveraines de By, de Ronchaux, de Rennes; des procédures remontant à 1492 (charte de Claude d'Occors, seigneur de Chay); un état civil paroissial, datant de 1674; un livre d'arpentement de 1739; enfin différents actes concernant la famille Belin, de Salins, qui possédait à Paroy une maison et un domaine, et dont les portraits, du XVI[e] siècle, figurent peints sur les débris d'un curieux rétable, conservé dans l'église du village.

Pessans. — Local humide, sans éclairage ni aération. Pas de classement, pas d'inventaire, un entassement confus, d'où quelques heures de travail feraient jaillir la lumière, si l'on créait des rayonnages suffisants pour classer et distribuer les registres, les volumes et les dossiers. Il serait possible d'assaînir la salle en mettant à la porte vitrée un ou deux ventilateurs.

Pointvillers. — Local suffisant (au-dessus de la fromagerie); meuble destiné aux archives insuffisant; nécessité de créer des rayons supplémentaires pour les collections imprimées. Pas d'inventaire en règle; reliures à jour; cadastre en bon état.

Arpentement dressé le 8 novembre 1736 par le géomètre Ligier Clavez, de Montferrand; titres concernant les droits de pâture de 1329 à 1501.

Rennes. — La place ne fait point défaut dans la mairie

de ce village; moitié des archives sont conservées dans la salle du conseil municipal, moitié dans une salle voisine servant de bûcher à l'instituteur. Dans un fatras considérable de vieux numéros dépareillés de *Bulletin des lois* ou de *Recueil administratif* qu'il conviendrait de détruire, faute de les pouvoir utiliser, un certain nombre de pièces de procédures anciennes intéressantes à grouper et à conserver. Inventaire à renouveler en améliorant les classements. Reliures de l'état civil et du *Recueil administratif* à mettre à jour.

Quingey. — L'installation des écoles a relégué au rez-de-chaussée fort à l'étroit le bureau du secrétariat et les archives. Les archives modernes sont en bon ordre, quoique non munies d'un inventaire récent. Les archives anciennes, dont l'importance est réelle, sont entassées dans un autre placard. Elles contiennent des documents précieux, tels que les registres de délibérations depuis 1710, les registres paroissiaux de baptêmes, mariages et sépultures depuis 1589; les papiers de la familiarité de Quingey, des comptes, des procédures, etc. Il sera facile de déterminer la ville à voter, pour le classement et l'inventaire de ses titres anciens, une légère dépense; l'archiviste du département fera le nécessaire, afin de mettre en situation normale le dépôt de la ville de Quingey.

Rigney. — Bonne installation dans une petite pièce voisine de la salle du conseil municipal. Classement régulier, inventaire dressé en 1881, facile à mettre à jour; reliures un peu attardées.

Comme documents anciens, registres paroissiaux depuis 1662 et un journal de 1792 en quatre volumes in 8° : *Le Courrier de l'Egalité.*

Roche-lez-Beaupré. — Les archives, déposées dans une petite pièce adjacente, sont organisées d'une façon très passable, munies d'un inventaire qu'il conviendrait de refondre; les reliures sont exactement faites; pas d'autre document ancien que les registres de la paroisse, depuis 1739.

Ronchaux. — Le local dans lequel sont réunies les archives est convenable; le classement défectueux, quoique le meuble destiné à contenir les registres et les dossiers et les rayonnages disposés à l'entour soient suffisants. Depuis longtemps on a négligé de faire relier les collections de l'état civil, du *Recueil administratif*, etc. Nécessité urgente de rétablir l'ordre et de renouveler l'inventaire.

Outre le vieux coffre de chêne à triple serrure, remontant aux circulaires de l'Intendant (signalées dans un précédent rapport), Ronchaux possède une série précieuse de registres baptistaires depuis 1580, un arpentement de 1736, des dossiers administratifs concernant la construction d'un ponceau, vers 1770, et quelques dossiers de procès.

Samson. — Vu l'humidité du local municipal où les collections imprimées, non reliées d'ailleurs, sont abandonnées à leur malheureux sort, le maire conserve à son domicile les pièces importantes, telles qu'état civil, cadastre, documents administratifs concernant l'armée, la comptabilité, etc. Pas d'inventaire en ordre.

Arpentement de 1733, dressé par Ligier Clavez (deux exemplaires).

Tarcenay. — Local satisfaisant à toutes les conditions désirables. Classement médiocre; reliures en retard depuis deux ans; inventaire dressé en 1888, à mettre à jour.

Registres paroissiaux de 1679 à 1792.

Thise. — Ordre aussi parfait que possible; tout est classé, relié, inventorié (1890), grâce à l'activité et à la bonne entente de la municipalité.

Quelques documents anciens : état civil paroissial depuis 1737; plans des bois de Thise, 1757-1763, dressés par l'arpenteur Tissot.

Trepot. — Dépôt un peu négligé, malgré une installation confortable dans deux grandes armoires que les souris visitent malheureusement, la mairie étant inhabitée. Reliures à jour; inventaire récent; registres paroissiaux remontant à 1707.

Villers-sous-Montrond. — Local médiocre, traces d'humidité partielle. Inventaire et classements à refondre; reliures en retard.

Vieux coffre de chêne des anciennes archives; état civil paroissial depuis 1736 seulement; arpentement du territoire (sans date) et terrier de Tarcenay provenant du fonds du chapitre métropolitain qu'on pourra revendiquer, si le double manque aux collections départementales.

Vuillafans. — Salle de mairie humide (rez-de-chaussée au bord de la Loue), où seules sont déposées les archives modernes, les archives anciennes étant, par mesure conservatrice, maintenues aux archives du département. Le classement des documents administratifs est assez satisfaisant, sans cadrer toutefois avec l'inventaire qui n'est plus tenu à jour. Les reliures sont en retard, il serait à souhaiter que l'on pût arriver à une meilleure organisation, et du local et des collections qui y sont conservées.

Par ce simple exposé, vous pourrez juger des nombreux *desiderata* dont votre haute autorité obtiendra, je n'en doute pas, la réalisation dans un certain nombre de communes. Comme chaque année j'aurai l'honneur de vous proposer successivement l'envoi, à chacune des municipalités inspectées, d'un relevé des améliorations à provoquer, en même temps qu'en centralisant à la préfecture, pour une durée plus ou moins prolongée, les documents antérieurs à 1790, je rédigerai l'inventaire de toutes les pièces anciennes que j'ai retrouvées dans les dépôts communaux et dont la nomenclature prendra place ultérieurement dans la série des inventaires-sommaires imprimés des archives départementales du Doubs.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Gauthier, archiviste

Au lendemain de votre prise de possession de l'administration préfectorale du Doubs, vous avez bien voulu tenir une promesse faite dès la veille, en visitant, dans tous ses détails, avec un intérêt dont je vous suis très reconnaissant, le dépôt des archives départementales. Quittant l'Allier, où, sur votre initiative, la transformation et l'installation confortable du même service allait s'opérer, vous avez pu juger, avec une haute compétence, des dispositions prises par le Conseil général du Doubs pour sauvegarder les précieux et innombrables documents historiques, administratifs et judiciaires qui forment une partie très intéressante de son domaine. La satisfaction que vous avez bien voulu m'en témoigner, en m'apportant vous-même des félicitations du Ministre, conséquence d'une inspection générale effectuée en 1896, aura eu ce double effet de m'encourager vivement dans un labeur fatigant et pénible et de reporter sur l'Assemblée départementale l'honneur d'une œuvre et de résultats, que sa prévoyance et son concours toujours bienveillant ont seuls rendus réalisables.

Dans ces conditions, je n'ai donc plus à vous faire connaître l'ensemble de mon service et la physionomie générale de mon dépôt, mais je me bornerai à vous signaler les modifications et les améliorations qui s'y sont produites dans le cours de l'exercice 1896-1897.

Appropriations matérielles du dépôt

Contrairement à un principe universellement adopté, la construction du bâtiment des archives du Doubs, effectuée de 1882 à 1884, n'a pas coûté un centime de plus qu'il n'était

prévu au devis primitif, malgré 7 à 8.000 fr. de travaux imprévus, engloutis dans les pilotis des fondations. Cette modération dans la dépense, dont je revendiquerai partiellement le mérite, a eu pour conséquence de laisser en arrière l'aménagement des combles, c'est-à-dire de tout un étage d'un édifice, qui comprend un rez-de-chaussée et deux étages. Depuis 1884, ma préoccupation et l'emploi d'un modeste crédit de 300 fr. m'ont permis d'aménager successivement dans ces combles, lambrissés pour protéger contre les intempéries les documents que j'allais y déposer, quatre grandes salles et un cabinet pour les réserves d'imprimés. Sur ces quatre salles, trois sont complètement munies d'étagères ; une seule, tournée au nord-est, est encore inachevée. En 1896-1897, au moyen du crédit ordinaire et du produit éventuel d'une vente de papiers inutiles qui m'a été alloué, j'ai poussé activement le développement des étagères et des rayonnages dans cette salle qui pourra loger environ 5.000 dossiers. A l'heure présente, le quart des étagères reste à construire ; ce sera l'œuvre de 1897-1898 ; le surplus est terminé, et, en 1899, le siècle s'achèvera en voyant peindre et vernir les dernières travées de mes combles.

Voilà pour la menuiserie, en y joignant quelques revêtements de panneaux, moitié sapin, moitié chêne, dans les embrasures des fenêtres tournées au sud et à l'ouest, où l'humidité pénétrait aux jours de pluie par des fissures de maçonnerie.

Les peintres ont dû, eux aussi, intervenir pour compléter l'œuvre des menuisiers, peindre au minium les poutres de fer qui soutiennent les voûtillons d'étage en étage, encoller les murs, enduire les embrasures des portes ou fenêtres, mettre en bon ordre six salles du rez-de-chaussée et du second étage. Chacune des salles ainsi embellies coûtant 80 fr. environ, j'ai dû borner mes désirs pour laisser à l'avenir le soin de compléter l'amélioration.

Dans un bâtiment neuf, fait à l'entreprise avec fort rabais, il est, hélas ! au bout de treize ans, bien des matériaux qui s'effritent et bien des tares qui apparaissent : sapin du Nord employé au lieu de sapin du pays, contrairement au cahier des charges ; fenêtres qui ne peuvent fonctionner, par

suite de mal façon du bois ou du fer; panneaux de portes qui se sont retirés, laissant passer vent et lumière, etc. Tout cela promet des soins multiples et des réparations successives dont le temps se chargera et pour lesquels, ou du moins la plupart, le crédit annuel d'entretien suffira, je l'espère.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

Si l'archiviste doit veiller, en bon père de famille, aux questions matérielles d'appropriation et d'entretien de son bâtiment et perdre, bon an mal an, quelques semaines à réunir, conduire et surveiller des ouvriers, cela le distrait un peu de ses occupations normales, c'est-à-dire des classements et inventaires des trois sections de son dépôt : archives anciennes, archives de l'époque intermédiaire, archives modernes; leur ensemble n'a pourtant pas eu à souffrir des travaux d'aménagement en 1896-1897.

En 1896, je signalais l'achèvement du classement des deux premiers fonds de la série G, dont l'inventaire est en cours de publication : les fonds de l'Archevêché et du Chapitre, complètement analysés et inventoriés. Cette année, j'ai pu classer et coordonner définitivement l'important groupe des archives de l'Officialité diocésaine, dont je donnerai ci-dessous le cadre sommaire. Ce classement de l'Officialité m'a permis de retrouver 84 dossiers ou registres de la Chambre Archiépiscopale (secrétariat) et de la Chambre du Clergé (assemblée appelée à voter l'impôt), qui, réunis au fonds proprement dit de l'Archevêché, ont fait passer celui-ci de 76 à 160 articles. Le dernier numéro du Chapitre occupera, en conséquence, le numéro 534 de la série G, et le premier numéro de l'Officialité, comprenant en totalité 371 articles d'inventaire, deviendra G. 535.

Cadre de classement du fonds de l'Officialité de Besançon

Titres généraux :

Actes importants	1602-1776
Sentences définitives	1573-1790

Sentences interlocutoires	1587-1630
Sentences sur pièces vues.	1720-1752
Sentences et appellations	1709-1779
Plumitifs d'audiences civiles	1728-1790
Enquêtes civiles	1718-1789
Requêtes à l'Official	1703-1790
Testaments publiés devant l'Official	1340-1674

Procédures ecclésiastiques :

Fulmination de bulles	1625-1726
Indults nommant à des cures	1741-1753
Bulles d'indulgence	1732-1779
Procès en matières canoniques	1608-1788
Procès en annulation de vœux	1700-1786
Procès en règlement de droits curiaux, XVIIe-XVIIIe s. (A-V).	
Procès en réunion de bénéfices	1742-1781

Procédures civiles :

Procès en matière civile	1594-1777
Causes matrimoniales	1639-1790
Causes successorales.	1582-1680
Tutelles et curatelles.	1582-1679
Possession d'état civil	1729-1753

Procédures criminelles :

Procès en matière de crimes et délits	1619-1785

Appels :

Appels devant juge apostolique.	1510-1782
Appel comme d'abus de l'Archevêque de Besançon contre le Chapitre	1661-1663

Greffe :

Formulaires.	1570-1700
Correspondance des greffiers.	1641-1757

fait emplette, je citerai une vingtaine de quittances du Trésor des Chartes de 1359-1370, du plus haut intérêt pour notre histoire. J'en transcrirai deux entre autres, d'une importance particulière. La première a trait à la confiscation de la tour de Buffard, par ordre de la comtesse Marguerite de Flandre, en 1361.

« Jaiques de Vienne, sire de Lonviz, gardiainz du Contez de Bourgoigne ès parties d'Aval, à monseigneur Eudes de Quingey, gruier de Bourgoigne, et à François, maire de Buffart, salut. Comme nostre chière et redoubtée dame, madame de Flandres, ehust fait mettre en sa main la tourt de Buffart pour certainne et juste cause, pour ce est-il que nous vous mandons et par ceux présentes lettres commettons, se besoing est, que non obstant ladicte main mise ou autre ordenance sur ce faicte de nostre dicte dame vous levez la dicte main de la dicte tourt à nostre amey cosin Jehanz de Bourgoigne ou à son certainz comandemant pourtanz avecque lui ceux présentes et de la dicte tourt bailliez et delivrez la possession adit Jehans nostre cosin ou a sondit comandemant non obstanz les choses devant dictes et de ce faire nous vous donnons plain pooir auctoritez et comandemant espécial. Mandanz et commandanz à touz les subgez de nostre dicte dame et de nous que en ce façons a vous obéissent favorablemant.

» Donné à Salins sobz nostre scel le quart jour du mois d'avril l'an mil trois cent sexante et ung ».

Voici un second texte, d'un intérêt considérable, concernant la mort en prison, au château de Grimont sur Poligny, de Jean de Chalon, fils aîné du comte d'Aucerre, le 27 février 1370 :

« Je, Phelippe de Mery, chastellain de Poloigny, fais savoir a touz que pour la sepulture et enterrement de monseigneur Jehan de Chalon ains nez filz le conte d'Aucerre qui estoit prisonier de ma dame en chastel de Poloigny, li quel traspassa le mecredi, XXVII[e] jour de fevrier premier jour de quaresme MCCCLXIX, Estienne Vincent receveur de Poloigny pour ma dicte dame et pour et au non de Este-

venin Vurry tresorier de Dole et de Salins, son maistre, paia et fist avoir par mon comandement en deniers comptant en ma présence et en la présence de Aubriet de Plaigne clerc de ma dicte dame que montent en deniers sexe florins sept gros huit engroignes; item en cire pour son luminaire cinquante quatre livres et trois quarterons laquelle somme d'argent et de cire je promet faire compter audit trésorier et Estienne en leurs prouchains comptes qu'il ferast ès gens de madame. Tesmoins mon seel mis en ces lettres, l'an et le jour que dessus.

» Item paiez à Jeham Bon Ami pour luy ansevelir nuef gros. Somme toute : XVII florins, IIII gros et VII engroignes. Donné comme dessus ».

250 documents, d'égale ou moindre importance, achetés à Paris, dans les librairies Charavay ou Voisin, à Besançon chez les brocanteurs Billot-Girard et Plumey, ont fait rentrer au dépôt des pièces de toute origine des XIVe-XIXe siècles. Je citerai notamment une lettre originale de Claude d'Achey, de 1643, volée jadis par Duvernoy dans la correspondance du Parlement (ce forban avait l'habitude d'annoter d'une grosse et reconnaissable écriture les documents qu'il dérobait) et nombre de pièces volées au fonds de l'Intendance et aux dossiers des Ponts et Chaussées, par un sieur Hyenne qui, sans avoir l'érudition de Guillaume et de Duvernoy, avait comme eux la main leste.

Je ne pousserai pas plus loin le détail des acquisitions nouvelles faites par les Archives, en 1896-1897. De ce qui précède, il sera, je crois, facile de conclure qu'aucune occasion n'a été négligée pour le développement d'un dépôt qui, malgré des dilapidations énormes, accomplies grâce à des connivences regrettables entre les malfaiteurs et certains dépôts publics, reste et restera toujours à la tête des autres dépôts d'archives de la région, au point de vue de la variété et de l'étendue des ressources.

Vous aurez pu juger, Monsieur le Préfet, et faire juger par le Conseil général d'un progrès évident accompli dans le cours de la dernière année. Il ne me reste plus qu'à vous soumettre, en les recommandant à votre haute bienveillance, les deux propositions d'augmentation de traitement : pour le

conservateur du dépôt (500 fr., 31 ans de services), le premier employé des Archives, M. Dornier (200 fr., 11 ans de services) (1), et le supplément motivé de frais de bureau et chauffage (50 et 25 fr.), 75 fr., que j'ai l'honneur de vous présenter.

Budget ordinaire. — Sous chapitre IX.

	1897	1898	Augmentation
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des Archives	4.500 »	4.500 »	+ 500 »
Traitement du premier employé.	1.600 »	1.600 »	+ 200 »
— du second employé .	1.200 »	1.200 »	»
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	78 »	78 »	»
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté	725 »	725 »	+ 75 »
ART. 3. — Acquisition de documents, abonnement au *Journal officiel* et à sa table	250 »	250 »	»
ART. 4. — Publication de l'inventaire (Circulaire de 1864)	600 »	600 »	»
ART. 5. — Inspection des archives communales.	500 »	500 »	»
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »	»
TOTAUX	9.753 »	9.753 »	+ 775 »

(1) La dernière augmentation de M. Gauthier date de 8 ans; celle de M. Dornier, de 4 ans.

ARCHIVES COMMUNALES

Rapport de M. Jules GAUTHIER, inspecteur

Sur 637 communes qui composent le département, 600 ont été jusqu'ici visitées et même revisées à plusieurs reprises pour y assurer, y rétablir ou y maintenir l'unité de classement qui doit présider à l'ensemble des dépôts des archives municipales. Si ces revisions doivent être multipliées quand il s'agit de centres importants, possédant des groupes quelque peu nombreux de documents anciens, il ne faut pas négliger, l'expérience est là pour s'en convaincre et mes rapports antérieurs pour le démontrer, les dépôts d'ordre inférieur. S'il est philosophiquement prouvé que ceux-là tiennent davantage à leurs idées qui en ont moins, il est également prouvé que les plus petits villages sont souvent ceux qui tiennent davantage à leurs traditions, à leurs privilèges, à leurs propriétés communales, partant à leurs archives et aux titres qui justifient de leurs droits.

De cette définition vous trouverez une preuve évidente dans le premier groupe d'inventaires d'archives communales anciennes, intéressant tout un canton, que j'ai l'honneur de vous prier de soumettre au Conseil général, comme début d'un plan d'ensemble qui réunira dans un ou deux volumes d'inventaire, en les groupant arrondissement par arrondissement et canton par canton, les analyses d'archives anciennes des 637 communes du département.

Cette enquête et cette rédaction d'inventaires, commencée et promise depuis deux ou trois ans, a abouti cette année au groupement des inventaires sommaires de tout un canton, celui d'Amancey, premier canton du premier arrondissement (Besançon). L'année 1897-1898 verra cette méthode, si vous l'approuvez, Monsieur le Préfet, et si le Conseil général s'en déclare satisfait, appliquée aux 43 communes du canton d'Audeux (second canton du premier arrondissement), et ainsi de suite.

Canton d'Amancey. — Archives anciennes

Le canton d'Amancey compte 23 communes; sur ce nombre, 3 seulement ne possèdent aucun document antérieur à 1790 : ce sont les communes d'Amondans, Doulaize et Sarraz. Les 20 autres, dans une proportion qui varie, ont toutes conservé quelques débris du passé. Voici à ce sujet quelques renseignements sommaires :

Alaise. — Registres paroissiaux d'état civil, 1 terrier de 1768 et un plan des bois de 1776.

Amancey. — 28 articles du xve au xviiie siècle : état civil, procès, arpentements.

Bolandoz. — Registres paroissiaux depuis 1647, terriers de 1747, nombreux dossiers de procédures, 1235-1790.

Cléron. — Registres paroissiaux depuis 1610, terrier de 1751, procédures de 1602 à 1790 (droits communaux, pâtures).

Coulans. — Registres paroissiaux depuis 1737, plan du territoire (xviiie siècle).

Le Crouzet. — 2 terriers de 1731 et 1760, procédures.

Déservillers. — Registres paroissiaux depuis 1579, terrier de 1773.

Eternoz. — Registres depuis 1621.

Fertans. — Terrier de 1770.

Flagey. — Terrier de 1685.

Gevresin. — Registres paroissiaux depuis 1695; 2 terriers

Labergement-du-Navois. — Registres depuis 1738.

Lizine. — Registres depuis 1603.

Malans. — Registres depuis 1751.

Montmahoux. — Terrier de 1743.

Nans. — Registres paroissiaux depuis 1608; terrier de 1743.

Refranche. — Etat civil de 1552 à 1646; titres de délimitation de 1418 à 1739.

Reugney. — Registres depuis 1644; terriers de 1749 et 1775.

Sainte-Anne. — Terrier de 1740.

Silley. — Terrier de 1770.

J'ai l'honneur de joindre à ce rapport : 1° la minute manuscrite des inventaires sommaires de chacune des 19 communes ci-dessus; 2° la première feuille imprimée du volume spécial d'inventaires sommaires des archives du Doubs, qui contiendra, arrondissement par arrondissement, l'analyse de tous les documents anciens des petits dépôts communaux. Ce travail, assez considérable, a été tout entier l'œuvre du dernier exercice. Le Conseil général appréciera, je l'espère, son utilité flagrante, journellement vérifiée dans les conflits entre communes, pour pacifier plutôt que pour multiplier les différends et les procès, qui naissent souvent de l'absence ou de la mauvaise interprétation des titres.

Outre les inventaires d'archives anciennes du canton d'Amancey, l'inspection des archives communales a rédigé, en 1896-1897, l'inventaire de Miserey et de Vaire-le-Petit.

Il a été de plus dressé et vérifié des inventaires d'archives modernes dans les communes d'Avanne, Montfort, Thise et Vaire-le-Petit.

Voici la liste des dépôts communaux inspectés en 1896-1897 :

Arc-et-Senans.	Corcelles-Ferrières.	Neuvier.
Audeux.	Corcondray.	Noirefontaine.
Avanne.	Courcelles (Quingey).	Palantine.
Aveney.	Dampjoux.	Placey.
Bief.	Franois.	Pouilley-les-Vignes
Buffard.	Goux (Quingey).	Rancenay.
Cessey.	Lavernay.	Rouhe.
Chalèze.	Liesle.	Serre-les-Franois.
Châtillon-le-Duc.	Mérey-Vieilley.	Vieilley.
Chaux-l.-Châtillon.	Montbenoît.	Villars-sous-Dampjoux.
Chemaudin.	Montferrand.	Villers-Buzon.

De même que chaque année, j'extrairai de mes procès-verbaux d'inspection quelques détails topiques sur les points saillants que j'ai pu relever.

Arc-et-Senans. — Installation un peu confuse, grâce à un

enchevêtrement de livres (bibliothèque insignifiante de livres de droit offerte par M. Maire) et de journaux ou prospectus collectionnés par d'anciens maires. En élaguant les inutilités, en classant méthodiquement et à part archives anciennes et papiers modernes, le dépôt prendrait de suite un aspect satisfaisant. Peu d'archives anciennes, registres d'état civil remontant à 1623.

Audeux. — Petit dépôt bien classé, reliures à jour, état civil paroissial depuis 1641 ; document sur les droits seigneuriaux, les foires et les redevances convenues avec M. Mareschal, d'Audeux (Vers 1680).

Avanne. — Dépôt bien installé et mis en bon ordre par la municipalité actuelle. Registres paroissiaux de 1572 à 1792, avec curieuses annotations sur les intempéries et les événements ; arpentement de 1751. Reliures à jour.

Averey. — Ordre et installation défectueux ; local humide; rayonnages insuffisants. Rien d'ancien. Beaucoup à faire comme améliorations.

Bief. — Faute de maison commune, les archives sont logées par le maire dans une annexe de son domicile légèrement humide, et par conséquent néfaste pour la conservation des dossiers, registres ou volumes. L'état civil est cartonné ; les recueils administratifs, etc., en feuilles; manque de ressources.

Buffard. — Les archives sont renfermées dans un buffet déposé, faute d'autre emplacement, dans la salle d'école des garçons et dans une armoire vitrée contiguë. Les reliures sont à jour; l'inventaire ne l'est point. Etat civil paroissial depuis 1656 et quelques dossiers de vieilles procédures.

Cessey. — Assez bonne installation ; classements suffisants ; reliures attardées ; rien d'ancien.

Chalèze. — Installation confortable dans une armoire vitrée, formant paroi de la salle du conseil municipal.

sentées que par les registres d'état civil paroissial, remontant à 1642, et par un plan des bois dressé en 1740 par l'arpenteur Tissot. Inventaire de 1887 non approuvé; quelques reliures sont en retard.

Villars-sous-Dampjoux. — Sauf l'état civil paroissial datant de 1589 (conservé à la mairie de Dampjoux), aucun document sur l'état ancien de cette localité. Faute de local communal, les papiers et registres sont conservés chez le maire, partant mal rangés et classés. Inventaire à renouveler pour obvier à cet état tristement défectueux.

Villers-Buzon. — Les registres paroissiaux intéressant Villers sont conservés à Dannemarie (depuis 1610 à l'an IV); l'église, assez ancienne, possède quelques tombes et une cloche du XVI[e] siècle, provenant de l'abbaye cistercienne de Corcelles. Dépôt moderne très bien ordonné, relié, classé, muni de cartons et d'un inventaire dressé et approuvé en 1894.

Par les détails quelque peu monotones que j'ai eu l'honneur de vous exposer, vous avez pu, Monsieur le Préfet, vous faire une idée précise de ce qu'une trentaine de communes, prises un peu partout sur le territoire du département, peuvent offrir de ressources en matière de documents anciens, à qui voudrait rechercher leur origine ou écrire leur histoire. Les ressources sont modestes, mais heureusement, dans le dépôt départemental un complément très important existe, qu'il deviendra de plus en plus facile de mettre à contribution. Le souci de l'inspection, du reste, doit être d'améliorer peu à peu, sur le terrain purement moderne, la situation des dépôts communaux, en y faisant entretenir et conserver avec grand soin les documents d'intérêt réel, en provoquant la suppression motivée de recueils imprimés d'un intérêt purement négatif, même quand ils sont formés en collections suivies: journaux ou revues municipales que l'on n'a jamais feuilletés et qui forment un inutile encombrement.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Jules Gauthier, archiviste

Dans un dépôt aussi considérable que celui des archives départementales du Doubs, les douze mois de l'année passent trop vite pour que, malgré la somme importante du travail journalier, les transformations s'exécutent aussi rapidement que je le souhaiterais. Mais à chaque jour suffit sa peine, et, quoi que je fasse, mon successeur trouvera de quoi s'occuper. En 1897-1898, un certain nombre de progrès et d'améliorations ont pu se produire dans le service, vous me permettrez de vous en exposer sobrement le détail.

Appropriations matérielles du dépôt

Avec votre aide et votre bienveillante autorisation, une partie des réparations essentielles, dans un bâtiment dont la construction fut achevée en 1884, ont pu s'effectuer sur trois points distincts.

Le premier point a été la révision attentive et la réparation minutieuse des toitures, faites dans les meilleures conditions possibles et sous la surveillance incessante du conducteur des ponts et chaussées, chargé de l'entretien des bâtiments départementaux.

Le second a été le développement des rayonnages dans la salle XIV des combles, où doivent prendre place, dans un avenir prochain, les revues modernes S-T-U-V-X (travaux publics, instruction publique, justice, cultes, comptabilité des fabriques et des hospices, etc.).

Le troisième a été la peinture des six salles du premier et second étages, laissées jusqu'ici en arrière, faute de ressources.

Grâce au crédit ordinaire et à 543 fr. 95, produits par une

vente récente de papiers inutiles, la plus grande partie de ces travaux se trouve soldée.

Mais chacun des corps de métiers employé à ces travaux d'entretien, à ces remaniements nécessaires, a pu constater et m'expliquer les défectuosités de la construction, sinon dans la maçonnerie proprement dite, où seuls, quelques tassements et fissures ont pu se produire, du moins dans la menuiserie, peinture, serrurerie faites à l'adjudication avec fort rabais et malfaçons, sur lesquelles la prescription a passé, mais sans effacer la trace des négligences commises.

Je me bornerai à en citer quelques-unes, car, à très bref délai, il faudra pourvoir au remplacement de certains planchers, et de nombre de fenêtres dont la confection n'a pas été conforme ni aux engagements pris par l'adjudicataire, ni aux règles ordinaires du métier.

Citons. Les fenêtres en chêne ont été prélevées sur des matériaux de rebut, ou tout au moins de troisième choix, et, à l'heure présente, j'ai dû faire enclouer, avec des barres d'appui, telle ou telle fenêtre de la façade regardant l'ouest par où le vent et la pluie s'engouffraient dans le dépôt à chaque tempête.

Le plancher du premier étage, exécuté en sapin de Norvège (et payé comme sapin du pays), est presque usé sous la foulée constante du public et du personnel, et devra être remplacé par un parquet de chêne, dans un avenir prochain.

La peinture des rayonnages des salles d'archives, qui devait être faite à triple couche, a été exécutée en deux couches seulement, la première *à la colle*, la seconde à l'huile, d'où tromperie de moitié environ sur la valeur réelle du travail et nécessité de repeindre quelque jour, au moins à une ou deux couches, toutes les tranches de rayons, ainsi que je l'ai fait faire cette année dans la salle I à titre d'essai et pour trouver la base de la dépense à intervenir.

La serrurerie (portes et fenêtres) laisse aussi fort à désirer et demandera une révision complète.

Ces observations, sur lesquelles j'insiste, en demandant qu'une commission du Conseil général délègue quelques-uns de ses membres pour en vérifier l'exactitude, auront,

je n'en doute pas, comme conséquence, l'adoption d'une série de réparations dont la dépense n'atteindra pas, j'en suis convaincu, un chiffre très élevé, et que je suis prêt à étudier avec le service d'entretien des bâtiments départementaux.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

La partie des archives départementales dont le classement et l'inventaire se poursuivent et s'achèveront, je pense, en 1899 et 1900, porte la lettre de série G et contient tous les documents ecclésiastiques de l'Archevêché, des chapitres, des églises, cures et chapelles du diocèse de Besançon du XI[e] au XVIII[e] siècles. L'Archevêché, le chapitre métropolitain, l'Officialité diocésaine et l'ensemble des bénéfices séculiers (cures et chapelles) sont aujourd'hui classés et en grande partie inventoriés. Un volume d'inventaire est à l'impression, j'ai l'honneur d'en soumettre les onze premières feuilles à l'examen du Conseil général ; il contiendra notamment l'analyse d'une collection exceptionnellement précieuse, celle des délibérations du chapitre métropolitain de Besançon de 1412 à 1790. Cette série comptant 40.000 pages de textes, en partie très difficiles à lire, a été analysée par moi dans le courant de cette année, sans préjudice d'un certain nombre d'articles analysés dans le fonds de l'Officialité et du classement des fonds du séminaire diocésain et de la mission de Beaupré, dont le cadre vient d'être approuvé par le Ministre.

En 1899, les deux fonds avec leurs annexes, ainsi que les 300 articles de l'Officialité, seront inventoriés et la copie prête à livrer à l'imprimeur. Dans ces conditions, un volume d'inventaire au moins paraîtra en 1900.

Pour donner à la série G sa contexture matérielle définitive, j'ai dû explorer tous les résidus des divers fonds ecclésiastiques, tous les dossiers de dons et d'achats, amassés depuis 30 ans dans une catégorie particulière : les Nouvelles Acquisitions, sans avoir été vérifiées d'une façon approfondie. Cet examen a produit deux résultats : le premier, celui de restituer à la série G d'abord, pour laquelle je travaillais spécialement, à la série H ensuite, plusieurs

centaines de documents provenant de cent sources différentes; le second, de permettre la constitution normale et réglementaire du cadre définitif de la série E.

Cette série E est destinée à recevoir les titres féodaux, les titres de famille, les titres de communes, enfin les titres de confréries ou associations.

Un de mes prédécesseurs avait essayé de classer cette série E, encore incomplète, et avait même rédigé 1.862 articles d'un inventaire que l'on peut déclarer très défectueux, sans attaquer la mémoire de son rédacteur, mal servi par les circonstances.

Grâce à la réintégration de 60.000 documents provenant d'une triple origine : la révision des séries L et Q au point de vue des titres antérieurs à 1790, provenant des émigrés, déportés, reclus ou condamnés; les achats; les dons, la série E, dès que le cadre de classement soumis à l'approbation ministérielle aura été adopté, pourra à son tour être définitivement organisée.

Comme cette opération (faute de personnel et de temps) ne sera complètement réalisée que dans deux ans au plus tôt, je tiens dès à présent à donner l'idée de ce que représentera la série une fois inventoriée, tout en faisant remarquer que cette catégorie est destinée à s'accroître dans l'avenir, pour ainsi dire indéfiniment, puisqu'elle est composée des documents qui intéressent à la fois les familles, les communes et propriétés de toute nature, les associations ou confréries pieuses ou laïques, c'est-à-dire l'universalité des catégories civiles de l'ancien régime.

Cadre de classement de la série E

I. — *Titres féodaux.* — D'Agay, d'Arvisenet d'Auxon, Chalon-Orange, Chapuis de Rosières, du Châtelet, du Chaylar, de Choiseul, de Constable, Coquelin de Germigney, Courchetet d'Esnans, Damey de Saint-Bresson, Dampierre-sur-le-Doubs (seigneurie), de Durfort, d'Eternoz, Fertans (seigneurie), Frère de Villefrancon, Gauthiot d'Ancier, Gevigney (seigneurie), Girod de Novillars, de Grammont, d'Hennezel, d'Iselin de Lasnans, Jannot de Moncey, de La-Baume-Montrevel, de La-Baume-Saint-Amour, de La-Roche-

en-Montagne, de La-Roche-sur-l'Ognon, de La-Tour-Maisod, de La-Tour-Saint-Quentin, Maire de Quingey, Mareschal de Bouclans, Mareschal de Sauvagney, Marnay (marquisat), de Montboillon, de Monnier, de Montureux, Morre (seigneurie), de Neuchâtel, Pavans de Ceccaty, Petitbenoit de Chaffois, de Portiers, Pourcheresse d'Etrabonne, Pouthier de Saône, de Quingey, de Ray, de Rye, de Saint-André-Vercel, de Saint-Loup, de Saint-Mauris-Montbarrey, de Vergy, de Vienne.

II. — *Titres de familles.* — Abry, d'Achey, Aigremont, d'Allamand de Malprel, Altériet, Alviset, d'Amandre, Amey de Champvans, d'Amondans, d'Andelot, Arbilleur, d'Arbois, Arnoulx de Pirey, d'Aroz, Arthaud, d'Astorg, d'Aubonne, Aymonet de Contréglise.

Babey, Bailly-Bouhélier, Balahu, de Balay, Balin, Ballouhey, du Ban, Bancenel, Bannelier, Barbaud, de la Bascuière, Barberot d'Autet, Barthelet, Bassand d'Anteuil, Bauffremont, Baulard d'Angirey, Bauquier, Baverel, Beley, Belin, Belot de Chevigney, Belot de Villette, Benoît de Saint-Vandelin, Béreur, Bergerot (d'Arbois), Bermont, Berthet, Bertrand, Bidaut, Binétruy de Grandfontaine, de Blandans, Boillon, Boiset, Boissard, Boitouzet, Bole, Bonne de Vertières, Bonvalot, Boquet de Courbouzon, Bordey, Borrey, Bouchard, Bouchet, Boucleret, Boudier, Bouhélier, Bourgon, Bourguignet, Boutin de Diancourt, Bouveret, Boyer, de Branges, Bressand d'Argilly, Briseux, Broch d'Hotelans, de Brun, Bryet, Bullet de Bougnon, Buretel de Chassey, Buson de Champdivers.

Cabet, Cachot, Calf, Carémentrand, Cart, Cécile, de Chaffois, de Chaillet, Chalon, de Champagne, Champreux, de Champvans, Chandiot, de Chassagne, de Chassey, de Chassault, Chassignet, Chaulmont, Chauveroiche, de Chavirey, Chevanney des Daniels, Chifflet, Chaux, Christophe, de Cicon, Clément, Clerc (de Luxeuil), Clermont (de Salins), de Cleron, Coillot (de Poligny), de Cointet de Châteauvert, Colard, de Coligny, Colin de Valoreille, Compagny de Courvières, Coquillot de Chalèze, de Cordemoy, Coste, Courbet, Courlet de Boulot, Courtot de Saint-Gand, Courvoisier de Domblans, Cousin, Couthaud, Couthenet,

Coyer, Crépin, Crestin (de Grandvaux), de Cult, de Cusance.

Daguet, Damedor, Dard, Decan, Degrain, Demongenet, Desbiez de Saint-Juan, Desloges, des Potots, Domet de Mont, Donat de Rabeur, Doney, Donzelot, Doroz, Dubois, Duchamp, Duchesne, Dumont, Dumontet-La-Terrade, Du Plessis, Durand.

D'Engoulevent, d'Enskerque.

Faivre d'Arcier, Faivre d'Esnans, Faivre de Courcelles, Faivre de Sauvigney, de Falletans, Faton, Faure, Fenouillot de Falbaire, Février, Fiancier, Filloz, Fleur, Fluzin, Foillenot du Magny, Franchet de Rans, François, Froissard de Broissia, Froment, Furet.

Gabiot, Garnier, Gaubert, Gauthier, Girard de Quoutrey, de Gevigney, Gillaboz, Gillebert, de Gilley, Girardot, Girod de Mignovillars, Gonon, Gonyot, Gonzel, de Gorrevod, Gouget, Goyet, Grangier de Grandvillars, de Granvelle, Grégoire, Grignet, Grivel, Grozon, Grusset, Guibourg, Guignet (de Pontarlier), Guignes, Guillaume de Gevigney, Guillemin de Vaivre, Guyenet, Guyon, Guyot de Maîche.

D'Haraucourt, d'Hennezel, Henriot, Henry, Hugon, Huguenet, Humbert, Huot d'Ambre, Huot de Charmoille.

Itenet.

Jacquard d'Annoires, de Jacquemard, Jacques, Jacquinot, Javel, Jay, Janneney, Jobard de Brevans, Jobelot de Montureux, Jolicard, Jolyot, de Jouffroy d'Abbans, Jugnot, Juif.

Labet, de La Borde, de Laborey, de La Ferté, de Lallemand de Vaites, de Lalye, Lamboley, Lampinet, Lapie, La Tour-Saint-Lupicin, de Laubespin, Laude, de Laurencin-Beaufort, Laurent, Lebas de Bouclans, Lefebvre, Lemaillot, Leschelle, Leugney, de Legay-Marnésia, Linglois, de Lisola, de Loisy, Lucot, de Lurion de Légouthail.

Magdeleine, Maillot, Maire de Reugney, Maire (de Salins), de Maisod, Maistre de Bay, Maistre (de Salins), de Malpas, Malpertuis, Mandonnet, de Mandre, Marchand, de Marenches, Mareschal d'Audeux, Mareschal de Vezet, Marguet, Marguier d'Aubonne, Marlet, de Marmier, Marquis de Tallenuay, Marrelier de Verchamp, Martel, de Massens, Masson, Masson d'Authume, Maublanc, de Mauclerc, de Maigret, de Mesmay, Michelet, Michelot, Michotey,

Miget, Millet, Millot, Millot de Monjustin, Millotet, de Molpré, Monnin de Follenay, Monnin de Sermange, de Montfort, de Montjoie, de Montrichard, Montrivel, Mouchet de Château-Rouillaud, de Moustier.

Naisey, Nardin, Nayme, Noël de Mésandans.

D'Oiselay, d'Occors, d'Olivet, d'Orival, Othenin, Onnans.

Paris, du Pasquier, Patornay, Pécauld, Pellier, Pellissonnier, Perrenot, Perregaud, Perrin, Perrinot, Perron, Perrot, Petit de Laviron, Petitcuenot, Petitot, Petitvienet, Pétremand de Valay, Pétrey de Champvans, Philippe, Pidoux, Pierrard, Pillot de Chenecey, de Poinctes de Gevigney, Polyet, de Pontailler, Pourtier de Chaucenne, de Pra de Peseux, de Précipiano, Privé, Prost, Pusel de Boursières, Pyrault.

Racle, de Raigecourt, Ramasson, Rance, Ratelot, de Reculot, Régis ou Roy, Renard, Renouard de Fleury, Reud, Rigoine, de Rochefort, Rondot de Saincelle, de Rosières-Sorans, Rougemont, Rouget, Roussel (de Morteau), Rousselot, Routy, Roux du Rognon, Roy.

De Saint-Germain, Salomon, Sauget, de Scey, de Scoraille, Simonin, Seguin, Sonnet, Souret, Strabat.

Talbert de Nancray, Talouse, Terrier, Thierry, de Thuillières-Montjoie, Tinseau, Tissot de Mignovillard, Tornand (de Nozeroy), Tricalet, Trincano, de Trestondans, Tugnot.

Udressier.

Valimbert, Valle, Varin d'Audeux, Varin de Noidans, de Varod, de Vaudrey, de Vaujour, Verdy, Vernerey, Vernier, Vigoureux, de Ville, de Visemal, Vuillerme des Villars, Vuillin de Thurey.

De Watteville.

III. — *Minutes de notaires.* — Environ 2.500 articles d'inventaire, du XVIe au XVIIIe siècle.

IV. — *Titres de communes.* — Abbans-Dessous, Abbans-Dessus, Abbenans, Abergement-le-Petit, Aboncourt, Adam-lez-Passavans, Aibre, Aiglepierre, Aisey, Aïssey, les Allemands, Amagney, Amance, Amancey, Amange, etc., etc...

Bannans, le Barboux, Bard-lez-Pesmes, Bartherans, Battenans (Maîche), Baudoncourt, Baulay, Baume-les-

Dames, Beaujeu, Beaumotte-lez-Pin, Bélieu, Belleherbe, Belmont-lez-Dole, Belmont-lez-Luxeuil, Belvoir, Bersaillin, Berthelange, Besain, Besançon, etc., etc.

Calmoutier, Cenans, Cendrey, Cernay, Cessey, Chaffois, Chagey, Chalèze, Chalezeule, Chambornay-lez-Bellevaux, Chambornay-lez-Pin, Chamesol, Chamole, Champagne, Champagnole, Champagnolet, Champagny, Champdivers, Champlitte, Champlitte-la-Ville, Champvans (Audeux), etc., etc.

Dambelin, Dammartin, Damparis, Dampierre-sur-le-Doubs, Dampierre-sur-Salon, Damprichard, Dannemarie (Audeux), Deluz, La Demie, Déservillers, Devecey, Dole, Domblans, Dommartin, etc., etc.

Echarquenans, Echenoz-la-Meline, Echevannes, Ecole, Les Ecorces, Emagny, Epenouse, Epeugney, Equevilley, Esboz, Escleux, Esnans, Esprels, Essarts-Cuenot, Epailly, Epernay, Essertenne, Esserval-Combé, Etalans, Eternoz, l'Etoile, Etrabonne, etc., etc.

Faimbe, Les Faisses, Fallerans, Fallon, Faucogney, Fédry, Ferrières, Fertans, Feule, Fignévelle, Flagey-Rigney, Flangebouche, Fleurey (H.-S.), Foncine, Fondremand, Fontain, Fontaine, Fontenelle-Montby, Les Fontenelles, Fontenotte, Fontenoy-le-Château, Foucherans-lez-Dole, Foucherans-lez-Trepot, Fougerolles, Fourbanne, etc., etc.

Gâtey, Gellin, Gendrey, Geneuille, Genevrey, Geney, Gennes, Geraize, Germéfontaine, Germondans, Gevigney, Gevingey, Gevresin, Gevry-sur-le-Doubs, Gézier, Gigny, Gilley, Glainans, Glamondans, Godoncourt, Gonsans, Gouhelans, Gouhenans, Goux (Pont-de-Roide), Goux (Quingey), Goux-les-Uzier.

Hauterive, Héricourt, Hôpital-du-Grosbois, Hôpital-Saint-Lieffroy, Hôpitaux Neufs, etc., etc.

Igny, l'Isle-sur-le-Doubs, Ivory.

Jallerange, Jonvelle, Jougne, Jussey.

Labergement-du-Navois, Lac-ou-Villers, Laissey, Lambrey, Landresse, Lantenne, Le Larderet, Larnaud, Larrêt, Lasnans, La Latette, Lavangeot, Lavans-lez-Dole, Lavans-Quingey, Lavans-Vuillafans, Lavernay, Lavigny, Laviron, Lavoncourt, Leffond, Levier, Liesle, Lièvremont, Lizine, etc., etc.

Macornay, Magny-lez-Jussey, Maîche, Mailleroncourt, Mailley, Maisonnettes, Maisons-du-Bois, Maizières (H.-S.), La Malachère, Malans, Malbrans, Malbuisson, Malpas, Mambouhans, Mamirolle, Mancenans (l'Isle), Mandeure, Mantoche, Marchaux, Margilley, Marigny, etc., etc.

Naisey, Nancray, Nans-sous-Sainte-Anne, Nant, Nantilly, Nantouard, Navenne, Nenon, Neuchâtel, Neuvelle-lez-Cromary, Neuvelle-lez-La Charité, Neuvelle-lez-Scey, La Neuvelle, Nods, Noidans-lez-Vesoul, Noironte, Novillars, Nozeroy.

Offlanges, Oiselay, Ollans, Orchamps-Vennes, Ormoy, Ornans, Orsans, Orves, Ouge, Ougney (J.), Ougney-les-Champs, Ouhans, Our, Ouvans, Ovanches, Oye.

Palantine, Palise, Parrecey-sur-Loue, Passavant (D.), Passonfontaine, Peintre, Pelousey, Pennessières, Percey-le-Grand, Percey-le-Petit, La Perrena, Le Perrenet, Perrigny-sur-l'Ognon, Perrouse, Pesmes, Pierrecourt, Pierrefontaine-les-Varans, Pillemoine, Pin-l'Emagny, Le Pin, Pirey, Plainoiseau, Plaimbois-du-Miroir, etc., etc.

Quincey, Quingey.

Rahon (J.), Ray, Raynans, Recin, Recologne, Refranche, Remondans, Remonot, Remoray, La Résie, Reugney, Richecourt, Rigney, Rignosot, Rillans, La Rivière, La Rixouse, Rochefort, Rochejean, Roche-lez-Beaupré, La Rochelle, Roche-sur-Linotte, Roche-sur-Loue, Rognon, Romain, etc., etc.

Saint-Antoine, Saint-Broing, Saint-Claude, Saint-Georges, Saint-Germain-lez-Arlay, Saint-Gorgon, Saint-Hippolyte, Saint-Juan, Saint-Julien, Saint-Laurent-de la-Roche, Saint-Laurent-en-Grandvaux, Saint-Lamain, Saint-Lothain, Saint-Loup, Saint-Maurice-lez-Bucey, Saint-Point, Saint-Remy, Saint-Vit, Saint-Ylie, Sainte-Anne, etc.

Tallenay, Tarcenay, Tassenières, Tavaux, Tavey, Thervay, Thiébouhans, Thiénans, Thise, Thoiria, Thoraise, Thulay, Thurey, Tincey, Torpes, Toulouse, Tourmont, Tournans, Traves, Trenal, Trepot, Tresilley, Trévillers, Trouvans.

Urtières, Usier.

Vadans-lez-Arbois, Vadans-lez-Pesmes, Vaire, Vaivre, La Vaivre.

V. — *Titres de confréries et corporations.* — La partie inventoriée en 1862-1868 comprenait 1.862 articles et 776 cartons.

Le supplément réuni par mes soins comprend 8.880 articles et 2.457 cartons.

Au total 10.742 articles et 3.233 cartons.

Le travail de codification et de groupement de cette partie supplémentaire, la détermination, datation et ultérieurement le timbrage des 150.000 à 200.000 pièces du supplément représente, on peut s'en rendre compte, une somme considérable de labeur qui a absorbé à elle seule de longs mois de patience et d'application, mais a produit, on en conviendra, un résultat d'une utilité flagrante.

Versements de papiers modernes

La série des versements de papiers anciens, à la réserve des minutes notariales déposées spontanément par MM. les notaires ou de quelques dossiers administratifs (Ponts et chaussées et Enregistrement) qui seront tôt ou tard réintégrés, est à présent close. Celle des versements de papiers modernes continue à alimenter les archives départementales en comblant très vite les vides creusés par les ventes de papiers inutiles, telles que celles réalisées aux archives du Doubs dans le dernier exercice.

En 1897-1898 il est entré aux archives la quantité suivante de registres, dossiers ou volumes versés soit par les bureaux de la Préfecture, soit par le Conseil de préfecture, soit par la Trésorerie générale, soit enfin par les ministères ou les départements français.

Versements effectués par :	Dossiers.	Registres.	Volum.
Le Conseil de préfecture :			
Perceptions des quatre arrondissements (série O, année 1896) et série X (Hospices et bureaux de bienfaisance).	84	»	»
Comptes des fabriques (cultes catholique, réformé et israélite). Série V, années 1895-1896	450	»	»
A reporter. . .	534	»	»

Report. . .	534	»	»
Trésorerie générale. — Rôles et souches . .	40	»	»
Service de la comptabilité	»	139	»
Ministères et départements. — Délibérations des Conseils généraux, budgets, etc	»	»	162
Totaux.	574	139	162

Mouvement des recherches, communications et expéditions

En 1897-1898, 1.180 recherches (moitié par les bureaux de la Préfecture, moitié par les administrations et le public) ont été effectuées, c'est une augmentation de 100 sur le précédent exercice.

11 communications avec déplacement ont été autorisées.

Enfin 19 rôles d'expéditions, représentant un total de 1.500 à verser dans la caisse départementale (produits éventuels) ont été délivrés au public.

Dons et acquisitions

Deux sources, à défaut des versements ou réintégrations aujourd'hui terminés alimentent et alimenteront longtemps encore les séries anciennes de mon dépôt : les dons des particuliers, les achats faits au moyen de modestes crédits.

Et d'abord les dons, aussi nombreux en 1897-1898 que durant les exercices précédents.

Les archives du Doubs ont reçu : de M. Roussel, chef de bureau à la mairie de Besançon, 53 pièces originales de la correspondance du parlement de Dole, 1638-1679 ; 5 lettres concernant : Lisola, le château de Balançon, le sculpteur Attiret, 1643-an II ;

De M. Ody, maire d'Arc-sous-Cicon : 5 pièces parchemin des XIIe-XVIIIe siècles, concernant Aubonne, Besançon, Doubs et Liévremont ;

De M. Louis Guerrin, avocat, 1.200 factures ou mémoires sur procès comtois (imprimés) du XIXe siècle ;

De M. l'abbé Gaussin, curé de Moncey, 49 pièces concernant la famille Jeannot de Moncey, 1648-1850 ;

De M. le docteur Gauderon, professeur à l'Ecole de médecine, 3 pièces sur le prieuré de Lanthenans (ordre de saint Augustin) 1656-1762 ;



De M. le docteur Mercier, 18 pièces concernant Auxon, Bonnay, Palise, Vellefaux et Vieilley (1590-1712);

De M. Roger de Lurion, une pièce parchemin sur Buffard, 1653;

De M. Lex, archiviste de Saône-et-Loire, une affiche de la Révolution;

De M. Gauthier, archiviste, une copie ancienne d'un marché du tombeau de Philibert de Chalon, à Lons-le-Saunier (1531-1532).

Les achats effectués ont procuré en outre au dépôt les pièces suivantes :

Documents relatifs aux communes d'Avrigney, Beaumotte-lez-Pin, Besançon, Brussey, Buthiers, Chambornay-lez-Pin, Chenevrey, Chevigney, Citey, Courcuire, Emagny, Marnay, Lantenne, Vregille, 1560-1705;

60 brochures ou journaux sur la Révolution, dans le département du Doubs.

Nombre de gravures, plans et portraits concernant le département;

Un dossier concernant la famille Aymonet de Contreglise, ses propriétés dans le Doubs et la Haute-Saône (1530-1759), etc.

Toutes ces pièces, données ou achetées, ont pris immédiatement leur place dans les séries réglementaires auxquelles elles appartiennent.

Tels sont, monsieur le Préfet, les divers points dont je désirais vous rendre compte. En terminant ce rapport, je recommande à votre bienveillance la proposition d'augmentation faite dans ces dernières années, tant par l'archiviste du département (32 ans de services) que par son premier employé (12 ans de services) (1); l'accueil qui leur sera fait témoignera de l'intérêt que le Conseil général du Doubs prend à un service dont l'organisation pénible a été presque en entier l'œuvre du fonctionnaire actuel.

(1) La dernière augmentation de M. Gauthier date de 1889; celle de M. Dornier de 1893.

Budget ordinaire. — Sous-chapitre IX

	1898		1899		Augm.
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500	»	4.500	»	+ 500
Traitement du premier employé	1.600	»	1.600	»	+ 200
— du second employé	1.200	»	1.200	»	»
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	78	»	78	»	»
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage, entretien de propreté	800	»	800	»	»
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à sa table	250	»	250	»	»
ART. 4. — Publication de l'inventaire (Circulaire de 1864.)	600	»	600	»	»
ART. 5. — Inspection des archives communales	500	»	500	»	»
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300	»	300	»	»
TOTAUX	9.828	»	9.828	»	700

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport annuel de M. Gauthier, archiviste

En 1899, j'ai eu l'honneur de vous soumettre, en même temps qu'un compte rendu sommaire des travaux accomplis durant le précédent exercice par le service des archives départementales, le programme préparé pour l'exercice 1899-1900, dont j'ai aujourd'hui à vous rendre compte; ce programme a été en tous points suivi et exécuté.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

La partie des archives anciennes dont le classement et l'inventaire devaient se poursuivre porte la lettre de série G et contient tous les documents ecclésiastiques de l'ancien régime, centralisés au dépôt départemental du Doubs. En 1899, les deux tiers de cette série G étaient groupés et classés. En 1900 le dernier tiers est achevé, soit un ensemble de 1.300 articles, comprenant les fonds suivants :

Chapitre collégial de Sainte-Madeleine de Besançon (1073-1090), 179 articles; chapitre Saint-Maimbœuf de Montbéliard (1290-1788), 252 articles; chapitre de Saint-Hippolyte (1315-1780), 15 articles; chapitres d'Arbois, Belfort, Dole (avec le prieuré de Marast), Nozeroy, Poligny, Saint-Anatoile de Salins et Vesoul (1304-1787), 19 articles.

Eglises paroissiales, xve-xviie s., ensemble 250 articles; Saint-Martin de Baume-les-Dames (xve-xviiie s.), 66 articles; église Saint-Jean-Baptiste de Besançon (1536-1789); église Saint-Maurice (xvie s.-1788); église Saint-Pierre de la même ville.

Familiarités de Mouthier-Hautepierre (xvie-xviiie s.); d'Ornans (xve-xviiie s.); de Pontarlier (xve-xviiie s.); de Quingey (xvie s.-1790); de Vuillafans (xve s.-1786), 450 articles.

Cures et chapelles du diocèse de Besançon (1270-1792), 175 articles.

On aura remarqué dans cette nomenclature le nom du chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon. A sa suppression, en 1792, on enleva à ses archives, pour le réunir à la Bibliothèque centrale du district, devenue la Bibliothèque municipale de Besançon, un précieux cartulaire sur vélin, comprenant 113 folios et environ 400 colonnes d'écriture de la seconde moitié du XIIIe siècle (ms. n° 726 de la Bibliothèque de Besançon).

Il m'a semblé faire œuvre utile en transcrivant soigneusement ces 400 colonnes, et cela bien entendu en dehors de mes heures de bureau, et en offrant à mon dépôt, pour combler le vide qu'y faisait l'enlèvement du cartulaire original, la copie du cartulaire qui eût coûté, faite par un mercenaire, environ 500 fr.

C'est du reste le troisième cartulaire que je transcris et que je donne aux Archives du Doubs; si je parviens à conserver ce qui me reste d'yeux quelques années encore, j'espère que ce ne sera pas le dernier.

Le classement de la série G achevé, je me suis préoccupé de continuer l'inventaire arrêté en 1899 à l'art. G 905, qui finissait le fonds de l'Officialité de Besançon.

Du n° 906, j'ai conduit cet inventaire au n° 1418, soit un ensemble de 513 articles, comprenant l'analyse intégrale des fonds ecclésiastiques suivants :

Grand Séminaire de Besançon, art. 906-1088;

Chapitre N.-D. de Beaupré (réuni en 1709), art. 1089-1111;

Prieuré N.-D. de Bellefontaine (réuni en 1719), art. 1112-1135;

Missionnaires de Beaupré, art. 1136-1238;

Prieuré N.-D. de Fay (réuni en 1787), art. 1239-1241;

Prieuré N.-D. de Frontenay (réuni en 1766), art. 1242-1250;

Prieuré Sainte-Madeleine de Grandecourt (réuni en 1781), art. 1251-1256.

Chapitre de Sainte-Madeleine de Besançon, art. 1257-1418.

Impression de l'inventaire de la série G

L'impression de l'inventaire sommaire des archives départementales a continué parallèlement avec les classe-

ments et la rédaction de l'inventaire et a atteint en 1900 la feuille 44, soit 352 pages in-4°, dont les bonnes feuilles sont soumises à l'examen du Conseil général. En arrêtant à la page 425 environ le premier volume de la série G, il y aura dans la copie prête et celle qui sera préparée en 1901-1902, matière d'un second et dernier volume.

Projet de travaux dans les séries anciennes, en 1901

A la continuation de l'inventaire et de la publication de l'inventaire de la série G déjà inscrite au programme, j'ajouterai un projet déjà porté au rapport de 1899 et que j'ai dû ajourner pour divers motifs. L'un des principaux a été le retard mis par la direction départementale des ponts et chaussées à verser aux archives du Doubs les dossiers des routes, canaux et travaux publics accomplis sous le régime des Intendants, antérieurement à 1790. Aussitôt que grâce à votre haute autorité et à l'avis conforme du Conseil général du Doubs, ces dossiers et leurs annexes auront été centralisés comme ils le doivent, le fonds complet de l'Intendance, c'est-à-dire les matériaux de l'histoire administrative de la Franche-Comté depuis l'annexion française de 1674 à l'aurore des Etats généraux, pourra être classé, coordonné et mis en valeur d'une façon absolue, en fournissant avec une extrême facilité et rapidité tous les éléments d'étude qu'on pourra désirer sur l'ancien régime.

La série dans laquelle rentre le fonds de l'Intendance, pourra être très rapidement mise en œuvre et deviendra le préambule nécessaire des fonds de la Révolution, c'est-à-dire des séries L et A dont la coordination est aujourd'hui complète, depuis le versement des dossiers de l'Enregistrement et des archives des tribunaux révolutionnaires du Doubs. J'aurais, à propos de ces fonds de la Révolution et des fonds administratifs constitués de l'an VIII à 1900 aux archives départementales, à formuler une proposition, que grâce à votre bienveillant appui, je souhaiterais beaucoup voir prise en considération par le Conseil général. En voici l'objet.

Histoire du département du Doubs de 1790 à 1900
Proposition

En 1901, il y aura 110 ans que le département du Doubs, créé par la loi du 26 février 1790, existe, fonctionne et jouit, dans une certaine mesure, d'une autonomie administrative. La période de 1790 à 1800 fut particulièrement difficile mais féconde, et grâce à des administrateurs aussi intelligents qu'intègres et dévoués, la première République vit organiser aussi bien l'administration départementale, de district, de canton et de commune que la centralisation des ressources en numéraire, en hommes, en denrées, en moyens de transport, qu'un effort surhumain parvint à grouper pour lutter avec espoir et finalement avec succès contre la coalition européenne. Constater ces efforts, en dresser le tableau, indiquer pour les districts et pour le département les noms des commissaires élus ou nommés qui accomplirent cette tâche patriotique, résumer l'histoire administrative de la première République dans le département du Doubs, de 1790 à l'an VIII, voilà ce que les archives locales permettent de faire à l'heure présente. Ce premier chapitre, que 200 pages suffiraient à écrire, une fois préparé; l'histoire du département de 1801 à 1900, c'est-à-dire la liste de ses préfets et de ses conseillers généraux, le tableau de l'œuvre considérable : chemins, canaux, chemins de fer, bâtiments départementaux, assistance publique, enseignement, fournirait encore 200 pages singulièrement suggestives, tirées uniquement des archives du Doubs.

Si le Conseil général approuve l'idée, si une commission spéciale veut bien examiner le plan détaillé que je pourrais lui soumettre au moindre désir, et le corriger, je suis prêt à entreprendre l'œuvre et à l'achever d'ici au mois d'août 1901, sous la seule condition que ce sera sans rémunération aucune et que le Conseil général, travail reçu, examiné et s'il y a lieu amélioré, voudra bien en ordonner l'impression.

En 1898-1899, sur l'ordre de M. le Ministre de l'instruction publique, j'ai dû préparer, pour l'Exposition de 1900,

le travail suivant, qui représente la synthèse résumée en quelques pages de tous les classements effectués aux Archives du Doubs, depuis 31 ans, c'est-à-dire depuis mon entrée en fonctions.

Etat sommaire des fonds anciens des Archives départementales du Doubs

Fonds anciens

Archives civiles

SÉRIE B

Tous les fonds sont classés. L'inventaire du trésor des chartes et celui de la Chambre des comptes sont imprimés (3 vol., 1883, 1887 et 1895). Ceux du parlement de Dole et de Besançon sont en fiches.

Trésor des chartes du comté de Bourgogne, 1066-1561. — 540 art.

Cartulaires et inventaires (xive-xviiie s.). — Famille des comtes de Bourgogne. — Actes de foi et hommage (xiiie-xvie s.). — Anoblissements, bâtards, légitimations, monnaies. — Salines de Salins, Grozon, Lons-le-Saunier, Soulce, Tourmont (xiiie-xvie s.). — Titres locaux, châtellenies, fiefs. — Clergé séculier et régulier. — Sceaux (par milliers).

Chambre des comptes de Dole. — 1494-1771 (nombreuses pièces de 1224 à 1493). — 2.686 art.

Inventaires (xvie-xviiie s.). — Délibérations. — Enregistrement des chartes, édits, provisions d'offices, reprises de fiefs et dénombrements (xve-xviiie s.). — Arrêts d'audience, sur requêtes, sur reprises, enquêtes et pièces vues. — Comptes généraux et spéciaux. — Domaine. — Domaine particulier de la maison de Chalon (confisqué sur le prince d'Orange). — Salines. — Titres locaux. — Pays étrangers. — Nombreux sceaux.

Parlement de Dole. — 1500-1676. — 2.512 art.

Edits. — Délibérations (1500-1691). — Correspondance politique (1500-1675). — Délimitations avec pays voisins. — Fortifications de Dole, Gray, Salins (1632-1667). — Comptes de la Guerre de Trente Ans. — Arrêts, enquêtes, décrets. — Procès civils. — Procès criminels. — Visites d'abbayes (xvie-xviie s.). — Neutralité.

Chambre de justice de Besançon. — 1669-1673. — 12 art.

Arrêts. — Enquêtes. — Décrets.

Parlement de Besançon. — 1676-1790. — 3.470 art. et 1.800 plans.

Actes importants. — Edits. — Correspondance politique (1676-1748). — Délibérations. — Remontrances. — Visites d'abbayes. — Reprises de fief. — Délibérés des diverses chambres. — Arrêts de la Grand'Chambre. — Chambre civile. — Chambre des enquêtes. — Chambre des Eaux et Forêts. — Tournelle criminelle. — Procès civils et criminels. — Greffes. — Inventaires manuscrits partiels.

Mémoires sur procès. — 1668-1790 (Parlement et bailliages). — 4.200 art.

Factums imprimés devant toutes juridictions civiles et criminelles de Franche-Comté (xviie-xviiie s.) (nouvelles acquisitions) ; collection formée par Nicolas-Eugène Droz, conseiller au parlement de Franche-Comté. — Inventaire partiel (xviiie s.).

Chancellerie du parlement de Besançon et de la Chambre des comptes de Dole. — 1678-1790. — 606 art.

Parlement. — Titres généraux. — Histoire imprimée de la chancellerie. — Actes importants. — Contrôles d'expéditions. — Comptabilité. — Gages. — *Chambre des comptes.* — Délibérations. — Emoluments.

Cour des monnaies de Besançon. — 1678-1790. — 32 art.

Edits. — Actes importants (1694-1788). — Personnel : juges, gardes, contrôleurs, procureur du Roi en la Monnaie, huissiers, greffiers, archers-gardes. — Directeur, graveurs, essayeurs, lieutenant du prévôt des monnayeurs, ajusteurs et tailleurs, monnayeurs. — Officiers divers. — Visites d'orfèvres. — Nomination de jurés. — Procédures criminelles.

Présidial de Besançon. — 1676-1790. — 1.926 art.

Edits. — Causes et jugements d'audience. — Enquêtes et requêtes. — Décrets. — Testaments. — Sentences criminelles. — Tutelles et curatelles. — Inventaires des testaments, sentences par écrits et donations (1787-1788), 3 vol.

Bailliage de Baume-les-Dames. — 1588-1790. — 2.105 art.

Actes importants et édits. — Sentences. — Testaments, décrets, tutelles. — Convocation des Etats-Généraux. — Sentences criminelles. — Registres d'écrou.

Bailliage d'Ornans. — 1532-1790. — 844 art.

Provisions d'offices. — Sentences civiles et criminelles. — Décrets.

Bailliage de Pontarlier. — 1650-1790. — 1.152 art.

Edits et déclarations. — Etats-Généraux. — Provisions d'offices. — Sentences civiles et criminelles. — Décrets.

Bailliage de Quingey. — 1593-1790. — 433 art.

Edits. — Etats-Généraux. — Sentences civiles. — Sentences criminelles.

Maîtrise des Eaux et Forêts de Besançon. — 1701-1790. — 125 art.

Maîtrise des Eaux et Forêts de Baume-les-Dames. — 1698-1790. — 381 art.

Gruerie des Eaux et Forêts de Pontarlier. — 1712-1760. — 36 art.

Justices seigneuriales. — 1520-1790. — 1.160 art.

Actes importants. — Causes d'audience. — Jugements, enquêtes, inventaires, rapports, tutelles et curatelles, mésus, contraventions. — Sentences correctionnelles. — Justices d'Arc-sous-Montenot, Baume (prévôté), Besançon (abbaye de Saint-Paul), Blamont, Morteau (prieuré), Montjoie, La Rivière, Rougemont, Sainte-Anne, etc.

Vicomté et Mairie de Besançon. — 1693-1790. — 361 art.

Inventaire manuscrit partiel de l'an XIII.

Prévôté et maréchaussée de Besançon. — 1656-1790. — 30 art.

Justice consulaire de Besançon. — 1669-1770. — 1.704 art.

Actes importants. — Corps des marchands (listes). — Sentences. — Bilans. — Livres et dossiers de commerce.

Série C

Fonds classés. Les inventaires de l'Intendance, du Bureau des finances et des Etats (moins les suppléments qui sont d'ailleurs classés) ont été imprimés en 1870.

Intendance de Franche-Comté. — 1674-1790. — 205 art. — *Supplément* : 1.770 art.

Clergé régulier et séculier. — Titres locaux (A.-V.). — Cours d'accouchement. — Agriculture. — Bacs et péages. — Moulins et usines. — Statistique des terres. — Foires. — Forges. — Fromageries. — Hôpitaux. — Prisons. — Ponts et chaussées. — Mercuriales. — Ordonnances de l'Intendant. — Construction du palais de l'Intendance, par l'architecte Louis. — 9 volumes d'inventaire rédigés en 1790.

Bureau des finances de Besançon. — 1721-1790. — 6 art. — *Supplément* : 610 art.

Jugements (1771-1789). — Procès-verbaux. — Contraventions. — Douanes. — Contrebande. — Etalons. — Inventaire manuscrit de l'an XIII.

Juridiction des Traites et gabelles de Besançon et Pontarlier. — 1700-1780. — 20 art.

Procès-verbaux de contrebande. — Sentences.

Etats de Franche-Comté. — 1500-1789. — 89 art. — *Supplément* : 101 art.

Franchises de la province et confirmations. — Délibérations des députés. — Comptes et mandements. — Négociations avec la France et la Suisse pour la neutralité. — Rapports des commis à l'également. — Recès des Etats. — Dénombrement détaillé de la province en 1657. — Instructions des souverains. — Règlement des indemnités des guerres 1636-1643. — Fortifications, arsenaux (XVIe-XVIIe s.). — 3 volumes d'inventaire dressés en 1737.

Contrôle des actes de notaires, insinuations, droits divers. — 1693-1760. — 1.933 art.

Bureaux de Besançon, Baume, Clerval, Ornans, Rougemont, etc. — Transcriptions ou analyse d'actes civils, actes judiciaires, successions, tables.

SÉRIE D

Fonds classés. Les inventaires des Universités, des Collèges de Besançon, de Gray et de Montbéliard ont été imprimés en 1870.

Universités de Dole et Besançon. — 1422-1789. — 6 art. — *Supplément* inventorié en manuscrit.

Titres constitutifs par le pape Martin IV et le duc Philippe le Bon. — Titres généraux. — Patentes de réunions de bénéfices. — Agrégations de collèges et congrégations. — Elections de recteurs et officiers. — Statuts. — Débris de comptabilité.

Jésuites. — XVIe-XVIIIe s. — 172 art. — *Supplément*, 112 art.

Collège de Besançon (1586-1790, nombreuses pièces des XIVe-XVe siècles), 192 art.; fondation du collège; bâtiments; domaines ruraux; terriers et rentiers; comptes antérieurs et postérieurs à la suppression de la compagnie. — Inventaire dressé vers 1690; autre rédigé en 1772 (5 vol. in-f°).

Collège de Dole (1582-1724), 1 art.

Collège de Gray (1654), 1 art.

Collège de Pontarlier (XVIIe-XVIIIe s.), 4 art.; collège de Salins (XVIIe-XVIIIe s.), 79 art. : fondation; domaines; comptes, rentes.

Collège de Vesoul (XVIIIe s.), 1 art. : inventaire et description des titres (1708).

Collège municipal de Montbéliard. — 1598-1673. — 1 art.

SÉRIE E

Fonds classés. L'inventaire, imprimé en 1870, ne comprend ni les suppléments, ni les confréries, ni les papiers donnés ou achetés

Principauté de Montbéliard. — 1249-1793. — 1.173 art. — *Supplément*, 4.535 art.

Dénombrements. — Franchises des comtes. — Conférences. — Hommages. — Hôpital. — Halles. — Château. — Comptes domaniaux. — Moulins. — Citadelle et remparts. — Cimetière. — Eglises et temples. — Grenier à sel. — Testaments des bourgeois. — Titres locaux (A-V). — Relations avec le comté de Bourgogne. — Tabellionnés. — Comptes de revenus ecclésiastiques. — Inventaire manuscrit du fonds primitif dressé par Duvernoy, vers 1840.

Maison de Chalon-Orange. — 1207-XVIIIe s. — 304 art. — *Supplément*, 120 art.

Reconnaissances. — Comptes domaniaux. — Achats et visites

d'immeubles et fiefs. — Terres de Bretagne, Dauphiné, Bourgogne. — Relations avec Louis XI, Charles VIII, François Ier. — Terres de Suisse, Savoie. — Campagnes de Philibert de Chalon à Rome et en Italie (1527-1530). — Correspondance politique. — Traités de mariage (XIIIe-XVIe s.). — Inventaires mobiliers. — Etats de châteaux et terres (XVe-XVIe s.). — Inventaire manuscrit (1720), 10 vol. in-fo.

Titres de famille. — XIIe-XVIIIe s. — 939 art.

Principaux fonds : Bailly, Bouhélier, Damey de Saint-Bresson, du Chaylar, de Grammont, Iselin de Lanans, de Lallemand, Mareschal de Bouclans.

Titres de famille. — XIIIe-XVIIIe s. — 404 art. (dons et achats)

Principaux fonds : Balay-Saulx, Boisot, Fertans, Gevigney, Gillaboz, Guillaume, Morre, Naisey.

Villes et communautés d'habitants. — XIIIe-XVIIIe s. — 376 art.

Principaux fonds : Abbans, Arbois, Arc-et-Senans, Arlay, Baume-les-Dames, Besançon, Bouclans, Champlitte, Dole, Gray, Gy, Héricourt, Jonvelle, La Rivière, l'Isle-sur-le-Doubs.

Villes et communautés d'habitants — XIIIe-XVIIIe s. — 236 art. (dons et achats).

Principaux fonds : Amagney, Arbois, Arguel, Baume-les-Dames, Beaumotte-lez-Pin, Besançon, Bonnay, Bonnevaux, Chalèze, Chalezeule, Champvans, Cussey, Dole, Essertenne, Etrabonne, Frasne.

Confréries. — XIVe-XVIIIe s. — 75 art.

Corporations d'arts et métiers de Besançon. — Confréries civiles et religieuses de Besançon, Baume, Ornans, Pontarlier. — Confrérie de Saint-Georges, pour la noblesse. — Confrérie de Saint-Yves, pour les avocats et magistrats. — Confrérie de la Croix.

Notaires et tabellions. — 1750-1790. — 78 art. — *Supplément*, 1.780 art.

Minutes de notaires de Besançon, et en partie des arrondissements de Besançon, Baume et Pontarlier.

Archives ecclésiastiques

SÉRIE G

Fonds classés. Inventaire en cours d'impression

Archevêché de Besançon. — 1106-1792. — 160 art.

Pouillés. — Privilèges impériaux et pontificaux. — Bâtiments. — Visites. — Comptes du palais et du sceau. — Inventaires. — Cartulaire (XIIe-XIIIe s.). — Mandements des archevêques (XVIIe-XVIIIe s.). — Mandements de prélats français. — Titres locaux.

Chambre archiépiscopale (1642-1790) : visites de doyens ruraux; requêtes; paroisses; cures, chapelles et confréries.

Chambre du clergé (1666-1790) : assemblées; titres généraux; déclarations de baux; revenus des cures et bénéfices.

Chapitre métropolitain de Besançon. — 958-1792. — 374 art.

Elections des archevêques. — Relations avec les souverains, les Etats, les parlements de Dole et de Besançon. — Juridiction. — Cartulaire reconstitué (1085-1775). — Statuts (XIII-XVe s.). — Délibérations (1412-1799), (presque sans lacunes). — Grande chantrerie. — Grande trésorerie. — Testaments (1252-1742). — Fondations d'anniversaires et d'offices.— Livre des anniversaires (XIVe-XVIIIe s.). — Cartulaire des donations (XVe s.). — Cathédrales de Saint-Jean et de Saint-Etienne. — Maisons canoniales — Reliques. — Mobilier. — Chapelles. — Titres locaux. — Comptes. — Inventaires (fort détaillés, remplaçant en partie d'innombrables documents détruits en 1793). — Sceaux.

Officialité de Besançon. — 1340-1790. — 371 art.

Actes importants. — Sentences définitives, interlocutoires, sur pièces vues et civiles. — Testaments (1340-1671). — Procédures ecclésiastiques, civiles et criminelles. — Greffe : formulaires, correspondances, frais et dépens.

Séminaire de Besançon. — 1665-1792. — 351 art.

Fondations. — Régime intérieur. — Bâtiments. — Donations et testaments. — Titres locaux. — Rentiers. — Comptes. — Union du prieuré de Bellefontaine (en 1779) et titres du dit prieuré (1139-1790).

Chapitre N.-D. de Beaupré (uni au séminaire) (1306-1790), 140 art. : fondation (1306); dotation; bâtiments; dons et testaments; titres locaux; mission substituée au chapitre; union du prieuré de Frontenay (en 1778).

Mission de Beaupré. — 1682-1790. — 120 art.

Prieurés unis : N.-D. de Fay (1249-1790); Frontenay (1583-1782); Grandecourt (1607-1794).

Chapitres. — XIe-XVIIIe s. — 355 art.

Sainte-Madeleine de Besançon (1073-1790, 179 art. : Délibérations (XVIIIe s.); bulles de privilèges; statuts; dons et testaments; fondations; institutions aux cures et chapelles; titres locaux; ordinaire et cérémonial; cartulaire (copie); sceaux.

Saint-Maimbœuf de Montbéliard (1290-1788), 152 art. : inventaires et rentiers; comptes; redevances; fondations; fabrique; protocole de cens; titres locaux; abolition de la messe; intérim (1538-1552); confréries.

Saint-Hippolyte (1315-1780), 15 art.

Chapitres d'Arbois, de Belfort, Dole (et prieuré de Marast), Nozeroy, Poligny, Saint-Anatoile de Salins et Vesoul (1304-1787), 19 art.

Eglises. — XVIe-XVIIIe s. — 250 art.

Saint-Martin de Baume-les-Dames (XVe-XVIIIe s.), 66 art.; Saint-Jean-Baptiste (1536-1789), Saint-Maurice (XVIe s.-1788), Saint-Pierre (1256-1789), de Besançon, 184 art.

Familiarités. — XVe-XVIIIe s. — 450 art.

Familiarités de Mouthier-Hautepierre (XVIe-XVIIIe s.), d'Ornans (XVe-XVIIIe s.), de Pontarlier (XVe-XVIIIe s.), de Quingey (XVIe s.-1790), de Vuillafans (XVe s.-1786).

Cures et chapelles du diocèse de Besançon. — 1270-1792. — 175 art.

SÉRIE H

Fonds classés

Ordres et communautés d'hommes

I. — *Augustins :*

Abbaye Saint-Paul de Besançon. — 1000-1790. — 560 art.

Bulles et diplômes — Donations. — Titres locaux. — Prieurés de Courtefontaine, Bellefontaine et Lanthenans. — Obédienceries d'Etrepigney, Leugney et Naisey. — Suppression de l'abbaye en 1775.

Abbaye Notre-Dame de Montbenoît. — 1134-1790. — 55 art.

Bulles et diplômes. — Cartulaire (rédigé en 1669). — Coutumier du Saugeois (1458). — Titres locaux.

Prieurés. — XIVe-XVIIIe s. — 96 art.

Notre-Dame de Dannemarie (1620-1777), 7 art.;
Saint-Etienne de Fleurey-les-Faverney (1330-1778), 28 art.;
Saint-Jean-Baptiste de Laval (1404-1788), 8 art.;
Saint-Eloi de Pontarlier (1376-1784), 48 art.;
Notre-Dame de Vuillorbe (1761-1787), 1 art.

II. — *Bénédictins :*

Abbaye Saint-Vincent de Besançon. — 1092-1790. — 400 art.

Fondation. — Bulles. — Diplômes. — Chapelles et confréries. Cartulaire (XVIe s.). — Prieuré de Bonnevaux (1185-1790). — Ermitage de Saint-Léonard. — Bâtiments. — Visites. — Cloches. — Argenterie. — Sceaux.

Prieurés. — XIIe-XIIIe s. — 664 art.

Saint-Pierre de Chaux-lez-Clerval (1173-1790), 32 art.;
Saint-Nicolas de Dole (1529-1766), 4 art.;
Saint-Valbert de Fouchécourt (1307-1785), 32 art.;
Saint-Pierre de Jonvelle (1230-1790), 32 art.;
Saint-Pierre de Jouhe (1342-1790), 82 art.;
Saint-Marcel de Jussey (1114-XVIIIe s.), 7 art.;
Notre-Dame de Montroland (1573-1785), 24 art.;
Saint-Pierre de Morteau (1188-1790), 156 art.: église et chapelles; cures et patronages; affranchissement du Val de Morteau (1188); manuels et rentiers; comptes;
Saint-Simon de Mouthe (1206-1790), 216 art.; délimitations forestières; cerneux et essarts; Noirmont granges et pâtures; tabellionnies et justice; cures et chapelles;
Saint-Pierre du Moutherot-lez-Etrabonne (1507-1755), 2 art.;
Saint-Pierre de Mouthier-Hautepierre (1398-1734), 2 art.;
Notre-Dame de Port-sur-Saône (XVe s.-1790), 40 art.;
Saint-Point (1667-1787), 3 art.;
Saint-Etienne de Sirod (1438-1790), 35 art.;
Saint-Vivant en Amaons (1178-1790), 20 art.;
Saint-Pierre de Vaucluse (XVIe-XVIIIe s.), 4 art.

III. — *Cisterciens :*

Abbaye Notre-Dame de Buillon. — 1130-1790. — 35 art.

Fondation. — Dotation. — Dons et legs. — Titres locaux. — **Manuels et terriers.** — **Inventaires mobiliers.**

Abbaye Notre-Dame de la **Grâce-Dieu.** — **1318-1790.** — 21 art.

Abbaye Notre-Dame du **Mont-Sainte-Marie.** — **1196-1790.** — 239 art.

Cartulaires. — Tenues de justice. — Bâtiments (plans). — Accensements et baux. — Comptes généraux. — Forêts. — Titres locaux. — Sceaux.

Abbaye Notre-Dame de Lieucroissant (ou des Trois-Bois). — XVIe s.-1790. — 8 art.

Partage des menses abbatiale et conventuelle. — Reconnaissances. — Comptes. — Procès. — Cartulaire (copie).

Hospice de Citeaux, à Besançon. — XIIIe-XVIIIe s. — 6 art.

Donations. — Achats, ventes et échanges. — Cens et redevances. — Comptes.

IV. — *Prémontrés :*

Abbaye Notre-Dame de Belchamp. — 1171-1790. — 48 art.

Fondations. – Dotations, dons et legs. — Offices. — Protocoles.

V. — *Communautés diverses :*

Carmes. — XVIIe-XVIIIe s. — 7 art.

Carmes déchaussés et Carmes de l'ancienne observance de Besançon.

Dominicains ou Jacobins. — XIIIe-XVIIIe s. — 36 art.

Dominicains ou Jacobins de Besançon (XIIIe s.-1790), 28 art. ; de Quingey (1390-1786), 8 art.

Cordeliers. — XIIIe-XVIIIe s. — 13 art.

Cordeliers de Besançon (XIIIe-XVIIIe s.), 12 art. ; de Rougemont (1654.-XVIIIe s.), 1 art.

Capucins. — XVIIe-XVIIIe s. — 9 art.

Capucins de Besançon (XVIIe-XVIIIe s.), 1 art., de Vuillafans (XVIIe-XVIIIe s.), 8 art.

Minimes. — XVIIe-XVIIIe s. — 59 art.

Minimes de Besançon, 28 art.; de Consolation (Maisonnnettes), 12 art.; d'Ornans, 29 art.; de la Seigne (Montbéliard), 20 art.

Oratoriens. — 1612-1790. — 16 art.

Oratoriens de Besançon.

Communautés diverses du diocèse de Besançon. — XIIIe-XVIIIe s. — 36 art. (documents provenant d'achats et dons).

Augustins : Abbaye de Goailles; prieurés du Marteroy et de Vellexon.

Bénédictins : Abbayes de Baume-les-Moines, Faverney, Lure, Luxeuil, Saint-Claude, Saint-Hubert d'Ardennes, Notre-Dame de Bèze; prieurés de Champlitte, Jussan-Moutier, Jussey, Gigny, Lons-le-Saunier, La Loye, Vaux-sur-Poligny.

Cisterciens : Abbayes d'Acey, Bellevaux, La Charité, Cherlieu, Clairefontaine.

Ordre de Grandmont : Prieuré d'Epoisses (Côte-d'Or).

Prémontrés : Abbaye de Corneux.

Carmes : de Clairvaux; Carmes déchaussés de Dole, Marnay et Saint-Claude.

Chartreux : de Vaucluse.

Dominicains : de Montbozon et de Poligny.

Franciscains : de Chariez et de Gray.

Minimes : de Dole.

Ordres et communautés de femmes

I. — Bénédictines :

Abbaye de Baume-les-Dames. — 1243-XVIIIe s. — 66 art.

Nominations d'abbesses. — Statuts. — Obituaires (XIVe-XVIe s.). — Fondations. — Offices. — Dîmes. — Moulins. — Titres locaux.

Bénédictines de Besançon. — 1665-1790. — 1 art.

II. — Cisterciennes :

Abbaye Notre-Dame de Battant. — XIIIe s.-1790. — 45 art.

Cartulaire. — Histoire. — Fondations. — Rentes.

Abbaye Notre-Dame de Corcelles. — 1179-1790. — 32 art.
Bernardines de Pontarlier. — 1660-1790. — 4 art.

III. — Franciscaines :

Abbaye Notre-Dame de Migette. — xive s -1790. — 5 art.
Clarisses de Besançon. — xiiie s.-1790. — 24 art.

IV. — Communautés diverses :

Annonciades. — xviie-xviiie s. — 87 art.

Maisons de Besançon, 15 art. ; de Pontarlier, 72 art.

Carmélites. — 1624-1790. — 32 art.

Maison de Besançon.

Ursulines. — xviie-xviiie s. — 52 art.

Maisons de Besançon, 36 art. ; de Clerval, 1 art. ; d'Ornans, 4 art. ; de Pontarlier, 8 art. ; de Saint-Hippolyte, 3 art.

Visitandines. — xviie-xviiie s. — 14 art.

Maison de Besançon.

Refuge. — xviiie s. — 51 art.

Notre-Dame du Refuge de Besançon.

Communautés diverses du diocèse de Besançon. — 1234-1789. — 11 art. (documents provenant d'achats et dons).

Bénédictines : Abbayes de Château-Chalon et de Poulangy (Haute-Marne).
Cisterciennes : Abbaye Notre-Dame d'Ounans.
Franciscaines : Abbaye de Montigny.
Annonciades : Couvents de Nozeroy et de Saint-Claude.
Tiercelines : Couvent de Dole.
Ursulines : Couvents de Nozeroy et de Salins.

Ordres militaires. — Hôpitaux

Ordre de Malte. Commanderies. — xiie-xviiie s. — 130 art.

Commanderies de Besançon, Arbois, Dammartin, Dole, Poligny, La Villedieu.

Ordre de Saint-Antoine, Commanderies. — XIVe-XVIIIe s. — 1 art.

Commanderies de Besançon et Aumônières.

Hôpitaux. — XVIIe-XVIIIe s. — 2 art.

Saint-Esprit de Besançon (XVIIe s.), 1 art.; Saint-Jacques de Besançon (XVIIe-XVIIIe s.), 1 art.

Fonds de la période révolutionnaire

SÉRIE L

Classée

Administration du département. — 437 art.
Administration des districts. — 908 art.

Besançon (117 art.); Baume (115 art.); Ornans (79 art.); Pontarlier (286 art.); Quingey (69 art.); Saint-Hippolyte (207 art.); Montbéliard (ce dernier district appartint do 1793 à 1816 aux départements de la Haute-Saône, du Mont-Terrible et du Haut-Rhin (35 art.).

Administration des cantons (52 cantons représentés). — 413 art.
Fonds divers. — 146 art.

Tribunal d'appel de Besançon (5 art.). — Tribunal civil du Doubs (49 art.). — Tribunal criminel du Doubs (120 art.). — Tribunal civil du district de Besançon (82 art.). — Tribunal correctionnel de Besançon (5 art.). — Tribunal de commerce de Besançon (1 art.). — Tribunaux de districts : Baume (8 art.); Ornans (37 art.); Pontarlier (5 art.); Quingey (32 art.): Saint-Hippolyte (17 art.).
Sociétés populaires (Baume, Saint-Hippolyte, etc.) (23 art.).
Journaux révolutionnaires (*La Vedette*, etc.) (4 art.).
Brochures politiques générales et locales (834 numéros) (25 art.).

Supplément (documents provenant de l'Enregistrement), 77 art.

SÉRIE Q

Classée

Domaines nationaux. Affaires générales, organisation. — 90 art.



Ventes d'immeubles (par l'Assemblée nationale, les districts, le directoire départemental); ventes de meubles et de rentes. — 250 art.

Etablissements supprimés, déportés, condamnés.

Séquestre. — 231 art.

Etablissements supprimés; émigrés et ascendants; communes; immeubles et meubles.

Indemnité aux émigrés. — 24 art.
Administration et contentieux. — 60 art.
Biens communaux vendus en 1813. — 9 art.
Supplément (documents provenant de l'Enregistrement), 706 art.

L'ensemble de cet état sommaire est le résumé substantiel de tous les fonds d'archives soit anciens, soit de l'époque révolutionnaire, réunis au dépôt départemental depuis 1890.

Le publier c'est rendre aux études historiques dans la région franc-comtoise un service incontestable; c'est en même temps constater officiellement l'importance du travail considérable exécuté par un personnel fort réduit dans un laps de temps fort court, puisque, depuis 1870, il a fallu que l'archiviste du département tire du chaos un dépôt jusqu'alors négligé, y réunisse un groupe d'archives judiciaires représentant 20.000 articles, prépare les projets de construction d'un dépôt nouveau, obtienne les crédits nécessaires pour mener, en 1884, l'opération à bonne fin.

Je demande au Conseil général d'autoriser le tirage à part, à 100 exemplaires, de cet Etat sommaire, ainsi que l'ont pratiqué, d'ailleurs, les conseils généraux de nombreux départements, à commencer par le département voisin de la Haute-Saône.

Archives modernes. — Versements et classements

Si l'archiviste du département porte à lui seul le souci et le travail des séries anciennes, pour lesquelles l'aide matérielle de ses collaborateurs vient rarement à son secours, ce souci n'est pas beaucoup moindre pour les séries mo-

dernes qu'il s'agit de tenir à jour et en bon ordre, en constituant des unités de même nature et en représentant toutes ces unités par des fiches d'inventaire. De cette façon la clé du classement reste toujours à hauteur et se prête sans difficulté à toute recherche, simple ou complexe.

En 1899-1900 le contingent habituel de versements administratifs est arrivé régulièrement aux archives. En voici le décompte exact :

Versements effectués par :

	Dossiers.	Registres.	Volum.
Le Conseil de préfecture :			
Perceptions des quatre arrondissements (série O, année 1898) et série X (Hospices et bureaux de bienfaisance, même période) .	83	»	»
Comptes de fabriques, année 1898	455	»	»
La Trésorerie générale :			
Registres du service des paiements et recettes ayant dix années d'âge. — Rôles. — Souches. — Livres de caisse des percepteurs.	80	131	»
Les bureaux de la préfecture :			
Néant.			
L'Etat et les départements :			
Comptes, budgets, délibérations	»	»	160
Totaux.	618	131	160

Mouvement des recherches, communications et expéditions

En 1899-1900, 661 recherches (dont 105 par les administrations et 556 par le public ont été effectuées aux archives). 436 ont porté sur les séries anciennes, 225 sur les séries modernes.

12 communications avec déplacement ont été autorisées.

36 rôles d'expédition ont été délivrés au public, produisant une somme totale de 59 fr. 50 à verser aux produits éventuels départementaux.

Dons et acquisitions

En 1899-1900, les archives du Doubs ont reçu les dons suivants :

De M. Paul Besson, lieutenant-colonel d'artillerie, un groupe de notes sur la Révolution ou plutôt sur les Etats généraux en Franche-Comté, 1788-1789;

De M. Dautrevaux, notaire à Besançon, 116 pièces parchemin, avec 3 sceaux de 1507 à 1756, concernant les familles d'Arvisenet, Aymonet, Dagay, de Crosey, Rend, Ribaud et de Tinseau, et les communes dont les noms suivent : Auxange, Auxon-Dessous, Baume, Besançon, Beure, Bremondans, Bucey, Buffard, Chamblay, Champagne, Chissey, Corcelles-Mieslot, Eclangeot, Esprel, Fallerans, Germigney, Leffand, Liesle, Passavant, Pin, Pouilley-les-Vignes, Rochefort, Santans, Saint-Hilaire, Saint-Juan, Vesoul, Vuillafans et l'abbaye de Saint-Vincent, de Besançon;

De M. André, directeur d'assurances, deux pièces sur la Révolution (1792-1798).

Au produit des dons, il faut ajouter les acquisitions parmi lesquelles je citerai : 2 aquarelles de 1780, représentant Chamars et l'emplacement des archives actuelles; 3 volumes des publications illustrées de Paul Lacroix, sur le moyen-âge; le Bouclier d'Estat, de Lisola; le Concile de Trente, de Philippe Chifflet; un manuscrit sur la Révolution à Baume; 20 brochures sur la Révolution; les notes de Boyvin sur la coutume (ms.); la Chapelle d'Etuz, par P. Marnotte; les Bulletins de la Grande-Armée, imprimés à Besançon en 1806-1807; les œuvres de Falbaire; la campagne de l'Est, de Juteau, etc., etc.

Une convention passée avec M. de Cailleux, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot, fera entrer aux archives du Doubs, très prochainement et à des conditions très gracieusement et libéralement acceptées par le cédant, nombre de documents sur parchemin ou papier (78 parchemins, 26 papier), et 30 gravures intéressant l'histoire, l'archéologie et la biographie comtoises.

Appropriations matérielles du dépôt

En dehors des réparations extérieures du bâtiment des archives (300 fr. de peinture des fenêtres et jointoyage des murs) votées en avril 1900 par le Conseil général, l'entretien intérieur des salles a nécessité, en 1899-1900, une somme égale de peinture et menuiserie, exécutées au troisième étage (dans les combles), dans la salle XVI jusqu'ici inachevée.

De semblables travaux de peinture et vernissage s'effectueront en 1901 dans plusieurs salles, à raison de 50 à 60 fr. l'une, soit cinq salles à terminer.

Vous avez pu juger, par cet exposé, que l'inaction n'a pas été le rôle du personnel des archives durant l'exercice qui s'achève. M. le Ministre de l'instruction publique, sous la haute direction duquel le travail est aiguillé, félicitait le département de la bonne tenue de son dépôt dans une dépêche récente, du 6 juin 1900; je serais heureux que le Conseil général veuille bien, cette année, déléguer quelques-uns de ses membres à la visite du dépôt, en me donnant ainsi une preuve d'intérêt à laquelle je serais très sensible.

Projet de budget des archives pour 1901

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1900	1901
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement d'un employé	1.800 »	1.800 »
— d'un garçon de bureau	1.000 »	600 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	78 »	63 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	800 »	800 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1804.)	600 »	600 »
A reporter	9.028 »	8.613 »

Report. . .	9,028 »	8.613 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX.	9.828 »	9.413 »
En moins		415 »

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Jules GAUTHIER, archiviste

Le service des archives départementales, comparé aux autres services dont l'administration préfectorale a la haute direction, dont le Conseil général du Doubs vote le budget, vérifie la dépense, règle la marche, a ceci de particulier, c'est qu'il s'occupe exclusivement des choses du passé, s'appliquant à réunir, à coordonner d'un côté les matériaux de l'histoire, de l'autre les documents administratifs et statistiques utiles aux intérêts généraux et particuliers du département.

Ce compte rendu de l'exercice 1900-1901, qui vient de s'achever, contiendra donc, comme les rapports des années précédentes, un résumé succinct du travail accompli, un programme pour l'exercice qui va suivre.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

Le classement intégral des documents de la série G du dépôt (c'est-à-dire des archives ecclésiastiques séculières antérieures à 1790) a été l'œuvre de l'année qui précède, celle qui s'achève a été consacrée, d'une part au classement de la série H (archives ecclésiastiques régulières antérieures à 1790), de l'autre à la rédaction de l'inventaire de la partie de la série G qui doit constituer le second et dernier volume des archives ecclésiastiques séculières, d'un troisième côté, à la publication en un volume in-4° de 455 pages du premier volume de cette série G.

Au mois d'avril dernier, ce volume considérable, puisque ses 910 colonnes représentent la matière de quatre volumes in-8°, a été distribué au Conseil général du Doubs, et l'appréciation flatteuse qu'a fait de cet ouvrage de con-



science et de patience M. le Ministre de l'instruction publique a suffisamment indemnisé l'auteur des peines qu'il a prises pour le composer. Ce volume, imprimé soigneusement, a pu être soldé intégralement sur les crédits disponibles. Le tome II, déjà commencé, a fourni jusqu'à présent deux ou trois feuilles d'impression. Mais il reste 1.200 fr. en caisse, 600 fr. seront inscrits en outre au budget de 1902, et de la sorte, sans crédit exceptionnel, le volume pourra être achevé et paraître en 1903.

La copie, c'est-à-dire la suite de l'inventaire (G 1140-1500), est d'ailleurs prête et se continuera jour par jour, de façon à employer immédiatement les crédits et à poursuivre sans retard une publication importante pour l'histoire de la région.

Quand l'inventaire complet de la série G aura paru, l'inventaire de la série H devra suivre, j'ai dû, dès à présent, me préoccuper de cette question. Comme on peut s'en rendre compte en se reportant à mon rapport de 1900 (Etat sommaire des fonds), les principaux fonds d'abbayes composant la série H sont le fonds de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, celui de l'abbaye Saint-Vincent de la même ville, ceux des abbayes cisterciennes de Buillon, la Grâce-Dieu et Mont-Sainte-Marie. J'ai entrepris de classer définitivement le plus intéressant de tous, celui de Saint-Vincent, monastère bénédictin fondé en 1092 par l'archevêque Hugues III, dans l'ancien Champ-de-Mars de Besançon. Cent volumineuses bulles, un certain nombre de registres, voilà ce qui survit d'un ensemble considérable, entamé, ce qui est fort regrettable, par les destructions de 1793 qui ont condamné au feu ou à la destruction les chartes et diplômes des empereurs, les bulles des papes, les documents féodaux. Par un heureux hasard, ou plutôt une sage prévoyance des religieux bénédictins du XVIIe siècle, des copies de presque tous les actes originaux portés au nombre de 1.591 dans un inventaire en trois volumes in-folio dressé vers 1730, avaient été exécutés soigneusement, soit sur des registres soit sur des feuilles volantes, de façon à rendre facile la lecture des pièces qui intéressaient les droits, revenus et propriétés de l'abbaye. De la sorte, le dommage causé par les idées un peu féroces des adminis-

trateurs du département à la fin du XVIII[e] siècle est atténué dans une large proportion. J'ai dû, pour un groupe de 20.000 documents environ, reprendre pièce à pièce tous les textes du XI[e] au XVIII[e] siècle afin de les coordonner dans un groupement méthodique. Voici le résultat résumé de cet important travail, dont le cadre a été déjà approuvé par le Ministre, dont le comptage, le timbrage s'accomplira d'ici à la fin de l'année par les soins de mon unique auxiliaire.

Cadre de classement du fonds de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent de Besançon (1092-1790)

TITRES GÉNÉRAUX :

Série chronologique des documents importants concernant l'abbaye, sa fondation, son histoire, son accroissement et ses modifications au cours des âges, son passage dans la réforme de saint Vannes et de saint Hydulphe au XVII[e] siècle.
Série chronologique des actes intéressant personnellement les abbés titulaires, réguliers ou commendataires.
Offices claustraux : prieurs, sacristains, maîtres des services, celleriers, etc.
Personnels divers subalternes.
Bâtiments claustraux et église. Visites.
Chapelles rangées par ordre alphabétique des vocables.
Confréries.
Sépultures.
Testaments, donations et fondations.

TITRES LOCAUX.

Prieurés dépendant de l'abbaye Saint-Vincent :

Damparis (abbaye).
Besnans (prieuré).
Bonnevaux (prieuré).
Bourbonne (prieuré).
Cromary (prieuré).
St-Ferjeux-lez-Besançon (prieuré).
Villars-Saint-Marcelin (prieuré).
Saint-Léonard (ermitage).

Propriétés rurales : Maisons, champs et vignes.

Besançon (ville et banlieue).
Aboncourt.
Aigremont.
Ambre.
Annegray.
Arc-et-Senans.
Arc-sous-Cicon.
Authoison.
Auxon-Dessous.
Avanne.
Battenans (Marchaux).
Baume-les-Dames.
Beaumotte.
Besnans.
Beure.
Blondefontaine.
Bonnay.
Bouclans.

Bouhans.
Chalèze.
Chalezeule.
Chambornay (Bellevaux).
Champvans-lez-Dole.
Châtenois-lez-Dole.
Châtillon-le-Duc.
Châtillon-sous-Maiche.
Châtillon-sur-Saône.
Chemaudin.
Chenecey.
Choye.
Cirey-lez-Bellevaux.
Cordiron.
Corre.
Cour-lez-Baume.
Cramans.
Darney.
Devecey.
Dijon.
Dole.
Fedry.
Fontain.
Fontenois-lez-Montbozon.
Foucherans-et-Fallerans.
Fraisans.
Franois.
Fresne-sur-Apance.
Genrupt.
Germigney.
La Barre.
Lanthenans.
Larrians.
La Villedieu-l.-Guenoche.
Liesle.
L'Isle-sur-le-Doubs.
Luxiol.
Maisons-du-Bois.
Mamirolle.
Maussans.
Mazerolle.
Mérey-Vieilley.
Miserey.
Montagney.
Montbarrey.
Montbozon.
Montcharvot.
Mont-de-Laval.
Montfaverge.
Montfort.
Montigny.
Montilier.
Montussaint.
Morogne.
Morre.
Motey-Besuche.
Nods.
Oiselay.
Ormoy.
Ounans.
Perrouse.
Pin-l'Emagny.
Pirey.
Plainemont.
Poncey.
Pont-sur-l'Ognon.
Pouilley-les-Vignes.
Raincourt.
Rans.
Recologne-lez-Ray.
Rochefort.
Roche-sur-Linotte.
Ronchamp.
Rougemont.
Roye.
Salins.
Santans.
Savigny-en-Revermont.
Scey-sur-Saône.
Senans.
Sergneux.
Servigney-lez-Montbozon.
Servins.
Soing.
Theuley-lez-Lavoncourt.
Thise.
Thurey.
Tremonzey.
Trouvans.
Uzelle et Fontenelle.
Vadans-lez-Arbois.
Valentin.
Valeroy-lez-Raze.
Valeroy-lez-Thurey.
Vanclans.
Vandelans.

Vauchamps.
Vauconcourt.
Vaudrey.
Vaux.
Verchamp.
Vernierfontaine.
Vieille-Loye.
Vieilley.
Viethorey.
Villars-le-Pautet.
Villers-le-Temple.
Villers-lez-Chaux.
Villers-Pater.
Villers-sous-Montrond.
Voillans.
Voisey.
Voray.
Vougécourt.
Vy-lez-Lure.

Finances et Comptabilité.

Censiers et manuels généraux.
Créances et cens d'argent.
Comptes et pièces comptables.

Inventaires.

La répartition de toutes les pièces entre ces diverses catégories a été l'œuvre patiente de l'hiver et du printemps de 1900-1901, et si j'ai pu parvenir à l'effectuer, c'est grâce au concours aimable d'un jeune stagiaire récemment sorti de l'Ecole des Chartes, M. Laurent, mis à ma disposition par M. le directeur de l'Ecole nationale des Chartes durant les mois de mars-avril derniers.

Archives modernes. — Préparation d'une vente de papiers

Si l'archiviste est créé et mis au monde pour casser des pierres sur les routes de l'érudition, en classant et inventoriant, d'après des principes méthodiques et immuables, le fatras légué par les siècles, il doit appliquer au fatras moderne des principes de sélection qui permettent d'une part d'anéantir, sans dommage pour l'administration et les particuliers, des registres et papiers de finances devenus inutiles, de l'autre de réserver, parmi ces groupes de papiers mis au pilon, les documents qui deviendront à leur tour des documents statistiques ou historiques pour édifier sur notre temps les générations futures. Le moment d'un pareil travail est survenu il y a six mois et s'achève au moment où l'on imprime ce rapport. Ce qui a rendu nécessaire à bref délai cette vente qui fera adjuger, d'ici au 30 juillet, 4.500 kilogrammes de registres, souches, rôles périmés, au profit de l'Etat, 8.000 kilogrammes de pièces de

comptabilité, registres commerciaux, papiers sans intérêt et vieux journaux, au profit du département, ça été le versement effectué en janvier 1901 par le tribunal de commerce de Besançon de 5.000 kilogrammes environ de vieux registres. Après un triage minutieux (qui a permis de retirer pour les conserver indéfiniment certains registres de greffe du XIXe siècle), sur autorisation donnée par le Conseil général en avril dernier, j'ai entrepris de centraliser aux archives départementales les registres des recettes des finances qui encombraient les sous-préfectures de Baume, Montbéliard et Pontarlier. Pour satisfaire au désir de MM. les Sous-Préfets, impatients de voir évacuer les locaux étroits de leurs archives et conformément à l'usage traditionnel, j'ai dû faire refluer au dépôt de Besançon les 4.500 kilogrammes de registres de finances. Ce transport a coûté 116 fr. 30, prélevés, faute de crédits de dépenses imprévues, sur le budget des archives de 1901. J'ai l'honneur de solliciter le vote de pareille somme sur le budget de 1902.

Cette dernière expérience a démontré le point suivant : c'est qu'il y aurait désormais avantage de vendre sur place les papiers périmés des trois sous-préfectures. Cet avis a recueilli vos suffrages, ceux du Ministre, ceux de l'administration de l'Enregistrement qui vend au profit de l'Etat ; désormais les ventes se feront donc sur place.

Quant à la vente des papiers départementaux (8.000 kilos), au lieu d'employer le système démodé des adjudications, avec affiches, intervention du commissaire-priseur, etc., le tout fort coûteux, j'ai l'honneur de vous proposer et vous avez bien voulu accepter le procédé de cession, sur soumissions cachetées, qui mettra à la charge des acquéreurs tous les frais de transport, pesage, etc. L'enregistrement ayant à faire, pour les 4.500 kilogrammes de l'Etat, correspondance et publicité nécessaires, a bien voulu se charger de faire de même pour les papiers à vendre au profit du département, et, de la sorte, la vente de juillet 1901 va inaugurer un mode de beaucoup préférable et économique, aujourd'hui adopté par toutes les administrations de l'Etat, et entouré, comme précédemment, de toutes les garanties nécessaires, puisque, comme par le passé, une

commission spéciale a vérifié les états de la vente et le Ministre, intervenant, les a approuvés.

Par le soin minutieux qu'ont occasionné les opérations préliminaires de la vente, quatre mois de travail (mars-juillet) de l'employé et du garçon de bureau des Archives ont été absorbés en entier ; il est heureux pour l'ensemble du service que pareille préparation ne se reproduise que de quatre ans en quatre ans environ.

Projet de travaux dans les séries anciennes et modernes

Avec un personnel réduit (puisque les Archives ne comptent plus qu'un employé au lieu de deux), je ne puis entrevoir dans l'avenir que des remaniements, classements, transformations peu considérables à accomplir chaque année, sans réduire pour autant la part de travail qui personnellement m'incombe.

En 1901-1902, l'achèvement de l'inventaire de la série G (7 à 800 articles), du classement de Saint-Vincent de Besançon et, s'il est possible, l'entreprise du classement du fonds Saint-Paul de Besançon, représenteront un contingent suffisant de labeur et de progrès dans l'œuvre longue et absorbante de l'organisation des fonds anciens. Vouloir entreprendre autre chose serait empiéter sur l'œuvre des années futures et sur le contingent qu'on pourra demander à mon successeur.

Dans l'ordre des archives modernes, dont chaque unité entrante est immédiatement munie d'un numéro d'ordre et d'une fiche d'inventaire, les remaniements nécessaires sont peu nombreux et je n'en envisage aucun comme urgent. C'est peut-être du côté de la Bibliothèque historique et technique, déjà nombreuse, qu'un faible crédit de 200 fr. a permis de constituer, qu'il y aurait quelque chose à faire pour mettre sur un bon pied cette partie du service qui n'absorbera pas moins de 5 à 6.000 fiches bibliographiques, le jour où je pourrai prélever sur le temps disponible assez de loisir pour les rédiger.

Versements et classements anciens et modernes

En 1900-1901, le mouvement des entrées de dossiers modernes ou même anciens (car il s'en est trouvé quelques-uns dans le bloc à détruire du tribunal de commerce) a donné les résultats suivants :

Versements effectués par :

	Dossiers.	Registres.	Volumes.
Le Conseil de Préfecture,			
Perceptions des 4 arrondissements .	83	»	»
Comptes de fabrique.	457	»	»
Autorisations de plaider, élections .	15	»	»
La Trésorerie générale,			
Rôles, souches, livres de caisse. . .	»	100	»
L'Etat et les départements,			
Comptes, budgets, délibérations. . .	»	»	163
Le Tribunal de commerce de Besançon,			
Registres consulaires du XVIIIe scle .	»	5 (B)	»
Registres consulaires de la Révolution.	»	9 (L)	»
Registres commerciaux du XIXe scle .	»	72 (U)	»
TOTAL.	555	186	163

Tout cet ensemble, volumes exceptés, a fait l'objet d'un nombre équivalent de fiches et a reçu, comme nous le disions plus haut, des numéros de classement.

Mouvement des recherches, communications et expéditions

Les recherches ont atteint en 1900-1901 le nombre de 916 (dont 117 pour les administrations, 799 pour les particuliers) soit une augmentation de 255 sur l'exercice précédent.

4 communications avec déplacement ont été autorisées.

64 rôles d'expéditions et la vente de trois volumes d'inventaire ou table du Conseil général ont produit 103 fr.

Dons et acquisitions

Les dons suivants ont été faits aux archives du Doubs :

Par M. le chanoine Suchet :

3 documents sur parchemin relatifs au chapitre de Besançon de 1122 à 1268 (Série G);

3 bulles relatives aux Jacobins de Besançon de 1254-1360 (Série H).

Par M. L. Stouff, professeur à Dijon :

Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469, 1 vol. in-8°, 1901.

Par M. le docteur Ledoux (au nom des héritiers de Madame Branche, d'Oiselay) :

136 pièces parchemin, 97 papiers, 2 sceaux de 1570 à 1785, concernant les communes de Bonnevent, Boulot, Boult, Bucey, Etrelles, Frasne-le-Château, La Chapelle-Saint-Quilain, La Goutte, La Maison-du-Bois, Le Cordonnet, Montarlot, Mont-lez-Etrelles, Oiselay, Port-Lesnay, Recologne-lez-Fondrement, Salins, Savoyeux, Vantoux, Vauvenise, Velleclaire, Velloreille-lez-Boult, Villers-Bouton, Villers-Chemin, et un document militaire de l'an II, relatif au lieutenant d'artillerie Brocard (papier) (Séries E et L).

Par M. J. Gauthier, archiviste du Doubs :

Copie intégrale du Cartulaire de Lieucroissant (ou des Trois-Rois), d'après le manuscrit 774 de la Bibliothèque publique de Besançon, 104 pages (Série H);

Documents originaux sur les familles de Poupet, 1461 (parch.), Vigoureux, 1530 (parch.), et sur les communes de Fretigney, 1572 (parch.), et La Chaux-sur-Montaines, 1570 (parch.) (Série E);

Document sur l'église de Jallerange, 1678 (parch.) (Série G).

Par M. le chanoine Burlet, curé de Saint-Jean de Besançon :

Un document (parch.) de 1460 sur le château de Chevigny (Jura) (Série E).

Par M. le Préfet de l'Orne :

Deux arrêts du Conseil sur les Eaux et Forêts, 1716-1737 (Imp.) (Série B).

Par Mme veuve Besson, de Besançon :

Une pièce imprimée, 1737 (Série C, Intendance);

9 pièces parchemin et 22 pièces papier de 1663 à 1790, concernant les communes de Abbans-Dessus, Auxon-Dessus, Besançon, Chalezeule, Marchaux, Montfaucon, Palantine, Pouilley-les-Vignes (Série E);

40 pièces modernes dont 1 parchemin, 39 papiers, concernant Besançon, Bonnay, Boussières, Buffard, Clerval, Champlive, Chenecey-Buillon, Lods, Reugney, Rigny-sur-Saône, Saint-Gorgon, Venise (Série O);

15 plans de chemin de fer (Série S);

1 mémoire imprimé (Série U);

(En outre, deux lots de documents anciens appartenant aux archives municipales de Baume-les-Dames et de Pouilley-les-Vignes, réintégrés par les soins du service).

Par M. Courbet, trésorier général de la ville de Paris :

Une lettre originale de François Perrenot de Granvelle, prince de Cantecroix, 1598 (Série E).

Quelques achats heureux ont pu être conclus au profit du dépôt. Je me bornerai à citer : Le manuscrit original en partie autographe de l'archidiacre François d'Orival, sur l'Histoire des Archevèques de Besançon, 1615 ; — un Recueil manuscrit de blason ; — un état de la maison du Roi sous Louis XV (ms) ; — les gravures (tirées à la Calcographie du Louvre) de Van der Menlen et de Sébastien Le Clerc, sur la conquête de la Franche-Comté en 1674 ; — de nombreux volumes, brochures et plaquettes sur les confréries et la liturgie comtoises, l'histoire de la Révolution en Franche-Comté ; — enfin, un joli médaillon (plâtre et bois) de l'historien comtois Bullet, signé du fameux sculpteur san-claudien, F. Rosset.

Appropriations matérielles du dépôt

En 1899-1901, les travaux de peinture, vernissage des salles des combles du dépôt ont pu être soldés ; l'état matériel du bâtiment se trouve sensiblement amélioré de la sorte. Avec le crédit ordinaire de 300 fr., joint au produit éventuel de la vente de vieux papiers, il sera possible en 1900-1902 : 1° de refaire les fenêtres de la salle de lecture dans des conditions satisfaisantes, c'est-à dire une augmentation de lumière et suppression de l'air et du froid ; — 2° de refaire les fenêtres côté ouest du second étage, détruites par l'humidité ; — 3° de remplacer le plancher de la salle du public, construit en sapin du Nord, contrairement au cahier des charges et déjà détérioré.

Projet de budget des archives pour 1902

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1901	1902
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement d'un employé	1.800 »	1.800 »
— d'un garçon de bureau	600 »	600 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	63 »	63 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	800 »	800 »
(Extraordinaire). — Remboursement d'avance faite par la vente de papier de 1901		116 30
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX	9.413 »	9.529 30

Archives départementales

J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un rapport sommaire sur le service des archives départementales destiné à être soumis au Conseil général du Doubs dans sa prochaine session d'avril.

Publication et distribution d'un nouveau volume d'inventaire-sommaire. — Propositions pour la région

Le volume d'inventaire-sommaire des archives du Doubs, distribué à MM. les membres du Conseil général, a paru en janvier 1901. C'est le tome I de la série *b*, qui doit comprendre deux volumes in-quarto et dont le tome II, en partie achevé, est déjà en cours d'impression. Sur les crédits annuels, l'impression de ce volume a pu être complètement soldée et il reste un crédit suffisant pour solder éventuellement plus du tiers du second volume.

La distribution réglementaire de ce nouveau volume a été faite soit aux services publics par l'intermédiaire de M. le Ministre de l'instruction publique, soit aux quatre-vingt-sept départements. Des exemplaires ont été adressés aux sociétés savantes subventionnées par le Conseil général, à l'université de Besançon, aux quatre bibliothèques publiques du Doubs.

A ce propos, et suivant le libéral exemple du Conseil général de la Côte-d'Or, qui, au mois d'août 1900, a attribué un exemplaire de tous ses inventaires sommaires aux bibliothèques publiques des départements de l'ancienne Franche-Comté, le Conseil général du Doubs voudra peut-être, comme j'ai l'honneur de le lui demander, attribuer un exemplaire de ses inventaires d'archives aux bibliothèques publiques de la Haute-Saône, du Jura et de Belfort. Cette libéralité profiterait grandement aux études de la région.

Vente de papiers inutiles a effectuer en 1901. — Remploi du produit en appropriations matérielles au bâtiment des archives.

Le versement récent et encombrant d'un stock de registres et papiers inutiles, résidu de faillites et annexes de bilans commerciaux, fait aux archives du Doubs par le tribunal de commerce de Besançon (janvier 1901), entraîne comme conséquence immédiate, après prélèvement des quelques documents ou matériaux intéressants, une prompte liquidation et vente de ces résidus appartenant au département.

Afin de grossir la vente et de réduire l'encombrement de certains groupes administratifs périmés, je joindrai aux papiers venus du tribunal de commerce trois ou quatre années de comptabilité communale atteintes par la prescription trentenaire.

J'ai l'honneur de demander au Conseil général (après en avoir saisi déjà la commission permanente), l'autorisation de préparer et d'effectuer cette vente sous la garantie de toutes les prescriptions réglementaires et de l'approbation ministérielle.

Je demande en outre au Conseil, ainsi que cela s'est pratiqué d'ailleurs pour toutes les ventes récentes, d'ordonner la réinscription au budget supplémentaire du produit de la vente avec cette affectation : appropriations matérielles du bâtiment des archives. De la sorte se trouveront exécutés des travaux indispensables, notamment la réfection des fenêtres du bureau du personnel et du public où la froidure est extrême, par suite du mauvais état des fenestrages, et la réfection au moins partielle des fenêtres de l'ouest, condamnées et enclouées afin d'éviter les dégâts.

Tels sont les deux points sur lesquels j'ai l'honneur d'appeler l'attention et la décision du Conseil général du Doubs.

ARCHIVES COMMUNALES ET DES SOUS-PRÉFECTURES

Rapport de M. Jules GAUTHIER, inspecteur

Les archives des sous-préfectures du Doubs, dépouillées après un minutieux examen de tout ce qu'elles possédaient en fait d'archives anciennes, ont restitué depuis vingt ans aux archives départementales tout ce qui pouvait servir à compléter les séries L et Q de ce dépôt (administration des districts durant la période révolutionnaire et gestion des domaines nationaux). Il n'y reste désormais que les registres particuliers de la correspondance administrative, les dossiers d'adjudications de travaux communaux, enfin différents documents statistiques, militaires, financiers qui sont représentés dans les archives du département, soit par des copies, des doubles ou des analyses. Aux termes des règlements en vigueur, les recettes des finances doivent, après dix ans de dépôt chez MM. les receveurs, verser aux sous-préfectures les registres de comptabilité des receveurs et des percepteurs de l'arrondissement, les rôles de contribution, les registres à souche des quittances délivrées aux contribuables. Au bout de vingt ou trente ans, ces documents sont périmés et sont vendus au profit de l'Etat, n'ayant plus d'autre utilité que de constituer dans des locaux médiocres en étendue un véritable encombrement. En 1900-1901, à la suite de réparations effectuées dans les sous-préfectures de Baume et de Montbéliard, j'ai dû me préoccuper de faire évacuer les registres et dossiers périmés, et, suivant une pratique constante qui désormais sera modifiée, j'ai centralisé à Besançon, pour y être vendus au profit de l'Etat, les documents financiers atteints par limite d'âge. Cette mesure a été appliquée à Pontarlier d'abord, puis à Montbéliard, enfin à Baume à la suite de correspondances ou d'inspections.

A Baume, le local destiné aux archives de la sous-préfecture est contigu aux bureaux, une salle du premier étage suffit à les contenir, les parois de la pièce ayant été utilisés sans la moindre perte d'espace, puisque les rayons montent jusqu'à la toiture. Mais si les registres, dossiers, volumes de service ont trouvé place dans un emplacement en somme exigu, les registres de la recette des finances continuent et continueront à être déposés dans les combles de la sous-préfecture, au nord du bâtiment, et il faudra, de la part des secrétaires de la sous-préfecture, une méthode très régulière et très serrée pour mettre cette portion du dépôt à même d'être facilement consultée. J'y veillerai, en ce qui me concerne, en obtenant de MM. les sous-préfets un double des bordereaux annuels de versement.

Le dépôt de Baume, classé naguère par un agent voyer révoqué, avait été dépouillé de nombreux dossiers, que la vigilance du personnel a permis de recouvrer. Il n'en a pas été de même pour un certain nombre de registres et dossiers de comptabilité dérobés par un employé infidèle, dont le souvenir lamentable se rattache à des agissements fâcheux.

A Montbéliard, où le local destiné aux archives de la sous-préfecture avait été mis en aussi bon état que le permettait un rez-de-chaussée mal éclairé, mal aéré, partant humide et malsain, il est survenu dans le bâtiment un champignon monstre dont l'activité s'est révélée et se révèle par la destruction des parquets, des boiseries, menaçant successivement bureaux, cabinet, salles d'archives. Et cependant à Montbéliard, comme à Baume, le classement, la mise en fiches de tous les dossiers administratifs, secondés et provoqués par l'administration départementale, étaient parvenus à un tel degré de perfection que, dans une inspection générale faite en septembre-octobre, M. Bernard Prost, inspecteur général des archives, s'en était déclaré très satisfait et avait fait parvenir par M. le Ministre de l'instruction publique l'expression de sa satisfaction.

A Montbéliard, comme à Baume, l'encombrement a cessé, grâce à la centralisation des papiers périmés vendus

le 30 juillet à Besançon, au profit de l'Etat, par l'intermédiaire de l'administration de l'Enregistrement, et dès que la réparation de l'hôtel de la sous-préfecture de Montbéliard aura fait disparaître les menaces de destruction du champignon-monstre, le dépôt pourra reprendre son ordre de classement impeccable, comme par le passé.

Les modifications survenues dans l'administration municipale de Pontarlier m'ont obligé de suspendre encore l'inspection des archives de cette ville, où M. l'inspecteur général a signalé des documents anciens de nature à être revendiqués pour les archives départementales, puisqu'ils sont restés hors classement; cette inspection, aussi bien que celle des archives de la sous-préfecture de Pontarlier, s'est trouvée de la sorte renvoyée à 1901-1902. Mais cela n'a pas empêché de dégager la sous-préfecture des papiers inutiles destinés à être vendus. Désormais, au lieu de centraliser ces papiers appartenant à l'Etat, le service des archives départementales en fera sur place, à Baume, à Montbéliard, à Pontarlier, remise à M. le receveur de l'Enregistrement et des domaines, après accomplissement sur pièces, par la Commission départementale, des mesures conservatoires prescrites par le règlement.

Les intérêts administratifs présents ont seuls à voir dans les archives des sous-préfectures, en attendant que les documents du XIX[e] siècle acquièrent, pour les siècles à venir, l'intérêt historique gradué qu'obtiennent déjà à l'heure présente ceux des XVIII[e], XVII[e], XVI[e] siècles et antérieurs. Dans les archives communales au contraire, à côté de l'intérêt pratique de certains parchemins, plans ou dossiers, qui servent de base aux droits communaux, à côté des renseignements de famille que l'on puise journellement dans les vieux registres de catholicité, prédécesseurs de notre moderne état civil, il est nombre de textes précieux qui renseignent sur les événements politiques ou militaires du passé, sur les cruelles époques que nos ancêtres ont traversées en versant leur sang, en perdant leur fortune pour la défense et le salut de la patrie. Ce sont naturellement les grandes villes qui ont sauvé, au prix de mille efforts et à travers mille dangers, les textes de leurs franchises, les volumes de leurs délibérations, leurs

correspondances avec les empereurs, les rois, les papes, leurs livres de comptes semés souvent d'éphémérides curieuses, de mentions qui, malgré leur laconisme, révèlent un état d'âme dû à des circonstances tout à fait dignes de mémoire. Les inventaires de Baume et de Pontarlier que j'ai déjà publiés ou fait publier, vont être incessamment suivis de l'inventaire des archives communales de Besançon et de Montbéliard, dont je parlerai plus loin, et après ces quatre grands centres, il est telle petite ville comme Ornans, Vercel, Morteau, Saint-Hippolyte, tel village comme Bouclans, Grand'Combe, Chapelle-d'Huin, Rochejean, dont les annales, dont les archives tiendront glorieusement leur place dans l'histoire du pays. Les inspections faites en 1900-1901 ont permis de répérer ça et là quelques documents dignes d'être mentionnés et signalés, tout en vérifiant sur place la manière dont sont classés et administrés nombre de petits dépôts ruraux.

Voici la liste des dépôts communaux inspectés durant cette période :

Arc-sous-Cicon.
Aubonne.
Avilley.
Branne.
Burgille.
Le Châtelet.
Chaux-lez-Clerval.
Chazoy.
Clerval.
Colombier-Châtelot.
Colombier-Fontaine.
Cordiron.
Cuse.
Dambelin.
Dampjoux.
Feule.
Gondenans-les-Moulins.
Grandfontaine (Boussières).
Hautepierre.
Huanne-Montmartin.
Hyémondans.
Hyèvre-Magny.
Hyèvre-Paroisse.
Lanthenans.
Lods.
Mambouhans.
Mésandans.
Montbéliard.
Mouthier-Hautepierre.
Neuchâtel-Urtières.
Peseux.
Puessans.
Remondans.
Roche-lez-Clerval.
Romain.
Rosières.
Rougemont.
Ruffey.
Saint-Gorgon.
Saint-Maurice.
Solemont.
Sourans.

Tallans.
Vaivre.
Vellerot-lez-Belvoir.
Vernois-lez-Belvoir.
Villars-sous-Dampjoux.
Vyt-lez-Belvoir.

Un résumé sommaire des principales observations ou constatations que j'ai faites dans chacun de ces dépôts fera mieux connaître leur physionomie qu'un rapport trop étudié.

Arc-sous-Cicon. — Installation très confortable dans un hôtel de ville bâti avec luxe et meublé avec soin. Inventaire d'archives modernes dressé et approuvé en 1900; reliures tenues très exactement à jour dans toutes les séries. Les archives anciennes ont été reliées à part en un volume où se coudoient toutes les catégories, sauf l'état civil paroissial remontant à 1549 et présentant des lacunes de 1631 à 1646 comme la plupart des registres paroissiaux du XVIIe siècle, dont la rédaction a été interrompue par la guerre des Suédois. A côté de documents communaux remontant à 1448, j'ai constaté la présence de deux registres d'affirmations de la Justice seigneuriale d'Arc-sous-Cicon qui, au point de vue légal, appartiennent aux archives du Doubs et devront être réunis à ses fonds judiciaires (registres de 1783-1789 et de 1774).

Aubonne. — Sauf un arpentement général dressé en 1747-1748 par l'arpenteur Ligier Vicaire, un second arpentement dressé par ordre et visé par commis du bureau des finances, en 1773, enfin un plan général dressé en 1773-1774 en plusieurs feuilles, par J. C. Courtois, les archives communales ne possèdent rien d'ancien. Elles sont tenues en bon ordre; l'état civil y est relié jusqu'en 1893, le Recueil administratif jusqu'en 1897. Nécessité de remettre à jour un inventaire déjà ancien.

Avilley. — L'état civil paroissial remonte seulement à 1737. Aucun débris des archives du vieux château féodal, dont quelques têtes grimaçantes ont été encastrées dans la façade des maisons, ou du château, style Louis XVI, bâti vers 1780, par l'architecte Colombot, et dont les plans sont conservés dans le village même et à Maussans, n'a été recueilli par la commune. L'installation du dépôt est bonne, les publications et recueils officiels sont exactement tenus à jour.

Branne. — J'en dirai autant des archives de cette municipalité ou, sauf un arpentement de 1782, dressé et signé par Courtois, rien d'ancien ne subsiste. Dans les séries modernes reliures attardées depuis 1857. A signaler un arpentement général du territoire, sorte de cadastre renouvelé à grand prix en 1886.

Burgille-lez-Marnay. — Les registres paroissiaux, remontant à 1616, représentent seuls l'élément antérieur à 1790. L'inventaire des papiers modernes a été dressé en 1881, les reliures sont à jour. Le local est un peu défectueux et les archives livrées aux rongeurs.

Le Châtelet. — Commune minuscule, perchée sur les rochers qui avoisinent Hautepierre et surplombent la vallée de la Loue au-dessus de Mouthier. Pas de maison commune, pas de documents anciens.

Chaux-lez-Clerval. — Local un peu humide au rez-de-chaussée d'une mairie récemment agrandie. Registres paroissiaux des XVIIe-XVIIIe siècles. Inventaire vieux d'un demi-siècle et non tenu à jour; classements satisfaisants; reliures exécutées jusqu'en 1893. Pas de traces des archives du curieux prieuré bénédictin, dont les bâtiments et l'église subsistent avec inscriptions, tombes, bancs de chœur ouvragés et statues de pierre et de bois des XIVe-XVIIe siècles.

Chazoy. — Rien d'ancien; les archives du château, qui appartenait au moment de la Révolution à la famille d'Auquoy, ont trouvé asile aux Archives du Doubs. Dépôt médiocre, médiocrement tenu, inventaire dressée en 1881; reliures suspendues depuis 1890.

Clerval. — Archives anciennes assez considérables, dont le classement avait été entrepris, sans résultat sérieux, par un ancien maire, M. Bobillier; elles contiennent la valeur de 15 à 20 liasses outre un certain nombre de registres. Les registres paroissiaux de 1599 à 1792 (lacune de 1637 à 1674); des patentes de l'archiduc Philippe-le-Beau accordant des foires à la ville en 1503; les registres du bureau de Charité des Dames, au XVIIIe siècle; des comptes, procès, titres de propriété, plans anciens constituent ce groupe précieux d'archives, intéressantes au plus haut degré pour l'histoire municipale d'une vieille bourgade. Il a été convenu que le classement de ce fonds, momentanément

transporté aux archives départementales, se ferait par les soins de l'Inspecteur des archives, et que la ville n'aurait à fournir qu'une somme de cent francs pour prix de transcription de l'inventaire. Archives modernes en excellent état; bonne tenue.

Colombier-Châtelot. — Pas de documents anciens, tous ceux qui intéressent le passé de la vieille tour qui domine le gué du Doubs et surveillait pour la maison de Neuchâtel-Comte, puis pour celle de Wurtemberg-Montbéliard, la voie romaine de *Vesontio* à *Epomanduodurum*, ont été recueillis, soit aux Archives nationales, soit aux Archives du Doubs. Dépôt en ordre, muni, en 1883, d'un inventaire; reliures ou brochages à jour jusqu'en 1893.

Colombier-Fontaine. — Très bonne installation; grandes armoires vitrées; double exemplaire d'un arpentement du territoire dressé en 1775; inventaire préparé en 1885 mais non approuvé, non continué; reliures à jour.

Cordiron. — Petit dépôt mal tenu, installé dans la salle de l'école, sans inventaire, sans reliures. Aucun document relatif à la tour encore intacte d'un château fort, bâti au XIIIe siècle par la maison d'Oiselay, possédé au XVIIIe siècle par celle de Bauffremont.

Cuse. — Aucunes archives anciennes hors les registres de la paroisse (XVIIe-XVIIIe siècles); inventaire attardé; situation à peu près convenable.

Dambelin. — Ancien état civil remontant au XVIe siècle; reliures arrêtées en 1893; inventaire non tenu à jour.

Dampjoux. — Acte de vente de 1516 relatif à un terrain municipal, registres paroissiaux des XVIIe-XVIIIe siècles. Inventaire des archives modernes, rédigé en 1898; reliures à jour; cadastre en bon état; pas de registre pour inscrire les arrêtés.

Feule. — Un coffre ancien, à solides serrures, contient, mêlés à des publications et à des dossiers modernes, quelques documents clair semés du passé; le reste des documents administratifs est conservé dans le logement particulier de l'instituteur, faute de locaux indépendants.

Gondenans-les-Moulins. — La salle du conseil municipal, comme l'école des garçons, est installée dans le grand château bâti du XVIe au XVIIIe siècle par la famille de

Précipiano (dont la cloche de l'école, fondue vers 1700, porte encore les armoiries et la devise), occupé jusqu'à 1792 par la famille de la Rochelle. Pas de documents antérieurs à 1790 (les registres paroissiaux étant à Cuse). Classement satisfaisant; inventaire déjà en retard ; reliure de l'état civil exécuté en 1893 ; brochage du Recueil effectué jusqu'en 1896.

Grandfontaine (Boussières). — Bonne installation dans de vastes placards rayonnés, Arpentements du territoire dressés en 1700, 1714 et 1728 ; quelques pièces provenant du fonds des jésuites de Besançon, dont le collège possédait d'amples domaines à Grandfontaine, Mont, Rancenay, La Marne, Montferrand. Registres d'état civil paroissial remontant à 1693 et contenant d'intéressantes annotations auxquelles nous ne pouvons résister de faire quelque emprunt. Un certain curé Jean-François Carteron, nommé en 1686, a réuni en tête d'un registre les noms de ses prédécesseurs, y ajoutant par ci par là quelque incident local naïvement raconté. Ce sont des réparations faites à l'église paroissiale (une ancienne église prieurale qu'avaient bâtie, au XIIe siècle, les bénédictins de Baume-les-Messieurs); la fonte d'une cloche de 1.225 livres en 1689, d'un retable, tabernacle, tableaux en 1699, de confessionnaux, fonts baptismaux, etc., en 1700.

En 1702, le 15 février, le vent est si furieux qu'il emporte tous les toits de la paroisse, y compris ceux de la cure et du clocher. Les 7 et 8 avril de la même année, la gelée détruit tout, sauf quelques champs de froment.

En 1704, des fumeurs bisontins, revenant de la chasse, mirent le feu à la cure et brûlèrent deux maisons. « En l'année 1704, le 17e de juillet de l'an courant, quatre jeunes hommes de Besançon estant logés chez la vefve Cheviet, retournant de la chasse, environ les onze heures du matin, montèrent sur le couvert de la maison qui est dans le verger d'en bas pour y piper. Ils estoient si généreux qu'ils secouèrent leurs pipes sur le bois de ladite maison et au mesme instant, comme il y avoit environ deux mois qu'il n'avoit pleu, le feu fut si violent que dans une heure les deux maisons furent embrasées avec la maison curiale, dont le sieur curé n'en a rien tiré de ses effets, estant

auprès d'un malade à Rancenay, de mesme que le clocher et une partie de l'église, dont la cloche fut fondue par l'incendie. Et par la générosité de Messieurs le prieur et chanoine Duban, M. de Desnes, Tison, Larquand, qui n'ont jamais rien satisfait ny a la vefve, ny audit sieur curé, ny aux paroissiens, parce que le gros mange les petits, dont le sieur curé fut réduit sous le pigeonnier pendant l'espace de deux ans après l'incendie. Voilà en peu de mots la vie de ces quatre braves et généreux Messieurs que l'on doit canoniser comme des incendiaires. »

En 1707, un incendie consume huit maisons à Montferrand ; en 1708, onze maisons sont brûlées à Rancenay.

En 1709, « il y arriva le 6e de janvier un si grand froid qui dura trois mois sans discontinuer, qui perdit une grande partie des vignes et froment, dont la rivière gela ; de côté et d'autre la glace estoit espaisse d'un pied et demy. Mais le malheur qui arriva encore que le 10e et 11e de mars 1709 il fit un froid si violent qu'il acheva de perdre toutes les vignes et froment dont, dans toute la paroisse de Grandfontaine, on n'auroit pas trouvé pour deux gerbes de froment. L'on fut contraint d'aller chercher de l'orge dans la montagne jusqu'au Bizot, à Morteau et autres lieux pour semer dans la fin des froments, dont la mesure d'Ornans coûtait 6 livres et le Turquie 4 escus. La mesure de froment à Besançon se vendoit, le 25 avril 1709, 5 livres ; ledit soubsigné fut contraint de mettre les moutons à son poële et que le soillot d'eau gela auprès de la platine même. Tous ses arbres furent perdus, aussi bien que ceux de M. Marin à Mont, la plupart des champs de la paroisse demeuroient sans semé, faute que les pauvres gens n'avoient point d'argent ; mais M. Marin leur fut d'un bon secours. Il prêta de l'argent aux pauvres pour les soulager et leur aider à semer, et nourrit même des personnes misérables ; il fit la charité à quarante pauvres de la paroisse pendant trois mois tous les jours. On vendoit la mesure de froment pendant l'année 6 à 7 livres ; le froment nouveau se vendoit 12 à 13 francs la mesure pour semer. L'orge s'est vendu 3 ou 4 livres la mesure pendant l'année 1709, le muids de vin se vendoit 24 escus ».

On peut juger par les détails donnés par le curé de

Grandfontaine de l'intérêt que pareilles chroniques locales, consignées souvent sur les registres paroissiaux, peuvent offrir pour la grande histoire, et de l'importance qu'il y a à les recueillir çà et là dans les archives communales.

Hautepierre. — L'incendie qui détruisit, il y a une douzaine d'années, une grande partie du village, a respecté les archives, qui ne contiennent du reste aucun document précieux, dont les reliures sont à jour et qui, quoique privées d'inventaire à jour, sont dans un état à peu près correct.

Huanne-Montmartin. — Les registres paroissiaux sont encore à la cure d'Huanne et il paraît préférable de les y maintenir, le local des archives municipales étant affecté au logement de l'instituteur de Montmartin et les documents administratifs, entassés dans un buffet trop étroit, étant déposés au domicile du maire. Rien d'ancien, reliures à jour jusqu'à 1893.

Hyemondans. — Petit dépôt bien installé, bien ordonné, suffisamment classé.

Hyèvre-Magny. — Pas de maison commune, sauf une baraque qui s'effondre ; le logis du maire abrite et abritera indéfiniment les archives peu classées dans ces conditions.

Hyèvre-Paroisse. — Bon dépôt, bien organisé et tenu en bon ordre. Quelques registres paroissiaux du XVIIe siècle ; état-civil relié jusqu'à 1893.

Lanthenans. — Curieux registres paroissiaux remontant à 1582, avec peu de lacunes ; archives déposées en grande partie chez le maire ; pas de résidus des titres du prieuré qui n'ont pas été versés à la Révolution au dépôt des districts.

Lods. — Quelques liasses d'archives anciennes, classées à part (inventaire à refondre), papiers modernes classés et inventoriés, reliures à jour.

Mambouhans. — Minuscule commune, pas de mairie, tout est conservé chez le maire, l'essentiel est en ordre ; l'état civil n'est pas relié et le sera prochainement.

Mésandans. — Une installation est prête dans la maison des écoles, mais jusqu'à présent, et depuis leur enlèvement de la fromagerie (ancien logis féodal de la

famille Guillot), les archives sont entassées chez le maire, sous un escalier, dans un recoin où l'humidité les gagne et les perd. Urgence extrême de faire cesser cet état de choses.

Montbéliard. — Dans un précédent rapport, j'ai constaté que si les archives modernes étaient parfaitement en ordre et tenues jour par jour dans une excellente organisation, il restait à pourvoir sinon au classement (puisque l'ancien secrétaire de la mairie, M. Emonot, l'a terminé), du moins à l'inventaire d'un précieux groupe d'archives historiques du XIIIe siècle à 1793. Le secrétaire actuel, M. Mauveaux, est prêt à aborder ce travail supplémentaire, auquel je collaborerai volontiers en prenant à ma charge l'inventaire des registres des Notaux (délibérations XIVe-XVIIIe siècles) et M. le maire de Montbéliard vient d'obtenir de son conseil municipal le vote d'une allocation annuelle de 200 fr. (durant 5 ans) ; ce qui, d'une part, indemnisera ce labeur exceptionnel, de l'autre, limitera la durée de son achèvement.

Dans ces conditions, le désir exprimé par M. le Ministre de l'instruction publique, à la suite de l'inspection générale de 1900, se trouvera promptement et définitivement réalisé.

Mouthier-Hautepierre. — Parmi les documents anciens déposés aux archives, mal installées dans la salle du vieux prieuré qui sert au conseil, se trouve un protocole de notaire du lieu, des XVIe-XVIIe siècles, dont l'objet n'est nullement municipal et dont l'emplacement est indiqué aux archives centrales du département ; il sera, je l'espère, facile d'obtenir cette réintégration.

Neuchâtel-Urtières. — Les archives, longtemps déposées chez le maire, ont à présent un local convenable dans une maison commune neuve et munie d'un mobilier suffisant ; elles ne contiennent d'ailleurs que les documents administratifs essentiels et des collections incomplètes de publications officielles : Recueil, bulletin de l'intérieur, etc.

Peseux. — Dépôt bien ordonné, reliures en retard d'une vingtaine d'années ; rien d'ancien.

Puessans. — Inventaire dressé en 1884 ; reliures au

courant jusqu'à 1890 ; un coffre de chêne, fermant à clef, contient un groupe important de parchemins anciens que la commune enverra aux archives départementales pour y être déterminés et classés et au besoin maintenus s'ils n'intéressent pas Puessans et les droits actifs de la commune.

Remondans. — L'installation, récente d'ailleurs, des papiers communaux dans une salle de mairie contiguë à l'école, serait très convenable si l'humidité ne menaçait leur conservation. Mesures d'aération à provoquer en même temps que mesures de classement, reliures, etc.

Roche-lez-Clerval. — L'installation des archives n'est que provisoire, des réparations ayant lieu à l'heure présente dans la maison commune. Un buffet de chêne et un placard rayonné contiennent volumes et dessins en ordre médiocre, non conforme à l'inventaire qui n'est pas tenu à jour; reliures arrêtées à 1892.

Rognon. — Local très convenable, buffet suffisant, ordre satisfaisant; pas de documents anciens ; les volumes du Recueil administratif sont reliés jusqu'en 1900.

Rosières. — Très petite commune; le buffet des archives est déposé dans le bûcher de l'école, il contient peu de documents précieux en dehors des vieux registres paroissiaux remontant à 1709.

Rougemont. — Les archives modernes sont en bon ordre, leur inventaire a été dressé en 1882, sans avoir été dès lors tenu rigoureusement à jour ; le service courant y est d'ailleurs assuré par un secrétaire permanent. Quant aux archives anciennes, en grand désordre, il a été convenu que, vu leur faible volume, elles seraient envoyées au chef-lieu, classées et munies d'un répertoire réglementaire, puis réintégrées à Rougemont.

Ruffey. — Bonne installation. Deux ou trois liasses de procès relatifs aux forêts seigneuriales, XVIIe-XVIIIe siècles ; registres paroissiaux depuis 1712 ; archives modernes classées, munies d'un inventaire datant de 1892 et non approuvé.

Saint-Gorgon. — Aucun document, malgré la haute ancienneté du pays, que traverse une voie romaine venant de Nods par Aubonne et se dirigeant vers Pontarlier. Le

local est satisfaisant, les papiers et volumes rangés avec soin, les reliures interrompues depuis 1893; l'inventaire attardé.

Saint-Maurice. — Bonne installation, situation satisfaisante, dépôt bien tenu.

Solemont. — Pas de maison commune, tout est déposé au domicile du maire. Pas d'inventaire; reliures en retard depuis 1862.

Sourans. — Local satisfaisant; inventaire datant de 1879 ; l'état civil seul est relié jusqu'à 1893 ; les recueils sont conservés en feuilles.

Tallans. — Une maison d'école, récemment bâtie, contient, dans une petite salle réservée au conseil municipal, les archives, longtemps déposées chez le maire et assez médiocrement classées.

Vaivre. — Les archives communales sont conservées au domicile privé du maire, qui habite Dambelin ; l'état civil seul est relié; les collections imprimées ne sont reliées qu'incomplètement.

Vellerot-lez-Belvoir. — Archives déposées dans une pièce de la maison construite pour servir de cure. Reliures et brochages arrêtés à 1895; classement médiocre, par suite d'encombrement de collections imprimées en désordre,

Vernois-lez-Belvoir. — Local satisfaisant, classement consciencieux. Pas de documents précieux par leur ancienneté; reliures arrêtées à 1886.

Villars-sous-Dampjoux. — Archives déposées au logis du maire, condition fâcheuse pour que l'ordre puisse être établi et maintenu ; pas de maison commune.

Vyt-lez-Belvoir. — Bonne installation ; mesures de conservation sérieusement prises.

Par ce tableau sommaire et un peu monotone, il est facile de juger que si la majeure partie des dépôts communaux se trouve dans des conditions satisfaisantes, il en est un assez grand nombre dont les conditions d'organisation et d'emplacement sont défectueuses. Une des causes de ce désordre réside peut-être dans l'amas de publications accessoires que les maires ne lisent point et qui s'accumulent dans les armoires d'archives, en y introduisant et

en y perpétuant le désordre. Dans les grands dépôts, le *Journal Officiel* devient un encombrement lamentable ; dans les petits dépôts, où suffirait le *Recueil administratif*, des publications, qui prétendent faciliter l'administration des communes, constituent le même embarras. Il y aurait dans ce sens quelque chose à faire.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Jules GAUTHIER, archiviste

Conserver soigneusement les documents historiques du passé, les documents administratifs du présent, en améliorer la contexture par des classements, en augmenter le nombre par des acquisitions, des réintégrations ou des dons, en faciliter la consultation par de soigneux inventaires, tel est, à grands traits, le rôle du service des archives départementales. Intérêts généraux et particuliers ne peuvent que gagner à ce que l'organisation d'un pareil dépôt progresse et s'améliore; les progrès sont continus, mais lents à raison du personnel trop restreint dont je dispose et les mesures prises pour tirer le meilleur parti des matériaux innombrables qui s'y entassent, sont souvent paralysées ou ralenties par l'immensité du travail. Le compte rendu de l'exercice 1901-1902, que j'ai l'honneur de vous soumettre et de présenter au Conseil général du Doubs, en fournira une fois de plus la preuve.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

En 1901, les archives du Doubs ont fait paraître le premier volume de la série G (archives ecclésiastiques séculières), comprenant l'inventaire (gros de 455 pages) des cotes G 1-1139. Le second volume est en cours d'impression, 8 feuilles en sont déjà tirées (64 pages), contenant les cotes G 1140-1355. Quant à la rédaction de l'inventaire lui-même, c'est à-dire de la copie destinée à l'impression, la dernière cote est G 1987, soit 632 articles pour la publication immédiate. Le volume en cours d'exécution pourra vraisemblablement paraître à la fin de l'année 1903, au moment même où j'aurai l'honneur de vous soumettre les premières

pages manuscrites du premier volume de la série H (archives ecclésiastiques régulières), dont le classement définitif, entrepris en 1900, continue d'une façon méthodique à l'heure présente. Dans mon dernier rapport je vous exposais le cadre de classement d'un fonds considérable, celui de l'abbaye Saint-Vincent de Besançon, dont l'histoire est étroitement mêlée à celle de la vieille cité, où le célèbre monastère bénédictin, qui vécut sept siècles, occupait l'un des principaux quartiers, celui de Chamars. Depuis, le fonds de Saint-Vincent, complètement exploré et vérifié, a été l'objet d'un classement définitif qui permettra incessamment d'en aborder l'inventaire. Mais auparavant j'ai cru utile de rapatrier par une copie intégrale qui figurera en tête de l'inventaire de Saint-Vincent l'*Histoire de l'abbaye*, composée en 1720 par dom Constance Guillo, prieur du monastère. Grâce à la bienveillance de M. Grillon, maire de Vesoul, conseiller général du Doubs, la bibliothèque de Vesoul m'en a communiqué le manuscrit original que j'ai laborieusement transcrit dans l'intérêt de mon dépôt. Ce sera la préface naturelle d'un fonds d'archives dont j'ai vanté déjà, et à raison, le sérieux intérêt pour l'histoire générale de la province et l'histoire municipale de Besançon.

Archives modernes. — Classements et réintégrations

La vente considérable de papiers inutiles et encombrants qui a dégagé en 1901 le dépôt départemental et ses annexes, les dépôts des trois sous-préfectures a eu pour conséquence de provoquer et de réaliser de la part des bureaux de la préfecture des versements très importants de dossiers de toute sorte, devenus inutiles pour le service courant, et en particulier de toute la série très développée des documents d'administration communale de 1884 à 1900. Autrefois ces documents municipaux étaient versés chaque année ou tout au moins tous les deux ans. Cette fois, seize années sont arrivées en bloc, et leur triage par commune, leur classification chronologique ont représenté pour l'unique employé attaché au service une somme énorme de travail et d'opérations successives. On trouvera

plus loin la statistique exacte des versements effectués et le chiffre des unités nouvelles, constituées et mises en fiches en 1901-190?, fera comprendre, mieux qu'aucun détail, ce qui se dépense de patience et de labeur à pareille œuvre. La rédaction des fiches de chaque dossier, seul inventaire que comportent jusqu'à nouvel ordre les unités d'archives modernes, a grossi, dans la période d'un an, de près de 1.900 numéros le répertoire des dossiers administratifs conservés dans le dépôt.

Projet de travaux à effectuer dans les séries tant anciennes que modernes

Le fonds de Saint-Vincent une fois classifié, et la rédaction de son inventaire une fois entreprise, je devrai aborder le classement et la refonte du fonds de Saint-Paul de Besançon, abbaye de l'ordre de saint Augustin, dont les vastes dépendances occupaient à l'est de la cité tout le périmètre entre la rue des Granges et les remparts, entre la rue Saint-Pierre et la rue Saint-Paul. Ce fonds précieux contient sur les vignes et les champs du territoire, sur le commerce et les métiers de la cité plus de renseignements encore que sur la vie monastique des religieux qui possédèrent durant bien des siècles l'emplacement du *palatium* romain. Plus heureux que les fonds de l'archevêché et du chapitre métropolitain si brutalement dévastés et détruits dans une lamentable proportion, le fonds de Saint-Paul remplit 130 volumineux cartons; le pièces rares y abondent, les sceaux y sont nombreux, l'érudition y a fait et pourra y faire encore d'utiles découvertes.

Si le fonds Saint-Paul ne suffisait pas à occuper l'exercice 1902-1903, ce qui m'étonnerait, une excursion dans une autre série, la série C, pourrait amorcer déjà l'organisation du fonds de l'Intendance de Franche-Comté; mais il serait peut-être téméraire de courir deux lièvres à la fois et de créer un second chantier avant d'avoir clos le chantier en exercice.

Une seconde tâche, à mener parallèlement avec la première, s'impose d'ailleurs, à la suite des très nombreuses et très précieuses acquisitions, que cette année encore et

depuis plusieurs années déjà, les Archives du Doubs ont pu faire dans la catégorie des ouvrages : livres ou plaquettes imprimés concernant l'histoire, la biographie, la statistique du Doubs et de la province de Franche-Comté. A l'heure présente le nombre des ouvrages grands ou petits, des volumes de tout format et de toute catégorie, que possède le département dans ses Archives, n'est pas inférieur à *sept mille*. Pour en arriver là il a fallu plus de persévérance et de patience que de dépense, car l'argent employé à ces acquisitions est loin de représenter la valeur réelle d'une collection qui n'a, pour bien des catégories, pas de rivale sur le terrain franc-comtois. La mise en fiches de ces 7.000 ouvrages est un travail qui s'impose et qui, commencé dès longtemps, ne s'achèvera pas aussitôt que je le souhaiterais, faute de personnel et de temps.

Dans l'ordre des dossiers modernes, un ordre nouveau devient indispensable pour les 20.000 dossiers qui constituent la comptabilité communale. Donner à chacun de ces dossiers la contexture matérielle d'une sorte de volume grand in-quarto au lieu de celle de grands cahiers in-folio bondés de pièces justificatives de tout format, est une besogne de longue durée que se partageront mon employé et mon garçon de bureau dans les heures disponibles où le service des recherches et le dérangement permanent ne fonctionnent pas sans repos.

Versements d'archives modernes

En 1901-1902, le mouvement des entrées, c'est-à-dire des versements, s'est limité aux dossiers fournis par les bureaux de la Préfecture et de la Trésorerie générale et a donné les chiffres suivants :

Versements effectués par :

	Dossiers.	Registres.	Volumes.
Le Conseil de Préfecture.			
Perceptions des 4 arrondissements .	89	»	»
Comptes de fabriques	457	»	»
La 2e division des bureaux de la Préfecture,			
Elections, comptabilité, forêts. . . .	268	»	»
Administration communale	700	»	»
A reporter. . .	1.514	»	»

	Dossiers.	Registres.	Volumes.
Report. . .	1.514	»	»
La Trésorerie générale,			
Rôles, souches, livres de caisse et autres	64	307	»
L'Etat et les départements,			
Comptes, budgets, délibérations des Conseils	»	»	182
TOTAL.	1.578	307	182

Mouvement des recherches, communications et expéditions

Les recherches ont atteint, en 1901-1902. le chiffre de 1.090 (supérieur de 164 à celui de 1900-1901), dont 316 pour les administrations et 774 pour le public.

2 communications avec déplacements ont été autorisées.

67 rôles d'expéditions et la vente de deux volumes d'inventaire de la série G ont produit 142 fr., à verser aux produits éventuels départementaux.

Dons et acquisitions

Les Archives ont reçu, comme chaque année, un certain nombre de dons, dont le Conseil général appréciera l'importance :

De M. Courbet, trésorier général de la ville de Paris, 1 pièce papier et 20 pièces parchemin, relatives à la famille de Granvelle et à ses possessions en Franche-Comté;

De M. le chanoine Vergey, secrétaire à l'archevêché, les lettres de doctorat de Jean Baptiste Duban, en 1677, et 10 pièces (papier) relatives à l'ambassade de Daniel Chevannay des Daniels, cogouverneur de Besançon, à la diète de Spire, en 1640-1644;

De M. Bernard Prost, inspecteur général des archives et des bibliothèques au ministère de l'instruction publique, 150 brochures et 6 volumes sur la Révolution en Franche-Comté;

De M. le chanoine Rossignot, curé de Sainte-Madeleine, une Notice imprimée sur l'église de Sainte-Madeleine;

De M. l'abbé Rossignot, curé de Mamirolle, 49 pièces papier sur la commune de Bourguignon-lez-Morey (Haute-Saône);

Des PP. Eudistes (à leur départ de Besançon), 24 pièces (papier) concernant les Cordeliers de Besançon, 1547-1742 (série H), 118 pièces papier relatives aux bâtiments du collège Saint-François-Xavier, an VII-1875;

Parmi ces dons doit figurer en première ligne la libéralité de M. Prost, qui vient renforcer de près de 200 articles la précieuse collection de plaquettes sur la Révolution que j'ai formée aux Archives et dont le catalogue provisoire comptait déjà 993 numéros.

Quelques occasions heureuses ont permis des acquisitions favorables qui ont enrichi, soit les séries imprimées, soit les séries manuscrites du dépôt, de volumes ou de documents précieux.

Parmi les livres, je citerai 17 volumes d'un Recueil factice de pièces politiques de la Révolution, du premier Empire et de la Restauration; le volume (introuvable) comprenant les œuvres complètes de l'historien Gilbert Cousin; le Dictionnaire généalogique de la Chesnaye-des-Bois; trois manuscrits historiques, dont le registre de la loge Parfaite-Union de Besançon, 1772-1785-18..; 15 volumes de factums et mémoires sur procès comtois des XVIe-XVIIIe siècles, etc.

Parmi les documents, je mentionnerai le fonds d'archives de la famille parlementaire des Morel de Thurey, dont le château vient d'être démeublé et mis à l'encan. Voici les subdivisions de ce fonds sommairement classé :

Familles :	Parchemins	Papiers	Sceaux
Marguier d'Aubonne, 1706-1825	22	48	24
Morel de Thurey, 1634-1813	10	1	»
Carmillet, de Mouthier, 1509-1734. . . .	62	68	»
Gillebert de Thurey, XVIe-XVIIIe siècle .	49	118	19
Petitbenoît de Chaffois, XVIIIe siècle . .	1	4	»
Racine, du Barboux, 1541-1708	15	4	»
Communes :			
Besançon, 1598-1702	8	»	»
Chambornay-lez-Bellevaux, XVIe siècle .	1	»	»
Dampierre-sur-l'Ognon, 1799-1805. . . .	»	4	1
A reporter. . .	168	247	44

	Parchemins	Papiers	Sceaux
Report . .	168	247	44
Les Ecorces, 1722	»	1	»
Montarlot, 1690	»	1	»
Ornans, 1685	1	»	»
Pelousey, 1714	1	»	»
Serre-lez-Franois, 1592	1	»	»
Thurey, 1516	1	»	»
Voray, 1586	1	»	»
Totaux	173	249	44

Appropriations matérielles du dépôt

J'ai pu, au moyen du modeste crédit ordinaire et du produit extraordinaire de la vente de vieux papiers (875 fr. 86), exécuter la plus grande partie des réparations que réclamait le bâtiment des Archives. La salle du public, où manquait la lumière, a vu ses cinq fenêtres remplacées et leurs petits carreaux ont fait place à des glaces d'une seule pièce, éclairant de façon très satisfaisante les travailleurs qui viennent prendre contact avec les vieux documents. Le côté nord-ouest du bâtiment est exposé à toutes les intempéries : pluie, vent ou neige, et, quoique le bâtiment des Archives n'ait été inauguré qu'en 1884, les quatre fenêtres du second étage, à moitié pourries, ont dû être totalement renouvelées. Enfin on a repeint à l'extérieur toutes les fenêtres des autres étages aux expositions ouest, sud et est, celles du côté nord n'ayant pas encore subi de dégradations sensibles.

Il ne me reste plus qu'à vous proposer un projet de budget conforme, sauf un point, au budget des Archives pour 1902. Ce point, que je me permets de recommander à votre haute bienveillance et à celle du Conseil général, serait l'augmentation de *200 fr.* (non renouvelable) du traitement de mon garçon de bureau, M. Jacoulet, gendarme retraité, médaillé militaire, dont le traitement depuis son entrée n'est que de 600 fr. Il est père de famille, très bon serviteur et maintient les locaux des Archives (très considérables) dans un état de bon ordre que je n'avais pu jusqu'ici réaliser.

Projet de budget des Archives pour 1903

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1902	1903
ARTICLE 1[er]. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement d'un employé.	1.800 »	1.800 »
— d'un garçon de bureau.	600 »	800 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue . .	63 »	63 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage.	916 30	800 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables . .	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX.	9.529 30	9.613 »

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Rapport de M. Jules GAUTHIER, archiviste

Depuis trente-quatre ans que j'ai l'honneur d'administrer le dépôt des Archives du Doubs, j'ai eu la satisfaction, grâce à l'appui bienveillant de l'Administration départementale et du Conseil général, de transformer et d'organiser un service qui manquait, au moment où j'en pris la direction, et du local, et du matériel indispensables. Aujourd'hui, local et matériel ont l'ampleur désirable.

Réduits par des destructions regrettables, des restitutions inopportunes (telles que les fonds des princes de Chalon, rendus sous la Restauration à la maison d'Arenberg), des vols audacieux, les fonds d'archives centralisés dans les greniers de la Préfecture, de 1790 à 1800, ont été complétés depuis 1870 par toutes les archives judiciaires de l'Ancien Régime, par les archives administratives des Ponts et Chaussées, des Eaux et forêts, de l'Enregistrement, par une partie des minutes de notaires de l'arrondissement de Besançon, par des dons ou achats qui, à eux seuls, ont réuni plus de 70.000 documents épars. Outre une bibliothèque administrative dont l'ensemble représente 20.000 volumes, le dépôt possède maintenant une bibliothèque technique et d'histoire locale comprenant de 7.000 à 8.000 numéros. Des inventaires provisoires ou définitifs sont rédigés pour chacune des séries anciennes ou modernes, et rendent possibles toutes recherches, tandis que la série des inventaires imprimés se poursuit sans relâche et a déjà atteint le chiffre de six volumes in-quarto. Ces progrès réalisés en appellent d'autres, afin d'atteindre un idéal laborieusement poursuivi et de mettre à la disposition de tous, administrations ou particuliers, les res-

sources d'un grand dépôt. Comme les exercices passés, l'année 1902-1903 a donné un sérieux contingent d'efforts et de résultats.

Archives anciennes. — Classements et inventaires

J'espérais terminer, assez tôt pour que ce volume fût distribué au Conseil général dans la présente session, l'impression du tome second et dernier de la série G (Clergé séculier de Franche-Comté). Au moment où j'écris, la feuille 30e (p. 233-240) est tirée; le reste de la copie, y compris la table des matières, est en composition et donnera environ 100 pages de texte imprimé. Mais la Préface, avec le texte des Pouillés du diocèse, dont l'insertion a été autorisée par le Ministre, aura à elle seule une étendue aussi considérable. Je dois donc renoncer, à regret, à l'espoir de terminer le volume avant la session du Conseil général et renvoyer sa distribution à la session d'avril 1904.

Le fonds de l'abbaye Saint-Vincent de Besançon doit ouvrir, je l'ai fait connaître précédemment, le premier volume de la série H (Clergé régulier de Franche-Comté) et fournir à l'histoire de sept siècles (1092-1791) d'abondants documents (30.000 environ). Mais un pareil bloc, que je suis seul à constituer, à dater, à analyser, représente une œuvre immense, et une année de travail sera absorbée avant que je vous présente, en août 1904, le texte intégral des 500 articles, ou groupes de documents de cette abbaye, définitivement rédigés. Non content d'avoir recouvré à Vesoul l'*Histoire de l'abbaye Saint-Vincent* que j'ai transcrite l'an dernier pour en faire l'introduction de ce nouvel inventaire, je suis allé copier à Neuchâtel, dans les archives cantonales, un document de 1270, volé naguère aux archives du Doubs, donné par Charles Duvernoy à l'historien Matile et offert par ce dernier, le 26 novembre 1842, aux archives neuchâteloises (1). Ce Charles Duvernoy, employé de 1828 à 1839 à dépouiller, aux frais du département et de l'Etat, les archives princières de Montbéliard,

(1) Ce parchemin porte la cote P. 27[1] des archives cantonales de Neuchâtel.

maintenues jusqu'alors dans le château de cette ville, avait pris la fâcheuse habitude de prélever la dîme sur les documents qui lui passaient entre les mains. De son vivant, il vendit au roi de Wurtemberg, par l'intermédiaire d'un libraire d'Heilbronn, deux volumes de correspondances prises au château de Montbéliard (1849. Prix, 600 marcks); il distribua à M. Aymonet de Contréglise, à Matile, à d'autres encore (y compris les Bibliothèques de Besançon et de Montbéliard), nombre de chartes historiques, de correspondances, d'actes précieux par lui dérobés, et échappa de son vivant, grâce à certaines amitiés utiles, à la vindicte des lois. En 1861, ses manuscrits, comprenant plus de 500 pièces volées, sont entrés, moyennant le prix de 2.000 fr., à la Bibliothèque de Besançon. En outre, chez les marchands d'autographes, de 1830 à nos jours, on a vu passer par milliers des pièces françaises ou allemandes, dont la provenance est généralement soulignée par des annotations de ce « kleptomane ». Je crois de mon devoir de signaler de pareils agissements, qui ont été funestes à mon dépôt, où j'essaie de remplacer par des copies les originaux disparus longtemps avant moi. — Tel est le cas du *Cartulaire de Nieucroissant* (aujourd'hui n° 774 des manuscrits) de Besançon, que j'ai transcrit en 1902-1903, pour combler en partie le vide créé aux Archives par la dilapidation et la destruction du chartrier de cette abbaye, consommées par les paysans de l'Isle-sur-le-Doubs, Geney, Mancenans et lieux circonvoisins, en 1789.

Au classement de Saint-Vincent succédera prochainement le classement de l'abbaye Saint-Paul de Besançon, dont l'église, si curieuse, sert aujourd'hui de magasin militaire et dont les cartons abondent en détails intéressants et inédits sur la cité de Besançon et toute la région avoisinante, du XIe au XVIIIe siècle.

L'entrée par achat ou par dons de près de 6.000 documents anciens, aux Archives du Doubs, durant le dernier exercice, m'a obligé de suspendre la préparation de ce fonds pour dater, classer, faire timbrer et finalement répartir, dans les séries B, C, E, G et H, le groupe très considérable qui venait les enrichir. En outre, 500 fiches ont été rédigées pour la Bibliothèque historique.

Archives modernes. — Classements

Un accroissement analogue à celui des archives anciennes a brusquement interrompu l'équilibre des classements en cours ; la comptabilité communale de 32 années, dont les dossiers sont méthodiquement refondus (638 × 32 = 20.416 dossiers) ; — les dossiers administratifs des 638 communes, dont on extrait avec soin toutes les pièces inutiles afin d'éviter l'encombrement.

Il a fallu constituer les dossiers nouveaux venus, arrivés au nombre de 1.000, les mettre en fiches, les pourvoir de couvertures et de bretelles, les mettre à la suite de chacune des séries modernes. Je ne parlerai que pour mémoire de la classification et de la préparation pour le brochage ou pour la reliure du *Journal officiel*, des journaux divers de Besançon, des revues locales ou d'érudition, toutes besognes qui, pour être faciles, n'en sont pas moins absorbantes et exigent beaucoup de méthode et d'esprit de suite.

Versements d'archives modernes

En 1902-1903, les entrées ou versements ont fourni le contingent suivant :

	Dossiers.	Registres.	Volumes.
Le Conseil de Préfecture,			
Perceptions des 4 arrondissements .	72	»	»
Comptes de fabriques	445	»	»
La 1re division des bureaux de Préfecture,			
Série M	141	»	»
— N	18	»	»
— P	2	»	»
— R	92	»	»
— T	2	»	»
— U	6	»	»
— V	1	»	»
— X	68	»	»
— Y	14	»	»
La Trésorerie générale,			
Rôles de perception	20	»	»
Journaux à souches	20	»	»
Registres et pièces de comptabilité.	27	110	»
A reporter. . .	928	110	»

	Dossiers.	Registres.	Volumes.
Report . . .	928	110	»
Envois des ministères et départements,			
Comptes, budgets, délibérations des Conseils généraux.	»	»	140
Total.	928	110	140

Mouvement des recherches, communications et expéditions

En 1902-1903, le chiffre des recherches a été de 766, dont 319 pour les administrations et 447 pour les particuliers.

Les communications avec déplacement ont été au nombre de 3.

9 rôles d'expéditions et la vente de 4 volumes d'inventaire ont produit 33 fr., à verser au compte des produits éventuels départementaux.

Dons et acquisitions

Les dons et acquisitions ont atteint cette année un chiffre qui n'a jamais été dépassé, grâce à des libéralités tout à fait exceptionnelles, dont voici le détail :

De M. le marquis de Moustier, député du Doubs, conseiller général : deux tableaux reproduisant les effigies de Laurent de Gorrevod et de Claudine de Revoire, seigneurs de Marnay, d'après les vitraux de l'église de Brou.

Les Archives ont reçu :

De M. le marquis de Scey, neveu de M. le comte de Jouffroy d'Abbans, ancien député, ancien vice-président du Conseil général : 94 feuilles de papier timbré, de la Révolution au second Empire ; 364 pièces parchemin, 4.398 pièces papier, 63 sceaux concernant les localités comtoises que voici : Amange, 1436-1796 ; Crissey, Dole, Nancray, Souvans, Villers-les-Bois, Abbans, Arc-et-Senans, Arçon, Arlay. Aumont, Aumur, Autoreille, Azans, Belmont-les-Dole, Besançon, Beure, Bletterans, Brans, Brères, Bucey-lez-Gy, Buffard, Bulle, Byans, Cessey, Champdivers, Chantrans, Charcenne, Châtenois, Chavanne, Choisey, Choye, Chouzelot, Courlans, Cussey, Damparis, Dampierre-les-Rans,

Evans, Etrepigney, Falletans, Fluans, Foncine, Fontain, Fertans, Frébuans, Fraisans, Gevrey, Grand'Combe-des-Bois, Granges-Maillot, Gredisans, Gy, Houtaud, Jougne, La Barre, La Ferrière, La Fresse, La Longeville, La Marche, Les Grangettes, Larnod, Lavans-lez-Quingey, Lombard, Menotey, Mesmay, Morteau, Nevy, Neublans, Ornans, Osselle, Palise, Pessans, Plumont, Pointvillers, Poligny, Pontarlier, Quingey, Ranchot, Randey, Relans, Romange, Rozet, Ruffey, Saint-Germain, Saint-Vit, Salans, Salins, Santans, Scey-en-Varais, Sermange, Tavaux, Tourmont, Treffay, Tromarey, Vantoux, Verrières-de-Joux, Vuillecin, Wriange. — Dampierre-sur-le-Doubs, Rougemontot.

De M. Alphonse Bolard, à Vesoul, à la mémoire de son oncle M. l'abbé Bolard, ancien aumônier du lycée de Besançon : 115 parchemins, 768 pièces papier, 21 sceaux se décomposant ainsi : Série B, Parlement — Série E, familles Babey, de Montbéliard et Varod ; — communes de Arpenans, Athoze, Belmont, Côtebrune, Cuse, Epenouse, Esson, Landresse, La Sommette, Lods, Loray, Mérey-sous-Montrond, Passonfontaine, Plaimbois-Vennes, Pont-sur-l'Ognon, Vercel, Voires. — Série O : Vernierfontaine, Scey-en-Varais. — Série E : commune de Vernierfontaine, 1435-1814 ; familles Amiotte, Billerey, Bolard, Charmoille, Coste, Gaulard et Monnier. — Bourgogne. — Recettes diverses. — Série G : chapitres de Sainte-Madeleine de Besançon et de Dole ; — églises Saint-Maurice et Saint-Pierre de Besançon. — église de Pontarlier ; — cures et chapelles de Bussière et Boult, Orsans, Vaudrey, Vercel et Pierrefontaine. — Série G : abbayes d'Acey, de Cherlieu, de Montbenoît, de Mont-Sainte-Marie, de Saint-Paul, de N.-D. de Battant ; — prieuré de Morteau ; — Oratoire de Besançon ; — ordre de Malte (1311-1790).

De M. Blondeau, substitut au tribunal de Besançon : 3 registres de la justice seigneuriale de Châtelblanc (1733-1783).

De M. le chanoine Burlet, curé de Saint-Jean, à Besançon : 1 bulle de dispense en faveur d'un membre de la famille Marquis, 1737.

De M. le docteur Ledoux, à Besançon : 1 pièce parchemin, 88 pièces papier, de 1594 à 1802, concernant : série E,

les familles Caboud et Faton ; série L, subsistances et ponts et chaussées.

De M. le colonel Campion, à Besançon : 1 pièce papier scellée du cardinal de Choiseul, 1761.

De M. l'abbé Perrod, aumônier du lycée de Lons-le-Saunier : chansons satiriques sur le parlement de Besançon, 5 pièces du XVIIIe siècle.

A ce total des dons, qui s'élève au chiffre suivant : 481 parchemins, 5.354 pièces papier, 3 registres, 86 sceaux, l'heureux achat du fonds d'archives de Vers-en-Montagne (Jura) m'a permis d'ajouter, pour une dépense presque insignifiante : 124 parchemins, 581 pièces papier, 31 sceaux, de 1360 à 1818. En voici la nomenclature : série E, familles de Vers, Marchand de Vers, David, de Salins, Prudhomme ; — communes de : Aiglepierre, Arbois, Augerans, Cernans, Labergement-les Thésy, Le Larderet, Levier, Marnoz, Nans, Port-Lesney, Saint-Thiébaud, Salins, Sirod, Vers. — Flandre.

Total général des documents entrés aux Archives, par dons et achats, en 1903 : 605 parchemins, 5.935 pièces papier, 3 registres, 117 sceaux de 1311 à 1818.

Appropriations matérielles du dépôt

Chaque année, au moyen d'un crédit d'entretien, un certain nombre de travaux neufs sont exécutés dans le bâtiment, vieux aujourd'hui de vingt années, qui fut construit en 1884, M. Oudet étant président du Conseil général et M. Galtier préfet du Doubs. Je vous demanderai, quelque jour, l'autorisation de faire graver une plaque commémorative rappelant ces deux noms et cette date, qui serait utilement placée dans le vestibule de ce bâtiment départemental. Mais, en attendant, j'ai employé à renforcer la fermeture de la porte d'entrée, à établir des étagères de bibliothèques aux 1er et 2e étages, à faire peindre tous les rayonnages nouveaux nécessités par l'entrée de nombreux dossiers ou volumes, les modestes crédits dont je dispose.

En 1903-1904, le crédit habituel sera employé à faire repeindre et vernir deux des salles d'archives (n°s II et IV,

rez-de-chaussée), comme l'a été précédemment la salle I, car, au moment de la construction de 1882-1884, les rayonnages ont été peints très superficiellement par des adjudicataires peu consciencieux. Le surplus, soit moitié du crédit, permettra de créer un certain nombre de rayons dans plusieurs salles où les intervalles, calculés trop largement, perdent un dixième de la place.

Traitements du personnel

Dans un précédent rapport, je sollicitais du Conseil général une augmentation de 200 fr. pour le garçon de bureau des Archives, M. Jacoulet, gendarme retraité, médaillé militaire, dont le traitement de 600 fr. est d'une modicité extrême. Je ne puis que renouveler ma proposition.

M. Dornier, mon unique employé, qui jouit d'un traitement de 1.800 fr., sollicite une augmentation à raison de ses dix-huit années de services (son début a été à 1.200 fr.).

Quant au conservateur du dépôt (34 ans de services, plus 3 ans d'Ecole des Chartes), après avoir débuté à 2.400 fr., il jouit depuis 1889 du traitement de 4.500 fr. (avec déduction de 248 fr. pour la retraite). En envisageant cette retraite, que l'état de sa santé l'obligera peut-être à demander bientôt, il souhaiterait qu'en portant à 5.000 fr. son traitement (dépassé par nombre de ses collègues plus jeunes d'âge et moins chargés de services), on lui accorde son bâton de maréchal.

En recommandant à la haute bienveillance de l'Administration départementale et du Conseil général l'examen de ces questions, je suis heureux de signaler une fois de plus la haute approbation donnée par M. le Ministre de l'instruction publique à tous les efforts tentés par le service des Archives, et aux résultats dont MM. les Inspecteurs généraux peuvent chaque année lui rendre compte.

Projet de budget des Archives pour 1904

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1903	1904
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	4.500 »
Traitement d'un employé	1.800 »	1.800 »
— d'un garçon de bureau	600 »	600 »
Augmentations éventuelles	»	Mémoire.
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	800 »	800 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX	9.413 »	9.413 »

comptes communaux, correspondance avec l'intendant ou son subdélégué, procès soutenus devant le bailliage, la maîtrise ou le Parlement, en matière d'impôts, de dîmes ou de forêts. De ce dépôt dans les églises, dont la tradition se conserve encore dans quelques communes, par le maintien à la sacristie ou au presbytère de tous les titres communaux antérieurs à 1790 (citons Guyans-Vennes, l'Ile-sur-le Doubs, La Rivière, Granges-Narboz, Bonnétage), je m'empresse de dire que ce n'est plus qu'une infime exception. Mais, en dehors des titres communaux, certains presbytères ont conservé, quelques-uns même repris par la complaisance ou la négligence de certains maires les registres d'état civil antérieurs à 1792, sous ce prétexte qu'ils étaient rédigés par le clergé. Ce déplacement anormal existe notamment à Sancey-le-Grand, à Bouclans, à Longeville. Une mesure utile consisterait à faire réintégrer, contre décharge, tous les registres et documents à la mairie, là où un local se trouvera prêt à les recevoir. Mais ces réintégrations mises de côté, chaque commune de quelque importance possède un noyau plus au moins développé d'archives communales anciennes, et les villes ou bourgs mis à part, c'est dans la partie montagneuse des arrondissements de Besançon, Montbéliard et Pontarlier que ces documents ont été et sont encore conservés avec le plus de soin.

C'est la conclusion absolue de la connaissance très complète à présent que j'ai pu acquérir en inspectant tous les dépôts communaux du Doubs; les résultats de l'inspection de 1902-1903 que je vais analyser, suffiraient, à eux seuls, à justifier ma thèse.

Liste des dépôts inspectés en 1902-1903

Amathay-Vésigneux.
Arc-sous-Montenot.
Bannans.
Bians-les-Usiers.
Bonnevaux (Mouthe).
Bouverans.
Bulle.
Cendrey.
Chaffois.
Chantrans.
Chapelle-d'Huin.
Dommartin.
Dompierre.
Evillers,

Flagey-Amancey.
Frasne.
Goux-les-Usiers.
Houtaud.
La Cluse.
La Rivière.
La Tour de Scay.
Les Fourgs.
Levier.
Lods.
Longeville.
Mouthier-Hautepierre.
Ouhans.
Renédale.
Reugney.
Rigney.
Rignosot.
Rougemontot.
Septfontaines.
Sombacourt.
Verrières.
Vuillecin.

L'analyse sommaire des observations relevées dans ces diverses communes permettra d'apprécier leur situation et les conditions d'aménagement, de classement et de tenue de leurs dépôts d'archives.

Amathay-Vésigneux. — Mairie située à distance égale des deux sections, installation satisfaisante, inventaire à reviser, pas de documents anciens ; état civil paroissial très ancien remontant à 1558, c'est-à-dire presque contemporain de la très curieuse croix de pierre faisant face à l'église.

Arc-sur-Montenot. — Dépôt fort bien tenu, muni d'un inventaire datant de 1880 et complété année par année ; registres paroissiaux remontant à 1561 ; rentiers des xve et xvie siècles avec franchises concédées aux habitants par les seigneurs de Pontailler ; inventaire des archives anciennes à dresser. Cinq curieuses statues de pierre conservées à l'église (xve-xvie siècle).

Bannans. — La mairie et l'école sont installées dans le vieux château des Marchand de Bannans, joli pavillon du début du xviiie siècle, avec escalier à balustre de bois, cour d'honneur, avenues et portes monumentales de pierre, dont les grilles forgées ont disparu et dont la ruine se prépare. Les archives sont au premier étage, leur classement médiocre, leur inventaire dressé en 1888 à compléter. Dans un placard une quinzaine de liasses de procédures

des XVIIe-XVIIIe siècles avec quelques titres relatifs aux bois et pâtures. Inventaire de ces titres à dresser, par les soins de l'inspection.

Bians-les-Usiers. — Bonne installation; inventaire à renouveler; coffret de chêne contenant des procédures et des titres de propriété remontant au XVIIe siècle; reliures de l'état civil et du Recueil des Actes administratifs arrêtées à 1892. Archives anciennes à classer et inventorier.

Bonnevaux (Mouthe). — Archives anciennes assez considérables, outre un coffre déposé dans les greniers de la mairie. Bonne installation, classement insuffisant; inventaire rédigé en 1879, tenu à jour jusqu'en 1892 (à faire refondre et approuver); cadastre à faire réparer. Inventaire d'archives anciennes à faire dresser par l'inspection.

Bouverans. — Inventaire dressé en 1884; reliures à jour; quelques titres anciens énumérés dans l'inventaire des archives modernes.

Bulle. — Pas d'archives anciennes; classifications suffisantes; état civil à faire relier de 1893 à 1902 quand les tables décennales seront prêtes.

Cendrey. — Installation convenable; classement défectueux, malgré l'existence de nombreux placards fermant, qui pourraient être, à très peu de frais, munis de rayonnages; inventaire à renouveler dès que le maire, décédé, aura été remplacé. Rien d'ancien, hors l'état civil paroissial remontant à 1665.

Chaffois. — Coffre rempli de documents anciens (à inventorier) : Un des titres curieux et précieux pour la commune est un arpentement général du territoire dressé par Courtois de 1792 à 1794; classement satisfaisant; inventaire à renouveler; reliures à jour.

Chapelle-d'Huin. — Installation très améliorée; les archives anciennes, classées et inventoriées en 1896, sont clas-

sées à l'étage inférieur d'un meuble vitré, dont l'étage supérieur contient les archives modernes ; état civil paroissial datant de 1614; l'église possède une très curieuse vierge de Montaigu donnée vers 1620 par la famille Regnaud, de Chapelle-d'Huin, dont le reliquaire d'argent porte le nom et les armoiries.

Dammartin. — Coffre d'archives anciennes à explorer, classer et inventorier; inventaire des archives modernes rédigé en 1884 à faire tenir à jour; faire retrouver un arpentement de 1777 qu'on n'a pu me représenter; reliures attardées ; pas de registre pour inscrire les arrêtés.

Dompierre. — Etat civil paroissial remontant à 1571; inventaire rédigé en 1877, tenu à peu près à jour; reliures également à jour; pas de documents anciens, en dehors des registres paroissiaux. Très curieuse église du xve siècle.

Evillers. — Petit dépôt tenu avec grand soin; registres paroissiaux remontant à 1604; vente des bois communaux de Mont-Raboz par les habitants d'Evillers à Denis Dumoulin, de Pontarlier, 1576; douze années du *Recueil administratif* à faire relier.

Frasne. — Installation très confortable; classements médiocres; inventaire à renouveler; groupe important de documents anciens (xve-xviiie siècle) à mettre en ordre et inventorier; reliures à jour.

Goux-lez-Usiers. — Dépôt très bien installé; groupe d'archives anciennes contenant notamment des textes d'accensements consentis aux habitants de Bians, vers 1620. (Un incendie général du 8 août 1807 a détruit la plus grande partie des archives anciennes, y compris les registres paroissiaux antérieurs à 1761); l'inventaire des archives modernes remonte à 1865 (à renouveler); reliures presque à jour.

Houtaud. — Pas de documents antérieurs à 1790; inven-

taire à renouveler; pas de registre d'arrêtés; très curieux tableau sur toile, avec donateurs, dans la chapelle contiguë à la mairie (XVIIe siècle).

La Cluse. — Les archives sont momentanément divisées entre le domicile du maire et le local de l'école des filles, attendu certains travaux de reconstruction ou réparation de la mairie. Un incendie général a détruit les archives en 1825; il y aurait encore à reconstituer quelques années d'état civil (1797-an VIII) en obtenant l'exemption du timbre; les reliures s'arrêtent à 1892; dans l'église, très curieux rétable avec statues de saints et apôtres, œuvre du sculpteur Ferjeux-Frelet, 1749 (le marché est conservé aux archives du Doubs, sous cote T-2248).

La Rivière. — Bonne installation; inventaire rédigé en 1897; reliures à jour; le peu d'archives anciennes qui subsiste dans ce bourg, souvent visité par l'incendie, est conservé au presbytère.

La Tour-de-Scay. — Local défectueux, humide, situé au rez-de-chaussée; registres paroissiaux remontant à 1738; pas d'inventaire, classements à renouveler ; reliures à jour, mais mal établies, l'état civil ne concordant pas comme périodes décennales avec les tables.

Les Fourgs. — Inventaire renouvelé en 1889; classements défectueux à améliorer, pas d'archives anciennes; reliures à jour, état civil mal groupé comme dans l'article qui précède.

Levier. — Archives anciennes classées et inventoriées en 1880; registres paroissiaux remontant seulement à 1711; inventaire des archives modernes dressé en 1881, à compléter ou à refondre.

Longeville. — Installation convenable, classement et inventaire à renouveler; registres d'état civil paroissial à faire réintégrer avec le marché de la vieille chaire de l'église; reliures à jour.

Mouthier-Hautepierre. — Local humide; inventaire à dresser pour l'ensemble du dépôt; registre d'arrêtés à créer; les archives possèdent un groupe de 7 à 9 registres, protocoles d'un notaire de Mouthier de 1600 à 1630, qu'il serait intéressant de réunir aux archives départementales aux 1.500.000 minutes notariales déjà centralisées, d'autant que ce groupe n'intéresse nullement l'administration courante ni les intérêts de la municipalité de Mouthier; les bases d'un accommodement pour ce transfert seront étudiées par le service.

Ouhans. — Coffret de chêne contenant un fouillis de paperasses et parchemins anciens (à classer et inventorier); registres paroissiaux datant de 1710; inventaire inachevé de 1888 à renouveler; reliures attardées de 12 ans pour le *Recueil administratif*.

Renedale. — Pas de mairie, pas de documents anciens, pas d'inventaire, peu d'espoir de faire mettre en ordre autre chose que les registres des délibérations et d'état civil; Ouhans était le centre paroissial de la seigneurie de Renedale, dont le château féodal, qui dominait la Loue, se reconnaît encore à quelques traces de constructions et de fossés.

Reugney. — Archives anciennes classées et inventoriées par les soins de l'inspection; état civil paroissial remontant à 1644; reliures à peu près à jour.

Rigney. — Dépôt soigneusement tenu, muni d'un inventaire dressé en 1881 et à peu près à jour; les seuls documents anciens sont les registres paroissiaux de 1662 à 1792.

Rignosot. — Petit dépôt d'une très petite commune organisé avec un soin extrême, muni d'inventaire; reliures presque à jour; rien d'ancien.

Rougemontot. — Bonne installation et organisation; inventaire de 1894, reliures à jour; plans des bois communaux dressé en 1736 par Girardin, arpenteur de la maîtrise de Baume.

Septfontaines. — Archives anciennes se composant de registres paroissiaux depuis 1659 et de deux registres d'arpentement de 1742 et 1784 ; inventaire attardé.

Sombacourt. — Très intéressant plan du val d'Usier dressé en 1758 et où l'on aperçoit les ruines et les citernes de deux châteaux : le vieux manoir qui dominait Sombacourt et défendait le chemin de Pontarlier; celui de Bians, devenu plus tard la résidence de la famille Vernier de Salins ; en outre, un groupe considérable de vieux dossiers, parchemins, etc., que l'inspection devra faire classer; ce groupe a échappé à l'incendie général du 8 août 1807, allumé par les flammèches de l'incendie de Goux, mentionné plus haut.

Les Verrières. — Mairie en réparations; archives déposées en partie dans le logis personnel du maire, en partie dans son cabinet, à la mairie; inventaire à renouveler; reliures du *Recueil administratif* à prescrire; pas de documents anciens.

Vuillecin. — Archives bien installées; inventaire bien maintenu à jour, reliures exactement faites; aucun document ancien, les registres paroissiaux étant à Dommartin; heureusement, les archives de la commanderie du Temple de Vuillecin sont en partie conservées aux archives du Doubs (fonds de l'ordre de Malte).

A côté des résultats pratiques de l'inspection, des prescriptions envoyées par l'administration préfectorale à la suite des constats opérés par les tournées, le classement et l'inventaire des pièces antérieures à 1792, qui sont fréquemment d'un haut intérêt historique, souvent même quand il s'agit de forêts ou de pâtures, d'un intérêt tout à fait matériel et immédiat, s'opèrent à la longue.

A l'heure présente, le classement des archives de Chalèze s'achève; on y a retrouvé, provenant d'une maison achetée à la famille Varin, tous les papiers vieux de deux à trois siècles qui proviennent de la famille Varin-Dufresne et n'intéressent nullement la commune de Chalèze. Autorisées par le Conseil général, des démarches seraient utilement

faites pour réunir ce fonds de pièces relatives à Fretigney, Mailley, Maizières dans la Haute-Saône, au dépôt des archives du Doubs. Des négociations dans le même but réuniront sans doute, quand les deux conseils municipaux auront été consultés dans ce sens, les minutes notariales de Mouthier-Hautepierre aux papiers de famille des Varin-Dufresne. Ce sera un résultat profitable à tous, à commencer par les archives départementales du Doubs.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste

I. Archives départementales

Appelé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1903 à la conservation des archives départementales, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur le service qui m'est confié.

Récolement. — Conformément à l'article 3 du règlement général du 6 mars 1843, à mon entrée en fonctions, avec mon prédécesseur, M. Gauthier, nommé archiviste de la Côte-d'Or, j'ai procédé au récolement. Il a été signé le 14 janvier dans le cabinet de M. le Secrétaire général, par MM. Trigant-Geneste, secrétaire général; Francey, conseiller général; Aubertin, inspecteur de l'enregistrement; Gauthier, archiviste de la Côte-d'Or, archiviste honoraire du Doubs, et Pigallet, archiviste du Doubs. Il en a été adressé un exemplaire au Ministre de l'instruction publique qui l'a approuvé. (Lettre du 18 janvier 1903.)

Local

Appropriations matérielles et peintures. — Les salles du public (salles d'hiver et d'été) ont été récurées et appropriées à fond. La salle d'été et les bureaux qui la meublent, les salles V et VI, avec les travées et les fenêtres, ont été repeintes.

Téléphone. — Par les soins de l'administration, le téléphone a été placé dans un cabinet du premier étage et met les archives en communication avec les bureaux de la préfecture et la ville.

Création d'un cabinet pour l'archiviste. — Au second étage, dans une chambre inoccupée, sans faire appel à de nouveaux crédits, j'ai installé un cabinet où l'archiviste peut travailler, recevoir ceux qui veulent s'entretenir avec lui et assurer le service, sans gêner les lecteurs dans leurs recherches et sans être incommodé par leurs entrées et leurs sorties.

Préservation contre le tonnerre. — Je me suis préoccupé de savoir si les archives étaient suffisamment protégées contre la foudre. Le voisinage d'arbres très élevés, le bâtiment lui-même assez haut, ne laissaient pas de me donner quelque inquiétude à cet endroit. Au bureau de M. l'architecte départemental, il m'a été répondu que les archives étaient à l'abri de tout danger et que, pour plus de sécurité, on allait envoyer un ingénieur qui vérifierait l'état des lieux.

Recherches, communications, expéditions

Recherches. — Pendant l'année 1903-1904, les recherches ont été de 1.025, en augmentation de 259 sur l'exercice précédent.

Communications avec déplacement. — Elles ont été de trois, dont deux à l'administration et une à M. d'Allemagne (documents sur l'industrie des cartes à jouer).

Expéditions. — Les expéditions, depuis le 1er janvier 1904, ont produit la somme de 63 fr. 50 à verser au produit éventuel des comptes départementaux.

Versements, dons et acquisitions

Versements :

Par le Conseil de Préfecture,	Dossiers.	Registres.
Comptabilité des communes	636	»
Comptabilité des fabriques	445	»
A reporter. . .	1.081	»

Dossiers. Registres.
1.081 »

»
»

s
od-
com-
y-sur-
y-sous-

s familles :
ourney, Cart,
es, Doyen de
as de Bouclans,
et Ruffey; — et les
ontaine, Besançon,
sey, Collondon, Cus-
ndremand, Granvelle,
Lons-le-Saunier, Mérey-
utherot, Onglières, Paroy,
, Rang, Rurey, Scey-sur-

Scey. — M. le marquis de Scey
e d'affiches et de placards relatifs
1814-1815).

, *recevenr municipal de la ville de*
dit compatriote, M. Courbet, est un
ur de nos archives. Cette année il nous
s d'une réelle importance historique :
Jean Hannart, secrétaire des empereurs
arles-Quint, adressée à Marguerite d'Au-

triche, gouvernante des Pays-Bas, comtesse de Bourgogne, où il raconte la victoire de Gaston de Foix à Ravenne (avril 1512). En voici le texte :

« Madame, aucuns font la discrécion qu'il y a mort plus de VIIm hommes, d'heur en heure l'on rapporte qu'il y en a grand nombre tuez par les champs et chemins en la fuyte, car les François les ont sevyz plus de VII milles bombardes de long et aincores en y a qui sont allez plus avant, sievant la victoire et fortune. Madame, ceulx de la ville de Ravennes ont envoyé ce soir offrir d'eulx rendre es mains du concille comme ils avoient esté semons et requiz par lesditz François, lesquelz sont délibéréz l'accepter pour ledict concille. Et tant pour ladicte victoire comme pour la reddicion dudict Ravennes, toute la Romaigne viendra à la dévocion desdicts François.

» Escript audict camp de la bataille.

» Très humble serviteur,

» Jehan Hannart »

2° Une lettre de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix, chevalier et commandeur de l'ordre d'Alcantara, maréchal d'empire, baron de Granvelle, à M. de Champagney, président au parlement de Dole, à Saint-Loup. (Besançon, 4 novembre 1598.)

3° Mandement de Charles VI, roi de France, à tous capitaines, sénéchaux, baillis, prévots, gardes de ponts, ports et passages, et à tous les officiers du royaume de laisser passer cent queues de vin que son amé et féal chevalier et chambellan Jean de Vienne, amiral de France, envoyait à ses gens et garnisons de l'armée de la mer. (Paris, 20 août 1386.)

Je suis sûr d'être l'interprète du Conseil général en adressant à M. Ernest Courbet l'expression de nos remerciements les plus distingués.

Journaux et publications. — J'ai entretenu et complété la collection des journaux que reçoivent les archives. M. Lunant, imprimeur, a bien voulu nous donner les premiers numéros du *Flambeau* et nous en faire dorénavant le service ; M. Ducaux, directeur de l'imprimerie Jacquin,

nous envoie gracieusement les journaux et les publications qu'il imprime (*la Semaine religieuse*, *les Mandements*, etc.).

Jusqu'à présent, nous n'avons reçu directement aucune des feuilles qui paraissent dans les sous-préfectures du Doubs. Les numéros très incomplets que nous avons nous parviennent du dépôt légal. Il est cependant absolument nécessaire d'avoir les collections complètes de journaux : les historiens de l'avenir pourront en tirer le plus grand profit. Aussi bien, vais-je m'employer pour que les différents imprimeurs des sous-préfectures du département, à partir de l'an prochain, nous fassent le service des feuilles qui sortent de leurs presses.

Acquisitions. — Il a été acheté à M. de Cailleux, ancien sous-préfet, 20 gravures franc-comtoises; 87 parchemins et 18 pièces papier, ayant trait à la Chambre des comptes de Dole et au Parlement de Besançon, à diverses familles et communes, à la Bourgogne et à la Lorraine.

Quand j'ai pris effectivement en mains la direction des Archives, le 20 janvier 1904, du crédit de 250 fr. (sur lesquels il est prélevé 50 fr. pour l'abonnement au *Journal Officiel* et à ses tables) consacrés à l'achat des livres, il restait 14 fr. 10, avec lesquels j'ai acheté : A Castan, *Besançon et ses environs*; et j'ai abonné les Archives à la *Révolution Française*, revue mensuelle d'histoire moderne. J'ai pensé qu'elle pourrait être utile à la commission départementale des Archives de la Révolution.

Classements et inventaires

Archives anciennes. — Série G. — Le deuxième et dernier volume de l'inventaire de la série G (clergé séculier) de Franche-Comté, rédigé par M. J. Gauthier, archiviste honoraire du Doubs, a été imprimé. Trente exemplaires ont été brochés pour MM. les Conseillers généraux et le service des Archives. Il manque la préface et la table; M. Gauthier a annoncé leur prochaine publication dans son dernier rapport.

La série G achevée, j'ai entrepris la série suivante, H.

Elle comprend des fonds considérables comme ceux des abbayes de Saint-Paul (Augustins), Saint-Vincent (Bénédictins), Notre-Dame de Buillon (Cisterciens), etc. Mon prédécesseur avait décidé de commencer l'inventaire de la série H par l'abbaye de Saint-Vincent. J'ai suivi son indication. C'est un fonds important qui, malgré certaines destructions regrettables en 1793, comprend encore plus de 20.000 documents, 536 articles, et embrasse sept siècles (1092-1791). J'ai constitué définitivement le fonds dont le cadre de classement avait été approuvé par le ministre, et j'ai rédigé l'inventaire des 54 premiers articles.

Archives modernes. — Archives de la Révolution, série L. — Le 4 août 1903, une circulaire adressée aux archivistes départementaux les priait de rédiger, pour le 1er mai 1904, un état sommaire de la série L. Nommé archiviste du Doubs par arrêté du 31 décembre 1903, je n'ai eu connaissance de cette circulaire que par une note du 29 juin dernier, pressant MM. les archivistes d'envoyer leurs états au ministère. J'ai commencé aussitôt cet etat sommaire, interrompant mes inspections d'archives communales, que je reprendrai dans le courant de septembre.

La série L comprend environ 1.800 paquets, qui sont encore dans l'état où ils sont parvenus aux Archives; seules, les cotes L-1 à L-154 (lois et décrets imprimés, registres de transcription des lois et décrets, délibérations du conseil du département, arrêtés des représentants du peuple en mission, registres de correspondance générale) sont classées. J'ai continué le classement de cette importante série, qui nous prendra un temps très long. Je poursuivrai ce travail parallèlement avec l'inventaire de Saint-Vincent; j'y tiens d'autant plus que, conformément à la circulaire ministérielle du 1er juin 1904, une commission départementale des archives de la Révolution a été nommée, et je veux être à même de pouvoir lui fournir des renseignements utiles.

Commission départementale des archives de la Révolution. — Cette commission, qui pourra être d'un précieux secours aux historiens de la Révolution, comprend :

MM. Allain, substitut du procureur général; Beauquier, député; Blondeau, substitut du procureur de la République; Coulon, archiviste aux Archives nationales; docteur Dreyfus, à Besançon; Droz, professeur à la Faculté des lettres de Besançon; Dubourdieu, proviseur au lycée de Besançon; Emonot, secrétaire général de la Société d'émulation de Montbéliard; Febvre, agrégé à la fondation Thiers; Gauthier, archiviste aux Archives nationales; Jaloustre, docteur en droit, chef de cabinet de M. le Préfet du Doubs; Laronze, recteur de l'Académie de Besançon; docteur Ledoux, à Besançon; Mathey, bibliothécaire à Pontarlier; J. Mauvaux, archiviste à Montbéliard; Alb. Métin, professeur à l'école coloniale; Meunier, professeur au collège, bibliothécaire à Montbéliard; Pingaud, professeur d'histoire à la Faculté des lettres; Port, professeur d'histoire au lycée de Besançon; Rambaud, ancien ministre; Roux, président de la Société d'émulation de Montbéliard; Trigant-Geneste, secrétaire général de la préfecture du Doubs; Tuetey, chef de section aux Archives nationales; Vaissier, vice-président de la Société d'émulation du Doubs; Vernier, avocat à Baume; Guyon, inspecteur d'Académie, membre de droit; M. Pigallet, archiviste du Doubs, membre de droit.

Cette commission s'est réunie dans une des salles de la préfecture, le 16 juillet 1904, pour nommer son bureau.

Ont été élus :

Président : M. Ch. Beauquier, archiviste-paléographe, député du Doubs.

Vice-présidents : MM. Allain, substitut du procureur général; Guyon, inspecteur d'Académie; docteur Ledoux; Trigant-Geneste, secrétaire général de la préfecture.

Secrétaire : M. Maurice Pigallet, archiviste du Doubs.

Secrétaire adjoint : M. Georges Jaloustre, docteur en droit, chef de cabinet de M. le Préfet du Doubs.

M. Pigallet a annoncé qu'il s'occupait de publier les cahiers des communautés et des paroisses aux Etats de 1789, et qu'il serait heureux d'avoir la collaboration de la commission. Celle-ci a décidé de demander une subvention de 100 fr. au Conseil général. Elle se réunira quand elle aura reçu de nouvelles instructions du ministère.

Série O. — Les Archives ont maintenant les dossiers de cinq années de comptabilité communale versés par le conseil de préfecture. Sous ma direction, M. Dornier, mon employé, est occupé à les classer par ordre alphabétique et à retirer des dossiers d'administration communale les papiers inutiles, qui, ajoutés à d'autres que nous avons déjà extraits d'autres séries, feront l'objet d'une vente prochaine.

Bibliothèque administrative et technique

Bibliothèque administrative. — La bibliothèque administrative de notre dépôt comprend plus de 25.000 volumes et s'accroît chaque jour. Nous les avons classés et rangés et nous les classons au fur et à mesure de leur entrée aux Archives.

La bibliothèque technique (histoire franc-comtoise, archéologie, droit, etc.) comprend environ 5.000 volumes qui étaient en désordre et disséminés dans de nombreuses salles. J'ai commencé à les grouper et à les ranger. Cet automne, je compléterai le classement et j'entreprendrai un catalogue sur fiches qui nous permettra de connaître exactement les volumes et brochures que nous possédons, facilitera le service et sera utile aux travailleurs.

Plus tard, on pourrait dresser également le catalogue de la bibliothèque administrative.

Traitement du personnel

J'ai l'honneur de solliciter une augmentation de traitement en faveur de M. Dornier, mon unique employé.

M. Dornier aura bientôt dix-neuf années de services; depuis six ans, son traitement n'a pas été relevé. C'est un fonctionnaire dont je n'ai qu'à me louer.

De même M. Jacoulet, garçon de bureau des Archives, pour sept heures de travail quotidien, ne reçoit qu'une indemnité de 600 fr. par an. M. Jacoulet est très exact et très dévoué à son service. Je vous prie de vouloir bien porter ses appointements à 800 fr.

Enfin, à l'article 2 (dépouillement extraordinaire des

archives, achat de cartons. etc.) il est inscrit un crédit de 125 francs pour le chauffage des Archives. Ce crédit est absolument insuffisant pour entretenir les deux feux de la salle du public et du cabinet de l'archiviste. Je vous demanderai de bien vouloir l'augmenter de 25 fr., soit 150 fr.

Telles sont les modifications que je propose au budget de 1905, qui sera encore en excédent de 1.075 fr. sur le budget voté pour 1904.

Projet de budget des Archives pour 1905

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1904	1905
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	4.500 »	3.000 »
Traitement d'un employé	1.800 »	2.000 »
— d'un garçon de bureau	600 »	800 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	63 »	50 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	800 »	825 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX	9.413 »	8.325 »

II. — Archives communales

J'ai commencé l'inspection des archives des communes du Doubs ; j'ai été arrêté dans ma tournée par l'obligation de rédiger un état sommaire de la série L, que réclamait à bref délai le ministère. Je la continuerai au mois de septembre, après la session du Conseil général. J'ai résolu de procéder méthodiquement et, cette année, je visiterai le canton d'Audeux et les cantons Nord et Sud de Besançon. J'ai déjà vu une douzaine de communes.

Les archives, sauf deux ou trois exceptions, sont en général bien tenues; MM. les Maires m'ont fait partout un bon accueil et se montrent pleins de soins pour les dépôts dont ils ont la garde Cependant je n'ai trouvé que deux communes où il y ait un cadre de classement conforme à la circulaire du 16 juin 1842. Ailleurs, les papiers, les registres et les volumes sont disposées dans un ordre quelconque; souvent les bulletins et recueils auraient besoin d'être reliés. Les documents antérieurs à 1790, en dehors des registres paroissiaux, sont rares. J'ai trouvé à Emagny, dans un désordre complet, plusieurs pièces de l'époque révolutionnaire et des numéros de la *Vedette*, journal de la Révolution. Je me propose de les faire réintégrer dans les archives du département.

Voici la liste des communes où je me suis rendu : Audeux, Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, Chaucenne, Chevigney, Emagny, Miserey, Moncley, Noironte, Pelousey, Pouilley-les-Vignes, Recologne.

Audeux. — Les archives sont dans un buffet, au premier; il n'y a pas de cadre de classement; mais elles sont en bon ordre. Elles ne renferment pas de documents antérieurs à 1790, sauf des registres paroissiaux dont le plus ancien date de 1641. Un inventaire a été rédigé en 1892.

Auxon-Dessus. — Le maire s'occupe lui-même des archives qui sont assez bien tenues. La plupart des volumes et des recueils sont reliés. Il y a neuf volumes de registres paroissiaux reliés et en bon état, le plus ancien remonte à 1593. Ils présentent des lacunes; les années 1630-1660 et 1736-1766 manquent. Les collections des registres de l'état civil sont complètes et reliées jusqu'en 1892. Néanmoins les archives auraient besoin d'être classées.

Auxon-Dessous. — De même qu'à Auxon-Dessus, c'est le maire lui-même qui fait sa besogne. Les archives sont dans une armoire, dans la salle des délibérations du conseil, au rez-de-chaussée; local assez sec. Leur état matériel n'est pas mauvais. Quelques codes composent la bibliothèque. Un inventaire a été fait en 1892.

Chaucenne. — Les archives sont au premier dans une grande armoire. Elles sont en ordre. Registres paroissiaux de 1774. Les actes civils sont reliés jusqu'en 1890; un crédit vient d'être voté pour faire relier les cahiers qui ne le sont pas encore. La mairie possède le recueil des délibérations du conseil depuis 1811 (8 registres).

Chevigney. — Inventaire rédigé en 1887. Archives peu importantes : quelques documents de la période révolutionnaire; 3 pièces d'un procès entre la commune de Chevigney et Mme de Blisterwich, propriétaire des seigneuries de Moncley et Chevigney. Cadre de classement conforme à la circulaire du 16 janvier 1842. Les archives sont dans un placard, dans un rez-de-chaussée qui ne semble pas humide.

Emagny. — Les archives d'Emagny sont au premier, dans un placard fermant à clé; elles sont en désordre et auraient absolument besoin d'être classées; elles renferment des pièces importantes pour les intérêts de la commune : un partage de la forêt des Grands-Bugnoz ; un traité entre Pin et Emagny; différentes ventes et transactions, etc., antérieures à 1790. Les registres paroissiaux remontent à 1583. J'ai remarqué aussi un assez grand nombre de documents révolutionnaires, des numéros de journaux de la Révolution comme la *Vedette*, etc. Un inventaire a été rédigé en 1882.

Miserey. — Les archives de Miserey sont situées au rez-de-chaussée, dans un buffet; l'humidité paraît à craindre; elles ont été classées en 1896 par M. J. Gauthier, qui en a rédigé un inventaire. Elles contiennent plusieurs documents importants : actes de partage avec les communes voisines; plans antérieurs à 1790; registres paroissiaux depuis 1694; le plan cadastral a besoin d'être relié. En somme, les archives sont en bon état et il serait à souhaiter qu'il en fût ainsi dans chaque commune.

Moncley. — Le local où se trouvent les archives est au rez-de-chaussée; elles sont en bon état; l'humidité ne semble pas pouvoir les atteindre. Le secrétaire de mairie,

qui est l'instituteur, est très dévoué. Il a rédigé sur papier ordinaire un inventaire des archives et objets mobiliers de la mairie, non conforme à la circulaire de 1842, qu'il tient à jour et qui a été complété en 1904. En mai dernier, un nouveau maire a été nommé, et l'instituteur a préparé un récolement qui allait être signé lors de mon passage. J'ai trouvé également des registres paroissiaux remontant à 1764 et se continuant sans interruption jusqu'en 1791. L'instituteur ne mérite que des éloges pour le soin méthodique qu'il apporte à la conservation du petit dépôt qui lui est confié.

Noironte. — Je ne pourrais en dire autant du secrétaire de mairie de Noironte. Le meuble où sont rangées (?) les archives se trouve dans une sorte de remise, au rez-de-chaussée, où l'on rentre du bois; seule, la partie supérieure de ce meuble est fermée. J'ai trouvé dans un coin, à la poussière et à la portée de tous, un registre d'état civil de 1792, qui porte au dos : *Décès,* et qui contient aussi des actes de baptême. Les archives possèdent également un registre terrier de la seigneurie de Noironte de 1582. Le dernier inventaire date de 1880; un classement sérieux serait nécessaire.

Pelousey. — Les archives ont été rangées par l'ancien maire, père du maire actuel. Il n'y a pas de cadre de classement régulier. Le registre des délibérations du conseil et quelques papiers d'un usage quotidien sont au domicile du maire. Les registres sont très bien tenus. Comme documents antérieurs à 1790, j'ai trouvé une liasse de jugements, quelques plans et devis et des registres paroissiaux dont le plus ancien est de 1685. Les recueils sont reliés.

Pouilley-les-Vignes. — Deux armoires, placées dans une salle de la mairie, au 1er étage, abritent les archives; leur état est satisfaisant. Les recueils sont reliés. Le maire veille à leur conservation. Une dizaine de registres paroissiaux dont le plus ancien est de 1646.

Recologne. — Les archives sont au premier étage, dans un cabinet; elles sont en désordre. Le secrétaire de mairie

actuel n'est en fonctions que depuis le 15 mai. Il y a de nombreux actes et volumes à faire relier. La pagination du registre des délibérations du conseil municipal est défectueuse. Une page semble avoir été enlevée. Le maire actuel a été élu seulement aux dernières élections; il n'a pas procédé au récolement des archives, mais il est tout disposé à faire voter un crédit pour le classement et l'inventaire.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur la situation des archives départementales et communales.

I. — Archives départementales. — Local

Appropriations matérielles. — Peintures. — Les salles de travail, les couloirs et les escaliers ont été nettoyés. Les cheminées ont été ramonnées.

Les salles X, XI et XII, avec leurs travées et leurs rayons, ont été repeintes entièrement ainsi que les deux palliers du second étage et les boiseries des escaliers.

Paratonnerre. — Dès mon arrivée aux archives, je m'étais préoccupé de savoir si le bâtiment qui les abrite était suffisamment préservé contre la foudre. Le voisinage de grands arbres, l'élévation du bâtiment lui-même, n'étaient pas sans me laisser quelque inquiétude. Sur ma demande, M. l'architecte départemental avait étudié cette question, et, sur la proposition de M. le Préfet, un crédit de 1.420 francs 95, avait été voté par le Conseil général pour l'établissement d'un paratonnerre. Cette somme n'ayant pas été approuvée par le ministère de l'intérieur, une nouvelle demande sera adressée au Conseil général à la session d'août.

Recherches, communications, expéditions

Recherches. — Pendant l'année 1902-1903, les recherches avaient été de 856. En 1903-1904, elles ont été de 1.025, et cette année elles se sont élevées à 1.050.

Communications avec déplacement. — Il n'y en a eu

qu'une seule, faite à M. l'archiviste de Vaucluse (E 1125-1128).

Expéditions. — Elles ont produit la somme de 10 fr. 75 au profit du département.

Versements, dons et acquisitions

Versements :

	Dossiers.	Registres.
Par le Conseil de Préfecture,		
Comptabilité des communes	635	»
Comptabilité des fabriques	445	»
Par la 1re division	150	»
Par la 2e division	100	»
Par la Trésorerie générale,		
Pièces comptables et registres	25	107
Journaux à souches	40	»
Rôles de perception	40	»
Par le tribunal de commerce,		
Liquidations de faillites	200	150

Dons. — Chaque année, un certain nombre de nos compatriotes qui s'intéressent à notre dépôt, nous envoient des livres ou documents concernant la Franche-Comté. Cette année, *M. Parmentier*, directeur de la station agronomique, nous a donné 168 cartes agronomiques avec leurs notes explicatives; M. J. Travers, ancien archiviste du Doubs, un *Extrait d'un livre manuscrit fait en 1570 en ce qui concerne les domaines du roy dans le bailliage d'Amont.* Ce volume, qui avait jadis été dérobé aux archives départementales du Doubs, a été racheté dans une vente par M. Travers. M. Pingaud, professeur d'histoire moderne à la faculté des lettres, un certain nombre de brochures franc-comtoises dont il est l'auteur. Enfin, M. Verguet m'a remis quatre pièces en parchemin, relatives à Marnay (Haute-Saône), Ruffey (Doubs), etc. D'autres volumes ont été donnés par M. Beuque (monographie de Chouzelot), etc.

Acquisitions. — Une somme de 250 fr. (sur laquelle 50 fr. sont prélevés pour l'acquisition du *Journal officiel* et de ses tables), est réservée à l'achat de livres et de documents. Elle a été employée à acheter des livres d'histoire, d'archéologie; M. U. Robert : *Philibert de Châlons;* Moli-

NIER : *Les sources de l'histoire de France;* ENLART : *Manuel d'archéologie*, etc.

Minutes de notaires

Une partie des minutes notariales antérieures à 1790 ont déjà été versées aux archives du Doubs. Je sais qu'il y en a encore un très grand nombre dans les études de Besançon et du département. Soucieux de les faire rentrer dans notre dépôt, j'ai adressé à M. le président de la chambre des notaires et à MM. les notaires une circulaire pour les inviter à bien vouloir me remettre celles qu'ils possédaient encore. M. le président m'a répondu qu'il attendait la prochaine réunion de la chambre pour prendre une décision. Je dois dire cependant que plusieurs notaires m'ont déjà promis individuellement les leurs.

Classements et inventaires

Archives anciennes. — Série G. — Les archives anciennes sont classées et inventoriées jusqu'à la série H exclusivement. Je dois dire toutefois que le dernier volume d'inventaire de la série G, rédigé par mon prédécesseur, M. Gauthier, n'a été broché qu'à trente exemplaires, pour le service du dépôt et pour MM. les conseillers généraux; la préface et la table des matières manquent. J'ai écrit plusieurs fois à ce sujet à M. Gauthier; vous-même avez prié M. le préfet de la Côte-d'Or de lui demander ce qu'il comptait faire. M. Gauthier vient de me répondre qu'il a rédigé la préface.

Série H. — J'ai entrepris l'inventaire de l'abbaye de Saint-Vincent, de l'ordre de Saint-Benoît, bien que, dans le tableau des fonds, publié par mon prédécesseur en août 1900, les papiers de l'ordre des Augustins et notamment l'abbaye de Saint-Paul fussent placés avant l'abbaye de Saint-Vincent. C'est que M. Gauthier avait déjà rédigé l'article premier du fonds de Saint-Vincent, et que, contrairement à ce qui dit à la page 12 (rapport d'août 1900), seul de la série H, le fonds de Saint-Vincent est classé. Du reste, pour voir que la mention qui figure à la page 12 (même

rapport) « série H, *fonds classés* — Ordres et communautés d'hommes, I. Augustins — Abbaye de Saint-Paul... », n'est pas exacte; il suffit de se reporter à la page 3 du rapport d'août *1902*, où l'on peut lire : « le fonds de Saint-Vincent, une fois classifié et la rédaction de son inventaire une fois entreprise, *je devrai aborder le classement et la refonte du fonds de Saint-Paul...* »; et à la page 3 du rapport d'août 1993 : « au classement de Saint-Vincent *succédera prochainement le classement de l'abbaye de Saint-Paul...* » On pourrait faire la même remarque à propos des séries L, Q, dont je parlerai plus loin. Pour la série H, l'inventaire des premiers articles déjà commencé sera continué parallèlement à d'autres travaux concernant les séries modernes.

Cartes et plans. — Les cartes et plans nombreux et intéressants étaient dispersés dans les diverses salles. Ils ont été réunis, timbrés, numérotés et datés (autant que possible) et dorénavant il sera facile de les consulter. Je me propose même d'en faire un catalogue sur fiches.

Archives modernes. — Mes travaux ont surtout porté sur les archives modernes et principalement sur les papiers de la Révolution, très abondants dans le dépôt du Doubs. Les séries L et Q, qui ne comprenaient pas moins de 3.000 articles, ont encore été augmentées de 1.700 autres en 1896-1897 par les versements de la Cour d'appel et de l'enregistrement.

Série L. — Elle se trouvait dans l'état où l'avait laissé le déménagement des archives en 1883-1884. Seules, quelques fiches incomplètes avaient été rédigées.

Etat sommaire. — J'ai dressé l'état sommaire de cette série qui, à cause de la situation désordonnée où elle se trouvait, m'a demandé des recherches longues et difficiles. Peut-être même, après le classement définitif, aura-t-elle besoin d'être complétée.

Classement. — J'ai commencé, sans retard, le classement des 1.800 à 2.000 dossiers qui composent cette importante série et où se trouvaient mélangées des pièces de nature très variée. Je suis obligé de les revoir les unes après les autres. Néanmoins, ce travail considérable est déjà avancé. Les divisions administratives et les sous-séries sont constituées et j'espère que vers la fin de l'année on

pourra procéder au timbrage, au datage, au numérotage et au classement définitif. Après viendra l'inventaire.

Série Q. — La série Q était classée sauf au commencement (ce qui concerne les affaires générales (instructions et circulaires; correspondance générale du département avec les ministres, l'administration centrale, les districts). Ces papiers ont été datés et classés. Puis, comme la série L n'était pas terminée, j'ai commencé l'inventaire de la série Q. Actuellement, les 150 premiers articles de cette série sont inventoriés. Au mois d'octobre ils seront adressés à la direction des Archives. J'espère que la série Q sera assez importante pour donner, à elle seule, matière à un volume. Il comprendra tout ce qui regarde *les biens* des émigrés. Enfin, dans cette série Q, déjà des réintégrations provenant de la série L ont été faites; il en restera sans doute encore quelques-unes à faire quand la série L aura été définitivement constituée.

Questions diverses. — *Les cahiers de 1789*. — J'ai convoqué la commission chargée de publier les documents économiques de la Révolution; elle s'est réunie le 13 mai dernier, sous la présidence de M. le député Beauquier, président. Elle a agréé la liste des correspondants que je lui proposais et je lui ai donné lecture d'un travail que j'ai fait sur l'état de la Franche-Comté à la veille de la Révolution. Elle m'a chargé de préparer la publication des cahiers aux Etats de 1789. A cet effet, dans le *Recueil des actes administratifs* du 20 avril et dans le *Bulletin départemental de l'instruction primaire*, à la même date, j'ai fait insérer une note priant MM. les maires de me faire connaître l'état sommaire des documents conservés dans leurs archives, et un questionnaire adressé à MM. les instituteurs concernant la recherche des cahiers. Quelques cahiers qui se trouvaient encore dans les mairies m'ont été adressés et, actuellement, je crois que je suis en possession de la totalité d'entre eux. J'en ai déjà recopié et annoté un certain nombre, et je vais faire mes efforts pour que leur publication ait lieu le plus tôt possible. Le Conseil général voudra, j'en suis persuadé, accorder son concours à cette œuvre historique, qui intéresse notre département tout entier.

Avec MM. les instituteurs, qui ont témoigné d'un grand

dévouement à ces études, il faut remercier M. J. Mauveaux, archiviste de la ville de Montbéliard, qui, sur ma demande et sur mes indications, a dressé, pour ce qui concerne les archives si riches de Montbéliard, un état sommaire de la série L et une analyse des arrêtés des représentants du peuple en mission.

Administration et comptabilité. — Tous les ans, les bureaux des administrations nous versent leurs papiers. Cette année, le tribunal de commerce nous a versé les papiers des faillites (200 dossiers et 150 registres) ; le conseil de préfecture, la comptabilité des communes et des fabriques (1.080 dossiers) ; les divisions de la préfecture, des papiers d'origine variée (250 dossiers) ; la trésorerie, les pièces comptables, les journaux à souche, les rôles de perception (212 registres et dossiers). Dans tous ces versements, il doit être fait le triage des papiers inutiles destinés à une vente prochaine, et le classement des pièces qui doivent être conservées. Jusqu'à présent, la comptabilité des communes a été triée et classée.

Tel est, Monsieur le Préfet, le résumé des travaux de l'année qui vient de s'écouler. Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur leur variété et leur multiplicité. Mais j'ajouterai qu'avec cela, avec ces inventaires et ces classements, je suis obligé de répondre aux demandes de renseignements qui m'arrivent très nombreuses, donner aux administrations les dossiers dont elles ont besoin, et être à la disposition, avec un seul employé, du public dont les recherches, depuis un an et demi que je suis entré aux archives, a augmenté de plus de 200.

Projet de budget des Archives pour 1906

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1905	1906
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	3.000 »	3.000 »
Traitement d'un employé	2.000 »	2.000 »
— d'un garçon de bureau	800 »	800 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	50 »	50 »
A reporter	5.850 »	5.850 »

Report. . . .	5.850 »	5.850 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	825 »	825 »
Art. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables . .	250 »	250 »
Art. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
Art. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
Art. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
Totaux.	8.325 »	8.325 »

II. — Archives communales

L'an dernier, j'avais visité les archives des communes des cantons d'Audeux et de Besançon. Je vous avais, dans mon rapport, signalé qu'un grand nombre d'entre elles ne contenaient pas de documents importants et que la plupart aussi étaient dans un état satisfaisant ou au moins suffisant. Deux ou trois, cependant, ne laissaient pas d'être quelque peu désordonnées, notamment celles de Recologne et de Noironte. J'ai envoyé à MM. les maires des lettres pour leur faire part des observations que j'avais recueillies, J'ai vu moi-même un certain nombre de maires ; ils ont tous accueilli mes observations avec le désir de les mettre à profit, acceptant, sur ma proposition, toutes les fois que les ressources de la commune le permettaient, de demander au conseil municipal le vote de la somme nécessaire à l'inventaire et au classement des papiers dont ils ont la responsabilité. Enfin, le 18 avril dernier, je faisais inscrire dans le *Recueil des actes administratifs* une circulaire que j'adressais à MM. les maires du département pour les prier de procéder au classement et à l'inventaire des archives là où ils n'étaient pas encore faits. Ma circulaire n'est pas demeurée sans résultats. Plusieurs maires m'ont prié de faire faire le classement de leurs papiers et 8 autres m'ont adressé des inventaires : j'ai reçu ceux de Bians-les-Usiers, Cendrey, Frasne, Gennes, Maison-du-Bois, les Fourgs, Ouhans, Vuillecin. J'espère que d'autres suivront et que, d'ici quel-

ques années, tous les papiers des mairies seront non seulement rangés en bon ordre, mais encore classés et inventoriés conformément aux cadres et aux prescriptions ministérielles. Je sais bien que quelquefois on risque de se heurter à l'indifférence et à l'apathie, à l'hostilité aux réformes. Mais aussi bien pour cette question que pour d'autres, il faut savoir se plier aux circonstances locales, et, là comme ailleurs, c'est par la persuasion plus que par l'intimidation que l'on pourra aboutir à des résultats pratiques et utiles. MM. les maires ne sont, en général, nullement désintéressés des archives dont la conservation leur est confiée, et si une sollicitude est quelquefois endormie, il suffit de la réveiller et de la stimuler.

Avant de vous exposer succinctement mes observations sur ma dernière inspection, il est une proposition que je voudrais soumettre à votre haute approbation ainsi qu'à celle de M. l'Inspecteur d'académie. Certes, notre désir serait de voir les secrétariats de mairie attribués d'une manière générale aux instituteurs. Il est facile d'en voir la raison : les instituteurs sont souvent, dans les villages, les personnes les plus instruites, les plus informées des études historiques et aussi les plus disposées à s'intéresser aux archives. Dans de nombreuses communes, les maires les ont pris comme secrétaires ; malheureusement, il n'en est pas toujours ainsi. En attendant, je voudrais qu'à MM. les instituteurs secrétaires qui s'intéressent à leurs archives et qui les tiennent avec soin, vous veuilliez bien accorder quelques distinctions et quelques marques d'encouragement. Je crois, Monsieur le Préfet, que personne ne pourrait s'élever contre cette mesure, à laquelle MM. les maires ne pourraient que trouver des avantages.

Mon inspection a porté cette année sur 37 communes, situées sur les divers points du département. L'état général des archives est satisfaisant, comme vous allez le voir par le résumé des observations que j'ai recueillies sur chacune des communes suivantes :

1 Amancey.
2 Bëure
3 Bolandoz
4 Bonnevaux (Mouthe).
5 Boussières.
6 Brey-et-Maison-du-Bois.

7 Byans.
8 Charbonnières.
9 Cléron.
10 Cluse (la)-et-Mijoux.
11 Dannemarie (Audeux).
12 Doubs.
13 Frasne.
13 L'Hôpital-du-Grosbois.
14 Labergement-Ste-Marie.
16 Laissey.
17 Levier.
18 Lods.
19 Maizières.
20 Malbuisson.
21 Métabief.
22 Montferrand.
23 Montgesoye.
24 Montperreux.
25 Mouthier.
26 Ornans.
27 Oye-et-Pallet.
28 Quingey.
29 Saint-Antoine.
30 Saint-Gorgon.
31 Saint-Vit.
32 Scey-en-Varais.
33 Thoraise.
34 Torpes.
35 Vaux-et-Chantegrue.
36 Vuillafans.
37 Vuillecin.

Amancey. — Il y a un inventaire des archives antérieures à 1790 (1892) qui, du reste, sont assez importantes; elles sont également classées. Registres de l'état civil remontant à 1543. Pour les archives modernes, il y a un inventaire qui date de 1856; elles ne sont pas classées. Les recueils sont reliés ainsi que les collections de l'état civil et les registres des délibérations qui sont complets.

Beure. — Dépôt bien tenu. Inventaire à mettre à jour. Les collections du recueil administratif et de l'état civil régulièrement reliées. Pas d'archives anciennes.

Bolandoz. — Les archives modernes sont en ordre, mais ne sont pas classées. Inventaire de 1876. Les archives anciennes sont désordonnées; dans un coffre placé dans une salle contiguë à celle de la mairie; elles renferment un certain nombre de chartes et titres depuis le XVe siècle.

Bonnevaux. — Archives anciennes intéressantes. Bonnevaux dépendait autrefois de la seigneurie de la Rivière; il y a de nombreux jugements; des chartes des XVIe et XVIIe siècles. Registres paroissiaux depuis 1648. Les archives anciennes ne sont pas classées, pas plus que les modernes qui possèdent un inventaire de 1879. Circulaires et lois de la Convention. Etat néanmoins satisfaisant. Le maire et

l'instituteur, en collaboration, vont faire l'inventaire et le classement.

Boussières. — Archives classées et bien tenues par l'instituteur, M. Borne. Papiers intéressant l'histoire de la commune (fin du XVIe siècle; pièces judiciaires; formation du territoire communal, etc.). Inventaire moderne fait cette année; pas encore signé, mais très complet et très précis; analyse même les anciens papiers.

Brey-et-Maison-du-Bois. — Archives en bon ordre. Pas de documents importants. Rien d'antérieur à 1790.

Byans. — Les archives modernes sont en bon état. Pas d'inventaire cependant. Les papiers antérieurs à 1790 ne sont pas classés; ils contiennent des documents du XVIIIe siècle; livres d'arpentement, comptes des échevins, etc. Registres paroissiaux depuis le XVIIe siècle, qui auraient besoin d'être reliés.

Charbonnières. — Archives pauvres. Délibérations municipales et état civil depuis 1790. Inventaire de 1884. Pas de document, mais en assez bon ordre.

Cléron. — Les registres des délibérations sont chez le maire. Quelques pièces de procédures et livres d'arpentement antérieurs à 1790. Les archives sont en bon état, mais peu importantes. Inventaire de 1884. Registres paroissiaux de 1610.

Cluse (la)-et-Mijoux. — Les archives brûlées en 1825; il n'y a que des papiers modernes qui sont en bon état et conservés chez le maire. Les recueils et collections sont reliés. M. le maire demande la remise des droits de timbre pour reconstituer l'état civil depuis 1800.

Dannemarie. — Archives pauvres; registres paroissiaux remontant à 1613. Dépôt assez bien tenu. L'inventaire date de 1857. Quelques publications à relier.

Doubs. – En 1899, les archives ont été classées et inventoriées par M. Dornier, employé aux archives départementales. N'ont pas été dérangées depuis. Pas de documents importants et peu d'archives anciennes. Les reliures sont à jour.

Frasne. — Les archives antérieures à 1790 viennent d'être envoyées aux Archives du département. Les papiers modernes sont en bon état. Quelques recueils auraient besoin

d'être reliés. Inventaire de 1905. Le maire, dernièrement entré en fonctions, a procédé au récolement.

Hôpital (l')-du-Grosbois. — Les archives ont été détruites dans le courant du XIXe siècle par un incendie qui a laissé peu de choses; quelques livres d'arpentement et quelques registres paroissiaux. Il n'y a pas d'inventaire pour les archives modernes qui sont en bon état. Le plan cadastral aurait besoin d'être réparé.

Labergement-Sainte-Marie. — Dépôt important. Copies et originaux de pièces du XIIIe siècle, concernant l'abbaye de Mont-Sainte-Marie. Les archives anciennes sont classées et inventoriées (1900). Il en est de même pour les archives modernes qui sont conservées avec soin. Les reliures sont à jour. Le maire, récemment entré en fonctions, a fait le récolement. En résumé, dépôt bien tenu.

Laissey. — Une bonne partie des archives a été emportée par une inondation, vers 1852. — Ce qui reste n'est ni classé ni inventorié; mais ces documents, renfermés dans un buffet, sont à l'abri de l'humidité. Pas de titres anciens. Les publications auraient besoin d'être reliées.

Levier. — Les anciennes archives sont dans la salle de la justice de paix. Dans le cabinet du maire il y a quelques pièces de procédure (procès soutenu par la commune). Pas de classement ni pour les archives anciennes ni pour les archives modernes. Il y a un inventaire qui date de 1881 et qui est tenu à jour pour les acquisitions de mobilier. A la justice de paix, il y a quelques sceaux de la période révolutionnaire.

Lods. — Archives anciennes assez importantes; papiers remontant au XVe siècle et concernant la commune de Lods et les communes voisines. Quelques journaux et lois de la période révolutionnaire. Archives modernes assez bien tenues; mais comme les archives anciennes, elles ne sont pas classées. Inventaire de 1856. M. le maire, sur ma demande, a accepté de faire voter un crédit nécessaire à l'inventaire et au classement. (Le lui rappeler.)

Maizières. — Rien d'important. Minute de l'arpentement de Maizières, 1753 (reg. de 52 f.). Registre de délibérations qui remonte au 5 mars 1790. Quelques placards de la période révolutionnaire. Les archives sont dans un buffet, au

sec. Beaucoup de volumes auraient besoin d'être reliés.

Malbuisson. — Documents intéressants des xve, xvie et xviie siècles : constitutions de rentes, pièces de procédures, chartes de Jean de Châlon, etc. Les documents sont en bon état, mais dispersés dans un coffre. Il serait utile de les classer. Pour les papiers modernes, il n'existe également pas d'inventaire depuis 1844. Registre des délibérations commençant au 16 février 1790. M. l'instituteur, qui est secrétaire de mairie et qui s'occupe de l'historiographie du lac de Saint-Point, pourrait peut-être travailler au classement et à l'inventaire.

Métabief. — Registres paroissiaux depuis 1719. Livre de taxe de 1669. Registre de délibérations commençant au mois de frimaire an VIII. Quelques pièces de procédures concernant la commune et des particuliers. Pas de documents importants. Les archives modernes sont en bon ordre, mais l'inventaire n'a été ni renouvelé ni tenu à jour depuis 1856.

Montferrand. — Dépôt très pauvre. Aucun document ancien. Il n'y a ni classement ni inventaire. Les registres sont tenus avec soin; mais des reliures seraient nécessaires, et si la commune, qui est très pauvre, le pouvait, il conviendrait qu'un crédit fût voté pour le classement et l'inventaire.

Montgesoye. — Il n'y a que des archives modernes, sauf deux ou trois pièces (livre d'arpentement de 1680, registres paroissiaux de 1666, etc.). Bien tenues, mais pas classées ni inventoriées. La plupart des volumes reliés. M. le maire est disposé à faire faire l'inventaire et le classement.

Montperreux. — Les archives sont en assez bon ordre : quelques procédures; livre de taxe de 1764. Les volumes sont reliés; l'atlas cadastral est en mauvais état, une feuille manque. Il y a, paraît-il, un coffre (que je n'ai pas pu voir) qui renferme des documents intéressants. J'espère qu'il sera ouvert quand on fera le classement et l'inventaire auxquels M. le maire est disposé. (Voir pour le cahier aux Etats de 1789.)

Moutier. — Vieux papiers intéressants, notamment les protocoles de notaires de 1600 à 1630. Registres paroissiaux de 1617. Pas de classement, ni pour les archives anciennes

ni pour les archives modernes. (A voir M. le maire, qui était absent lors de mon passage.)

Les volumes et registres sont reliés. La mairie possède un sceau de Napoléon III.

Ornans. — Les archives d'Ornans sont nombreuses et importantes. (Ornans était autrefois le siège d'un bailliage.) Elles renferment plus de 500 articles (XIV[e]-XVIII[e] siècles). Un inventaire sérieux serait nécessaire. Elles sont, du reste, en ordre, ainsi que les archives modernes, qui, elles aussi, manquent d'inventaires. Collections et volumes reliés.

Oye-et-Pallet. — Les archives, qui étaient désordonnées, viennent d'être classées par M. Barret, instituteur et secrétaire de mairie, qui a aussi, cette année, rédigé un inventaire. Parmi les documents anciens, peu nombreux, j'ai remarqué des pièces de procès soutenus par la commune contre les communes voisines; un livre de location XVIII[e] siècle, des registres paroissiaux de 1671 (lacunes), un arpentement (1765), etc. — Il paraît que l'ancien maire possède encore une partie des archives, qu'il doit bientôt verser.

Quingey. — Un certain nombre des papiers du bailliage sont aux archives de la ville. Ces archives sont dans le cabinet du secrétaire; il n'y a pas de classement ni d'inventaire; mais elles sont, quoique logées étroitement, en bon ordre. Registres paroissiaux de 1590. Registres de délibérations de la municipalité depuis la fin du XVIII[e] siècle, etc. Il y a un inventaire des papiers modernes; il n'est pas encore signé. Les collections sont complètes et reliées. A signaler des sceaux du XVIII[e] siècle et un autre de la Révolution. Enfin, appartenant à la commune, une importante bibliothèque de théologie et d'histoire, provenant des dominicains de Quingey. Il en existe un catalogue sur registre.

Saint-Antoine. — Des minutes notariales; des pièces de procès, etc., des XVII[e] et XVIII[e] siècles; des registres paroissiaux depuis 1545, un registre de délibérations du 14 juillet 1790; voilà les principaux papiers que j'ai vus à la mairie. Les archives modernes sont en bon état. Inventaire de 1881 tenu à jour pour le mobilier. M. le maire est disposé à faire voter la somme nécessaire au classement et à l'inventaire.

Saint-Gorgon. — Pas d'archives anciennes. Pas d'inventaire. Archives en bon état. Actes de l'état civil depuis 1793. Sceau de l'empire.

Saint-Vit. — Archives anciennes sans importance. Quelques livres d'arpentement; quelques imprimés de la Révolution et de la Restauration. Registres paroissiaux de 1596. Papiers modernes non classés ni inventoriés. Les registres et bulletins auraient besoin d'être reliés. J'ai vu M. le maire qui s'est accordé avec moi sur le classement, qui va être fait à bref délai.

Scey-en-Varais. — Il n'y a guère, comme documents anciens, que les registres paroissiaux (depuis 1582). Les archives sont en bon état. Les dernières sont placées dans des chemises. Inventaire de 1884 tenu à jour.

Thoraise. — Pas de vieux papiers. Anciens registres paroissiaux, dont l'un, marqué sur l'inventaire, n'a pu être retrouvé par le secrétaire de mairie. Inventaire de 1889. Les registres et liasses portent leur lettre de série. Archives en bon état et bien tenues. Reliures à jour. Les volumes sont estampillés du sceau de la mairie.

Torpes. — Archives de médiocre importance. Livre d'arpentement de 1755 et registres paroissiaux de 1736. Inventaire de 1858, à mettre à jour. Reliures nécessaires.

Vaux-et-Chantegrue. — Je n'ai pu avoir les clefs de la mairie, M. le maire et M. l'adjoint étant absents.

Vuillafans. — Une bonne partie des titres de cette commune sont aux archives départementales. Comme papiers antérieurs à 1789, je n'ai vu que des terriers, des livres d'arpentement. Un ancien inventaire, non signé, mentionne des registres paroissiaux de 1530. De la période révolutionnaire j'ai vu le registre de la Société des Amis de la liberté, les arrêtés pris par les maires depuis 1791, etc. Il existe un inventaire inachevé. Les papiers sont dans un rez-de-chaussée, à côté de la Loue, où l'humidité risque de les atteindre.

Vuillecin.—Registre de baptêmes de 1736, incomplet et détérioré. Inventaire de 1905. Quelques reliures à faire. Les anciens papiers de Vuillecin (papiers de la commanderie du Temple) sont conservés aux archives du département.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste

I. — Archives départementales

Local

Appropriations matérielles. Peinture. — Les salles de travail, les couloirs et les escaliers ont été récurés et nettoyés à fond. Les cheminées ont été ramonées. Dans plusieurs salles, du papier neuf a été mis. Une salle a été pourvue entièrement de rayonnages. La porte d'entrée a été repeinte.

Recherches, communications, expéditions

Recherches. — Depuis quatre ans, le chiffre des recherches a plus que doublé. J'ai été nommé archiviste du Doubs le 31 décembre 1903. Voici la progression des recherches que l'on peut constater depuis cette date :

Années	Recherches
1903	779
1904	1.025
1905	1.050
1906	1.350
1907	1.603

Si je me réjouis de voir s'accroître le nombre des travailleurs, il faut reconnaître que le personnel des archives ne s'augmente pas. Je n'ai avec moi que M. Dornier, archiviste adjoint, qui est presque constamment occupé à servir le public. Il s'en suit que c'est sur l'archiviste que retombent les travaux de classement, d'inventaire et la correspondance.

Communications avec déplacement. — L'année dernière, il y en avait eu quatre ; cette année il y en a eu six faites à différentes administrations départementales.

Expéditions. — Elles ont produit la somme de 2 fr. 75 au profit du département.

Versements, dons et acquisitions

Versements. — Il a été versé cette année, par les bureaux de la préfecture et des administrations, 1.741 dossiers et 15 registres.

Par le conseil de préfecture :

	Dossiers	Registres
Comptabilité des communes et établissements de bienfaisance	850	»
Comptabilité des fabriques	445	»
Par la 1re division :		
Série N	49	»
— P	4	»
— R	200	15
— U	5	»
— X	7	»
— Y	1	»
Par la 2e division :		
Série M	158	»
— O	8	»
Soit au total . . .	1.741	15

Dons. — Indépendamment des envois du ministère de l'instruction publique, des publications périodiques que nous adressent les sociétés locales, un certain nombre de nos compatriotes nous donnent chaque année des livres et des documents concernant l'histoire franc-comtoise. Cette année, il faut mentionner M. le docteur Ledoux : copie de documents touchant le Parlement de Paris conservés aux Archives nationales ; notes manuscrites sur la démolition des châteaux forts du Doubs, conformément au décret du 13 pluviose an II ; remontrances du Parlement de Besançon, 1778, etc. ; — M. le secrétaire de la Chambre des

notaires, qui nous a remis deux registres contenant les tables des minutes du notaire Chéry conservées aux archives du Doubs ; — M. Boussey : *La Franche-Comté sous Louis XIV ;* — les archives royales de Stutgard : *Wirtembergisches urkundenbuch* (tome IX), etc.

Acquisitions. — Plusieurs manuscrits et livres d'histoire franc-comtoise ont été achetés : terrier de Provenchère, mss. 1603 ; — rentier de l'archevêché, mss. XVIIe-XVIIIe siècles ; — terrier de l'abbaye de Damparis, mss., XVIIIe siècle. — Sur la Révolution et l'Empire : *Les orateurs de la Révolution*, par M. A. Aulard ; *L'avènement de Bonaparte*, par M. A. Vandal ; *Lendemains révolutionnaires*, par M. Eug. Welvert, etc.

Classements et inventaires

Archives anciennes.— Série G.— Une partie des archives anciennes sont classées et inventoriées. Dans mon rapport de l'an dernier, je vous disais que le second volume de la série G (clergé séculier) était chez l'imprimeur. Il a été distribué le 8 décembre 1906. Ainsi tous les papiers de l'ancien clergé séculier sont actuellement classés et inventoriés.

Série H. — La série H, qui comprend le clergé régulier, commence dans le Doubs par le fonds très important de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon (1000-1790), qui comprend 560 articles ; l'abbaye de Saint-Paul était de l'ordre des Augustins. Dans un de mes précédents rapports, je vous ai expliqué pourquoi mon inventaire de la série H débutait par l'abbaye de Saint-Vincent, de l'ordre des Bénédictins. J'ai continué le catalogue de cette abbaye aussi importante que la précédente (536 articles) et qui, elle aussi, embrasse presque sept siècles. Actuellement, une douzaine de feuilles ont été imprimées avec l'autorisation de M. le Ministre de l'instruction publique.

Archives modernes

Période révolutionnaire. — Série L. — Classement. — Comme l'an dernier, j'ai consacré une très grande partie de mon temps aux archives modernes et contemporaines, principalement aux archives révolutionnaires, nombreuses et intéressantes dans notre dépôt.

Pendant l'année dernière, 350 dossiers de la série L avaient été constitués ; cette année, 400 nouveaux dossiers ont été classés et timbrés. Dans un précédent rapport, j'avais l'honneur de vous signaler que la seule série L comprendrait 1.800 à 2.000 liasses. Aujourd'hui, après deux années de travaux ininterrompus, nous sommes arrivés au n° 800.

La circulaire ministérielle du 4 août 1903, complétant celle du 11 novembre 1874, prescrit un cadre de classement uniforme pour les papiers de la série L : 1° département ; 2° districts ; 3° cantons ; 4° fonds divers.

Les papiers de la première catégorie (département) sont actuellement tous classés, c'est-à-dire que le dernier dossier que nous avons constitué, qui porte le numéro provisoire 800, comprend les papiers de la sous-série Y. Au mois d'octobre prochain, nous commencerons le classement des papiers des districts.

Etat sommaire. — Au mois de mai dernier, nous avons reçu le tome Iᵉʳ de l'Etat sommaire de la série L, dans lequel figure le département du Doubs. Ce travail, en ce qui concerne notre dépôt, est loin d'être rigoureusement exact. Rédigé avant le dépouillement des archives, le nombre de liasses qu'il mentionne n'est pas précis. Ainsi, à la rubrique *police générale*, on peut lire dans l'Etat : *16 liasses.* En réalité, il n'y a pas moins de 40 dossiers. Tous renferment presque exclusivement des comptes décadaires (ans IV-VIII) du plus grand intérêt. Je crois qu'il n'y a pas beaucoup de dépôts en possédant une collection plus nombreuse. Leur publication donnerait une idée très complète de l'état du département avant et après le 18 brumaire.

Dans le Doubs, le coup d'Etat a été accueilli par tous les partis avec joie et soulagement ; tous étaient las des révolutions et de la guerre ; les acquéreurs de biens

nationaux voulaient en jouir paisiblement et réclamaient « la sûreté des biens et des personnes ». Dans le canton du Russey (frimaire an VIII), les événements du 18 Brumaire non seulement « ont ranimé la confiance, mais ils ont eu une telle influence qu'il paraît qu'il n'existe plus qu'une opinion politique. La Constitution qui ne trouvera pas un non acceptant dans le canton achèvera cet important ouvrage... ». A Sancey, la population se montre attachée au gouvernement, surtout depuis le 18 Brumaire. A Saint-Vit, « chacun espère tout de Bonaparte, premier consul ». A Saint-Hippolyte, « la nouvelle constitution est acceptée d'une voix unanime ». Les royalistes s'agitent, mais ils ont peu de succès ; cependant les signes extérieurs du culte réapparaissent et partout on entend retentir le son des cloches. A Vuillafans, la généralité des citoyens aime le gouvernement ; seuls quelques « jacobites », qui ne se tiennent pas pour battus font exception. A Verne, la constitution est considérée comme un terme à l'anarchie ; quelques-uns annoncent le rétablissement de la royauté. A Vercel, la grande majorité du canton paraît être lasse des « réactions et des commotions » ; sans quelques meneurs, la réconciliation serait proche. Enfin le rapport de Pontarlier (nivose an VIII) est à citer : « La journée du 18 Brumaire a été accueillie avec transport. Depuis la constitution qui a été généralement acceptée par tous les partis, qui paraissaient des extrêmes difficiles à rapprocher, l'espérance est la même. Tous les citoyens attendent du régime qui va être établi la tranquillité, le repos, avec la sûreté réelle des personnes et la garantie des propriétés. Il ne faut pas le dissimuler, la grande majorité du canton soupire ardemment après le moment où elle pourra exercer sans frein le culte de ses pères. L'esprit public des communes en masse ne se borne qu'à cet article qu'il regarde comme fondamental... »

En somme, partout on désire la paix : paix à l'extérieur et à l'intérieur. Dans tous les rapports on trouve le même désir et le même sentiment : confiance dans le gouvernement nouveau.

Documents sur l'horlogerie. — L'an dernier, je vous exposais que j'avais pu réunir, grâce à MM. les maires et

instituteurs, la collection à peu près complète des cahiers des communautés aux Etats de 1789. J'ai recherché les cahiers des corporations, malheureusement ceux-ci semblent avoir disparu ; et aux archives municipales comme aux archives départementales, nous n'en avons pas retrouvé trace. Le Comité du Doubs pour la recherche des documents économiques, qui semblait incliner à la publication des cahiers, a, par suite de cette lacune, abandonné cette idée ; je lui ai proposé de s'occuper des documents sur l'horlogerie. J'ai soumis ce projet à M. Camille Bloch, inspecteur général des archives, qui l'a trouvé intéressant.

En effet, une des principales industries du département du Doubs est l'horlogerie. Depuis longtemps Besançon s'était fait connaître par ses maîtres horlogeurs qu'a étudiés M. Ch. Sandoz. Cependant si, sous Louis XIV, quelques tentàtives avaient été faites pour créer une manufacture (comme le prétend Pierre Dubois) semblable à celle qui existait à Genève, en 1791 « l'horlogerie n'était pas classée à Besançon parmi celle [des industries] ayant quelque réputation en France ». C'est sous la Révolution qu'elle s'établit réellement dans notre ville, où elle fut importée par Mégevand, Trott, Auzières, etc. Mégevand créa une manufacture d'horlogerie qui fut subventionnée par la Convention. Plus de 2.000 Suisses y accoururent.

L'arrêté du Comité de salut public du 13 prairial an II est considéré comme la charte de l'horlogerie en Franche-Comté. D'autre part, une entreprise d'horlogerie automatique et d'horlogerie finie fut confiée à Auzières (arrêté du Comité de Salut public, 2 fructidor an II), qui s'installa dans le couvent des Bénédictins. Ces intéressantes tentatives échouèrent : Auzières et Mégevand devinrent rivaux et ennemis. Ils agiotèrent, paraît-il, sur les biens nationaux.

Un arrêté du 29 floréal an IX ordonna le remboursement des avances faites par le trésor aux citoyens Trott et Mégevand. Le docteur Lebon, dans ses études sur l'horlogerie, a retracé l'histoire et les origines de cette industrie jusqu'en 1859. A cette époque, il y avait à Besançon 13.000 personnes s'occupant d'horlogerie ; aujourd'hui, on en compte plus de 20.000.

Il nous a paru intéressant de grouper les documents de l'époque révolutionnaire concernant cette question et de proposer leur publication au Comité des études économiques. Voici quel est l'état très sommaire des dossiers. Il est bien entendu que d'autres textes devront être recherchés dans les registres des délibérations des conseils du département et des districts, ou même des différents comités révolutionnaires :

1° An II-VIII. — Titres généraux. Mémoires, correspondance touchant la manufacture d'horlogerie.

2° 1793, an IV. — Etablissement de la manufacture. Arrêtés du Comité de Salut public et des représentants du peuple ; correspondance avec le Comité de Salut public, le Ministre de l'intérieur, la Commission d'agriculture.

3° An II-VII. — Registre de transcription de la correspondance de l'Agence nationale d'horlogerie.

4° An II-XII. — Atelier d'Auzières : établissement, correspondance, devis des travaux ; état des personnes. — Manufacture d'horlogerie : Mégevand et Trott ; décadence de la manufacture ; pétitions des artistes. Dénonciations ; réponses de Mégevand.

5° An II-III. — Installation des artistes ; états des frais ; quittances.

6° An VI-IX. — Horlogers. Etats, noms, adresses des artistes de la manufacture.

7° An II-VI. — Examen des filles. Liste des apprentis qui sont à l'atelier de Beaupré. Dossiers individuels. Soumissions d'apprentissage, certificats.

8° An III-X. — Fabricants et marchands d'or et d'argent ; états. Moulin à lavure : établissement, correspondance, devis, plans, etc.

9° An III-VII. — Ouvriers horlogers ; indemnités pour logements, reçus.

10° An II-VI. — Etats décadaires du poinçonnage des boîtes.

11° An II-VIII. — Comptabilité : logement, apprentissage ; subsistances pour les ouvriers. Reçus.

Inventaire. — J'ai demandé à M. le Ministre de l'instruction publique (lettre du 18 décembre 1906) l'autorisation de

commencer l'inventaire sommaire de la série L et de le poursuivre parallèlement à l'inventaire de la série H dont j'ai parlé plus haut. M. le Ministre m'ayant répondu (lettre du 28 décembre 1906) qu'il n'y avait que des avantages à entreprendre ce travail, j'ai rédigé l'analyse des 53 premiers numéros de la série L, classée définitivement jusqu'au n° 154. Les premières feuilles ont été approuvées par la Direction des archives. Les 52 premières cotes sont consacrées aux bulletins des lois, tableaux du maximum, etc. Puis, au n° 53 commence le premier registre des délibérations du conseil du département (Conseil général actuel), (10 mai 1790-17 septembre 1792) ; il est entièrement analysé. Les premières pages du n° 54, suite du précédent, le sont également.

Série Q. — Les papiers de la période révolutionnaire sont divisés en deux séries : L (personnes, administration, etc., etc.) et Q (biens nationaux). Dans notre dépôt, maintenant, sauf quelques réintégrations provenant de L, la série Q est classée et timbrée. Dans mes précédents rapports, je vous annonçais que j'en avais entrepris un état assez détaillé. Ce travail a été terminé au mois de décembre. Le 18 de ce mois, j'ai envoyé à M. le Ministre de l'instruction publique la fin de ce catalogue comprenant les 275 derniers dossiers (Q 503 à 778) : Séquestre, émigrés (503-529) ; parents d'émigrés, états, partages, inventaires (530-545) ; communes (546-553) ; baux de l'ancien régime (554-577) ; argenterie, cloches, métaux des églises et des émigrés (578-590) ; divers (591-594) ; émigrés, listes (595-644) ; radiations (645-661) ; administration et contentieux des domaines, titres généraux (685-695) ; créances sur les établissements ecclésiastiques (696-700) ; créances sur les émigrés, titres généraux (701-710) ; créances sur les émigrés, dossiers individuels (714-741) ; requêtes et pétitions (742-743) ; dossiers des communes (744-752) ; forêts domaniales (753-769) ; biens communaux vendus en 1813 au profit de la Caisse d'amortissement (778-778).

Ainsi, cette série est définitivement constituée. L'état que j'en ai dressé, entièrement approuvé par la direction des archives et soumis également à M. Camille Bloch, est

assez détaillé pour tenir lieu d'inventaire et faciliter les recherches de plus en plus fréquentes parmi ces fonds.

Bibliothèque historique. — Depuis plus de dix ans, le catalogue commencé sur un registre des livres de la bibliothèque historique a été interrompu. A l'heure actuelle, ce n'est qu'après des recherches assez longues que l'on peut savoir si notre dépôt possède ou ne possède pas le livre que l'on voudrait consulter. Pour remédier à cet état de choses, j'ai commencé un catalogue sur fiches. Malheureusement, les travaux d'inventaire et de classement me laissent peu de temps à donner à ce travail.

Archives contemporaines. — Les séries K-Y, qui s'accroissent continuellement par les versements des bureaux des administrations et de la préfecture, ont reçu cette année 1.741 liasses et 17 registres. Nous avons reçu surtout des papiers appartenant à la série R (affaires militaires), M (police, agriculture etc.), N, O, V, Y, etc. Des dossiers ont été constitués ; des fiches assez précises pour permettre de faire les recherches journalières ont été rédigées. Un triage de papiers inutiles a été fait.

Vente de papiers inutiles. — Sous le bénéfice de l'examen réglementaire, qu'une commission composée partie de conseillers généraux, partie de fonctionnaires administratifs, devra faire de tous les documents à vendre au profit du département, j'ai l'honneur de demander au Conseil général d'autoriser cette vente et de décider qu'il sera fait emploi, au profit des archives départementales (travaux d'entretien), de la somme à en provenir, qui, versée aux recettes, sera ultérieurement reportée aux dépenses ainsi qu'il a été pratiqué lors de la dernière vente.

II — **Archives ecclésiastiques**

Conformément à la loi de 1905, un inventaire sommaire avait été dressé par M. l'inspecteur de l'enregistrement et moi, des bibliothèques et archives ecclésiastiques. Un certain nombre des manuscrits et incunables que nous avons signalés ont disparu.

Les établissements ecclésiastiques possédant des bibliothèques et archives étaient : l'archevêché, le chapitre et le séminaire. Les livres de ces établissements ont été répartis entre la bibliothèque municipale et la bibliothèque de l'Université. Pour leur part, les archives départementales ont recueilli une centaine de volumes, livres d'histoire franc-comtoise pour la plupart. Je me contenterai de signaler :

Bullaire romain, édit. taurinensis, 23 vol. in-4°.

Histoire générale et particulière du Comté de Bourgogne, par un bénédictin, 4 vol. in-4°.

Le Moniteur officiel, 1790-1813, 44 vol. in-fol°.

Recueils de plaquettes sur la Révolution, 20 vol. in-12.

Le journal *La Vedette*, 9 vol. in-12, etc.

Archives du Chapitre

Seul, le chapitre possédait des archives. J'en avais d'abord rédigé un catalogue sommaire d'après l'état dans lequel elles se trouvaient. En présence de M. Paul Chevreux, inspecteur général des archives, elles furent déposées aux archives départementales. Mon premier soin fut de les classer d'après le cadre de classement des archives départementales. Puis j'en dressai un nouvel état sommaire que j'ai l'honneur de vous soumettre ci-après. Auparavant je dois mentionner des disparitions dont j'ai déjà entretenu M. Paul Chevreux. M. Willhem Wiederhold (*Papsturkunden in Frankreich*, I. Franche-Comté, p. 26) donne le texte d'une bulle dont l'original se trouvait aux archives du chapitre ; elle est datée de 1112. Wiederhold publie encore plusieurs autres bulles du XIIe siècle qui étaient déposées également aux archives du chapitre. La bulle la plus ancienne que nous ayons retrouvée est de l'année 1244. Il apparaît donc que les bulles comprises entre 1142 et 1244, qui ont été vues au chapitre il y a quelques années par M. Wiederhold, ont disparu.

Les archives du chapitre comprennent 52 dossiers ou registres appartenant à presque toutes les séries ; la plupart des documents sont antérieurs à 1790. Cependant s'il s'en trouve qui remontent au xe siècle, il y en a qui sont du milieu du xixe. Un grand nombre sont intéressants (bulles, sermon attribué à Richelieu, papiers de l'Université, du parlement, etc). En voici l'état :

Etat des archives du Chapitre versées aux archives départementales

Parlement.

1. Dossier. 41 pièces dont 2 parchemin.

1422-1773. — Droits et prérogatives du parlement de Dole. Liste des suppots. Annales des conseillers laïcs et des conseillers clercs depuis l'an 1500. Présidents et chevaliers d'honneur depuis 1422. Titres justificatifs de la noblesse transmissible aux descendants attachée aux charges. Lettres de Louis XV. Lettres de M. Duban au sujet de l'exil du parlement. Vente de charge. Copie de l'édit du roi qui rétablit le parlement de Besançon, 1775.

2. Registre.

1679. — Index alphabétique des matières qui ont fait l'objet des délibérations du parlement.

3. Registre.

1724. — Institution du parlement : les magistrats et les officiers.

Justices.

4. Dossier. 30 pièces dont 20 parchemin et 2 registres.

1630-1780. — Justice de Novillars et Amagney. Ventes, achats, acquisitions. Procès de Montussaint avec Rognon pour la desserte de Rognon. Procès entre des particuliers. Vingtième des biens fonds de la communauté de Montgesoye, 1752. Etat des contrats consentis dans la terre d'Avilley et ses dépendances.

5. Dossier. 96 pièces papier.

XVIIIe s. — Registre des jugements de la seigneurie de

Novillars, 1733-1741. Pièces de procédure : J.-B. Colard, procureur d'office de la justice de Marchaux, contre F. Mongenet, dudit Marchaux, les habitants de Marchaux assignés sur l'appel. Acquisitions, ventes. Procès divers : tenues de justice de la seigneurie d'Amagney, 1733.

6. Dossier. 110 pièces papier.

XVIIIe s.-an XII. — Pièces diverses : acquisitions, ventes, reçus, obligations, contrats de mariage, mémoires de travaux, jugements. Procès Colard-Mongenet (suite). Assignations. Saisies. Contrats de vente. Impositions.

Etats généraux et provinciaux.

7. Dossier. 16 pièces papier.

1525-1788. — Convocation aux Etats de 1658. Projet d'un discours prononcé au chapitre à l'occasion des Etats de 1788. *Province de Franche-Comté.* Montres d'armes. Instruction politique de M. de Sérilly, intendant du Comté de Bourgogne, à son successeur, M. de Beaumont. Division ancienne du gouvernement de la province. Limites entre la Franche-Comté et la Suisse.

Université.

8. 1 registre et 8 cahiers.

1589-1728. — Un cahier contenant l'original de la délibération du 8 janvier 1755, signée des distributeurs, qui ordonne de rédiger l'inventaire des papiers de l'Université. 8 cahiers d'inventaires. Double de l'inventaire précédent (registre, cart. de 60 pages).

9. Dossier. 60 pièces papier.

1420-1750. — Etablissement. Droits. Privilèges. Copies des bulles de Martin V et d'Eugène IV pour l'établissement de l'Université de Dole. Copie des lettres patentes de Philippe le Bon et de l'archiduc Philippe, 1424-1503 ; de Charles-Quint, 1531. Règlement du 18 mai 1571 ; autre règlement, 1583. Nominations de professeurs, 1585-1597. Plusieurs abrégés historiques des droits et établissements de l'Université. Distributeurs : fonctions. Projet de déclaration portant règlement pour l'Université de Besançon.

Mémoire du parlement de Besançon contre l'Université. Chaires : recrutement et concours ; mémoires.

10. Dossier. 84 pièces papier.

1468-1759. — Concession de privilège par Charles-Quint, 1531. Edit du roi réglementant l'exercice de la médecine, 1707. Composition de l'Université. Déclaration de S. M. touchant le paiement effectif de la dot de l'Université assignée sur le revenu des sauniers, 1603-1616. Réglementation par le roi des conditions d'admission aux chaires, 1703-1745. Charges de distributeur : brevet d'expectatise. Mémoire d'une lecture de médecine, sans concours. Edit du roi créant un professeur de droit public, 1745. Présentation de candidats au roi. Inventaire des provisions et actes de prestation de serment des distributeurs et professeurs, 1634-1744. Inventaire de papiers et lettres patentes, 1424-1641. Edit de 1744 portant règlement pour la charge de professeur de droit français. Règlements pour le rétablissement des études de droit canon et civil dans les Universités : Paris, Bourges, Poitiers (édit du roi de 1679).

11. Registre.

1589-1694. — Registre des délibérations et résolutions des distributeurs.

12. Dossier. 133 pièces papier.

1678-1748. — Acte de MM. les distributeurs du 25 mai 1726, signifié aux professeurs des deux facultés avec les pièces concernant cette affaire, qui sont : 1° la réquisition faite par les professeurs aux distributeurs ; 2° la copie des lettres patentes et arrêt du conseil portant suppression de deux lectures dans l'Université, 23 septembre 1724 ; 3° l'arrêt d'enregistrement au parlement avec modification du 17 août 1725 ; 4° un mémoire des raisons sur lesquelles cette suppression est fondée. — Vacance à la faculté de médecine, 1735. Lettre de M. d'Aguesseau pour remercier les distributeurs de leurs compliments au sujet de son élévation, 3 mars 1717. Lettre de M. d'Aguesseau pour qu'il ne se commette point d'injustice dans les concours, 19 nov. 1720. Lettres patentes de distributeur en faveur de François Bouhélier ; de Philippe-Prosper, marquis d'Arvisenet. Délibérations des distributeurs, 1725-1726. Brevets d'expecta-

tive. Lettre du chancelier Pontchartrain pour que le sieur Tisserand soit admis au concours pour la chaire de professeur de droit. Correspondance entre le chancelier et l'Université au sujet de la nomination du sieur Gallet, pourvu par S. M. de la chaire de droit français, 1743.

13. Dossier. 133 pièces papier.

1562-1729. — Remontrance du recteur de l'Université et du magistrat de la ville à la duchesse de Parme, pour empêcher l'établissement de l'Université de Besançon. Lecture du code civil et distributeurs : provisions et réceptions. Accord entre les distributeurs et professeurs fait en la maison du recteur, 2 mai 1646. Plusieurs requêtes, mémoires des distributeurs contre les professeurs ; arrangement proposé par le recteur. Arrêt du Conseil d'Etat proposé du 10 juillet 1680. Premier concours de la lecture de théologie 1727. Lettres de provision données par les distributeurs. Vacances. Nominations.

14. Dossier. 121 pièces papier.

1675-1745. — Permissions accordées aux professeurs pour s'absenter. Programmes des cours. Lettres patentes pour la translation de l'Université de Dole à Besançon. Programme des concours aux chaires vacantes. Règlement pour commettre aux lectures pendant les vacances. Edit du roi sur l'étude et l'exercice de la médecine, 1707. Deux lettres de M. de Pontchartrain sur un concours, 1707-1708. Pièces concernant les remontrances faites contre la suppression de deux lectures, 1743-1745. Quatre requêtes présentées par les professeurs aux distributeurs. Concours pour la chaire de médecine : lettres de MM. d'Anguevilliers, Chauvelin, Daguesseau, 1736. Délibération des distributeurs sur le paiement des professeurs, 1735-1740.

15. Dossier. 350 pièces papier.

XVIIIe s. — Contrôle des absences des professeurs, 1699-1765. Programme des cours, 1730-1760. Rentrées, 1724-1750. Thèse latine.

16. Dossier. 110 pièces papier.

XVIIIe s. — Lettres et procès-verbaux concernant le concours de lecture de médecine, 1735. Concours pour la

chaire de théologie, 1743-1744 (1 cahier). Concours pour la chaire de théologie, 1770. Concours de 1748 : positions de thèses. Concours pour la lecture canonique, 1745. Programme des lectures vacantes dans plusieurs universités du royaume.

17. Dossier. 500 pièces.

XVIIIe s. — Convocations aux assemblées de l'Université, Questions. Thèses de droit canonique. Pièces diverses. Concours pour la chaire de théologie, 1743. Thèses de droit civil. Concours pour la chaire de médecine, 1759. Concours de 1750. Textes et thèses civiles, chaires de médecine : concours de 1751.

18. Dossier. 55 pièces papier.

1601-1654. — Comptes des receveurs de l'Université.

19. Dossier. 69 pièces papier.

1656-1705. — Comptes dès receveurs de l'Université.

Familles.

20. Dossier. 61 pièces papier dont 2 parchemin.

1720-1864. — Titres généraux. Noblesse de Franche-Comté. Principales maisons. Noblesse étrangère. Noblesse de robe. Division de la noblesse en quatre classes. Bailly-Briet, homme de loi : pièces diverses ; laisser-passer ; don patriotique, dépense, compte rendu de sa conduite depuis 1789. Famille Chevanney des Daniels : arbre généalogique, pièces diverses, XVIIIe s. Le chanoine Buson : discours, lettres ; nomination comme chapelain du roi ; examen passé par Mlle de Berry pour sa première communion, Edimbourg, 1831. Notes, prières, articles politiques. Notices sur la mort de M. Buson.

21. Dossier. 71 pièces dont 7 parchemin.

1682-An VI. — Famille Duban : Bonaventure Duban. Le chanoine Duban. Généalogie de MM. Duban. — Famille Ebaudy : affranchissement. — Gonon, de Baume : admission de Claude-Guillaume Gonon comme avocat au parlement, 1682. — Gilbert Cousin : copie d'un bref de Pie V qui ordonne son incarcération. — Claude-L. Gouniot, clerc

tonsuré : constitution de rente en sa faveur, 1768. — Famille de Grammont-Chatillon.

22. Dossier. 46 pièces dont 21 parchemin.

1700-1800. — Le chanoine Maire : papiers concernant ses études. Bulles en sa faveur. Lettres d'attaches. Installation. Permutation de canonicat. Provision de la chapelle de Saint-Maimbœuf. — Simon Renard, ambassadeur de Charles-Quint : copie incomplète des instructions, 1548-1549.

Villes.

23. Dossier. 150 pièces papier dont 5 parchemin.

1262-1725. — *Besançon.* — Mémoire sur la régalie, la vicomté et la mairie de Besançon. Election du magistrat. Lettre à la diète de Cologne par Jacques Rossel, ambassadeur du roi de Suède, accrédité près du roi et de la République, 1632. — Décret de l'empereur sur le privilège *de non appellando*, 1640. Lettre de l'empereur Maximilien au magistrat de Besançon pour faire maintenir l'ancienne foi, 1570. Situation de Besançon et de la province menacés par les Suédois, 23 nov. 1644. Conflit entre la justice municipale de la cité et de la cour de régalie, 1644. Notes historiques. Correspondance diverse : lettre de M. Chevanney des Daniels, député de la Cité à Vienne ; de M. Bouvot ; du comte de Saint-Amour. — *Dole.* Ordonnance pour l'agrandissement de la ville de Dole. — *Gray.* Mémoire sur le dépérissement de la ville de Gray. Progression des impôts. Droits de douane. Edits de la police, 1599-1700. Marché pour construire le pont de pierre, 3 septembre 1617.

Confréries.

24. Dossier. 7 pièces papier.

1366-1735. — Confrérie de Saint-Georges. Liste des confrères en 1735. Supplique adressée au roi. Copie d'un appel adressé aux princes et seigneurs de Franche-Comté par l'archevêque Aymon contre le seigneur de Cordiron, 1366. Inventaire des titres produits par le marquis de Marmier, baron de Ray, pour être admis au nombre des chevaliers de Saint-Georges.

Archives religieuses.

25. Registre.

Procès-verbaux dressés en 1726, par M. de Courbouzon, conseiller au parlement de Besançon, ensuite des ordres du roy, de tous les prieurés de Franche-Comté.

26. Registre.

XVIII[e] s. — Recueil des bénéfices ecclésiastiques du diocèse de Besançon, contenant les noms, les invocations des saints sous lesquels ils sont dédiés, des patrons qui ont droit d'y nommer et des titulaires qui les possèdent présentement.

Bulles.

27. Dossier. 17 pièces parchemin.

1244 (?)-*1748*. — Bulle (en partie détruite) d'Innocent IV, qui défend de charger les frères prêcheurs de la visite des monastères des religieuses, ou de l'exécution des testaments, Lateran 1244. — Indult accordé au chapitre par Alexandre IV, de ne pouvoir être obligé par lettres apostoliques, à ne recevoir aucun des enfants, neveux ou frères des citoyens de Besançon, à cause des vexations de ceux-ci à l'égard du chapitre, Viterbe, 21 mars 1257. — Bulle de Clément VII, qui confirme au chapitre de Saint-Etienne les privilèges et possessions qui lui avaient déjà été confirmées par une bulle d'Eugène III du 13 juin 1148, 22 mai 1380 (il ne reste qu'une moitié du parchemin). — Fragment de bulle de 1434. — Autre fragment de 1437. — Bulle de Nicolas V, qui autorise le chapitre à nommer à l'office de crucifer de son église en tout temps de vacance, sans que ledit office puisse tomber dans les règles d'expectative du Saint-Siège, Rome, 6 mai 1447. — Bulle de Clément VII à Guillaume Vaudet, évêque d'Elne, pour conserver une prébende et une pension sur un bénéfice pendant le temps qu'il occupera l'évêché d'Elne, Rome, 19 décembre 1524. — Bulle de Paul V, instituant, en vertu des réserves, Jean d'Orival chanoine de l'église métropolitaine, 22 juillet 1620 (bulle en bon état suspendue par des cordelettes de chanvre). — Bulle de Clément VIII, 13 septembre 1620. — Bulle d'Innocent XI, novembre 1677 (bulle en bon état sur

cordelettes de chanvre).— Bulle de Clément XII confirmant une aliénation d'une portion de Chamars, faite par Antoine-Pierre de Grammont, 10 avril 1738 (bulle bien conservée sur lacs de soie).

Archevêché.

28. Dossier. 128 pièces dont 13 parchemin.

1090-1795. — Hugues III, archevêque de Besançon, reprend plusieurs sujets usurpés à l'archevêché à Salins, 1090 (environ). Copie d'une confirmation faite par l'archevêque Ansérie à Albert, abbé de Baume, de plusieurs églises, 1133. — Sentence de Roger (de Pise) qui déclare que l'archidiacrerie de Salins ne dût aucun hommage à l'archevêque de Besançon (commencement du XIIIe siècle). — Sentence de l'archevêque Jean, qui déclare que Saint-Jean est la cathédrale, juin 1222. — Confirmation par le collège des cardinaux de l'élection d'Eudes de Rougemont faite par trois chanoines délégués par le chapitre, 18 février 1269. — Mandement d'Eudes de Rougemont pour inviter les fidèles à réparer les injures faites à l'Eglise en la personne de Guillaume de Cicon, chanoine, 9 juin 1279. — Acte par lequel Henri Knœderer, évêque de Bâle, reconnait qu'il est tenu de prêter serment d'obéissance à l'archevêque de Besançon, 1280. — Achat de vignes à Plainechaut, au nom d'Aimé Truson, imbécile et aveugle, 1324. — Vente d'une vigne aux Chaprais, à Jacques Bon, dénoncée de la directe et seigneurie de l'archevêché, 1378. — Autre vente, 1393; — accensement, 1399. — Mandement du vicaire général pour faire mainmise sur une vigne sise aux Corvées, 1435. — Mandement de l'archevêque Quentin Menart à son receveur de payer annuellement un cens de 12 deniers à Jeanne du Change. — Mort du cardinal de Granvelle. Election de son successeur au siège de Besançon. Philippe II, roi d'Espagne, se prononce en faveur de François de Grammont de Vezet, qui réunit la majorité des suffrages. Il est recommandé au saint Père par le chapitre, les gouverneurs de Besançon, le gouverneur de la province et d'autres grands personnages. Il n'est point agréé et Sa Sainteté lui préfère Ferdinand de Longwy, dit de Rye, 1586-87.— Election de Claude d'Achey,

23 mai 1637. — Jean-Baptiste de la Tour réclame à l'empereur et à l'archevêque le fief masculin de maître d'hôtel de l'archevêché que détenait indûment la fille de son frère, 1642-44. — Deux lettres du marquis d'Hyenne, concernant le sacre d'Antoine-Pierre Ier de Grammont, 9 juin et 3 sept. 1643. — Comptes des revenus de l'archevêché pendant la vacance du siège. Procès au sujet des honoraires d'administrateurs entre Honoré-François de Grimaldi, archevêque, et les chanoines Boudret et d'Orival, 1722-27. — Inventaire des titres des archevêques de Besançon, princes du Saint Empire, pour servir au procès pendant devant le conseil aulique, depuis 1606, contre les gouverneurs de Besançon (du XVIIe siècle).— Correspondance avec l'évêque de Saint-Claude et pièces diverses concernant les cures, 1743. — Correspondance entre M. de Durfort et M. Seguin au sujet de la prestation de serment et de l'élection de M. Seguin à l'évêché constitutionnel du Doubs. Pièces diverses, 1791. — Dossier Le Coz : correspondance de M. Le Coz ; lettres du cardinal Caprara ; du ministre des cultes ; sermons de M. Le Coz ; notes sur les prêtres constitutionnels et papiers divers de M. Le Coz.

Chapitre.

29. Dossier. 35 pièces dont 34 parchemin.

956-1396. — Echange entre l'archevêque de Besançon, Guy, et Villencus, 959. — Reconnaissance de la maternité de Saint-Jean par les chanoines et chapitre de Saint-Etienne, 1155. — Copie de lettres patentes accordant des privilèges au chapitre, 1191-1479. — Difficultés entre les chapitres de Saint-Jean et de Saint-Etienne. Sentences de l'archevêque, 1200-1250. — Union des deux chapitres. Privilèges des chanoines, 1250-1300. — Pièces diverses, 1280-1300. — Traité qui fixe les sommes que l'évêque peut percevoir sur les paroisses pour ses visites, 1315. — Chanoines et prébendes, 1300-55. — Actes divers : accensements, acquisitions, donations.

30. Dossier. 59 pièces dont 36 parchemin.

1404-1775. — Dimes et héritages à Rennes (Doubs), 1404. — Contestations entre les chanoines et les gouverneurs ;

ces derniers étaient accusés d'avoir pris des quantités de vin considérables aux premiers ; mandements du bailli d'aval ; de l'archevêque Thiébaud, 1407. — *Selecta ex actis capituli*, 1412-83. — Mainmise, au nom du duc et comte de Bourgogne, sur les chapelles de Saint-Etienne, parce que les chapelains n'en faisaient pas le service, 1412-83. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse et comtesse de Bourgogne, qui ordonne de donner aux enfants coriaux de l'église de Besançon la portion de sel à laquelle ils avaient droit, nonobstant la mainmise sur les salines, 1434. — Acte par lequel les gouverneurs déclarent qu'ils n'imposeront aucune taille ni prestation sur le chapitre et sur les autres ecclésiastiques de Besançon, 1434. — Echanges et ventes, 1440-43. — Sauvegardes de Philippe (1447), duc et comte de Bourgogne, et de Charles-Quint accordées aux doyen, chapitre et chanoines de l'église de Besançon et à leurs sujets, 1447-1525. — Exemption de la juridiction de l'archevêque, 1452-82. — Bref de Pie V qui félicite le chapitre de sa fermeté dans la religion catholique dans les temps dangereux des hérésies de Luther et de Calvin, l'invite à l'union et à vivre en bonne intelligence avec les gouverneurs, 1569. — Bulle de Clément VII qui institue des commissaires chargés de prendre des mesures contre ceux qui portaient préjudice au chapitre dans la perception du sel, 1572. — Institution de Pierre Chifflet comme chanoine, 1572. — Bref de Paul V qui nomme Jean d'Orival protonotaire apostolique ; son serment, 1619-20. — Procès au sujet de la charge de grand trésorier du chapitre. — Dotation de chapelle, 1650. — Prise de possession de la charge de grand trésorier, 1718. — Lettre de M. de Choiseul à M. de Boursières par laquelle il lui annonce qu'il le nomme chanoine, 1764. — Fondation de l'Eglise de Besançon, 1775.

31. Dossier. 54 pièces parchemin.

1685-1792. — Notes par le chanoine Denizot sur les maisons canoniales, 1419-1700. — Procès intenté au chapitre par les magistrats de Besançon au sujet de l'abaissement des écluses des moulins de Rivotte et de Taragnoz, 1731-78. — Inventaire des vignes du chapitre métropolitain situées dans le district de Besançon ; — état des revenus et des charges ; — projet de traitement pour les chanoines. —

Inventaire fait au chapitre par les commissaires du district. — Pétition adressée au directoire du département par les ci-devant chanoines pour obtenir une plus équitable répartition de leurs traitements ; avis favorable du département. — Scellés à la métropole et inventaire. — Biens ecclésiastiques ; déclarations des anciens possesseurs de biens nationaux, 1789-1792.

Prébendes.

32. Dossier. 42 pièces dont 29 parchemin.

1209-1789. — Etats des charges et revenus des 43 prébendes, 1789. — Prébendes de Champagney ; institution d'un juge chatelain, 1744 ; — de Chevigney, 1209 ; — de Cussey, 1236-1510 ; — d'Ecole, 1748 ; — de Ferrières : vente de terres, 1324 ; — de Fontenoy : donation, 1246 ; — de Franois : achats et échanges, 1306-1744 ; — de Groson : confirmation ; constitution de rente, 1148-1375 ; — de Pouilley-les-Vignes, 1730 ; — de Ronchaux : amodiation du droit de patronage, 1380 ; — de Saint-Hilaire, 1680 ; — de Saligney : testament du chanoine Jean de Dompré. Vente, 1249-1256 ; — de Serre, 1740 ; — de Tarcenay : achats, 1241-1337 ; — de Mazerolle et Vaux : terrier et compulsoire, 1752 ; — de Vieilley : achats, traités et compromis, 1288-1638.

Testaments.

33. Dossier. 27 pièces parchemin.

1279-1438. — Testaments de clercs du diocèse ; — d'Hugues de Ray, 1325 ; — d'Etienne Bonvalot, 1331 ; — de Marguerite Brochet, femme de Jean de Saint-Georges, chevalier bisontin, 1348 ; — de Guillemette de Burgille, veuve de Thibault de Montmirey, 1439 ; — de Clémence de Battenans, fille de feu Pierre de Battenans, 1360 ; — de Poncelet, chanoine et trésorier de Saint-Jean, 1368 ; — d'Henri de Sauvagney, 1383 ; — de Simon de Confracourt, prêtre, 1387. — Extrait du testament de Marie de Vergy, comtesse de Fribourg et de Neuchatel, 1407 (aucun sceau).

34. Dossier. 31 pièces dont 30 parchemin.

1442-1670. — Testaments de Jean Coulon, prêtre d'Aisans et de Cussey-les-Forges (Côte-d'Or), 1442 ; — de Jean de la

Baume, chanoine de Montbéliard, 1444 ; — de Jean Clairclier de Grantmont, notaire et citoyen de Besançon, 1450 ; — de Louis Roche, écuyer, citoyen de Besançon, 1464 ; — d'Etienne Chambard, curé de Saint-Jean de Salins, 1467 ; — de Jean Jacquemart, de Belvoir, demeurant à Gy, 1497 ; — de Jean Petit, prieur et seigneur de Grancourt ; — de Guillaume Regnaud du Russey, 1551 ; — de Jean de Leugney, chanoine à Neuchatel, ancien curé de Flangebouche, 1552 ; — d'Etienne Despoutot, ancien chanoine de Saint-Jean, 1570 ; — de Pierre Bourgin de Vercel, prieur de Courtefontaine, chanoine de Saint-Jean, 1571 ; — de Denys de Valimbert, chanoine de Saint-Jean, 1629 ; — de Jacob-Nicolas Perrenot de Granvelle, comte de Saint-Amour, 1642 ; — de la femme du précédent, Marie-Anne de Pourcelot, 1670. (Quelques débris de sceaux ; aucun sceau intact.)

Chapitres divers.

35. Dossier. 51 pièces dont 34 parchemin.

1296-1760. — Chapitre de la Madeleine. Ventes ; fondations, en 1651, de la chapelle de Saint-Jacques et de Saint-Etienne, par Jacques Bonnefoy de Belvoir. Fulmination de bulles en cour d'officialité en faveur du sieur Gonon. — Extrait des délibérations capitulaires de l'église paroissiale et collégiale de Sainte-Madeleine. — Prise de possession par le sieur Gonon de ses canonicat et prébende. — Arrêt du parlement en faveur du sieur Gonon. — Privilège en faveur de Saint-Anatoile (de Salins) et protestation du chapitre de Besançon. — Lettres d'attache sur bulles en faveur du sieur Gonon, 1724 (sceau sur bandelettes de parchemin). — Bulle d'Innocent XII en faveur du sieur Gonon (bulle sur cordelette de soie). — Nominations à des canonicats. — Deux autres bulles d'Innocent XII (bulles intactes). — Lettres patentes de Louis XV qui autorisent le sieur Gonon : 1° à faire une fondation ; 2° à disposer, à titre de fondation, d'une somme de 35.000 livres en faveur des curés de la paroisse, 1756.

36. Dossier. 35 pièces.

1556-1786. — Chapitre de Champlitte : Note manuscrite

sur Champlitte (s. d.). — Copie d'une bulle d'Eugène IV instituant le chapitre, 1439. — Double d'une transaction faite entre les chanoines de Champlitte et messieurs du magistrat. — Mémoires imprimés XVIIIe s. — *Chapitre de Gray*. Inventaire des principales pièces d'archives. Institution de chanoine en faveur de Pierre Duban. — Cahier de distribution de prébende. — Suite chronologique des prévôts du chapitre. — Compte rendu par le chanoine Duban des recettes et dépenses du chapitre, 1778-1786. — *Chapitre de Ray :* visite par Antoine-Pierre de Grammont.

Titres divers.

37. Dossier. 30 pièces dont 2 parchemin.

1319-1861. — Remontrances du clergé de Bourgogne au roi pour obtenir l'exemption de l'impôt décrété par l'édit du 14 mai 1726. — Doléances des vicaires en chef adressées aux curés assemblés à Lons-le-Saunier (s. d.).— Imposition sur le clergé. — Discussion entre le chapitre et les gouverneurs à propos de l'impôt sur la mouture, 1640-1641. — Mémoire sur les bénéfices ecclésiastiques (s. d.). — Invention des reliques des saints Epiphane et Isidore, 1319. — Indulgences. — Rite. — Fondation du séminaire des orphelins de Salins, 1580. — Sermons divers : un sermon trouvé dans les papiers du P. Joseph, donné au chapitre par M. Petit, missionnaire, et attribué à Richelieu.

Eglises.

38. Dossier. 210 pièces papier.

XVIIIe s. — Eglise d'Arlay : construction de la nouvelle église, plans, devis, souscription, délibérations des habitants, ordonnance de l'intendant pour réunir les deux églises et en bâtir une nouvelle. — Pièces diverses : correspondance. — Familiarité d'Arlay : déclaration des revenus ; copie des statuts. — Rôle des habitants de la communauté d'Arlay en trois classes.

39. Registre.

XVIIIe s. — Compte avec les paroissiens par le sieur Bailly, prêtre et curé d'Arlay, depuis 1739.

40. Dossier. 97 pièces dont 4 parchemin.

1340-1790. — Eglises diverses : Amancey, Amondans, Auxonne. Eglises de Besançon : Saint-Donat, Saint-Jean.

41. Dossier. 106 pièces dont 17 parchemin.

1267-1790. — Eglises de Besançon (suite) : Saint-Jean-Baptiste, la Madeleine (en construction).

42. Dossier. 55 pièces dont 14 parchemin.

1222-1780. — Eglises de : Bletterans, Chambornay, Charrier, Chatillon, Cussey, Devecey, Doucier, Echenoz-le-Sec, Eysson, Fertans, Genevrey, Gy, Lantenne-Vertière, Lombard, Louhans, Mandeure, Mantry, Mérey-Vieilley, Mont, Montfaucon, Montmartin, Nod et Athose, Poligny, Pont-lez-Vesoul.

43. Dossier. 34 pièces dont 9 parchemin.

1219-1785. — Eglises de : Pouilley-les-Vignes, Quingey, Rochefort, Ruffey, Saint-Sorlin, Saint-Jean-Baptiste (de Salins), Saulnot, Sellières, Senlis, Serre-les-Moulières, Tulle, Vellefrey, Velotte, Vezet.

Familiarités.

44. Dossier. 78 pièces dont 3 parchemin.

1509-1780. — ***Familiarité de Pesmes.*** — ***Familiarité de Gray :*** Union des chanoines à la familiarité, 1600. — Statuts de l'église N.-D. de Gray. — Vente de Mgr de Monaco. — Arrêt du parlement qui fixe le nombre des chanoines. — Fondation d'un maître de musique et de quatre enfants de chœur dans l'église paroissiale de Gray, par Hugues de Marmier, président du parlement de Dole. — Fondations et pièces diverses. — Inventaire des contrats et titres en faveur de la familiarité de Gray. — Fixation des fondations à acquitter. — Registre des rentes de la familiarité. — Etat et distribution du casuel pour 1754.

Ordres Religieux. — *Communautés d'hommes.*

Augustins.

45. Dossier. 61 pièces dont 2 parchemin.

1044-1778. — ***Abbaye de Saint-Paul.*** Vie scandaleuse des chanoines. Copie d'une charte de 1044, par Hugues Ier, pour

la restauration de l'abbaye de Saint-Paul. — Affaire entre le chapitre de l'église métropolitaine et l'abbé de Saint-Paul. — Procès entre l'abbé et les chanoines. — Sentence du parlement, 1766. — Mense : détail des biens et revenus. — *Abbaye de Montbenoît :* le chanoine Duban contre les chanoines. — *Prieuré d'Erival* (diocèse de Toul) : copies de pièces. — *Prieuré de Rosey :* mémoire adressé au roi par le P. Linglois pour l'obtenir. — *Prieuré de Vuillorbe.*

Bénédictins.

46. Dossier. 49 pièces dont 2 parchemin.

1152-1766. — *Abbaye de Gigny :* quartiers de noblesse exigés pour y entrer. — *Abbaye de Luxeuil :* baux et pièces diverses. — *Abbaye de Saint-Claude :* règlement de M. le cardinal d'Estrées, 1700 ; — bulle de sécularisation et érection, 1741. — *Prieuré de l'Etoile :* enquête sur l'état du prieuré. — *Prieuré de Jussanmoutier :* achat d'une vigne, 1275. — *Prieuré du Mont-Roland.* — *Prieuré de Morteau.* — *Prieuré de Vaucluse :* fondation du prieuré, 1267.

Cisterciens.

47. Dossier. 80 pièces dont 5 parchemin.

1145-1765. — *Abbaye de Balerme :* copie d'une donation faite à l'abbaye de Balerme par Gaucher, seigneur de Salins, 1172. — *Abbaye de Bithaine :* pièces d'un procès entre M. de Courbouzon, abbé de Bithaine et le curé du Val de Saint-Eloi, 1723-1725. — *Abbaye de Clairefontaine :* brevet d'une pension de 1.500 livres accordée par le roi à M. Jean-Antoine de Camus, 1748. — *Abbaye de Rosières :* bulle d'Alexandre III, 1178. Accord entre l'abbé de Rosières et Aimond de Waldré, 1180. Droit d'usage dans les bois de Vadans, 1190 (copie). — *Ordres divers : Carmes de Battant :* acquisitions, 1704 ; fondations, 1719. — *Carmes de Gray :* délibérations ; pièces diverses. — *Carmes de Salins :* achat de la maison du Poupet, 1674. Papiers concernant la maison du Poupet. Vente de la maison dite du Poupet, 1751. — *Jacobins de Besançon :* accensement d'une maison, 1378. — *Dominicains de Besançon et Quingey.* — *Cordeliers de Besançon et de Gray :* affaire Duban. — Copie des lettres patentes des comtes de Bourgogne en faveur des Corde-

liers, 1566. — Fondation. — *Chartreux de Bonlieu :* copie de donation et accord, 1205-1283. Poursuite en saisie réelle par les chartreux de N.-D. de Bonlieu. — *Jésuites :* pièces diverses pour ou contre. — Déclaration du roi, 1762. — Constitution de Clément XIII, 1763. Pièces en vers.

Communautés de femmes.

48. Dossier. 27 pièces dont 6 parchemin.

1527-1698. — *Clarisses.* — *Carmélites :* Le pape Paul V exempte les carmélites de Dole de la juridiction de l'archevêque de Besançon, 1620. — Exemption de l'ordinaire par Innocent XI, 1676. — Echange entre les carmélites et l'hôpital du Saint-Esprit, 1639. — Sentence de la vicomté de Besançon qui envoie les carmélites en possession d'une maison sise rue de Glères, 1679. — *Ursulines.* — *Abbaye de Remiremont* (femmes).

Ordres militaires. — Hôpitaux.

49. Dossier. 37 pièces dont 3 parchemin.

1208-1756. — *Ordre de Malte :* assignation au prieur, 1440. — Mandement en reprise d'instance pour M. Jean de Jussey, 1442. — Dispense d'âge pour Adrien de Melchastel, âgé de six ans, et sa réception au nombre des chevaliers, 1666. — Plainte contre M. Duban ; rapport sur cette affaire ; mémoire de M. Duban, 1717. — Projet d'une construction d'une maison à Canot pour M. le commandeur. — Procès-verbal des preuves de Jean-Claude-Alexis Duban pour sa réception dans l'ordre de Malte, 1716. — *Hôpitaux : Sainte-Brigitte :* donations, 1208-1291 ; — échanges, 1285-1300 ; — accensement, 1278 ; — constitution de rente, 1294.— Reconnaissance de cens, 1316 ; — accensement, 1342-1564. — Lépreux : règlement pour leur isolement (copie s. d.).

Période révolutionnaire.

50. Dossier. 89 pièces.

1791-1805. — Châteaux féodaux. — Eglises qui doivent être consacrées au culte. — Eglise Saint-Pierre réservée aux fêtes nationales. — Affectation des maisons des ursulines et des annonciades aux tribunaux, à Pontarlier. — *Manufacture d'horlogerie :* vente du couvent des bénédic-

tins de Besançon au citoyen Auzières, fabricant d'horlogerie. Substitution des citoyens Euvrard et Louvrier aux citoyens Pion et Brunet comme membres de l'Agence nationale d'horlogerie par ordre du représentant Fouché (du Cher). Compte rendu de l'administration de la manufacture par le citoyen Charles, agent comptable. Exposé des articles concernant les causes du dépérissement. Appréciation du conseil général du Doubs sur les causes de la décadence. Lettre de Bénézech, ministre de l'intérieur, donnant mandat aux citoyens Euvrard, Charles et Labrune de s'enquérir des causes de la décadence tant de la part de Mégevand que d'Auzières. Expropriation pour le préfet du Doubs contre la veuve Boulanger, les frères Trott et Mégevand ; jugement, an XI. — Correspondance de M. Seguin, évêque constitutionnel. — Prêtres qui ont abdiqué leur état et déposé leurs lettres. — Exercice du culte : correspondance du préfet Jean Debry avec les maires du département. — Affiches imprimées. — Contributions.

Recueil de pièces diverses manuscrites et imprimées.

51. T. I.

*XIII*e*-XVIII*e *s.* — Le bon destin de la Franche-Comté, Lyon, 1631. — Statuts et règlements faits en l'assemblée des citoyens de la cité impériale de Besançon, Besançon, 1644. — Plusieurs plaquettes sur les événements de 1668.

52. T. II.

*XVII*e*-XVIII*e *s.* — Parlement : copie du délibéré des Etats de Franche-Comté de 1629. — Tableau des avocats ; — remontrances, 1749-51. — Journal de ce qui s'est passé dès le mois de juin 1758 ; — noms des conseillers exilés, 1761 ; — gazette, 1759 ; — remontrances, 1760 ; — Jésuites, 1761 ; — mémoire composé après l'édit de décembre 1770 et les funestes révolutions qui en ont été la suite. — Observations sur l'état du commerce en Franche-Comté et les moyens de prévenir sa ruine. — Relevé des épices, 1770-1790. — Mémoires divers. — Tableau des biens nationaux à vendre dans le district de Besançon, 2 novembre 1790. — Organisation judiciaire, 1790 : proclamation du roi et décrets sur l'incendie de Saint-Claude en l'an VIII ; sur la croix de mission ; la liberté, etc.

Tels sont, Monsieur le Préfet, les travaux de classement et d'inventaire qui nous ont occupé pendant le cours de l'année 1906-1907.

Projet de budget des Archives pour 1908

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE X

	1907	1908
ARTICLE 1er. — Traitement du conservateur des archives	3.000 »	3.000 »
Traitement d'un employé	2.000 »	2.000 »
— d'un garçon de bureau	800 »	800 »
Remboursement de 1 0/0 sur la retenue	50 »	50 »
ART. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau et chauffage	825 »	850 »
ART. 3. — Acquisition de documents et abonnement au *Journal officiel* et à ses tables	250 »	250 »
ART. 4. — Publication de l'inventaire sommaire (Circulaire de 1864.)	600 »	600 »
ART. 5. — Inspection des archives communales	500 »	500 »
ART. 6. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300 »	300 »
TOTAUX	8.325 »	8.350 »

II. — Archives communales

Mon rapport annuel, par suite de la réintégration des archives ecclésiastiques, présentant des dimensions inaccoutumées, je voudrais me borner à quelques notes succinctes sur les archives communales.

Dans mes inspections, je m'attache à montrer à MM. les maires l'intérêt non seulement historique, mais encore pratique qu'il peut y avoir pour les communes à conserver avec soin les papiers qui composent leurs archives. En effet, il ne se passe guère d'années où une commune, en procès avec une autre ou avec des particuliers, ne vienne nous demander des titres, qui généralement ne se trouvent plus aux archives communales.

D'une manière générale, les municipalités entretiennent avec soin leurs archives modernes : actes de l'état civil, registres de délibérations, etc.

Néanmoins, la meilleure solution serait de faire de tous les instituteurs des secrétaires de mairie ; dès l'école normale, quelques conférences accompagnées de visites aux archives pourraient leur être faites ; il serait spécifié que l'indemnité qu'ils toucheraient leur serait allouée simultanément pour les archives et le secrétariat de la mairie, et les notes de l'inspecteur des archives seraient remises à M. l'inspecteur d'académie qui en tiendrait compte pour l'avancement.

***

Il y a deux ans, j'avais fait parvenir une circulaire à MM. les maires pour les prier de m'adresser les cahiers des paroisses. Ils ont répondu généralement avec empressement. Cette année, je voulais également les prier de m'adresser un état des séries L et Q, conformément à un modèle que je leur aurais envoyé. Après réflexion, j'ai abandonné cette idée, parce que, sauf Montbéliard, il n'existe pas quatre communes où il y ait, sur l'époque révolutionnaire, des documents importants. J'établirai moi-même cet état au cours des inspections que je ferai dans les communes.

Inventaires faits par M. Dornier. — M. Dornier a fait des inventaires dans deux communes : à Montgesoye et à Plaimbois-du-Miroir ; dans cette dernière commune, il y a quelques papiers anciens concernant les forêts.

Lettre à MM. les Maires. — Pendant l'inspection de l'année dernière, j'avais remarqué que les archives des communes de Lods, Longevelle, La Chaux et Malbuisson étaient dans un état défectueux. Des lettres ont été adressées à MM. les maires pour les prier de vouloir bien s'y intéresser.

Communes visitées en 1907. — Ce sont surtout les archives des communes de l'arrondissement de Montbéliard et de l'arrondissement de Baume qui ont été inspectées. En général, elles sont suffisamment bien conservées, sauf dans quelques localités que je vous signale plus bas.

Allondans.
Audincourt.
Bart.
Bavans.
Belvoir.
Bonnétage.
Bouclans.
Bourguignon.
Charquemont.
Courcelle-les-Montbéliard.
Dambelin.
Dung.
Etupes.
Exincourt.
Glamondans.
Goux-les-Dambelin.
Hôpitaux-Neufs (Les).
Mambouhans.
Mandeure.
Mathay.
Montbéliard.
Plaimbois-du-Miroir.
Pontarlier.
Pont-de-Roide.
Présentevillers.
Rahon.
Randevillers.
Sainte-Suzanne.
Sancey-le-Grand.
Sancey-le-Long.
Servin.
Sochaux.
Taillecourt.
Vaivre.
Valentigney.
Vellevans.
Voujeaucourt.

Allondans. — Les archives sont en assez bon état, mais pas classées. Juqu'en 1823, l'état civil est en feuilles. Le cadastre devra être relié. Quelques comptes du XVIIIe siècle.

Audincourt. — Quelques titres anciens. Registres paroissiaux depuis 1588 ; registre de la commune du XVIIIe siècle. Pas d'inventaire, mais en assez bon ordre.

Bart. — Rien d'antérieur à 1790. Les actes de l'état civil remontent à 1792. Les registres paroissiaux sont à Bavans. Un inventaire serait utile pour les papiers modernes.

Bavans. — Registres paroissiaux importants. Ils datent de 1593 et auraient besoin d'être reliés depuis 1601.

Belvoir. — La dernière inspection remonte à 1894. M. Gauthier annonçait qu'une installation était préparée. Rien n'a été fait. Archives historiques exceptionnellement curieuses depuis 1315 ; nombreux parchemins ; procès des

habitants de Belvoir contre ceux de Rahon. Registre des délibérations du conseil depuis 1791 ; les papiers anciens sont mêlés aux papiers modernes ; ils gisent sans ordre, mangés des bêtes, dans un coffre. Un classement et un inventaire de ces documents intéressants serait nécessaire.

Bonnétage. — Il y a, paraît-il, des archives antérieures à 1790, qui sont à la cure. M. le maire se propose d'essayer de les faire rapporter à la mairie. Registres paroissiaux de 1695.

Bouclans. — M. le maire était absent ; personne ne possédant une clé, il m'a été impossible de pénétrer à la mairie.

Bourguignon. — Mauvais état ; conservation défectueuse. Jusqu'en 1833, l'état civil n'est pas relié.

Charquemont. — Le dépôt est insignifiant.

Courcelle-les-Montbéliard. — Archives désordonnées ; le cadastre est en mauvais état.

Dambelin. — Une partie des archives sont au domicile du maire ; elles seraient mieux à la mairie où la place ne manque pas. Des mesures devraient être prises pour la conservation des registres paroissiaux.

Dung. — Dépôt bien tenu, sans cependant avoir un classement officiel. Pas de papiers anciens.

Etupes. — Quelques comptes d'échevins du XVIIIe siècle. L'inventaire date de 1887. M. le maire est décidé à le faire mettre à jour.

Exincourt. — Le registre des délibérations n'est pas signé depuis le 25 novembre 1906. Les archives anciennes, peu importantes, sont en bon ordre.

Glamondans. — Procédure du XVIIIe siècle. Les archives auraient besoin d'être mises en ordre.

Goux-les-Dambelin. — Il serait utile de faire relier au moins le cadastre et l'état civil.

Hôpitaux-Neufs (Les). — Un vieux coffre contient de nombreux procès remontant au XVIe siècle. Le secrétaire de mairie doit commencer prochainement le classement.

Mambouhans. — Très petit dépôt ; pas de mairie ; les archives sont au domicile du maire.

Mandeure.— Vingt liasses environ de papiers des XVIe et XVIIIe siècles. Les archives sont négligées et exposées à se perdre. Le classement serait très désirable. Le cadastre est en mauvais état.

Mathay. — Peu de chose. Registres paroissiaux de 1740.

Montbéliard. — M. Mauveaux remplit avec soin ses fonctions d'archiviste. Les archives anciennes, très importantes, sont analysées jusqu'à la série G G.

Plaimbois-du-Miroir. — Le classement et l'inventaire ont été faits en 1907 par M. Dornier, archiviste adjoint.

Pontarlier. — Une partie des archives a été classée et analysée par M. Mathey. M. le maire est décidé à faire voter les fonds nécessaires au classement et à l'inventaire de ce qui reste.

Pont-de-Roide. — Il n'y a pas de documents anciens. Les papiers modernes manquent de place ; en assez bon état.

Présentevillers. — Même observation ; un classement ne serait pas inutile.

Rahon. — Peu de chose à dire. Dépôt peu important et suffisamment ordonné.

Randevillers. — Le maire n'a pas de secrétaire ; il s'occupe lui-même avec soin des collections. Le Bulletin des lois aurait besoin d'être relié.

Sainte-Suzanne. — Les reliures sont à jour ; les archives modernes sont en état (sauf le cadastre).

Sancey-le-Grand. — Les archives anciennes sont aux archives départementales sauf quelques registres (registre des délibérations des habitants et des échevins, 1726-1791, 1790-an III). M. le maire m'a dit qu'il existait des registres paroissiaux au presbytère de Sancey.

Sancey-le-Long. — Documents anciens intéressants : franchises accordées aux habitants de Sancey par le seigneur de Belvoir ; procès des habitants de Sancey contre les officiers de Belvoir (nombreuses pièces) ; procès des habitants de Sancey avec ceux de Rahon, etc. Tous ces papiers sont sans ordre dans un coffre exposés aux insectes. Un classement et un inventaire seraient très utiles. Les archives modernes sont chez M. le maire.

Servin. — Quelques volumes auraient besoin d'être reliés. Dépôt en ordre, mais pas de classement.

Sochaux. — L'incendie de 1816 a détruit tous les papiers. Une nouvelle mairie abritera les archives qui sont bien installées.

Taillecourt. — Les reliures ne sont pas à jour. L'arrangement est défectueux.

Vaivre. — Les archives sont chez le maire. Le registre des délibérations n'a pas été signé de 1891 à 1895. Beaucoup de volumes à relier.

Valentigney. — L'état des archives est suffisant ; un inventaire serait utile.

Vellevans. — L'inventaire remonte à 1878. Etat suffisant.

Voujeaucourt. — Papiers antérieurs à 1790 peu importants (une liasse de procédure du XVIII[e] siècle) ; l'état civil de 1791 à 1803 aurait besoin d'être relié.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste

I. — Archives départementales

Appropriations matérielles. — Des travaux importants ont été faits cette année dans les bâtiments des Archives. La cage de l'escalier, les couloirs, les salles ont été repeints. Plusieurs salles ont été remises à neuf. Les combles ont été repeints et nettoyés.

Recherches et communications. — Les recherches ont été de 1.332. Les communications avec déplacement ont été au nombre de 10 (au Ministre de l'Instruction publique, aux administrations).

Versements. — Par le conseil de préfecture :

	Dossiers	Registres
Comptabilité des communes et établissements de bienfaisance des années 1905 et 1906	1.700	»
Comptabilité des fabriques	890	»
Par la 1ʳᵉ division :		
Séries M. N. R.	400	7
Par la 2ᵉ division :		
Néant.		
Par la Trésorerie générale	48	149
Par M. le Procureur général	»	50
Total	3.018	206

Vente de papiers inutiles. — Les mois d'octobre à janvier ont été consacrés à la préparation d'une vente de papiers périmés ; elle a été assez considérable, puisqu'elle comprenait 14.482 kilogr. et a produit la somme de 1.303 fr. 38.

Grâce au mode de cession de gré à gré, nous avons à enregistrer une plus-value très importante sur les prix courants.

Etat sommaire des papiers vendus :

Série M. — Mouvement de la population (1880-1895).
Passeports (1870-1875).
Permis de chasse (1894-1902).
Moyens de transports (1880-1890).
Secours divers (1890-1900).

Série N. — Imprimés des conseils généraux (1840-1880).

Série O. — Comptabilité communale (1870-1875) et de divers services (1859-1875).
Débits de boissons (1890-1900).

Série S. — Comptabilité du canal et des routes (1840-1875).

Série X. — Comptabilité de l'asile départemental (1860-1875).
Admissions; mouvements des entrées et sorties (1850-1875).

Série Z. — Journaux et imprimés hors d'usage.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Archives anciennes

Série H. — Les archives anciennes sont en partie classées et inventoriées jusqu'à la série H (clergé régulier).

Le prémier fonds classé de cette série est celui de l'abbaye de Saint-Vincent, créé en 1090 par Hugues III, archevêque de Besançon. (La charte de fondation se trouve dans le dossier H 18.) L'inventaire a été continué : 10 cotes, H 13 à H 23, ont été analysées. Les articles H 1 à H 23 comprennent les cartulaires, inventaires et titres généraux de l'abbaye. Ils ont été analysés assez longuement sans cependant avoir été publiés *in extenso*. Il m'a semblé qu'ils étaient particulièrement importants pour l'histoire du monastère. MM. Aulard et Camille Block, dans la *Révolution française* du 14 juillet dernier, constatent que les *inventaires* dits *sommaires* sont en général trop détaillés. En effet, si l'on veut suivre le plan selon

lequel ils ont été rédigés, ce n'est pas avant un siècle qu'il sera possible de connaître le catalogue des archives départementales. Il est, de plus, facile de remarquer que bon nombre de documents qui sont ou publiés *in extenso*, ou longuement analysés, ne présentent aucun caractère d'utilité pour les sciences historiques : ce sont des constitutions de rentes, des accensements, etc., que l'on rencontre à chaque instant. Leur lecture, leur traduction, leur transcription ne laissent pas de faire perdre un temps précieux à l'archiviste. Les inventaires ne doivent pas dispenser les travailleurs de recourir aux documents, mais seulement leur permettre de savoir ce que renferment les dépôts. Il semble, de plus, qu'une certaine part d'initiative pourrait être laissée à chaque archiviste. Un inventaire ne doit pas invariablement et uniformément être semblable à un autre inventaire. Si le rédacteur trouve des mots, des coutumes, des faits, etc., qui lui paraissent intéressants, il n'y aurait peut-être aucun inconvénient à ce qu'ils fussent mentionnés. Les catalogues, tout en étant considérablement allégés, auraient ainsi un caractère plus vivant et plus personnel (1).

En ce qui concerne l'abbaye de Saint-Vincent, dont la suite comprend des papiers moins intéressants, l'inventaire pourra être rédigé plus brièvement.

Série révolutionnaire

Série L. — L'an dernier, nous avons pu arriver avant les vacances à classer les dossiers du département. Comme on l'a vu plus haut, une grande partie de notre temps a été occupé par le triage des papiers inutiles destinés à la vente. Depuis le mois de janvier au 14 juillet 1908 (indépendamment des travaux concernant la série M), nous avons réintégré bon nombre de documents dans les dossiers du département que j'ai revus et qui, autant que possible, ont été intérieurement rangés par ordre chronologique. Une partie d'entre eux a été timbrée. Dès mainte-

(1) Ces lignes étaient écrites au moment où j'ai reçu la circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, concernant la rédaction des inventaires sommaires.



nant, j'ai pu constater à nouveau que les indications de l'Etat sommaire paru en 1907, étaient loin d'être toujours exactes. Ainsi, pour la sous-série M du département, l'Etat sommaire indique, pour les subsistances, 14 articles : il y en aura plus de 20; pour la population, 10 articles : il y en aura 40; pour l'administration et comptabilité communale, 5 articles : il n'y aura pas moins de 80 liasses ou registres; pour la sous-série R, 180 environ; pour la sous-série S, 18 articles; pour la sous-série T (instruction publique), 5 liasses. Les dossiers de cette sous-série méritent d'être examinés. Ils contiennent l'Ecole centrale, son organisation, sa comptabilité; les bibliothèques; le théâtre; les catalogues des collections... C'est dans le dossier de l'Ecole centrale que j'ai retrouvé des documents sur la nomination de Charles Nodier comme bibliothécaire adjoint et deux de ses lettres.



Un épisode de la vie de Charles Nodier. — Le 27 fructidor an VI, l'administration départementale prenait l'arrêté suivant :

« ...L'administration départementale, considérant qu'il est de son devoir de hâter par tous les moyens qui sont en son pouvoir la formation de la bibliothèque de l'Ecole centrale; que la nécessité d'avoir un bibliothécaire adjoint pour aider le bibliothécaire principal dans les immenses travaux dont il est chargé subsiste toujours; que le républicanisme et les talents du fils Nodier sont parfaitement connus de l'administration, que son goût très déterminé pour les sciences, l'étude particulière qu'il a faite de la bibliographie et ses bonnes mœurs lui méritent sa confiance.

Article premier. — Le citoyen Nodier fils est nommé adjoint au bibliothécaire de l'Ecole centrale.

Art. 2. — Le traitement est réglé à la somme de six cents francs annuellement.

Art. 3. — Néanmoins, il ne pourra être payé de ce traitement qu'après l'approbation du présent arrêté par le ministre de l'intérieur auquel il sera incessamment envoyé.

Art. 4. — Extrait du présent sera remis au citoyen Nodier fils pour lui servir de titre de nomination. » (1)

Charles Nodier avait alors un peu plus de 18 ans ; il était né le 29 avril 1780.

Le 29 fructidor, il écrit la lettre suivante :

« Charles Nodier, adjoint au bibliothécaire de l'Ecole centrale, aux citoyens président et membres de l'administration centrale du département du Doubs :

» Citoyens administrateurs,

» J'ai reçu votre arrêté du 27 fructidor par lequel vous avez eu la bonté de me nommer adjoint bibliothécaire. Je ferai mes efforts pour répondre à la confiance dont vous m'honorez et pour justifier l'opinion que vous avez de moi.

» Agréez les sentiments de ma reconnaissance ; ils dureront aussi longtemps que mon attachement et ma fidélité inviolables à la République (1).

» Salut et respect.

» Charles NODIER. »

Le 10 brumaire an VII, le Ministre de l'intérieur écrivait aux administrateurs du département du Doubs :

« Citoyens, puisque vous croyez qu'il était nécessaire de donner un adjoint au bibliothécaire de l'Ecole centrale, j'approuve provisoirement la nomination que vous avez faite de cet adjoint par votre arrêté du [2]7 fructidor an VI.

» Salut et fraternité.

» François DE NEUCHATEAU. »



Charles Nodier ne conserva pas longtemps son emploi : le 27 thermidor an VII, c'est-à-dire 11 mois après sa nomination, l'administration centrale prenait un arrêté qui le suspendait provisoirement de ses fonctions. Un membre,

(1) L. 96, fol. 185.

(2) Cette lettre, l'autre qui suit, et les documents concernant cette affaire font partie du dossier de l'Ecole centrale de la série L ; cette série est en voie de classement, et les liasses qui la composent n'ont pas encore reçu de numéros définitifs



dit ce compte rendu, a fait observer que le bibliothécaire pouvait se passer d'un adjoint surtout dans un moment où la pénurie des ressources était telle que l'on ne pouvait s'en procurer pour le service des étapes ; sur quoi, considérant que les motifs et les circonstances qui ont nécessité la nomination d'un bibliothécaire adjoint ne sont plus les mêmes, considérant en outre le grand déficit des centimes additionnels pour satisfaire aux dépenses départementales les plus indispensables,

Le commissaire du directoire exécutif entendu, l'administration centrale du département du Doubs arrête :

1° Le citoyen Nodier fils, adjoint au bibliothécaire de l'Ecole centrale, en cessera provisoirement les fonctions.

2° Son traitement réglé à la somme de six cents francs annuellement cessera provisoirement de lui être payé.

3° Extrait du présent arrêté sera incessamment envoyé au Ministre de l'Intérieur qui demeure invité à l'approuver... » (1)

Le 30 fructidor an VII, le citoyen Quinette, ministre de l'intérieur, approuvait l'arrêté et ses dispositions.

Que s'était-il donc passé du 27 fructidor an VI au 27 thermidor an VII ?

Etait-ce réellement la pénurie des fonds départementaux qui aurait provoqué la révocation de Ch. Nodier ?

Dans un intéressant manuscrit de Nodier, publié par M. Georges Gazier (2), l'auteur de la *Napoléone* fait allusion à des démêlés qu'il eut avec la police le 22 thermidor an VII ; il aurait pris part à une manifestation antijacobine qui eut lieu à 10 heures du soir, à Granvelle. M. J. Sauzet raconte l'incident au T. X, p. 196. Il est probable que l'affaire n'était qu'une plaisanterie de jeunes gens. Mais la nouvelle administration centrale installée le 19 prairial an VII, qui était jacobine, ne lui pardonna pas cette démonstration irrespectueuse pour laquelle il fut

(1) L. 98, fol. 197.

(2) Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs. Ann. 1903-1904, t. 53, p. 271 et suivantes. — M. Salomon : (Ch. Nodier et le groupe romantique, p. 22. Paris. Perrin, 1908), écrit qu' « il a dix-sept ans à peine quand il est nommé adjoint au bibliothécaire *municipal* de Besançon ». On a vu plu haut que M. Salomon commet une légère erreur.

poursuivi et acquitté avec quatre de ses camarades, dont Charles Weiss.

⁂

La disgrâce de Ch. Nodier fut de courte durée. Avant le 13 nivôse an VIII, il adressa aux membres de l'administration centrale la lettre qu'on va lire :

« Aux citoyens membres de l'administration centrale du département du Doubs,

Citoyens, je n'ai pas besoin de vous rappeler les vexations dont j'ai eu l'honneur d'être la victime, elles sont encore présentes à votre souvenir. Disposé, d'ailleurs, à oublier toutes celles qui m'ont été personnelles, je me garderais bien d'en réveiller la mémoire, s'il n'était pas en votre pouvoir de les réparer.

J'avais obtenu la place de bibliothécaire adjoint en fructidor de l'an VI, et j'espérais justifier ce choix par mes travaux et mon zèle. Ces fonctions m'ont été arrachées dans un temps où je ne pouvais pas me faire entendre. Je n'ai point dû les réclamer depuis.

On m'assure que la suppression de mon emploi est motivée sur des vues d'économie. On pourrait observer à l'administration qui a employé ce prétexte, premièrement : que ces vues, toutes louables qu'elles sont, deviennent presque criminelles quand on les applique à un établissement utile et qu'on les fait servir à entraver la marche de l'instruction ; secondement, qu'elle a laissé percer trop évidemment sa partialité en épargnant une place du même genre que la mienne, mais moins nécessaire, moins légale, et cependant mieux rétribuée : celle d'adjoint au professeur de pointure.

Daignez, citoyens administrateurs, consulter les membres de l'Ecole sur l'utilité des fonctions de bibliothécaire adjoint, et mes droits à les remplir.

Je compte sur leur témoignage comme sur votre justice.

Charles Nodier, *étudiant.* »

Cette lettre provoqua une discussion à la séance du 13 nivôse an VIII de l'administration centrale ; on y voit que cette administration ne se désintéresse pas de la

bibliothèque, et aussi que la révocation de Ch. Nodier fut motivée par des raisons exclusivement politiques : un membre, dit le compte rendu, fit observer que le bibliothécaire ne pouvait arriver à classer l'immense quantité de volumes fournis par les districts ; « qu'il importait au gouvernement d'avoir des catalogues exacts de tous les ouvrages pour procurer aux grandes communes des échanges avantageux qui ne peuvent se former que sur les listes des triples éditions de leurs livres inutiles et des ouvrages qui leur manquent ». . . . .

« Qu'enfin, le 27 thermidor dernier, l'administration centrale renouvelée s'était déterminée par la seule influence d'une opinion contraire aux membres qui composaient la précédente à supprimer cette place et à prendre pour motif son inutilité et la pénurie des fonds.

» Sur quoi l'administration centrale, régénérée par le délégué des consuls (1), étant dans l'intention de porter un œil curieux et impartial sur toutes les parties de l'instruction publique comme l'une des plus importantes, elle s'est de nouveau assurée et convaincue que le bibliothécaire, malgré le travail le plus sévère et le plus opiniâtre, mettrait un temps considérable à classer les matières et à fournir ses tableaux, puisqu'il restait encore plus de cent mille volumes ; considérant enfin que le citoyen Nodier fils, pour l'étude particulière qu'il a faite de la bibliographie, par ses mœurs douces, honnêtes, et par son assiduité au travail, est le seul dans la commune de Besançon qui puisse être d'un secours précieux pour accélérer avec ordre ces opérations importantes ; qu'en outre, la modicité de son traitement prouve autant son désintéressement que son goût pour cette partie,

Arrête :

Article premier. — L'arrêté pris par l'administration centrale le 27 thermidor an VII, portant suppression de la place d'adjoint bibliothécaire de l'Ecole centrale, est rapporté.

Art. 2. — Le citoyen Nodier fils, nommé adjoint du

(1) Voir J. Sauzay, t. X, p. 489 et s.

bibliothécaire par délibération du 27 fructidor an VI, reprendra sur le champ ses fonctions... » (2)



Le 14 nivôse, l'administration portait sa délibération à la connaissance du ministre. La lettre dont la minute est conservée aux archives du Doubs ne laisse pas d'être très nette : la pénurie des fonds alléguée pour la suppression de l'emploi de Nodier ne mérite aucune créance, au contraire, il fera pour 600 francs le même travail que le bibliothécaire pour 2.000 francs. L'administration apportera un soin jaloux au développement de la science et ne permettra pas à l'esprit de parti de faire renaître le vandalisme.

Le ministre de l'intérieur, le citoyen Lucien Bonaparte, répondait le 14 nivôse : « ...J'applaudis aux motifs que vous avez eus de réintégrer dans sa place d'adjoint au bibliothécaire de votre Ecole centrale le citoyen Nodier, et j'approuve d'autant plus volontiers votre arrêté qu'il me fait espérer plutôt l'organisation définitive de votre bibliothèque et la confection de son catalogue.

Salut et fraternité.

Lucien BONAPARTE. »



Il nous a paru intéressant de publier les documents qui précèdent, concernant notre compatriote Ch. Nodier, dont le salon fut le berceau du romantisme, qui a donné son nom à une rue voisine des archives. Ils fixent un point de sa biographie et montrent l'intérêt que l'administration départementale prenait déjà du classement de ses collections.



Districts de Baume et de Besançon. — Les titres de ces deux districts ont été classés. Le district de Besançon compte 103 articles. Les dates extrêmes de chaque registre et de chaque dossier ont été inscrites et l'on peut dire qu'il est complètement mis en ordre.

Il en est de même du district de Baume-les-Dames dont

(1) L. 99, fol. 123-124.

les papiers sont plus importants ; ce dernier district comprend 134 dossiers ou registres.

Il ne restera, quand la série L sera entièrement organisée, qu'à mettre à ces articles des numéros définitifs.

Inventaire. — Parallèlement à l'inventaire de la série H, celui de la série L a été poursuivi. Plusieurs registres des délibérations des conseils du département ont été analysés. Actuellement, ce catalogue est arrivé à l'article 55.

Dans le catalogue moderne, comme dans le catalogue ancien, je me suis efforcé de donner aux analyses une longueur suffisante mais non exagérée. Je n'ai pas cru, comme dans certains départements, devoir publier *in extenso* les comptes rendus des séances. Je n'ai mentionné que les délibérations importantes. Aussi bien, en quelques feuilles, ai-je pu dépouiller plusieurs registres. Les articles qui suivront pourront même être examinés beaucoup plus vite, parce qu'ils présentent souvent moins d'intérêt que les séances du conseil du département.

Le crédit annuel, actuellement, est à peu près épuisé.

Série Q. — La série Q (biens nationaux) est définitivement organisée. Un état sommaire, assez complet, que j'ai terminé l'an dernier, a été soumis à la haute approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.

Séries modernes

Série M (1800-1870). — Ainsi que je l'ai écrit à M. le Ministre de l'instruction publique, le 28 avril 1908, j'ai entrepris le classement de la série M jusqu'en 1870. En effet, les travailleurs se portent de plus en plus vers les études d'histoire moderne et les dossiers de la série M, qui comprend tous les papiers administratifs depuis 1800 jusqu'à nos jours, sont sans cesse consultés par les bureaux de la préfecture ou les autres fonctionnaires. D'autre part, ils renferment des documents fort intéressants sur l'histoire contemporaine.

M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu m'encourager et me féliciter de mon initiative.

Actuellement, 478 dossiers sont constitués. Voici les matières qu'ils comprennent : *Personnel administratif*,

Les préfets du Doubs. — A côté des Conseils généraux, la loi du 28 pluviôse, an VIII, instituait un préfet dans chaque département. Nous donnons ci-dessous la liste des préfets du Doubs jusqu'en 1871.

Le citoyen Barris, président du tribunal de révision des départements de la rive gauche du Rhin, nommé par le premier Consul, le 12 ventôse, an VIII, n'accepte pas.

Gallois, non installé (1800).

Le premier préfet fut en réalité le citoyen Marson (1800-1801). Voici l'extrait de la dernière délibération de l'administration centrale, où il fut procédé à son installation (L 100, reg. fol. 65 et dernier). Le Conseil général devait remplacer l'administration centrale. « Séance du 4 prairial, an VIII. Présents : les citoyens Guillemet, président ; Hérard, Bonard, Micaud, Mourgeon et le secrétaire en chef.

« Le Commissaire provisoire du gouvernement annonce qu'il est informé que le citoyen Marsson *(sic)*, nommé à la préfecture du Doubs, est arrivé dans cette commune et qu'il doit se présenter à la séance pour se faire installer. L'administration a délibéré qu'en attendant son arrivée, elle continuerait son travail ordinaire. . . . .

» Le Commissaire annonce l'arrivée du préfet. Tous les membres se lèvent ; il est introduit dans la salle et dépose sur le bureau une ampliation de son brevet de nomination. Le Commissaire en requiert la lecture, ce qui a été fait de suite, après quoi il demande qu'il soit installé. Le président proclame en conséquence que le citoyen Marsson, de Nantes, ex-commissaire central de la Loire-Inférieure, est préfet du Doubs ; il quitte le fauteuil et invite le préfet à l'occuper.

» Ensuite le préfet s'étant fait représenter l'arrêté du premier Consul, du 24 germinal, portant nomination des conseillers de préfecture, les citoyens Mourgeon, Bonard et Kilg, appelés à en remplir les fonctions, se sont présentés et ont fait entre ses mains la promesse de fidélité à la constitution, prescrite par la loi du 21 nivôse ; ils ont été installés en cette qualité. »

Jean Debry (1801-1814).

Le comte de Scey (1814-1815).

Le chevalier Derville-Maleschard (22 mars-13 juin 1815).
Le baron Capelle (1815-1816).
Le comte de Scey (1816-1818).
Le comte de Siméon, non installé (1818).
Le comte Villiers du Terrage (1818-1820).
Choppin d'Arnouville (1820).
Le baron de La Chadenède (1820-1822).
Le comte de Brosses (1822-1823).
Le comte de Florac, non installé.
Le comte de Milon de Mesne (1823-1828).
Le comte de Juigné (1828-1829).
Le vicomte de Beaumont (1829-1830).
De Calvière (2 avril 1830-6 août 1830).
Choppin d'Arnouville (7 août 1830-18 novembre 1831).
Derville Maléchard (19 novembre 1831-13 juillet 1833).
Victor Tourangin (14 juillet 1833-27 février 1848).
Six Commissaires de la République, du 4 mars au 4 août 1848 : Mérey, Drevon, Faivre, James de Montry, Tisserandot et Gindriez.
Emile Commandré (14 août 1848-23 janvier 1849).
Vaisse (1849).
Pardeilhan-Mézin (20 novembre 1849-1851).
Piétri (7 mars 1851, non installé).
Le comte de Lapeyrouse (3 avril 1851-2 septembre 1858).
Pastoureau (3 septembre 1858-15 octobre 1865).
D'Arnoux (16 octobre 1865-1869).
Demanche (1869-1870).
Le baron de Farincourt (31 janvier 1870-2 septembre 1870).
Ed. Ordinaire (9 septembre 1870-janvier 1871).
Em. Regnaud (28 janvier 1871).



Les plébiscites. — Dans mon dernier rapport, j'ai publié des extraits des comptes décadaires sur le coup d'Etat du 19 brumaire. Dans la série M on trouve des renseignements sur les plébiscites de l'an X, de l'an XI, de 1848, 1851 et 1852.

Plébiscite de l'an X. — L'arrêté des Consuls du 20 floréal,

INSCRITS	VOTANTS	Louis-Napoléon Bonaparte	Cavaignac	Ledru-Rollin	Lamartine
80.303 y compris 5.689 militaires et marins.	61.043	39.661	18.622	1.324	198

Dans les différents cantons du département, les voix s'étaient ainsi réparties :

CANTONS	Louis-Napoléon Bonaparte	Cavaignac	Ledru-Rollin	Lamartine
Amancey.	1.127	486	12	»
Audeux	2.363	274	6	1
Audincourt.	1.772	576	14	5
Baume.	1.105	475	81	19
Besançon-Nord	2.648	995	201	6
Besançon-Sud	3.152	2.933	360	19
Blamont	806	393	18	1
Boussières	1.424	314	8	3
Clerval.	1.579	333	26	1
Levier	1.336	819	38	»
L'Isle	1.673	269	23	»
Malche.	1.079	773	37	6
Marchaux	1.717	342	29	»
Montbéliard	1.447	796	124	»
Montbenoit.	761	617	8	»
Morteau	643	834	17	»
Mouthe	689	1.285	5	»
Ornans	2.219	789	61	10
Pierrefontaine	1.276	456	9	»
Pontarlier	1.301	1.663	37	64
Pont-de-Roide	1.314	251	11	»
Quingey	1.889	614	104	»
Rougemont.	1.754	245	33	»
Roulans	1.465	170	9	»
Russey.	896	405	6	»
Saint-Hippolyte	551	802	12	6
Vercel	1.455	477	4	9

Pour la Haute-Saône, d'après le *Journal de la Haute-Saône*, les chiffres avaient été les suivants :

Inscrits : 93,429 ; votants : 74,962. Bonaparte, 65,012 ; Cavaignac, 6,435 ; Ledru-Rollin, 2,452 ; Lamartine, 153 ; Raspail, 20.

Plébiscite du 20-21 décembre 1851. — Le coup d'Etat des 1-2 décembre 1851 fut approuvé dans la France par 7,439,216 *oui* et repoussé par 640,797 *non*, sur 9,618,057 inscrits. (A. Thomas, *Le Second Empire*, p. 416). Dans le Doubs, sur 77,917 électeurs inscrits, il y eut 64,278 votants : 60,123 *oui* et 3,695 *non ;* 460 bulletins nuls.

Les lettres des maires annoncent que les élections s'étaient passées dans le plus grand calme ; les électeurs, selon eux, témoignèrent partout d'un grand empressement. De son côté, le sous-préfet de Baume écrit le 21 décembre : « Jamais l'histoire n'aura à enregistrer un pareil élan plus unanime et plus calme. Baume excepté, tout le monde s'est porté au scrutin ». Cette lettre fut écrite à onze heures du soir ; à midi, il disait déjà : « Baume est plus froid ; à l'heure où je vous écrit, il n'y a encore que 390 votants sur 709 inscrits ». Sur 741 votants (y compris les militaires), il y eut 487 votants : 356 *oui*, 120 *non* et 11 bulletins nuls. Les communes de l'arrondissement de Baume, où l'on relève le plus d'opposants, furent celles de :

	Inscrits	Votants	Oui	Non
Surmont	73	62	51	11
Huanne	85	61	54	7
Champlive	92	79	65	14
Cour	68	52	42	9
Abbenans	234	165	147	18
Cubrial	141	115	97	18

Le maire de Champlive commente ainsi l'élection de sa commune : « Tout s'est passé dans le calme ; je ne suis pas très satisfait du résultat, cependant je pensais qu'il y aurait encore plus de *non* qu'il n'y en a eu, ce qui me fait espérer que l'accord revient un peu dans notre commune et qu'il n'y a pas tant de socialistes qu'on le supposait dans notre commune ».

La correspondance du sous-préfet de Montbéliard montre également que l'ordre ne fut pas troublé par le plébiscite. Le 21 décembre, en envoyant les résultats au préfet, il se borne à indiquer que « tout est tranquille ». A Montbéliard, il y eut plus du tiers de suffrages négatifs et presqu'un quart d'abstentions :

	Inscrits	Votants	Oui	Non
Montbéliard	1259	888	559	321
Raynans	67	42	31	11
Laire	65	51	35	13
Semondans	51	45	26	14
Badevel	154	135	91	36
Saint-Hippolyte	234	195	171	18

Dans l'arrondissement de Pontarlier, les cantons de Levier, Montbenoît et Mouthe donnèrent de très fortes majorités à Louis Napoléon. A Morteau et Pontarlier, les abstentions et les suffrages négatifs sont assez considérables :

	Inscrits	Votants	Oui	Non
Pontarlier	1340	922	707	206
Morteau	401	236	185	46
Montlebon	338	140	135	5
Lac-ou-Villers	455	345	296	38

Une statistique non signée, dressée par la préfecture, indique que sur les 640 communes du département, 47 ont voté à l'unanimité pour le plébiscite. Le nombre des suffrages négatifs n'a pas dépassé 5 % du nombre des votants dans 216 communes ; il a été de 5 à 10 % dans 63, et a dépassé 10 % dans 70. Les abstentions n'ont pas atteint 15 % dans 533 communes et ont dépassé 15 % dans 107. Elles se sont principalement fait remarquer dans les villes, dans les cantons manufacturiers et sur la frontière suisse. Elles ont été de 57 % à Montlebon, 46 % à Hérimoncourt, 45 % à Béthoncourt, 42 % à Besançon-Nord, aux Fins et à Morteau, 36 % à Besançon-Sud, au Russey, 32 % à Pontarlier, 30 % à Montbéliard.

Elections du 22 novembre 1852. — Pour l'élection du 22 novembre (rétablissement de l'Empire), les rapports

des sous-préfets font justement remarquer la diminution du nombre des abstentions. A Baume, sur 752 inscrits (dont il faut défalquer 45 militaires, ce qui donne en réalité 707 inscrits), il y eut 523 votants, 437 *oui*, 65 *non*. Les abstentions sont dues au mauvais temps qui a empêché les habitants des hameaux ruraux de descendre à la ville. Les socialistes ont voté négativement. Le sous-préfet de Montbéliard constate que sur le vote du 20 décembre il y a « une supériorité de *oui* de 855. Maîche et Le Russey, ajoute-t-il, par suite de la protestation du comte de Chambord, ont fait perdre une partie de ce que les autres cantons avaient gagné, surtout celui de Montbéliard. Pont-de-Roide tient toujours l'avance de beaucoup, il a le même chiffre de voix que l'année dernière, mais plus de *oui* ».

Dans l'arrondissement de Pontarlier, les cantons de Levier et Montbenoît « ont parfaitement voté en entier ». La ville de Pontarlier est devenue meilleure. Dans la commune de Jougne, « travaillée » par M. Reverchon, il y a eu beaucoup d'abstentions. M. Gaulard, maire de La Grand'-Combe, s'étant abstenu, il y a eu, dans sa commune « 147 abstentions sur 283 votants ». En somme, les votes négatifs sont dus aux orléanistes et aux républicains à Pontarlier et à Jougne ; à Morteau, aux républicains et aux légitimistes.

On pourra voir, du reste, par le tableau suivant, les suffrages obtenus par Louis Napoléon aux trois élections : 1° du 10 décembre 1848, à la présidence de la République ;

2° Du 20 décembre 1851, pour l'approbation du coup d'Etat ;

3° Des 20-21 novembre 1852, pour le rétablissement de la dignité impériale.

ARRONDISSEMENTS	10 déc. 1848	20 décembre 1851		20-21 novembre 1852	
	Affirmatifs	Affirmatifs	Négatifs	Affirmatifs	Négatifs
Baume	10.807	16.025	436	16.163	214
Besançon . . .	15.002	21.012	1.561	19.810	854
Montbéliard. .	7.865	12.409	1.058	13.264	348
Pontarlier. . .	4.987	10.677	640	11.444	291
TOTAUX. . .	39.661	60.123	3.495	60.681	1.707

Archives contemporaines

Les séries K-Y reçoivent à chaque instant des versements des bureaux de la préfecture et des administrations. Cette année, comme on l'a vu plus haut, on a versé aux archives 3,118 liasses et 206 registres. Parmi ces derniers, il y a 50 registres provenant du parquet de M. le Procureur général. Nous en donnons un état plus loin. Les autres liasses sont actuellement en voie de classement ; des fiches sommaires seront faites comme pour tous les autres dossiers.

Comité des études économiques de la Révolution. — La commission s'est réunie sous la présidence de M. le député Beauquier. Plusieurs membres assistaient à la réunion. J'ai donné des renseignements sur la série domaniale (Q) et j'ai appelé l'attention de la commission sur l'intérêt qu'il y aurait à publier les documents concernant l'horlogerie. Une nouvelle réunion aura lieu prochainement.

Correspondance du Procureur général (1811-1856). — Le 9 juin dernier, M. le Ministre de l'instruction publique adressait la circulaire suivante :

« Parmi les documents versés en 1905 par le ministère de la justice aux Archives nationales, une des collections les

plus précieuses, au point de vue historique, est la série des rapports politiques des Procureurs généraux de 1849 à 1870. Malheureusement, cette collection ne commence qu'en 1849, alors que les Procureurs généraux non seulement envoyaient périodiquement des rapports dès l'année 1841 (règlement du 6 décembre 1840), mais encore auraient adressé à la chancellerie, de 1815 à 1841, à date régulière, de nombreux comptes rendus traitant des affaires politiques. Frappé de l'intérêt que présente ces documents pour l'étude d'une époque encore peu et mal connue et qui commence à solliciter l'attention des historiens, j'ai demandé à M. le Garde des sceaux, ministre de la justice, de vouloir bien permettre le versement, dans les dépôts d'archives départementales, des minutes de ces rapports et pièces annexes (rapports des Procureurs de la République, puis impériaux ; rapports des juges de paix cantonaux adressés à ces derniers magistrats), conservés actuellement auprès des parquets généraux. »

M. le Substitut du Procureur général a bien voulu m'autoriser à prendre dans les archives du Palais de justice les documents concernant la période à laquelle fait allusion M. le Ministre de l'instruction publique. Ce n'était pas chose facile : les archives étaient dans le désordre le plus complet. A vrai dire, je n'ai pas retrouvé les *minutes* des rapports des procureurs et des juges de paix, mais j'ai fait verser aux archives du département 50 registres où la correspondance du Procureur général est transcrite ; ces registres embrassent les années 1811 à 1856. En voici l'état sommaire :

Transcription de lettres (adressées au Ministre de la justice, de 1816 à 1853, 14 registres.

Transcription de lettres adressées aux Procureurs du roi :

A Arbois, 1812-1844, 3 registres.
A Baume, 1816-1837, 2 registres.
A Besançon, 1816-1831, 1 registre.
A Dole, 1816-1828, 1 registre.
A Gray, 1816-1829, 1 registre.
A Lons-le-Saunier, 1816-1824, 2 registres.

A Lure, 1816-1856, 3 registres.

A Pontarlier, 1816-1841, 2 registres.

A Saint-Claude, 1816-1831, 1 registre.

A Saint-Hippolyte puis à Montbéliard, 1812-1828, 2 registres.

A Vesoul, 1816-1847, 3 registres.

Transcription ou analyse de lettres adressées aux différentes autorités judiciaires et administratives, de 1812 à 1845, 15 registres.

Archives ecclésiastiques

M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 6 juin dernier, adressait une circulaire concernant l'attribution des archives ecclésiastiques, la conservation et l'utilisation de ces titres. Depuis l'an dernier, tous les papiers provenant des établissements religieux ont été versés aux Archives du Doubs ; un état de ces titres, antérieurs et postérieurs à 1790, a été inséré dans le dernier rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

En ce qui concerne les archives des anciennes fabriques, j'ai communiqué à M. le Directeur des domaines la liste des communes où, disait-on, des documents anciens n'avaient pas encore été déposés dans les mairies. L'enquête de MM. les fonctionnaires de l'enregistrement n'a donné aucun résultat.

Rapport de M. le Ministre de l'instruction publique sur les archives du Doubs. — « Dans un rapport qu'il m'a adressé sur l'état vérifié cette année par lui des archives du Doubs, M. Chevreux, inspecteur général, m'a fourni le meilleur témoignage de l'installation de ces collections, qui lui a paru suffisamment spacieuse, au moins quant à présent, ainsi que du zèle avec lequel M. l'Archiviste se consacre à les bien ordonner et à les mettre en lumière. Ces favorables constatations sont confirmées par l'examen du dernier compte rendu annuel de M. Pigallet, envoyé au ministère le 30 octobre.

» Entre autres occupations de ce fonctionnaire, en 1906-1907, j'ai particulièrement noté la continuation du cata-

Châtillon-Guyotte.
Chaucenne.
Chaudefontaine.
Chazelot.
Corcelles-Mieslot.
Cubrial.
Cubry.
Cuse-et-Adrisans.
Désandans.
Gondenans-Moulins.
Gouhelans.
Hauterive-et-la Fresse.
Huanne-Montmartin.
Issans.
Lusans.
L'Isle-sur-le-Doubs.
Marchaux.
Médière.
Mésandans.
Montferney.
Morteau.
Montbéliard.
Noirefontaine.
Pont-de-Roide.
Puessans.
Rognon.
Romain.
Rougemont.
Saint-Hippolyte.
Valdahon.
Villers-le-Lac.

Abbenans. — Les archives sont en bon état. Les reliures sont à jour. Le secrétaire de mairie est l'instituteur. Il n'y a pas de documents anciens, sauf des registres paroissiaux, qui remontent à 1664. Les plus vieux papiers de la commune sont des réquisitions de 1815.

Accolans. — Registre paroissial de 1684. Les archives ne sont pas en ordre. Elles sont dispersées dans un coffre et dans un buffet ; il est presque impossible de retrouver quelque chose. Rien à signaler d'antérieur à la Révolution. Reliures à jour.

Allondans. — Les papiers de la commune sont bien ordonnés.Pas d'anciens documents, sauf des reçus de la communauté d'Allondans par la seigneurie de Montbéliard (1718-1793). Registres paroissiaux (religion réformée) de 1684 à la mairie de Saint-Julien-les-Montbéliard. Il existe une lacune dans l'état civil pour l'année 1820. Il y a un vieil inventaire.

Aibre. — Archives peu importantes. Les registres paroissiaux sont à la mairie de Désandans. Le registre de délibérations du conseil municipal remonte à 1838 ; l'état civil à 1812. L'atlas cadastral n'est pas en très bon état. L'arrangement est suffisant.

Arcey. — Registre paroissial de 1732. Les archives ne sont pas classées, mais M. le maire doit en faire le rangement. Inventaire de 1889. Registre des délibérations du conseil municipal du 28 pluviôse, an VIII. Registre des actes importants de la commune (1800-1890).

Avilley. — Les documents anciens ont été détruits sous la Révolùtion, sauf les registres paroissiaux de 1680. Inventaire de 1904, dont le double a été envoyé aux archives départementales. Situation satisfaisante.

Baume-les-Dames. — Les archives anciennes sont classées et inventoriées jusqu'en 1790. L'inventaire est imprimé. Les archives révolutionnaires et administratives sont dans la salle de la bibliothèque et gagneraient à être mieux ordonnées. Quelques registres intéressants postérieurs à 1790 :

Registres de délibérations de la municipalité :

1° 26 janvier 1790 — 30 décembre 1790.
2° 7 janvier 1790 — 3 mars 1793.
3° 13 messidor, an III — 20 thermidor, an IV.
4° 8 thermidor, an VIII — 5 pluviose, an XI.
5° 20 vendémiaire, an X — 20 octobre 1814.
6° 9 pluviôse, an XI — 20 novembre 1817.

Registre pour les mandements de la municipalité :

7 thermidor, an VIII — 4e jour complémentaire, an XIII.

Livre d'enregistrement des actes de procédure du juge de paix :

13 mars 1792 — 14 fructidor, an II.

Bief. — Le dépôt est en bon état. Pas d'anciens papiers. Etat civil depuis 1793. M. le maire va commencer l'inventaire.

Bournois. — Inventaire de 1884. Etat satisfaisant. Livre d'arpentement de 1763. Registre paroissial de 1760.

Cendrey. — Rien d'antérieur à 1800. Archives en bon état. Il n'existe pas d'inventaire des papiers modernes.

Champoux. — Petite commune de 60 habitants qui faisait

partie de la paroisse de Marchaux. Registre de l'état civil depuis l'an VIII. Registres modernes bien tenus.

Châtillon-Guyotte. — La commune n'a pas d'archives importantes. Etat civil de l'an II. Un classement serait utile.

Chaucenne. — Un imprimé a été envoyé pour faire l'inventaire. Les anciens registres paroissiaux remontent à 1773. Registre de délibérations du 25 avril 1811. Les archives sont en bon ordre.

Chaudefontaine. — Les papiers modernes sont inventoriés. Etat civil de 1793. Délibérations du conseil municipal de 1790. Inventaire de 1894.

Chazelot. — L'état civil date de 1793 ; les registres paroissiaux de 1569 sont à la mairie de Rougemont. L'état civil aurait besoin d'être relié.

Corcelles-Mieslot. — Les papiers de la mairie étaient dans le désordre le plus complet. M. le maire nouvellement élu, sur ma demande, les a fait classer par l'archiviste adjoint.

Cubrial. — Un état très sommaire des archives a été fait en 1904. Etat civil de 1793. Registre de délibérations de 1831. Bibliothèque administrative assez complète. Crédit annuel de 50 francs pour l'entretien des archives.

Cubry. — Registres paroissiaux de 1793 qui auraient besoin d'être reliés. Il serait utile de classer les archives.

Cuse-et-Adrisans. — Le nouveau secrétaire de mairie, M. l'instituteur, a déjà mis en ordre les papiers de la commune et se propose d'en rédiger un inventaire (le dernier date de 1870). Peu de documents importants : livre d'arpentement de 1688, quelques procédures du XVIIIe siècle. Registre de délibérations du conseil municipal de pluviôse, an XI. Le récolement a été fait aux dernières élections.

Désandans. — Les livres et titres communaux viennent d'être déposés dans une nouvelle mairie ; ils ne sont pas encore mis en ordre. Rien d'intéressant ne paraît devoir être signalé.

Gondenans-les-Moulins. — Les archives sont en bon état. Pas de documents importants.

Gouhelans. — Liasses de procédures de la fin du XVIIIe siècle. Extrait des registres de la maîtrise des eaux et forêts de Baume. Registre de 348 folios, 1751 (mauvais état, manque la fin). Pas d'inventaire ni de classement. Registres d'état civil de 1793.

Hauterive. — M. l'archiviste adjoint doit faire le classement des papiers de cette commune. Une partie des archives sont encore au domicile de l'ancien maire. Etat civil de 1791. Registre de délibérations de 1792.

Huanne-Montmartin. — Il n'y a pas de classement selon le cadre officiel. Un inventaire a été fait par M. l'instituteur. Selon lui, il y aurait d'anciens documents à la cure d'Huanne, qui était autrefois une paroisse importante dont Montmartin faisait partie.

Issans. — Les papiers sont en désordre. Pas d'inventaire. Registre de délibérations de 1819. Etat civil de 1811.

Lusans. — Petite commune sans ressources. Le buffet où sont les archives devrait être fermé. Des reliures seraient nécessaires. Une partie des archives est conservée au domicile de M. le maire.

L'Isle-sur-le-Doubs. — Les archives sont importantes. Elles sont empaquetées et en bon état, mais elles auraient besoin d'être classées. Registres de délibérations : 26 juin 1790 — 17 fructidor, an V; 20 vendémiaire, an IX, — 8 mai 1809 ; 3 janvier 1812-1838. M. le secrétaire de mairie croit savoir qu'il y aurait des papiers à la cure. Il a promis d'envoyer aux archives du département une lettre de Pichegru. Les papiers modernes sont bien tenus et en bon état.

Marchaux. — Pas de documents anciens, sauf les registres paroissiaux de 1644. Registre de délibérations municipales de 1800. Inventaire de 1889.

Médière. — Il n'y a pas de classement ni d'inventaire. Les anciens titres se trouvent à Blussans. Registre de délibérations : 5 août 1790 — 3 avril 1848. Etat civil de 1793.

Mésandans. — Une liasse de papiers de la fin du XVIIIe siècle : procès des habitants de Mésandans avec ceux de Romain. Registre de délibérations : an IX—27 juillet 1815. Un classement serait utile.

Montferney. — Inventaire de 1852. Archives peu importantes. Pas de classement officiel, mais en bon état.

Morteau. — Registes paroissiaux qui datent de 1641 : une partie versée par le curé en 1900 ; ils sont reliés et en bon état. A signaler : le livre noir (lois et règlements du Val de Morteau), un registre de 192 folios, papier, 1188-1639, relié bois. A la fin : « Le surplus du présent livre a esté perdu par l'invasion des Suédois, 1639, ayant dû depuis demouré plusieurs années en Suisse. B. Guyot ». Archives en bon état.

Montbéliard. — Les archives de la ville, tant anciennes que modernes, sont des plus importantes. Les archives anciennes sont dispersées à Paris, Besançon, Vesoul, Montbéliard et Stuttgard. A Montbéliard, il reste encore environ 300 liasses qui sont l'objet d'un classement et d'un inventaire très sérieux par l'archiviste de la ville, M. Julien Mauveaux. Depuis quelques années, indépendamment de ses occupations ordinaires, M. Mauveaux a constitué deux cents dossiers et dressé un catalogue très détaillé sur fiches. Il est difficile de donner ici un répertoire des collections de la ville ; bornons-nous à mentionner : le fonds judiciaire (justice de la mairie depuis le XVe siècle); archives hospitalières (depuis le XIVe siècle, 50 liasses ou registres) ; archives des corporations de la ville (très intéressantes et déjà classés) ; les *notaux*, ou faits mémorables de la ville (1491 fin du XVIe siècle, 8 vol.) ; le registre de bourgeoisie ou livre rouge (1318-1799). L'inventaire de M. J. Mauveaux ira jusqu'au « rattachement » de Montbéliard, 10 octobre 1793. Le plus ancien document date de 1283 : charte de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, et de Guillemette, sa femme (le sceau de Guillemette est seul conservé).

Les archives révolutionnaires comprennent 35 dossiers

environ. Un état sommaire a déjà été rédigé par M. Mauveaux, une copie a été envoyée aux archives du Doubs.

Il existe un inventaire de 1894 pour les archives modernes. Je ne puis que féliciter M. Mauveaux de sa laborieuse entreprise et la signaler à M. le Ministre de l'instruction publique et à M. le maire de Montbéliard, qui est très disposé à proposer au budget des fonds nécessaires à l'impression du catalogue.

Noirefontaine. — Les archives sont dispersées dans un coffre et dans un buffet. Elles auraient besoin d'être classées et mises en ordre. A signaler plusieurs plans de 1770, un registre de délibérations de 1829. Registres paroissiaux de 1589.

Pont-de-Roide. — Les archives étaient autrefois à l'usine, où les papiers anciens ont dû être égarés. Le dépôt actuel, qui est à la mairie, ne comprend point de documents intéressants ; il n'est pas classé, mais en bon état. Pas d'inventaire. Registres paroissiaux de 1691.

Puessans. — Il m'a été impossible de rejoindre le maire qui avait les clés de la mairie.

Rognon. — Dépôt peu important. Il n'y a ni inventaire, ni classement ; les papiers sont cependant en bon état et en bon ordre.

Romain. — Un rangement serait très utile, une partie des papiers est dispersée. Il est presque impossible de faire des recherches. Registres paroissiaux de 1765.

Rougemont. — Archives assez intéressantes. A signaler une liasse de 50 pièces environ des XVe et XVIe siècles (accensements, constitutions de rentes, procédures, etc.). Registres paroissiaux de 1569. Registres de délibérations : 4 novembre 1735-30 ventôse, an IV ; 9 avril 1789-12 avril 1791. Pas d'inventaire. Le dépôt a été mis en ordre par M. Bernardin, instituteur et secrétaire de mairie, dont le travail ne saurait qu'être loué.

Saint-Hippolyte. — Les archives modernes sont en bon état et leur rangement suffisant. Les registres paroissiaux,

qui remontent à 1789, sont bien conservés et reliés. M. le curé a remis, en 1900, à M. le maire : 1° un registre paroissial de 1700 à 1792 ; 2° un recueil de délibérations du conseil municipal, an IX, 1833.

Dans les greniers, il y a deux coffres remplis de vieux papiers et de parchemins qui se rapportent à l'histoire de la ville (procédures, constitutions de rentes, etc.). Ces documents, qui ne sont pas classés, risquent de se détériorer s'ils ne sont pas mis en ordre et réintégrés avec les autres titres de la commune.

Valdahon. — Le dépôt est bien tenu, l'inventaire est de 1885. Il n'y a pas de documents anciens. Registres paroissiaux de 1589. Registre de délibérations de l'an IX.

Villers-le-Lac. — Plusieurs incendies ont détruit les papiers de la commune déposés autrefois à la ferme appelée Champagne. Il ne reste qu'une liasse des XVII[e]-XVIII[e] siècles (procès entre les habitants de Villers et le sieur Binétruy, chapelain et seigneur des Brenets, demeurant à Madrid). Registres paroissiaux du Chauffaux et du Pissoux de 1654. Registre de délibérations de 1838. Inventaire de 1883.

ARCHIVES DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES

Rapport de M. Maurice Pigallet, archiviste en chef

I. — Archives de l'Etat et du Département

Appropriations matérielles. — Des travaux de peinture ont été faits aux fenêtres et aux boiseries extérieures dans le bâtiment principal des archives. Le premier étage du pavillon annexe a reçu d'importantes réparations ; des boiseries, un plancher ont été refaits. Les chéneaux ont été visités et nettoyés ; il serait utile qu'ils le fussent chaque année avant l'hiver.

Eclairage. — Actuellement, sauf le cabinet de l'archiviste qui dispose de lampes à pétrole, le dépôt n'est pas éclairé ; l'hiver il est fermé à quatre heures ; mais dès trois heures, il est souvent impossible au public et aussi aux employés de lire et de travailler. J'ai l'intention de soumettre à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique une proposition tendant à prolonger jusqu'à cinq heures l'ouverture des archives et à y faire mettre la lumière électrique ; elle est installée dans les archives des villes suisses, qui n'ont qu'à s'en féliciter. J'espère pouvoir ainsi donner satisfaction aux travailleurs qui, souvent, m'ont exprimé leur regret d'être privés de moyens d'éclairage, et aussi d'être obligés de cesser leurs recherches au milieu de la journée.

Recherches. Expéditions. — Les recherches ont été de 1.530. Les expéditions ont produit la somme de 10 fr. 25.

Versements :	Registres ou dossiers
Par le conseil de préfecture.	700
Par la 1re division.	500
Par la 2e division.	1.500
Par la trésorerie	450



Le versement le plus important a été fait par la 2e division : 1.500 liasses de 1815 à 1906 ; la 1re division nous a fait parvenir des papiers postérieurs à 1880 ; la trésorerie, ses registres depuis dix ans.

La commune de Mouthier, sur ma demande, a versé aux archives un certain nombre de titres dont je parlerai dans le chapitre consacré aux archives communales.

Enfin, M. le Ministre de l'Instruction publique vous avait prié de vouloir bien faire déposer aux archives départementales les registres de l'enregistrement antérieurs à 1800. M. le Directeur de cette administration, auquel j'ai soumis la lettre de M. le Ministre, a demandé aux receveurs de rédiger un état sommaire de ces registres ; cet état est terminé. Un crédit de 200 francs, pour le transport de ces documents et des titres communaux, est inscrit au budget, et ces papiers pourront incessamment être envoyés aux archives, où ils compléteront la collection déjà très importante de la série Q.

Réglementation du personnel des archives. — Ensuite d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, un arrêté a été pris pour réglementer et compléter le personnel des archives qui, par suite des circulaires ministérielles, des recherches plus nombreuses, des versements plus importants, devient absolument insuffisant.

Assurance des archives.— Après l'incendie des archives des Basses-Pyrénées, M. le Ministre de l'Instruction publique s'est préoccupé de préserver, contre le retour de semblables sinistres, les collections de l'Etat, des départements, des communes et des établissements hospitaliers. Dans le Doubs, comme je vous l'écrivais dans mon rapport du mois d'avril, notre dépôt présente le minimum de dangers. Il est isolé (bien que, cependant, il soit encore trop rapproché d'une poudrière et d'un chantier de bois) ; le bâtiment est presque neuf ; les salles sont voûtées ; des tuyaux d'eau vérifiés plusieurs fois l'an, sont prêts à fonctionner ; des extincteurs ou des avertisseurs pourront être placés dans les salles. Mais encore faudrait-il que l'archiviste fût prévenu, si un sinistre venait à se déclarer. Dans beaucoup de villes, les archi-

vistes sont logés dans le dépôt ou dans une annexe. M. Stein, président de l'Association des archivistes français, au dernier congrès, pouvait justement dire qu'une grande partie des collections des Basses-Pyrénées aurait pu être sauvée, si l'archiviste avait habité le bâtiment des archives.

Les archives communales et hospitalières présentent plus souvent des risques d'incendie. Ainsi, à Montbéliard, les titres municipaux, dont l'intérêt est indiscutable, sont logés dans un grenier, sous le même toit que les bureaux de la mairie et que le théâtre municipal. Il est généralement impossible de faire attribuer un nouveau local aux papiers des communes ; mais ce qu'il est toujours possible de faire, c'est d'assurer contre l'incendie les archives des villes. Une circulaire a été envoyée à MM. les maires du département, pour les prier de vouloir bien prendre des précautions contre les risques de sinistre, et assurer les archives dont ils ont la garde et la responsabilité.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, du 29 mars dernier, est venue modifier les principes de classement jusqu'alors suivis pour les archives modernes. Chaque série des archives anciennes n'aura, comme par le passé, qu'une seule et unique numérotation depuis le premier article jusqu'au dernier, quel que soit le nombre des fonds qu'elle contienne ; par contre, les archives modernes seront numérotées par subdivisions ou sous-séries, afin de permettre les intercalations rendues successivement nécessaires par les versements des administrations départementales et des bureaux de la préfecture. Il est facile de voir l'utilité d'une pareille recommandation. Les séries contemporaines sont sans cesse en voie d'accroissement et à tout moment des additions sont nécessaires.

Malheureusement cette circulaire est venue trop tard ; si elle avait été connue et suivie il y a cinquante ans, les

séries M-Z seraient classées suivant une méthode uniforme, précise et pratique. Il n'en est pas ainsi dans notre dépôt ; mes prédécesseurs et moi (qui ai été obligé de continuer leur méthode au moins provisoirement) avons procédé de la manière suivante : 1°) Nous avons laissé des numéros en blanc ; 2°) nous avons fait des numéros doubles, triples, etc. ; 3°) nous avons ajouté à la suite les dossiers que l'on nous versait.

Il est facile de voir les inconvénients de ce procédé : tout d'abord, on ne sait combien d'articles comprendront les liasses qui doivent parvenir aux archives ; les numéros en double prêtent à la confusion ; enfin, en ajoutant à la suite les nouveaux versements, on morcelle les sous-séries dont on fait comme des tranches périodiques. En voici un exemple : dans la série M, l'état civil comprend des articles classés sous les numéros 1461-3222 ; non pas que cette sous-série se compose de 1.761 articles ; mais si l'on consulte les fiches, on voit qu'elles correspondent à différents versements (1461-1480, correspondance générale ; 1485-1543, tables décennales ; 2670-2675, tables décennales, et 3216 à 3222, tables décennales de 1893 à 1902).

Le travail de classement, qui devrait être fait conformément à la circulaire, demandera non seulement de longues années, mais aussi un personnel nombreux et expérimenté.

Classement de la série L. — Cette année, le travail de classement a porté sur les archives postérieures à 1790 (1). C'est, tout d'abord, l'importante série L dont le rangement a été continué. Dans mon dernier rapport, je vous signalais que, en plus des papiers de l'administration départementale, les titres de deux districts (Besançon et Baume) avaient été mis en ordre ; dans le cours de l'année 1908-

(1) A dire vrai, les archives antérieures à la Révolution sont loin d'être parfaitement ordonnées. Presque toutes les séries devraient être revues ; les suppléments fondus dans les séries, et surtout, les dossiers d'une même série qui souvent sont dispersés dans plusieurs salles devraient être groupés et mis à la suite les uns des autres, sous une numérotation continue. Malheureusement, pour tous ces travaux, nous ne disposons ni du temps suffisant, ni du personnel nécessaire à des collections aussi importantes que les nôtres.

1909, les papiers de trois autres districts ont été classés : Montbéliard, Ornans et Pontarlier.

Les titres du *district de Montbéliard* sont moins nombreux que ceux des autres districts ; un certain nombre de liasses (75 environ), dont M. Julien Mauveaux, le consciencieux archiviste de Montbéliard, m'a fourni un état, sont restées dans les archives de la ville.

Le *district d'Ornans* est plus intéressant que le précédent ; il compte plus de cent articles ; l'ETAT SOMMAIRE DES PAPIERS DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE (1) n'en mentionne que 75. Je ne veux pas passer en revue tous les dossiers de ce district ; il y en a cependant quelques-uns qui méritent une attention particulière : le numéro provisoire 1001 contient la correspondance des représentants en mission Lejeune, Pelletier, Foucher, Sevestre et Saladin ; on trouve aussi des lettres au district d'Ornans du député Alexandre Besson, qui fut envoyé en mission dans le Jura et dans divers départements ; j'ai publié ses arrêtés conservés aux archives du Doubs, dans l'annuaire de 1909.

Alexandre Besson était un de nos compatriotes ; il naquit à Amancey le 15 mai 1758 ; il y mourut le 29 mars 1826. Voici les détails qu'il fournit lui-même sur sa biographie : « A l'époque de la Révolution, âgé d'environ 30 ans, honoré de la confiance publique, j'exerçais depuis plus de sept ans mes fonctions de notaire.

» Mes concitoyens me chargèrent, en 1789, de la rédaction de leur cahier de doléances ; je fus nommé électeur par les députés des communes ; à la première formation de la garde nationale de ma commune, j'en fus élu le chef.

» A l'établissement des municipalités, mes concitoyens m'appelèrent aux fonctions de maire.

» Lors de la formation des premières assemblées primaires, je fus nommé président de celle de mon canton, nommé par elle électeur, nommé par l'assemblée électorale membre du conseil général du département ; choisi par le conseil général pour faire partie de son directoire.

(1) Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales, publiés sous la direction du Ministère de l'Instruction publique. Paris, 2 vol. in-4°, 1907-1908.

» En 1791, je fus encore président de l'assemblée primaire de mon canton, nommé par elle électeur, et par l'assemblée électorale membre de l'assemblée législative. En 1792, l'assemblée électorale de mon département me nomma membre de la Convention nationale ; elle me réélut en l'an IV... ». [1]

A la Convention, il vota la mort de Louis XVI sans appel au peuple.

Sous l'Empire et la Restauration, il vécut dans son domaine natal de Norvaux (commune d'Amancey), où, il y a une quinzaine d'années, on pouvait voir encore un portrait de lui [2].

J'ai retrouvé neuf de ses lettres datées de Paris. Elles ne manquent pas d'intérêt ; ce sont les lettres d'un député à ses électeurs ; elles nous montrent l'état d'âme d'un représentant du peuple honnête, passionnément dévoué à la Révolution et à la liberté ; il explique et juge sainement les événements extraordinaires auxquels il s'est trouvé mêlé. Voici la chronologie de cette correspondance que j'ai l'intention de publier cet hiver :

Paris, 7 novembre 1791.
— 14 mars 1792.
— 29 mai 1792.
— 27 août 1792.
— 16 janvier 1793.
— 29 mai 1793.
— 31 mai 1793.
— 12 juin 1793.
— 10 thermidor an II (28 juillet 1794).

Le numéro 1002 provisoire concerne les troubles provoqués par l'application de la constitution civile du clergé dans les communes de Bolandoz, Etray, Flangebouche, Foucherans, Guyans-Vennes, Mouthiers, Orchamps-Vennes, Valdahon, Vercel, Vuillafans. Puis le numéro 1005 est le dossier des dénombrements de la population en 1791 et 1793. Le district d'Ornans, en 1791, se compo-

(1) Voir l'*Annuaire du Doubs*, pages 432 et suivantes.
(2) L. Pingaud, *Revue de Paris*, 1896, t. I, page 755 : « Les derniers Conventionnels ».

sait de six cantons (Ornans, Amancey, Nods, Orchamps, Vercel, Vuillafans) et de 78 municipalités. Sa population était de 29.041 habitants. On comptait 24.503 pièces de bétail et 4.180 quintaux de fromages. Voici, du reste, un état de la population des chefs-lieux de cantons en :

	1791	1793	1903
Ornans	3.040	3.104	2.910
Amancey	543	590	618
Nods	459	442	592
Orchamps-Vennes .	743	730	895
Vercel	979	1.040	1.235
Vuillafans . . .	1.087	1.161	1.190

En 1793, la population totale du district était de 28.687 habitants. Dans le canton d'Ornans, il y avait 14 communes ; il y en a le double exactement aujourd'hui.

Le numéro 1016 est réservé aux divisions des territoires des communes en sections.

L'État sommaire indique seulement 217 articles pour le *district de Pontarlier ;* en réalité, il y en a 300. Les papiers de ce district sont plus variés et plus complets que ceux des précédents. Je ne peux analyser ici toutes les liasses qui ont été classées ; je mentionnerai seulement la correspondance de Barthélemy avec le district, dont il sera parlé plus loin ; les relations avec la Suisse, les comptes décadaires rendus par les agents nationaux et les Comités de surveillance ; la correspondance des représentants en mission Lejeune, Foucher, Sevestre, Pelletier et Saladin (23 lettres, 26 messidor an II, 8 messidor an III) ; les registres du district, etc.

Parmi les liasses de titres révolutionnaires que j'ai eus entre les mains, je me permettrai de vous signaler quelques documents qui m'ont paru assez intéressants : ce sont des lettres de Masséna, Pichegru et Barthélemy.



Lettres de Masséna. — Il nous reste huit lettres de Masséna ; elles se rapportent principalement aux subsistances. Elles ont été écrites entre le 30 floréal an VII et le 8 brumaire an VIII. (La victoire de Zurich, qui préserva la France d'une invasion, est des 3-8 vendémiaire an VIII.)

Elles sont adressées aux administrateurs du département.

I). — Au quartier général de Zurich, 30 floréal an VII.

« ...Les besoins de l'armée sont pressants, et lorsque nos frères d'armes, impatients de venger la Nation française et l'Europe entière des outrages de la maison d'Autriche, se dévouent à tous les genres de privations, affrontent les dangers et la mort pour le soutien de la liberté et garantir vos foyers des invasions des satellites de cette puissance, vos administrés pourraient-ils ne pas s'empresser à assurer la subsistance de l'armée par tous les moyens qui sont en leur pouvoir ?... ».

II). Au quartier général de Leutzbourg, 12 messidor an VII.

III). Au quartier général de Leutzbourg, 16 messidor an VII.

IV). Au quartier général de Leutzbourg, 2 thermidor an VII.

V). Au quartier général de Leutzbourg, 4 thermidor an VII.

Réquisition de chevaux pour transporter à Belfort 8.000 boulets de 8 et 6.000 obus de 6 pouces.

« ...Les preuves non équivoques de patriotisme que vous avez données dans tous les temps ne me laissent aucune inquiétude sur l'empressement que vous apporterez à remplir cette mesure urgente ».

VI). Au quartier général de Leutzbourg, 11 fructidor an VIII.

VII). Au quartier général de Zurich, 12 vendémiaire an VIII.

VIII). Au quartier général de Zurich, le 8 brumaire an VIII.

« ...L'armée ne cesse de combattre et de vaincre, et les départements chargés de sa subsistance l'exposeraient à périr de faim et de misère ! Depuis un mois les versements se sont tellement ralentis que les grains réunis dans tous les magasins sont à peine suffisants pour la nourrir pendant une décade, ainsi qu'il résulte des états de situation que je me suis fait représenter, tandis que le service ne peut être assuré sans un approvisionnement de cinq à six décades d'avance.



F. Bonneville del. Sculp.

PICHEGRU.

Général des Armées de la Rep. f.
Né à Arbois dep.t du Jura le 16 f.r 1761.

Paris Rue S.t Jacques N.o 195.

» Pendant un temps, votre zèle et celui de vos administrés a été digne d'éloges et je me suis empressé de vous porter le tribut de la reconnaissance de l'armée ; mais vous n'auriez rien fait et le fruit de vos victoires serait perdu si, à l'instant même où ma lettre vous parviendra, vous ne mettez la plus grande activité dans vos opérations, et si, sous deux décades, vos administrés n'ont pas encore versé les deux tiers au moins des denrées que j'ai demandées par mon invitation du 12 vendémiaire dernier.

» Pour vous pénétrer de cette vérité, considérez, citoyens administrateurs, que l'armée, parvenue jusque dans la partie la plus intérieure de l'Helvétie, est éloignée d'environ 50 à 60 lieues des points d'approvisionnements, et qu'il faut un temps considérable pour faire arriver les denrées sur ceux de consommation ; considérez que le nombre d'hommes qui la compose excède 100 mille parties prenantes ; considérez que l'approche de l'hiver va rendre les chemins impraticables dans les montagnes et les moutures plus difficiles ; considérez, enfin, que le pays occupé par l'armée est totalement épuisé, et que le sol qui se refuse à la culture des grains n'offre pas un morceau de pain à ses habitants, et par conséquent nul moyen d'existence pour vos défenseurs. Ainsi, tous les calculs de l'intérêt privé, tous les prétextes, toutes les petites considérations qui tendraient à éluder ou retarder le versement des denrées que j'ai demandées, viennent échouer contre la loi impérieuse de la nécessité. Je dois donc vous déclarer, citoyens administrateurs, que le salut de l'armée étant attaché à l'exécution de ma dernière réquisition, je ne puis que vous rendre personnellement responsables des événements, si l'armée se trouve obligée de faire un mouvement rétrograde, faute de subsistances.

» Si, pour l'exécution de vos mesures, vous avez besoin de force armée, mandez-le moi, vous l'aurez sur le champ.

» Mais que plutôt l'amour de la Patrie vous dirige ; qu'il vous anime d'un nouveau zèle, et que ceux qui combattent pour la cause de la liberté ayent au moins du pain ! Vous touchez au moment des derniers sacrifices.

Les armées républicaines, partout triomphantes des efforts de la coalition, ramèneront bientôt au sein de la France l'abondance et la paix pour prix de leur valeur et de votre dévouement.

» Salut et fraternité.

MASSÉNA ».

Une lettre de Pichegru. — On connaît la vie agitée de notre compatriote Pichegru : né à Arbois, président du Club démocratique de Besançon, général en chef de l'armée du Rhin, député, président du Conseil des Cinq-Cents, accusé de trahison, complice de Cadoudal, il fut trouvé étranglé au Temple. M. Vuillame, professeur au lycée Victor Hugo, s'est occupé de l'histoire de la statue qui lui fut élevée à Besançon sous la Restauration [1] et brisée par le peuple en 1830. Notre confrère M. F. Barbey a raconté sa mort et M. Caudrillier, dans une savante thèse sur « la trahison de Pichegru dans l'Est », a publié un extrait d'un de ses autographes. Les autographes de Pichegru sont, paraît-il, peu nombreux. Plusieurs de ses lettres, conservées à la bibliothèque d'Arbois, ont disparu ; les archives du Doubs possèdent de lui plusieurs signatures et une lettre dont nous donnons ci-dessous un *fac-simile.* On pourra le comparer avec celui que M. Caudrillier a mis en tête de son volume [2].

Lettres de Barthélemy. — Les papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse (1792-1797), ont été publiés sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, par M. Jean Kauleck (Paris, Alcan, 1886-1894, 5 vol. in-8°). M. Jean Kauleck, dans son introduction, rapporte un extrait d'un article de M. Albert Sorel, où il est question du poste occupé par Barthélemy. « L'ambassade de France en Suisse que dirigeait Barthélemy était de beaucoup la plus importante des

(1) Il existe, aux archives du Doubs, une gravure représentant la statue de Pichegru.

(2) On trouvera aussi, dans ce rapport, la reproduction d'une gravure représentant Pichegru en costume de général qui m'a été communiquée par M. le docteur Roland.


LIBERTÉ.
LA LIBERTÉ OU LA MORT.
GUERRE AUX TYRANS.
REPUBLIQUE FRANCAISE
ÉGALITÉ.
Bureau de la guerre
Le 13 frimaire
No 6168
Au Quartier-général à Anheim
le 10 frimaire l'an deuxième de la République françoise, une & indivisible.
PICHEGRU,
GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE DU RHIN;
Aux Citoyens Administrateurs composant le
Directoire du Département du Doubs

de la Drôme, et ceux pour les 5e, 6e, et 9e
au quartier general de l'armée du Rhin, je me
charge de vous faire parvenir, pressé, je vous prie de
Recevez l'assurance de mon fraternel attachement

✠ Ainsi, ils en ont le plus grand besoin : il fait froid, et le plus
souvent nous sommes toute la journée en présence de
l'Ennemi, et la Nuit au Bivouac.
Pardon du désordre de ma lettre, je suis pressé. Mille
choses à tous nos bons sans Culottes.

Citoyen

agences de la République à l'étranger. Elle était le centre des relations incertaines, interrompues, occultes, que la République tâchait d'entretenir avec l'Europe. C'était surtout une agence de renseignements... ». Les archives du Doubs possèdent 7 lettres de Barthélemy adressées au département. Cinq de ces lettres ont été analysées d'après des copies du ministère des affaires étrangères par M. Jean Kauleck (T. 2, p. 189, n° 345, Baden, 10 avril 1793; p. 193, n° 359, Baden, 13 avril; p. 194, n° 364, Baden, 14 avril; p. 254, n° 475, Baden, 15 [22] mai; p. 322, n° 633, Baden, 22 juin).

Deux lettres n'ont pas été signalées par M. J. Kauleck. Elles sont toutes deux écrites entièrement de la main de Barthélemy. La seconde, datée du 4 juin 1793, est peu importante : Barthélemy envoie aux administrateurs du département du Doubs la copie d'une réponse que lui avait faite le bourgmestre en charge de la ville de Zurich.

La première est plus intéressante; elle a rapport à l'affaire Voisard, qui provoqua une nombreuse correspondance soit avec le prince-évêque de Bâle, Joseph-Sigismond de Roggenbach, soit avec le département du Doubs. (Voir J. Kauleck, T. I., p. 186 et suiv., n°s 383, 388, 400, 425, etc.) Il existe quelques documents aux archives du Doubs sur cette affaire Voisard, qui fut un des épisodes des relations de la France avec le prince-évêque de Bâle. La lettre suivante des administrateurs du département (1) explique suffisamment la réponse de Barthélemy :

« Du 17 juin 1792.

» *A Monsieur Barthélemy, ambassadeur en Suisse*,

» Le Ministre des Affaires étrangères vient de nous donner connaissance, par la lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous adresser le 8 du courant, du mémoire qu'il vous a envoyé relativement aux mauvais traitements que le sieur Voisard a essuyé de la part de MM. Rinck et Laudenberg, commandant du château du prince-évêque

(1) Archives du Doubs, L. 107, folio 32.

de Porrentruy ; nous ne doutons pas que vous ne fassiez toutes les diligences nécessaires pour réclamer auprès du prince la justice et la prompte satisfaction qui est due à ce particulier arrêté et constitué prisonnier à Porrentruy ; mais en même temps, nous ne devons pas vous laisser ignorer qu'un grand nombre de municipalités frontières de cette principauté, ainsi que les commandants des bataillons de gardes nationales du district de Saint-Hippolyte, indignés des procédés de MM. Rinck et Laudenberg, qui se sont permis de fouler aux pieds la cocarde nationale que portait le sieur Voisard, nous ont adressé la pétition dont nous avons l'honneur de vous adresser copie, où ils manifestent les intentions de lui procurer sa liberté ; il serait peut-être dangereux (et c'est notre plus grande crainte) que dans le cas où la nation. dont les intérêts nous sont confiés, ne parviendrait pas à obtenir une prompte satisfaction, ces pétitionnaires ne prissent les moyens de se la procurer. Vous sentez, Monsieur, quelles pourraient être les conséquences d'un pareil projet, s'il était réalisé. Nous employerons de notre côté tous les moyens possibles pour en empêcher l'exécution ; mais nous vous prions, en même temps, de vouloir bien accélérer vos démarches auprès du Conseil du prince pour que cette affaire souffre le moindre retard, d'autant plus que nous sommes instruits que la procédure qui est commencée se poursuit sur la déposition de plusieurs témoins suspects que l'on a réuni à dessin de perdre le sieur Voisard, dont l'innocence serait facile à justifier s'il était en France ».

Réponse de Barthélemy

« A Baden, le 23 juin 1792, l'an 4 de la Liberté. — M. Pierre-Joseph Voisard, messieurs, frère de M. Voisard, qui a été si indignement traité à Porrentruy, est arrivé ici hier et m'a remis la lettre dont vous m'avez honoré le 17 de ce mois. J'avais reçu, peu de jours auparavant, la lettre de M. Dumouriez, dont vous avez connaissance. Je me suis trouvé dans quelqu'embarras pour exécuter l'ordre qu'elle contient, parce qu'il ne paraît pas douteux qu'en même temps que MM. Voisard sont citoyens français, ils

sont en même temps sujets de la Principauté de Porrentruy. Il m'avait paru très important, pour les intérêts de notre nation, dans les circonstances délicates où nous nous trouvons, de peser cette distinction. Croyez, messieurs, qu'il n'avait fallu rien moins qu'une semblable considération pour m'empêcher de me montrer tout de suite comme je le dois pour venir au secours d'un de nos concitoyens. J'avais adressé quelques observations au Ministre, trois jours avant l'arrivée de M. Voisard. Je les ai fait connaître à celui-ci. L'intérêt de son frère l'a emporté dans son esprit, et ce sentiment est très naturel. D'ailleurs, votre lettre, Messieurs, a infiniment contribué aussi à me décider, puisque je vois que vous craignez qu'on en vienne à des mesures violentes. Mon office pour le prince-évêque de Bâle est parti. J'aurai soin de vous instruire exactement des réponses que je recevrai, et je ferai, d'ailleurs, tout ce qui dépendra de moi pour accélérer une décision et prévenir, par là, l'exécution de ces mesures violentes qui seraient très fâcheuses, en ce qu'elles pourraient peut-être déterminer les Autrichiens à forcer le territoire helvétique pour entrer dans l'évêché. Je vois, messieurs, par votre lettre, que vous pressentez ces conséquences et que vous employerez toute votre sagesse à les prévenir.

» *L'ambassadeur de France*,

BARTHÉLEMY ».

Enfin, dans les papiers du district de Pontarlier, j'ai retrouvé 9 lettres dont 3 n'ont pas été analysées par M. Jean Kauleck. En voici la copie (1) :

« A Bâle, le 28 ventôse an III (18 mars 1795).

» *L'ambassadeur de la République française en Suisse au citoyen agent national près du district de Pontarlier*,

» J'ai reçu, citoyen, la lettre du 23 ventôse. Sans doute, le bailli de Morges aurait mieux fait de se comporter

(1) Les lettres analysées par M. J. KAULECK se trouvent au tome I, pages 186 et suivantes.

comme celui d'Yverdon, mais il ne serait pas juste de conclure des observations du bailli de Morges que lui et son (*sic*) caution ne voyent pas de bon œil le système républicain de France. Nos formes sont pour nous. Chaque Etat indépendant a les siennes dans son intérieur, et si une autorité étrangère se refuse à admettre celles d'une autre puissance, je croirais qu'il n'y a pas lieu à s'en formaliser. Ce qui est plus essentiel, c'est que le bailli de Morges paraît très disposé à faire ce que tu lui demandais.

» Je te certifie que ce bailli est un homme fort estimable et qui nous a rendu de très bons services dans le conseil de Berne.

» Je te salue fraternellement.

BARTHÉLEMY ».

« A Bâle, le 17 germinal an III (6 avril 1795).

» *L'ambassadeur de la République française en Suisse aux citoyens composant l'administration du district de Pontarlier*,

» J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 8 germinal ; la pièce qu'elle renferme est très importante. Je me suis hâté d'en donner connaissance au gouvernement de Neuchâtel et de le presser d'aller à la piste de l'auteur avec assez de promptitude et d'adresse pour que ce mauvais sujet n'échappe pas. J'espère avec confiance que le gouvernement de Neuchâtel ne nous laissera rien à désirer de sa vigilance dans une occasion aussi grave.

» Je ne suis pas à m'apercevoir que les émigrés s'agitent beaucoup pour inquiéter nos frontières. Je viens d'apprendre que quelques ex-évêques français retirés à Fribourg viennent de composer et faire parvenir secrètement aux prêtres qui cherchent à se glisser sur le territoire de la République française, une instruction horrible par ses principes. Je m'occupe des moyens de me procurer une copie de cette pièce pour la dénoncer au Corps helvétique et pour faire d'autant mieux sentir par là au canton de Fribourg le tort qu'il a à notre égard d'avoir

toujours favorisé les prêtres sortis de France malgré mes fréquentes plaintes.

BARTHÉLEMY ».

« Bâle, le 21 germinal an III (10 avril 1795).

« *L'ambassadeur de la République française en Suisse au citoyen Panon, agent national près le district de Pontarlier,*

» J'ai reçu, citoyen, ta lettre du 16 de ce mois. J'ai une réponse provisoire du gouvernement de Neuchatel qui m'annonce qu'il va suivre à la piste cet émigré dont l'administration de ton district a intercepté la lettre. J'ai cru qu'il convenait de communiquer au gouvernement de Neuchatel cette pièce scélérate.

» Tu peux être assuré que les cantons helvétiques ne faibliront pas et n'accorderont pas aux émigrés une prolongation pour rester sur le territoire suisse. (J'en excepte toujours un ou deux cantons qui mettent de la passion dans la protection qu'ils leur accordent et qui, cependant, surveillent de près leur conduite.) Tout fait une loi à la Suisse de cette sévérité, particulièrement la très grande rareté des subsistances. Mais le malheur veut que nos frontières n'étant pas du tout gardées, les émigrés arrivent de Constance et d'autres parties de l'Allemagne, traversent simplement le territoire suisse et se glissent très facilement en France.

BARTHÉLEMY ».

SÉRIE M

Dans mon rapport de l'an dernier, je vous exposais que j'avais classé les papiers de la série M antérieurs à 1870, jusqu'à la sous-série : *santé publique*. Cette année, nous avons mis en ordre la fin de la série M, c'est-à-dire les sous-séries suivantes : *santé publique et salubrité*, *subsistances*, *divisions administratives*, *population*, *état civil*, *naturalisation*, *statistique*, *agriculture*, *industrie et commerce*, *poids et mesures*, soit environ 800 dossiers.

Les liasses que nous avons reçues des administrations et des bureaux de la préfecture, dont j'ai parlé plus haut (en tout environ 3.000 articles), ont été également rangés. Quand le classement de la série L sera terminé, nous pourrons entreprendre le rangement des séries M-Z suivant les prescriptions de la circulaire ministérielle du 25 mars dernier. Ce travail ne laisse pas d'être très long ; il faudra remanier tous les papiers des administrations depuis le commencement du XIXᵉ siècle.

En attendant, il m'a paru intéressant d'examiner dans quel état se trouvent ces séries M-Z.

Séries M-Z

Série M. — Cette série est classée jusqu'en 1870, comme il a été exposé plus haut.

Série N. (Administration et comptabilité départementales.) — C'est une série qui s'accroît peu ; elle est classée comme les autres, avec des numéros en blanc ; elle comprend 900 articles. Le n° 1 remonte aux années 1803-1806. Les articles 1-128 sont réservés aux délibérations du Conseil général. Chaque liasse est rangée sommairement, mais suffisamment pour que les recherches y soient possibles.

Série O. (Administration et comptabilité communales.) — Très considérable, elle ne compte pas moins de 9.000 liasses, qui s'augmentent chaque année par des versements. Elle est divisée en deux parties : l'administration et la comptabilité communales d'une part, puis le service vicinal. Le rangement de ces papiers est insuffisant. Il reste un grand nombre de pièces qui pourront faire partie de la prochaine vente.

Série P. (Finances.) — Importante aussi, elle fournira un contingent sérieux pour la prochaine vente, qui comprendra les papiers de l'Etat. Elle compte plus de 4.000 registres ou liasses ; les versements de la trésorerie sont classés au fur et à mesure de leur entrée aux archives ; les papiers relatifs aux forêts sont également mis en ordre. Les plus anciens dossiers remontent à 1800.

1) 1806. — Correspondance du préfet avec le Ministre des Finances.

2) 1802-1856. — Monnaies ; cours de dépréciations. Monnaies retirées ; variations.

3) 1800-1858. — Finances, instructions et circulaires.

4) 1801. — Caisses publiques ; vérifications ; inspection des finances, etc.

Série Q. (Domaines.) — J'ai rédigé un état sommaire des titres domaniaux de l'époque révolutionnaire, qui a été soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique. La direction de l'Enregistrement nous a versé, il y a quelques années, environ 750 registres ou liasses des années 1791 à 1820 ; des fiches correspondent à ces titres. Nous attendons, comme je vous l'ai signalé plus haut, un autre versement des registres conservés dans les bureaux des receveurs des domaines.

Série R. (Affaires militaires.) — Cette série, qui compte 2.050 articles, est en ordre ; les papiers sont classés, protégés par des chemises ; des fiches assez détaillées facilitent les recherches. C'est, du reste, une série intéressante, surtout pour les époques 1814-1815 (le blocus de Besançon). Il reste peu de chose à trier pour la prochaine vente.

Série S. (Travaux publics.) — Elle est un peu plus considérable que la précédente (2.500 cotes). Les premières liasses remontent à l'an X (bacs et bateaux). Une partie de ces papiers nous a été envoyée par les ponts et chaussées ; jusqu'à l'année 1870, le rangement est très sommaire ; les titres sont dans l'état où ils sont parvenus aux archives. Le dernier versement qu'on nous a fait comprend des papiers de cette série : chemins de fer départementaux.

Série T. (Instruction publique.) — Les 900 dossiers correspondent à des fiches suffisamment détaillées. Les premiers remontent à l'an IX (situation de l'enseignement primaire). Sauf pour les dernières années, les liasses sont dans l'état où elles ont été versées. De plus, les papiers de cette série ne sont pas groupés ; une partie se trouve au deuxième étage, le reste est dans l'atelier.

Série U. (Justice.) — Très petite série : 284 liasses ou

registres. Elle est en ordre. Voici les principales subdivisions : listes du jury ; comptabilité ; tribunal de commerce (150 dossiers) ; registres de la correspondance du procureur général (voir l'état publié dans mon dernier rapport, 1908). Le premier article remonte à 1800 : circulaires ; personnel.

Série V. (Cultes.) — Le rangement de cette série est assez singulier : la numérotation des cotes part de 1 à 297 ; puis les numéros 297 à 500 avaient été laissés en blanc pour recevoir les versements à venir ; enfin les numéros 500 à 954 sont réservés à la comptabilité des fabriques : les dernières liasses nous ont été envoyées en 1906. Cette série est maintenant une série terminée ; seuls nous seront versés les inventaires rédigés par les fonctionnaires de l'enregistrement ensuite de la loi de séparation. La comptabilité pourra être détruite après un délai de trente années.

Série X. (Etablissements de bienfaisance.) — C'est une collection importante ; malheureusement elle se trouve dans un assez grand désordre ; seuls, les papiers versés au cours de ces dernières années ont été classés ; les autres sont dans l'état où ils ont été déposés ; ce sont des liasses ficelées et non rangées intérieurement. Les archives de l'asile de Bellevaux (500 articles environ), la comptabilité des établissements de bienfaisance, forment la partie la plus considérable de ces titres.

Série Y. (Etablissements de répression.) — En tout 204 articles. Les liasses correspondant à la première moitié du XIX[e] siècle (jusqu'au n° 160) sont telles qu'elles ont été versées. Les titres les plus anciens datent de 1806 (1806-1834 : régime intérieur des prisons, condamnés politiques). Les papiers compris dans les derniers versements sont classés et protégés par des chemises en carton.

Série Z. (Affaires diverses.) — Elle n'est pas représentée.



Tel est, brièvement exposé, l'état des séries M-Z. Comme vous le voyez, Monsieur le Préfet, malgré tout le zèle du personnel, certainement insuffisant pour un dépôt aussi

important que celui du Doubs, il reste encore fort à faire pour que nos collections soient rangées et cataloguées conformément au désir exprimé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Série M

Documents

Dans les versements faits cette année par les bureaux de la préfecture, se trouve un dossier qui n'est pas encore classé, mais qui semble particulièrement intéressant. Il embrasse les années 1815-1816. On y trouve d'abord une correspondance entre le préfet du Doubs et le Ministre de la police générale pour la fermeture de la loge « la Constante Amitié ». « Cette société, écrit le Ministre (8 août 1815), n'est composée que de gens mal famés, et elle est dirigée par deux individus qui, d'après leurs opinions politiques et leur mauvaise conduite, notoirement connue, ne peuvent qu'exercer une influence dangereuse... ». Si la réunion se compose de plus de vingt personnes, il convient de la dissoudre ; si elle est composée de moins de vingt personnes, il faut la faire surveiller avec beaucoup de soin. La loge en question comprenait environ 45 membres : 5 officiers, dont un en demi-solde ; 2 fonctionnaires, dont un aide de la police. Le reste se composait de négociants, de propriétaires, de cafetiers. Les membres n'étaient pas très zélés. En face des noms du plus grand nombre figure la note : « RAYÉ, NE PAYE PLUS ». La « Constante Amitié » ne résista pas au désir du préfet ; elle fut alors dissoute — momentanément — comme le montre la lettre du préfet du 8 septembre : la loge étant composée de plus de vingt personnes et sa composition n'offrant point une garantie suffisante, « j'ai fait, dit-il, les dispositions nécessaires pour opérer sa dissolution, mais j'ai cru convenable de ne point faire intervenir l'autorité dans l'accomplissement de cette dissolution et il m'a suffi d'en exprimer verbalement la nécessité aux chefs de la loge ».

Plus loin on trouve, sous la rubrique « affaires

diverses », la correspondance du ministre de l'intérieur, des maires ; un état des Suisses habitant Besançon ; des documents sur la suppression des signes et emblèmes relatifs au gouvernement de Bonaparte ; un dossier où « le Ministre de l'Intérieur trace la conduite à suivre dans le cas où un prince de la famille royale se rendrait dans le département » ; une saisie d'almanachs chez le nommé Faivre, à Pontarlier ; des lettres entre le préfet et le clergé au sujet de la « suppression du chapitre du catéchisme qui traite des devoirs envers la personne de Napoléon Bonaparte » ; des minutes de circulaires imprimées ; « un projet d'évasion des prisons de Dijon et de Besançon » ; des papiers relatifs à la police municipale ; aux douanes ; aux journaux, sciences et arts, etc. Enfin, il y a dans cette liasse des documents que je me permettrai de signaler à ceux qui s'intéressent plus spécialement à l'histoire du Pays de Montbéliard : c'est un projet de rattachement de ce pays aux états du roi de Wurtemberg. Aucun historien ne connaît encore, je crois, non seulement les papiers, mais la question dont il va être l'objet.



Le « Pays de Montbéliard » (1) appartenait, avant la Révolution, au duc de Wurtemberg, Charles-Eugène. Par un rescrit du 10 mars 1786, il avait nommé son jeune frère stathouder à vie, ou gouverneur général de la principauté. Le général Desprez-Crassier vint, le 10 avril 1793, prendre possession du comté parce que le duc de Wurtemberg avait offert son concours aux puissances coalisées contre la République. Bernard (de Saintes), par un arrêté que j'ai publié dans l'Annuaire du Doubs de 1907, décida que provisoirement la ci-devant principauté de Montbéliard formerait un district faisant partie du département de la Haute-Saône. L'armistice de Baden (17 juillet 1796) entre le général Moreau et le duc de Wurtemberg, puis le traité du 7 août (20 thermidor an IV), confirmé par

(1) Le pays de Montbéliard comprenait le comté proprement dit et les quatre seigneuries dites adjointes, ou terres d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et de Châtelot. On peut voir, dans les papiers de la série M, nos 1450-1451, un projet (qui n'a pas abouti) du rattachement du canton d'Héricourt à Montbéliard.

la paix de Lunéville (20 pluviôse an IX (9 février 1801), cédèrent à la France la principauté de Montbéliard et les seigneuries d'Héricourt, Passavant et autres. Le traité de Paris du 31 mai 1814 maintint définitivement à la France le comté de Montbéliard et ses dépendances. La loi du 11 messidor an V (29 juin 1797) avait rattaché les trois cantons de Montbéliard, Audincourt et Désandans au département du Mont-Terrible, dont le chef-lieu était à Porrentruy. La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) supprima le département du Mont-Terrible, et les trois cantons ci-dessus furent incorporés au département du Haut-Rhin, arrondissement de Porrentruy. Enfin, une ordonnance royale de 1814 et une loi du 9 janvier 1816 les rattachèrent définitivement au département du Doubs, dont ils n'ont cessé de faire partie.

***

Le 19 juillet, le préfet du Doubs, qui était alors le baron Capelle, écrivait à Son Altesse Monseigneur le prince de Talleyrand, président du Conseil des ministres et ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères, la lettre suivante :

« Monseigneur, quelques particuliers du canton de Montbéliard viennent d'adresser à Sa Majesté le roi de Wurtemberg une pétition tendant à obtenir que ce souverain reprenne possession de leur pays. J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à Votre Altesse une copie de cette pétition... » Le préfet ajoute qu'il envoie au ministre plusieurs autres documents et qu'il va écrire au Procureur général pour lui demander de poursuivre devant les tribunaux « les intrigants rédacteurs des adresses ». « Le sieur Bouthenot (le rédacteur de l'adresse) et autres, peuvent, ce me semble, user de la liberté d'émettre un vœu tel que celui qu'ils ont souscrit, sans que, pour cela, et surtout dans les circonstances actuelles, les peines portées à la première section du chapitre 1er du titre 3 du code pénal leur soient applicables ; mais ils peuvent être coupables d'avoir surpris sous un faux prétexte des signatures à leurs concitoyens ». On trouvera ci-dessous cette pétition. Nous la publions *in-extenso*, bien qu'il y ait des longueurs et des digressions inutiles. Aussi bien, elle n'a jamais été publiée, et le contexte nous permettra de voir la

véritable raison qui a fait agir un nombre assez considérable d'habitants de l'arrondissement de Montbéliard :

« *Sire, Dieu qui dirige tout, confia, en l'an 1397, le gouvernement de notre petit pays de Montbéliard à votre puissante maison, malgré le grand éloignement du Wurtemberg, par le mariage de notre bonne comtesse Henriette au comte Eberhard.*

» *Nos pères, Sire, ne pouvaient alors prévoir toute l'étendue du bienfait que le ciel leur préparait.*

» *C'est à cette heureuse union, au sérénissime duc Ulrich, qui en fut un descendant, que nous devons la reconnaissance de la pureté de la religion parmi nous.*

» *Les habitants du comté de Bourgogne et ceux des terres des archiducs d'Autriche, en Alsace, n'ayant pas adopté la Réforme évangélique, elle n'aurait pas non plus été introduite parmi nous si, par cette union chérie de notre comtesse au comte Eberhard, la bonne Providence ne nous eut confiée au sage gouvernement de vos illustres aïeux.*

» *Vos pères, Sire, ont aussi travaillé à la gloire de Dieu et rempli jusqu'ici ses vues en ayant soin de nous comme d'un précieux dépôt qui leur était confié.*

» *Aujourd'hui, un grand événement se prépare, les princes et états d'Europe sont de rechef appelés à rétablir complètement la paix et le bonheur sur terre.*

» *Dieu les en a rendus arbitres, ainsi que de la destinée de bien des peuples, mais il assiste à leurs conseils, et sa sagesse, sans doute, dictera leurs décrets.*

» *Permettra-t-il, Sire, que nous n'ayons pas part à ce bonheur et que nous et nos églises soyons privés des avantages de votre puissante protection et de votre sage gouvernement. Permettra-t-il que nous cessions d'être l'objet de vos soins, l'objet de votre affection et de celle de votre auguste maison.*

» *Quand le sérénissime duc Ulrich, le bien aimé, rentré dans ses Etats de Wurtemberg à l'aide de troupes, tant du Montbéliard et dépendances, que françaises et hessoises, se fut acquitté envers Sa Majesté I. C. de la somme pour*

laquelle il lui avait vendu à réachat, son comté de Montbéliard.

» Ce prince en rentra en possession souveraine, et l'acte de sa reprise, qui date de l'année 1535, porte qu'il nous reçut en amour héréditaire.

» Quel beau titre, Sire, qu'un pareil gage d'attachement donné solennellement et d'un propre mouvement par un souverai éclairé, à son peuple, pour lui et sa postérité!...

» Quel beau titre aussi qu'un pareil bien héréditaire pour réclamer des augustes et hautes puissances alliées et d'un monarque aussi sage que celui qui va sans doute être rendu à la France, le gouvernement de votre pays de Montbéliard.

» Si le peu d'étendue de ce pays resserré par la cession des quatre terres de Blamont, Clémont, Héricourt et Châtelot, est devenu un obstacle à la liberté du commerce de ses habitants, ainsi qu'au développement de leur industrie en 1789, par le reculement, en France, des barrières et des douanes sur les frontières du royaume; si, d'un autre côté, toute liberté de commerce avec la Suisse et l'Allemagne leur est quasi interdite, Votre Majesté, parente et alliée de tous les grands et puissants princes de l'Europe, peut, tout en nous rendant à son bienfaisant gouvernement, aplanir aisément tous ces obstacles et être, d'ailleurs, amplement dédommagée de la perte de ses domaines et revenus, fut-ce même par la cession du Porrentruy dont le sort paraît encore indécis. Les habitants de cette contrée ne pourraient assurément que s'estimer heureux de se retrouver avec nous sous le bienfaisant gouvernement de Wurtemberg, puisque ce fut déjà de notre bonne princesse Henriette qu'ils obtinrent leurs franchises et privilèges.

» Que Votre Majesté ne suive donc que le penchant de son cœur et l'impulsion de cet amour héréditaire que lui ont transmis tant cette digne princesse Henriette que le bien aimé duc Ulrich, le bon duc Christophe, le bienfaisant comte Georges et le grand Frédéric de Wurtemberg, ainsi que Son Altesse Sérénissime votre illustre père, qui, surtout, nous a donné de si fréquentes et nombreuses

preuves de sa tendresse pendant son séjour parmi nous, qu'il s'est montré pour nous un père.

» Pourriez-vous, Sire, nous refuser la continuation de ce tendre attachement et nous abandonner ?

» C'est la Bonté Suprême qui gouverne le monde et Votre Majesté en est un des organes. Veuillez donc, bon prince, loin de renoncer à un peuple que vos glorieux et sages pères formèrent à la vertu ; à un peuple qui fut accoutumé par eux et depuis des siècles à de sages institutions et établissements qu'il regrette encore journellement.

» Veuillez, loin de renoncer à un peuple qui, dans tous les états et contrées du monde où il s'est répandu, a contribué à la gloire de votre maison, autant par la pratique des vertus sociales que par son application et ses progrès dans les arts et le commerce ;

» Veuillez, loin de renoncer à un pays qui est la patrie de grands hommes tels que... Favier et autres encore ; à un pays qui fut pour l'auguste mère de l'empereur de Russie comme pour l'auguste première épouse de l'empereur d'Allemagne et pour toute autre auguste maison, le berceau de la tendresse ;

» Veuillez, loin de renoncer à un peuple qui vous appartient par sa religion que vous êtes appelé à maintenir et dont la protection vous a été confiée par vos glorieux et illustres aïeux ; à un peuple auquel, en un mot, vous êtes lié par amour héréditaire et qui vous appartient à tant de titres ;

» Veuillez, Sire, loin d'y renoncer, le conserver, au contraire, sous votre bienfaisant gouvernement et sous celui de votre auguste maison.

» Que nous ne cessions pas d'être l'objet de son amour dont il nous reste tant de monuments et dont nous nous rendrons encore dignes en méritant le vôtre !

» Qu'un si fatal événement ne fasse pas époque dans nos fastes historiques ; qu'il ne contraste pas avec nos princes et que nous n'ayons pas à le transmettre à la postérité.

» Que plutôt nous puissions lui apprendre que touché de nos craintes, Votre Majesté a cédé à nos vœux, et que,

comme Ulrich le bien aimé, elle nous a reçus en amour héréditaire.

» *Ces vœux sont l'expression de nos cœurs, daignez, bon prince, les accueillir ainsi que l'hommage...* ».

⁂

Cette pétition devait être envoyée à Frédéric-Guillaume-Charles, roi de Wurtemberg (le duc de Wurtemberg avait été créé roi par Napoléon Ier, le 1er janvier 1806), qui, comme nous l'avons vu, était l'ancien propriétaire du Pays de Montbéliard, et à l'empereur de Russie, Alexandre Ier, qui exerçait sur toute l'Europe une autorité incontestée. Le promoteur du mouvement était un nommé Bouthenot, avocat, domicilié à Bethoncourt ; il avait, comme complice, le sieur Burqui, perruquier de la ville. La pétition était colportée par le nommé Melletan, qui avait touché 20 francs de Bouthenot et 6 francs du perruquier Burqui. Melletan venait de porter l'adresse au ministre d'Abbévillers au moment où il fut arrêté et amené à la sous-préfecture. Il déclara qu'il connaissait la teneur du papier qui lui était confié ; il avoua qu'il avait obtenu un grand nombre de signatures : celles de MM. le baron de Forstner, Ferrand, ancien bourgmestre ; Faivre, horloger ; du maire et des habitants de Vieux-Charmont, Nommay, Brognard, Dambenois, Fesches, Allenjoie, Thiénans, Valentigney, Présentevillers, Sainte-Marie, Désandans, Aibre, Semondans, Echenans, Saint-Julien, Issans (sauf le maire), Allondans, Dasle, Badevel, Dampierre. Les maires et les habitants des autres communes des deux cantons s'étaient refusés de signer. La pétition, ajouta-t-il, était cachetée et adressée à M. Baur, de Bâle, qui devait la faire parvenir au roi de Wurtemberg.

Quelle était l'importance de ce mouvement séparatiste ? Il semble qu'il ait porté principalement sur les petites communes ; les habitants de Montbéliard et Audincourt n'avaient pas, ou pas encore, signé la pétition. Le conseil municipal de Montbéliard, le 26 juillet, prit même une délibération pour protester contre « ces écrits clandestins qui n'expriment le vœu que de quelques stipendiés subalternes de l'ancien gouvernement de ce pays, et de citoyens

abusés de la campagne ». Lesdites autorités déclaraient, en outre, que le vœu bien prononcé de l'universalité des habitants était et avait toujours été de rester inviolablement attachés à la France. De son côté, le sous-préfet, dans une lettre adressée au préfet, ajoutait « que la généralité des habitants qui ont signé ont été induits en erreur et que presque pas un n'avait connaissance de ce qu'il signait; si 15.000 signatures étaient nécessaires pour prouver cette assertion, j'ai la certitude que dans vingt-quatre heures elles seraient obtenues ». Et dans une autre dépêche du même jour, il disait que ces « fausses démarches », dues à de vils intrigants, étaient « rejetées et réprouvées avec indignation par la classe saine et éclairée des habitants ». Sur les auteurs et les causes de cette agitation, le sous-préfet s'exprimait ainsi : « Le sieur Bouthenot, rédacteur de cette pièce, est un mauvais avocat de village, dont la tête exaltée n'a consulté que son vœu particulier et sa propre opinion, sans avoir égard au bien de son pays, qui, par sa position topographique, commande impérieusement sa réunion à la France ; il paraît s'être associé dans cette mesure avec le nommé Burqui, perruquier de la ville, vociférateur subalterne, péroreur dans son quartier, et parfaitement imbu du système d'égalité, tel qu'il était décrété en 1793. Je ne considère ces adresses que comme une suite des principes professés par les deux chambres de l'usurpateur dans leurs dernières années... ». Il n'est pas impossible que les rédacteurs de l'adresse que nous avons publiée aient été « imbus du système de 1793 », ou mieux, des idées de la Révolution. Mais s'ils ont trouvé quelques adhésions parmi les habitants des cantons de Montbéliard et d'Audincourt ; si un certain nombre de maires et de notables ne leur ont pas refusé leurs signatures, c'est que le retour des Bourbons, que l'on pouvait considérer comme le commencement d'une réaction catholique, ne laissait pas d'inspirer de l'inquiétude aux habitants du Pays de Montbéliard, appartenant pour la très grande partie, à la religion protestante. Pour s'en rendre compte, il suffit de lire le texte de la pétition et de voir aussi que c'est aux « ministres » qu'elle était d'abord présentée.

Cette tendance séparatiste n'eut pas de suite. Les habitants du Pays de Montbéliard, il n'est pas besoin de le dire, sont très libéraux et très attachés à leur patrie.

Inventaires. — Etats sommaires

Parallèlement aux travaux de classement, j'ai continué les inventaires des séries anciennes et modernes.

Inventaire

Séries anciennes. a) Série H. — C'est tout d'abord l'inventaire sommaire de la série H qui a été poursuivi. Cette série comprend les papiers des anciens établissements du clergé régulier. Elle est particulièrement importante dans le Doubs. Je vous ai exposé, l'année dernière, pourquoi nous avions commencé notre catalogue par les anciens papiers de l'abbaye de Saint-Vincent ; ce travail a été continué. Je me suis efforcé de le rendre conforme le plus possible aux circulaires de M. le Ministre de l'Instruction publique, invitant les archivistes à ne pas trop donner d'extension aux catalogues publiés sous sa direction.

Archives de Clerval. — Il existe une collection des inventaires des archives communales qui comprend le catalogue des papiers des villes de Baume et de Pontarlier. Un troisième volume va venir s'ajouter aux deux premiers. Les importantes archives de Clerval qui ont été consciencieusement classées par M. l'archiviste-adjoint Dornier, sont actuellement inventoriées. Une bonne partie de ce catalogue, qui compte 556 pages avec la table, est déjà imprimée ; le reste sera envoyé d'ici quelques semaines au ministère de l'instruction publique, et j'espère que le volume, précédé d'une préface, pourra être distribué dans les premiers mois de 1910.

Séries modernes. b). — Je n'ai pas délaissé, pour cela, l'analyse des délibérations du conseil du département. Actuellement, j'ai commencé l'article L. 58, qui contient les proclamations, mémoires et règlements de l'administration départementale. Aussi bien, les crédits prévus par

la circulaire de 1864 sont largement épuisés pour cette année.

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans sa circulaire du 25 mars dernier, indiquait un nouvel instrument des recherches historiques, le *répertoire numérique*. Je n'ai pas encore rédigé de travail de cette sorte, parce que, avant d'analyser les documents, il importe de les classer très exactement. Du moins, je n'ai pas perdu de vue le vœu exprimé par la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et par M. le Ministre qui, dans une lettre qu'il vous adressait le 25 mars dernier, s'exprimait ainsi :

« ...L'histoire politique de la France, pendant les années 1848-1852, étant une des questions qui, actuellement, sollicitent le plus les investigations des érudits, à tel point qu'une société s'est constituée pour l'étudier plus facilement, vous estimerez sans doute, comme moi, M. le Préfet, qu'il y a tout intérêt à favoriser ce mouvement en recherchant tous les documents susceptibles d'être utilisés à cet égard. S'il en existe dans les archives de votre département, je serai reconnaissant à M. l'Archiviste d'en dresser et m'en communiquer un état sommaire, aussitôt que ses occupations lui permettront de le faire... ».

Ensuite de cette dépêche, j'ai rédigé un état sommaire des papiers de la série M (les autres séries ne contiennent pas de documents intéressants), compris dans les années 1848-1852.

Etat sommaire des papiers de la période de 1848-1852

N° 283. — *1848 (25 février-29 novembre)*. — Circulaires ministérielles. — Minutes de lettres : commissaire de la République au Ministre de l'Intérieur ; au Procureur général ; aux fonctionnaires du département. — Lettres des préfets des départements voisins. — Correspondance et rapports confidentiels des sous-profets de Baume, Montbéliard et Pontarlier. — Etats des arrestations (11-15 octobre). — Rapports des commissaires de police et de la gendarmerie. — Correspondances diverses : du maire de Besançon ; du payeur du Doubs ; du receveur des finances ; du préfet du Locle au commissaire du gou-

vernement de la République, à Besançon, sur les dépôts d'armes à Lac-ou-Villers.

N° 284. — *1849* (*3 janvier-31 décembre*). — Dépêches, lettres, circulaires du Ministre de l'Intérieur (10 janvier-30 décembre 1849). — Minutes de la correspondance du Préfet au Ministre de l'Intérieur ; aux préfets des départements ; à la gendarmerie (3 janvier-31 décembre). — Rapports des sous-préfets au préfet : Baume (8 janvier-17 novembre), Montbéliard (8 janvier-30 novembre), Pontarlier (27 janvier-28 décembre). — Rapports des commissaires de police (18 juin-30 septembre). — Correspondance et rapports de la gendarmerie (février-mars). — Correspondance reçue des préfets des autres départements (juin-octobre). — Correspondance reçue de la légation de France en Suisse (juillet-novembre). — Papiers divers : pétitions au préfet ; lettres des maires ; arrestation du sieur Crevat, de Pontarlier, délégué de la *Solidarité républicaine*. — Accusés de Colmar jugés à Besançon. — Brochures et discours. — Plaintes au sujet d'une mare d'eau à Amagney. — Rixe survenue à Montbéliard entre les militaires et le public (26 novembre 1849).

N° 285. — *1850* (*5 janvier-30 novembre*). — Correspondance, circulaires des Ministres de l'Intérieur, des Finances, de l'Instruction publique, de la Justice, etc. — Passage à Besançon du prince président (correspondance diverse, 4-30 août). — Ministère des finances : congés accordés aux percepteurs. — Certificats des maires constatant la publication du message du président de la République.

N° 286. — *1850* (*2 janvier-18 décembre*). — Correspondance du préfet : lettres diverses. — Lettre confidentielle du préfet en date du 27 décembre 1849, au directeur des douanes communiquée au journal *La Fraternité*, de Pontarlier. — Célébration de l'anniversaire du 24 février. — Minutes de lettres diverses. — Réforme électorale. — Rapports confidentiels et lettres des sous-préfets : Baume (4 mai-26 novembre), Montbéliard (15 février-16 novembre), Pontarlier (5 mars-8 mai). — Bureau des douanes : surveillance des personnes signalées (janvier-avril). —

Correspondance et procès-verbaux de la gendarmerie (février-décembre). — Correspondance du commissaire de police 3 avril-12 octobre). — Correspondance des préfets voisins. — Correspondance diverse (maires et fonctionnaires).

N° 287. — *1851* (*janvier-décembre*). — Dépêches télégraphiques du ministère de l'intérieur ; du général Castellane. — Circulaires confidentielles, correspondance du ministère (situation politique ; menées des ennemis de l'ordre). — Réfugiés en Suisse. — Surveillance des directeurs des messageries. — Service des dépêches de Besançon à Maîche.

N° 288. — *1851* (*janvier-décembre*). — Correspondance du préfet ; affaires diverses ; grève de la maison Japy-Morel ; mendicité ; adhésion des maires au coup d'Etat du 2 décembre ; circulaires et lettres confidentielles pour maintenir l'ordre ; maires et conseillers municipaux ; juges de paix ; postes ; percepteurs ; débits de tabacs ; fonctionnaires des diverses administrations.

N° 289. — *1851* (*janvier-décembre*). — Rapports confidentiels et correspondance des sous-préfets : Baume ; Montbéliard (rixe à Sainte-Suzanne) ; Pontarlier. — Rapports des commissaires de police ; de la gendarmerie. — Correspondance de l'état-major de Besançon.

N° 290. — *1851* (*janvier-décembre*). — Correspondance des préfets des départements : Haute-Saône, Moselle, Haut-Rhin, Côte-d'Or, Saône-et-Loire, etc. — Placards : proclamation du Président de la République ; affichage du message du Président, du 24 janvier ; lettres des maires certifiant l'affichage.

N° 291. — *1852* (*janvier-décembre*). — Dépêches télégraphiques. Circulaires et correspondance du ministère de l'intérieur, de la justice, des finances, des travaux publics. — Plébiscite des 21-22 novembre : instructions, correspondance. Résultat des opérations dans le département. — Proclamations du rétablissement de l'Empire dans les communes : lettres des maires. — Adresses des conseils municipaux. — Introduction de faux papier mon-

naie. — Correspondance du préfet avec les sous-préfets, la gendarmerie, etc.

N° 291 *bis*. — *1852* (*janvier-décembre*). — Rapports confidentiels et correspondance des sous-préfets de Baume, Montbéliard et Pontarlier. — Correspondance du parquet, des commissaires de police, de la gendarmerie, des préfets des départements voisins. — Correspondance diverse des maires, des juges de paix, etc.



Dans le dossier n° 285, dont j'ai parlé plus haut, il y a des documents assez curieux sur le voyage du Président de la République à Besançon, au mois d'avril 1850. Notre ville ne fit pas un accueil très enthousiaste au futur Napoléon III; au bal de la halle, il fut bousculé par les horlogers : le maréchal de Castellane dut tirer son épée pour écarter la foule. Le conseil municipal de Montbéliard, de son côté, s'était refusé à voter une subvention de 250 francs pour élever un arc de triomphe. J'ai retrouvé le compte rendu par le commissaire de police du passage du Président à Besançon. Voici ce document, plus intéressant encore par ses réticences que par ses déclarations :

« Besançon, le 21 août 1850.

» *A Monsieur le Préfet du Doubs*, *à Besançon*,

« Monsieur le Préfet,

» Monsieur le Président de la République fit son entrée en ville dimanche dernier, vers sept heures et demie du soir. Je remarquai, depuis le polygone à la porte d'Arènes, une grande curiosité pour le voir. Ce sentiment de curiosité était si profond chez les gens d'ordre qu'il les paralysaient au point qu'ils ne pouvaient dire à haute voix ce qu'ils pensaient à son égard ; je veux dire qu'ils ne pouvaient pas crier : Vive le Président ! et Vive Napoléon !

» Depuis le corps de garde de la porte d'Arènes jusqu'à l'entrée de la rue Battant, à droite et à gauche de cet emplacement, il y avait une foule très compacte, et du

milieu de laquelle les cris de : Vive le Président ! et Vive Napoléon ! se faisaient entendre avec un ensemble admirable. J'atteste que dans cet endroit ces cris dominèrent considérablement sur les autres.

» A hauteur de la Madeleine, il y avait un groupe assez nombreux qui poussait le cri de : Vive la République ! d'une manière assez vive. Un deuxième groupe qui faisait le parallèle au premier contrebalançait le cri de : Vive la République ! par ceux de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur !

» Ces mêmes hommes se portèrent ensuite en deça du pont de Battant, où ils se placèrent de la même manière que près de la Madeleine ; là aussi, les cris de : Vive le Président ! et Vive Napoléon ! dominèrent sur celui de : Vive la République !

» M. le Président, dans le trajet dudit pont de Battant à la place Saint-Pierre, un nombre très considérable de bouquets lui furent jetés par les croisées ; en même temps les cris de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'empereur ! se faisaient entendre de part et d'autre, tandis que celui de : Vive la République ! n'était poussé que par une fraction très minime de curieux qui suivaient le cortège.

» Qu'arrivé à hauteur de la rue de l'Arbalète, un groupe, peu nombreux du reste, poussa le cri de : Vive la République ! d'une manière assez énergique.

» Sur la place Saint-Pierre, j'aperçus deux groupes très considérables composés de toutes les nuances, qui rivalisent si bien de zèle, dont l'un pour pousser le cri de : Vive la République ! et l'autre de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur ! qu'il me fut impossible de dire quel était le cri qui domina sur tous les autres.

» A hauteur de la rue Moncey stationnait un groupe très hostile au Président et à la tête duquel j'arrêtai le sieur Suquet.

» Sur la place Granvelle et devant le poste Saint-Vincent, il y avait deux groupes assez considérables surtout dans le premier emplacement, d'où les cris de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur ! partaient comme un feu de peloton.

» Depuis ledit poste jusqu'à la porte de la préfecture, je n'entendis que les cris de : Vive Napoléon ! Vive le Président ! et Vive l'Empereur ! poussés par des personnes qui se trouvaient aux croisées et sur les portes.

» Qu'arrivé près la préfecture, j'aperçus deux groupes assez nombreux qui stationnaient à droite et à gauche de la porte d'entrée. Là, comme sur la place Saint-Pierre, des cris divers furent poussés par la garde nationale et par la foule avec tant d'ensemble qu'il me fût impossible de dire quel est le cri qui domina sur les autres.

» Une fois que M. le Président eut mis pied à terre, la garde nationale et la foule se retirèrent paisiblement.

» A neuf heures et demie, M. le Président partit de la préfecture pour se rendre au bal de la halle ; dans son trajet, M. Dussert, mon collègue, alors tout effaré, vint à sa rencontre, fit arrêter la calèche et lui dit ce qui suit : « Monsieur le Président, je vous supplie de ne pas vous transporter au bal de la halle, parce que le personnel qui le compose a pris des mesures malveillantes contre votre personne ». A cette nouvelle, M. le Président lui répondit en ces termes : « Allons toujours en avant et Dieu nous conduira où il le jugera à propos ».

» Qu'arrivé sur la porte du bal, les cris de : Vive la République ! et Vive la Constitution ! se firent entendre ; deux minutes après les militaires qui formaient la haie dans l'enceinte du bal furent envahis par la foule toujours guidée par le profond sentiment de curiosité de voir le chef d'Etat, et non pour lui tendre un piège, comme un bon nombre de personnes l'a craint. Je ne puis dire par écrit les noms des personnes qui ont, selon moi, contribué d'une manière efficace à tous ces conflits. De la halle, M. le Président se rendit au théâtre où il fut très bien accueilli ; on cria à diverses reprises : Vive le Président ! et Vive Napoléon !

» M. le Président se rendit ensuite dans la loge de M. le général, donnant le bras à M[me] Pardeilhan-Mézin, où il resta environ une heure.

» On m'a assuré qu'en sortant de sa loge, un homme serait venu près de lui en criant à haute voix : Vive la République rouge ! On a ajouté qu'il aurait montré le

poing à M. le Président. L'homme en question est un nommé Etienne, Jean, horloger, qui fut effectivement arrêté au théâtre, mais pour avoir crié seulement : Vive la République ! avec beaucoup d'affection (*sic*), en passant à côté de M. le Président ; de là, il fut conduit en prison par la gendarmerie.

» M. le Président monta en voiture pour se rendre à l'hôtel de la préfecture ; dans son trajet, les cris de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur ! ne cessèrent pas de dominer sur tous les autres cris.

» Lundi, à onze heures du matin, M. le Président partit pour le polygone à l'effet d'y passer en revue la troupe de la garnison et la garde nationale.

» Sur son passage et dans les lieux mentionnés d'autre part, des cris de diverses natures furent poussés comme la veille, mais bien moins hostiles, et surtout depuis la porte d'Arènes jusqu'à l'entrée du polygone ; là, le cri de : Vive la République ! domina sur tous les autres.

» Qu'arrivé sur le champ de manœuvres, M. le Président commença à passer sur le front de la garde nationale, dont la ligne de bataille s'étendait sur une grande longueur, et parallèlement à la route de Dole, où se trouvait placée le long de la haie une foule très compacte qui ne cessa de crier : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur ! avec un ensemble admirable. M. le président, en passant sur le front de la garde nationale, fut salué par des cris de toutes les natures, mais avec peu d'ensemble et d'énergie. Je remarquai des gardes nationaux qui, en criant : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur ! avaient agité leurs schakos au bout de la baïonnette de leur fusil. Arrivé devant les pompiers, M. le Président a été salué par les seuls cris de : Vive le Président ! Vive Napoléon ! et Vive l'Empereur !

» Pendant le défilé il y eut fort peu de cris poussés ; lesdits pompiers crièrent comme un seul homme : Vive Napoléon ! Vive le Président ! et Vive l'Empereur !

» Les autres fractions de la garde nationale poussèrent des cris de toutes les natures, mais avec peu d'ensemble peut-être plus favorables qu'hostiles au Président.

» Le défilé terminé, M. le Président rentra en ville ; dans

son passage, il fut salué de la même manière qu'en allant.

» M. le Président partit de l'hôtel de la préfecture à une heure pour se rendre à Belfort.

» A cette heure, la foule que sa présence avait attirée en cette ville avait presque disparu.

» A hauteur du café Hauteville stationnait un groupe composé de trente à quarante personnes environ ; quatre ou cinq seulement crièrent avec assez d'énergie : Vive la République ! et les autres se laissèrent entraîner par le sentiment de curiosité.

» Pendant le séjour de M. le Président à Besançon, treize individus ont été arrêtés, dont onze par moi et un par les agents Dérud et Rollet.

» Besançon, le 21 août 1850.

» *Le commissaire de police*,

» Descorps. »



En terminant ce rapport, vous me permettrez, Monsieur le Préfet, d'adresser mes respectueux remerciements à M. le Directeur des Archives Etienne Dejean, qui nous a toujours accordé les encouragements de sa haute bienveillance et avec lequel votre administration n'a cessé d'entretenir les rapports les plus étroits et les meilleurs.

⁂

Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique sur les Archives du Doubs

« Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à Monsieur le Préfet du Doubs,

» *D'après vos communications du 20 octobre, relatives aux archives du Doubs, M. l'archiviste paraît avoir rempli avec activité ses diverses obligations professionnelles. J'ai noté, en effet, qu'il a, pendant l'année écoulée, surveillé la préparation d'une importante vente, maintenant effectuée, des dossiers périmés du dépôt ; plus tard il s'est employé avec zèle à assurer l'exécution de la circulaire ministérielle du 19 mai dernier, qui a eu pour résultat de*

réunir aux collections départementales un certain nombre de registres précédemment conservés auprès du parquet de la Cour d'appel et qui constituent une précieuse source d'informations pour l'histoire politique de la France au XIXe *siècle ; enfin, il a continué l'inventaire du fonds de Saint-Vincent, le classement et l'analyse de la série L, et commencé l'organisation méthodique de la série M, de ses archives.*

Les documents que M. Pigallet a utilisés dans son intéressant rapport sont un exemple frappant des ressources qu'offrent aux érudits les papiers des administrations révolutionnaire et moderne... ».

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Gaston DOUMERGUE.

II. — Archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers

Préservation contre l'incendie. — En suite de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique du 9 janvier dernier, la circulaire suivante a été envoyée à MM. les maires pour les prier de mettre les archives, dont ils ont la garde, à l'abri des risques d'incendie :

« Ensuite de l'incendie des archives départementales des Basses-Pyrénées, M. le Ministre de l'Instruction publique s'est préoccupé des mesures à prendre pour préserver les collections départementales, municipales et hospitalières contre le retour de pareils sinistres.

» Dans sa dernière circulaire, il me prie de proposer à votre attention les mesures suivantes :

» 1° Le local affecté à la conservation des archives doit, autant que possible, être isolé. Il est interdit d'y entrer avec une lumière ou d'y fumer ;

» 2° Dans beaucoup de départements et de communes, les archives sont munies de postes d'eau et d'appareils extincteurs. Il est à désirer que ces mesures se généralisent ;

» 3° Autant que possible il conviendrait que tous les documents conservés dans vos archives fussent reliés ou renfermés dans des cartons mobiles ;

» 4° Enfin, je ne saurais trop, Monsieur le maire, vous encourager à proposer au conseil municipal d'assurer les titres communaux contre les effets du feu et de la foudre. Plusieurs départements et plusieurs villes ont déjà pris cette mesure : le Conseil général du Doubs a assuré les collections départementales pour une somme de 500.000 francs ; les villes de Besançon, Baume, Clerval, etc., se disposent à suivre cet exemple.

» Il ne vous échappera pas, Monsieur le maire, qu'il y a tout avantage à recourir à cette garantie qui peut être acquise moyennant une faible prime annuelle (0.40 pour mille la première année et environ 0.25 les années suivantes).

» *Le Préfet du Doubs.* »

Un certain nombre de villes (Besançon pour 150.000 fr., Baume-les-Dames, Pontarlier et Clerval) ont déjà assuré leurs collections. Dans d'autres communes, des pourparlers sont engagés entre les municipalités et les représentants des Compagnies d'assurances. Les archives de la ville de Montbéliard, qui se trouvent dans un grenier au-dessus des bureaux de la mairie, sous le même toit que le théâtre municipal, paraissent plus particulièrement exposées.

Archives des sous-préfectures. — MM. les sous-préfets de Montbéliard et de Pontarlier m'ont prié de venir visiter leurs dépôts qui commencent à être encombrés de papiers inutiles. Je n'ai pu, jusqu'ici, me rendre qu'à Pontarlier. Voici l'état des papiers existant dans les bureaux de la sous-préfecture. J'examinerai en détail tous les dossiers qui peuvent être détruits ; une liste en sera dressée et envoyée à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique :

Archives communales :

	Dates extrêmes
Procès-verbaux des ventes de bois.	1859-1908
Coupes extraordinaires de bois, copies de décrets	1886-1908
Dossiers d'adjudication de travaux communaux	1859-1908
Budget des communes et des hospices. . . .	1859-1908
Budget des bureaux de bienfaisance	1864-1908
Listes électorales	1893-1908
Tableaux des conseils municipaux.	1874-1908
Listes des indigents	1862-1908
Procès-verbaux de délimitation de forêts. . .	*Diverses.*
Dossiers, répartiteurs	1889-1908
Sous-répartement de l'impôt	1859-1908

Recrutement :

Correspondance diverse.	1859-1908
Tableaux de recensements communaux. . .	1859-1904
Listes de tirage au sort (cantonales). . . .	1859-1904
Tableaux de recensements cantonaux. . . .	1904-1908

	Dates extrêmes
Circulaires du ministère de la guerre. . . .	1820-1880
Emplacement des troupes.	1875-1908

Statistiques :

Mouvement de la population.	1820-1906
Dénombrement de la population.	1866-1906
Recensement des chevaux, etc.	1895-1909
Personnel médical	1892-1909
Anciennes statistiques industrielles et agricoles	1891-1904
Sinistres	1888-1908
Etablissements de bienfaisance	1900-1908
Assistance médicale	1895-1896
Vaccination, etc.	»

Dossiers divers de la sous-préfecture :

Souches de permis de chasse.	1867-1908
Etats des débiteurs retardataires.	1898-1908
Ancienne correspondance du service vicinal. .	»
Rapports de gendarmerie.	1891-1905
Rapports du commissaire de police de Pontarlier	1891-1899
Concours hippiques	1896-1906
Etalons, visites	1896-1907
Rapatriements ; moyens de transports. . . .	1891-1903
Transports de corps (décédés).	1879-1905
Transports (télégrammes ministériels, étrangers)	1897-1904
Expulsions par la gendarmerie.	1895-1904
Expulsions par la voiture cellulaire.	1897-1904
Passeports à l'étranger.	1898-1903
Casier administratif électoral (correspondance)	1891-1906
Majoration des rentes viagères	1897-1906
Reliquat du dossier de l'emprunt de 265.000.000	1901
Reliquat, conversion de la rente 3 ½. . . .	1902
Epidémies	1891-1905
Rôles des contributions.	1870-1906
Registres à souches	1870-1906
Livres des comptes divers.	1880-1898

	Dates extrêmes
Livres des pièces de dépenses.	1880-1898
Grand livre	1880-1898
Journal	1859-1897
Livres récapitulatifs	1880-1898
Registres et dossiers divers des perceptions et de la recette des finances.	»

Divers :

Budgets du département.	1838-1908
Délibérations du Conseil général.	1834-1908
Recueils des vœux des conseils généraux. . .	1819-1895
Rapports des opérations des sociétés de secours mutuels	1887-1904
Brochures du conseil supérieur de l'assistance publique	1887-1904
Délibérations du comité consultatif d'hygiène publique	1883-1908
Annuaires du Doubs de diverses années (18 vol.).	
Catalogues des brevets d'invention.	1880-1883
Circulaires anciennes du ministère de l'intérieur	1845
Circulaires des contributions directes	1898-1904
Brochures diverses.	

Classements à faire dans les dépôts. — Au cours de mon inspection de l'an dernier, les archives des communes d'Accolans, Cubry, Gouhelans, Médière, Noirefontaine et Passonfontaine m'avaient paru nécessiter un classement. Des lettres ont été adressées à MM. les maires. M. le maire de Passonfontaine a déjà donné suite à la lettre de l'administration ; j'espère que son exemple sera suivi par ses collègues des communes précitées.

Classements effectués par M. Dornier. — M. Dornier, archiviste-adjoint, a mis en ordre les papiers des communes d'Avoudrey et de Passonfontaine. M. l'archiviste Dornier se tient à la disposition de MM. les maires qui voudraient faire appel à ses services.

Inspections. — Cette année, j'ai visité des communes situées dans les quatre arrondissements. Je n'ai suivi aucun itinéraire et je me suis transporté dans un certain nombre de dépôts qui, depuis quelques années, n'avaient pas été inspectés. Je dois, d'une manière générale, rendre hommage à la vigilance de MM. les maires qui comprennent l'intérêt de leur commune à conserver soigneusement leurs titres historiques et administratifs.



Je ne voudrais pas donner à ce rapport, déjà très étendu, une longueur démesurée et je me contenterai d'ajouter quelques notes brèves sur les titres des communes suivantes :

Audincourt. — Le secrétariat de la mairie, qui compte plusieurs employés, tient en bon état ses registres et ses papiers. Il existe un inventaire déjà ancien, non signé, des titres modernes. Peu de documents antérieurs à 1790, sauf quelques parchemins dont la copie de la vente de la Dalotte (XVIII[e] siècle). Le registre des délibérations municipales remonte à 1790. Les premiers registres paroissiaux communs aux municipalités d'Audincourt et Exincourt, datent de 1588.

Auxon-Dessus. — Un inventaire a été fait à la fin de 1908. Les collections sont en bon état ; les reliures sont à jour. D'après certaines affirmations, les registres paroissiaux seraient encore conservés dans les archives de l'ancienne fabrique.

Avoudrey. — Inventaire de 1886. M. le maire, nouvellement élu, a promis de faire faire le classement des titres communaux. Il y a, du reste, peu de documents antérieurs à la Révolution (sauf les registres paroissiaux de 1672). Le registre des délibérations de la municipalité date de 1790.

Burgille. — Les titres municipaux sont en bon état, mais un classement serait utile. Les registres paroissiaux remontent à l'année 1619 (on y constate quelques lacunes);

ils seraient utilement reliés. Quelques pièces antérieures à 1790 : un arpentement du XVIIIe siècle ; un dossier assez important d'un procès avec les propriétaires du bois de la Vaivre. Le registre des délibérations date du 5 octobre 1828. A Burgille sont conservés les registres paroissiaux de Ruffey, Chazoy et Cordiron. Inventaire fait en 1881.

Chaffois. — Les archives ne sont pas en mauvais état, mais auraient besoin d'être mises en ordre. Les registres paroissiaux seraient utilement reliés ; il manque déjà un folio à l'un d'entre eux. Registres de la municipalité : 1°) 1781 ; 2°) 1790 ; 3°) an III ; 4°) 1827-1849. Il existe deux inventaires : l'un de 1848, l'autre de 1881.

Chazoy. — L'état civil date de l'an IX. Inventaire rédigé en 1881. Sur cet inventaire il est marqué un registre de délibérations municipales du 15 prairial an II au 15 janvier 1851. La mairie de Burgille sert pour les deux communes de Burgille et de Chazoy.

Chaux-de-Gilley (*La*). — Les instituteurs des communes de Gilley et de La Chaux viennent de classer les papiers modernes. Quelques documents antérieurs à 1790, trois liasses environ (XVIe-XVIIIe siècles, comptes communaux, etc., etc.). Le premier registre des délibérations remonte au 25 octobre 1789.

Clerval. — M. Dornier, archiviste adjoint, a procédé au classement méthodique de toutes les archives anciennes. Ces importantes collections sont actuellement inventoriées ; une partie du catalogue est déjà imprimée, et le volume, pourvu d'une préface et d'une table, sera publié l'hiver prochain, sous la direction du ministère de l'instruction publique.

Corcelles-Ferrières. — Petite commune de 96 habitants où il n'existe presque pas d'archives ; elles sont chez le maire et à la mairie. Les registres paroissiaux, de 1679, sont à la mairie de Corcondray. Les différents registres sont tenus à jour.

Cordiron. — Rien de particulier à signaler. Les titres municipaux, peu nombreux, sont en bon état et en bon ordre. Le maire s'en occupe lui-même.

Cussey-sur-l'Ognon. — Dépôt très bien tenu. Il a été classé par M. l'archiviste adjoint Dornier. Tous les dossiers sont enfermés dans des cartons pourvus de numéros. Peu de documents anciens : quelques procédures du XVIIIe siècle. Les registres paroissiaux, de 1651, sont reliés et bien conservés. A signaler le premier registre des délibérations municipales (5 nivôse an II-27 août 1842). Deux inventaires de 1856 et 1901.

Franey. — Dépôt peu important, mais dont le rangement est suffisant. Il n'y a pas de documents anciens. Les registres paroissiaux remontent à 1763 ; ils se trouvent à Recologne. Mme l'institutrice remplit les fonctions de secrétaire de mairie.

Geneuille. — Les titres de la commune devraient être classés méthodiquement. Quelques reliures seraient nécessaires. Les registres de la municipalité portent les dates suivantes : 12 juillet 1790-30 août 1812 (le commencement et la fin manquent) ; 12 janvier 1839-14 février 1876 ; puis deux autres registres sans lacune. Deux arpentements de la fin du XVIIIe siècle. Registres paroissiaux de 1580.

Houtaud. — Rien de particulier à signaler dans cette petite commune. M. le maire tient lui-même ses registres, dont une partie se trouve à son domicile. Il n'y a pas de documents anciens.

Jallerange. — Le dépôt est suffisamment ordonné ; les papiers de la première moitié du XIXe siècle gagneraient toutefois à être méthodiquement rangés. Le plus ancien registre paroissial est de 1685 ; il est paraphé par le seigneur du Moutherot. Les plus anciens registres de la municipalité sont de 1789-an II ; 1790-1837. Un registre des arrêtés du maire : an XII-1809. Arpentement de 1773. Un registre des denrées fournies aux troupes par les habitants en 1809.

Labergement-du-Navois. — Il n'existe pas d'inventaire. Les titres de la commune sont en bon état, mais ils auraient besoin d'un rangement. L'état civil date de 1738. J'ai remarqué une liasse de pièces du XVIIe siècle (four banal ; adjudication du sel ; droit paroissial des communautés de Labergement et Déservillers). Le premier registre des délibérations comprend les années 1790-1839. Un arpentement de l'an VII. La matrice cadastrale est très défectueuse.

Lantenne. — M. l'instituteur s'occupe des papiers municipaux ; ils sont peu nombreux, du reste. Les registres de l'état civil et des délibérations sont tenus avec soin. Les liasses de documents administratifs sont rangées sommairement.

Lavans (Quingey). — Très petite commune où il n'y a guère que les registres de l'état civil ; les registres paroissiaux sont à Quingey. Arpentement de 1735.

Lavernay. — Il y avait, paraît-il, des archives anciennes qui ont disparu. Registres paroissiaux de 1664 (avec quelques lacunes). Ils auraient besoin d'être reliés. Délibérations municipales de 1847. Une page de l'Atlas cadastral, contenant le plan du village, est effacée.

Levier. — Il existe deux inventaires : un des papiers modernes, de 1881 ; l'autre, des documents anciens, rédigé en 1884. Je n'ai pas trouvé trace des documents signalés dans le dernier inventaire ; le secrétaire de mairie, qui n'est en fonctions que depuis six mois, n'a pu me fournir aucun renseignement. Un classement méthodique serait utile pour les titres administratifs. Délibérations municipales : 1°) 27 janvier 1790-22 brumaire an IV ; 2°) 25 vendémiaire an VII-7 février 1834. Registres paroissiaux de 1711.

Montbéliard. — Dans mon rapport de l'an dernier, j'ai parlé assez longuement des importantes collections de la ville de Montbéliard. Au commencement de ce présent

rapport, j'ai montré les risques d'incendie auxquels elles étaient exposées ; je crois savoir que M. le maire a bien voulu donner suite aux instructions de M. le Ministre de l'Instruction publique et qu'il va saisir le conseil municipal d'une proposition des représentants d'une Compagnie d'assurances.

D'autre part, le catalogue des archives, rédigé par M. Mauveaux, archiviste de la ville, est terminé. Il comprendra l'analyse de 85.000 pièces environ.

Montbenoît. — Les archives ont été autrefois brûlées. Il ne reste plus que des papiers administratifs sans grand intérêt. Etat civil de 1736.

Mouthier. — Sur ma demande, M. le maire de Mouthier a bien voulu faire adresser aux archives du Doubs quatre registres et une liasse de minutes de notaires qui se trouvaient dans les papiers de sa commune. En voici les dates extrêmes :

Notaire Devillers : 1668-1680.
Notaire Tripard : 1691-1697.
— 1698-1700.
Notaire Nicolet : 1676-1686.
Notaires divers (1 liasse) : 1650-1709.

Paroy. — Commune de 101 habitants. Quelques pièces de procédure concernant Paroy, By et Ronchaux. Délibérations municipales 1790-1818 ; 1816-1840. Les archives ne sont pas classées ; en bon état cependant. Quelques réparations seraient utiles à l'atlas cadastral. Deux livres d'arpentement de 1709 et 1740.

Pontarlier. — Je suis allé cette année revoir les archives de la ville de Pontarlier et je crois que ma visite n'aura pas été inutile, puisque j'ai retrouvé, dans le cabinet de MM. les adjoints, un registre contenant les délibérations de la *Société des amis de la Constitution* et de la *Société populaire* (19 août 1790-30 fructidor an II). A signaler un registre civique de l'arrondissement ; les délibérations municipales, 1706-1724 (les registres contenant ces délibé-

rations auraient besoin d'être réunis ; plusieurs d'entre eux, du reste, n'ont pu être retrouvés). Les titres anciens sont classés et ont été en partie inventoriés par M. Mathey. L'inventaire pourrait être utilement complété. Les dossiers modernes sont en bon état et suffisamment rangés.

Quingey. — Les archives historiques de cette ville ne laissent pas de mériter l'attention ; elles auraient besoin d'un classement et d'un catalogue méthodiques. Deux inventaires : l'un de 1765, l'autre de 1885. Registre de délibérations municipales de 1720, mais incomplet et sans reliure. Dans la salle du conseil municipal, il y a toute une bibliothèque provenant des dominicains de Quingey ; j'y ai remarqué des collections comme l'Histoire généalogique du P. Anselme ; les Dictionnaires de Trévoux et de Moréri ; un manuscrit qui paraît relater les usages de la Chevalerie... etc. Il serait très désirable que ces livres, dont quelques-uns ont de jolies reliures, fussent rangés et catalogués, et mis à l'abri de la poussière et de l'humidité.

Rennes. — Faisait partie, autrefois, de la commune de La Chapelle (Jura), où sont conservés les registres paroissiaux. M. le maire conserve à son domicile une partie de ses registres. Il a déjà mis en ordre les documents administratifs. Les délibérations municipales remontent à 1790-1838.

Samson. — M. le maire ni l'adjoint ne se trouvaient dans la commune au moment de mon passage.

Villeneuve-d'Amont. — Le secrétaire de mairie, M. Rahon, instituteur, s'occupe soigneusement des titres municipaux. Les papiers anciens ont été en grande partie détruits en 1836 par un incendie. Il ne reste qu'une liasse de copies de pièces de procédures du XVIIIe siècle. Registres de la municipalité : 1°) 1790-1831 ; 2°) 1790-1820 ; 3°) 1790-1820 ; 4°) 1791-1845 ; 5°) an III-1825 ; un inventaire assez complet a été fait en 1909.

Budget des Archives pour 1910

BUDGET ORDINAIRE. — CHAPITRE XIV

Article 1er. — Traitement de l'archiviste en chef	4.100	»
Traitement de l'archiviste adjoint	2.200	»
Traitement d'un garçon de bureau	1.000	»
Remboursement de 1 % sur la retenue. . .	63	»
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau, chauffage, etc.	850	»
Art. 3. — Frais de versements et de transport d'archives ; acquisition de documents ; abonnement au *Journal officiel*	450	»
Art. 4. — Publication de l'inventaire (circulaire de 1864)	600	»
Art. 5. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500	»
Art. 6. — Assurances des collections départementales	200	»
Art. 7. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons	300	»
Total	10.263	»

⁂

Délibération du Conseil général du 16 août 1909

M. MÉTOZ, rapporteur

Messieurs, j'ai examiné le rapport de M. l'Archiviste en chef, sur les Archives de l'Etat, du Département et des Communes.

J'ai lu avec plaisir le travail de M. Pigallet et je suis heureux de m'associer aux félicitations que lui a adressées M. le Ministre de l'Instruction publique, pour son zèle à classer et à cataloguer les documents confiés à sa

garde. M. l'Archiviste en chef a continué, cette année, l'inventaire des titres du clergé régulier des papiers de l'administration départementale de l'époque révolutionnaire ; il a classé les documents versés par les administrations (4.000 dossiers environ) ; les titres des districts de Montbéliard, Ornans et Pontarlier ; il a dressé, conformément à la circulaire ministérielle du 25 mars dernier, un état des documents compris dans les années 1848 à 1852. Dans le courant de l'année, il a visité les dépôts d'un certain nombre de communes du département ; les importantes archives de la ville de Clerval ont été classées par M. l'Archiviste-adjoint Dornier ; le catalogue doit paraître bientôt.

Enfin, Messieurs, je me permettrai de vous signaler les intéressants documents historiques que publie cette année M. l'Archiviste et qui ne manqueront pas d'être signalés par les revues d'érudition, comme déjà l'a été l'an dernier le rapport de M. Pigallet. Je vous propose, en conséquence, de donner votre approbation au rapport de M. l'Archiviste en chef et à ses conclusions budgétaires.

M. le Président. — Le Conseil général s'associe aux paroles de M. le Rapporteur, et félicite M. l'Archiviste en chef, pour ses travaux historiques.

Besançon, imprimerie J. Millot & Cie

ARCHIVES DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste départemental

I. — Archives de l'Etat et du Département

Local. — Inondations du 20 janvier 1910. — Cette année, nous avons eu à enregistrer un fait qui ne s'était jamais produit depuis que le bâtiment qui abrite les archives a été construit : dans la journée et dans la nuit du 20 janvier 1910, les eaux du Doubs, grossies par des pluies ininterrompues, ont envahi une partie de la préfecture ; le local des archives a été endommagé ; nous n'avons heureusement subi que des dégâts purement matériels et réparables. Dès que la crue m'a paru devenir inquiétante, je me suis rendu chez M. le secrétaire général, qui aussitôt adressa une réquisition à M. le général commandant la place pour que l'on mît à ma disposition des soldats du génie. Ceux-ci, avec le personnel des Archives (et je suis heureux de louer le dévouement des uns et des autres), avant que les eaux n'aient atteint nos collections, ont pu transporter aux étages supérieurs, les liasses des travées les plus basses des cinq salles du rez-de-chaussée. M. Dornier, archiviste-adjoint, avec plusieurs soldats, a passé la nuit dans le dépôt pour prendre les mesures qu'auraient pu nécessiter les circonstances.

Les titres que nous avons déménagés appartiennent aux séries suivantes, tant anciennes que modernes :

Salle 1 : Série C. (Intendance).

Salle 2 : Série K. (Administration préfectorale) ; D. (Universités et collèges) ; L. (Documents de la période révolutionnaire).

Salle 3 (atelier) : Série P. (Versements faits pendant l'année par la préfecture et la trésorerie ; collection du Journal officiel ; journaux régionaux, etc.).

Salle 4. (Bibliothèque administrative ; plans cadastraux; délibérations des conseils généraux).

Salle 5 : Séries M. (Personnel et administration générale) ; N. (Délibérations du Conseil général ; comptabilité départementale).

Si, par nos précautions, les archives n'ont pas eu à souffrir, il n'en est pas de même du bâtiment dont les parquets, les portes, les peintures, les rayonnages ont été dégradés. Un crédit spécial, assez important, a dû être affecté à ces réparations, auxquelles des ouvriers procèdent actuellement. Il va être procédé également, suivant vos instructions, au lavage et à la désinfection du rez-de-chaussée. Après cela, on pourra refaire les ciments qui ont été brisés.

Ce n'est que lorsque tous ces travaux seront terminés que nous pourrons remettre en place nos liasses et registres et que notre dépôt retrouvera son rangement accoutumé.

Aussi bien, tout cela n'a pas été sans nous distraire de nos travaux et sans y apporter du retard.

Entretien. — Il a été fait un canal dans la cour voisine du bâtiment de l'assistance publique ; il permettra l'écoulement des eaux qui, auparavant, restaient stationnaires et provoquaient une humidité persistante dans la salle n° 3. Il a été placé des grillages aux fenêtres du rez-de-chaussée, dont les vitres étaient constamment brisées.

Une somme de 200 francs a été votée l'an dernier pour l'assurance contre l'incentie, des collections des archives. De plus, un extincteur a été placé dans une des salles. Les tuyaux d'eau ont été vérifiés et seraient en état de fonctionner en cas de sinistre.

Eclairage. — Dans mon rapport de l'an dernier, j'avais l'honneur d'appéler votre attention sur l'avantage que présenterait pour notre service l'installation de l'éclairage. Vous avez soumis cette question à l'approbation de M. le ministre de l'Instruction publique, qui vous a répondu par la lettre suivante :

« En réponse à votre lettre du 11 février dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission supérieure des Archives, après avoir, lors de sa dernière réunion, entendu un rapport de M. Camille Bloch, inspecteur général, chargé spécialement d'étudier la question de l'éclairage électrique dans diverses archives de l'étranger, a émis le vœu que, pour répondre au désir exprimé par vous, dans votre lettre du 29 juin dernier, l'installation de la lumière électrique pouvait être faite aux archives départementales du Doubs, de manière à faciliter les travaux, tant du personnel desdites archives que du public qui vient faire des recherches, et à la condition, bien entendu, que l'on prît toutes les précautions maintenant usitées dans toutes les installations de ce genre... »

Dès que les crédits auront été votés, les travaux pourront être commencés, et, à l'automne, le dépôt sera éclairé.

Recherches. — Les recherches ont été de 1.570 ; elles avaient été de 1.530 en 1909 ; 1.332 en 1908.

Expéditions. — Les expéditions ont produit la somme de 10 francs.

Versements :	Registres ou dossiers
Par le conseil de préfecture............	700
Par la 2e division........................	50
Par la trésorerie.........................	470
Total....................	1.220

Versements par la Direction de l'Enregistrement. — L'an dernier, je vous informais qu'ensuite de pourparlers avec M. le directeur de l'Enregistrement, et conformément au désir exprimé par M. le ministre de l'Instruction publique, MM. les receveurs du département devaient nous verser leurs registres antérieurs à 1800. Nous possédons déjà plus de 3.000 registres ou liasses que l'administration nous a envoyés en 1898. Voici l'état des nouveaux versements qui vont être faits. Plusieurs bureaux nous ont déjà fait parvenir leurs registres.

Baume (registres)	3
Besançon (actes judiciaires)	47
— (actes civils)	90
— (successions)	12
Clerval	24
Levier	20
L'Isle	32
Marchaux	1
Montbéliard	45
Montbenoît	1
Morteau	68
Ornans	33
Pierrefontaine	18
Pontarlier	64
Pont-de-Roide	21
Quingey	30
Recologne	23
Rougemont	26
Roulans	22
Russey	19
Saint-Hippolyte	30
Saint-Vit	2
Vercel	1
Total	747

Vous me permettrez d'adresser mes remerciements à M. le directeur de l'Enregistrement, qui a permis à notre dépôt de s'accroître d'une collection aussi importante.

Acquisitions diverses. — Nous avons acheté de M. Bouveret, commis principal des Postes, le journal franc-comtois *l'Impartial*, des années 1832, 1833, 1834, 1835, 1837 et 1842.

D'autre part, avant que la bibliothèque du grand séminaire ne fût complètement dispersée, il nous a été permis de recueillir un certain nombre de livres qui pourront utilement enrichir nos collections. Déjà, l'on nous avait ouvert libéralement les bibliothèques du Chapitre et de l'Archevêché ; cette fois, ce sont les dictionnaires de Trévoux et de Moreri et un certain nombre d'ouvrages de droit et d'histoire franc-comtoise qui nous ont été donnés.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements

Les travaux de classement ont été effectués surtout dans les séries modernes.

Série L. — Notre importante série de l'époque révolutionnaire est en voie de rangement. Dans mon rapport de 1909, je mentionnais que les titres des trois districts de Montbéliard, Ornans et Pontarlier avaient été classés. Cette année, nous avons classé ceux des districts de Quingey, de Saint-Hippolyte et des administrations municipales de cantons, créés ensuite de la Constitution de l'an III.

District de Quingey. — Il comprendra 100 articles (sans tenir compte de quelques réintégrations éventuelles). Plusieurs liasses paraissent assez intéressantes : le n° 1365 renferme la correspondance des représentants en mission Lejeune, Pelletier, Saladin ; (lettres de Lejeune à l'agent national du District, au sujet de la police de la loi du maximum, etc.); les n°s 1373 (correspondance des Comités de salut public e tde sûreté générale (1792-an III) ; 1374 (suspects et détenus, prêtres réfractaires, etc.) ; 1375 (comptes décadaires ou rapports sur la situation politique, économique et sociale du district, an III-an IV) ; 1376 et suivants (subsistances).

District de Saint-Hippolyte. — Les papiers de ce district sont plus nombreux que ceux du district de Quingey ; ils comprennent 215 articles ; on y trouve aussi des documents plus variés : un certain nombre se rapportent aux relations et aux difficultés avec la Suisse, de laquelle il était limitrophe. A signaler les n°s 1500 (registre de correspondance de l'agent national du district ; copie des arrêtés des représentants du peuple) ; — 1501 (comptes décadaires, 1 registre, ans III-IV) ; — 1523 (où se trouve la copie d'une lettre de Barthélemy, ambassadeur en Suisse, qui n'a pas été publiée par M. J. Kauleck)[1] ; — 1530

(1) J'ai déjà publié plusieurs lettres inédites de Barthélemy. (Voir rapport au Conseil général, Besançon, impr. Millot, 1909). Voici celle à laquelle il est fait allusion :

« A Baden, le 20 mars 1793, l'an II de la République. Citoyens, La per-

(sûreté générale : correspondance du département et des représentants Pelletier et Sevestre. Frimaire, an III) ; — 1531 (correspondance relative à la sûreté de la frontière) ; — 1532 (police). Affaires diverses : *Lebrethon*, Charles, ex-adjudant général, né à Gonnewille, district de Caen, fut arrêté à Charmoille, district de Saint-Hippolyte, le 21 septembre 1793, parce qu'il était porteur d'une trop grosse somme en numéraire ; interrogé en présence du directoire du district de Saint-Hippolyte, il déclara qu'il se proposait d'aller à la verrerie du bief d'Etoz, pour y placer quelques fonds qu'il avait ; *Gauthier*, François, originaire de Pomois, district de Lure, arrêté le 21 septembre 1793, à Charmoille, déclara qu'il se rendait dans la montagne pour y acheter un cheval ; *Blondeau*, ex-agent national du district de Saint-Hippolyte ; *Voisard*.

J'ai publié l'an dernier plusieurs lettres de l'ambassadeur Barthelemy, au sujet de l'arrestation de Voisard à Porrentruy (juin 1792). J.-F. Voisard fils, d'Indevillers, avait été élu, à vingt-quatre ans, membre du conseil général du Doubs. C'était un révolutionnaire ardent. Il ne tarda pas à entrer en relations avec ses amis politiques de Porrentruy, qui avaient, pour souverains, les princes-évêques de Bale. M. de Roggenbach, alors prince-évêque de Bâle, fit appel à des soldats autrichiens pour maintenir l'ordre dans ses états. L'arrivée à Porrentruy de 4 ou 500 hommes de troupe ne laissa pas d'inquié-

sonne que j'ai envoyé faire une tournée dans le canton de Berne, me remet un rapport fort circonstancié dont je joins ici un extrait ; il vous fera voir combien sont absurdes tous les bruits qu'on a répandus sur les prétendus préparatifs guerriers des Suisses ; ils ne cherchent qu'à vivre en paix avec tout le monde, surtout avec nous ; ils ont, dans ce moment-ci, un vif sujet d'inquiétude, fondé sur les soins que se donnent les habitans du pays de Porrentruy pour entraîner ceux de Moutier-Grandval à se réunir avec eux à la France. Il paraît que la Prévoté de Moutier-Grandval, qui a une constitution politique différente du reste du cy-devant évêché de Bâle, ne veut point renoncer aux liens qui l'attachent à l'Etat de Berne, et, par conséquent, au Corps helvétique. L'affaire va être portée devant la Convention nationale ; j'espère que nous ne nous brouillerons pas avec nos alliés et voisins les Suisses pour régler la destinée d'un petit nombre d'hommes qui habitent les montagnes de Moutier-Grandval. Veuillez, citoyens, faire connaître le rapport ci-joint au général Sparre et aux départements qui vous avoisinent, surtout à celui de l'Ain. J'ai su, par le Ministre des Affaires étrangères, qu'il avait, il y a peu de semaines, des inquiétudes ». Signé : Barthélemy.

ter les habitants du canton d'Indevillers ; ceux-ci se réunirent à Indevillers, le 20 mars 1791 ; Voisard rédigea une circulaire dans laquelle il disait : « Puisque tous les habitants de cette principauté sont indignés de l'arrivée de ces soldats, comme il conste par la délibération de tous leurs représentants, qui nous a été récemment adressée, c'est la volonté seule d'un prince injuste qui les a conduits chez eux. Le peuple n'a-t-il pas le droit de dire à ces soldats : nous ne voulons point que vous habitiez dans notre contrée. Si vous y séjournez malgré nous, c'est une violence que nous tâcherons de repousser par la force. Le peuple agissant ainsi, est-il injuste et rebelle ?... » Cette proclamation, qui devait être adressée au Comité insurrectionnel de Porrentruy, fut interceptée et l'évêque de Bâle en envoya une copie à M. de Toulongeon, commandant en chef des troupes du département du Doubs, qui la transmit, le 27 mars 1791, au district de Saint-Hippolyte, en ajoutant : « Vous sentirez, messieurs, combien il est important que vous fassiez vos efforts pour réprimer de semblables abus. Ce qui se passe dans les états de Porrentruy nous est absolument étranger et nous avons assez de nos propres affaires. La moindre agression pourrait entraîner les plus fâcheuses conséquences. »

Le district, de son côté, écrivit aux communes du canton d'Indevillers : « Nous sommes pénétrés de douleur d'apprendre que vous vous soustrayez à toute règle de subordination, pour vous permettre d'exciter des troubles chez vous et dans les cantons voisins... Espérons donc, messieurs et chers frères, que le sentiment et l'honneur du devoir et du patriotisme vous ramèneront sur le champ à rétracter le projet odieux de vous aller hostilement mêler d'affaires qui nous sont étrangères... »

Dans le même dossier se trouvent cinq ou six lettres de Voisard, député à l'Assemblée législative, adressées aux administrateurs du directoire du District de Saint-Hippolyte ; la première, datée du 30 octobre 1791, débute ainsi : « Messieurs, pardonnez-moi si j'ai tant tardé à vous écrire; je ne pouvais vous donner d'adresse parce que je n'étais point logé définitivement : nous nous sommes constitués hier en Assemblée nationale législative, parce que les

bureaux avaient fini la vérification des pouvoirs. Nous nous occupons de la vérification des pouvoirs. Vous m'écrirez sous enveloppe : à MM. les députés du département du Doubs à la première législature, logés à l'hôtel national, rue de la Sourdyère, près de Saint-Rocques, à Paris. Je suis chargé aujourd'hui de la rédaction du procès-verbal, en ma qualité de secrétaire provisoire, à raison de mon âge... » — Le 27 janvier 1792 : « ...Vous direz aussi que les habitants de votre district demandent l'éloignement des troupes autrichiennes qui sont à Porrentruy et qui favorisent l'entrée d'autres troupes pour venir piller nos campagnes. Vous m'enverrez directement cette adresse pour que je la présente dans un moment propice... »

Le 12 février, il dit qu'on parle toujours de la guerre ; que lui ne la prévoit pas parce que, peut-être, il est aveuglé par son amour de la paix. « J'aperçois clairement, continue-t-il, que le roi, la plupart des ministres sont des fourbes ou des ignorants. Cette opinion est presque générale.. ».

Le 18 avril : « ... Il est certain, actuellement, que nous aurons la guerre ; elle sera décrétée sous peu de jours; de grands événements se préparent. Faites-moi part, régulièrement, de tous les mouvements et dispositions des prêtres fanatiques ou des touts (*sic*) autres ennemis de la Révolution. C'est par la correspondance particulière de chaque député que nous connaissons le mieux l'état du royaume. J'ai vu et parlé à nos généraux d'armées ; ils ont une très grande confiance en leurs forces, louent beaucoup l'ardeur de leurs troupes. Au moment que vous recevrez ma lettre, le Porrentruy sera occupé par de nos bataillons ».

Les autres lettres sont consacrées aux intérêts locaux de ses commettants.

Cantons. — Avant la Constitution de l'an III, la France était divisée en départements, districts et municipalités. Le district correspondait à peu près à notre arrondissement actuel. La Constitution de l'an III, de laquelle nous parlerons plu sloin, supprima les districts; il n'y eut plus

qu'une subdivision des départements : les municipalités. Le canton devient la base de la nouvelle organisation municipale, soit pour réduire, soit pour fortifier l'importance de chaque unité municipale. On décida qu'il y aurait dans chaque canton au moins une assemblée municipale.

Dans le Doubs, il y avait 49 cantons. Des papiers de ces 49 cantons, nous avons formé environ trois cents articles ; dans chacun on retrouve les mêmes titres : pétitions et arrêtés ; arrêtés sur pétitions ; correspondance générale ; affaires militaires, etc.

La Constitution de l'an VIII, comme on le sait, supprima les administrations municipales de canton.

Ainsi, actuellement, il ne reste à classer de la série L que les papiers qui portent la rubrique *fonds divers :* (Comités de surveillance et autres Comités révolutionnaires ; Sociétés populaires, tribunaux, mélanges), soit, approximativement, 400 articles.

Comme toutes les liasses classées ont été timbrées, j'espère que le rangement de la série L pourra être terminé en 1911. Il ne restera plus alors qu'à établir des numéros et des fiches définitifs.

Séries contemporaines. — On peut, semble-t-il, appeler ainsi les séries qui s'accroissent chaque année par les versements des administrations et des bureaux de la préfecture. J'ai mentionné plus haut les versements qui nous ont été faits en 1910 : tous les papiers qui nous ont été envoyés ont été rangés et placés dans leurs séries respectives : O. P. T. V. X (dons et legs ; comptabilité des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance, etc.), soit environ 1.200 liasses ou registres.

La série V (cultes), dont nous parlerons plus loin, à propos du répertoire numérique, a été définitivement rangée ; des réintégrations ont été faites ; le rangement paraît d'autant plus achevé que (sauf de quelques inventaires), elle n'est pas susceptible de s'accroître.

Inventaire

Archives anciennes. — Nous avons continué, suivant le plan primitif, mais en tenant compte des prescriptions

ministérielles du 25 mars 1909, nos catalogues de titres anciens. Il nous a semblé que, tout en diminuant sensiblement la longueur des analyses, il n'était guère possible d'adopter, au milieu d'une liasse, ou même d'une subdivision, une méthode entièrement nouvelle. Au reste, bien avant la circulaire précitée, dans mon rapport de 1908, j'ai signalé l'utilité qu'il y aurait à abréger l'étendue des inventaires qui, dans notre département, ne s'étaient jamais transformés en publication de textes.

Série H. — Nous avons continué le catalogue de l'abbaye de Saint-Vincent, dont nous avons analysé 22 articles, de H. 22 à H. 43. L'abbaye bénédictine de Saint-Vincent était, comme nous l'avons déjà dit, une des plus importantes, avec l'abbaye Saint-Paul, du diocèse de Besançon. Elle fut fondée par les archevêques Hugues II et Hugues III (fin du XIe siècle). Hugues II voulait remplacer une église paroissiale, bâtie au VIIe siècle, par l'évêque Ternat, dans le quartier de Chamars, sous l'invocation de saint Marcellin. La Révolution ayant détruit une autre église paroissiale qui s'appelait Notre-Dame, après le rétablissement du culte, on transféra ce vocable à Saint-Vincent. L'abbaye, qui avait comme dépendance l'église qui porte actuellement le nom de Notre-Dame, bâtie sur le tombeau des apôtres saints Ferréol et Ferjeux, eut, comme premier abbé, Achard (mort en 1092). Les principaux abbés furent Antoine de Montaigu, le cardinal de Granvelle, Guillaume Simonin, archevêque de Corinthe ; J.-B. Boisot, fondateur de la bibliothèque de Besançon ; François-Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse. Les abbés de Saint-Vincent étaient chanoines de l'église métropolitaine, vicaires des archevêques dans les offices synodaux et autres assemblées; ils avaient la préséance sur tous et siégaient immédiatement après les archevêques. Ils avaient le droit d'usage de la mître, de la crosse et de l'anneau *inpontificalibus*. L'abbaye avait de beaux et rares privilèges (et aussi de beaux revenus), non seulement à Besançon, mais dans un très grand nombre de communautés ; nous les avons mentionnés dans la partie antérieure de notre inventaire.

Les articles 22-43 comprennent les titres généraux : (élections des abbés, inventaires faits après leurs décès ; renseignements sur les biens et revenus du monastère ; visites des abbés ; procès des religieux avec M. de Corinthe, qui réclamait certains revenus et voulait qu'aucun novice ne fût reçu sans son agrément ; les gouverneurs prirent les religieux sous la protection du roi ; le procès fut continué avec le chanoine Barban, héritier de M. de Corinthe, etc.).

Archives de Clerval. — L'inventaire des archives de Clerval est complètement terminé ; la dernière partie de la table est à l'impression. Nous pensons que le volume pourra être distribué à la session d'août, à MM. les conseillers généraux et, après les vacances, à la Direction des Archives et aux dépôts des départements. Pour ce catalogue, nous avons rédigé la préface suivante :

« Les importantes archives de la ville de Clerval ont été classées et inventoriées, sous notre direction, par M. Dornier, archiviste-adjoint. Il nous a semblé utile d'en publier le catalogue, qui complètera la collection de l'inventaire sommaire des archives communales du département antérieures à 1790. Deux volumes de cette dernière collection ont déjà paru : ceux de Pontarlier et Baume-les-Dames, par MM. Mathey et Jules Gauthier. Indépendamment de notre travail, M. Julien Mauveaux, archiviste municipal de Montbéliard, vient de rédiger l'inventaire des documents confiés à ses soins. Aussi bien, à la fin de cette année, les documents des principaux dépôts du département pourront être connus des travailleurs.

Notre catalogue a été commencé avant la circulaire du 25 mars 1909, qui rappelle que les inventaires, qualifiés sommaires, ne doivent pas être des publications de textes. Aussi bien, sans nous en tenir trop rigoureusement aux termes du rapport présenté à M. le ministre de l'Instruction publique, le 1er août 1887, dans lequel il est dit que « le catalogue pourrait tenir lieu des archives elles-mêmes », nous avons voulu que notre analyse fût assez explicite pour qu'elle pût être lue et comprise, non seulement par les érudits, mais aussi par ceux qui, sans avoir

fait des études spéciales, s'intéressent au passé de notre pays.

Nous ne voulons pas, ici, retracer l'histoire de la ville de Clerval, mais simplement donner quelques explications préliminaires qui permettent de se servir plus utilement du présent travail.

Clerval est bâti dans la vallée du Doubs, sur la route de Besançon à Belfort et à Porrentruy. Son appellation française paraît dénoter une origine peu reculée ; ses anciennes armes (deux clés en sautoir) semblent provenir de sa situation topographique. Antérieurement à l'existence de la ville, il y avait, dit-on, au sommet des rochers, aux pieds duquel elle a été construite, le château de *Ramestal*, aujourd'hui Montfort, lieu d'origine de saint Ermenfroi.

La seigneurie de Clerval a été formée par un démembrement du prieuré de Chaux. En 1173, le prieur Aymon associa pour moitié Othon, comte palatin de Bourgogne, quatrième fils de l'empereur Frédéric Barberousse, aux biens et revenus de son église, à charge, par ledit prince et ses successeurs, de le maintenir dans la paisible jouissance qu'il s'était réservée. Le prieuré de Chaux comprenait alors la portion de territoire située entre les villages de Fontaine et d'Onans, d'Anteuil et d'Hyèvre, de Pompierre et de Voillans. Ce traité de 1173 fut confirmé, en 1250, par Hugues de Châlon, comte palatin de Bourgogne, et Alix, sa femme, qui transmirent à leurs descendants la seigneurie de Clerval, composée de son chef-lieu et de onze villages. En 1365, Marguerite, comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, la céda, sous la condition de foi et d'hommage, à son cher neveu, Henri de Montfaucon, qui lui remit en échange la terre de Chaussin, laquelle lui avait été donnée par Mahaut, dame de la Marche, en 1320. Depuis cette époque, la seigneurie de Clerval n'a pas cessé, jusqu'à la Révolution, de faire partie du Comté de Montbéliard.

La première mention de la ville de Clerval se trouve dans une charte du mois de novembre 1278. Les habitants prétendaient qu'ils étaient, « de l'origine et dès le commencement de leur être » bourgeois de monseigneur le comte de Montbéliard ; ils ne payaient, pour toutes char-

ges annuelles, que les *gros vieux*, ou dix-huit deniers, par feu et ménage, à titre de droit de bourgeoisie, et sous la dénomination de *charruages*, une prestation de 13 sols estevenans par chaque bête trahante [1].

Leurs franchises, dont l'acte de concession a disparu, furent confirmées, en 1409, par Eberhard le jeune, de Wurtemberg, qui avait épousé la comtesse Henriette de Montbéliard ; en 1421, par celle-ci ; en 1522, par le duc Ulric de Wurtemberg ; en 1577, par Maximilien et Marie de Bourgogne. En 1383, Etienne de Montfaucon, comte de Montbéliard, autorisa l'institution de l'*angal ;* c'était une sorte d'impôt communal sur le vin, par la diminution de la quantité de la mesure [2]. L'*angal* devait servir à la reconstruction du pont, détruit par les inondations. Cette concession fut rendue perpétuelle, le 17 janvier 1479, par Henri de Wurtemberg. Pour l'entretien de ce même pont, Marguerite d'Autriche leur permit d'établir, pendant dix ans, un droit d'un demi nicquet sur chaque salignon de sel qui se vendait à Clerval. En 1524, Ulric de Wurtemberg les dispensa, moyennant 100 écus d'or, de porter les lettres du seigneur dans ses possessions. Dans le courant du XVIe siècle, ils avaient obtenu, en outre, la création de trois foires, la reconnaissance du droit de pêche dans le Doubs.

Le coutumier de Clerval, dont nous publions quelques extraits, nous donne des renseignements intéressants sur certains privilèges revendiqués par les bourgeois : ainsi, les femmes de la ville avaient le droit de faire mettre en liberté tout prisonnier qui « criait, dans la circuyte de la ville, franchise ». L'entretien des murs et des tours de la ville était à la charge de « monseigneur de Montbéliard ». En 1581 ,les bourgeois obtinrent le droit de percevoir vingt écus d'or sur chaque étranger qui viendrait demeurer dans ladite ville, pour y être « habitant et bourgeois » ; cette taxe était réduite à deux écus d'or s'il épousait une femme ou fille de la ville.

Les bourgeois étaient très jaloux de leur indépendance.

(1) V. *Coutumier de Clerval* (v. 1400), AA 1, p. 1.
(2) On trouve également mention de l'angal dans la charte de Blamont, de 1370. (V. AA 1, p. 3).

Ils revendiquaient âprement l'exercice de leurs franchises. Dès le XVIe siècle, ils furent en procès avec leur seigneur ; le traité des Granges (12 janvier 1576), leur donna satisfaction sur plusieurs points : ils devaient, il est vrai, entretenir le pont et les murailles, sauf le château, mais ils pouvaient exiger « dix francs et un soillot de cuyr pour la bienvenue des nouveaulx habitans (1) » ; et, surtout, ils avaient la faculté « de s'assembler et de traiter de commung les affaires de leur communauté, sans que pour ce ils soient tenus en demander aucune licence ». De plus, ils pouvaient « faire perpétuellement et à jamais statuts spéciaulx entre eux pour la police... jusqu'à six sols estevenants... ».

La paix fut de courte durée ; en 1580, le signe patibulaire étant tombé de caducité, les habitants de Clerval, Chaux, Anteuil, Grand-Crosey, Branne, Bois-la-Ville, Viéthorey, Pompierre et Santoche furent convoqués pour le relever ; ceux de Clerval protestèrent, déclarant qu'ils n'étaient tenus que d'assister en armes aux exécutions capitales. Le Parlement de Dole leur donna raison, et un arrêt du 5 janvier décida, à l'encontre des prétentions du prince, qui voulait infliger trois sols d'amende à chaque bourgeois absent, que seulement un certain nombre de personnes désignées, devaient être présentes aux exécutions capitales.

L'administration municipale fut exercée, à l'origine, par quatre échevins et neuf jurés. Le 17 mars 1694, l'intendant de La Fond accorda la permission de faire assembler « tous les bourgeois de la ville pour être procédé à l'élection de sept personnes des plus capables dudit lieu, qui seront incorporées... dans le corps du magistrat ». Vers la même date, les habitants de Clerval s'engageant à payer 3,300 livres, « à quoi ils sont taxés pour la mairie de Clerval », demandent à l'intendant le droit de faire élire le maire par les échevins et suppôts ; et, pour lui, le droit de justice et police sur les bourgeois ; en 1696, des lettres patentes ordonnèrent la réunion au corps du magistrat des

(1) AA 2, p. 6. Le mot *soillot* (en vieux français *seilliau* : seau), est encore employé dans le patois franc-comtois.

offices de maire et assesseurs. Le premier maire élu fut Pierre Tanchard (1695), et les premiers échevins, Cl. Siroutot et Cl. Charreton [1].

Les élections donnèrent lieu à des polémiques parfois assez vives. En 1732, la nomination à la mairie du procureur Tanchard, faite « par une brigue connue et manifeste, » souleva de nombreuses protestations. En 1744, Pierre Blondeau, ancien maire, commence ainsi un mémoire dans lequel il développe les raisons pour lesquelles il ne veut plus être ni maire ni suppôt au magistrat : « Tout homme d'honneur ne peut ni ne doit souffrir que les particuliers qui composent une compagnie sacrifient le bien public pour augmenter le leur particulier et s'enrichir aux dépens du public ». Le 3 janvier 1759, l'intendant refuse d'homologuer les élections, parce qu'elles ont été faites « dans le trouble ». Le 31 décembre 1760, l'intendant informé qu'il y a dans la ville un esprit de parti et de brigue, qui écarte des offices du magistrat les sujets les plus capables d'une bonne administration, nomme, pour l'année 1761, comme maire, Thomas Fournier, et comme échevin, Pierre Jacquelin et Joseph Guyénot. Le 29 août 1781, le maire Lidoine fut insulté par la foule et dut requérir les gardes de police.

Les délibérations municipales, dont nous avons donné des analyses détaillées, fournissent des renseignements intéressants sur la vie politique, économique et financière de la cité. Nous y trouvons l'état des revenus patrimoniaux de la ville (BB 6, p) [2], l'état de la pouplation des communes du canton : en 1790, Clerval avait 1.010 habitants (aujourd'hui 1.063), 253 feux, 120 pauvres. En 1744, il y avait 172 feux sur le territoire de Clerval, ce qui ne fait que 690 habitants environ.

Une partie de la population était occupée au travail du

(1) Nous avons publié la liste des maires et échevins de 1695 à 1755, CC 31, p. 75.

(2) Les comptes et budgets municipaux se trouvent aux cotes CC 1-16. Les budgets communaux présentaient souvent un excédent de dépenses provenant des frais de guerre, de l'entretien de troupes, des incendies. En 1713, l'intendant déclare que, « pour conserver le reste de la pauvre communauté des suppliants, il est à propos d'ordonner qu'elle demeurera déchargée du tiers des capitaux de rentes par elle dues ».



cuir. Le 31 janvier 1692, un arrêt du Parlement autorisa et confirma la maîtrise des tanneurs et cordonniers de Clerval. Cette maîtrise existait depuis longtemps ; mais ses titres avaient été détruits dans l'incendie du 13 septembre 1615, qui anéantit la ville entière, sauf l'école, l'église et une partie du château (1). C'était à Clerval, paraît-il, que l'on faisait le meilleur cuir de la province, « tant pour la facilité de l'eau que de l'écorce et de la chaux » (2).

Clerval avait également de grands moulins déjà célèbres au milieu du XIVe siècle. Ils étaient la propriété commune du seigneur et du prieur de Chaux ; ils produisaient en moyenne un canon de 350 mesures de froment.

Le seigneur possédait encore exclusivement le *moulin Sagot*, bâti en 1545 et abandonné après 1680, et le *moulin Monnot*, acquis vers 1527 ; plus tard, sur son emplacement, devait être élevé un haut fourneau. Déjà, en 1684, un industriel de Clerval, le sieur Labbey, avait fait construire une fonderie dans les environs de la ville ; elle n'eut qu'une courte existence. Il en fut de même de la tuilerie seigneuriale, qui fut ruinée par les guerres du XVIIe siècle.

Les principaux édifices de Clerval étaient le château, qui fut en grande partie démoli en 1674 ; les matériaux servirent à bâtir un couvent d'Ursulines ; l'église, qui fut construite en 1761, sur les plans du sieur Colombot, architecte, malgré l'opposition des habitants (antérieurement à cette date, les habitants de Clerval étaient paroissiens de l'église de Chaux, à l'entretien de laquelle ils contribuaient) ; les halles, ancien bâtiment seigneurial, servaient aux audiences de la justice.

A cause de sa situation dans la vallée du Doubs, sur la route de Besançon à l'Alsace, à la Suisse et à la vallée du Rhin, Clerval fut plusieurs fois dévasté par le passage des troupes françaises, espagnoles et italiennes ; de 1567 à 1579, par les soldats envoyés dans les Pays-Bas ; en 1587-1588, par les Suisses. Vers 1594, des compagnies

(1) Le 6 septembre 1534, un incendie avait déjà détruit toute la ville ; deux maisons seulement avaient été épargnées à la suite de l'incendie de 1615, deux bourgeois allèrent quêter dans le pays de Montbéliard, en Suisse et en Allemagne (DD 16, p. 89).

(2) Nous avons publié les statuts de la maîtrise des tanneurs et cordonniers (AA 3, p. 8) ; et des bouchers, vers 1400 (DD 18, p. 91).

d'Espagnols et d'Italiens ravagèrent les villages de la seigneurie de Clerval. La guerre de Trente-Ans fut aussi funeste pour la ville de Clerval ; pendant l'été de 1637, Bernard de Saxe-Weimar fit une brusque invasion ; le 28 juin, Clerval fut pris et fortement rançonné par le duc de Grancey, qui y laissa une garnison de quatre-vingts hommes et fit conduire à Montbéliard plusieurs habitants comme otages. Le 13 août, la population se souleva, mais elle fut vaincue et pillée. Le 20 septembre, les ennemis quittèrent la place, après l'avoir démantelée, Après la paix de Münster et d'Osnabrück, les deux seigneuries de Clerval et de Passavant furent restituées à la Maison de Montbéliard (1).

Epoque révolutionnaire. — En même temps que le catalogue des titres antérieurs à 1790, nous avons continué l'inventaire de la série L. L'analyse des registres du conseil du département est terminée; les articles L 58 à 62 (registres des délibérations et arrêtés du Directoire) ont été dépouillés.

Répertoire numérique

La circulaire ministérielle du 25 mars 1909 prescrit un nouveau type d'instrument de recherches : le répertoire numérique. Jusqu'ici, le contenu des archives n'était connu que par l'inventaire dit sommaire, mais qui, en fait, était long et détaillé, et par les fiches rédigées au fur et à mesure des divers versements. Or, dans les dépôts importants, comme celui du Doubs, où les documents antérieurs à 1790 sont en nombre considérable, tant pour les archives civiles que religieuses, avec un personnel généralement réduit à l'archiviste, il est fort probable que l'inventaire dit sommaire ne pourra jamais être achevé. Il était donc nécessaire qu'un catalogue des titres anciens et modernes, moins long, plus pratique, pût être mis à la disposition du public, c'est ce qui pourra être fait, désormais, avec le répertoire numérique.

La série V (cultes), qui, après la loi de séparation, paraît

(1) Dans les séries suivantes des Archives départementales on trouvera aussi des documents concernant Clerval : B, 341, 1428, 2419 ; E 470 à 495.

une série fermée (il ne reste plus à verser aux archives que les inventaires rédigés par les fonctionnaires de l'enregistrement), nous a paru apte à faire l'objet d'un répertoire. Dans mon rapport de 1909, je vous ai exposé quel était le rangement de ces papiers, où des numéros avaient été laissés sans emploi pour les versements à venir. Nous avons d'abord demandé aux bureaux de la préfecture toutes les liasses qui appartenaient à cette série ; puis nous avons procédé à un classement nouveau conforme à la circulaire du 25 mars 1909. Enfin, j'ai rédigé un répertoire numérique qui, actuellement est soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Ce travail, après les observations de M. le Ministre de l'Instruction publique, sera imprimé, et, dans mon rapport de 1911, j'indiquerai le plan que j'ai suivi et pourquoi j'ai adopté tel nombre de divisions.

Il y a un répertoire qui ne laisserait pas d'être intéressant et utile, c'est celui de la série M, qui comprend tous les papiers de l'administration générale, de la police et du personnel. Mais il faudrait préalablement ranger, selon la circulaire du 25 mars 1909, les liasses de cette série qui sont en nombre considérable. Cela ne pourra être fait que quand j'en aurai fini avec les titres de l'époque révolutionnaire.

Notes et documents

En 1907 et 1908, j'ai publié les résultats des plébiscites ou votes populaires sur les différentes Constitutions postérieures à 1800. Je voudrais compléter ces notes et donner la statistique des votes émis sur les Constitutions de 1793 et de l'an III (1795).



Les renseignements que nous avons obtenus viennent des Archives nationales (B II 8, 34, 43 et 74). Dans notre dépôt, seul, l'article L 24 (provisoire) contient quelques détails sur les Constitutions de l'an III et de l'an VIII.



Constitution de 1793. — La Constitution de 1791, la première que la France ait eue, ne fut soumise à aucun plébiscite. Le 21 septembre 1792, la Convention décréta « *qu'il*

ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple ». C'était consacrer l'établissement du *referendum* populaire. Il est vrai que le décret que venait de rendre la Convention ne devait être appliqué que dans des circonstances normales, car le 21 septembre elle abolit la Royauté, et le lendemain elle établit la République, sans prendre l'avis des assemblées électorales.

La Constitution fut discutée du 11 au 24 juin 1793. En voici les grandes lignes :

Le Corps législatif est élu pour un an par le suffrage universel. Le Conseil exécutif, composé de 24 membres, est désigné ainsi : « L'Assemblée électorale de chaque département nomme un candidat. Le Corps législatif choisit sur la liste générale les membres du Conseil ». Il y avait un député pour chaque arrondissement électoral formé par la réunion d'assemblées primaires résultant d'une population de 50.000 âmes.

Les lois étaient proposées par le Corps législatif et n'étaient applicables que si le peuple ne s'y opposait pas ; le Corps législatif rendait des décrets. M. Aulard, dans son « *Histoire politique de la Révolution française* », écrit que cette Constitution fut, de toutes les Constitutions françaises, la plus démocratique ; non seulement elle a pour base « la souveraineté du peuple s'exerçant par le suffrage universel », mais le peuple, par son droit de *veto* prend part à la confection des lois ; aussi, bien plus tard, sous le Directoire, quand on décréta la peine de mort contre ses partisans, devint-elle « un texte mystérieux, magique, l'évangile de la démocratie [1] ».

Cette Constitution ne fut jamais appliquée.

D'après M. Aulard, elle fut acceptée par 1.801.918 voix, contre 11.610 ; manquaient les résultats de 424 cantons sur 4.944, dont se composait la République.

M. Aulard cite le département du Doubs parmi ceux où il y eut le plus d'opposants. Voici, pour notre département, les résultats que nous avons trouvés aux Archives nationales (B II 8 et B II 34).

(1) A. Aulard, *op. cit.*, p. 307.

District de Besançon :

	Votants	Pour	Contre
Canton de Besançon : 1re section.	379	379	»
— — 2e —	381	381	»
— — 3e —	333	333	»
— — 4e —	336	336	»
— — 5e —	323	323	»
— — 6e —	287	287	»
— — 7e —	241	241	»
— — 8e —	237	237	»
Canton de Beure.	390	390	»
— Bonnay	228	228	»
— Nancray	435	435	»
— Pouilley-les-Vignes	322	316	6
— Recologne. . . .	433	433	»
— Rigney	178	178	»
— Roche	490	490	»
— Roulans.	150	150	»
— Saint-Vit	415	415	»

District de Baume :

	Votants	Pour	Contre
Cantons de Baume : 1re section.	474	474	»
— — 2e —	160	160	»
— — 3e —	371	370	1
Cantons de Clerval	243	242 (1)	1
— Cuse	262	262	»
— L'Isle-sur-le-Doubs.	450	450	»
— Ornans	305	305	»
— Passavant	296	296	»
— Pierrefontaine . .	370	369 (2)	1
— Rougemont . . .	273	273	»
— Sancey	492	492	»
— Verne	223	223	»

(1) Pour l'acceptation avec modification de deux articles.
(2) Six avec restriction de choisir le culte qu'ils jugeront convenable.

District d'Ornans :

		Votants	Pour	Contre
Cantons	d'Ornans (ville) . . .	484	484	»
—	d'Ornans (2e section) .	328	328	»
—	Amancey	267	267	»
—	Orchamps-Vennes . .	376	376	»
—	Vercel	511	509 (1)	2
—	Vuillafans (1e as. pri.)	473	473 (2)	»
—	Vuillafans (2e as. pri.)	264	264	»

District de Pontarlier (3) *:*

Canton de	Pontarlier (banlieue).	508	508	»
—	Pontarlier (ville). .	402	402	»
—	Frasne	517	517 (4)	»
—	Goux.	193	193	»
—	Jougne	327	327	»
—	Labergement . . .	310	310	»
—	Montbenoit . . .	849	849	»
—	Morteau	675	674 (5)	1
—	Mouthe.	647	647	»

District de Quingey :

Canton de	Quingey (rural) . .	360	360	»
—	Quingey (ville) . .	232	232	»
—	Byans	298	298	»
—	Eternoz.	225	225	»
—	Liesle	419	419	»
—	Ronchaux	234	234	»
—	Rurey	136	136	»

(1) La majorité demande que le nombre des absents qui a été reconnu être 392, soit mentionné.

(2) On vota au milieu d'un grand enthousiasme. Il est difficile de connaître le nombre des inscrits, il semble qu'il y ait eu beaucoup d'abstentions. Le vote avait lieu soit par appel nominal, soit par assis et levé, soit de toute autre manière.

(3) Il manque le canton de Villers-sous-Chalamont.

(4) A Frasne, le vote eut lieu au milieu d'un grand enthousiasme par assis et levé et aux cris de : «Vive la République ». L'assemblée approuva la conduite des Parisiens et des députés de la Montagne pendant les journées des 31 mai et suivantes.

(5) Y compris les préposés des douanes.

District de Saint-Hippolyte :

	Votants	Pour	Contre
Cantons de Saint-Hippolyte . .	309	253	56
— Blamont	672	672 (1)	»
— Indevillers. . . .	256	256	»
— Maiche.	762	658	104
— Mathay.	239	239 (2)	»
— Pont-de-Roide . .	209	209	»
— Russey	587	364	223
— Vaucluse	250	248	2

En somme, il y eut 390 votes contre ; 56 (plus ceux du canton de Mathay) pour l'acceptation sous certaines conditions. Le chiffre total des votants avait été de 21.966.

Le Conseil général du département accepta avec enthousiasme la nouvelle Constitution. A la séance du 7 juillet 1793, le procureur général syndic déclare que, surpris de ne l'avoir pas encore reçue, il avait fait une démarche auprès des représentants Bassal et Garnier pour savoir si elle ne leur était pas encore parvenue. Bassal et Garnier répondirent que la Convention ne leur avait rien envoyé et qu'ils étaient décidés à lui adresser un courrier pour la demander. Le Conseil applaudissant à la démarche du

(1) 50 électeurs font des réserves (tout en acceptant) sur les articles LXIII, LXVII et LXXI, qui ne répondent pas à l'idée d'un gouvernement libre ; ils tendent à concentrer tous les pouvoirs dans un même corps et à nous ramener insensiblement au despotisme : « qu'il paraîtrait plus convenable que les candidats nommés par tous les départements, choisissent entre eux les 24 membres composant le Conseil exécutif qui nommerait ses agents et rendrait compte chaque année non à l'Assemblée nationale, mais au restant de ces mêmes candidats nommés immédiatement par le peuple. Ce serait au moins le moyen d'avoir deux pouvoirs distincts dans l'administration indépendamment du pouvoir judiciaire qui doit nécessairement former le troisième ». Le procès-verbal de la réunion est signé de : Kilg, président ; G.-P. Fallot et Peugeot fils. — Les articles LXIII, LXVII et LXXI, sont ainsi rédigés : LXII : Il y a un Conseil exécutif composé de 24 membres. LXIII : L'assemblée électorale de chaque département nomme un candidat. Le Corps législatif choisit sur la liste générale les membres du Conseil. LXVII : le Corps législatif détermine le nombre et les fonctions de ces agents [en chef de l'administration générale de la République]. LXXI : Les membres du Conseil, en cas de prévarication, sont accusés par le Corps législatif.

(2) « Avec réserve que les frais du culte catholique seront à la charge de la nation, comme article constitutionnel ».

procureur général syndic, dans un mouvement spontané accepta la Constitution. Le 9 juillet, toutes les personnes détenues ou consignées comme suspectes, les prisonniers du séminaire sont mis en liberté pour assister aux assemblées primaires et jouir de leurs droits de citoyens. Le même jour, le Conseil rédigea une adresse (1) dans laquelle était fixé le cérémonial de la proclamation de la Constitution qui devait avoir lieu le lendemain, 10 juillet : « Citoyens, il arrive, ce jour tant désiré, qui doit faire cesser les dissensions et réunir en un peuple de frères, les citoyens de tous les partis ; ce jour qui assurera à jamais le bonheur de tous les Français, ce jour enfin où le sceptre royal déjà brisé par le souverain fera réellement place au trône de la liberté et de l'égalité... »

A quatre heures et demie du soir, on sonnera toutes les cloches de la ville jusqu'à cinq heures et le bourdon de la métropole continuera de sonner pendant toute la cérémonie.

A cinq heures, on fera une décharge générale de l'artillerie des remparts de la ville, citadelle et forts.

A la même heure, le cortège sortira de la grande salle du département, se mettra en marche dans l'ordre suivant :

Deux pièces de canon avec les canonniers servants ;

Un piquet d'artillerie ;

Des trompettes et cymbales ;

De la gendarmerie nationale ;

Les tambours de la garde nationale et un détachement de ladite garde ;

Un piquet de vétérans, précédé d'un piquet des jeunes élèves de la Patrie ;

Un groupe de jeunes filles décorées de rubans tricolores;

Des musiciens ;

Quatre vétérans portant l'Acte constitutionnel ;

Six administrateurs à cheval, savoir : Deux du département, deux du district et deux de la municipalité ;

Le Conseil général du département,

Celui du district,

(1) Elle fut rédigée par les citoyens Janson et Pajot.

Celui de la commune ;
Les commissaires des sections ;
Les membres du tribunal criminel,
Ceux du tribunal du district,
Ceux du tribunal de commerce,
Ceux du bureau de conciliation ;
Les juges de paix et assesseurs ;
Les commandants officiers de la place et de la garnison, ainsi que les commissaires des guerres ;
Les membres de la Société populaire ;
Les citoyens composant la Société des Amis de la liberté et de l'égalité ;
Musiciens ;
Un détachement de vétérans ;
Un détachement de la garde nationale ;
Un piquet de gendarmes, soit à pied ou à cheval.

Le cortège sera escorté à droite par un détachement des bataillons de volontaires, et à gauche par un détachement du régiment 88, et il se rendra en premier lieu à la place Saint-Quentin, de là à la place des Casernes, en passant par celle dite Aux Veaux; ensuite à la place Neuve, par les rues Saint-Paul et des Granges; il passera le pont, ira à la place Bacchus, descendra la rue de Battant pour arriver à la place Saint-Jacques par la rue de Vigny ; de là, il reviendra par la rue d'Arènes au puits du marché, suivra la rue Saint-Vincent, remontera celle des ci-devant Carmes et terminera sa marche sur la place Saint-Pierre.

Sur chaque place on prendra lecture de la Déclaration des Droits de l'Homme, et sur celle de Saint-Pierre on lira l'Acte constitutionnel en entier ; ensuite on entonnera l'hymne des Marseillais, et une seconde décharge d'artillerie, semblable à la première, terminera cette fête civique et solennelle [1].

Votes sur la Constitution du 5 fructidor an III (23 août 1795). - - Pour comprendre les votes que nous publions plus bas, ou les critiques des électeurs, il est nécessaire d'analyser sommairement la Constitution.

(1) L 55, fol. 150 v°.

Son caractère essentiel, c'est la suppression du suffrage universel, qui est remplacé par un suffrage censitaire ; l'élection des fonctionnaires était maintenue ; les députés étaient nommés par l'élection à deux degrés. Il y avait un Corps législatif composé d'un Conseil des Anciens, de 250 membres, et un Conseil des Cinq-Cents. Les lois étaient votées par le Corps législatif; leur proposition appartenait au Conseil des Cinq-Cents. Chaque membre des assemblées recevait une indemnité annuelle de la valeur de 3.000 myriagrammes de froment. Comme on le voit, c'était la première fois qu'apparaissait le système des deux Chambres. Le pouvoir exécutif était confié à un Directoire de cinq membres nommés par le Corps législatif. Ses membres, en outre du logement, recevaient un traitement fixé à la valeur de 50.000 myriagrammes de froment [1].

Les institutions administratives furent en partie modifiées. Nous avons indiqué plus haut que les districts furent supprimés, que les cantons avec une ou plusieurs assemblées municipales furent établis.

Les décrets des 5 et 13 fructidor, qui furent repoussés dans le Doubs, décidaient de la composition des membres du futur Corps législatif. En voici les principaux articles :

(1) On verra plus loin qu'un certain nombre d'assemblées électorales ont protesté soit contre le paiement en nature, soit contre l'exagération du traitement des directeurs et des membres du Corps législatif.

Votes sur la Constitution de l'an III

NUMÉROS des procès-verbaux	NOMS DU CANTON de la commune ou de la section réunis en assemblée primaire	SUR L'ACTE CONSTITUTIONNEL							SUR LES DÉCRETS DES 5 ET 13 FRUCTIDOR						
		NOMBRE des votants présents	Nombre des votants présents			Résultat		OBSERVATIONS	NOMBRE des votants présents	Nombre des votants présents			Résultat		OBSERVATIONS
			Acceptants	Refusants	Nuls	Accept.	Rejet.			Acceptants	Refusants	Nuls	Accept.	Rejet.	
1	Besançon (1re section).	340	336	4		A.			340		340			R.	
2	Besançon (5e section).	267	267			A.			267	1	266			R.	
3	Besançon (3e section).	367	367			A.									(2)
4	Besançon (8e section).	114	113	1		A.			130		130			R.	
5	Besançon (4e section).	362	362			A.			205	2	203			R.	
6	Besançon (6e section).	130	130			A.			(*)					R.	(*) Sans désignation.
7	Besançon (7e section).	340	336	4		A.			340		340			R.	
8	Besançon (2e section).	344	344			A.			344		344			R.	
9	Beure.					A.		Sans désignation.	(*)					R.	(*) Id.
10	Nancray.	372	372			A.			372		372			R.	
11	Pouilley-les-Vignes. .	300	4	296			R.		300	4	296			R.	
12	Recologne.	122	122			A.			122		122			R.	
13	Roche.	382	382			A.			382		382			R.	
14	Roulans.	84	2[illegible]	59			R.								
15	Saint-Vit	52	27	25		A.									Sans réclamation.
16	Bonnay	425	425			A.			425		425			R.	
17	Saint-Hippolyte . . .	268	153	115		A.									Id.
18	Blamont.	280	280			A.			209	138	71		A.		
19	Indevillers	167	128	39		A.			167	49	118			R.	
20	Maiche	497	397	100		A.			497	397	100		A.		
21	Mathay	73	59	14		A.			73	9	64			R.	
22	Mathay	134	134			A.									Id.
23	Pont-de-Roide. . . .	324	214	110		A.			164		164			R.	
24	Pont-de-Roide. . . .	158	158			A.									Id.
25	Le Russey.	464	450	5		A.			464	450	5		A.		
26	Vaucluse	482	479	3		A.			(*)						(*) Sans désignation.
27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		A.									
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		A.									

37	Eternoz	100	100			A.									Id.
38	Liesle	199	190	9		A.									Id.
39	Ronchaux	150	146	4		A.									Id.
40	Rurey.	19	191			A.			191	1	190			R.	Id.
41	Pontarlier	418	418			A.			413	101	317			R.	
42	Pontarlier	433	431	2		A.			433	64	369			R.	
43	Montbenoît	306	306			A.			306	306			A.		
44	Morteau (ville). . . .	167	133	34		A.			167	1	166			R.	
45	Morteau (c. rural) . .	340	339	1		A.									Id.
46	Mouthe	206	170	36		A.									Id.
47	Villeneuve-d'Amont .	76	76			A.			76	36	40			R.	
48	La Rivière.	368	368			A.			368	368			A.		
49	La Rivière.	210	10	200			R.								
50	Jougne	236	236			A.			236	53	183			R.	
51	Saint-Gorgon	286	284	2		A.			286	47	239			R.	
52	Labergement.	313	313			A.									Id.
53	Labergement.	141	140	1		A.									Id.
54	Baume (c. rural). . .	249	125	124		A.									Id.
55	Baume	150	149	1		A.			150	149	1		A.		
56	Clerval	106	68	38		A.			106		106			R.	
57	Cuse	214	214			A.			214		214			R.	
58	Pierrefontaine	220	67	153			R.							R.	
59	Lisle	159	149	10		A.			159	149	10		A.		
60	Onans.	137	137			A.									Id.
61	Passavant	198	3	195			R.		192	3	189			R.	
62	Rougemont	251	251			A.			251	125	126			R.	
63	Sancey	345	345			A.			345	172	173			R.	
64	Verne.	71	62	9		A.									Id.
	64 ass. prim.	15.789 (1)	14.138	1.651		59	5	3	9.162	2.852	6.310		7	34	

(1) L'addition n'est pas exacte, soit que les résultats de quelques cantons aient été omis, soit pour toute autre raison. Les procès-verbaux, du reste, présentent quelques différences de chiffres avec le registre de recensement (B II, 74), sur lequel ce tableau a été copié; ainsi à la 1re section le nombre des votants, d'après le procès-verbal (Archives du Doubs L, 24 provisoire), serait de 142; il n'y aurait pas eu de votes négatifs.

(2) Sans désignation de nombre. Les membres de l'horlogerie qui avaient été admis à voter sur la Constitution, ont été chassés de l'assemblée lorsqu'il s'est agi de voter sur les lois.

« Tous les membres actuellement en activité dans la Convention sont rééligibles. Les assemblées électorales ne pourront en prendre moins des deux tiers pour former le Corps législatif. Chaque assemblée électorale, indépendamment des deux tiers qu'elle doit nommer d'abord, formera une liste supplémentaire triple de la première et composée de membres également pris sur la totalité de la Convention ».

D'après les résultats connus, mais non définitifs, cités par M. Aulard (p. 578), sur 1.107.368 votants, la Constitution fut acceptée par 1.057.390 voix, et rejetée par 49.978 ; sur 314.282 votants, les décrets étaient acceptés par 205.498 votants et rejetés par 108.784.

Les décrets furent repoussés, dans le Doubs, à une très grande majorité. Les procès-verbaux des assemblées primaires mentionnent que dans presque toutes ces assemblées des électeurs s'élevèrent contre leur application.

A Besançon, dans la 2e section, plusieurs membres observent que s'il était convenable, peut-être même nécessaire à l'affermissement de la Constitution, « qu'une partie de ses auteurs fût nommée à la législature, il n'était pas moins nécessaire qu'on n'y laissât que les membres qui ont conservé la confiance de tous les Français et qui ont paru sans taches dans toutes les phases de la Révolution... »

Les articles 1 et 2 du titre 1er du décret du 5 fructidor, altèrent l'essence de la Constitution en substituant l'ordre de réélire, à la simple faculté de le faire ; les articles 8 et 16 du titre III de ce même décret sont formellement destructifs des articles 41 et 54 de la Constitution, en ce que l'on prive le peuple du droit de composer, d'après sa confiance, le Conseil des Anciens « et que l'autre accorde aux membres de la Convention, qui étaient déjà de la législature, la faculté de remplir pendant sept années consécutives, des fonctions dont l'acte constitutionnel borne la durée à six ans au plus...» Personne n'a défendu les décrets.

La 3e section se réunit aux Carmes le 20 fructidor. La Constitution fut acceptée à l'unanimité. Le lendemain, nouvelle réunion pour discuter sur les décrets. Ceux qui

étaient absents la veille acceptent également la Constitution, sauf un électeur. Une députation des autres sections se présente à l'assemblée. Les décrets furent repoussés à une très grande majorité ; le vote eut lieu par appel nominal. Nouvelle séance le 23, cette fois pour la nomination des trois électeurs ; un membre a mis sur le bureau un écrit infâme intitulé : « Manifeste de Louis XVIII ». Plusieurs citoyens ont annoncé que cette brochure avait été répandue à profusion. Il est délibéré que l'exemplaire déposé sur le bureau serait brûlé au milieu de la salle ; ce qui a été fait aussitôt. Puis une députation des membres de l'horlogerie, domiciliés dans la 3e section, ont présenté une protestation signée de 45 d'entre eux, contre la délibération de la veille qui exclut du droit de voter après l'acceptation de la Constitution, tout individu qui ne paie pas un contribution directe et qui n'est pas domicilié depuis un an dans la commune. Ils considèrent cette délibération qui les a éliminés de l'assemblée, comme attentatoire à leurs droits et aux traités qu'ils ont passés avec le gouvernement français [1].

La 4e section tient sa réunion au séminaire, le 20 fructidor et jours suivants. La Constitution est acceptée et les décrets sont rejetés sans discussion.

La 5e section se réunit au jeu de paume. Plusieurs citoyens protestent contre les décrets qui sont en opposition avec les droits du peuple ; puis il est donné lecture d'une brochure de Saladin : Motion sur la nécessité de laisser au peuple l'élection libre de la totalité du prochain Corps législatif.

L'assemblée primaire de la 6e section s'est tenue dans la salle de l'hospice des vieillards. Une protestation analogue eut lieu contre les décrets. Il en fut de même aux 7e section, dite de la Révolution, qui se réunit dans la salle de la ci-devant confrérie de la Madeleine, et 8e section, dite de la Gloire, qui se réunit dans la salle du collège.

A Bonnay, l'assemblée demande que les deux tiers du prochain Corps législatif soient pris parmi les citoyens

(1) Cette délibération n'est que la reproduction de l'article 8 de la Constitution.

éligibles ; que les traitements soient payés sur le Trésor public.

A Pouilley-les-Vignes, la Constitution fut repoussée, parce que la Convention n'avait pas reconnu comme principe constitutionnel la religion catholique, apostolique et romaine « comme dominante », et parce que les prêtres n'avaient pas été rappelés. L'article 52, titre 5, ainsi conçu : « Les membres du Corps législatif ne sont pas représentants du département qui les a nommés, mais de la nation entière, et il ne peut leur être donné aucun mandat », fut blâmé parce que « la Convention ôtait le droit au peuple de limiter les pouvoirs de se représenter ». Le traitement exorbitant des membres du Corps législatif et du pouvoir exécutif fut aussi critiqué.

A Baume, le vote eut lieu au bulletin secret.

A Sancey, l'acceptation eut lieu à l'unanimité et avec beaucoup d'enthousiasme.

A Passavant, sur 807 inscrits, il y eut 198 votants ; les acceptants se mettaient à droite, les refusants à gauche (195) ; ils donnent, pour raison de leur refus, qu'ils demandent le rétablissement du culte tel qu'il était avant la Révolution ; le renouvellement général de la Convention avec rééligibilité de chacun des membres ; enfin, il a paru à l'assemblée que le traitement des membres du Directoire était un peu trop élevé.

Même critique à Ornans .

A l'Isle-sur-le-Doubs, 1.000 électeurs étaient présents : la réunion fut troublée ; il y eut des coups d'échangés ; certains membres avaient demandé un ajournement des votes à quinzaine pour examiner la Constitution. Le président dut requérir la force armée ; les principaux agitateurs étaient : Jouffroy, maire de Bournois; Adrien Petey, procureur de la commune de Mancenans; Antoine Ravey, maire de Blussans, tous venant de communes où les prêtres déportés étaient rentrés.

A Clerval, l'assemblée demande que les membres du Corps législatif et du Pouvoir exécutif soient payés en numéraires et non en grains. Les 68 acceptants veulent, pour le plus grand nombre, le rétablissement de la reli-

gion catholique comme en 1789 ; les opposants déclarent qu'ils accepteraient la Constitution si on restaurait la religion de leurs pères.

Les membres de l'assemblée de Cuse voudraient que l'on rapportât toutes les lois contraires à la Déclaration des droits, notamment celle du 17 nivose an II qui restreint le droit de disposer de sa propriété ; que la majorité fût fixée à 25 ans au lieu de 21 ; que les objets qui appartiennent au culte catholique fussent sa propriété.

A Eternoz (district de Quingey), ils réclament le rappel des prêtres déportés, à condition que ceux-ci se soumettent aux lois.

Dans le district de Pontarlier, la plupart des procès-verbaux mentionnent que les populations désirent la rentrée des prêtres. Dans le canton de Labergement, il y eut deux réunions, l'une à Vaux, l'autre à Labergement ; la Constitution fut acceptée à condition d'obtenir : 1° le libre et entier exercice du culte comme avant la Révolution ; 2° la restitution des biens des prêtres déportés à l'exclusion des droits seigneuriaux ; 3° le renouvellement intégral de la Convention et la limitation des pouvoirs des nouveaux députés ; 4° le rétablissement de l'ancien calendrier.

A Jougne, 61 membres demandent que l'assemblée actuelle rende compte de son mandat à ses commettants ; 35 manifestent le vœu d'un gouvernement stable ; la presque unanimité (179) se prononce pour le rappel des ministres du culte. Il en est de même à Morteau. A Montbenoît, par contre, Constitution et décrets furent acceptés avec enthousiasme et à l'unanimité.

Plusieurs cantons du district d'Ornans se déclarent en faveur de l'acceptation de la Constitution et des décrets, sans mention spéciale. A Amancey, on demande de rapporter les décrets concernant les prêtres catholiques et la loi du 17 nivose an II sur les successions ; que chaque citoyen puisse disposer librement de ses biens. De même à Ornans, en ce qui concerne le libre exercice du culte.

La plupart des cantons du district de Saint-Hippolyte réclament le rétablissement de la religion catholique et le libre exercice du culte : Vaucluse, Pont-de-Roide, où la

question de la rentrée des prêtres déportés provoqua un violent débat, les citoyens qui acceptent purement la Constitution se séparent des autres et se forment en assemblée primaire. A Saint-Hippolyte, il y eut également une scission : une partie de l'assemblée se retira parce que la majorité n'avait pas voulu laisser joindre au procès-verbal une pétition motivée selon ses désirs.

Plébiscite de l'an XII. — En 1908, j'ai publié les votes sur le Sénatus-Consult du 28 floréal an XII, portant que le Peuple français serait consulté sur l'hérédité impériale. Je n'avais pas donné le résultat de l'arrondissement de Pontarlier que depuis j'ai retrouvé aux Archives nationales (B II [2] 703) et qui furent les suivants : Nombre de registres, 111 ; nombre de votants, 2.684 ; acceptants, 2.675 ; refusants, 9. Les communes où il y eut des votes négatifs furent : Pontarlier, 1 ; Chapelle-des-Bois, 1 ; Jougne, 1 ; Sainte-Colombe, 1. Total, 9.

Les totaux pour le département furent :

Votants : 15.010.
Affirmatifs : 14.944.
Négatifs : 68 [1].

Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire (22 avril 1815). — Après son retour de l'Ile d'Elbe, Napoléon proposa au vote du peuple, l'Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. Cet acte qui fut rédigé par Benjamin

(1) M. Aulard (page 775), mentionne le Doubs parmi les départements où il y eut le plus d'opposants et, pour notre département, il en indique 78. Il nous semble, d'après les procès-verbaux que nous avons pu consulter, aussi bien aux Archives nationales qu'aux Archives du Doubs, que c'est 68 qu'il faut lire ; en effet, les votes négatifs étaient ainsi répartis : arrondissement de Baume, 17 ; de Besançon, 12 ; de Pontarlier, 9 ; de Saint-Hippolyte, 30. M. Aulard, cherchant à expliquer le sens des votes négatifs, pense qu'on peut les attribuer d'une part, aux prêtres hostiles au Concordat, et, d'autre part, à la sympathie que certaines villes témoignaient au général Moreau. Il est à remarquer que l'arrondissement qui eut le plus d'opposants, fut celui de Saint-Hippolyte (aujourd'hui Montbéliard), dont quelques cantons avaient toujours été fidèles aux prêtres réfractaires. On trouvera plus loin deux lettres du général Moreau ; on verra par elles qu'il avait entretenu de bonnes relations avec les administrateurs du département. Ces indications viennent peut-être confirmer l'hypothèse de M. Aulard.

Constant accordait, dit M. Viviani (Histoire socialiste, p. 47), au peuple français à peu près les garanties que la charte lui avait promises. Les dispositions principales étaient les suivantes : Les Constitutions de l'Empire étaient maintenues, sauf sur certains points ; le Pouvoir législatif était exercé par l'Empereur et deux Chambres : la Chambre des Pairs, nommée par l'Empereur, et la Chambre des Représentants, élue par le peuple pour 5 ans, se composait de 629 membres ; elle pouvait être dissoute par l'Empereur. Les propositions de loi appartenaient au Gouvernement, les Chambres ne pouvaient que proposer des amendements.

La nouvelle Constitution, d'après M. Viviani, recueillit 1.557.159 voix (y compris 250.000 votes de l'armée et de la marine). Il n'y eut que 4.206 non. Dans le département du Doubs, la répartition des suffrages connus au 29 mai étaient les suivants (Archives nationales B II 878 a. b. c. d.) :

Arrondissements	Oui	Non	Total
Besançon	3.722	13	3.735
Baume	3.263	40	3.303
Pontarlier	1.866	57	1.923
Saint-Hippolyte	3.271	67	3.338

***

Deux lettres du général Moreau (1). — Dans une note précédente, nous avons fait allusion à deux lettres du général Moreau. Voici ces deux lettres qui, toutes deux, sont adressées aux membres de l'administration du département :

(1) Moreau (Jean-Victor), né à Morlaix (Finistère), en 1790, commandant des bataillons des volontaires du Morbihan, général de division en 1794, il fait la campagne de Belgique et de Hollande (1794-1795). En 1796, il est général en chef de l'armée du Rhin et de la Moselle ; il pénètre au cœur de l'Allemagne ; les armées qui devaient se réunir à lui étant battues, il opère une merveilleuse retraite à travers l'Allemagne. Après quelque temps, il prend le commandement de l'armée du Rhin, remporte la victoire célèbre de Hohenlinden. Rentré à Paris, il se brouille avec Bonaparte. Accusé de complicité avec Pichegru, il est condamné à deux ans de détention. Après avoir voyagé en Espagne, aux Etats-Unis, il accepte les propositions du tsar Alexandre qui lui offrait de renverser Napoléon. Il prépare la campagne de 1813-1814. Il est tué à la bataille de Dresde par un boulet français le 27 août 1813. Il passait pour un des meilleurs tacticiens de l'Europe.

« Au quartier général à Artzheim, le 16 prairial an 4ᵉ de la République française.

Le général en chef aux administrateurs du département du Doubs.

Une mesure a été prise pour remonter les armées, elle a été trouvée très juste et vous avez été chargés par la loi de la mettre à exécution. La levée du 30ᵉ cheval devait produire aux armées françaises autant de chevaux qu'il leur en était nécessaire pour assurer tous les services. Cependant, par la négligence d'un grand nombre d'Administrateurs et les spéculations des avides agioteurs, plusieurs départements n'ont point fourni des chevaux, et une partie de ceux qui ont été envoyés, étaient incapables de servir. Cette négligence criminelle compromet les armées et la République.

Les ennemis de la République française n'ont pas voulu accéder aux propositions qui leur avaient été faites pour terminer cette guerre, ils ont rompu l'armistice et l'état de guerre a recommencé. Les braves que j'ai l'honneur de commander brûlent d'impatience de remporter de nouvelles victoires ; mais je dois, en les faisant avancer, assurer leur subsistance, en procurant les chevaux pour leur transport, les soutenir par la cavalerie qui doit être presque entièrement remontée, et par l'artillerie qui demande un grand nombre de chevaux. La levée du 30ᵉ cheval devait subvenir à tous ces besoins, mais l'indolence que la plupart des départements y ont mise, a réduit ses produits à fort peu de choses ; ils ne pouvaient mieux servir nos ennemis et je ne puis m'empêcher de considérer comme leurs partisans les fonctionnaires publics, qui, chargés de faire cette levée, en ont suspendu l'effet et enlevé aux armées une grande partie des moyens qu'elles avaient pour agir. J'en ai rendu compte au Directoire exécutif, et je vous préviens que si les chevaux que vous devez fournir n'arrivent pas promptement à Colmar, je serai obligé de prendre des mesures extraordinaires, et d'envoyer la force armée enlever dans votre département le nombre des chevaux qu'il doit fournir à l'armée de Rhin et Moselle.

Salut et fraternité. MOREAU ».



« Au quartier général à Zurich, le 16 nivôse l'an 8 de la République française.

Moreau, général en chef de l'armée du Rhin, aux membres composant l'administration centrale du département du Doubs,

Instruit, citoyens administrateurs, du zèle que vous avez mis ainsi que vos administrés dans l'exécution des réquisitions qui vous ont été faites pour la subsistance de l'armée, je crois pouvoir me flatter de trouver encore en vous le même dévouement qui a opéré son salut, et par lequel vous avez si essentiellement concouru à ses succès.

Je sais que vous avez beaucoup fait ; que les efforts de quelques départements ne sont point au-dessous des espérances que l'on pouvait concevoir de leur amour pour la Patrie et de leur attachement à ses défenseurs ; mais il en est un dernier que j'attends de vous, celui de compléter le versement des différents contingents qui restent à fournir en grains et autres denrées requises par les diverses invitations du général Masséna, et notamment celles faites en date du 30 floréal, 12 messidor et 12 vendémiaire derniers (1).

Le Gouvernement s'occupe en ce moment, et je puis vous en donner l'assurance, d'approvisionner l'armée par la voie des achats. Ainsi, en remplissant le montant des réquisitions existantes, vous aurez atteint le but, et il n'y en aura plus de nouvelles.

Comme il est indispensable en ce moment de réunir dans un bref délai toutes les denrées en grains, avoines et foins qui restent à verser, et qu'elles soient disponibles en cas de mouvements et d'opérations militaires, je vous invite instamment, citoyens administrateurs, d'en faire opérer le versement sous le délai de 15 jours, dans les magasins qui vous ont été désignés. Veuillez donc en prendre les moyens et faire toutes les dispositions nécessaires, sans désemparer.

Employez auprès de vos administrés, par des procla-

(1) J'ai publié et analysé en 1909 les lettres de Masséna auxquelles il est fait allusion ici.

mations ou des arrêtés, la voie de la persuasion, en lui peignant les besoins de l'armée, le dévouement, la constance et les longues privations des défenseurs de la Patrie, bravant jusqu'aux rigueurs de la saison et l'intempérie des climats, pour défendre leurs foyers et y ramener le bonheur et la paix. S'il est des communes tièdes ou indifférentes, déployez contre elles cette mâle énergie qui caractérise l'administrateur impassible, mais que les moyens de rigueur n'aient lieu qu'à la dernière extrémité et après avoir employé toutes les voies de persuasion.

Plein de confiance dans votre zèle, j'attends de vous et de vos administrés, citoyens administrateurs, un effort salutaire qui réponde à mes vives instances, et qui, en ajoutant à ceux que vous avez déjà faits, me mette à même de vous témoigner de nouveau toute la reconnaissance de l'armée.

Salut et considération, Signé : MOREAU. »

L'administration du département lui répond le 23 nivose, par une lettre dont voici le commencement :

« Citoyen général, nous avons pris le plus vif intérêt aux dispositions de la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser; soyez assuré, citoyen général, que le zèle que nous avons mis, ainsi que nos administrés, à procurer des subsistances à nos braves défenseurs, n'est que l'effet de notre reconnaissance sans bornes pour eux ; nous aurions fait davantage, si la pénurie de denrées en ce département n'était extrême... »

Statistique de la population en 1790, 1793, 1800, 1851 et 1906

Ainsi que nous l'avons annoncé, nous publions ci-dessous le chiffre de la population des communes du département à cinq époques différentes : en 1790, 1793, 1800, 1851 et 1906 :

	1790	1793	1800	1851	1906
Abbans-Dessous	163	229	233	199	193
Abbans-Dessus	198	216	231	216	165
Abbenans	581	699	670	957	439

	1790	1793	1800	1851	1906
Abbévillers	—	—	—	491	479
Accolans	287	266	284	299	180
Adam-les-Passavant	231	209	203	262	144
Adam-les-Vercel	76	72	64	78	81
Adrisans	152	(1)	—	—	—
Aibre	—	—	—	360	161
Aïssey	224	213	245	308	217
Alaise	134	117	152	171	94
Allemands (les)	223	238	247	273	167
Allenjoie	—	—	—	509	504
Allondans	—	—	—	242	143
Amagney	550	550	564	678	437
Amance	160 (2)	181 (2)	201	(3)	—
Amancey	568	590	550	816	618
Amathay-Vésigneux	380	343	357	431	374
Amondans	212	204	228	239	185
Anteuil	472	452	472	636	415
Appenans	171	164	160	216	240
Arbouans	—	—	—	145	148
Arc-et-Senans	1.186	1.198	1.428	1.504	1.204
Arc-sous-Cicon	959	867	819	977	872
Arc-sous-Montenot	237	218	212	356	281
Arcey	587	550	519	875	490
Arcier	133	128	128	104	25
Arcon	736	727	762	769	626
Arguel	190	193	195	149	84
Athose	204	262	229	283	212
Aubonne	496	440	534	589	398
Audeux	160	142	158	191	127
Audincourt	302	279	—	2.144	7.633
Autechaux (Baume)	172	179	186	247	181
Autechaux (Blamont)	189	176	193	271	236
Auxon-Dessous	290	295	300	303	231
Auxon-Dessus	232	205	208	220	176
Avanne	415	471	446	572	412
Aveney	109	155	192	229	140
Avilley	306	260	266	400	283
Avoudrey	201	411	304	453	534
Badevel	—	—	—	663	1.127

(1) Réuni à Cuse.
(2) Avec Leugney et Bremondans.
(3) Réuni à Bremondans.

	1790	1793	1800	1851	1906
Bannans	518	517	484	526	382
Barboux (le)	394	395	383	344	285
Bart	—	—	—	468	614
Bartherans	97	170	192	197	92
Battenans (Maîche)	182	174	167	269	208
Battenans (Marchaux)	134	115	111	168	75
Baume	2.450	2.220	2.300	2.587	3.257
Bavans	—	—	—	837	1.092
Beaucourt	50	—	—	—	—
Belfays	67	85	68	82	59
Bélieu (le)	458	368	375	372	321
Belleherbe	514	476	479	636	518
Belmont	128	139	132	129	117
Belvoir	408	387	242	340	250
Benusse	40	45	44	(1)	—
Berche	122	102	115	126	104
Berthelange	202	185	175	258	128
Besançon	28.469	25.328	28.436	41.295	56.168
Betoncourt	—	—	—	713	856
Beure	790	636	742	1.205	798
Beutal	63	—	—	242	201
Bians-les-Usiers	390	306	358	635	522
Bief	100	103	119	127	145
Bizot (le)	291	288	255	310	206
Blamont	560	615	543	686	563
Blanchefontaine	47	86	31	31	21
Blarians	28	31	27	54	33
Bleffond	11	17	16	(2)	—
Blussangeaux	143	151	140	258	131
Blussans	256	322	200	250	181
Bois-la-Ville	95	85	90	89	36
Boismurie	77	75	81	56	37
Bolandoz	503	497	505	618	460
Bondeval	177	218	166	323	331
Bonnal	143	144	151	125	63
Bonnay	590	552	568	543	344
Bonnétage	500	517	466	714	640
Bonnevaux (M.)	437	372	332	458	393
Bonnevaux (Or.)	162	150	143	216	100
Bosse (la)	120	98	100	116	129
Bouclans	466	489	523	628	428

(1) Réuni à Saint-Vit.
(2) Réuni à Silley.

	1790	1793	1800	1851	1906
Boujailles	839	845	833	935	605
Boujeon	247	211	207	241	159
Boulois (le).	28	32	27	148	114
Bourguignon	333	315	334	628	509
Bournois.	480	503	502	592	314
Boussières	271	290	327	263	575
Bouverans	568	590	500	602	378
Braillans	80	80	88	88	35
Branne	205	220	224	366	237
Breconchaux	116	124	114	128	68
Bremondans	(1)	—	192	201	147
Brères	82	93	89	65	46
Bréseux (les)	180	220	211	334	384
Bretenière (la).	168	149	168	189	111
Bretigney (Baume)	415	451	412	276	165
Bretigney (Montbéliard) . .	—	—	—	99	49
Bretonvillers	425	490	397	523	476
Brey et Maison-du-Bois . .	208	205	187	206	119
Brognard	—	—	—	204	161
Buffard	457	445	516	550	308
Bugny	167	149	150	160	115
Buillon	20	31	26	(2)	—
Bulle	416	446	478	535	388
Burgille	260	270	291	249	158
Burnevillers	160	170	161	154	90
Busy	298	320	312	410	294
By	251	237	248	307	144
Byans	623	630	744	720	475
Cademène	144	114	99	120	52
Cendrey	354	363	369	452	319
Cernay-sous-Maîche . . .	450	378	407	172	133
Cessey	257	240	311	296	165
Chaffois	625	585	645	725	491
Chalèze	320	305	331	385	186
Chalezeule	159	156	193	226	277
Chamesey	243	250	221	246	170
Chamesol	500	467	491	743	710
Champagney	164	157	174	143	95
Champlive	252	309	306	318	196
Champoux	129	113	126	107	49
Champvans (A.)	93	133	136	116	56

(1) Voir Amance.
(2) Réuni à Chenecey.

	1790	1793	1800	1851	1906
Champvans (B.)	67	77	76	70	44
Chantrans	492	431	422	594	429
Chapelle-des-Bois	684	784	683	645	483
Chapelle-d'Huin	598	636	617	849	582
Charbonnières	200	184	177	186	126
Charmauvillers	280	275	203	343	407
Charmoille	375	376	396	463	405
Charmont (Grand-)	—	—	—	300	547
Charmont (Vieux-)	—	—	—	411	743
Charnay	165	160	180	243	107
Charquemont	648	604	598	1.398	1.950
Chasnans	244	255	242	308	271
Chassagne	292	257	235	287	143
Château-le-Bois	138	104	128	(2)	—
Château-Vieux	143	146	148	144	46
Châtelard	(1)	77	77	(1)	—
Châtel-Blanc	554	500	449	504	272
Châtelet (le)	53	61	61	50	32
Châtillon (sous Maîche)	79	79	78	100	43
Châtillon-Guyotte	153	153	122	191	96
Châtillon-le-Duc	360	289	278	291	284
Châtillon-s.-Lizon	260	223	273	183	44
Chaucenne	177	204	236	245	139
Chaudefontaine	191	135	181	265	207
Chaudron et Vezenay	148	182	213	224	—
Chaux-les-Chatillon	63	55	59	62	43
Chaux (la)	757	542	581	610	548
Chaux-les-Clerval	250	257	253	290	182
Chaux-les-Passavant	200	198	264	340	232
Chaux-Neuve (la)	781	786	701	745	502
Chay	250	255	297	294	189
Chazelot	152	120	153	115	94
Chazot	231	233	247	254	206
Chazoy	76	71	90	65	43
Chemaudin	414	405	418	511	368
Chenalotte (la)	147	138	127	159	150
Chenecey-Buillon	401	365	334	911	680
Chevigney (A.)	138	146	163	176	121
Chevigney (V.)	128	118	140	158	122
Chevillotte (la)	—	61	83	82	64
Chevroz	106	106	113	90	79

(1) Voir Magny-Chatelard.
(2) Réuni à Rozet-Fluans.

	1790	1793	1800	1851	1906
Chouzelot	365	334	379	343	243
Clémont	10	11	27	(1)	—
Cléron	538	532	516	487	344
Clerval	1.010	891	1.027	1.335	1.063
Cluse (la) et Mijoux	898	891	842	1.105	995
Colombier-Châtelot	194	200	207	477	238
Colombierfontaine	328	315	313	415	497
Combes (les)	—	546	583	633	580
Corcelles-Ferrières	130	117	125	131	96
Corcelles-Mieslot	223	132 (2)	142 (2)	142	88
Corcondray	229	180	220	198	133
Cordiron	122	112	127	98	66
Corne-de-Chaux (la)	131	139	177	(3)	—
Côtebrune	106	104	114	215	75
Cottier	—	—	125	114	77
Coulans	70	61	74	70	36
Cour-les-Baume	227	263	214	238	(4)
Courcelles-les-Quingey	100	94	100	99	67
Courcelles-St-Hippolyte	108	84	99	104	69
Courcelles-les-Montbéliard	—	—	—	348	318
Courchapon	261	282	339	300	171
Cour-Saint-Maurice	182	160	193	217	282
Courtefontaine	251	258	275	346	264
Courtetain-et-Salans	244	195	249	212	157
Courvières	370	407	399	471	404
Crosey-le-Grand	455	446	288	410	232
Crosey-le-Petit	218	260	236	302	171
Crouzet (le) (A.)	203	175	198	196	133
Crouzet (le) (M.)	75	66	66	95	78
Cubrial	334	356	303	462	247
Cubry	252	280	229	427	297
Cuisance	174	203	170	163	96
Cuse et Adrisans	315 (5)	491	468	568	419
Cussey-sur-Lison	140	150	153	166	87
Cussey-sur-l'Ognon	333	355	375	355	229
Dambelin	436	490	409	550	313
Dambenoît	—	—	—	235	110
Dammartin	412	406	396	400	288

(1) Réuni à Trévillers.
(2) Corcelles seul.
(3) Réuni à Rozet-Fluans.
(4) Réuni à Baume.
(5) Cuse seulement.

	1790	1793	1800	1851	1906
Dampierre-sur-le-Doubs . .	198	194	145	368	230
Dampierre-les-Bois	—	—	—	844	1.660
Dampjoux	96	80	86	134	96
Damprichard	920	920	783	1.030	1.177
Dannemarie (A.)	276	267	297	260	170
Dannemarie (Bl.)	171	152	148	213	122
Dasle	148	124	—	626	974
Deluz	366	675	385	441	1.014
Désandans	—	—	—	460	300
Déservillers	577	605	539	821	507
Devecey	250	250	221	197	154
Dommartin.	274	264	251	354	225
Dompierre	378	337	324	446	264
Domprel	290	263	263	359	214
Doubs	390	400	372	384	330
Doulaise	118	82	110	114	75
Douvot	84	82	45	—	—
Droitfontaine	106	107	101	109	73
Dung	—	—	—	380	304
Durnes	159	209	208	256	203
Echay	159	129	166	210	128
Echenans	—	95	—	100	58
Echevannes	114	—	108	135	73
Ecole	100	79	95	258	111
Ecorces (les)	232	266	244	334	401
Ecot	363	379	307	430	311
Ecouvotte (l')	93	80	71	90	52
Ecurcey	222	223	211	298	163
Emagny	210	217	276	227	223
Epenouse	182	178	129	190	151
Epenoy	452	395	352	487	466
Epeugney	410	400	407	350	239
Esnans	105	123	135	165	127
Essarts-Cuenot	153	140	132	95	—
Etalans	586	567	632	844	649
Eternoz	452	442	389	527	378
Etouvans	110	105	—	309	516
Etrabonne	219	222	274	248	140
Etraches (les)	123	(1)	—	—	—
Etrappe	156	144	121	176	100
Etray	181	174	146	233	148
Etupes	—	—	—	842	821

(1) Réuni à Pontarlier.

	1790	1793	1800	1851	1906
Evillers	381	410	397	497	389
Exincourt	—	—	—	330	471
Eysson	137	134	247	181	127
Faimbe	86	112	96	126	62
Fallerans	303	323	320	284	237
Ferrières (A.)	153	223	245	189	137
Ferrières (M.)	129	121	134	167	126
Fertans	390	345	335	371	288
Fesche	—	—	—	548	2.060
Fessevillers	200	200	273	264	173
Feule	128	117	122	180	89
Fins (les)	761	721	632	720	1.022
Flagey	183	167	145	180	117
Flagey-Rigney.	130	119	141	144	68
Flangebouche	670	740	729	943	632
Fleurey	235	204	234	238	227
Fluans	98	113	122	(1)	—
Fontain	650	698	713	650	435
Fontaine	500	527	533	657	396
Fontenelle-Montby	132	137	107	216	205
Fontenelles (les)	453	252	182	437	443
Fontenotte	118	112	95	110	73
Foucherans	323	328	316	351	239
Fourbanne	96	108	106	103	77
Fourcatier et Maison-Neuve.	140	116	113	163	88
Fourg	574	608	597	609	306
Fourgs (les)	1.171	1.198	1.221	1.248	988
Fournet-Blancheroche . .	—	223	—	—	528
Frambouhans	270	266	254	456	588
Franey	120	174	141	140	103
Franois	450	421	443	497	424
Frasne	959	920	861	1.004	1.076
Fresse (la)	40	37	48	(2)	—
Friolais	46	57	62	79	70
Froidevaux	115	130	118	162	120
Fuans	283	302	302	533	376
Gellin.	260	218	239	225	160
Gemonval	202	230	237	318	116
Geneuille	315	310	348	460	542
Geney	243	227	251	315	187
Gennes	215	205	213	303	172

(1) Réuni à Rozet.
(2) Réuni à Hauterive.

	1790	1793	1800	1851	1906
Germéfontaine	298	299	301	350	209
Germondans	95	106	91	124	70
Gevresin	232	205	212	259	152
Gilley.	781	789	774	923	893
Glainans	130	140	103	210	138
Glamondans	402	349	340	422	247
Glay	230	259	220	421	541
Glères	145	160	136	276	220
Gondenans-Montby . . .	471	432	486	520	346
Gondenans-les-Moulins . .	237	225	235	295	181
Gonsans	488 (1)	—	454	701	473
Gouhelans	311	406	412	467	269
Goumois	238	150	162	255	176
Goux (Levier)	473	438	465	815	569
Goux (Pont-de-Roide) . . .	272	260	161	354	225
Goux (Quingey)	115	127	115	136	91
Goux (Vercel)	68	75	73	—	—
Grand'Combe (la)	1.389	862	815	943	904
Grand'Combe-des-Bois . .	250	279	225	316	249
Grandfontaine (B.)	321	354	349	368	280
Grandfontaine-Fournets . .	350	348	348	427	383
Grandfontaine-sur-Creuse .	120	129	123	159	115
Grands-Essarts	—	—	358	(4)	—
Grange (la)	285	241	214	234	149
Grange-du-Liège.	—	—	37	(3)	—
Granges-du-Cerf	83	74	85	—	—
Granges-Maillot (les) . . .	104	(2)	128	108	67
Granges-Narboz (les) . . .	281	302	270	368	268
Granges-Sainte-Marie. . .	161	193	—	141	62
Granges-Vuillotey	57	43	47	(5)	—
Grangettes (les)	171	190	190	174	146
Gras (les)	600	645	693	905	836
Gratteris (le)	—	—	68	123	47
Grosbois.	118	116	109	145	100
Guillon	195	209	203	176	104
Guyans-Durnes	333	308	306	329	263
Guyans-Vennes	580	580	566	658	700
Hautepierre	184	201	196	230	114

(1) Avec les Verrières-du-Grosbois.
(2) Voir Reugney.
(3) Réuni à Mérey-sous-Montrond.
(4) Réuni aux Plains.
(5) Réuni à Esnans.

	1790	1793	1800	1851	1906
Hauterive et La Fresse . .	234	233	209	314	220
Hérimoncourt	336	299	304	804	3.751
Hôpital-du-Grosbois . . .	194	207	224	292	288
Hôpital-Saint-Lieffroy . . .	118	113	112	120	71
Hôpitaux-Neufs	200	169	172	180	243
Hôpitaux-Vieux	323	281	287	368	261
Houtaud	227	218	225	299	173
Huanne-Montmartin . . .	108 (1)	99 (1)	108 (1)	300	174
Hyémondans	193	189	225	262	155
Hyèvre-Magny	104	90	105	134	90
Hyèvre-Paroisse	216	315	246	260	208
Indevillers	643	604	658	893	532
Isle-sur-le-Doubs (l') . . .	661	624	592	1.528	2.584
Issans	—	—	—	163	107
Jallerange	354	332	552	380	242
Jougne	983	907	909	1.331	1.086
Joux-Lavaux	59	50	64	(2)	—
Labergement-du-Navois . .	148	170	163	200	170
Labergement-Sainte-Marie .	460	490	495	461	441
Lac-ou-Villers.	1.208	1.325	1.199	1.719	3.095
Laire	—	—	—	212	113
Laissey	100	127	173	188	470
Lanans	390	406	388	359	224
Landresse	415	456	420	449	370
Lantenne-Vertière	569	507	611	496	355
Lanthenans	132	150	116	153	97
Larnod	168	157	163	174	129
Laval	54	121	123	176	159
Lavans (Quingey)	258	246	270	219	141
Lavans (Vuillafans) . . .	276	278	291	347	278
Lavernay	422	425	421	419	302
Laviron	623	650	626	754	557
Levier	1.055	1.050	1.055	1.535	1.205
Liebvillers	142	110	126	325	507
Liesle	1.006	950	1.027	958	628
Lièvremont	488	468	448	524	410
Lizine	251	336	287	295	182
Lods	831	808	810	1.142	876
Lombard	340	318	353	316	190
Lomont	306	329	345	319	196
Longechaux	160	132	153	151	108

(1) Huanne seulement.
(2) Réuni à Charquemont.

	1790	1793	1800	1851	1906
Longemaison	232	205	192	232	211
Longevelle (l'Isle)	309	320	317	442	341
Longevelle (Russey) . . .	93	97	229	109	60
Longeville	300	300	281	326	311
Longeville (la)	875	870	841	739	579
Longevilles (les)	624	626	597	670	400
Loray	477	442	424	561	519
Lougres	300	—	—	332	259
Lucelans	—	38	44	38	(1)
Luhier	185	149	162	224	239
Luisans	235	291	283	363	205
Lusans	151	157	292	135	85
Luxiol	230	274	255	300	216
Magny-Chatelard	63	63	65	90	58
Magny-Vacheresse	25	—	—	—	—
Maîche	738	714	684	1.075	2.309
Maison-du-Bois	242	251	286	296	305
Maisonnettes (les)	90	113	82	250	178
Maizières	130	136	133	156	144
Malans	297	300	333	412	245
Malbrans	209	200	213	227	180
Malbuisson.	154	146	156	171	262
Malpas	174	194	181	234	144
Mambouhans	93	96	92	103	66
Mamirolle	452	412	496	597	466
Mancenans (l'Isle)	458	576	452	581	346
Mancenans (Maîche) . . .	156	163	105	172	126
Mandeure	—	—	—	961	2.409
Marchaux	374	339	310	589	362
Marvelise	174	169	169	277	180
Mathay	688	541	458	708	586
Maucerneux (Montlebon). .	—	850	—	—	—
Mazerolle	238	221	239	223	134
Médière	252	247	240	370	300
Mémont	82	103	104	99	66
Mercey-le-Grand.	344	343	413	398	223
Mérey-sous-Montrond . .	236	222	227	284	206
Mérey-Vieilley	160	135	144	141	105
Mésandans.	336	336	333	387	248
Meslières	190	150	183	340	608
Mesmay.	206	212	223	191	121
Métabief	255	239	221	288	240

(1) Réuni à Mathay.

	1790	1793	1800	1851	1906
Mieslot	(1)	47	60	(1)	—
Miserey	276	290	321	255	316
Moncey	200	209	178	196	230
Moncley	415	432	357	353	214
Mondon	222	238	249	305	188
Montagney	87	95	78	120	95
Montancy	206	230	202	281	211
Montandon.	346	321	346	472	247
Montbéliard	—	—	—	6.144	10.455
Montbéliardot.	112	99	106	163	99
Montbenoît	131	113	85	150	217
Mont-de-Laval	300	300	277	428	339
Mont-de-Vougney	77	118	76	201	189
Montécheroux	489	533	566	934	855
Montenois	298	324	336	567	403
Montfaucon	163	175	154	315	287
Montferney	102	102	94	113	80
Montferrand	336	398	494	427	534
Montflovin	132	157	74	122	136
Montfort.	202	172	177	169	115
Montgesoye	570	597	598	636	485
Montivernage	112	95	105	113	101
Montjoie	88	107	108	160	83
Montlebon	1.603	1.698	1.297	1.298	1.213
Montmahoux	252	241	218	283	161
Montmartin	150	136	140	(3)	—
Montperreux	274	271	323	273	327
Montrond	340	279	306	379	326
Montursin	65	71	67	60	30
Montussaint	190	171	190	187	101
Morchamps	(2)	59	64	62	40
Morre	333	279	278	489	384
Morteau	1.460	1.289	1.372	1.704	4.243
Mouillevillers	69	61	65	49	35
Mouthe	1.007	1.080	1.001	1.080	822
Moutherot (le).	134	119	115	100	82
Mouthier	1.010	984	1.002	1.063	590
Myon	318	317	355	397	308
Naisey	704	662	664	805	542
Nancray.	481	464	419	641	456

(1) Voir Corcelle-Mieslot.
(2) Voir Puessans.
(3) Réuni à Huanne

	1790	1793	1800	1851	1906
Nans (Rougemont)	277	289	260	294	187
Nans-sous-Sainte-Anne . .	339	327	320	450	312
Narbief	152	198	147	120	84
Neuchatel-Urtière	140	142	135	140	79
Neuvier	132	137	127	148	99
Nods	436	442	451	797	592
Noël-Cerneux	210	183	194	223	228
Noirefontaine	107	96	74	186	186
Noironte	259	290	321	316	205
Nommay	—	—	—	325	277
Novillars	90	(2)	67	83	289
Ollans	113	93	95	120	95
Onans	538	535	481	559	308
Orchamps-Vennes	621	730	771	947	895
Orgeans	63	71	59	83	80
Ornans	3.030	3.104	3.266	3.483	2.910
Orsans	250	280	215	281	221
Orve	200	193	206	197	155
Osse	220	226	236	323	186
Osselle	450	422	401	480	310
Ougney (les)	223 (1)	215	242	298	286
Ouhans	556	552	486	638	379
Ouvans	185	198	174	191	122
Oye-et-Palet	245	397	406	430	368
Palantine	103	60	102	103	59
Palise	90	94	103	87	51
Paroy	163	156	154	170	105
Passavant	547	601	539	570	341
Passonfontaine	605	610	574	677	536
Pelousey	329	360	369	406	332
Peseux	191	176	186	214	137
Pessans	104	124	126	136	78
Petite-Chaux (la)	158	134	218	231	178
Pierrefontaine	1.036	1.007	1.132	1.211	1.010
Pierrefontaine (Blamont) . .	327	320	294	394	275
Pirey	446	436	419	442	341
Placey	90	128	147	136	85
Plaimbois-Vennes	222	214	193	266	196
Plaimbois-du-Miroir . . .	270	290	270	350	265
Plains et Grands-Essarts. .	384	—	356	406	256
Planée (la)	313	312	300	425	217

(1) Les trois Ougney seulement.
(2) Fait partie de Roche.

	1790	1793	1800	1851	1906
Pointvillers	226	231	217	246	139
Pompierre	226	340	338	462	337
Pontarlier	3.239	3.348	3.771	4.953	8.776
Pont-de-Roide	350	392	251	1.047	2.810
Pontets (les)	177	162	181	197	152
Pont-les-Moulins	244	330	236	294	168
Pouilley-Français	415	386	423	396	210
Pouilley-les-Vignes	650	650	606	623	441
Pouligney	280	300	319	423	251
Présentevillers	—	—	—	333	213
Prétière (la)	121	135	120	148	123
Provenchères	215	223	226	203	158
Puessans	290 (1)	214	218	255	106
Pugey	244	200	218	350	225
Puy (le)	72	81	92	78	71
Quingey	1.080	987	1.110	1.210	865
Rahon	139	178	182	193	140
Rancenay	147	144	158	167	125
Randevillers	212	233	223	263	233
Rang	387	402	403	642	351
Rantechaux	230	186	158	233	149
Raynans	—	—	—	239	115
Recologne	500	528	552	654	407
Reculfoz	45	60	68	64	40
Refranche	135	133	137	174	110
Remondans	115	124	127	145	72
Remoray	340	311	305	418	282
Renédale	73	62	44	106	43
Rennes	275	258	234	276	184
Reugney	310	350 (2)	285	366	293
Rigney	548	456	497	522	372
Rignosot	184	164	218	193	103
Rillans	102	98	94	116	89
Rivière (la)	621	617	692	717	668
Roche-les-Beaupré	300	380 (3)	324	337	759
Rochejean	500	408	445	537	377
Roche-les-Clerval	230	242	346	250	182
Roche-les-Blamont	286	264	312	394	367
Rognon	237	237	96	211	109
Romain	370	327	189	383	203

(1) Avec Morchamps.
(2) Avec Granges-Maillot.
(3) Avec Novillars.

	1790	1793	1800	1851	1906
Ronchaux	159	137	162	150	126
Rondefontaine	72	68	66	57	30
Roset-Fluans	62 (1)	92 (1)	93 (1)	453	238
Rosières	195	208	202	256	133
Rosureux	296	201	225	245	182
Rougemont	1.110	1.200	1.165	1.350	1.200
Rougemontot	196	209	227	312	146
Roulans	450	283	423	674	412
Routelle	210	115	167	275	175
Rouhe	114	381	163	145	108
Ruffey	145	160	204	260	158
Rurey.	537	514	514	516	344
Russey (le)	1.014	1.015	925	1.116	1.303
Sainte-Anne	123	117	104	123	67
Saint-Antoine	285	321	268	311	247
Sainte-Colombe	282	268	269	331	210
Saint-Georges	175	208	215	242	112
Saint-Gorgon	246	206	205	298	196
Saint-Hilaire	156	168	128	171	102
Saint-Hippolyte	408	453	—	993	1.236
Saint-Juan	431	429	418	533	299
Saint-Julien (Montb.) . . .	—	—	—	222	111
Saint-Julien (Russey) . . .	216	245	242	273	222
Sainte-Marie	—	—	—	426	272
Saint-Maurice	373	350	414	622	363
Saint-Point.	153	144	112	132	104
Sainte-Suzanne	—	—	—	481	863
Saint-Vit	600	702	773	1.066	841
Samson	84	74	98	95	38
Sancey-le-Grand	788	899	747	960	802
Sancey-le-Long	228	261	201	459	415
Santoche	65	59	61	53	25
Saône	683	699	718	880	590
Saraz	81	53	83	105	61
Sarrageois	244	241	190	271	132
Saules	279	303	292	300	209
Sauvagney	215	213	214	223	109
Scey-en-Varais	320	314	350	390	226
Sechin	56	34	39	69	49
Seloncourt	400	500	426	971	3.958
Semondans.	—	—	—	180	95
Septfontaines	500	509	432	551	362

(1) Roset seulement.

	1790	1793	1800	1851	1906
Serre	347	435	356	330	259
Servigney	131	104	78	122	67
Servin	350	368	378	352	193
Silley (A.)	186	155	187	221	93
Silley (B.)	140	148	153	171	98
Sochaux	—	—	—	129	440
Solemont	225	215	178	240	127
Sombacourt	402	464	388	584	563
Sommette (la)	203	185	152	231	158
Soulce-Cernay.	228	221	207	244	206
Sourans	141	128	123	120	100
Soye	560	602	559	762	411
Surmont	260	259	295	257	184
Taillecourt	—	—	—	137	152
Tallans	86	108	94	82	51
Tallenay	80	69	72	62	45
Tarcenay	531	535	508	605	380
Thiébouhans	127	181	170	255	183
Thise	325	349	391	440	435
Thoraise	217	213	189	202	182
Thulay	52	65	58	75	1.107
Thurey	168	197	203	225	151
Torpes	259	272	307	312	462
Touillon et Loutelet	101	167	164	182	139
Tour de Scay (la).	402	380	432	446	272
Tournans	307	296	298	410	257
Tournedoz	101	88	90	124	65
Tremeux	17	22	—	—	—
Trepot	466	452	430	593	358
Tressandans	129	104	124	126	84
Trevillers	530	522	492	590	449
Trouvans	140	137	133	120	74
Urtières	72	77	71	66	48
Uzelle	586	552	565	754	363
Vaire-le-Grand	502	471	423	490	398
Vaire-le-Petit	82	79	83	64	114
Vaivre	39	40	51	47	23
Valdahon (le)	937	936	775	1.086	258
Val-de-Roulans	132	152	150	131	99
Valentigney	—	—	—	1.016	4.367
Valentin.	32	42	36	81	50
Valleroy	82	74	81	97	61
Valonne	290	268	278	348	211

	1790	1793	1800	1851	1906
Valoreille	256	248	244	282	149
Vanclans	260	242	195	326	311
Vandoncourt	515	404	410	628	640
Vauchamps	100	109	103	112	60
Vaucluse	178	180	138	333	283
Vauclusotte	182	180	228	300	243
Vaudrivillers	158	163	126	135	81
Vaufrey	150	200	238	360	333
Vaux	242	267	299	210	122
Vaux-et-Chantegrue . . .	450	495	406	519	274
Velesmes	145	152	156	198	125
Vellerot-les-Belvoir. . . .	279	249	194	256	159
Vellerot-les-Vercel	230	212	212	194	107
Vellevans	318	391	322	448	326
Venise	600	348	290	355	214
Vennans	75	72	71	41	30
Vennes	200	160	135	202	156
Vercel	1.007	1.040	1.044	1.338	1.235
Vergranne	120	158	179	196	126
Vermondans	178	173	168	380	563
Vernes	295	274	277	328	244
Vernierfontaine	405	416	578	530	425
Vernois-les-Belvoir	223	199	198	243	102
Vernois-le-Fol	164	164	179	181	144
Vernoy (le)	—	—	—	135	89
Verrières-de-Joux	534	535	605	803	618
Verrières-du-Grosbois. . .	(1)	70	52	84	49
Vèze (la)	—	—	—	499	276
Vieilley	486	351	293	448	357
Vienney (Granges)	90	90	105	90	46
Viéthorey	380	289	360	405	259
Villars-les-Blamont. . .	337	352	346	586	430
Villars-Saint-Georges . . .	374	342	390	318	174
Villars-sous-Dampjoux . .	108	97	100	191	222
Villars-sous-Ecot	310	281	272	333	187
Villedieu (la) (M.)	281	281	202	364	196
Villedieu (la) (V.)	233	191	187	239	168
Ville-du-Pont	500	606	650	748	470
Villeneuve-d'Amont . . .	349	350	384	489	292
Villersbuzon	146	210	227	192	107
Villerschief	223	211	182	250	204
Villers-Grélot	292	342	340	318	171

(1) Voir Gonsans.

	1790	1793	1800	1851	1906
Villers-la-Combe	235	203	221	222	124
Villers-le-Sec	287	311	268	252	182
Villers-sous-Chalamont . .	377	406	316	560	520
Villers-sous-Montrond. . .	265	246	246	214	184
Voillans	452	467	462	465	289
Voires	125	135	134	183	117
Vorges	272	251	269	248	145
Vougeaucourt	85	108	—	626	1.576
Vuillafans	1.067	1.161	1.083	1.233	1.190
Vuillecin	312	296	275	345	296
Vyt-les-Belvoir	293	303	292	338	167

Liste des émigrés du Doubs dont les dossiers sont conservés aux Archives nationales

M. Léon Gauthier, archiviste aux Archives nationales, a bien voulu me communiquer la liste des émigrés du Doubs dont les dossiers sont conservés aux Archives nationales. Il m'a paru que cet intéressant travail pouvait être publié ici (1).

F7 5044

Alix, Antoine-Joseph, prêtre, curé de Cuvier.
Alix, Jean-Louis, prêtre, demeurant à Cuvier (Alix cadet).
Sebille, Claude-Antoine, prêtre, ex-curé à Myon.
Alix, Ferdinand, ex-curé de Borey (Haute-Saône).
Chagrot, François-Joseph, prêtre.
Chaillet, Claude-Louis, prêtre.
Prince, Pierre-Antoine, prêtre.
Alvizet, Jean-Baptiste-Bonaventure, ex-conseiller au parlement de Besançon.
Amey, Simon-Désiré, de Baume, ancien magistrat (conseiller au parlement de Besançon).
Amey, Marie-Charlotte, femme Lallemand, de Baume.
Archeret, Marie-Alexandrine, née à Besançon.
Bacoffe, Charles-Marie-Joseph-Gabriel.
Bailly, Claude-François, ex-vicaire à Ouhans.
Vuilleney, Etienne-Joseph.
Receveur, Bernard-Guillaume-Joseph.

(1) M. Léon Gauthier me prie de faire remarquer qu'il n'a dépouillé jusqu'ici que la série départementale de l'émigration (F 7), et qu'il lui reste encore à voir la série alphabétique.

Monnin, Jean-Claude.
Grandjacquet, Pierre-François.
Balanche, Jean-Claude, cultivateur aux Maisonnettes.
Balanche, Antoine, vicaire en chef au Barboux, né à La Combe.
Balanche, Jean-François, vicaire à Pontarlier.
Ballanche, Pierre-Simon, ex-vicaire à Verneron.
Banaston, Jeanne-Françoise.
Roussel, veuve Banaston (sic) sa mère.
Barbaud, Etienne-François-Joseph, né dans le Jura, praticien.
Barberot-Vaudey, Jean-Marie-Anne-Antoine-Alexandre-François-Xavier-Octave, « ci-devant Vellexon », ex aide de camp du général Michaud d'Arçon, son oncle et beau-père.
Barbier, Marie-Thérèse, de Sancey-le-Grand, journalière.
Bardin, Etienne-Alexandre, marchand épicier à Provins (Seine-et-Marne).
Barthelet, Jean-Claude, ex-vicaire à Bouverans, né aux Grangettes.
Barthod, Antoine-Joseph, prêtre, vicaire en chef à Bouverans.
Bassand, Jeanne-Baptiste-Suzanne-Josèphe, femme Maire ; son mari conseiller au parlement de Besançon.
Maire, Marie-Thérèse-Paulette, sa fille, femme Dormoy.

F7 5045

Bassignot, Ambroise, cultivateur à Villers-la-Combe.
Baud, Jean-Denis, fils de Claude-Joseph Baud, domestique.
Baverel, Hugues, curé d'Arçon.
Baverey, Michel-François-Xavier, chanoine de Saint-Maurice de Salins, né à Bonnevaux.
Baveux, Jeanne-Catherine, propriétaire à Salins.
Belin, Jean-Claude, prêtre, demeurant à Ornans.
Belin, Thérèse-Pierrette, veuve Petitbenoît.
Belon, Isidore, prêtre, demeurant à Baume.
Belot (ou Blot), Françoise-Suzanne, veuve Fussey.
Benoît de Voisey, Charles-Bonaventure-Laurent, de Besançon.
Gauthier, Aimée-Louise-Henriette, sa femme.

Berceot, Etienne-Louis, de Maîche, cultivateur.
Berchet, Pierre-Joseph, cordelier de Lons-le-Saunier, demeurant à Bolandoz.
Bergier, Augustin-Ferréol, curé de Vercel.
Bergier, Jean-Baptiste, de Vercel, serrurier.
Bergier, Claude-François, curé de Paroy (constitutionnel).
Bernard, Jean-Antoine, né à Bouclans, familier de la cathédrale de Besançon ; habita Roulans du 1er juin 1792 au 20 dudit mois et du 1er août au 15 du même mois de la même année, chez Mlle d'Iselin, au château où il disait la messe.
Bertin, Jeanne-Françoise, de Magny (commune de Passavant), cultivatrice.
Bertin-Guyot, Jean-François, de Longeville, prêtre.
Bertrand, Charles-Eugène-Aimé, de Besançon.
Beschet, André, de Besançon, imprimeur.
Beurey, Claude-Alexis, curé des Hôpitaux-Jougne.
Bevalet, Jean-Baptiste, vicaire à Vesigneux.
Bideaud, Pierre-François, curé du Villers (canton de Morteau).
Billot, Pierre-Joseph, d'Epenoy, curé de la Hay (Saône-et-Loire).
Binétruy, Etienne-François, curé de Blamont.
Bizot, Pierre-Jean-François, de Besançon, négociant.
Blanchard, Bonaventure-Pierre, de Besançon.
Blanchard, Charles-François, homme de loi à Cugney (Haute-Saône).
Blanchard, Jean-Claude-Thérèse-Aimé-Mathias, clerc tonsuré, de Cromary.
Blanchard, Pierre-Etienne-Narcisse, de Besançon, chasseur à cheval.
Blanchard, François-Joseph-Apollonie, homme de loi, à Besançon.

F7 5046

Blussand, Jean-Léonard, prêtre, de Lizine, vicaire à Mont.
Blussand, Jean-François, vicaire à Saint-Pierre, de Besançon.
Bocquet, Claude-Antoine-Catherine, homme de loi, marié à Marie-Jeanne-Baptiste Chifflet.
Bocquet, fille du précédent.

Boibessot, Pierre-Ignace-Léonard, domestique, du Russey.
Boichard, de Pontarlier.
Boillon, François-Xavier, du Bélieu, cultivateur.
Gaume, Jean-Ignace, du Bélieu, cultivateur.
Gaume, Antoine, cultivateur au Bélieu.
Boichard, François-Xavier, au Bélieu.
Boillon, François-Xavier, de Guyans-Vennes.
Cassard, François-Xavier, dit Chandoulot, de Guyans-Vennes.
Boillon, Jean-Baptiste, vicaire en chef de Vaudrey, originaire de Fontenelles.
Boillot, Pierre-François, fusillier au 15e bataillon du Doubs, demeurant à Valonne (Doubs).
Boissard, Zoé, de Pontarlier, religieuse ursuline à Pontarlier.
Bolard, Denis, vicaire en chef, au Bélieu.
Bole, François-Jean-Baptiste, ancien curé de Brienne, demeurant au Seignoley, commune de Montlebon.
Bole, Jean-Charles-Gabriel, curé de Mont-sous-Vaudrey.
Bole, Jean-François, vicaire à Pouilley-les-Vignes.
Bonnefoy, Jacques-Antoine, d'Ornans.
Bonnefoy, Jean-Claude, curé de Foucherans.
Bonnefoy, Jean-Charles-Joseph-Xavier, d'Ornans.
Bonnet, Jean-Baptiste, de Montflovin.
Bonnet, François-Baptiste, de Montflovin.
Boucard, Alexis, et sa femme, de Noël-Cerneux.
Vuez, Pierre-Joseph, de Mouthe.
Vuitteney, Jeanne-Françoise, de Chaffois.
Pourchet, Augustin, de Maison-du-Bois.
Bouchet, Antoine-Esprit, chanoine de Besançon.
Boucon, François-Xavier, cultivateur.
Bourges, Denis, curé de Déservillers.
Bouveresse, Claude-Joseph, cultivateur à Flangebouche.
Bouvet, Jean-Claude, cultivateur, de Plaimbois-Vennes.
Bressand, Charles-François, de Baume, prêtre familier à Baume.
Bresse, Jean-Baptiste, horloger aux Plains.
Bretillot, Nicolas, négociant à Vercel.
Breuillot, Jean-Antoine, bénédictin, demeurant à Droitfontaine.

Briot, Louis-Alexis, de Clerval, curé de cette ville.

Briot, François-Xavier-Joseph, de Clerval, vicaire à Clerval.

Brocard, François-Joseph, de Vaux, près Labergement, curé de Thoisey (Ain) et principal du collège de ce lieu.

Brochon, Claude-Joseph, prêtre familier à Baume.

Brocquart, dit Bussières, Claude-Ferdinand, de Besançon, conseiller au parlement de Besançon.

Bruchon, Jean-Nicolas, de Goux, vicaire à Montperreux.

Brulé, Marie, de Besançon.

Bruleport, Clément, de Baume.

Brullot, Jean-Baptiste-Joseph, cultivateur, du Bélieu.

Brun, Jacques-Antoine, de Frambouhans.

Brun, Marie-Joseph, sa fille, de Frambouhans.

Morel, Jean-Baptiste, cultivateur aux Ecorces, près Maîche.

Brun, Modeste, de Frambouhans, vicaire domestique à Byans.

Brun, Gabrielle, de Frambouhans.

Bullet-Bougnon, Antoine-Joseph, chanoine de la cathédrale de Besançon.

Buretel, Marie-Desle-Bonaventure, dit de Chassey, de Baume.

Burnequez, Jean-Louis, vicaire à Myon, originaire de Saint-Julien.

Burnot, Maurice, vicaire au Russey.

Buyer, Antoine-François, officier d'artillerie, demeurant à Besançon.

F7 5047

Cabut, Jean-François, de Moimay.

André, Pierrette, de Marast.

Caille, Xavier-François, curé de Marson (Champagne), originaire du Villers (canton de Morteau).

Caille, Xavier, du Villers.

Calf, Claude-Bernard, dit Noroy, de Besançon.

Calf, Renaud-Joseph-Marie, dit Noidans, conseiller au parlement de Besançon.

Calf, Charles-Joseph, père des précédents.

Carnet, Jean-Baptiste, militaire.
Cassard, Jean-Claude, exécuté.
Cassard, Alexandre-Victor, exécuté.
Castelnus, veuve Mercier, de Faverney.
Cavaroz, François-Joseph, ex-bénédictin de Vaucluse.
Chagrot, François-Joseph, curé de Trévillers.
Chaillet, Jean-Denis, domestique, de Bonzenet-de-By.
Chaillet, Claude-Louis, de Dompierre, prêtre au dit lieu.
Chaillet, Jean-Joseph, de Boujeon, prêtre.
Chalon, Louis-Léonard, fils de Charles-Etienne, de Besançon, négociant.
Champagne (de), Claude-Antoine-Louis, de Lons-le-Saunier, demeurant à Maynal.
Chaney, Donat-Joseph, de Longemaison, cultivateur.
Chaney, Jean-Baptiste-Xavier, fils du précédent, militaire.
Chappuis-Rosières, Marie-Gabriel, de Besançon.
Chappuis-Rosières, Victor-Amédée, de Besançon, frère du précédent.
Chapuis dit Rosières, Françcis-Gabriel, de Besançon, président du parlement.
Chapuit, François, prêtre, curé de Fertans.
Charrière, Marguerite, de Scey-sur-Saône, cuisinière à Besançon.
Chatelain, Pierre-Baptiste, cultivateur, de Charquemont.
Chatelain, Pierre-Joseph-Xavier, cultivateur à Pierrefontaine.
Chatelain, Blaise-Modeste, curé de Mouthier-Hautepierre.
Chauvin, Jean-Claude, aumônier des Bénédictines de Besançon.
Chavot, Claude-Joseph, prêtre, de Bolandoz.
Chenevière, Pierre-Etienne, chirurgien-major au château de Blamont.
Chifflet, Marie-Bénigne-Ferréol-Xavier, homme de loi, de Besançon, fils du président du parlement.
Choiseul (de), Cléradus.
La Baume-Montrevel, sa femme.
Chopart, Jean-Baptiste, prêtre, ex-cordelier à Montélimard, originaire de la Combe-de-Plasne, commune du Villers (canton de Morteau).
Chopart, Guillaume-François, curé de Mancenans.

Choulet, Claude-Antoine, cultivateur, du Bélieu.
Claudet, Jean-François, prêtre, familier à Pontarlier.
Claudet, Pierre-Baptiste, prêtre, familier à Pontarlier.
Claudet, Etienne-Joseph, ex-curé de Jougne.
Clément, Hugues-Joseph, ex-curé de Flangebouche.
Clerc (de Landresse), Charles-Christin, de Baume, curé de Cour.
Clerc, Antoine-Joseph, d'Ornans, prêtre.
Clercq, Guillaume-Joseph, curé de Colombier (Haute-Saône).
Colard, Thérèse, de Neuvier (sœur Gertrude), clarisse à Evian.
Colin, François, capucin de Besançon (Père Chrysostome), originaire de Pontarlier.
Colligny de Sendersleben, veuve Waldner, Françoise-Marie-Bénigne.
Collin, Claude-Etienne, vicaire (ou curé) de Pontarlier, et aumônier de l'hôpital militaire de cette ville.

F7 5048

Combette, Jean-Claude, de Boujailles, clerc minoré.
Constable (de), Anne, de Besançon, chanoinesse en Lorraine.
Corbet, Georges, de Bolandoz, cordelier.
Cordier, Pierre-François, de Vuillafans, prêtre.
Coste, Marie-Anne, femme Guillemin, demeurant à la Droye (commune de la Cluse).
Coulaux, Charles-Antoine, Suisse.
Coulet, Claude-Joseph, de Longeville, vicaire à Bonnevaux, curé constitutionnel de Foucherans.
Courlet, dit Boulot, cadet, Théophile-Constant, de Besançon, peintre.
Courlet, dit Vregille, Thérèse-Hyacinthe-Célestine, femme du précédent.
Courlet, Céleste-Hyacinthe-Louise, femme de Théophile Courlet, dit Boulot, cadet, demeurant à Besançon, rue Saint-Vincent, 293.
Courtois, Claude-Anatoile, arpenteur, d'Ouhans.
Courtot, Pierre-Alexis, vicaire en chef au Luisans.

Courvoisier, Jean-Joseph-Antoine, de Besançon, fils d'un homme de loi (avocat au parlement).

Crétin, Jacques, d'Epenouse, tonnelier.

Crosey (de) Melchior-Gaspard-Balthazar-Michel-François, né à Crosey.

Cucherousset, Jacques-Joseph, de Provenchère, volontaire au 2e bataillon de la 97e brigade .

Cuenot, Pierre-Henri, cultivateur, de Noël-Cerneux.

Cuenot, Jean-Baptiste, d'Ornans, vicaire à Scey-en-Varais.

Cuenot, François-Joseph, curé de Rigney.

Curtou, Pierre-François, architecte à Salins, originaire de Blamont.

Cusenier, Jean-Etienne, d'Etalans, prêtre, demeurant à Besançon.

Dabeaucourt (ou d'Abeaucourt), François, de Blamont, né à Sainte-Marie-aux-Mines, officier au régiment de Metz-artillerie.

Dagay, François-Joseph-Philippe, chanoine de Besançon (cathédrale).

Daigney, Jean-Baptiste, de Fougerolles, curé de Glamondans.

Damey, Béatrix-François-Xavier-Louis-Gonzague, de Besançon, ex-conseiller au parlement de Besançon.

Damey, Claude-Désiré-François-Xavier, de Besançon, ancien militaire, négociant.

Darceot, François-Joseph, vicaire de Morteau, originaire de Montandon.

Dauquoy (ou d'Auquoy), de Voillans, Claude-Guillaume, de Besançon.

Dauquoy, Marie-Gabrielle-Alexandrine, femme Chaillot, sa fille, née à Baume.

De Chevrand, Aimé-Jean-Claude.

Descourvières, Jean-Joseph, missionnaire apostolique, originaire de Goux.

Delacroix, Jean-Claude, d'Arçon, frère des écoles chré tiennes à Bordeaux .

Delacroix, Pierre-François, vicaire en chef à Malbuisson.

Delamarche, Claude-Henri, curé de Soucia, originaire de Pontarlier.

Demesmay, François-Nicolas, de Pontarlier, prêtre, receveur de l'hospice de cette ville.

Demesmay, Claude-Antoine, de Mesmay.

Demesmay, Claude-Antoine, de Mesmay, dit Molombe, prêtre.

Demesmay, Claude-Etienne, de Pontarlier, demeurant à Menotey.

Demesmay, Jean-Claude-Adrien, de Pontarlier, clerc tonsuré.

Demesmay, Luc-Joseph, notaire à Pontarlier, et sa femme, 1 fils défenseur officieux à Saint-Hippolyte.

F7 5049

Demongenet, Charles-Antoine-Gabriel, chanoine de Besançon.

Demongey, Désirée, femme de chambre, originaire de Lons-le-Saunier.

Denisot, Pierre-Joseph, prêtre.

Dervillé, Louis-Antoine, né à Strasbourg. demeurant à Besançon, officier au régiment de Bouillon.

Buyer, Antoine-François.

Desbiés, Jean-Etienne, cultivateur, de Grandchaux, guillotiné.

Desbiés, Guillaume-François, cultivateur, de Grandchaux, guillotiné.

Desbiez, Marie-Henriette-Victoire, de Besançon.

Desbiez, François-Desle-Alexandre, de Besançon, rentier.

Desmier d'Archiac, Julie-Cécile-Félicité-Legouz.

Desmier d'Archiac, Jean-Louis-Arnolphe, son mari, colo nel de cavalerie.

Diétrich, Frédéric, de Belfort.

Dodanne, Dorothée, tailleuse.

Dolard de Myon, Jacques-François-Alexis.

Doriot, Marie-Anne, femme de Pierre Vougny, de Montécheroux.

Dornier, Jean-Denis, de Pissenavache (Byans).

Dornier, Gaspard, de Besançon.

Dornier, François-Xavier, curé des Verrières-de-Joux.

Dornier-Malpas, Christophe-Gaspard, de Besançon.

Doroz, Claude-Joseph-Théophile.

Pélerin, Marie-Jeanne-Joséphine-Claire, sa femme et 6 enfants.

Doroz, Jean-Claude, de Besançon, prêtre, chapelain à Saint-Jean-Baptiste de Besançon.

Doyen, Charles-Joseph, de Besançon.

Doyen, Jean-Baptiste-François, de Besançon, fils de conseiller au parlement de Besançon.

Dubois, Claude-François, missionnaire de Beaupré.

Ducheylar, Louis-Joseph-Eberard, officier retiré.

Ducreux, Anne-Agnès-Guillaume, de Charquemont.

Dufresne, Jeanne-Claude, femme de Claude-François Varin.

Dumont, Jules-Prosper-Emile, dit de Vaux, de Besançon.

Dunod.

Dupeyroux, Antoinette-Henriette, de Besançon.

Duplessis, Denis-François, prêtre, familier de Pontarlier.

Duplessis, Marie-Joseph-Simonne, veuve de Pierre-Joseph Jaillet, demeurant à Besançon.

Dupuy, Nicolas-Joseph, négociant à Lyon, originaire de Vercel.

F7 5050

Durand, François-Ignace-Claude, demeurant à Besançon.

Durand, Jean-Baptiste, né à Vaux-sur-Seine, soldat, domestique.

Durfort, Léonard (gr Raimond de), archevêque de Besançon (Inventaire de ses meubles).

Edme, Jean-Baptiste, cultivateur, de Domprel.

Epenoy, Claude-Ignace.

Epenoy, François-Joseph, prêtre à Narbief.

Esternoz (d'), Anne-Ferdinand, chevalier de Malte.

Esternoz (d'), Ange-Philippe-Honoré, officier en Prusse, frère du précédent, de Besançon.

Estignard, Etienne-François-Philippe, de Vuillafans, cavalier au 21e régiment.

Etevenard, Jean-François-Février, cultivateur, de Guyans-Vennes, guillotiné.

Etevenard-Vallier, Alexandre-François-Xavier, prêtre, du Russey.

Etevenard, François-Xavier, soldat, du Russey.

Faivre, Pierre-Philippe, prêtre, vicaire à Boujailles.) Frères
Faivre, Claude-Antoine, cultivateur, de Loray. }
Faivre, Claude-Joseph, sculpteur à Besançon.)

Faivre-Pierret, Claude-François, vicaire en chef à Lièvremont.

Faivre, Jean-Claude, curé de Provenchères.

Faivre, dit du Bouvot, François-Irénée-Emmanuel, de Besançon.

Faivre, dit du Bouvot, Jacques-Denis-Alexis, de Besançon.

Faivre, dit du Bouvot, Marie-Joseph-Elisabeth, de Besançon.

Faivre, dit du Bouvot, Guillaume-Joseph.

Faivre, Jean-Baptiste, vicaire à Cendrey.

Faivre, Guillaume-Joseph, avoué à Besançon.

Falconnet, Jean-François, chapelain desservant de Métabief.

Fallard, Claude-François-Xavier, d'Himetière.
Pierre.

Falletans, Marie-Nicolas (comte de), de Besançon.

Falon, Louis-Augustin.

Faure, Ignace-Joseph, fils d'un conseiller au parlement de Besançon.

Ferniot, Claude-Joseph, de Valdahon.

Ferniot, Etienne-François, de Valdahon.

Ferroz, Etienne, prêtre, curé de Laval.

Feuvrier, Pierre-François-Maximin, de Charquemont, vicaire à Blamont.

Février, veuve Ripaille, Florentine, à Besançon.

Filsjean, Anne-Marie-Cécile, de Mont-de-Laval, journalière.

Foillenot, Richard-Marie, de Besançon.

Foillenot, Charles-Alexandre, de Besançon, frère du précédent.

F7 5051

Forceville-Méricourt, Jeanne-Rosalie, femme Robert.

Fornage, Joseph, vicaire en chef à Bugny, demeurant à la Chapelle-Mijoux.

Fraguier-Batilly, Louis-François, capitaine au régiment de Durfort.

Franchet, Pierre-Philippe, de Besançon.

Franchet, Charles-Joseph, de Besançon.
Franchet, Marie-Françoise, de Besançon.
Froissard, Catherine, veuve Raclet, demeurant à Besançon, rue de la Vieille-Monnaie, 296.
Raclet, Gabriel-Philibert-Ignace-Remy-Boniface, son fils, député à la Constituante.
Fussey, François, né à Autun.
Belot, Françoise-Suzanne, sa femme.
Gaiffe, Jean-Claude, cultivateur à Fuans.
Gannard, Claude-Alexis, de Rochejean, vicaire en chef à Bief-des-Maisons (Jura).
Garnier, Pierre-Etienne, vicaire à Chasot.
Garnison, Agathe-Eulalie-Grosjean, veuve, de Besançon.
Gaudion, Charles-Louis, curé de la Grand'Combe de Morteau.
Gaudy, Jean-François, curé de Landresse.
Gaudy, Jean-Baptiste, sa femme et ses sœurs, cultivateurs à Landresse.
Gauffre, Jean-Désiré-Damien, vicaire à La Cluse-et-Mijoux.
Gauthier, Thomas, cultivateur à Longemaison.
Chane, Pierre-François.
Gauthier, Pierre-Joseph, vicaire à Rurey, originaire de Foucherans.
Gauville (de), Elie-Charles-François-Louis (Lerminat de Gauville).
Gavinet, Jean-Joseph, dit de Garest, de Besançon.
Gendre, Marguerite, veuve Roux, manœuvre, aux Verrières-de-Joux.
Gérard, Jean-Baptiste, enfant abandonné, originaire de Rosières.
Gerrier, Jacques-Joseph, curé de Tarcenay.
Gervais, Jean-Baptiste, de Levier, curé d'Eternoz.
Gigot de Garville, administrateur des Domaines, propriétaire de l'Abbaye de la Charité.
Girard, Claude-Alexis, de Saint-Point, prêtre.
Girard, François-Xavier, de Vuillafans, capucin.
Girard, Guillaume, de Doubs, vicaire à Authume.
Girardot, Pierre-François, originaire de la Sommette, missionnaire de Beaupré.
Girardot, Jean-Ignace, cultivateur à Vennes.

Girardot, Claude-Joseph, de la Sommette, cultivateur.

Girardot, François-Joseph, jardinier à Vennes.

Girod-Novillars, Henry-Antoine-Bernardin.

Girod-Novillars, Victor-Amédée.

Girod, dit Vienney, Victor-Bonaventure, militaire, lieutenant du 19e dragons.

Girod, Alexandre, domestique, originaire, de Frasne, passé à la Martinique en 1786.

Giroulet, Joseph-Bernard, notaire à Arbois.

Gloriod, Charles-François-Marie, des Verrières-de-Joux.

Gloriod, Charles-Joseph, de Pontarlier, prêtre.

Gounot, Daniel-François, accoucheur, de Besançon.

Marcelin, Anne-Pierrette, sa femme.

Graby, Jean-Claude, de Quingey, prêtre.

Graiszely, Melchior, ouvrier verrier, des Essarts-Cuenot.

Grammont (de), Marie-Thérèse-Victoire, veuve de Scey, de Villersexel.

Grandjacquet, d'Ornans, Charles-François-Eléonore, fermier de la terre d'Etrabonne, créancier de Alexandre-Marie-Eléonore de Saint-Mauris-Montbarrey.

Grandjacquet, Pierre-François, de Reugney, vicaire à Nans-sous-Sainte-Anne.

Grandvuillemin, François-Agapite, cultivateur, de Dommartin.

Griffon, Gabriel, cultivateur, de Dommartin.

Nicolet, Pierre-François-Marie, cultivateur, de Dommartin.

Wuitteney, Jeanne-Françoise, de Chaffois.

F7 5052

Grémaud, Denis-François, de Levier, vicaire commensal de la Rivière.

Gresset, Alexis-Xavier, de Pontarlier, chanoine de Saint-Anatoile de Salins.

Guédot, commissaire du Directoire exécutif près l'administration municipale du canton de Vaucluse, pour son beau-père.

Guidevaux, Louis, de Bulle, abbé tonsuré, professeur de philosophie à Clermont-Ferrand.

Guidevaux, Alexis-Victor, vicaire à Ouhans.

Guignet, Nicolas-François, desservant de Vesigneux, originaire de Mouthier.

Guignet, Pierre-Mathieu, desservant de Vesigneux, originaire de Mouthier.

Guillaume, Jeanne-Agnès, femme Février, de Charquemont.

Perrot-Oudet, Marie-Angélique.

Guillegaud, Edme, de Besançon, aumônier de l'évêque Franchet de Rans, prieur de Saint-Point.

Guillemet, Françoise, d'Autun, femme de chambre, femme Blondeau (de Bouzéville).

Guillemin, Alexandre, religieux grand carme, de Lyon, originaire de Cernay.

Guillemin, Hugues-Joseph, vicaire à Flangebouche.

Guillemin, Pierre-Théophile, du Russey, déserteur.

Perot, Jean-Baptiste, de Grand'Combe-des-Bois, déserteur.

Guy, Alexandre, de Pontarlier, vicaire à Quingey.

Guye, Charles-Thomas, de Salins, homme de loi, à Besançon.

Guyon, Claude-François, des Allemands, cultivateur.

Guyon, Claude-Joseph, des Allemands, cultivateur.

Guyot, Jacques-François-Siméon, d'Ornans.

Guyot, François-Xavier-Joseph, de Maîche, conseiller au parlement de Besançon.

Guyot de Maîche, François-Marie-Georges-Elisabeth, officier en Espagne.

Guyot de Maîche, Constantin-François, lieutenant-colonel, officier-major.

Guyot-Renaud, Jean-Ignace, de Frambouhans, cultivateur.

Guyot de Maîche, Philippe-Alexandre, dit le chevalier de Maîche.

Guyot, Claude-François, vicaire en chef à Chamesey.

Henriet, Jacques, cultivateur à Arçon.

Henriet, Charles-Toussaint, son fils, vicaire à la Chapelle-des-Bois.

Henriet, François-Elisabeth, d'Arçon, aumônier du 1er régiment de dragons.

Jeannin, Michel-Poncet, cordelier, originaire de Vuillecin.

Henriet, Jean-Claude, cultivateur à Arçon.

Hugon d'Augicourt, Charles-François-Xavier, né à Besançon, propriétaire.

Humbert, Gabriel-Joseph, de Besançon, substitut.

Humbert, Jean-Ignace, de Longevelle, cultivateur.

Huot, Antoine-Ignace, dit Devillers, chanoine à Besançon.

Huot, Jean-Baptiste, de Chamesey, vicaire en chef aux Fontenelles.

Huot, François-Thérèse, de Besançon.

Huot, François-Xavier, dit Neuvier, de Besançon.

Isabey, Louis-Ignace, curé de Valdahon.

Isabey, Jean-Claude-Nicolas, curé de Bizot.

Jacolet, Pierre-Ignace, demeurant à Saint-Maur, près Charention, propriétaire dans le Doubs.

Jacquemet, François-Xavier-Bonaventure, de Saône, curé de Montbenoît.

Jacques, Mathieu-Joseph, prêtre, ex-professeur de théologie à l'Université de Besançon.

Jacquin, Jean-Claude, de Boujailles, vicaire à Bannans.

Jeannerod, Pierre-Joseph, curé de Corre (Haute-Saône).

Janson, Charles-Denis, de Besançon, curé de Chambornay-les-Pin, puis directeur des Carmélites de la rue Chapon.

Javaux, Jean-Baptiste, curé de Bournois.

Jeannerod, Jean-Claude, aumônier du fort Griffon, à Besançon.

Jeanney, Claude, de Gondenans-les-Montby, capucin de Lons-le-Saunier.

Jeannin, Claude-Henri, de Chatelblanc, vicaire au Brey.

Jeannin, Pierre-Alexis, vicaire à Boujeon, père du précédent.

Jobard, Antoine-François-Vincent, de Besançon, étudiant.

Jobin, Hugues-Joseph, curé de Blussans, originaire de Chamesol.

Joignerey, Claude-François, de Plaimbois-Vennes, laboureur.

Joignerey, François-Alexis, cultivateur à Plaimbois-Vennes.

F7 5053

Joly (Joseph), Jacques-Eléonor, homme de loi, à Besançon.

Jouffroy, J.-B., de Saint-Gorgon ? vicaire à Evillers.

Jouffroy (de), Jean-Emmanuel-Martin, demeurant au Pin (Jura), propriétaire à Gonsans où il est né, capitaine en second au régiment du Roi, à Nancy.

Journot, Jean-Claude, cultivateur à Plaimbois-Vennes.

Jovignon, Aimé, de Saint-Jean-de-Losne.

Junet, Marie-Philibert, de Salins, demeurant à Aiglepierre, aliéné.

Jussy, Joseph, de Besançon, cuisinier.

Labbey, François-Joseph-Michel, fils de l'homme de loi, de Besançon, demeurant à Chaussin (Jura).

Labbey, dit Billy, Antoine-Nicolas, vicaire général de Besançon.

Laborey, Ferdinand, fusillé à Paris (sa mère née de Reculot).

Laborey, Marie-Charles-Ferdinand.

Lacroix, Pierre-François, cultivateur à Arçon.

Laforêt, Alexis-Emmanuel-Fortuné, clerc tonsuré, demeurant à Baume-les-Messieurs.

Lagrandfemme, Jean-Antoine, de Blamont, ex-bernardin.

I aignier, Claude-Etienne, de Bannans, prêtre.

Laloue, Claude-Joseph, d'Ornans, prêtre.

Lambert, Antoine-Philippe, de Gilley, carabinier.

Lamboley, Pierre-Jean-Baptiste-Sylvestre, de Querce, homme de loi.

Lampinet, dit Sainte-Marie, Louis-Alexis-François, de Navenne (famille de), capitaine de cavalerie.

Lapprend, Claude-François, de Pierrefontaine, volontaire au bataillon de Baume, cultivateur.

Laresche, Jean-Baptiste, de Malbuisson, prêtre.

Laresche, Nicolas, de Chaudron, clerc tonsuré.

La Rochelle, Louis-François-Joseph-Elisabeth, de Gondenans-les-Moulins, propriétaire.

Lebas, Alexis-Joseph, dit Bouclans, propriétaire. } Frères
Lebas, Laurent-Marie, dit Bouclans.
Lebas, Charles-Louis, dit Bouclans, né à Besançon. beau-frère de M. de Pirey.

Léchine, Marc-Augustin, d'Arc-sous-Cicon, ex-capucin de Besançon.

Le Maillot, Etienne-Louis, homme de loi, de Besançon.

Léoutre, Claude-François, curé de Doubs, de Bugny.

Léoutre, Jean-Claude, curé de Giley, de Bugny.

Ligier, Geneviève-Eleuthère, de Sancey-le-Long.

Lime, Désiré, vicaire en chef à Aubonne, originaire de Vercel.

Lochard, Augustin, de Vercel, homme de loi.

Lœillet, Richard-Bonaventure, de Besançon, ouvrier.

Loichot, Jean-Baptiste, vicaire en chef à Charquemont, originaire de Cernay.

Lombard, Joseph-Dominique-Ferjeux, officier du génie (F^7 5050).

Lonchamp, Louis, curé de Goux-les-Usiers.

Lonchamp, Claude-Etienne, de Courvière, serrurier, demeurant à Paris.

Loye, Pierre-Henry, de Chantegrue, vicaire à Damparis.

Loye, Jean-Joseph, de Chantegrue, directeur des Orphelins de Dole.

Lyone, Jean-Ignace, chapelain à Orchamps-Vennes.

Magnin-Feizot, Pierre, de Guyans-Vennes, cultivateur.

Robert, André-Maurice, de Mont-de-Vougney, cultivateur.

Maillard, François-Bonaventure-Flavien, curé de Saint-Bénigne, de Pontarlier.

Maillot, Félix-Joseph-Sylvestre, vicaire à Rosières, originaire de Cernay.

F^7 5054

Maire, Marie-Françoise-Joséphine, femme Talbert et sa fille, de Besançon.

Maire, Joseph-Suzanne-Marie, femme Talbert, fille de Marie-François-Guillaume Talbert, président du parlement de Besançon.

Maire, Claude-Joseph, du Sarrageois, vicaire aux Grangettes.

Maire, Antoine-Joseph-Xavier-Maurice, de Mouthe, accoucheur, demeurant à Jougne.

Maire, Anne-Jeanne-Françoise-Madeleine-Thérèse et Maire,

Jeanne-Baptiste-Madeleine-Anne-Marguerite, sœurs, de Quingey, demeurant à Besançon.

Maire-Bouligney, Antoine-François, de Besançon, prêtre.

Maire, Pierre-Antoine, vicaire en chef à Septfontaines, originaire de Reugney.

Maire, Jacques, de Valonne, cultivateur.

Maire, Jean-Antoine, des Fourgs, prêtre.

Maire, Jean-François, d'Ornans, né à Reugney, homme de loi.

Maire du Poset, Marie-François-Delphin, chanoine de la Métropole de Besançon, vicaire général du diocèse de Tulle.

Malherey, Charles-Joseph-Marin (de), lieutenant au régiment des gardes wallonnes en Espagne.

Mallarmey-Roussillon, Pierre-Louis, de Besançon.

Mallarmey-Roussillon, Jean-François-Camille, son père.

Maugain, Claude-Antoine, d'Arçon, vicaire à Gilley.

Marain, Joseph, notaire et cultivateur à Villars-sous-Ecot.

Marchand, Nicolas et Ferdinand, de Baume, frères, neveux du président Marchand, de Baume, fils de Claude-Joseph-Félix, greffier de la Maîtrise de Baume.

Marchandet, Thiébaud, de Frasney, brigadier du 8e dragons.

Maréchal, Pierre-Marie-Joseph, clerc tonsuré, de Besançon, fils du suivant, et de... Matherot.

Maréchal, de Sauvagney, Marie-Anne-Jean-Baptiste, ancien conseiller au parlement de Besançon.

Maréchal, Pierre-Marie-Jérôme, dit le chevalier de Sauvagney, agent français de la province de Mimit (Haute Egypte), grenadier au 1er bataillon de la 184e demi-brigade.

Maréchal, Etienne, d'Amancey, menuisier.

Mareschal, Joseph-Gabriel-Désiré, dit Longeville, homme de loi, de Besançon, ancien militaire.

Mareschal, Joseph-Marie-Elisée, fils du précédent.

Marguier, dit d'Aubonne, Jean-Antoine, président au bureau des finances de Besançon.

Marguier, Claude-Gabriel-Marie-Antoine, fils du précédent.

Marin, dit Malherey, Charles-Joseph, de Besançon, fils de Marin, dit de Pierre et de dame Grivel.

Marin, Joséphine-Thérèse, de Besançon, homme de loi, père du précédent.

Marion, Pierre-Ignace, aumônier de l'hospice de Bellevaux à Besançon.

Marion, Jean-Félix, de Charquemont, curé à Saint-Julien.

Marmier, Jacques, de Frasne, curé de La Villeneuve (Haute-Saône).

Marmier, Jean-Claude, de Pontarlier, chanoine à Poligny.

Marguet, Jean-Claude, d'Arçon, vicaire à Arçon.

Marquis, Claude, curé d'Etalans.

Martenne, Jean-Etienne-Joseph, soldat au 12e régiment de cavalerie.

Martenne, père du précédent, homme de loi, à Besançon, rue des Béguines.

Martin, Hugues-Alexandre, de Pontarlier, demeurant à la Guadeloupe, fils du suivant.

Martin, Pierre-François, demeurant à la Guadeloupe, négociant.

F7 5055

Masson, Simon-Joseph, de Bief-du-Fourg, vicaire en chef à Bonnevaux, près Labergement.

Masson, Philippe-Thérèse, ex-noble, de Besançon, propriétaire cultivateur, demeurant à Paris, rue de Lille, 533.

Mathey, Claude-François, de Vezet, cocher à Besançon.

Mauprel, Etienne-François, fils d'un notaire à Pontarlier, soldat déserteur.

Ménestrier, Jean-Baptiste, de Lizine, vicaire à Eternoz.

Ménestrier, Claude-François, de Lizine, prêtre.

Micaud, Jean-Désiré, curé de Serre-les-Moulières (un neveu, Jacques-François, peintre à la manufacture de Sèvres).

Michel, Claude-Blaise, curé de Pompierre, originaire de Vuillecin.

Michel, Claude-Joseph, cultivateur à Maîche.

Michel, Claude-Etienne, de Saulx, soldat du bataillon de la Haute-Saône.

Millot, Claude-Philippe-Ambroise, cultivateur.

Minary, Claude-Etienne, volontaire déserteur.

Griffon, Gabriel, de Dommartin, volontaire déserteur.

Grandvuillemin, François-Agapit, de Dommartin, volontaire déserteur.

Nicolet, Pierre-François-Marie, de Dommartin, volontaire déserteur.

Maire, Joseph, de Doubs, volontaire déserteur.

Mougin, Pierre-Claude, ex-sulpicien, de Grandchaux.

Mougin, Pierre-Baptiste, prêtre.

Maillot, Jacques-Ignace-Hyacinthe, de Charquemont, laboureur.

Mougin, Charles-François, de Charquemont.

Mougin, Jean-Jacques.

Mougin, Jean-Baptiste.

Millot, J.-P.

Racine, Jean-Baptiste.

Carrenet, Blaise-Antide, de Rosières.

Monnin, Jean-Claude, de Soulce, vicaire en chef de Fleurey.

Monnin, Jean-François, de Morteau, curé de Corcondray.

Monnin, Jean-Ignace, du Barboux, curé d'Anteuil.

Monnot, Jean-Alexandre, cultivateur à Plaimbois-Vennes.

Brullot, Pierre-Sébastien, cultivateur à Plaimbois-Vennes.

Montenoise, Jean-Claude, de Vercel, né à Creuse, demeurant à Besançon, mort en Afrique, à l'Ile-de-France, marchand de bois.

Morand, Joseph-François, de Morteau, horloger.

Moreau, Pierre-Alexis-Elie, de Quingey, y demeurant, prêtre.

Graby, Jean-Claude, demeurant à Quingey.

Morel, Pierre-Alexis, de Thiébouhans, cultivateur.

Morel, Henri, de Thiébouhans, prêtre.

Morel, Laurent, de Pompierre, négociant.

Vermot, de Saint-Georges, prêtre.

Briot, oncle et neveu, curé et vicaire de Clerval.

Mourey, Adrien, d'Ouvans, cultivateur.

Moustier-Bermont, Georges, né à Dambelin, demeurant à Gray, propriétaire dans le district de Baume.

Muselier, Marguerite, d'Ornans, cultivatrice.

Muselier, Pierre-Joseph, d'Ornans, vicaire à Fertans.

Nicolas, Claude-François, de Longechaux, prêtre, curé de Saint-Claude (Jura).

Nicolas, Pierre-François, de Longechaux, vicaire en chef à Longechaux.

Nicolas, Jean-Claude, de Longechaux, curé de Montseugny, frère du précédent.

Nicolet, Jean-François, de Bulle, vicaire à Scey-en-Varais.

Nique, Jean-Ferdinand, notaire à Bucey-les-Gy, neveu du suivant :

Nique, Jean-Ferdinand, curé de Mathay.

Oyselet-Legnia, Claude-Alexis-François-Xavier, de Besançon, y demeurant, propriétaire.

Oyselet-Legnia, Claude-Ignace-Françoise-Varin, femme du précédent.

F7 5056[1]

D'Olivet, Denis-François, dit Chamole, de Besançon, maréchal de camp.

D'Olivet de Chamole, Jean-Baptiste-Marie, demeurant à Besançon, Grande-Rue, 447, homme de loi, père de D'Olivet, dit Dannemarie.

D'Olivet, Anne-Joseph-Thérèse, de Besançon, capitaine de cavalerie, neveu de Denis-François.

Olivier, Antoine-François, curé de Maîche.

Ordinaire, Jean-Claude, d'Amancey, journalier.

Maréchal, Jean, d'Amancey, journalier.

Oudriot, Claude-Joseph, du Russey, vicaire à Damprichard.

Pahin, Claude-François, de Landresse, institutrice, novice des ursulines de Clerval.

Paquette, Jean-François, des Hôpitaux-Neufs, curé de Bannans.

Pareau, Charles-Marie-François-Xavier, de Rochejean, curé de Villars-Saint-Georges et Courtefontaine.

Parent, Jean-Baptiste, ex-gendarme de la 17e division militaire, demeurant à la Lizerne.

Parent, Jean-Baptiste-Julien, de la Bosse (?), prêtre insermenté, vicaire à Morteau.

Parguez, Jean-François, chanoine à Poligny, de Pontarlier.

Parguez, Guy-François, de Pontarlier, familier de cette ville.

Paris, Jean-Claude, d'Hyèvre-Magny, curé de Lizine.

Paris, Jean-Simon, de Vellerot-les-Vercel, vicaire à Surmont.

Parrenin, Jean-Ignace, du Russey, prêtre.

Parriaud, Claude-Joseph, de Jougne, domestique au service de M. Louis d'Affry, colonel des gardes suisses.

Parrod, Claude-Philippe, de la Cluze, domestique à Berlin.

Pauthier, Antoine-Joseph, de Flangebouche, cultivateur.

Pauthier, Jean-Ignace, de Flangebouche, cultivateur.

Pauthier, André-Joseph, de Flangebouche, vicaire.

Peborde, François, de Costel-Jaloux, ouvrier.

Pécault, dit Larderet, Louis-Théophile, d'Arbois, demeurant à Besançon, ex-coadjuteur.

Péquignot, Claude-Agnès, femme Faivre, de Charmauvillers.

Percerot, Claude-Baptiste, de Besançon, domestique de M. D'Olivet.

Pergaud, Pierre-Ignace, de Vercel, prêtre.

Pernot d'Huanne, Jean-Baptiste, de Baume, homme de confiance.

Perny, François-Xavier, de Doubs, curé de Bussy-l'Estrée (Marne).

Perrin, Antoine-Théophile, de Narbief, prêtre.

Perrin, Jean-Claude, de Loray, prêtre.

Perrot, Joachin, vicaire à Reugney, originaire de Trepot.

Perrot, Claude-François, du Pissous, chapelain aux Bassots.

Perrot-Audet, Marie-Angélique, du Pissous, fileuse.

Pertuisier, Pierre-Gaspard, de Surmont.

Petetin, Joseph, d'Etrepigney, frère des Ecoles chrétiennes à Estampes.

Petit, Jean-Renobert, d'Epenoy, berger.

Petit, Etienne-François, des Granges-d'Epenoy, cultivateur.

Petitbenoît de Chaffoy, Claude-François-Marie, vicaire général et chanoine de Besançon.

F7 5056[2]

Pétremand-Valay et autres.
Pillot-Coligny, Marie-Charles-Ignace, de Marnoz.
Pillot, chanoine de Besançon.
Pion, Charles-Joseph, de Pontarlier.
Pion, Joseph fils, de Pontarlier, fils de Jean-Nicolas, marchand à Pontarlier.
Pochard, François-Xavier, de la Cluse, vicaire à Chapelle-d'Huin.
Poligny, Marie-Jeanne-Xavière, femme Hugon, de Besançon.
Poligny, Marie-Jeanne-Baptiste-Antoinette-Anne-Olympe, filles de Marie-Anne-Joseph Mignot, veuve Poligny.
Pône, Augustine, marchande à Pontarlier.
Posty François-Joseph, de Dambelin, capucin de Belfort.
Poulain, Claude-Joseph, d'Ornans, prêtre familier.
Pourcheresse, Claude-Pierre-François, de Besançon, émigré chez son oncle de Vertières, conseiller au conseil supérieur de Saint-Domingue.
Pourcheresse, dit Fraisans, Marie-Joseph-Hippolyte, officier d'artillerie.
Pourcheresse, dit Fraisans, Marie-Joseph-Antoine-Pierre.
Pourchet, Pierre-Claude, de Pontarlier (?), curé de Villedieu-les-Vercel.
Pourchet, Claude-Joseph, de la Fresse, négociant.
Pourcy, de Quingey, Jean-Jacques-François, père d'un juge au tribunal de Besançon.
Pourtier de Chaucenne, Simon-Claude-Louis, fils d'un conseiller au parlement de Besançon.
Pouthier de Saône, Rose, cadette, de Saône, rentière.
Pouthier de Saône, Rose, femme de Augustin-Xavier-Alviset-Maisières, de Besançon.
Prêtre, François, de Lac-ou-Villers, vicaire en chef de Mont-de-Laval.
Prince, Pierre-Antoine, de Chantegrue, vicaire en chef de Saint-Antoine, district de Pontarlier.
Pusel dit Boursières, Louis-Bonaventure, ancien officier, de Besançon.

Pyrault, Noël-Abraham-Joseph, de Besançon, ancien gendarme, demeurant à Devecey.

Quégain, Joseph-Philippe, de Besançon, ex-parlementaire, maire, demeurant à Voray et à Besançon, rue Saint-Vincent, 594, mari de Claudine-Françoise-Gabrielle Talbert.

Racine, Jean-Baptiste, de Morteau, curé de Marbréville.

Racine, Georges, d'Indevillers, domestique à Hamm (Prusse).

Racine, Antoine, d'Indevillers, domestique à Paris.

Raclet, Gabriel-Philibert-Ignace-Remy, de Besançon.

Froissard, Catherine, veuve de Pierre-François Raclet.

Rance, Félix-François-Joseph, de Luxeuil, ex-capitaine du 73e d'infanterie.

Receveur, Joseph, de Noël-Cerneux, prêtre.

Receveur, Pierre-François, de Longevelle, laboureur.

Receveur-Bernard, Guillaume-Joseph, du Mont-de-Prel (canton de Maîche), prêtre à Cernay, ex-vicaire à Mathay.

Regnaud, Pierre, vicaire en chef à Bolandoz, originaire de Vuillafans (?).

Regnier, François-Xavier-Ferréol, de Narbief, vicaire au Bizot.

Renaud, Urbain, cultivateur, militaire.

Renaud, Jean-Baptiste, charpentier, de Grand'Combe-des-Bois.

Renouard de Sainte-Croix, Ferdinand-François-Marie, de Besançon, capitaine des gardes wallonnes.

Renouard, Philibert-Louis-Maurice, de Besançon, ancien militaire.

Renouard, dit Maisières, Charles-Henri-Casimir, de Besançon, ex-capitaine d'infanterie.

F7 5056[3]

Richard de Villers-Vaudey, Pierre-François-Jean-Marie, de Besançon, mari de Marguerite-Françoise Jourdain de Saint-Sauveur.

Robbe, François-Damas, des Hôpitaux-Neufs, vicaire en chef à Sainte-Colombe.

Robert, Jean-Pierre, de Pontarlier, curé de Liesle.

Robert, François-Joseph, de Mont-de-Vougney, vicaire à Guyans-Vennes.

Robert-Vorbe, François-Joseph-Marie, de la Cluse, vicaire à Doubs.

Roch, Louis-Joseph-Théodule, de Provenchère.

Roch, Pierre-Joseph, cultivateur à Provenchères.

Roland, Augustin, des Fins, curé de Saint-Hippolyte.

Romain, Jean-Baptiste, des Plains, cultivateur.

Romer, Jean-Baptiste, cultivateur, de Courtefontaine.

Rosières-Sorans, Henri-François de l'aîné, demeurant à Vesoul, père de Delphine, de Clermond-Tonnerre, frère de madame d'Iselin.

De Rostand, originaire de Paris.

Rougnon, Nicolas-François, professeur de médecine, frère du suivant.

Rougnon, Claude-François-Thérèse-Bernard-Xavier, de Besançon, clerc tonsuré, fils de Cl.-Fr. Rougnon, homme de loi à Besançon.

Rougnon, Maximin, de Morteau, curé de Dampjoux

Rougnon, Hugues-Jean, cultivateur à Montlebon.

Rousseaux, Claude-Antoine, des Grangettes, bénédictin de Faverney.

Rousseaux, Claude-François-Joseph, cultivateur aux Grangettes, frère du précédent.

Roussel, Marie-Catherine, de Morteau, rentière.

Roussel, Marie-Anne, de Morteau, rentière.

Roussel, Frédéric, de Sancey-le-Grand, cultivateur, ex-grenadier, accusé de brigandage.

Roussel, Charles-Félix, de Morteau, prêtre, fils d'un conseiller au parlement de Besançon.

Roussel, Barthélemi-Ambroise, d'Arc-sous-Cicon, cultivateur.

Roussel, Pierre-Charles-François-Joseph, prêtre, fils d'un notaire de Sancey-le-Grand.

Rousset, François-Joseph, de Chamesey, curé de Sainte-Marie-en-Chasnois.

Rousset, Jean-Baptiste, de Chamesey, laboureur.

Ruffier, Pierre-Ferdinand, de Besançon, fils de Michel, ancien officier d'artillerie, rentier.

Saget, Pierre-Antoine, de Chanpillod (?), près Pontarlier, domestique.

Sagey, Claude-François-Judith-Joseph-Xavier, chanoine, vicaire général et grand archidiacre du Mans.

Sagey, Judith-Claude-Michel, d'Ornans.

Sagey, Anne-Marguerite d'Arros, sa femme, d'Ornans, parents du précédent.

Saillard, Jeanne-Augustine, de Rochejean, ouvrière tisseuse.

Saillard, Claude-Louis, de Besançon, commissaire à terrier.

Saint-Vandelin, Claude-Charles.

Saint-Vandelin, Louis-Auguste-Eléonor, cadet, de Gy, propriétaire.

Salomon, Jean-François, de Goux, curé de Sarrogna.

Salomon, Jean-Baptiste, de Bolandoz, cordelier de Lons-le-Saunier.

Salvert (de), Louis-François, demeurant à Paris, né à Viq (Allier).

Sanderet, Charles-François, d'Ornans, ex-cavalier au 21e de cavalerie.

Sandersleben, Marie-Françoise-Bénigne, née Waldner, de Frundstein.

Savonnet, Jacques-François, de Chantrans, vicaire à Vaux-et-Chantegrue.

Sebille, Claude-Antoine, de Frasne, curé de Myon.

Seignelonge, Louis (Dom Constant), de Damprichard, ex-bénédictin.

Sergent, Etienne, de Passonfontaine, curé aux Gras.

Sergent, Jean-Claude, de Passonfontaine, vicaire en chef à Saules.

F7 5056[4]

Simon, Claude-François, d'Arçon, vicaire à Bussière.

Simonin, Louis-Joseph, de Chaux (canton de Saint-Hippolyte), régent d'école en Suisse.

Sirebon, Jean-Baptiste, curé de Rurey.
Sirebon, Charles-Eugène, curé de Sainte-Madeleine, de Besançon.
Sirebon, François-Xavier, chanoine de Sainte-Madeleine, de Besançon.
} Frères

Socier, Claude-Joseph, de Solemont, volontaire au 15e bataillon du Doubs.

Talbert-Nancray, Denis-Claude-Joseph, de Besançon, président au parlement.

Talbert-Nancray, Marie-Françoise-Simone-Joseph, Maire, femme du précédent.

Tavernier, Joseph, de Pontarlier, curé de Chaffois, frère de deux médecins.

Terrier-Santans, Charles-Antoine-François-Suzanne, demeurant à Besançon, Grande-Rue, 428.

Terrier-Santans, Charles-Joseph-Sébastien, frère cadet du précédent, fils d'une demoiselle D'Arnaud et d'un président au parlement de Besançon, envoyés pour leurs études en Allemagne.

Olivet de Chamole (2 frères).

Desmiez d'Archiac.

Scey (de), Pierre-Georges.

Tessier, Anne-Agnès-Guillaume, de Charquemont, cultivatrice.

Thibault, Pierre-François, de Vuillafans, ex-familier à Vuillafans.

Thiébaud, Pierre-Jean, de Gouhelans, artilleur au régiment de Toul.

Thiébaud, Jean-Marie-Joseph, de Baume.

Thomas, Pierre-François, curé de Morteau, originaire des Gras.

Thomassin, Jean-Baptiste, curé d'Ecot.

Thurberg, Jean-Claude, de Villars-sous-Blamont, horloger.

Tirode, Pierre-Antoine, d'Ouhans, laboureur.

Tisserand, Joseph-Claude, de Guyans-Vennes, tisserand.

Tisserand, Léon, de Besançon, cuisinier.

Tissot, Xavier-François, de Pontarlier, prêtre.

Tissot, Anne-Claire-Sylvie, veuve Mongin, de Charquemont, cultivatrice.

Toffel, Uldéric, cultivateur à Levier.

Tournier, François-Joseph, de Noël-Cerneux, prêtre.

Tournoux, Jean-Baptiste, de Chamesey, prêtre.

Tranchant-Laverne, Léger-Marie-Philippe, ex-officier de dragons, demeurant à Besançon.

Tranchant, Marie-Arthemann-Rosalie, femme Chaillot, demeurant à Besançon, née à Borey, rentière.

Tresoret, Pierre-Joseph, curé de Ronchaux, originaire de Levier.

Trestondans, Louis-Didier, demeurant à Besançon.

Trestondans, Marguerite, veuve Barberot d'Autet.

Valet, Guillaume-Joseph, de Reugney, vicaire à Serre.

Valinde, François-Ignace, de Besançon, familier à Pontarlier.

Vallet, Jean-Claude, de Reugney, prêtre, vicaire desservant à Trépot.

Vannier, Jacques-François, de la Sommette, cultivateur.

F7 5056 5

Varin, Joseph-Désiré, de Besançon, clerc tonsuré.

Varin, dit Ainvelle, Jean-Antoine, conseiller au parlement de Besançon.

Varin, dit Dufresne, Claude-Charles-François, de Besançon, conseiller au parlement de Besançon.

Dufresne, Jeanne-Claude, sa femme.

Vault (de), Alexandre-Victor-Blaise-Joseph, demeurant à Besançon, de 1787 à 1793, et à Paris, rue Bleux, 412, ex-colonel d'infanterie, parent de Rouget de l'Isle.

Forno, Jean-Baptiste, ex-capitaine de cavalerie.

Vautherin, Henri-Constance, de Baume.

Vautherin, Toussaint, de Baume.

Vauthier, Pierre-Joseph, du Piot, prêtre, chirurgien, demeurant au Cerneux-Pequignot.

Verdot, Jean-Alexandre, de la Grange-de-Belvoir (commune de Vanclans), cultivateur.

Vergey, François-Joseph, de Foucherans, vicaire à Ornans.

Vermot, Pierre-François, de Saint-Georges, près Clerval.

Vernerey, Etienne-Hyacinthe, de Passonfontaine, curé de Vincelles.

Vernier, Jean-Baptiste-Thadé, d'Ouvans, missionnaire, prêtre reclus à Besançon.

Vernier, Jacques, de Mancenans, vicaire à Bannans.

Vernier, Jean-Philippe, de Landresse, soldat à l'armée d'Italie.

Vernier, Charles, architecte à Besançon.

Vernot, François, de Saint-Aubin, domestique.
Vertet, ou Vertey, Sébastien-Joseph, de Chantrans, curé d'Orsans.
Vesoul, Georges-Corbet, de Bolandoz, cordelier de Lons-le-Saunier.
Vicaire, Jean-Laurent, de Septfontaines, curé de La Planée.
Vieille, Jean-François-Delphin, de Sombacourt, vicaire à Goux.
Vieillard, Pierre-François-Alexis, émigré de l'Orne.
Virtemberg (le duc de).
Voisard, Pierre-Ignace, de Cernay, vicaire en chef de Cernay.
Voisard, Constantin-Gérôme, originaire de Moulin-du-Plain (Indevillers), vicaire à Maîche.
Vorbe, Marie-Gabrielle, des Etraches, horlogère à Besançon.
Vuez, Pierre-Joseph, de Mouthe.
Pourchet, Auguste, de Maisons-du-Bois.
Vuillaume, Marie-Françoise, de La Longeville-au-Sauget, novice de l'école charitable des Saints-Enfants de Jésus, à Paris.
Vuillaume, Claude-Antoine, de La Longeville-au-Sauget, directeur des Ecoles chrétiennes, à Estavayer, apprenti négociant à Bulle.
Vuillemin, Jean-Joseph, cultivateur à Goumois.
Vuilleret, Antoine, officier d'artillerie, de Besançon.
Vuillier, Claude-Joseph, de Surmont (2e bat. de l'Eure).
Vuillier, Jean-Claude, des Fontenelles, curé de Ronchamp.
Vuitteney, Etienne-Joseph, de Chaffois, curé des Allemands.
Vurpillot, Daniel, d'Etray (?), ouvrier fondeur.
Willin, dit Thurey, Victor-Balthasar-Marie-Ignace, originaire de Baume (Champvans), militaire.
Willin, dit Thurey, Pierre-François-Xavier, de Baume, militaire commandant le fort de Blamont (?).
Willin, Antoine-François, de Bonnétage, curé de Bougey.

F7 3343

Grammont, Marie-Thérèse, veuve Scey, demeurant en Suisse.

Simonin, Jean-François, demeurant à l'Isle-sur-le-Doubs.
Bretillot, Charles-Antoine, demeurant à Vercel.
Legrand, François-Bernardin, imprimeur, Hondon, district de Montfort.
Gonrsseret, Besançon.
Joly, Joseph, Besançon.
Combe, Jean-Baptiste, Besançon.
Rance, Félix-François-Joseph, de Luxeuil.
Rance, Antoine-Marie, de Luxeuil.
Froissard, veuve Raclet, Catherine, Besançon.
Guyot, François, prêtre, Besançon.
Fresnoy, Daniel-Gabriel, officier au 75e régiment d'infanterie, Besançon.
Dechevrand, Aimé, Besançon.
Guyon Saint-Sernin, P. Joseph-Dorothée-Ch., Besançon.
Guyon, Simon-Joseph, Pontarlier.
Pagnier, Alexis-Joseph, prêtre, Pontarlier.
Favière, Louis-Joseph, Besançon.
Hennezel, Charles-Antoine, Besançon.
Bermont, Marie-Charlotte-Ja., Colombier (Haute-Saône).
Lange, Antoine-Hubert-Gabriel, Besançon.
Vault, Alex.-Vict.-Blaise-Joseph, Besançon.
Labaume-Montrevel, Jeanne-Marguerite, veuve Lignéville, Nancy.
Foillon, Claude-François, curé, Mantilly.
Bertrand, Claude-Joseph-Alexandre, architecte, Besançon.
Durfort-Lorges, Adèle-Philippe, Saint-Claude (Jura).
Renouard.
Bonnefois, Marie-Noël-Joseph, veuve Perrot, Vervey.
Vernier, Charles-Guillaume, Salins.
Baratte, Claude-Charles, Besançon.
Bocquet-Courbouzon, Claude-Antoine-Catherine, Besançon.
Richard, François-Marguerite-Elie, Besançon.
Bonnefoi fils, J.-Ch.-Jos.-Fr.-Xavier, Ornans.
Maire, Jean-François, Besançon.
Bassand, Jean-Baptiste-Suzanne, Besançon.
Vaugne, François-Joseph, La Grand'Combe.
Mouthier, Charles, Gray.
Jouffroy, Jean-Eman-Martin, Le Pin (Jura).

Nouret, Edouard, Besançon.
Berceot, Cl.-Antoine, cultivateur, Maîche.
Bancenel, Michel-Athémie, veuve Billard, Salins.
Maire, M.-Pauliette-Xavier, Besançon.
Marchant-Banans, Henri-Sigismon, Salins.
Maréchal fils, Etienne, Amancey.
Bahy, Claude-Joseph, Loray.
Cuenot, Claude-Antoine, Ornans.
Maréchal fils, Jean, Amancey.
Ordinaire fils, J.-Cl., Amancey.
Amiot, Jean-Claude, Eysson.
Charmoille, Simon-François, Baume.
Mathi-Gaume, Claude-Joseph, Le Bélieu.
Février, Florentine, veuve Ripaille, Besançon.
Bouhélier, Marie-Françoise, Maîche.
Parent, Jeanne-Françoise, sa fille, Maîche.
Briot, Albert, Charmauvillers.
De Masson, Philippine-Thérèse, Besançon.

⁂

A. Balanche, pour les prêtres déportés du district de Pontarlier (mémoire et lettres).
Diétrich, Marie, maire de Strasbourg.
Gruyer, veuve, marchande à Besançon, Grande-Rue, 456 ou 476.
Lettres des pères et mères d'émigrés de Besançon.

Etat des émigrés, artisans ou laboureurs rentrés dans leurs foyers grâce à la loi du 22 nivose : Districts de Baume, Besançon, Ornans, Pontarlier (aucun de celui de Quingey).

Jacquin, Jean-Claude, de Boujailles, vicaire à Bannans.
Gervais, Jean-Baptiste, de Levier, curé d'Eternoz.
Bourgeois, Etienne-Alexis, curé de Nance (Jura).
Maire, Pierre-Antoine, vicaire en chef à Septfontaines.
Guy, Alexandre, de Pontarlier, vicaire à Quingey.
Combette, Jean-Claude, de Boujailles, clerc minoré.

Tableau des citoyens rayés des listes, ensuite de l'art. 7 de la loi du 22 prairial an III

Bouchet, Stanislas, noble, de 14 à 15 ans, fils du directeur des salines de Salins.

Bouchet, François-Benoît, et Bouchet, Charlotte, frère et sœur du précédent.
Eternoz, Ange-Philippe-Honoré (comte d'), 19-20 ans, fils de l'ambassadeur à Berlin.
Magnin, Joseph, cultivateur à Busy.
Petitcuenot, Pierre-Joseph, prêtre, demeurant à Chaux.
Muselier, Marguerite, cultivatrice, Ornans.
Gulland, François-Xavier, prêtre, Passavant.
Muselier, Pierre-Joseph, prêtre, Vaudrivillers.
Tournier, Antoine-Joseph, cultivateur à Chaux.
Vezet (de), ancien président au parlement de Besançon.
De Chaffoy (dit Petit-Benoît), Claude-Fr.-Marie, prêtre.
De Chaffoy (dit Petit-Benoît), Jean-Antoine-Charles-Joseph, ancien officier.
De Chaffoy (dit Petit-Benoit) (N ?), veuve d'un conseiller au parlement.
Henriet, Jean-Claude, d'Arçon, prêtre, notaire.
Maréchal de Longeville, Joseph-Marie-Elisée, ancien officier de chasseurs à cheval.
De Sauvagney, Pierre-Marie-Jérôme, ancien officier d'infanterie, officier du camp des Mamelucs, adjoint à l'état-major de l'armée de Brest.

Rapport de M. le ministre de l'Instruction publique sur les Archives du Doubs

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Monsieur le Préfet du Doubs.

Telle qu'elle ressort de l'intéressant rapport que M. l'Archiviste départemental vous a présenté, rapport que vous avez transmis à mon administration le 5 novembre dernier, la situation des Archives départementales du Doubs paraît avoir été, pendant l'année dernière, très satisfaisante et les renseignements fournis par M. l'Archiviste sur ses occupations et celles du personnel sous ses ordres, attestent que les travaux de classement et d'inventaire ont été poursuivis avec toute l'activité désirable.

Parmi ces travaux, j'ai particulièrement noté la continuation du classement et de l'inventaire des titres révolu-

tionnaires (série L), l'organisation méthodique de la série M (administration générale depuis 1800), l'analyse des titres de l'abbaye de Saint-Vincent (série H) et aussi l'inventaire des archives communales de Clerval.

J'ai également appris avec satisfaction que les collections départementales allaient s'enrichir bientôt, grâce au versement que l'administration des Domaines se prépare à opérer, des registres de formalité antérieurs à 1800; ces documents sont appelés à fournir de précieuses contributions à l'histoire économique et méritent, à ce titre, d'être soigneusement recueillis et conservés.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

DOUMERGUE.

II. — Archives des sous-préfectures, des communes et de établissements hospitaliers

La situation générale des Archives communales est satisfaisante. Quelques dépôts cependant gagneraient à être mis en ordre et à être inventoriés. Cette mesure serait nécessaire surtout pour ceux qui possèdent des documents historiques. Parfois les municipalités ne peuvent faire classer ou entretenir leurs archives parce qu'elles manquent de ressources. Il serait désirable qu'une subvention départementale permît aux communes trop pauvres de faire procéder au rangement de leurs titres.

L'an dernier, une circulaire avait été adressée à MM. les maires pour les prier d'assurer contre l'incendie leurs collections communales. Nous avons été heureux d'apprendre que cette recommandation avait été suivie dans un certain nombre de communes.



Cette année nos inspections ont porté sur les communes suivantes des quatre arrondissements :

Allenjoie.
Arguel.
Badevel.
Beure.
Blamont.
Bonnay.
Bouclans.
Boujailles.
Charmont-Vieux.
Châtillon-le-Duc.
Dambenois.
Dampierre-les-Bois.
Dasles.
Devecey.
Epeugney.
Fesches-le-Châtel.
Gennes.
Glay.
Hérimoncourt.
Mamirolle.
Mérey-sous-Montrond.
Mérey-Vieilley.
Meslières.
Moncey.
Montbéliard (s.-préfecture).
Montbéliard (mairie).
Montfaucon.
Morre.
Nancray.
Nommay.
Pugey.
Rigney.
Rignosot.
Rurey.

Saône.
Seloncourt.
Tour-de-Scay (la).
Valentin.
Venise.
Vieilley.
Villars-les-Blamont.
Villers-sous-Montrond.

Voici quelques notes succinctes sur l'état de ces dépôts :

Allenjoie. — Pas de titres anciens. Cependant c'est un village célèbre par ses souvenirs historiques ; il est mentionné dès 1148 dans une bulle d'Eugène III qui confirme au chapitre métropolitain de Besançon le patronage sur l'église d'Allenjoie. Le 1er pasteur protestant fut Jean de Bethoncourt (1540). L'état civil date seulement de 1720. Dépôt peu important ; il est en ordre, mais il n'a pas été inventorié. Le registre des délibérations municipales date de 1813.

Arguel. — Petite commune qui dépendait autrefois du bailliage de Besançon ; elle était connue par son château, détruit probablement après la conquête de Franche-Comté, vers 1674, au sujet duquel le prince de Condé écrivait à Louvois « qu'il fallait s'en emparer absolument comme d'un point propre à protéger l'établissement d'un pont de bateau sur le Doubs... » Arguel faisait partie de la communauté et de l'église de Pugey où sont conservés les registres paroissiaux antérieurs à 1792. Un inventaire a été rédigé par M. Dornier, archiviste adjoint, en 1896. Rangement suffisant ; quelques reliures à faire exécuter. Il n'y a pas de titres anciens. Le premier registre des délibérations date de 1838.

Badevel. — Il n'y a guère que des papiers modernes ; ils sont en bon ordre et en bon état, rangés dans des cartons ; il en existe un inventaire très complet. L'état civil date de 1751. Badevel, jusqu'en 1831, faisait partie de la paroisse d'Etupes. La réforme y fut introduite en 1540 par Pierre Dancey, premier pasteur établi à Dampierre-les-Bois. Le premier registre des délibérations municipales date de l'an II.

Beure. — Archives peu importantes, comprenant exclusivement des papiers modernes (sauf un arpentement de

1742) ; elles sont suffisamment ordonnées, mais ne sont ni inventoriées ni classées selon le cadre officiel. Etat civil de 1783 ; antérieurement, il était à Velotte.

Blamont. — Les titres modernes sont, pour la plupart, au domicile du secrétaire de mairie ; ils sont en bon état et dans un rangement suffisant ; un inventaire a été fait en 1843 ; un autre existe également, de 1867, qui se trouve chez l'instituteur. Archives anciennes nombreuses et importantes ; elles sont dans un coffre et en bon état ; mais il serait utile qu'elles fussent méthodiquement classées et aussi aérées. Il existe un catalogue : « Inventaire des titres et papiers trouvés dans les coffres des archives de la bourgeoisie de Blamont, en 1773 » ; il analyse les titres de rentes, quittances, échanges, etc. (depuis 1506).

Dans une boîte en carton sont conservées avec soin 19 pièces en parchemin (titres de propriété, constitutions de rentes au profit des bourgeois de Blamont ; lettres patentes de Louis XV établissant un marché, en 1751, avec deux sceaux en assez bon état, etc.). Registres de la municipalité de Blamont, 1765-1777. Un autre registre destiné à « insérer les mandements qui seront envoyés au receveur pour payer ce qui sera dû par la ville et communauté... », 1766-an III. Etat civil de 1607.

Bonnay. — Le dépôt est en assez bon état, mais sans rangement. Inventaire du 12 juin 1792. Rien de particulier à signaler si ce n'est la nécessité de faire relier l'ancien état civil qui remonte à 1597.

Bouclans. — De l'ancienne baronnie de Bouclans érigée en marquisat au mois de novembre 1749, il reste de nombreux souvenirs. En effet, les titres anciens sont intéressants ; ils sont ficelés et quelques-uns enfermés dans des sacs. Ils se rapportent à des affaires diverses (procès des habitants avec le fermier du seigneur (première moitié du XVIII[e] siècle), contre le seigneur au sujet de l'impôt ; procès au sujet du four banal, entre les seigneurs de Bouclans et de La Tour ; reconnaissances de droits seigneuriaux, etc...). Les documents modernes sont en bon ordre, mais pas plus que pour les documents anciens, il n'existe

de classement et de catalogues méthodiques qui parais sent l'un et l'autre très désirables.

Boujailles. — La tenue du dépôt laisse à désirer ; le nouveau secrétaire de mairie fera son possible pour le mettre en ordre. A signaler 4 liasses de papiers anciens (xve-xviiie siècles). Délibérations municipales, 31 janvier 1790-5 messidor an III. Arpentement de 1788. Un inventaire indique que l'état civil daterait de 1549 ; à la mairie on n'en trouve pas d'antérieur à 1793.

Charmont (Vieux). — Inventaire rédigé en 1886, non tenu à jour depuis cette date. Les titres ne sont pas classés selon le cadre officiel ; ils sont en bon état et conservés dans des cartons. Les papiers anciens sont peu nombreux (procès entre les communautés de Brognard et Vieux-Charmont, avec plans, fin du xviiie siècle ; une liasse des années 1669-1670 ; pont sur les canaux et sur les rivières entre Sochaux et Vieux-Charmont, xviiie siècle ; plans des bois indivis entre Sochaux et Vieux-Charmont). Les registres paroissiaux, qui remontent à 1571, sont à la mairie de Montbéliard ; depuis 1794, ils sont à Vieux-Charmont. Délibérations municipales du 28 pluviôse an II.

Châtillon-le-Duc, — Le village a un passé historique. Il y avait autrefois un château qui passait pour l'un des quatre plus importants du Comté de Bourgogne. Le bourg et le château furent détruits en 1479. Il n'y a cependant aucun document ancien. Les registres paroissiaux, de 1653, sont à la mairie de Tallenay. Délibérations municipales du 2 mai 1791. Le dépôt est en bon état ; il n'est pas inventorié et quelques reliures seraient utilement faites.

Dambenois. — L'origine de ce village (*Domnus Benignus*) serait très ancienne. Cependant on n'en trouve pas trace avant 1333. Deux inventaires, l'un de 1845, le dernier, de 1857, assez détaillés. Le village faisait partie autrefois de la paroisse d'Allenjoie ; état civil de 1720 ; délibérations de 1794 ; un arpentement et un terrier de la fin du xviiie siècle. Procédures entre les habitants de Dambenois, Brognard et Nommay (fin du xviiie siècle) ; ces pièces mériteraient d'être mises en ordre. L'état matériel du dépôt est

assez satisfaisant. Quelques reliures devraient être exécutées si la commune n'était très pauvre.

Dampierre-les-Bois. — Pas de documents antérieurs à 1790. Il n'existe aucun classement officiel, mais l'état des titres municipaux qui sont renfermés dans des cartons est suffisant. Les registres paroissiaux (religion réformée) datent de 1750. Antérieurement, à la mairie d'Etupes.

Dasle. — Il y a un inventaire qui date de 1857 et qui n'a pas été tenu à jour. Pas de titres anciens ; plusieurs plans de 1806. Etat civil de 1759. Registre de la municipalité (délibérations, élections, etc.), 1790-1838. Le rangement du dépôt est suffisant.

Devecey. — Il n'y a pas de classement officiel et pas d'inventaire. Le premier registre des délibérations municipales date de 1838 ; il semble que le précédent ait été égaré. L'état civil de 1597 est conservé à la mairie de Bonnay ; à Devecey, état civil à partir de 1807 seulement. Le cadastre est en mauvais état ; les numéros sont effacés. L'état matériel des archives n'est cependant pas trop mauvais.

Epeugney. — Ici non plus, aucun document historique n'est à signaler. Le dépôt se compose de quelques liasses administratives qui ne sont ni classées ni inventoriées, mais suffisamment en ordre. Etat civil de 1793 ; antérieurement, à la mairie de Rurey. Délibérations municipales : 1790-1834.

Fesches-le-Châtel. — A mentionner quelques liasses et quelques registres antérieurs à 1790 ; les liasses sont en mauvais état. Il existait un ancien inventaire; le plus récent date de 1884. Etat civil de 1751. Quelques brochures à faire relier.

Gennes. — Le dépôt a été classé autrefois par M. Dornier. Les liasses avaient été placées dans des cartons, mais auraient besoin d'être remises en ordre. Inventaire de 1900 Un registre incomplet portant le titre de : Procès-verbaux d'assemblées électorales 1790. Etat civil de 1743. Avec quelques appropriations, le dépôt serait en bon état.

Glay. — La municipalité était démissionnaire ; il n'y avait, au moment de mon passage, qu'un secrétaire de mairie intérimaire ; j'ai demandé qu'un crédit fût voté pour le classement du dépôt qui, du reste, est peu important. Quelques livres d'arpentement du XVIIIe siècle, un registre pour l'enregistrement des lettres patentes, 1789-1790. Délibérations de la municipalité, 1790. L'ancien état civil de 1647 se trouve à la mairie de Glay et non à celle de Blamont, comme il a été faussement indiqué. L'inventaire est à peine commencé.

Hérimoncourt. — Les archives sont bien installées et en bon état ; il n'y a que des documents administratifs qui, sans être classés selon le cadre officiel, sont soigneusement rangés dans des cartons. Inventaire de 1890. Délibérations municipales, 29 janvier 1790-20 mars 1809.

Mamirolle. — Le dépôt a été classé en 1887 par M. Dornier ; inventaire de la même année. Le rangement est suffisant, sauf pour la bibliothèque scolaire. Délibérations municipales, 18 décembre 1792. Etat civil de 1665. Archives peu importantes.

Mérey-sous-Montrond. — Peu de titres anciens ; un arpentement en mauvais état, de 1710. Un plan des bois communaux de 1701. Délibérations municipales du 25 fructidor an VIII. Etat civil de 1606 (à la mairie de Villers-sous-Montrond). Le rangement est suffisant ; les liasses sont munies de couvertures en carton, l'inventaire dressé en 1897 est tenu à jour par le maire.

Mérey-Vieilley. — Etat civil de 1644. Inventaire rédigé en 1892. Il n'y a pas de classement selon le cadre officiel ; mais le rangement paraît suffisant. Les documents sont peu nombreux et aucun n'est antérieur à 1790.

Meslières. — Petite commune ne possédant pas de titres anciens. Les liasses administratives sont en bon état et préservés par des cartons. Inventaire de 1890. Etat civil de 1790. Pour la période antérieure, l'état civil est conservé à Glay et à Abbévillers en double partie (pour les catholiques et les protestants). Délibérations municipales de 1838.

Moncey. — Il existe un inventaire incomplet et non signé. Une partie des documents est conservée dans des cartons, une autre est en désordre. Etat civil de 1765, qui paraît présenter des lacunes et qui serait utilement relié pour la période ancienne.

Montbéliard (sous-préfecture). — M. le Sous-préfet se plaint de l'encombrement de son dépôt. En effet, une vente semblerait utile et permettrait un meilleur rangement. Il a été convenu avec M. le Secrétaire que, comme à la sous-préfecture de Pontarlier, un état serait dressé de tous les documents du dépôt, et qu'un tri serait fait des liasses qui pouvaient être mises au pilon. Autrefois, un classement méthodique a été commencé ; il n'a pu être continué faute de place. Il serait désirable également que le Conseil général votât un crédit pour l'achat de chemises et cartons. J'ajouterai que le dépôt a été inondé cet hiver, il ne paraît pas qu'il en soit résulté des dégâts importants. Du reste, il n'y a que des papiers administratifs de date relativement récente et dont un grand nombre ne présente aucun intérêt.

Montbéliard (mairie). — Les titres communaux sont classés et catalogués avec soin par M. Julien Mauveaux. L'inventaire des Archives anciennes qui m'a été communiqué et qui a été approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique, est à peu près terminé et sera publié bientôt. Il faut louer M. Mauveaux d'avoir mené à bien cet intéressant travail, qui a été rédigé avec beaucoup de précision.

Montfaucon. — Le dépôt est assez ordonné ; il y aurait lieu de supprimer quelques liasses inutiles. Les titres sont dans des cartons ; ils ont été classés par l'ancien instituteur. Inventaire rédigé en 1892. Etat civil de 1650. La matrice cadastrale est en mauvais état. Délibérations municipales du 31 janvier 1790. Quelques reliures à faire exécuter.

Montrond. — Le dépôt a été classé, il y a quelques années, par M. l'Archiviste adjoint, mais il reste peu de traces de ce classement. Etat civil de 1792. Délibérations

municipales de l'an X. Arpentement de 1719. Quelques titres anciens. L'atlas cadastral est en mauvais état. Inventaire de 1891.

Morre. — Les archives ont été classées par M. l'Archiviste adjoint. Inventaire de 1888. Le classement est réglementaire. Il serait utile de donner des couvertures aux liasses dont un certain nombre pourrait être supprimé. Il conviendrait également d'entoiler le plan cadastral. Etat civil de 1793 (La commune faisait partie de la paroisse de Saint-Maurice, de Besançon, dont les registres sont à la bibliothèque de Besançon). Délibérations municipales du 7 mars 1790.

Nancray. — La situation matérielle du dépôt est très bonne ; les titres communaux sont rangés sur des rayons et conservés en bon ordre. Inventaire de 1852, un autre de 1908 qui mentionne des délibérations municipales de 1810, alors qu'elles datent de 1790. Etat civil de 1654. Plusieurs arpentements : 1678, 1752, 1760. L'atlas cadastral serait à relier.

Nommay. — Il existe un coffre renfermant des documents historiques remontant à 1580 : procédures, requêtes, questions diverses, ponts, vaines pâtures, bois communaux, etc. Tous ces titres sont en désordre et sont détruits par les insectes. Il serait nécessaire qu'ils fussent classés et catalogués. Registres paroissiaux de 1720 (incomplets, le commencement manque) ; délibérations municipales du 1er pluviôse an II. Dénombrement de 1774. Il existe un inventaire de 1886. Reliures à mettre à jour.

Pugey. — Le dépôt semble trop étroit ; le rangement est partiel ; l'autre partie des liasses est en désordre. Inventaire de 1881. Délibérations municipales du 24 janvier 1790. Etat civil de 1647. Budgets communaux depuis 1810.

Rigney. — Inventaire assez détaillé de 1881. Le dépôt est suffisamment ordonné. Quelques reliures à faire exécuter, surtout aux registres paroissiaux qui datent de 1662, et au plan cadastral. Délibérations municipales de l'an IX.

Rignosot. — M. le Maire fera procéder prochainement au rangement des titres communaux. Délibérations municipales du 28 pluviôse an VIII. Etat civil de 1662 à la mairie de Rigney.

Rurey. — Le classement de quelques liasses paraît utile (procédure de la fin du XVIIIe siècle). Arpentement de 1771. Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1584. Cadastre en mauvais état ; les feuilles sont déchirées et se détachent.

Saône. — A mentionner quelques liasses qui mériteraient d'être classées (procédures diverses des habitants contre le seigneur). Livre de la municipalité de 1790. Etat civil de 1602. M. Dornier a dressé le catalogue des titres modernes en 1900.

Seloncourt. — M. le Secrétaire de mairie qui est en fonctions se plaint d'avoir trouvé les titres municipaux sans rangement et se propose de les mettre en ordre. Cela paraît d'autant plus facile, que le local des archives est très bien aménagé. Inventaires de 1866 et 1887, ce dernier non mis à jour. Etat civil de 1740, en bon état. Un registre des délibérations et actes importants tant de la municipalité que du conseil général de la commune, de 1790.

Tour-de-Sçay (*la*). — Le dépôt paraît désordonné et humide ; les liasses sont dispersées. Une liasse de documents du XVIIIe siècle. Etat civil de 1738. A mettre à jour les reliures, principalement de l'état civil.

Valentin. — Petite commune d'une quarantaine d'habitants qui ne possède point de mairie. Les archives sont au domicile du maire ; elles sont peu importantes et en assez bon état. Etat civil de 1793. Pas d'inventaire.

Venise. — Le dépôt a été classé par M. Dornier, mais le rangement officiel n'a pas été maintenu. Inventaire de 1887. Etat civil de 1663 qui se trouve à la mairie de Palise. Délibérations municipales du 24 messidor an VIII. L'état matériel du cadastre n'est que médiocre.

Vieilley. — Dépôt peu important ; il est en ordre, sans classement réglementaire cependant. Etat civil de 1664. Délibérations municipales de 1790. Quelques reliures seraient nécessaires. L'atlas cadastral paraît en mauvais état.

Villars-les-Blamont. — Il y a peu de documents et aucun n'est antérieur à 1790. Etat civil de 1746 ; la commune faisait autrefois partie de la commune de Blamont. Inventaire de 1884 très complet. Délibérations municipales de 1803. L'état du dépôt est satisfaisant.

Villers-sous-Montrond. — Les archives sont en bon ordre, dans des cartons ; le local paraît ne pas être tout à fait à l'abri de l'humidité. Il n'y a pas de titres anciens, sauf un arpentement de 1768. Registres paroissiaux de 1606 en bon état.

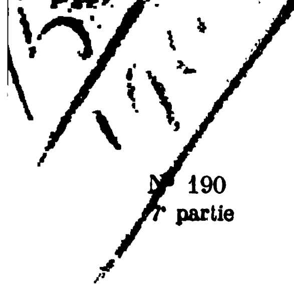
Propositions budgétaires pour 1911

Budget ordinaire. — Chapitre XIV

Article premier. — Traitement de l'Archiviste	4.100	»
Traitement du chef de bureau des archives.	2.500	»
Traitement du garçon de bureau.	1.000	»
Remboursement de 1 % sur la retenue. . .	66	»
Art. 2. — Indemnités compensatrices au personnel des archives	950	»
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons, reliures, frais de bureau. . . .	675	»
Art. 4. — Dépenses de chauffage et d'éclairage	425	»
Art. 5. — Frais de versements et de transports d'archives, acquisition de documents, abonnement au *Journal Officiel*.	450	»
Art. 6. — Publication de l'inventaire (circulaire de 1864.	600	»
A reporter) . . .	10.766	»

Report.	10.766	»
Art. 7. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers.	500	»
Art. 8. — Assurance des collections départementales	200	»
Art. 9. — Appropriations matérielles, entretien, tablettes et rayons.	300	»
Total.	11.766	»

Besançon, imprimerie J. Millot & Cie



AV.

Archives départementales

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après le rapport de M. l'Archiviste départemental suivi de ses propositions budgétaires pour l'année 1913.

Vous remarquerez que le chiffre des traitements du personnel est majoré de 505 fr. sur celui de l'année dernière, et porté de 7.875 fr. à 8.380 fr.

Cette majoration a été sollicitée par M. Pigallet, pour permettre de porter à 4.600 fr. son traitement actuellement fixé à 4.100 fr., en suite de l'augmentation de 1.100 francs qui lui a été accordée en 1910.

La requête de M. Pigallet s'autorise des dispositions du règlement du 17 juin 1909, aux termes duquel l'archiviste, qui reçoit tous les cinq ans une augmentation automatique de 500 fr., peut en outre recevoir, après cinq ans de services, des avancements au choix comportant une augmentation de 500 fr.

Or, M. Pigallet expose qu'il compte dix années de services à la direction des Archives du Doubs, et que les rapports d'inspection le concernant sont élogieux.

Il est, en effet, un bon fonctionnaire.

Si vous croyez qu'il y ait actuellement lieu de lui accorder l'avancement au choix qu'il sollicite avec instance, je ne puis que vous prier d'adopter au budget le chiffre qu'il propose lui-même pour me permettre de lui conférer cet avancement.

Propositions budgétaires pour 1913

Article premier. — Traitement de l'archiviste départemental, du chef de bureau des archives et d'un employé. — Remboursement de 1 % sur la retenue. . 8.380 »

Art. 2. — Indemnité compensatrice au personnel des Archives . . . . 875 »

A reporter . . . . . . 9.255 »

Report.	9.255 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons et papiers, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier . . .	675 »
Art. 4. — Dépenses de chauffage et d'éclairage.	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles. — Balayage et nettoyage des bureaux	500 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres et abonnement au *Journal Officiel*. . .	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire du répertoire numérique et de documents divers. . .	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »
Art. 9. — Assurances des collections et des archives	200 »
Art. 10. — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc.	300 »
Total.	12.705 »

ARCHIVES DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, Archiviste départemental

I. — Archives de l'Etat et du département

AFFAIRES DIVERSES

Recherches. — Les recherches pendant l'année ont été de 1.170.

Versements :

Par le Conseil de préfecture.	650	liasses ou	registres
Par la 1re division	600	—	—
Par la 2e division	450	—	—
Par la Trésorerie	350	—	—
Total. . . .	2.040	liasses ou	registres

Expéditions. — Néant.

Dons. — M. Douthaud, notaire honoraire à Besançon, a bien voulu faire don aux Archives d'une liasse de documents comprenant 254 pièces (200 pièces papier, 54 pièces parchemin). Ces titres sont relatifs à la commune et aux sieurs de Foucherans ; à la famille Pillot de Chantrans (reprises de fiefs, ventes et achats de biens, constitutions de rentes, testaments, procès, etc..., 1405 à 1860).

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements

Série B. (Cours et juridictions). — Dans mon dernier rapport, je vous indiquais que nous allions procéder à un triage préliminaire des titres de cette importante série qui ne compte pas moins de 30.000 liasses ou registres. Pendant le cours de l'année, nous avons fait le triage de deux cents cartons qu'on appelait « résidus de la Cour ». Dans cette masse de documents, qui n'avaient jamais été

l'objet d'aucun rangement, se trouvaient des titres appartenant à tous les fonds de la série B (principalement au fonds du parlement de Dole), et même à toutes les séries, séries E, H...).

Mémoires sur procès et factums. — Notre dépôt compte environ 5.000 plaquettes ou factums produits devant toutes les juridictions civiles et criminelles de Franche-Comté du XVIIe siècle au XVIIIe siècle. Parmi ces factums, les uns sont reliés en volumes : ce sont ceux qui proviennent des collections Droz, Courlet de Vregille et Bernard Prost (acquisitions ou dons). Ils ont été rangés par ordre chronologique. Les autres, qui étaient en désordre, ont été réunis soit par année (quand il était possible de les dater), soit par bailliage, quand il se rapporte à un procès qui a eu lieu au bailliage.

Série L. — Nous parlons plus loin du répertoire des titres de cette série. Pour le rédiger, nous avons dû procéder au remaniement de plusieurs fonds. Actuellement le classement est entièrement terminé ; des numéros définitifs ont été mis aux registres et aux liasses ; plusieurs centaines de ces dernières sont déjà placées dans des chemises en carton avec des numéros imprimés ; les articles suivants seront incessamment l'objet d'un même travail.

Séries modernes. — 2.040 liasses ou registres, qui ont été versés au cours de l'année par les divisions de la préfecture ou les administrations du département, ont été mis en ordre et placés dans leurs séries respectives M, O, P, ; la plupart de ces documents concernant la police des étrangers, l'agriculture, la chasse, le commerce, etc. (M) ; les chemins de grande communication et d'intérêt commun (O) ; les finances (registres à souche, rôles des perceptions, administration de la trésorerie, dépenses et perception (P).

Nouvelle ordonnance de dépôt

L'an dernier je vous signalais la situation défectueuse dans laquelle se trouvaient une grande partie des séries de notre dépôt. En effet, au moment où les archives ont

été intallées dans le bâtiment qu'elles occupent actuellement, on n'a pas groupé les fonds d'une même série dans une même salle, mais on les a placés dans des salles différentes et souvent éloignées. Ainsi on trouve les titres de la série B dans quatre salles, et dans ces quatre salles il y a des documents appartenant aux séries C, E et Q. Cet état de choses, qui avait été déjà remarqué par M. Bloch, inspecteur général des archives, n'est pas sans provoquer de plus grandes difficultés pour les recherches. Aussi bien ai-je essayé d'y porter remède. Actuellement, nous déménageons tous les dossiers qui occupent les premières salles et ces dernières seront exclusivement remplies par la première série, soit B. Il en sera de même par la suite. Il est superflu de souligner l'importance de ce travail qui, par efforts successifs, aboutit, somme toute, à un complet déménagement.

CATALOGUE INVENTAIRES ET RÉPERTOIRES NUMÉRIQUES

Catalogue

Bibliothèque du dépôt. — Nous avons rédigé sur fiches un catalogue de la bibliothèque du dépôt. Il est actuellement terminé et mis à la disposition du public. Il sera imprimé dans le courant de l'automne.

Inventaires

Série H. — Nous avons continué l'inventaire de l'abbaye de Saint-Vincent, commencé depuis plusieurs années.

Série L. — L'année dernière l'inventaire s'arrêtait à l'article 71, nous avons analysé cette année les articles 82 à 110. Dans le remaniement définitif qui a précédé la rédaction du répertoire numérique, nous avons jugé utile de réunir les délibérations et arrêtés du conseil et du directoire du département avec les délibérations et arrêtés de l'administration centrale. Antérieurement, dans le classement primitif, les registres de l'administration centrale étaient séparés de ceux du conseil et du directoire du département par les articles consacrés aux pétitions et arrêtés. Ces articles, qui étaient numérotés de 72 à 81,

portent désormais les numéros 82 à 110. Les registres de l'administration centrale sont actuellement numérotés de 72 à 81, soit 9 registres qui seront inventoriés au mois d'octobre. Et, ainsi au mois de décembre pourra paraître le tome Ier de l'inventaire de la série L qui, pourvu d'une préface, déjà en partie rédigée, sur la formation du département, comprendra les 110 premières cotes et formera un volume d'environ 300 pages.

Répertoires numériques

Série B. — Nous avons commencé le répertoire numérique des titres de cours et juridictions. Cette année, nous avons répertorié les articles 1 à 540, correspondant au premier volume de l'inventaire de M. Gauthier (Trésor des chartes de Franche-Comté : titres généraux et locaux). Ce travail est sur fiches ; il va être recopié et soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Série L. — Le répertoire numérique de cette série est entièrement terminé. Il a été rédigé d'une manière suffisamment détaillée et objective pour qu'il puisse tenir lieu, au moins provisoirement, d'un inventaire méthodique. Si l'imprimeur ne manque pas à sa parole, j'espère que ce catalogue qui, avec la préface et la table, formera un volume de 300 pages, pourra être distribué au mois de septembre aux membres du Conseil général, et au mois d'octobre envoyé à M. le Ministre de l'Instruction publique, qui a déjà approuvé la totalité du manuscrit.

Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique

« *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Monsieur le Préfet du Doubs.*

» D'après l'intéressant rapport qui vous a été présenté par M. l'Archiviste sur l'état de son service en 1910-1911, et dont vous m'avez transmis un exemplaire le 27 octobre, ce fonctionnaire s'est employé avec son zèle ordinaire à la tâche qu'il s'est assignée d'organiser méthodiquement et de mettre en lumière les importantes collections confiées à sa garde. Parmi les travaux qu'il a accomplis

durant ce laps de temps, avec la dévouée collaboration de son adjoint, j'ai noté la fin du classement de la série L, ainsi que des séries V et Y, pour lesquelles des répertoires numériques, analogues à celui précédemment distribué, de la série V, viennent d'être achevés et répartis ; le rangement des registres versés aux archives par l'administration de l'Enregistrement, l'organisation des anciens documents communaux placés dans le dépôt, le dépouillement méthodique des divers résidus en vue de leur réintégration dans les différentes subdivisions auxquelles ils appartiennent. Si l'on ajoute que M. Pigallet a continué, en même temps, la rédaction des deux inventaires analytiques des séries H et L, tout en aidant de ses conseils l'archiviste de la ville de Montbéliard, qui a entrepris de dresser un catalogue du fonds de Montbéliard aux archives du Doubs, on ne peut qu'être très satisfait de la féconde impulsion qu'il imprime à son service.

Les notes historiques insérées dans son rapport attestent les précieuses ressources offertes aux érudits par un dépôt d'archives, quand il est, comme c'est le cas, administré avec intelligence et activité. Je ne doute pas que ces ressources ne profitent aux travailleurs, dont M. l'Archiviste s'applique, avec toute raison, à seconder l'effort.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,*

» Steeg. »

NOTES HISTORIQUES

Les élections de Montalembert, dans le Doubs

Sa famille et ses premières années

Le 5 février 1852 avait lieu la réception de Ch. de Montalembert à l'Académie française ; il y avait été élu, le 9 janvier 1851, en remplacement du littérateur franc-comtois François-Joseph-Xavier Droz (1). Dans son dis-

(1) Né à Besançon le 31 octobre 1773, mort le 4 novembre 1850. Après avoir servi à l'armée du Rhin, il obtint un congé définitif en l'an IV. Professeur à l'Ecole centrale de Besançon, membre de l'Académie française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, il publia, en 1839, son œuvre la plus importante : *Histoire du règne de Louis XVI.*

cours, Montalembert parlait ainsi de la Franche-Comté :

« La Franche-Comté de Bourgogne est comme le Tyrol de la France : une nature grandiose et pittoresque y tient lieu de monuments, et le cœur de l'homme semble emprunter à cette nature quelque chose de sa force et de sa grandeur. Sur les flancs du Jura, défrichés par les moines, au milieu des forêts de sapins et dans les gorges profondes que creusent le Doubs et ses affluents, il s'est formé une race austère, énergique, intelligente, jadis passionnée pour ses antiques franchises, de tout temps célèbre par son ardeur belliqueuse, son attachement enraciné à la fois catholique, son fier et opiniâtre dévouement à ses maîtres. « On ne les soumet qu'à coups d'épée, et il faut abattre jusqu'au dernier », disait d'eux, il y a deux cents ans, un capitaine français qui avait éprouvé leur valeur en essayant de les détacher de la monarchie espagnole, dont l'amour se confondait dans leur cœur avec celui de leurs vieilles et chères libertés. Au XVIIe siècle, les paysans se faisaient enterrer la face contre terre pour témoigner de l'aversion que leur inspirait la conquête de Louis XIV. Toutefois, à la fin du XVIIIe siècle, le sentiment national avait tellement imprégné les esprits, que nulle province ne fournit à l'armée de la Révolution des bataillons de volontaires plus nombreux, plus intrépides, plus prodigues de leur vie.

» Cette terre généreuse n'a cessé de produire des héros que lorsque la France eut cessé de combattre. Elle a montré la même fécondité dans le domaine de l'Eglise, des lettres et des sciences et, jusqu'à nos jours, elle n'avait enfanté que des esprits dont la hardiesse, tempérée par l'étude et la foi, n'affligea jamais la conscience et la raison. »

Montalembert était particulièrement qualifié pour parler de la Franche-Comté. Depuis 1848, il était député du Doubs. Il fut successivement réélu en 1849 et 1852. Mais. n'ayant pas voulu aliéner son indépendance, ni renoncer au contrôle parlementaire des actes du gouvernement, l'administration, en 1857, lui refusa l'investiture officielle ; il fut battu. En 1863, il essaya de grouper sur son nom

les suffrages de l'opposition libérale ; encore une fois le candidat de l'Empereur triompha.

Nous avons voulu, dans les notes qui suivent, examiner les différentes élections auxquelles il prit part. Les événements que nous allons exposer se sont déroulés sous un régime disparu ; ils nous ont paru assez éloignés dans le temps pour que nous puissions les étudier d'une manière objective et impartiale.

Au reste, nous nous sommes bornés à exposer les faits tels qu'ils nous étaient révélés par les divers documents de l'époque (livres, journaux, brochures, rapports confidentiels de l'administration (1)), et nous espérons que les lignes suivantes pourront préciser quelques points de la vie politique de Montalembert et apporter une modeste contribution à l'histoire administrative d'un département sous le second empire.

Dans l'*Avant-propos* du t. II, p. IX, le R. P. Lecanuet écrit :

« Parmi ces centaines de collèges libres qui lui doivent l'existence, pas un ne porte son nom... Nos rivaux, les universitaires, agissent autrement... ».

L'affirmation de l'éminent oratorien n'est plus exacte. Les catholiques du Doubs ont payé leur dette de reconnaissance à sa mémoire. Dans les montagnes, un chef-lieu de canton, bien connu des touristes, possède un séminaire, d'une sombre et triste architecture romane, qui s'appelle *école Montalembert*. Non loin du pensionnat, dans un parc à la française, où des tilleuls séculaires versent l'ombre et le frais, s'élève un château, ou mieux un hôtel, bâti au XVIe siècle par le cardinal de Granvelle : c'est l'hôtel de Montalembert. Comme on le voit, à Maiche, les traditions et les souvenirs du grand orateur catholique sont encore nombreux et vivaces.

(1) R. P. LECANUET, *Montalembert*, Paris 1905-1910, 3 vol. in-8° ; — Abbé BESSON, *Montalembert en Franche-Comté* (Ann. fr.-comt. t. XIII, 1870, p. 302) ; — les journaux fr.-comt. : l'*Union franc-comtoise*, l'*Impartial*, la *Franche-Comté ;* et surtout les liasses M. 76 et suiv., 281 et suiv. des *Archives du Doubs*.



⁂

Charles de Montalembert appartenait à une famille qui s'était rendue glorieuse dans le métier des armes. En 1249, les deux fils de Jeoffroy Montalembert, s'étant croisés contre les infidèles, prirent part aux batailles de Damiette et de la Mansourah ; Jean-Elie, campagnon de Jean-sans-Peur, fut blessé à Nicopolis en 1396 ; André, seigneur d'Essé, combattit aux côtés de Bayard et de François Ier. Un autre Montalembert, Marc-René, mourut, en 1802, doyen de l'Académie des sciences et des généraux français.

Le père de celui qui devait être député du Doubs émigra en 1792, à l'âge de 15 ans ; il devait en passer vingt-deux loin de son pays. En 1808, il épousa Mlle Elise-Rosée Forbes, qui descendait d'une des plus vieilles familles d'Ecosse.

Charles Forbes René naquit le 15 avril 1810, dans Albemarle strett, à Londres.

L'emigré de 1792 rentra en France avec Louis XVIII qui, en récompense de son indéfectible fidélité, lui conféra le grade de colonel, la croix de Saint-Louis et celle d'officier dans la Légion d'honneur ; puis, au mois d'août 1816, il est nommé ministre plénipotentiaire à Stuttgard.

Charles quitte définitivement l'Angleterre en 1819. Il suit les cours du lycée Bourbon et de l'institution Sainte-Barbe (devenue collège Rollin). Il eut comme condisciples M. de Melun, le général Fleury, Victor Duruy, Désiré Nisard, qui, presque tous, étaient libéraux. Un seul, Léon Cornudet, se trouvait en communion d'idées avec lui. En effet, Montalembert était déjà acquis aux idées qu'il défendit toute sa vie : Dieu, l'Eglise et la Liberté.

En 1829, il va rejoindre son père, ministre plénipotentiaire à Stockholm, auprès de Charles IX-Jean de Bernadotte. Il nous rapporte de curieuses impressions sur la cour et les état généraux du pays.

Pendant l'automne de la même année, il retourne en France avec sa mère et sa sœur Elise. Cette dernière, atteinte d'une maladie de langueur, meurt le 2 octobre

à l'hôtel de France, à Besançon, après avoir été administrée par le duc de Rohan. Elise fut enterrée à Besançon ; plus tard son cœur en fut rapporté et déposé au calvaire de Montmartre.

Dans notre ville, Montalembert rencontra un homme qui lui apporta les témoignages d'une vive sympathie : « Dieu, écrit-il, nous a envoyé un véritable consolateur dans la personne d'un jeune homme, Henri de Bonnechose, avocat général à la Cour de Besançon, que nous n'avons jamais vu de notre vie et qui nous dévoue la sienne... ». Le jeune avocat général devint le cardinal de Bonnechose, mort archevêque de Rouen.

Montalembert accueillit d'abord avec enthousiasme la Révolution de 1830. Voyageant alors vers l'Angleterre, il regrette de n'avoir pu tirer l'épée pour la cause du peuple. Il admire les masses qui ont été les héroïnes des journées de juillet. Mais sa nature impulsive ne tarde pas à revenir à d'autres sentiments ; Charles X, qui est malheureux, devient sacré pour lui : « La liberté, écrit-il, ne gagne rien à une victoire subite et inattendue ; elle vit de sacrifices longs et graduels, de conquêtes lentes et successives » ; et il flétrit les folies et les crimes commis en son nom.

Le désir d'allier la liberté, le progrès, le bonheur du peuple avec le respect de l'Eglise, de la tradition et de l'autorité, se retrouve à toute les époques de sa vie et explique des gestes qui, *à priori*, pourraient sembler contradictoires.

Aussi bien, la tentative de Lamennais et de Lacordaire ne pouvaient que séduire son enthousiasme ; il entre à l'*Avenir*, dont il devient un rédacteur très actif ; il y défend la nationalité polonaise et surtout la liberté de l'enseignement contre l'Université qui en détenait le quasi-monopole. Et, pour mieux affirmer ce qu'il considérait comme un droit naturel, sans autorisation de l'Université, avec Lacordaire et de Coux, il ouvre une école d'externe dans un local de la rue des Beaux-Arts (9 mai 1831). Trois jours après, l'établissement était fermé par la police et des poursuites dirigées contre les trois « maîtres d'école ». La mort de son père, arrivée sur ces entrefaites, lui

accorda le privilège de la pairie et le procès dût être porté devant la Haute-Cour.

Accusé d'un délit prévu par l'article 56 du décret du 15 novembre 1815, il se défendit avec vigueur et élégance. Les trois inculpés furent condamnés à 100 fr. d'amende et aux frais.

A la même époque (15 novembre 1831), l'*Avenir* fut suspendu et, malgré un voyage à Rome de Lamennais, Lacordaire et Montalembert, le 15 août 1832, le pape Grégoire XVI condamna leurs doctrines par l'encyclique *Mirari vos.*

Le mariage de Montalembert

De la biographie de Montalembert, éloquemment écrite par le R. P. Lecanuet, nous ne voudrions retenir que ce qui concerne la Franche-Comté et, avant tout, ce qui nous permet d'expliquer les faits que nous nous proposons d'exposer.

Il est probable que c'est en grande partie à son mariage qu'il a dû d'être choisi comme candidat à la députation par les catholiques du Doubs. Aussi bien, convient-il d'en dire quelques mots.

La condamnation de Grégoire XVI lui avait causé une grande tristesse. Il songea d'abord à entrer à l'abbaye de Solesme et l'abbé dom Guéranger l'exhortait vivement à la vie monastique. C'est dans le siècle qu'il devait continuer à servir la cause de l'Eglise. Après deux années d'études en Allemagne, il venait de faire paraître une touchante et poétique légende, l'*Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie.* C'est une arrière-petite-fille de son héroïne qu'il devait épouser.

⁂

La famille dans laquelle il entra n'était pas inconnue en Franche-Comté. Les Mérode y avaient possédé de grands héritages provenant des maisons de Ray et de Chalon. La terre de Ray avait été réunie par le mariage d'Albert de Mérode avec Célestine de Ray, fille unique du dernier baron portant ce nom ; elle sortit de la famille,

après trois générations, par le mariage de Joséphine de Mérode avec le duc de Holstein. Les terres d'Arlay, de Réaumont et le vicomté de Besançon, anciens fiefs de la maison de Chalon, échurent en partage à Isabelle de Mérode par un arrêt de 1692, après la mort du prince Henri de Nassau et ensuite d'un long procès entre Guillaume d'Orange, roi d'Angleterre, Philippe de Mérode et Jeanne de Montmorency, sa femme.

Les de Mérode prirent une part importante à la Révolution belge de 1830 ; l'un d'eux, Frédéric, y fut tué, et à l'autre, Félix, les Belges songèrent à offrir la couronne de roi. C'est ce dernier qui épousa Rosalie de Grammont ; il en eut quatre enfants : le comte Werner, qui joua un rôle politique ; Xavier, archevêque de Metilène, et deux filles, dont l'une devint M[me] de Montalembert et l'autre marquise de Vignacourt.

***

Le château de Grammont, à Villersexel (Haute-Saône), était une véritable demeure princière d'un style Louis XIII très pur. L'empereur Alexandre y avait habité en 1815 ; mais il en avait conservé un souvenir assez désagréable : « Il faudra dire au marquis de Grammont que, nulle part en Russie, je n'ai eu aussi froid que chez lui ». Le château, brûlé en 1870, fut reconstruit les années suivantes. Il a conservé son parc immense qui descend en pente douce vers les rives capricieuses de l'Ognon.

C'est à Villersexel que Montalembert venait passer ses vacances. Il les prolongeait souvent, parce que les journées lui paraissaient courtes et charmantes. Il y trouvait une famille nombreuse : le marquis de Grammont, vieillard de 70 ans, beau-frère de La Fayette, attaché aux principes de 1789 et ayant conservé la grâce et la galanterie d'un gentilhomme de l'ancien régime ; sa femme, née Noailles, toute dévouée au ministère de la charité ; leur fils aîné, marié à M[lle] de Crillon ; M. de Mérode...

De Villersexel, Montalembert parcourait la Franche-Comté, dont l'attrait et la beauté lui avaient été jusque-là insoupçonnés : il admire les bords du Doubs, il remonte le « délicieux vallon » du Cusancin jusqu'à Pont-les-Mou-

lins : « C'est un site charmant, écrit-il, où je serais heureux d'avoir un petit castel ». La vallée de la Loue, qui est une des belles choses qu'il ait vues de sa vie, « un peu dans le genre de la gorge du bassin de Pfeffers », le transporte d'un nouvel enthousiasme. Il visite l'ancienne abbaye de Buillon, fondée par saint Bernard ; le château de Châtillon, qu'il proclame « la perle de tous les châteaux possibles ». Il raille, dans l'*Univers*, le Conseil général de la Haute-Saône qui avait refusé de s'intéresser à la conservation des ruines de l'abbaye de Cherlieu, célèbre par le souvenir de saint Bernard et les tombeaux des comtes de Bourgogne. Il collabore à la *Revue de Franche-Comté*, correspond avec le président Clerc. Les arts, l'archéologie, rien de qui ce touche la province ne lui semble indifférent et tout l'incline à devenir un franc-comtois d'adoption et de cœur.

La Révolution de 1848. — Les idées religieuses et socialistes.

La Révolution de février ne trouva aucune résistance dans le département du Doubs ; les conseils municipaux proclamèrent la République avec plus ou moins de solennité ou d'empressement ; mais nulle part l'ordre ne fut sérieusement troublé. A Besançon, quelques manifestations hostiles se produisirent contre le Maire et le Préfet ; au théâtre, dans les rues, la foule chanta la *Marseillaise*. Un ouvrier en blouse essaya d'arborer le drapeau rouge sur la préfecture ; son geste ne fut pas suivi. Les villes et les campagnes adhérèrent toutes au régime nouveau : le 17 mars, sur 640 communes, 394 avaient déjà reconnu le gouvernement républicain.

Si la Révolution de 1830 avait été anticléricale et bourgeoise, en 1848, au contraire, ce furent les idées religieuses et socialistes qui prévalurent. Dans le Doubs, dès le début, le clergé s'était rallié à la Révolution ; non seulement les prêtres bénissent les arbres de la Liberté, célèbrent des messes pour les combattants morts pendant les journées de février, mais ils assistent aux banquets

patriotiques et prennent la parole aux réunions civiques où ils sont l'objet d'une sympathie unanime.

A Baume-les-Dames, le 18 mars, a lieu une fête nationale ; en grande solennité, on plante l'arbre de la Liberté, puis, à 4 heures, un banquet réunit 370 convives ; tous les fonctionnaires sont présents. Le sous-commissaire Tanchard, le receveur des finances Grenier, le juge Barcon, prononcent successivement des discours. Mais, ajoute l'*Union*, tous les regards se tournent vers le curé de Baume qui, selon le vœu manifesté par la population entière, était venu avec son vicaire s'asseoir à la table républicaine. Dès qu'il se lève, on crie de toutes parts : *Vive le curé de Baume! Chapeaux bas! Silence.* Et les convives, spontanément, par déférence, se mettent debout. « Il dit que la religion et la liberté étaient sœurs et que le Christ, par la loi qu'il avait apportée au monde, avait émancipé réellement le peuple et fondé la liberté ». Ce discours est accueilli par d'unanimes applaudissements ; « mille bras s'offrent pour porter le curé en triomphe au presbytère ». Mais il s'échappe des mains qui veulent le retenir, tandis que, longtemps encore après son départ « la salle du banquet retentit des cris mille fois répétés de : *Vive le curé de Baume !* ».

Le maire de Guyans-Vennes écrit au commissaire du gouvernement pour lui signaler son curé qui, plein de science et de zèle, enseigne chaque dimanche, par de patriotiques harangues « à aimer cette République, à lui être fidèle, à s'unir étroitement à elle, à ne la déshonorer par aucun désordre ». Aussi dans les environs passe-t-il pour « un fameux démocrate ». Et, en terminant, il montre le bonheur de la population de posséder un tel pasteur, aux idées larges et libérales, qui enseigne, après les avoir comprises, « les sublimes doctrines d'émancipation et de fraternité qu'a apportées au peuple le Divin Prolétaire de Nazareth. Le peuple conservera l'union, la paix et le bonheur ».

A Montbéliard, avec une solennité extraordinaire, en présence de toutes les autorités, le curé bénit l'arbre de la Liberté, planté sur la place de l'Enclos. Dans une allocution saluée par les bravos de la foule, il dit que ce n'est

pas d'aujourd'hui, mais de dix-huit siècles que date le premier arbre de la Liberté. « Au sommet du calvaire un arbre a été planté. Sanctifié par le sacrifice de l'Homme-Dieu, il a poussé de profondes racines. Les branches se sont étendues sur le monde, et l'esprit de liberté qui en a découlé a pénétré les âmes des nations modernes ». Un curieux incident marqua la fin de cette allocution : le pasteur Masson, au milieu de l'attendrissement général, vint serrer la main du prêtre catholique et l'embrasser cordialement.



On a vu qu'un ouvrier avait essayé de planter le drapeau rouge sur l'hôtel de la préfecture. A une revue passé à Chamars par le général Voirol, et pendant laquelle les troupes prêtèrent serment à la République, un homme en blouse, tenant un drapeau rouge et déclarant représenter le peuple, vint se placer à côté du général. Ce sont là des manifestations isolées. La grande majorité de la population, les corps élus, restèrent hostiles aux idées socialistes.

Il y avait toutefois, à Besançon, un cercle phalanstérien ; il tenait ses réunions salle Vernier, maison Marquiset. Il comptait peu d'adhérents, mais quelques-uns étaient des hommes distingués : Edouard Ordinaire, président, qui devint préfet et député ; le médecin Laudet, le capitaine d'artillerie H. Rigaud...

Ce dernier essaya, dans le numéro de l'*Impartial* du 17 mars, d'expliquer ce qu'étaient les phalanstériens : on les accuse, dit-il, auprès des uns, d'être trop avancés, trop radicaux, de ne pas être de vrais républicains : « pleins de confiance en Dieu, de foi dans sa bonté, ils ont pensé que la terre n'était pas à jamais une vallée de larmes et de douleurs. Le but qu'ils poursuivent est d'associer les hommes, de les grouper en une seule famille, unie d'intérêts et d'affections. Depuis les journées de février, ils n'ont songé qu'à se fondre dans le grand parti national ».

Leur action se manifesta d'abord par un appel aux socialistes de Besançon, dans lequel ils les conviaient de collaborer avec eux à l'organisation du travail. « Sans l'or-

ganisation du travail, déclarait la circulaire, il y aura toujours des maîtres et des salariés, c'est-à-dire pour une même œuvre le concours d'hommes radicalement opposés d'intérêts. Venez au cercle phalanstérien et nous travaillerons tous à la réalisation de notre religieuse devise : liberté, égalité, fraternité ». Le cercle organisa également une manifestation populaire dans les circonstances suivantes : un désaccord était survenu entre le maire de Besançon, Convers, et le commissaire du gouvernement, Ch. Faivre, au sujet d'une demande d'armes par la garde nationale ; des correspondances, non exemptes d'aigreur, avaient été échangées. Les phalanstériens prirent parti pour le commissaire et firent une descente dans la rue pour lui témoigner leur sympathie. L'affaire, du reste, n'en demeura pas là : le maire ayant été révoqué, 2.500 gardes nationaux, ayant à leur tête la municipalité, se rendirent à la préfecture, enfoncèrent une porte et campèrent dans la cour de l'hôtel. Baraguey-d'Hilliers s'interposa et parlementa, pendant que la foule manifestait en sens divers. Le lendemain Ch. Faivre résignait ses fonctions.

⁂

On trouve aussi une influence des idées socialistes et humanitaires dans les déclarations et les circulaires des candidats à la Constituante ; dans les comptes rendus des réunions des comités électoraux.

A la séance du Comité électoral de Besançon, du 25 mars, le citoyen Garin, ouvrier carossier, s'exprime ainsi : « Nous voulons des législateurs qui organisent des travaux où les ouvriers puissent gagner laborieusement (*sic*) leur vie ; nous voulons la réduction de l'impôt indirect, de l'octroi et du sel ; nous voulons que les ouvriers puissent avoir du vin, de la viande et du sel à meilleur marché ». Et l'orateur prend à partie les riches qui ne songent pas au sort du peuple. «Toutefois, dit-il, il faut respecter la propriété, il ne faut pas l'enlever à ceux qui possèdent : ce serait un vol ». Garin, qui fut candidat, s'étonne qu'un nom ne figure pas sur la liste du Comité : l'homme auquel il fait allusion se recommande par son dévouement aux ou-

vriers et par des écrits où il a eu le courage, sous un gouvernement monarchique, de défendre la sainte cause du peuple. On a dit que ce citoyen était communiste : « Qu'est-qu'un communiste ? Je ne sais pas ce que c'est qu'un communiste, mais je sais bien que cet homme veut ce que nous voulons et nous sommes sûrs de lui ». Comme dans la salle on lui demande le nom, il répond : « Ce candidat, c'est Proudhon, un homme du peuple, un ouvrier comme nous. Ouvriers, acceptez-le, il fera de bonnes lois ».

Je n'ai guère trouvé qu'un journal où le problème social fut posé d'une manière précise : c'est le *Républicain ;* il demande l'organisation du travail réalisée par l'association, la suppression de la concurrence anarchique, la répartition équitable des bénéfices entre le maître et l'ouvrier, entre le propriétaire et le fermier, et enfin « l'affectation d'une part de ces lourds impôts qui semblaient le monopole de quelques-uns, aux besoins des prolétaires, à leur bien-être matériel et à leur éducation gratuite ».



Le mouvement ouvrier ne semble pas avoir pris une grande extension ; c'est à peine si le souvenir de deux ou trois manifestations est parvenu jusqu'à nous.

Tout d'abord à Pontarlier, les ouvriers de toutes les corporations se réunirent le 26 mars pour « l'organisation du travail ». Nous n'avons pu retrouver le procès-verbal de leur réunion.

A Besançon, au commencement de mars, 205 travailleurs ou chefs d'ateliers adressèrent au commissaire Demerey une pétition dans laquelle ils disaient que l'heure de la justice était sonnée, et que, désormais, ils pourraient vivre en travaillant, « sans qu'ils soient forcés de quêter la faveur ».

Et, après ce préambule, ils protestent contre la délibération prise par l'ancienne municipalité pour l'adduction des eaux d'Arcier à Besançon. Ce projet peut enrichir quelques entrepreneurs, mais à l'heure où les propriétaires, « émus de la grande Révolution », ont fait cesser les travaux qui les faisaient vivre, les corporations des char-

pentiers, gypseurs, menuisiers, ferblantiers, peintres, vont se trouver sans ouvrage. Les pétitionnaires demandent, au contraire, l'exécution du programme suivant qui, depuis, a été presque complètement réalisé : la restauration du théâtre, l'achèvement de la grande salle de la Halle, l'acquisition du palais Granvelle, la construction d'une école des beaux-arts ; enfin, — ce qui ne laisse pas de nous surprendre — « la vente du jardin Saint-Amour, parce que ce terrain, livré à la spéculation, donnera lieu à des constructions considérables ».

Le conseil municipal, pour remédier à la crise du chômage, vota un crédit de 20.000 fr. destinés aux réparations des chemins vicinaux. Les ateliers furent établis le 25 mars ; le 12 avril, l'adjoint Moutrille, dans une proclamation aux ouvriers, était obligé d'adresser un blâme sévère à un certain nombre d'entre eux. Il constatait que, sur plusieurs points, il y avait eu négligence dans le travail et désobéissance aux chefs. Aussi, faisait-il savoir que le conseil municipal, pour ménager les finances de la ville, avait décidé la réduction d'un quart sur le prix des journées. En terminant il engageait les travailleurs à offrir leurs bras à l'agriculture.

Le Conseil général, de son côté, se réunit le 3 avril, en session extraordinaire, pour « procurer du travail aux ouvriers inoccupés » ; il chargea une commission spéciale d'étudier la situation du département, qui n'était pas très prospère. La crise générale y faisait sentir ses effets ; les transactions étaient rares ; les particuliers ne voulaient pas se dessaisir de leur argent ; les cultivateurs, en majorité dans le département, souffraient encore d'un malaise que l'abondante récolte de l'année précédente n'avait pu faire disparaître ; les céréales et les bestiaux ne se vendaient pas ou à des prix trop bas, la main-d'œuvre manquait à l'agriculture.

Dans l'industrie, le travail était réduit de moitié ; les manufacturiers, n'écoulant pas leurs produits et n'étant pas payés par les acheteurs, ne pouvaient ni se procurer les matières premières, ni solder leurs ouvriers. La situation de ces derniers était notoirement malheureuse, et il avait lieu de redouter des troubles graves, principalement

dans la région de Montbéliard où déjà se trouvaient concentrées les plus importantes usines.

Parmi les corps de métiers, il en était comme les tailleurs, les cordonniers, qui trouvaient encore quelque occupation ; mais les ouvriers du bâtiment (carrieurs, maçons, charpentiers, menuisiers, serruriers, gypseurs, peintres) étaient à peu près sans travail. Dans les villes, les couturières, modistes, dont le salaire était déjà très faible, se voyaient menacées d'un inéluctable chômage. Enfin, un certain nombre de « domestiques » étaient sans places.

Qu'allait faire l'assemblée départementale en présence de cette situation inquiétante ? Allait-elle faire éclore des ateliers nationaux sur tous les points du département ? L'expérience de la municipalité de Besançon ne devait pas l'y encourager. Ce n'était, du reste, que les ouvriers des villes qui réclamaient du travail. Et déjà plus d'un million provenant des fonds de l'Etat, du département et des communes était affecté aux travaux publics ! Aucune plainte n'était venue de la campagne, où les cultivateurs retardés par la mauvaise saison manquaient d'ouvriers.

Aussi bien, le Conseil, dans sa délibération, fit-il remarquer, qu'eut-il à sa disposition des fonds qu'il n'avait pas, il ne pouvait remédier à la situation actuelle : seule la confiance dans l'avenir pouvait faire reprendre le cours de la vie commerciale et industrielle si déplorablement arrêtée.

Il aurait pu sans doute faire exécuter des travaux ordinaires sur les routes départementales ; mais, pour cela, de nouveaux impôts étaient nécessaires, et les habitants avaient déjà à payer l'augmentation de 0 fr. 45 sur les quatre contributions directes, qui frappait la plus grande partie des contribuables, c'est-à-dire les agriculteurs, et « ajouter encore à la charge qui pèse sur cette masse de travailleurs, ce serait peut-être arrêter une source plus grande de travaux individuels, qu'on ne pouvait créer de travail commun par le produit de l'impôt ».



Tel était l'état religieux, social et économique du département au moment des élections à la Constituante.

On eut pu croire que Montalembert, qui avait été le défenseur de la Pologne, qui avait pris la parole en faveur des Arabes maltraités, qui avait été l'avocat des ouvriers auxquels on voulait imposer l'obligation du livret et du passeport, eut accepté avec enthousiasme le gouvernement nouveau. Il n'en fut rien ; il réagit, au contraire, contre l'empressement du clergé à reconnaître la République ; il supplia les catholiques de demeurer réservés, indépendants et dignes. « Le christianisme, disait-il, se prête à toutes les formes du gouvernement humain ; mais il ne s'identifie avec aucun ».

Son parti, cependant, ne devait pas, selon lui, rester à l'écart de la bataille électorale. Il lance un appel aux comités catholiques pour les inviter à « descendre dans l'arène ». Il collabore à l'*Election populaire*, feuille de combat ; il exhorte les évêques à faire soutenir les candidats catholiques par les curés. Quant à lui, sa candidature fut discutée dans seize départements ; six ou sept y pensèrent sérieusement ; dans un seul, le Doubs, elle fut maintenue. Ce fut un journal de Besançon, l'*Union Franc-Comtoise*, fondé par le parti légitimiste qui en prit l'initiative. En portant M. de Montalembert sur la liste, elle voulait, disait-elle, envoyer à l'assemblée un homme de talent qui a défendu toutes les libertés. Sa personnalité ne laissait pas toutefois de provoquer de vives critiques : on l'accusait d'être légitimiste, on lui faisait grief de son discours à la Chambre des pairs contre le gouvernement radical suisse ; au Comité électoral de Besançon, un membre disait, au milieu des applaudissements, que son élection serait « une insulte pour nos voisins les Suisses et une injure pour le département ». A l'Isle-sur-le-Doubs, dans une réunion politique, les jeunes gens protestèrent contre son nom et allèrent manifester sous les fenêtres du curé. Le Comité de Maîche repousse sa candidature. Sauf l'*Union*, toute la presse lui est hostile ; le journal l'*Impartial*, après avoir mis en doute ses sentiments républicains, essaye, par le raisonnement suivant, de lui enlever les suffrages des catholiques : « M. de Montalembert, dit-il, serait au nombre des candidats admis par le clergé ; or, ces candidats « emporteront la balance », car le clergé exercera, dans les

opérations électorales, une autorité souveraine et décisive. Cette perspective ne serait pas sans inspirer de l'inquiétude, si l'on ne connaissait son dévouement à la République et qu'il ne fera que des choix dignes d'elle ».



Une campagne électorale, en 1848, ne ressemblait en rien à ce qu'elle est aujourd'hui ; les candidats ne prenaient pas le soin d'aller de village en village pour solliciter, par des conférences ou d'autres moyens, les suffrages des électeurs. Montalembert ne vint pas même dans le département ; de Paris, il adressa une circulaire aux électeurs, dans laquelle il justifiait sa conduite passée : toutes ses paroles, tous ses actes, à l'intérieur comme à l'extérieur, ont été inspirés par la liberté ; il s'en est suivi qu'il a toujours été dans l'opposition, et, cependant, il voulait sincèrement le maintien de « l'ancien pouvoir ». Il voulait l'avertir, l'éclairer, le voir entrer dans la voie du progrès et du salut. Il se trouve dans les mêmes dispositions à l'égard du gouvernement républicain ; il travaillera de bonne foi et sans la moindre arrière-pensée à fonder la constitution de la République. Il s'efforcera de lui donner la première des conditions de la vraie grandeur : la durée. C'est pourquoi il le voudrait libéral, modéré, tolérant, équitable, en un mot, doué de toutes les qualités qui ont manqué à la République de 1792.



La lutte électorale était vive ; plus de soixante candidats briguaient les suffrages des électeurs du Doubs, les uns isolément, d'autres sur une liste commune. Deux listes principales étaient en présence : l'une, à tendances démocratiques et sociales, comprenait les noms suivants : Tanchard, juge de paix; Demesmay, ancien député; Mauvais, membre de l'Institut ; Hipp. Renaud, capitaine d'artillerie; Bixio, chargé d'affaires à Turin, recommandé par Lamartine; Tisserandot, commissaire du gouvernement; Bouchot, ancien député. Sur l'autre, appuyée par l'*Union Franc-*

Comtoise, étaient inscrits : Convers, ancien député, ancien maire de Besançon ; Montalembert, Pusel de Boursières, Pidoux, avocat; Mauvais, Jantet, ancien maître menuisier, et Demesmay.

Mais, à côté de cela, toutes les opinions, toutes les classes de la société étaient représentées par les autres candidats affrontant le suffrage universel à ses débuts : des ouvriers, des cultivateurs, des prêtres (dont l'abbé Receveur, professeur à la Sorbonne); Tourrangin, ancien préfet ; Jules Moutrille, maire de Besançon ; Proudhon, etc...

Le vote avait lieu au chef-lieu de canton ; les curés et les maires y conduisirent leurs paroissiens. Un indemnité d'environ 1 fr. fut accordée aux électeurs comme frais de déplacement.

Montalembert fut élu, mais le dernier de la liste, avec 22.552 suffrages ; Blondeau, qui venait immédiatement après lui, en obtenait 22.521 ; Demesmay, le prmier élu, 48.423. La ville et les cantons de Besançon lui avaient témoigné une hostilité marquée ; dans le canton nord, il réunissait seulement 457 voix; Convers en avait 2.459 et Proudhon 805; dans le canton sud, 1.396 et Convers 4.143 ; dans le canton de Montbéliard 61 et Tranchard 1.627. Mais Vercel, Maîche, le Russey, Morteau, Pierrefontaine, Montbenoît, Pontarlier, Ornans, Levier lui avaient marqué plus de sympathie. Dans l'armée, il groupait 244 voix et Convers 1.573. Parmi les autres candidats, Proudhon arrivait avec 4.561 suffrages ; H. Renaud, avec 4.241 ; L. de Moustier avec 2.732 ; Moutrille, avec 2.207.



Montalembert n'éprouva qu'une joie modérée du succès, d'ailleurs relatif, que lui avaient assuré les catholiques du Doubs. Le 4 mai, il écrit au président Clerc qu'il lui a été agréable de réussir surtout à cause des oppositions qui se sont liguées contre sa personne, et il exprime sa reconnaissance à ceux qui se sont consacrés à cette œuvre « laborieuse et impopulaire ». Mais il n'est nullement « heureux » ; il n'augure rien de bon de la situation actuelle ni même de l'état d'esprit des catholiques, et il tient en

grande pitié « un pays qui en est réduit à prendre M. de Lamartine pour le type du courage et de la vertu civiques ». Le 20 mai, il remercie ses électeurs; après les formules habituelles de gratitude, il déclare que deux grands problèmes se posent : la constitution de la République et le soulagement des classes laborieuses.

La République doit être démocratique, la démocratie est la seule force vitale de la politique moderne ; mais pour que son règne soit efficace, il faut qu'elle accepte la liberté pour frein et pour sauvegarde. La classe ouvrière tient la première place dans les préoccupations des hommes politiques ; elle à ses courtisans. Quant à lui, il étudiera avec respect ses besoins et ses droits. Il a grande confiance dans le principe d'association; mais il repoussera de toutes ses forces les « utopies dangereuses », qui affichent la prétention de refaire la société et la nature humaine ; il combattra non pas seulement le communisme proprement dit, qui n'osera pas se produire dans sa « nudité repoussante », mais surtout ce communisme bien plus dangereux « qui se déguise sous la forme de lois fiscales, d'impôts excessifs, d'expropriations forcées, de monopoles nouveaux, qui tend partout à substituer l'Etat à l'individu...».



On sait le rôle considérable que Montalembert tint à la Constituante. Il y fit ses débuts le 22 juin 1848, c'était la première fois qu'il abordait la tribune dans une assemblée issue du suffrage universel. Il parla contre le rachat des chemins de fer et il fit valoir, en un discours concis et bien ordonné, tous les arguments que l'on a pu produire dans la suite contre cette forme de l'intervention de l'Etat.

Plus tard, il prit part souvent aux discussions parlementaires (vote de la Constitution, liberté d'enseignement, inamovibilité des juges, etc...). Il s'intéressa surtout aux grandes questions d'ordre général. Ce n'était assurément pas un député d'intérêt local. Il ne négligea pas, toutefois, systématiquement les affaires particulières de ses commettants. L'*Union* du 24 mai nous apprend qu'il vient de déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale

une pétition des habitants de Mouthier demandant l'abolition de l'impôt sur les boissons, ou du moins la révocation du décret du 31 mars 1848 sur cette matière. Dans le courant de la même année, une note du même journal nous apprend que la maladie de Mme de Montalembert l'a empêché de se rendre au milieu de ses électeurs, et il s'en excuse.

L'Election à la législature

Le 10 décembre 1848, Louis Napoléon était élu président de la République ; le département du Doubs lui avait donné 36.661 suffrages contre 18.622 à Cavaignac, 1.324 à Ledru-Rollin et 198 à Lamartine ; il y avait eu 80.303 inscrits et 61.043 votants (1).

Montalembert s'était rallié à la candidature de Louis Napoléon qui lui avait promis de protéger la religion et de défendre la liberté d'enseignement. Par cette politique, il voulait, disait-il, donner un démenti, par la voix de la France, au « fait de février » ; rendre la République sinon acceptable, du moins tolérable aux honnêtes gens, et essayer la seule expérience qui restât à subir : la République sans républicains.



Aux élections de 1848, le gouvernement provisoire avait indiqué nettement les candidats qu'il préférait ; il cherchait à obtenir « une représentation sérieuse, dégagée des traditions corruptrices, propre à établir solidement la République (2) » ; les commissaires avaient la mission de stimuler l'activité des comités électoraux et de choisir les hommes sur lesquels devaient être appelés les suffrages des citoyens.

En 1849, les instructions sont totalement différentes : les préfets reçoivent l'ordre de dissoudre toutes les sociétés politiques. Ce n'est pas seulement la *Solidarité républicaine* qui est l'objet des rigueurs gouvernementales, mais encore le groupe des *Amis de l'ordre* qui, utile « à une

(1) Voir Maurice Pigallet, rapport au Préfet, 1908.
(2) Lettre de J. Favre aux commissaires du Gouvernement, 19 mars 1848.

époque où la société ébranlée chancelait sur sa base », n'a pour l'instant aucune raison d'exister, et une lettre du 17 février invite les préfets à appliquer strictement le décret du 28 juillet 1848 sur les clubs.

Les républicains démocrates sont l'objet d'une surveillance spéciale : le Ministre des Finances ordonne une enquête sur le percepteur des Longevilles qui a signé une affiche du Comité républicain de Montbenoît; le Ministre de l'Intérieur, Léon Foucher, requiert le Préfet de faire arrêter « sans retard » Proudhon dès que son pourvoi aura été rejeté par la Cour de cassation ; Tisserandot, deuxième gérant de la *Réforme*, devra être surveillé très étroitement. Le gouvernement ne désigne pas individuellement les candidats officiels, mais c'est contre « les socialistes », et sous ce nom on comprend les démocrates et les républicains d'avant-garde, au profit des hommes d'ordre, que devra s'exercer l'action administrative.



A Besançon, le Comité de l'*Impartial, journal de l'ordre social*, avait provoqué un congrès préliminaire afin d'arrêter définitivement la liste de ses candidats ; il s'était tenu à l'hôtel de ville le 29 avril. Des membres du Conseil général et d'arrondissement, des maires des chefs-lieux de canton, des magistrats, des membres du tribunal de commerce, des avocats, des avoués et des huissiers en faisaient partie ; il comptait 148 votants. Montalembert fut choisi le premier par 114 voix, puis venaient ensuite le général Baraguey-d'Hilliers, Demesmay, Bixio, Parrot, Victor Pidoux...

Le 9 mai eut lieu, à la salle Vernier, un nouveau scrutin préparatoire ; le précédent ayant été fait sur une « échelle extrêmement restreinte », on pensa qu'il fallait « procéder d'une manière moins exclusive », et « convoquer la généralité des citoyens de la ville », afin que le « résultat offrit l'opinion vraie de la cité ». 595 électeurs seulement — sur 8 à 9.000 inscrits — prirent la peine de répondre à cette consultation ; 282 se prononcèrent pour Montalembert qui vint au quatrième rang ; Proudhon au seizième,

avec 86 suffrages. Comme l'année précédente, les candidats étaient nombreux. L'*Impartial* recommandait une liste où figuraient Montalembert, Baraguey-d'Hilliers, Demesmay, Bixio, Parrot et Lanquetin ; l'*Union Franc-Comtoise* avait remplacé Parrot et Lanquetin par Léonel de Moustier et Pidoux. Sur une autre liste figuraient Proudhon, Tanchard, représentants du peuple ; H. Renaud, Alphonse Cretin, rédacteur du *Peuple ;* Bidal. Beaucoup de candidats se présentaient isolément : Mauvais, Blondeau, Tissot, le peintre Gigoux, etc.

La situation politique de Montalembert était devenue meilleure depuis le mois d'avril 1848 ; il était un des orateurs les plus écoutés de la Constituante et, d'autre part, l'état de l'opinion s'était modifié ; celle-ci retournait aux idées modérées et conservatrices. On accusait encore Montalembert d'être légitimiste; mais, disait le *journal de l'ordre social*, « dans cette individualité, les tendances monarchiques ne se révèlent pas avec exagération » ; elles paraissent se subordonner aux intérêts nouveaux qu'a fait éclore le développement successif de nos formes politiques.

C'était une accusation qu'il ne voulait pas laisser passer sans protester. Aussi adresse-t-il une rectification à l'*Union :* après avoir déclaré qu'il portait à l'ancien parti légitimiste toute l'estime qui lui était due, il affirme qu'il ne lui a jamais appartenu et qu'il met au défi qui que ce soit de trouver dans sa vie publique ou privée, soit avant, soit après 1848, aucun acte, aucune parole qui « portât l'empreinte » de l'opinion qu'on lui attribuait.



La période électorale se déroulait dans le plus grand calme ; les sous-préfets relatent même l'indifférence des paysans qui semblaient surtout attentifs aux événements d'Italie. Le clergé prit une part active à la lutte : l'ancien député Blondeau, à nouveau candidat, écrit au Préfet que les curés colportent la liste de l'*Union* de maison en maison ; il regrette ces « manœuvres » qui font murmurer les patriotes, à tel point que s'il y avait une nouvelle

Révolution les prêtres en seraient les premières victimes.

Le succès de Montalembert fut plus brillant que l'année précédente : sur 81.975 inscrits et 52.662 votants, il obtint 32.702 suffrages, soit 10.000 de plus qu'en 1848 ; il venait, par ordre, en troisième ligne sur la liste, après Demesmay (39.396) et Baraguey-d'Hilliers (34.913) ; puis ensuite Bixio (31.637), de Moustier (23.049) et Pidoux (21.501). Pajol avait recueilli 7.530 voix et Proudhon 6.380. A Besançon, Montalembert avait eu : dans le canton nord, 779 voix sur 2.291 votants ; dans le canton sud, 2.367 sur 4.161 votants ; Proudhon, 1.061 dans l'un et 925 dans l'autre. « Le blasphémateur », comme l'appelait l'*Union*, devait être fier de son quartier de Battant, où il l'emportait sur un ancien pair de France, le plus grand orateur catholique de l'époque.

Montalembert triomphait également dans les Côtes-du-Nord, où il obtint 67.934 suffrages sur 110.201 votants. Dans le département de la Seine, il réunissait 94.589 voix. Comme il l'avait fait annoncer, il opta pour le Doubs. Le 10 juin, dans ses remerciements à ses électeurs, il déclare que, comme par le passé, il défendra l'ordre et la liberté.

L'année précédente on pouvait choisir entre la République et la monarchie; aujourd'hui la lutte n'existe plus qu'entre la société et le socialisme. La société actuelle n'est pas parfaite, mais elle est mille fois préférable à cette barbarie nouvelle que de sauvages réformateurs nous préparent.

Attaquée de tous les côtés, la société française a besoin du dévouement de tous ceux qui ne veulent pas être « les complices ou les instruments de sa destruction ». La Révolution a fait naître à sa suite la misère ; « cette misère qui gagne pas à pas toutes les classes et que l'esprit révolutionnaire a si cruellement aggravée a des causes déjà anciennes qu'il faut reconnaître et guérir ». Ce sera l'objet de sa préoccupation et de celle de l'Assemblée législative, et il conclut en ces termes : « Puissions-nous enseigner ainsi aux classes laborieuses et souffrantes, investies désormais de la toute-puissance du suffrage universel, à se défendre contre leurs courtisans qui les flattent et les trompent, comme naguère on flattait les rois afin de les dominer et de les exploiter ».

1852

Dans la nouvelle assemblée, Montalembert parut souvent à la tribune ; il intervint notamment dans la discussion des lois sur la presse, sur les crédits pour l'expédition de Rome ; le discours qu'il prononça, à cette occasion, eut un grand retentissement ; Sainte-Beuve le jugea « une des plus heureuses inspirations de l'éloquence ». Ce fut surtout au vote de la « loi Falloux » qu'il donna son effort incessant et inlassable ; tous les libéraux de l'époque avaient pris parti contre le projet de M. de Falloux, et Montalembert trouvait en face de lui, d'une part, les amis de l'Université : Victor Hugo, Barthélemy Saint-Hilaire, Jules Favre, Emanuel Arago, et, d'autre part, des ultra-catholiques comme Louis Veuillot, qui déclarait que le projet était détestable et qu'il représentait une monstrueuse alliance des ministres de Satan et de Jésus-Christ. Thiers, hostile à l'instruction primaire qu'il ne voulait pas « à la portée de tous » ; aux instituteurs, qu'il comparaît à des « anticurés » dans les communes ; aux écoles normales, « véritables clubs », s'était fait le défenseur de l'Université à laquelle il voulait réserver l'éducation de la bourgeoisie et soutenait le droit de l'Etat de « frapper la jeunesse à son effigie ».

Le 23 février 1850, ce qui restait du monopole universitaire fut abrogé par 450 voix contre 158. Deux mois plus tard, le pape faisait remettre à Montalembert et aux auteurs de la loi une lettre de félicitations et de remrciements.

Avec le Prince-président, Montalembert entretenait des relations cordiales. Il était reçu dans son intimité, allait déjeuner avec lui à Compiègne. Il lui fit exprimer ses regrets pour les marques d'hostilité qu'il avait reçues au cours d'un voyage à Besançon (voir Maurice Pigallet, rapport au Préfet, 1908). Louis-Napoléon l'en remercia : « Je suis, lui répondit-il, très sensible à cette nouvelle preuve d'amitié de votre part...; j'ai été enchanté de mon voyage et j'ai pu me convaincre de la facilité qu'il y aurait à rétablir l'ordre ».

Montalembert croyait que le Prince n'avait ni l'énergie, ni la puissance nécessaire pour rétablir l'empire, et, selon lui, le meilleur moyen était de le « modérer et de le contenir ». Aussi apprit-il avec surprise le coup d'Etat du 2 décembre. Son premier geste fut de protester contre la dissolution de l'Assemblée nationale. Il fut néanmoins nommé membre de la Commission consultative chargée de remplacer le Parlement et le Conseil d'Etat. Peu de temps après, il invitait les catholiques à se rallier à l'empire.

Il n'en conserve pas moins son indépendance : au président Clerc, qui s'était adressé à lui pour obtenir de l'Etat une subvention de 500 francs pour le musée archéologique de Besançon, il répond qu'il n'a aucun crédit sur le gouvernement. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il s'est arrogé le droit de dire ce qu'il pense aux dépositaires du pouvoir ; on l'entend quelquefois avec sympathie, et de temps à autre il a la satisfaction de voir que ses « considérations générales » sont justes et mises en pratique. Quant aux faveurs individuelles, « aux sollicitations de bureaux, aux mesures de détail », il y est aussi peu heureux que par le passé. La bureaucratie de tous les ministères sait qu'elle a en lui un ennemi sincère, et comme elle est encore toute-puissante, comme elle survit aux monarchies, aux républiques et aux constitutions, il n'obtient jamais rien de ce qui dépend d'elle. « Ne comptez donc pas être exaucé parce que je vous appuierai et ne vous en plaignez pas plus que moi ». Le gouvernement — comme tous les gouvernements passés ou futurs — sait très bien qu'il n'a aucun intérêt à lui faire des grâces : ses refus ne l'empêcheront pas de le soutenir s'il est bon, et ses faveurs ne le rendront jamais son complice s'il attente aux libertés de l'Eglise ou aux lois fondamentales de la société.

Il ne tarda pas à montrer qu'il entendait rester fidèle à ses déclarations : le 22 janvier 1852 paraissaient les décrets en vertu desquels étaient confisqués les biens de la famille d'Orléans. Aussitôt Montalembert envoya sa démission de membre de la Commission consultative, ne voulant accepter aucune « solidarité avec la politique du gouvernement ». Déjà, le 14 janvier, il avait refusé la

dignité de sénateur, préférant « être réélu dans le Doubs ».

Ces actes d'indépendance allaient-ils lui faire perdre le bénéfice de la candidature officielle aux élections du 1er mars ? C'est ce que lui-même paraît envisager dans une lettre qu'il écrivait le 24 janvier à l'abbé Besson. Et il semblait que, dans un département où le coup d'Etat du 2 décembre avait été approuvé par 60.123 oui sur 64.278 votants, il importait avant tout de compter sur l'appui de l'administration.



En 1849, Montalembert avait obtenu un remarquable succès électoral. Pendant la seconde législature, il n'avait fait que rendre plus étroits les liens qui l'unissaient à la Franche-Comté. A la mort du comte de Mérode, Mme de Montalembert avait hérité du château de Maîche ; il y venait chaque année passer les mois d'été. Il pénétrait dans les chaumières, causait avec les paysans, allait dîner chez les curés qu'il recevait à sa table. En avril 1849, les habitants du canton lui avaient fait un accueil triomphal. A leurs compliments, il répondit qu'il y avait deux montagnes, une montagne ennemie et une montagne amie ; l'une à l'Assemblée nationale, la montagne rouge, qui représente le danger de la France ; l'autre, dans le Doubs, la montagne chrétienne, la montagne comtoise, qui l'avait choisi pour combattre la première dont il détestait les doctrines et les idées.

Un peu plus tard, en septembre 1849, il était reçu par ses électeurs de Besançon ; au banquet que les magistrats et les chefs du parti modéré lui offrirent dans la salle des pas perdus du palais de justice, il répondit au toast du président Alviset qu'il n'avait nulle part ni jamais reçu un témoignage si flatteur de reconnaissance et d'estime, et il terminait en commentant la devise de la ville : *Deo et Cæsari*, Dieu et la Société !

Au moment du plébiscite, les habitants de Maîche voulaient voter pour lui : « C'est vous, lui disait un paysan, que nous voudrions nommer président de la République ». Aussi écrit-il : « Je sens que je suis vraiment l'enfant adoptif de cette contrée dans la bonne comme dans la

mauvaise fortune », et il répète avec le vieux président Jean Boyvin : « Toute mon ambition se termine à être tenu pour naïf et véritable franc-comtois ».

⁂

Dès les premiers jours de janvier 1852, le gouvernement se préparait à faire les élections. Le 8 janvier, le Ministre de l'Intérieur indique confidentiellement sur quels hommes devra porter le choix des futurs candidats : des propriétaires, de grands industriels favorables aux classes laborieuses, plus soucieux des intérêts du pays que des luttes de parti; quelques jours après, le 18, il demande des renseignements sur les titres, l'énergie et la sincérité des concours des personnes qu'il serait désirable de voir appeler au Corps législatif. Le Préfet répond aussitôt que l'opinion publique dans tous les cantons désigne Baraguey-d'Hilliers, Montalembert, Demesmay, etc... Tous ces candidats sont connus du Ministre et sympathiques au Président : « Quoi qu'il en soit, dit-il en terminant, je crois pouvoir vous affirmer que je suis en position de faire passer ceux dont il vous paraîtra désirable de favoriser le succès ».

Sur quelles personnalités l'administration allait-elle faire porter son choix qui deviendrait celui des électeurs ? Montalembert n'était-il pas trop indépendant pour être de préférence le candidat officiel ? Le Préfet, dans une lettre au Ministre, du 30 janvier, écrivait que « par ses correspondances », par les affirmations de ses amis, il était considéré, à tort ou à raison, comme acquis à l'opposition. Son influence fort grande, ajoutait-il, « s'est accrue de tous les avantages que lui laisse l'entrée au Sénat de M. Baraguey-d'Hilliers », et il demande quelle attitude il devra observer vis-à-vis de ce candidat qui a tant de chances de succès; si le gouvernement ne veut pas l'agréer, il n'y a pas une minute à perdre pour le combattre.

D'autre part, la situation apparaissait plus compliquée. En 1848 et 1849, le département élisait cinq députés au scrutin de liste ; selon la nouvelle constitution, qui prévoyait un député pour 35.000 électeurs, le Doubs devait

être partagé en deux circonscriptions. Elles furent établies par l'administration préfectorale, non sans de laborieux calculs, de la manière suivante : la première comprenait l'arrondissement de Besançon tout entier ; les cantons de Roulans et Vercel, dans l'arrondissement de Baume ; les cantons de Levier et Mouthe, dans l'arrondissement de Pontarlier. La deuxième : les cantons de Baume, Clerval, l'Isle, Pierrefontaine et Rougemont, de l'arrondissement de Baume ; l'arrondissement de Montbéliard tout entier, et les cantons de Montbenoît, Morteau et Pontarlier, de l'arrondissement de Pontarlier.

Montalembert et Demesmay voulaient se porter tous les deux dans l'arrondissement de Besançon ; le Préfet était désolé de cette compétition. Cette rivalité paraissait d'autant plus dangereuse que M. Pidoux, candidat légitimiste, voulait également se mettre sur les rangs. Tout finit par s'arranger. Le 12 février, le Ministre de l'Intérieur télégraphia qu'il fallait soutenir énergiquement Montalembert, dont la candidature était entièrement approuvée par le gouvernement ; on lui réserva la première circonscription parce que, dans l'arrondissement de Montbéliard, les protestants lui auraient fait une violente opposition. Le Préfet, plus rasséréné, put se donner tout entier aux élections. Il s'adresse d'abord aux fonctionnaires : les juges de paix reçoivent une lettre confidentielle, dans laquelle on les prie de se concerter avec les maires, les curés et les hommes importants de chaque commune. « Les résultats définitifs des votes de votre canton qui, j'aime à le penser, seront favorables aux candidats désignés, deviendront une preuve de plus qu'un homme dans vos fonctions peut toujours, par la sagesse de ses actes et son zèle pour l'administration, être son auxiliaire le plus influent, comme il en est le plus sûr ». La « pression officielle » ne s'exerce pas seulement par cette littérature discrète sur les serviteurs de l'Etat ; elle s'étale au grand jour. M. de Lapeyrouse, dans une affiche blanche signée de son nom et de ses qualités, recommande les candidats que le gouvernement désire associer à son œuvre « de régénération sociale et d'amélioration matérielle ». Les électeurs n'ignorent pas, dit-il, quelles gran-

des choses restent encore à accomplir dans l'intérêt de l'industrie et surtout de l'agriculture. Le département du Doubs profitera d'autant plus des « bienfaits de la politique nationale dont s'inspire le Prince-président, qu'il aura au Corps législatif, pour expression de ses pensées et de ses intérêts, des hommes plus rapprochés de sa personne ». Au bas de l'affiche on lisait : *candidat recommandé pour la première circonscription : M. de Montalembert.* Et le même Préfet qui, quelques jours auparavant, demandait s'il devait combattre Montalembert, célèbre ses louanges en une phrase plus pompeuse que claire : « Illustre par sa parole et par les grands services qu'il a rendus à la cause de l'ordre, il vient, dans une circonstance solennelle (son discours de réception à l'Académie française) de s'en servir en faisant, dans un langage admirable, l'éloge mérité des antiques vertus de cœur et de caractère qui ont tant honoré votre pays ».

Les sous-préfets, de leur côté, s'efforçaient de seconder le zèle de leur chef ; celui de Baume, dès le 11 février, « toutes affaires cessantes », prend des mesures « pour assurer le résultat des élections ». Il stimule le zèle des percepteurs, agents voyers ; sur son invitation, l'Agent voyer en chef adresse un appel pressant à tous ses subordonnés, et le Directeur des postes donne des instructions à tous ses facteurs. Le choix du gouvernement est bien accueilli ; il n'y a qu'un « obstacle » qu'on risque de rencontrer, c'est l'indifférence et par suite l'abstention. En effet, le pays est dans le calme le plus profond ; on ne trouve nul symptôme d'opposition ; la confiance règne dans tous les esprits et par suite dans les cœurs. Il est probable que Montalembert aura l'unanimité des électeurs.

Toutefois, la partie haute du canton de Roulans (Dammartin, Champlive, Nancray, etc.) inspire de l'inquiétude au sous-préfet ; il délègue le percepteur, « homme très écouté », pour visiter chaque village. Ce zélé fonctionnaire, après avoir parcouru sa circonscription, annonce que « l'opinion publique est bonne » et que le succès sera aussi grand que pour le plébiscite du 21 décembre.

A Pontarlier, les électeurs sont admirablement bien dis-

posés pour Montalembert. Le clergé vient de se mettre en campagne et l'on ne peut que faire les plus favorables pronostics.

L'arrondissement de Montbéliard, par contre, dont une grande partie était comprise dans la circonscription de Demesmay, montrait une « grande froideur », et le sous-préfet déclare que si l'administration ne s'en mêlait pas c'est à peine si l'on irait voter. Notre candidat, ajoute-t-il, aura les deux tiers des voix ; il eut été possible de lui en faire obtenir davantage, mais après la circulaire qu'il vient d'envoyer, ce chiffre paraît très suffisant ; ce n'est pas au sous-préfet « à faire si chaleureusement les affaires » de celui qui repousse le concours gouvernemental.

De leur côté, les maires réclament des instructions ; celui du Bélieu demande le nom du candidat ; quel qu'il soit, il aura tous les suffrages. Et il termine en disant que les discussions de parti ont disparu ; légitimistes et rouges ont « baissé leur pavillon » tout en conservant secrètement leurs espérances ; « les grands exemples donnés par la police » ont ramené la tranquillité et, à son avis, c'est ce qui a fait renaître le commerce et les affaires.



Les élections eurent lieu le 29 février et le 1er mars ; elles se passèrent dans le plus grand calme ; le second jour, les fonctionnaires firent voter les abstentionnistes de la veille.

D'après le procès-verbal de recensement de la première circonscription, sur 39.652 inscrits, il y eut 23.434 votants ; M. de Montalembert obtint 20.139 suffrages. Un certain nombre d'électeurs avaient porté leurs voix sur M. Demesmay, candidat dans la deuxième circonscription, « à cause de sa popularité agricole ». Bixio et Blondeau avaient recueilli également quelques suffrages d'opposants.

La plupart des cantons ruraux avaient suivi fidèlement les directions de l'administration et accordé leur confiance à Montalembert. Mais Besançon, où Proudhon l'avait emporté sur lui en 1849, semblait toujours le tenir en sus-

picion. Nous avons relaté plus haut qu'en 1849, le Prince-président y avait reçu un accueil hostile. Le décret de confiscation des biens de la famille d'Orléans ne lui avait pas ramené la bourgeoisie bisontine, qui semblait être restée fidèle au souvenir de Louis-Philippe. Aussi bien dans la section de Besançon-ville, sur 8.594 citoyens inscrits, 2.751 seulement avaient porté leurs bulletins dans l'urne et 1.997 seulement y avaient incrit le nom du candidat gouvernemental. A Chay, malgré les efforts du maire, il n'eut que 7 suffrages sur 48 votants.

Les élections de 1857.
Son opposition de 1852 à 1857. — Le bal de l'impératrice. Ses pressentiments. — La défaite.

Quelques mois après les élections au Corps législatif avait lieu (20-21 novembre 1852) le plébiscite sur le rétablissement de l'empire. Dans le Doubs, il y eut 60.681 suffrages affirmatifs et 1.707 négatifs. A Besançon, les opposants avaient été relativement nombreux et les abstentionnistes plus nombreux encore : sur 8.239 électeurs inscrits, un peu plus de la moitié seulement avaient pris part au scrutin qui avait donné 3.766 oui et 526 non.

Dès le début, Montalembert protesta contre l'empire ; il ne voyait pas sans tristesse que le rétablissemeut de l'ordre n'avait pas été sans la confiscation de la liberté. Il prêta serment avec répugnance : « Ç'a été, je pense, le moment le plus triste de ma carrière politique ». A la rentrée du Corps législatif, qui n'était plus qu'une caricature de parlement, il fit l'éloge du gouvernement parlementaire ; sa harangue ne fut goûtée ni par l'empereur, ni par ses ministres.

Cependant la grande majorité des catholiques suivait docilement les directions de Napoléon III. Louis Veuillot, dans l'*Univers*, défendait le régime nouveau avec verve et chaleur. Montalembert était le chef du petit groupe de catholiques restés fidèles au souvenir de la liberté ; il exposa ses idées dans une brochure qui eut un grand retentissement : *Les intérêts catholiques au XIXe siècle*. Dans un langage généreux et ardent, il montrait que la cause

de l'absolutisme était à jamais perdue : malheur à ceux qui voudraient enchaîner à cette idole décrépite les intérêts de la religion ! Entre une opposition systématique et une soumission sans dignité, il convient de garder une attitude indépendante et réservée.

Sa parole sincère, louée par les libéraux, eut peu d'écho dans son parti. La plume de Veuillot avait rallié à l'empereur le troupeau des fidèles !

De 1852 à 1857, il prend part à la discussion d'un grand nombre de lois (loi des pensions, loi Fortoul, loi militaire) et se montre hostile à toutes celles qui ne présentent pas un intérêt général pour le pays.

Une des mesures gouvernementales contre laquelle il protesta avec le plus d'énergie fut le sénatus-consulte du 15 décembre 1852, qui diminuait les attributions du Corps législatif et, en revanche, accordait une indemnité mensuelle de 2.500 francs à chacun de ses membres. Sa première pensée fut d'envoyer sa démission pour marquer sa protestation ; il informe ses amis de Besançon, MM. Bourgon, Bretillot et Clerc, de son intention et leur demande conseil. Il est démontré, dit-il, que le Maître auquel la France s'est donnée ne veut que des institutions dérisoires et que, surtout, dans son organisation politique, il n'entend laisser aucune place aux gens de cœur et de conscience ; il ne se sent pas de vocation pour un rôle quelconque dans une pareille comédie. Ses amis lui répondent de ne pas résigner son mandat et de rester à son poste.

Il sembla bientôt le regretter. En 1853, les députés, sans doute pour remercier l'Empereur de sa générosité, décidèrent d'offrir un bal à l'Impératrice dans l'enceinte même de la salle des séances ; chacun d'eux devait verser cinq cents francs pour couvrir les frais de la fête. Montalembert refusa de s'associer à cet acte d'adulation et, dans une lettre très digne au Maire de Besançon, il écrit que les électeurs du Doubs ne lui ont pas donné le mandat de substituer des fêtes législatives à l'intervention sérieuse du pays dans ses affaires et de remplacer la tribune renversée par un orchestre ; il lui fait parvenir en même temps la somme de 1.000 francs pour l'œuvre des ap-

prentis de la ville que lui avait signalée M. Ed. Clerc. Le Comité de patronage de cette œuvre, composé des curés de Notre-Dame et de la Madeleine, refusa cette offrande ; le gouvernement, paraît-il, leur avait promis 1.500 fr. Ce geste sans dignité ne laissa pas d'attrister Montalembert. Il éprouva une vive peine de voir l'esprit de courtisanerie pénétrer dans cette terre « naguère si indépendante de la Franche-Comté, au point de lui faire préférer le bal à l'aumône ».

Un an après, le *Journal de Liège*, ayant publié une lettre qu'il écrivait à M. Dupin, le gouvernement décida contre Montalembert des poursuites qui aboutirent à un non-lieu. Mais, dès cet instant, il prévoyait que l'empire briserait sa carrière politique. Dans une lettre adressée de Maîche, le 9 août 1855, à l'abbé Besson, qui l'invitait à présider la distribution des prix du Collège catholique, il écrit : « Quand je ne serai plus député, ce qui ne tardera pas, très probablement, alors si vous voulez encore de moi, nous verrons ce qui pourra se faire et se dire ».

Les élections devaient avoir lieu au printemps de 1857 ; il profite de ses vacances parlementaires pour visiter sa circonscription ; à la fin d'avril 1856, il parcourt le canton de Quingey, se rend à Alaise, village auquel les travaux de Delacroix donnaient le plus vif intérêt ; de là, il gagne Amancey. Mais la politique cède le pas à l'archéologie et à l'histoire ; on se passionne pour la thèse de Delacroix plus que pour les élections ; on refait le siège raconté par César. Dans un dîner à la cure d'Amancey, où étaient réunis les notables et les prêtres, désespérant de pouvoir exposer ses idées, Montalembert se contente de dire, feignant d'être rallié à la cause d'Alaise : « Eh, bien ! puisque c'est ici que Vercingétorix a livré contre César le dernier combat de la liberté gauloise, buvons à Vercingétorix, l'ennemi de César ! ». Un convive releva le dernier mot et chacun but sans y réfléchir à l'ennemi de César !

L'allusion ne fut pas comprise. Le Préfet, quelques jours après, déclarait qu'il était satisfait du candidat qui, dans ses tournées électorales, n'avait parlé que de Vercingétorix et de César.

Le gouvernement était-il résolument décidé à lui opposer un adversaire ? D'aucuns, parmi lesquels M. Schneider, Président du Corps législatif, semblaient croire qu'il ne serait pas combattu. Ils n'allaient pas tarder à être fixés. L'hostilité de Montalembert avait été trop systématique et trop violente, et l'empire avait trop de crédit dans le département pour qu'il ne songeât pas à la supprimer.

Sa candidature fut, dès le début de la période électorale, soutenue avec beaucoup de talent et de dévouement par l'*Union Franc-Comtoise ;* celle-ci faisait ressortir sa haute valeur, son indépendance nécessaire à un représentant du peuple, sa fidélité à d'invariables convictions. Ceci était très exact et il pouvait très légitimement écrire à la *Franche-Comté :* « Je n'ai renoncé à aucun des principes, à aucune des croyances qui m'ont valu trois fois l'honneur de représenter les électeurs indépendants du Doubs, et j'ai la conscience de ne vous avoir fourni aucun motif de changer d'opinion sur mon compte ». En effet, ce n'était pas lui qui avait renié la liberté, mais autour de lui une évolution s'était faite dans les esprits.

Ce sont les mêmes sentiments qu'il développe dans sa profession de foi, très courte du reste et non exempte d'amertume : « Si vos opinions d'autrefois, dit-il, vous sont devenues indifférentes, ne pensez plus à moi ; mon nom ne saurait vous convenir ! Mais si vous croyez qu'il y a encore des vérités à dire, des garanties à réclamer, des droits à préserver, des progrès à obtenir, des idées généreuses à servir, des abus à corriger, des impôts à réduire, une fortune publique à surveiller ; si vous tenez encore à ce que votre député conserve l'indépendance et la dignité qui lui sont nécessaires, alors je suis prêt à recevoir un nouveau mandat ».

Un certain nombre de ses partisans, parmi lesquels le général comte d'Arcine, MM. Bretillot, conseiller général; Micaud, ancien maire de Besançon ; Monnot-Arbilleur, Pusel de Boursières, etc..., signèrent un appel en sa faveur. Lous Veuillot se contenta, comme à regret, de publier dans l'*Univers* une courte note, en termes médiocrement enthousiastes : « A Besançon, qui pourrait blâmer un électeur catholique de préférer, malgré ses

torts, M. de Montalembert au concurrent, sans doute très honorable, mais très nouveau, qui lui est opposé ».



Le gouvernement désigna contre lui le marquis de Conegliano (1), chambellan de l'empereur et conseiller général du Doubs. Conegliano invoquait, à l'appui de sa candidature, son nom et la protection du Souverain : « Mon nom est un engagement », disait-il. On reprochait à Montalembert de négliger les intérêts individuels et locaux ; son concurrent recherchera des débouchés à l'agriculture et à l'industrie du département, l'amélioration des voies de communication. De la politique générale, économique et financière, il n'a cure ; il place tout son espoir dans l' « auguste sollicitude si attentive aux besoins et aux intérêts de cette province », qui lui rendra sa tâche plus facile. L' « auguste sollicitude » ne laissa pas du reste de se déclarer vigoureusement en sa faveur ; le Préfet, dans son affiche de recommandation, ne se borne pas à appuyer le candidat officiel ; il commente et il réfute les déclarations de son adversaire ; ouvertement, il prend part à la polémique électorale : « On vous a dit : *si toutes vos opinions d'autrefois vous sont devenues indifférentes, ne pensez plus à moi. Mon nom ne saurait vous convenir.*

» Et moi je vous dis :

» Si vous êtes toujours les électeurs de 1852 ;

» Si vous avez toujours confiance dans le Souverain de votre choix ;

» Si, enfin, vous avez quelque sympathie pour mon administration, ne disséminez pas vos suffrages et prouvez à l'Empereur qu'il peut compter sur vous ».

Bien que les documents confidentiels de l'administration

(1) Duchesne de Gillevoisin, marquis de Conegliano, était né à Paris le 12 novembre 1825 ; il était le petit-fils du maréchal Moncey. En 1855, il devint chambellan de l'empereur et épousa la fille de l'ancien député Levasseur. Elu en 1857 et en 1863, il échoua en 1869 contre M. Ordinaire. Il fit partie de plusieurs commissions, notamment de celle de 1863, qui eut à approuver une convention avec le chemin de fer Victor-Emmanuel. Il mourut en 1901.

soient très incomplets pour cette époque, nous ne sommes pas sans savoir que rien ne fut négligé pour assurer le succès de M. de Conegliano : ce furent les fonctionnaires chargés de porter à domicile les cartes électorales qui distribuèrent ses bulletins de vote ; un mémoire de l'imprimeur de la préfecture nous apprend que l'administration fit envoyer la *Franche-Comté* à tous les électeurs. Des émissaires, des circulaires furent adressées à tous les maires, à tous les fonctionnaires.

Un troisième candidat était sur les rangs : le général Dupouey, commandeur de la Légion d'honneur, membre du conseil général. Dans sa profession de foi, M. Dupouey ne parle que de ses états de service ; nulle allusion à la politique. C'était peut-être une déclaration... par prétérition !



La bataille fut un désastre pour Montalembert. Sur 40.579 inscrits et 29.022 votants, il ne réunit sur son nom que 4.378 suffrages ; Dupouey en eut 7.134 et Conegliano 17.387. Sauf pour Besançon-ville et le canton d'Audeux (1), où les voix s'étaient ainsi réparties :

	Inscrits	Votants	Montalembert	Dupouey	Conegliano
Besançon-ville.	9.270	5.422	1.112	2.512	1.754
Audeux . . .	3.219	2.062	147	1.797	647

partout le candidat de l'empire avait obtenu ou l'unanimité ou des majorités considérables. La proportion moyenne des abstentions avait été de 29 % ; à Besançon elle avait atteint 41 %.

Contre Montalembert, qui était principalement visé, aucune calomnie n'avait été négligée : on le combattait comme clérical, on le traitait couramment de « jésuite », « de premier sacristain de France ». La préfecture laissait et faisait dire que c'était un émigré, qu'il avait été chassé du Sénat — où il n'était jamais entré — pour avoir refusé de déclarer la guerre à la Russie ! Aux ouvriers, on le

(1) Le général Dupouey habitait le château de Pelousey.

représentait comme hostile à l'amélioration de leur sort, comme voulant diminuer leur salaire ; on prétendait que l'instruction et le progrès avaient en lui un ennemi irréconciliable.

Seule une partie de la bourgeoisie libérale resta fidèle à sa cause. Le clergé écouta les conseils de l'administration ; quelques prêtres, toutefois, dont l'abbé Besson et le cardinal Mathieu, se rappelèrent qu'il avait toujours été le champion indéfectible de la foi catholique ; quelque temps avant les élections, il écrivait de l'archevêque de Besançon : « Le cardinal Mathieu a gardé, au milieu de nos oscillations politiques, une réserve et une dignité qui contrastent heureusement avec certaines palinodies et certaines adulations ».

1863

L'échec de Montalembert n'avait pas été sans l'affliger. Il n'en fut pas abattu et continua son opposition, plus ardente. Pour un article publié le 25 octobre 1858, dans le *Correspondant*, il fut poursuivi par le tribunal correctionnel de la Seine et condamné à six mois de prison et 3.000 fr. d'amende ; la Cour d'appel atténua la condamnation ; l'Empereur le gràcia.

Ce n'est qu'en 1863 que devaient avoir lieu les prochaines élections au Corps législatif ; mais, dès 1861, ses mais pensent à lui pour porter dans la bataille le drapeau libéral et catholique. Il ne sembla tout d'abord que peu décidé à céder à leurs conseils. A quoi bon se mettre sur les rangs avec la certitude d'un échec, et cet échec ne serait-il pas un amoindrissement pour le parti qu'il représentait ? Sa devise, dit-il, a toujours été celle de saint Martin, *non recuso laborem ;* mais il ne veut pas se fatiguer moralement et physiquement pour rien. Si encore il avait affaire au clergé et aux catholiques de 1848 et 1849, il n'hésiterait pas, malgré son âge et ses infirmités, à courir de village en village pour demander des suffrages. Mais, depuis 1857, il a acquis la triste conviction qu'aucun pays en France n'a été aussi profondément « infecté que la Franche-Comté par les doctrines de cette funeste école, grâce à laquelle nous avons vu insulter gravement le ré-

gime qui a produit la Société de Saint-Vincent de Paul et encenser le régime qui la détruit [1] ».

La politique a souvent un inévitable attrait pour ceux qui ont été mêlés à ses luttes, quelque déception qu'ils y aient trouvée. Montalembert ne pouvait pas se résoudre à la retraite et à ne plus servir les deux idées qu'il aimait passionnément : l'Eglise et la liberté.

Dès le mois de juin 1862, il envisage l'éventualité d'une dissolution du Corps législatif et il déclare qu'il sera toujours prêt à offrir son nom pour rallier les quelques centaines d'honnêtes gens qui voudront protester contre la servitude de la France et la trahison dont le pape a été victime.

Les circonstances, du reste, paraissaient plus favorables ; la nation semblait vouloir secouer le despotisme qui l'accablait. Tous les hommes marquants de l'opposition étaient décidès à un effort de libération. Le clergé lui-même qui, à la voix de Veuillot s'était rallié à l'empire, était mécontent du décret de M. de Persigny contre les conférences de Saint-Vincent de Paul.

Il fut question de la candidature de Montalembert dans un grand nombre de départements ; elle fut posée dans les Côtes-du-Nord, où M. de Treveneuc s'effaça devant lui, et dans le Doubs. Dans le Doubs, un groupe de catholiques, parmi lesquels on comptait les abbés Besson, Thiébaud, Mgr Doney, M. de Vaulchier, le vicomte Chifflet, l'avaient vivement pressé de se laisser porter. Il céda aux bonnes paroles du cardinal Mathieu qui lui ordonna en quelque sorte d'être candidat dans son diocèse.



La bataille fut ardente des deux côtés. Montalembert, qui retrouvait en face de lui son heureux adversaire de 1857, le marquis de Conegliano, était énergiquement soutenu par une grande partie du clergé ; par J. Michel, de l'*Union Franc-Comtoise ;* J. Sauzay, l'historien de la *Persécution révolutionnaire dans le Doubs ;* par Louis Veuil-

(1) Lettre à l'abbé Besson, p. 401.

lot... L' *Union Franc-Comtoise* menait, pour lui, une campagne habile et active. Entre son concurrent, créature de l'Empereur, député muet et sans autorité, et lui, éloquent, célèbre dans l'Europe entière, elle établissait un facile parallèle : il fallait, disait-elle, rendre à la tribune un orateur qui en était la parure et à la représentation franc-comtoise un député qui en était la gloire. De M. de Conegliano, la presse officielle se bornait à des louanges modestes ; elle faisait valoir qu'il ne négligeait pas le commerce local ; qu'il répondait à toutes les demandes, « qu'il fallut intéresser le gouvernement aux réclamations de la ville ou qu'il fallut venir en aide à des infortunes particulières ». Sa profession de foi, du reste, est exempte de prétentions : il fait l'éloge du gouvernement impérial, affirme que le dévouement qu'il lui témoigne ne gêne nullement son indépendance et déclare, en terminant, qu'il prêtera son concours aux grands travaux du département et à l'achèvement du réseau de chemins de fer.

Quant à Montalembert, il se pose nettement en défenseur de la liberté trop longtemps absente, et il déclare nécessaire le contrôle des actes du gouvernement. Pour lui, il est ce qu'il a toujours été, catholique et libéral; il veut défendre la religion, mais par les seuls moyens que comportent l'esprit moderne, la liberté de tous ; il veut reconquérir la liberté, mais par la morale, la justice et l'honneur.

Il croit la religion menacée par une politique qui a déjà porté d'irrémédiables atteintes à la souveraineté pontificale ; il croit la liberté indéfiniment exilée par un système qui emprunte à l'ancien régime et à la Révolution leurs plus fâcheuses traditions ; qui comprime dans la vie publique comme dans la vie locale, toute initiative et toute vitalité indépendante de l'Etat. Par le régime impérial où les garanties politiques font défaut, la dette publique s'est accrue en dix ans de 100 millions de rentes, et le budget des dépenses a subi une augmentation de 700 millions.

Et il demande que les communes puissent choisir leur maire et leur instituteur ; que la liberté d'association et de la presse soit rétablie. Après avoir protesté contre certaines calomnies dont il était l'objet, notamment en ce qui concerne le rétablissement de l'impôt sur le sel, il termine

ainsi : « Si vous ne me nommez pas, vous ne me ferez ni tort ni peine. Si vous me nommez, vous me donnerez une preuve irrécusable de votre fidélité à la vieille et vraie *franchise* des Comtois et vous ferez à vous-mêmes autant d'honneur qu'à moi... ».

La partie était inégale : l'administration allait intervenir avec vigueur dans la bataille et réunir sur le nom de son candidat toutes les voix susceptibles d'être déplacées.

Dès le mois de février, le gouvernement songeait à préparer les élections : une circulaire du 2 février, signée de Persigny, invite les sous-préfets à étudier avec soin les chances de réélection des députés en fonctions, mais à éviter toute agitation prématurée. Le 27 mars, Persigny informe confidentiellement le Préfet que les deux candidats officiels sont MM. Conegliano et Latour-Dumoulin ; un peu plus tard, le Ministre recommande au Préfet l'envoi de lettres nominatives et confidentielles, de préférence aux circulaires imprimées, à tous les fonctionnaires dont le concours est utile. Et aussitôt M. Pastoureau exécute les prescriptions de son chef. Il s'adresse d'abord aux maires : quelles que soient les qualités privées (*sic*) de Montalembert, dit-il, on ne doit voir en lui que l'homme politique qui est un ennemi radical des institutions impériales et de l'Empereur. Il laisse même entrevoir l'éventualité d'une guerre si l'Empereur ne continue pas « à recevoir de la nation entière, dont les députés sont les représentants, un concours dévoué et résolu ». On dit que le clergé prend parti pour Montalembert ; il a peine à le croire, car l'Empereur est le souverain qui a le plus fait pour la religion et ses ministres. Si les prêtres commettaient cet acte d'ingratitude, ce serait aux maires à combattre ces manœuvres hostiles au candidat du gouvernement avec les moyens de persuasion que leur donnent leur caractère, leur position personnelle et la magistrature paternelle dont ils sont investis.

A chaque percepteur une lettre particulière est envoyée; elle est conçue dans les mêmes termes que la précédente et invite les fonctionnaires à combattre Montalembert, « radicalement hostile au gouvernement ». Le 23 mai, une

nouvelle circulaire est adressée aux maires; elle est moins discrète que la première et paraît dans la *Franche-Comté*, sous la signature de M. Pastoureau. Il rappelle que le département du Doubs a été un de ceux qui ont acclamé l'empire avec le plus d'unanimité, et il met encore les électeurs en garde contre Montalembert qui ne voudrait reprendre son siège au Corps législatif que pour livrer à la politique de l'Empereur ces attaques passionnées dont ils ont fait justice en 1857.

Un troisième candidat était sur les rangs : c'était Ch.-Th. Jouffroy, le fils du philosophe [1]. Il ne paraissait pas très dangereux ; néanmoins, pour éviter que des voix ne s'égarent et pour assurer une majorité plus imposante à M. de Conegliano, le Préfet fait insérer une note dans le *Mémorial administratif ;* il y dit que le gouvernement réprouve la candidature de M. Jouffroy, parce qu'elle n'a pas de chance de réussite et que toutes les voix qui se perdraient sur son nom diminueraient d'autant la majorité de M. de Conegliano, « ce que tous les amis de l'empereur et tous les adversaires de Montalembert doivent éviter ».

Bien entendu de blanches affiches administratives, signées de M. Pastoureau, appelèrent l'attention des électeurs sur M. de Conegliano; de plus, à toutes les sections électorales de Besançon, des agents de police en uniforme distribuaient ses bulletins de vote. Le supplément du journal gouvernemental la *Franche-Comté*, sur papier officiel, était affiché non timbré sur les murs de la ville. En même temps les accusations les plus ineptes, les calomnies les plus invraisemblables étaient habilement répandues contre Montalembert ; des placards anonymes étaient apposés, dans lesquels il était dit qu'en votant pour lui les électeurs votaient pour l'ignorance de leurs enfants, pour l'ancien régime et ses abus, pour la guerre en Italie, pour le sel à cinq sous la livre, pour les fromages à trente francs le cent...

Le Préfet ne se contentait pas de diriger la campagne du

(1) Le philosophe Jouffroy, né aux Pontets, près de Mouthe (Doubs), mourut à Paris le 4 février 1842.

fond de son cabinet ; il commençait une tournée politique dans le département, visitant les grands électeurs, réchauffant leur zèle, cherchant à convaincre les indécis, nuançant habilement les menaces et les promesses... Jamais l'intervention administrative n'avait été si enveloppante, si active, si pressante. Les électeurs ne pouvaient résister à des sollicitations qui étaient entourées de tant d'autorité et de respect ! Aussi la défaite paraissait certaine ; elle fut moins grande qu'on ne pouvait le redouter.

En voici le détail :

Élections des 31 mai et 1er juin 1863

	Inscrits	Votants	Montalembert	Conegliano	Jouffroy
Amancey . .	1.997	1.701	656	952	95
Audeux . . .	3.380	2.450	790	1.408	221
Besançon-nord.	4.865	2.608	546	1.644	410
Besançon-sud .	8.825	4.763	1.594	2.689	305
Boussières . .	2.387	1.887	234	1.578	66
Marchaux . .	2.635	2.199	375	1.790	29
Ornans . . .	4.088	3.372	1.301	2.025	42
Quingey . . .	3.530	2.987	681	1.963	300
Levier . . .	2.783	2.275	690	1.515	64
Montbenoît . .	2.118	1.885	441	1.393	46
Mouthe . . .	2.784	2.316	328	1.768	202
Pontarlier . .	4.407	3.528	1.428	1.792	299
Totaux. . .	43.799	31.981	9.064	20.517	2.279

Besançon, cette fois, donnait la majorité à l'empire. Il y avait eu, il est vrai, beaucoup d'abstentions et le candidat de l'opposition n'était guère populaire dans le canton nord ; il ne l'était guère plus dans le reste du département. Il ne pouvait pas l'être. Son indépendance, sa franchise, son catholicisme militant qu'on exploitait contre lui, contribuaient à lui nuire auprès de la foule. Les démocrates et les républicains se refusaient à lui accorder leurs suffrages, les universitaires ne pouvaient lui pardonner sa croisade contre l'Université. Le peuple le trouvait trop distant, trop aristocrate ; il se souvenait qu'il n'avait pas

voulu voter contre l'impôt sur le sel. A cela, il faut ajouter qu'il lui répugnait de faire des démarches pour des intérêts locaux et individuels, dont il laissait la défense à d'autres.



Montalembert accepta son échec sans trop d'amertume. « Je suis battu et content », écrit-il, à Mlle de Saint-Juan. Il est content de ce que partout, sauf dans « l'inexplicable ville de Besançon », la démocratie des villes a refusé d'être dupe ou complice de César : « J'aime mieux, ajoute-t-il, cette démocratie avec tous ses vices et ses dangers que le régime dont la France est infectée depuis douze ans ». (Il oublie de dire qu'il n'avait rien négligé pour préparer l'avènement du régime qu'il déplore). Il est content aussi d'avoir « retrouvé le cœur du clergé et des honnêtes gens de la Comté, de redevenir l'homme de leurs sympathies, la personnification de leur indépendance reconquise et de leur légitime résistance. » Quelques jours après il reçoit une adresse de sympathie des étudiants de Paris, dans laquelle ils déclaraient qu'ils resteraient toujours fidèles à son nom comme à ceux d'O'Connell et de Lacordaire.



Les dernières années furent tristes. Une de ses filles entra au couvent. A Maîche, en 1868, au retour d'une promenade, ses chevaux s'emportent, sa voiture est brisée, son cocher est tué et lui-même reçoit dix-neuf blessures. Il est condamné à un long repos ; il s'ensuit une surexcitation nerveuse qu'augmentent encore les polémiques auxquelles il prend part et le blâme que lui inflige Pie IX. Il meurt en chrétien soumis et repentant, le 13 mars 1870.

Il fut enseveli au cimetière Picpus où Viollet-le-Duc, plus tard, dessina son tombeau : un carré en pierres de formes massives autour duquel des saints et des moines se tiennent debout semblant entr'ouvrir le lourd couvercle du sépulcre. Une incription gravée en latin indique que « ce vaillant soldat du Christ attend dans le repos la résurrection future ».

II. — Inspection des archives communales

Cette année cinquante dépôts communaux et les papiers de la sous-préfecture de Pontarlier ont été visités. Ces dépôts sont situés principalement dans les arrondissements de Pontarlier, de Besançon et de Baume. Des inspections que nous avons faites, il ressort que dans l'ensemble les registres de l'état civil, des délibérations municipales, sont soigneusement tenus à jour. Un trop petit nombre d'archives sont classées et cataloguées méthodiquement; un grand nombre sont dans un ordre sommaire et suffisant, à la rigueur. Enfin, quelques municipalités ne prennent pas un soin suffisant des titres dont elles ont la garde, et nous avons signalé quelques localités où les documents historiques qui subsistent encore sont exposés à être détruits ou perdus. Ajoutons qu'un certain nombre de maires ont bien voulu nous promettre de faire faire le classement réglementaire de leurs archives.

L'an dernier nous exprimions l'idée qu'il serait souvent expédient d'aider, par des subventions, les communes trop pauvres à faire mettre en ordre leurs archives. Nous ne pouvons que renouveler ce vœu. En effet, nous avons parcouru, cette année, un certain nombre de communes qui n'ont pas même de mairie; elles sont peuplées de vingt à cinquante habitants. Il faut cependant remarquer que c'est quelquefois dans les humbles villages que MM. les maires prennent le plus de soucis des papiers municipaux.

Nous devons signaler, en terminant, qu'ensuite de la circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, du 25 février 1911, un certain nombre d'instituteurs ont commencé à s'occuper de l'histoire locale. Déjà plusieurs d'entre eux ont rédigé ou vont rédiger la monographie de leur commune; quelques-uns même ont réservé, dans leur enseignement, une part à la géographie et à l'histoire de la région.

Vous avez bien voulu, M. le Préfet, vous intéresser à ces initiatives et les encourager. Pour sa part, M. l'Inspecteur d'Académie leur a réservé son bienveillant appui.

Avec lui, nous rédigerons une très sommaire bibliographie locale et les grandes lignes d'un plan de monographie qui, insérées au *Bulletin de l'Instruction primaire*, pourront servir de guide à MM. les maîtres de l'enseignement primaire, au dévouement et à l'intelligence desquels on ne fait jamais vainement appel.

Espérons que ce mouvement vers les études historiques sera profitable aux archives communales et contribuera à les faire classer et mettre en ordre.

Récollement. Dépôt de titres anciens. — Ensuite de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, du 3 juin 1912, M. le Préfet a bien voulu insérer, à notre demande, la note ci-jointe, au *Recueil des actes administratifs* (n° 12, page 215) :

« Un arrêté du Gouvernement, en date du 19 floréal an VIII, complété par les circulaires ministérielles des 6 juin 1852, 20 octobre 1850 et 14 avril 1908, a precrit de dresser un procès-verbal des archives des communes, lors de chaque renouvellement des administrations municipales.

» Cette mesure d'ordre, qui a l'avantage de garantir la responsabilité des détenteurs successifs du pouvoir municipal, intéresse en outre au plus haut point la commune dont elle contribue à assurer la conservation de ses archives. Aussi m'a-t-elle été rappelée tout récemment par M. le Ministre de l'Instruction publique, à l'occasion du renouvellement des conseils municipaux, et je vous invite très instamment à tenir la main à son exécution.

» J'ai l'honneur de vous rappeler, en outre, que les municipalités trouvent, aux Archives départementales, un asile et un gardien attitré pour leurs collections antérieures à 1800, toutes les fois que celles-ci ne seraient pas en sécurité dans les locaux de la mairie. Estampillées du timbre municipal, elles pourront y être conservées à titre de dépôt, toujours révocable, classées et inventoriées sous la direction de l'Archiviste départemental. Ce dernier en délivre un reçu à la municipalité déposante et s'engage à les lui restituer à sa première réquisition.

» J'ajoute que de nombreuses communes ont déjà dé-

posé leurs documents antérieurs à 1790 aux archives du Doubs, où elles ont été classées et inventoriées. Le catalogue en a été publié dans le rapport du Préfet au Conseil général, session de septembre 1911.

» *Le Préfet du Doubs*,

» A. MILLETEAU. »

Conférences aux élèves-maîtres de l'Ecole normale. — M. le Ministre de l'Instruction publique, le 20 mai 1912, a adressé à M. le Préfet et à M. le Recteur une lettre au sujet des conférences à faire aux élèves de l'Ecole normale, par l'Archiviste départemental, sur les archives communales. Vous avez accusé réception de cette dépêche, et, à la prochaine rentrée, cette question sera envisagée par les autorités compétentes. Nous espérons que, cette fois, les pourparlers qui avaient déjà été engagés il y a plusieurs années, aboutiront à un résultat pratique.

Etat des communes inspectées

Allemands (les).
Autechaux (Baume).
Avilley.
Bians-les-Usiers.
Boujeons.
Breconchaux.
Bugny.
Chapelle-d'Huin.
Chaux-Neuve.
Chaux-de-Gilley (la).
Chazelot.
Combes (les).
Crouzet (Mouthe) (le).
Deluz.
Luisans.
Mésandans.
Métabief.
Mouthe.
Mouthier.
Nans-sous-Ste-Anne.
Novillars.
Ornans.
Pontarlier (s.-préfecture).
Pontets (les).
Reculfoz.
Remoray.
Ecouvotte (l').
Gouhelans.
Goux (Levier).
Gilley.
Grand-Combe (la).
Gras (les).
Hôpitaux-Neufs.
Hôpitaux-Vieux.
Huanne-Montmartin.
Jougne.
Levier.
Lods.

Longevilles (les).
Rochejean.
Rondefontaine.
Rougemont.
Saint-Hilaire.
Sarrageois.
Sechin.
Septfontaine.
Sombacourt.
Tarcenay.
Vaire-le-Grand.
Veire-le-Petit.
Vergranne.
Vuillafans.

Allemands (*les*). — Les titres sont dans un local suffisant. Ni classement ni inventaire. Trois petits sacs de documents renferment des comptes de la commune, des pièces de procédure avec Hauterive, les Verrières, etc. Etat civil de 1734, dont une partie devrait être reliée. Trois arpentements des XVIIe et XVIIIe siècles (un en mauvais état). Délibérations municipales du 1er décembre 1790 ; enregistrement des délibérations et arrêtés du directoire de Pontarlier.

Autechaux (Baume). — Nous n'avons pu rencontrer ni M. le Maire ni M. l'Adjoint qui détiennent les clefs des archives, et qui cependant avaient été prévenus de notre passage.

Avilley. — Rien de particulier à signaler. Les titres communaux sont rangés dans deux placards à la mairie. Pas de documents anciens, sauf quelques résidus de procès du XVIIIe siècle. Délibérations municipales du 25 brumaire an IX. Etat civil de 1793. Inventaire de 1878, suffisant bien que non réglementaire.

Bians-les-Usiers. — Les archives ont été classées et inventoriées en 1905, par M. Dornier. Le rangement a été maintenu. Etat civil de 1761 à la mairie de Goux ; depuis 1790, il est à Bians.

Boujeons. — Petit dépôt peu important ; à signaler, toutefois, un coffre plein de vieille procédures non classées et exposées à l'humidité et aux insectes ; extraits de l'ancien terrier (liasse). Arpentement incomplet de 1668 : un autre arpentement de 1765. Etat civil de 1685. Dénombrement de 1734. Délibérations municipales de 1790. Enregistrement des passeports, an II.

Breconchaux. — Les quelques titres modernes, qui sont insuffisamment rangés, n'ont pas été inventoriés depuis 1856. Etat civil de 1793. M. le Maire m'a signalé que le registre de l'état civil de 1873 avait été égaré. Délibérations municipales de 1831.

Bugny. — Commune de 98 habitants, où le dépôt est également peu important. Etat civil de 1802. Délibérations municipales de 1836. Pas d'inventaire, mais une sorte d'état sommaire rédigé par M. le Maire.

Chaux-Neuve (la). — Le dépôt pourrait être utilement classé, bien que renfermant un nombre restreint de documents dont aucun n'est antérieur à 1790, sauf l'Etat civil qui remonte à 1571.

Chaux-de-Gilley (la). — Le local où se trouvent les archives était, au moment de notre passage, occupé par des appareils destinés à l'installation de la lumière électrique. Un inventaire et un classement pourraient être utilement effectués. Délibérations municipales de 1790. L'ancien état civil, indiqué sur l'état de M. Gauthier comme remontant à 1578, ne se trouve pas à la mairie ; il serait peut-être conservé à la cure ?

Chazelot. — Les deux communes de Chazelot et Montferney ont la même mairie ; mais chacune d'elles a une armoire spéciale pour ses archives. Celles de Chazelot sont peu importantes. Elles sont très sommairement rangées et n'ont pas été inventoriées. On y trouve cinq ou six parchemins (dont le plus ancien est de 1566) relatifs à des procès avec Rougemont et les villages voisins. Etat civil de 1793.

Combes (les). — Une porte en fer préserve de l'incendie le local où sont conservées les archives d'une médiocre importance. Arpentement de 1683. M. Gauthier indique que l'état civil remonte à 1756. Nous n'avons vu que des registres datant de 1791. M. le Maire a fait faire un inventaire non réglementaire, mais suffisant.

Chapelle-d'Huin. — Le dépôt a été classé et catalogué par M. Dornier. Inventaire des titres modernes de 1904.

Délibérations municipales du 2 brumaire an IV. Etat civil de 1614.

Crouzet (Mouthe). — Une partie des documents sont au domicile du maire (titres administratifs). Aucun, du reste, n'est antérieur à 1790. Etat civil de 1657, à la mairie de Mouthe. Pas d'inventaire. L'atlas cadastral est usagé. Dépôt peu important.

Deluz. — M. Dornier procède au classement des titres municipaux. A signaler, comme documents anciens, des procès avec les habitants de Vaire-le-Petit et Amagney au sujet des forêts (1780) ; avec la duchesse de La Rochefoucauld (1771) ; une transaction avec les habitants du Petit-Vaire au sujet des droits de pâturage (1430). M. Gauthier indique des registres paroissiaux remontant à 1723 ; nous n'en avons pas trouvé d'antérieurs à 1792.

Ecouvotte (l'). — Petite commune où il n'y a pas de titres anciens et où les documents modernes gagneraient à être mis en ordre. Registre de délibérations de 1851. Etat civil de 1790. Quelques reliures à tenir à jour.

Gilley. — M. l'instituteur a procédé à un classement selon les indications que nous lui avons fournies; les titres ont été placés dans des chemises en carton ; mais ces liasses sont sur des rayons non fermés et pourraient craindre l'humidité. Etat civil de 1691.

Gouhelans. — Il n'existe qu'un inventaire ni signé ni daté et incomplet des titres de la commune, qui sont dans un ordre à peu près suffisant. Etat civil de 1793. Extrait du registre de la maîtrise des eaux et forêts de Baume, registre de 544 folios, 1751.

Goux (Levier). — Le village possédait un vieux château dont, en 1850, on apercevait encore des vestiges, il avait été bâti par des seigneurs de la maison de Joux. De ce passé historique, il ne reste que fort peu de chose : des pièces de procédure des habitants avec le seigneur d'Uzier, le sieur Vernier, la communauté de Vuillerin (1685) et celle d'Ouhans (XVIIIe siècle) ; des procès entre les habitants du Val-d'Uzier (parchemin de 1694), etc... Un

arpentement de 1765. Etat civil de 1761. Inventaire de 1905. Les titres anciens sont rangés non selon le cadre réglementaire, mais dans un état satisfaisant.

Grand-Combe (*la*). — Les papiers de la commune sont dans un cabinet voûté et très bien préservé des dangers de l'incendie. Le classement et l'inventaire (ce dernier étant aux archives départementales) ont été faits par M. Gauthier en 1885, et, sauf quelques liasses qu'il serait bon de mettre dans des cartons, le rangement a été maintenu et est suffisant.

Gras (*les*). — M. le Maire nous a promis de faire procéder à la mise en ordre des titres de la commune. L'inventaire remonte à 1849. Peu de documents anciens. Arpentement de 1751 qu'il serait bon de faire relier. Etat civil de 1641. Délibérations de la communauté de 1785. Le cadastre commence à être en mauvais état.

Hôpitaux-Neufs (*les*). — Les archives anciennes sont dans un coffre en bois ; elles sont rangées très sommairement dans des liasses qui devraient être protégées par des cartons. Elles se rapportent principalement à la paroisse de Sainte-Catherine, de laquelle faisaient partie non seulement les habitants des Hôpitaux, mais encore ceux de Métabief et des Longevilles. Cette paroisse relevait d'abord de l'évêché de Lausanne. Comme titres anciens : des actes des évêques de Lausanne, des archevêques de Besançon, des comptes de la fabrique, de la commune, etc. Inventaire de 1857. Délibérations municipales de 1789. Les archives modernes sont dans des cartons et sont suffisamment ordonnées.

L'église possède un tableau en relief de sainte Catherine assez remarquable ; il est placé au maître-autel et est surmonté d'un baldaquin d'une sculpture très appréciée. Il existe également, dans la nef de l'église, une tombe que M. Gauthier avait signalée à M. le Ministre des Beaux-Arts.

Hôpitaux-Vieux (*les*). — Cette commune aurait une fondation très ancienne. On y trouve des ruines de constructions romaines. En 1125, on y comptait déjà 27 habitants ;

elle a été incendiée, le 28 juillet 1639, par les troupes du duc de Saxe-Weimar. Elle possède quelques titres antérieurs à cette date. Les archives anciennes sont réunies en liasses non classées et placées dans un placard ; elles se rapportent à différentes questions : vaine pâture (1582-1603, plusieurs parchemins), bannalisation des bois (un cahier parchemin), comptes communaux (fonds assez important des XVIIe et XVIIIe siècles) ; un ancien arpentement ; des procédures diverses. Il y a trace d'un ancien rangement qui n'existe plus. Vieil inventaire très sommaire des documents antérieurs à 1790, qui a été rédigé en 1811. L'état civil ancien de 1694 est pourvu d'une table très utile. Délibérations municipales du 5 décembre 1789 à nos jours. Les documents modernes sont classés et ont été inventoriés en 1898.

Huanne-Montmartin. — Les archives des deux localités d'Huanne et de Montmartin sont à Huanne, où autrefois s'élevait un vieux château qui a été remplacé par une construction du XVIIIe siècle. Il n'y a pas de titres historiques. Les documents modernes peu importants ont été rangés sommairement. Etat civil de 1793.

A signaler, à l'église d'Huanne, un panneau en bois sculpté représentant le sacrifice d'Abraham.

Jougne. — Gollut dit que César, pour guetter les Suisses, bâtit une ville qu'il nomma de son nom *Junia* (César, comme on le sait, appartenait à la famille *Julia*), aujourd'hui Jougne. Si c'est attribuer à cette pittoresque localité une origine qui peut paraître incertaine, nous savons toutefois qu'elle eut une histoire très connue. En 1266, la seigneurie de Jougne passa dans les mains des princes de Châlon, sous la suzeraineté de l'empire. Louis de Châlon y fut établi vicaire de l'empereur sur la Provence, le Dauphiné et la cité de Besançon, et des commissaires de l'empereur Sigismond y connaissant, en 1422, d'un appel du juge de la régalie de Besançon, qualifiaient Jougne de *ville impériale.* Antérieurement, Louis de Châlon, malgré la défense de Marguerite de Flandre, y faisait battre monnaie.

Le bourg était environné de hautes murailles dont une partie subsiste encore ; il était défendu par un château

qui fut emporté en 1475 et brûlé par les Suisses, qui y passèrent au fil de l'épée 300 Bourguignons et Savoyards.

Les archives anciennes, qui devaient être certainement intéressantes, ont presque totalement disparu. Il ne reste qu'une belle charte en parchemin (que M. le Maire a eu la bonne idée de mettre sous verre dans la salle du conseil municipal), la charte des franchises de Jougne (1314). Toutefois, la municipalité a fait recopier les documents relatifs au bourg, dont elle a fait comme un cartulaire factice. Etat civil de 1646.

Les archives modernes ont été classées par M. Dornier ; elles ont été mises dans des cartons avec des lettres de série. Le rangement a été soigneusement maintenu. Les reliures sont à jour. La bibliothèque administrative est en ordre.

A signaler, dans l'ancien cimetière, une très vieille église, Saint-Maurice, aujourd'hui désaffectée et qui paraît remonter au XIIe siècle. On y trouve encore des chapitaux historiés et des catacombes curieuses.

Lods. — Les titres municipaux sont conservés à la mairie dans un placard. Ils sont placés dans de bonnes conditions ; toutefois la place semble manquer. Un certain nombre de titres historiques ont été autrefois classés ; ils sont, du reste, encore rangés dans des cartons : impôts et comptabilité, 1539-1783 ; procès au sujet des droits féodaux, XVIIe-XVIIIe siècles ; procès avec les communes voisines (Renédale, Lavans, Echevanne, Longeville, Vuillafans) ; propriétés communales depuis 1456 ; affaires militaires depuis 1595. Nous avons trouvé, par contre, une liasse de parchemins, de vieux papiers et plans non rangés. Un grand nombre de volumes composent la bibliothèque administrative. Etat civil de 1635. Un rangement méthodique et complet serait très utile pour ces nombreux documents, dont plusieurs sont intéressants.

Longevilles (*les*) (canton de Mouthe). — Il n'y a pas de classement pour les titres modernes. Pas de titres anciens, sauf l'état civil qui date de 1641 et non de 1664, comme l'indique l'état de M. Gauthier ; un de ces registres, de 1649, devrait être relié. La même observation pourrait

être faite pour un arpentement. Délibérations municipales de 1792.

Aux Longevilles est né, le 16 novembre 1769, Vionnet, vicomte de Maringonné, lieutenant général, qui a joué un rôle militaire important sous Napoléon Ier et la Restauration. Vionnet, après avoir été instituteur communal à Métabief, devint sous-lieutenant au 6e bataillon de volontaires, participa à la défense des lignes de Wissembourg, se fit remarquer par des actes de bravoure à l'armée d'Italie. Nommé capitaine, puis colonel-major de la garde, il fit successivement les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne et d'Allemagne. Après la campagne de Russie, il obtint le grade de général de brigade. En 1823, il fit la campagne d'Espagne ; il était alors lieutenant général. Jusqu'à l'évacuation du territoire, il resta à la tête du corps d'occupation de la Catalogne. Il mourût le 28 octobre 1834, à l'âge de 67 ans. Les archives des Longevilles possèdent, en un volume relié, sa correspondance, ainsi que plusieurs registres de correspondance militaire de la même époque (1810).

Luisans. — Les archives sont constituées par des liasses en désordre dont quelques-unes sont au-dessus d'une armoire et exposées à la poussière. Quelques procès avec les communes voisines et l'abbaye de Montbenoît. Copie de l'état civil de 1793 (l'original aurait été brûlé dans un incendie), qui serait à envoyer à la reliure. Pas d'inventaire.

Mésandans. — Les titres communaux sont conservés à la mairie, dans une armoire ; ils n'ont été ni rangés ni catalogués, mais mis dans un ordre sommaire. Quelques documents anciens (une liasse de procédures avec Romain, fin du XVIIIe siècle) se trouvent séparés dans un buffet. Etat civil de 1645. Délibérations municipales de l'an X.

Métabief. — Le dépôt est peu important. M. l'instituteur, qui est secrétaire de mairie, a rédigé un catalogue sommaire des archives qui, sans être classées réglementairement, sont suffisamment rangées. Peu de documents

anciens : deux arpentements de 1689 et 1789. Etat civil de 1719. Délibérations municipales de 1838. Quelques reliures à effectuer.

Mouthe. — Saint-Simon de Crépy, comte de Valois de Vexin, était religieux de Saint-Claude ; peu après qu'il eut pris l'habit de saint Benoît dans cette abbaye, Saint-Simon voulant éviter les honneurs qui l'avaient suivi jusque dans le cloître, se retira dans les monts du Jura et y jeta, en 1077, les fondements du prieuré de Mouthe, dont les titres sont conservés aux archives du Doubs (plus de cent articles). L'origine du village est à peu près de la même époque. Il en est fait mention pour la première fois dans une charte de 1144. La seigneurie de Mouthe était au prieur ; elle était de main-morte.

Le dépôt communal, de tous ces faits, ne possède aucun titre ; il n'y a que des documents modernes dispersés dans plusieurs salles et mélangés à divers objets. L'état de M. Gauthier signale des registres de l'état civil de 1657. Le plus ancien que nous ayons retrouvé remonte à 1802. Peu d'anciennes délibérations municipales. Arrêtés du maire, de 1838. Délibérations du bureau de bienfaisance, de 1824. Il serait expédient : 1° de grouper dans une seule salle tout ce qui reste des titres de la commune ; 2° de les classer méthodiquement et d'en rédiger un catalogue.

Mouthier. — Nous conservons aux archives du Doubs une partie des titres de cette jolie commune, dont l'histoire religieuse et politique est des plus captivantes. Dès le VIIe siècle, il y avait une très importante abbaye qui fut comprise dans le partage qui eut lieu en 870 entre Louis de Germanie et Charles-le-Chauve. Pour protéger cette abbaye, qui avait accensé une bonne partie du territoire, l'illustre maison de Montgesoye fit bâtir un château duquel dépendait un moulin sur le rocher de la Baume. En 1636, le château et la communauté de Mouthier furent brûlés par les Suédois de Bernard de Saxe-Weimar.

Le monastère, dont nous parlons plus haut, fut réuni, en 1109, par Guillaume Ier, à l'abbaye de Cluny et devint alors un prieuré. Plus tard, les religieux adhérèrent à la

réforme de Saint-Vanne et de Saint-Hidulphe. Mouthier, Lods, Hautepierre et Le Châtelet ne formèrent qu'une seule paroisse desservie par les religieux, qui avaient aussi le droit de patronage sur Levier, Ouhans, Usiers, etc... Leur église était très belle et très grande : elle fut en partie démolie pendant la Révolution et le couvent vendu comme bien national à plusieurs particuliers. Quant à l'église paroissiale elle a été complètement restaurée et agrandie par le cardinal de Granvelle ; il y avait fait faire treize fenêtres en style gothique, qui ont été démolies il y a environ cent cinquante ans. Le cardinal fit aussi construire le clocher, qui est remarquable par sa flèche élégante, hérissée de bêtes et d'animaux, par ses quatre tourelles et ses quatre fenêtres très bien conservées.

A signaler aussi, dans la grande rue de cette commune, deux statues dont l'une, située à l'intérieur d'une maison, représentant la Vierge tenant le Christ sur ses genoux, est une remarquable sculpture du XVIe siècle.

Il reste, dans le dépôt de Mouthier, sept liasses reliées de minutes de notaires. Les titres ont été rangés et catalogués, mais non selon le cadre réglementaire, par M. le secrétaire de mairie. L'état civil de 1588, en bon état, risquerait d'être gâté par l'humidité s'il ne devait, à bref délai, être transporté dans la nouvelle mairie. Délibérations municipales de 1608. Procédures nombreuses des XVIIe-XVIIIe siècles : procès entre Mouthier et les villages voisins, Lods, Athose, Aubonne (depuis 1391). Comptes municipaux de 1594.

Nans-sous-Sainte-Anne. — Dépôt peu important. Les papiers de la commune sont conservés à la mairie ; ils ont été mis en ordre, sans être inventoriés toutefois, et sont en bon état. Il n'y a pas de documents anciens. M. Gauthier indique des registres d'état civil de 1737, nous n'en avons pas vu qui soient antérieurs à 1787. Les délibérations municipales sont de 1829.

Dans l'église, un vitrail ancien, classé, a été restauré par les soins de M. de Montrichard.

Novillars. — Les archives sont pourvues d'un local très suffisant. Leur rangement est très sommaire ; il n'y a pas

d'inventaire. Les documents antérieurs à 1790 sont peu nombreux (arpentement pour Amagney et Novillars avec plans de 1769, plusieurs cahiers non reliés). Les anciens registres de l'état civil sont à Amagney et à Chalèze ; l'état civil de Novillars ne remonte qu'à l'an VIII. Le cadastre est en bon état. M. le Maire nous a promis de faire faire le classement.

Ornans. — Cette ville qui, autrefois, a joué un rôle considérable, a conservé des archives importantes que M. le Maire d'Ornans va très prochainement faire classer méthodiquement. Les titres anciens, qui sont nombreux et d'un vif intérêt, sont placés dans plusieurs armoires. Ils ont été très brièvement répertoriés. A noter les chartes de bourgeoisie concédées aux habitants en 1391 ; des délibérations municipales de 1567 ; un protocole de notaire de Noël-Cerneux de 1684 ; un certain nombre de registres de l'époque révolutionnaire. Les titres modernes sont renfermés dans des cartons et sont en bon état.

Dans le cabinet du secrétaire de mairie, plusieurs toiles de Courbet : Courbet jeune homme, le château de Chillon, le portrait de M. Bastide, bienfaiteur de la ville, etc. Il y a également un élégant cartel Louis XV.

Pontarlier (sous-préfecture). — Deux salles obscures sont réservées aux archives ; leurs dimensions ne répondent pas aux besoins des bureaux. Les rayons sont encombrés et les employés ont beaucoup de peine à faire des recherches. Pour remédier à cet état de choses, il serait utile de se débarrasser des papiers qui, comme ceux de la recette des finances, pour la plus grande partie, ne présentent aucun intérêt.

Pontets (*les*). — Il n'y a pas d'inventaire ; rangement très sommaire ; les documents sont dans des cartons. L'état civil, de 1657, doit se trouver à la mairie de Mouthe. Le cadastre est en bon état. Une partie des documents anciens seraient restés dans la famille de l'ancien maire, M. Jouffroy.

Reculfoz. — Très petite commune de quarante habitants, qui n'a pas de mairie. Les titres communaux sont

gées aux titres modernes, sans aucun rangement ni catalogue. Etat civil de 1793. Délibérations municipales de 1793.

Sechin. — Une partie des archives, qui sont très peu importantes, se trouve au domicile du maire ; les registres sont à jour.

Septfontaine. — Archives classées et protégées par des cartons. Inventaire de 1905. Etat civil de 1659. Délibérations municipales de 1789. La bibliothèque administrative est très bien tenue. Pas de titres anciens.

Sombacourt. — Il y a dans le dépôt municipal un certain nombre de titres historiques : livre de la confrérie de Saint-Sébastien, de 1604; comptes d'échevins, XVIIIe siècle; un cahier contenant un inventaire des titres et papiers appartenant à la commune, embrassant les années 1258 à 1836, rédigé par le maire Lonchamp, en 1836 ; de nombreuses procédures ; des traités entre Septfontaine et le Val-d'Usier (plusieurs parchemins) ; traité entre le Val-d'Usier et les habitants d'Evillers, 1693 ; extrait des registres du parlement concernant la matière des domaines et archives, fait à la demande de la communauté, pour avoir les titres relatifs aux fiefs et seigneuries du Val-d'Usier ; partage des Usiers (un cahier) de 1768, copie de 1825. Un inventaire des archives modernes a été fait en 1902. Un classement serait indispensable. Les titres sont dispersés dans plusieurs salles. Il conviendrait qu'ils fussent mis en ordre et dans des cartons.

Tarcenay. — Les documents municipaux sont dans une salle de la mairie et paraissent être dans de bonnes conditions de conservation. La bibliothèque administrative est en bon état. L'état civil ancien, de 1679, devrait être relié. Délibérations municipales du 1er pluviôse an IX. Un inventaire a été rédigé en 1888, et il y a eu autrefois un classement méthodique dont il ne reste malheureusement que peu de traces.

Vaire-le-Grand. — M. l'instituteur prépare une monographie de la commune. Il a malheureusement peu de

titres à sa disposition dans le dépôt communal, qui ne possède que quelques pièces concernant l'administration municipale. Un plan des bois du XVIII[e] siècle. Etat civil de 1617 et non de 1627, comme l'indique l'état de M. Gauthier. Délibérations municipales de 1819. Inventaire de 1896. Il n'y a pour ces papiers qu'un rangement non méthodique. Il y aurait, paraît-il, d'anciennes archives au château.

Vaire-le-Petit. — Dépôt peu considérable. Les titres communaux sont dans la salle de mairie. Une partie d'entre eux, placée sur des rayons, est assez désordonnée et exposée à la poussière. Il n'y a ni inventaire ni classement méthodique. Délibérations de l'an XII. Etat civil de l'an III.

Vergranne. — Il n'y a pas de mairie. M. le Maire conserve chez lui les titres de la commune qui sont, du reste, peu nombreux. Etat civil de 1793. Délibérations municipales de 1838 (le commencement manque et le registre n'est pas en très bon état). L'atlas cadastral est très fatigué.

Vuillafans. — La petite salle où sont déposées les archives n'est pas à l'abri des crues de la Loue. Elle a été inondée en 1910. De plus, l'humidité et la moisissure ont déjà attaqué plusieurs volumes. Il semblerait utile qu'un autre local fut réservé au dépôt communal. Il n'a été l'objet, du reste, que d'un rangement très simple. Il n'y a que peu de documents historiques : Société des Amis de la Liberté, du 16 août 1792 (puis enregistrement des lois). Arpentement de 1772. Délibérations municipales de 1662. Etat civil de 1558. Il n'y a pas d'inventaire.

AV

DÉPENSES
Chapitre 14

ARCHIVES DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES

Rapport de M. Maurice PIGALLET, Archiviste départemental

I. — Archives de l'Etat et du département

AFFAIRES DIVERSES

Recherches. — Les recherches pendant l'année 1912-1913 ont été de 2.281 ; elles étaient de 1.170 en 1911-1912.

Expéditions. — Les expéditions ont produit la somme de 4 francs.

Versements :

Par le Conseil de préfecture.	650	registres	ou dossiers
Par la 1re division	200	—	—
Par la 2e division	150	—	—
Par la Trésorerie	450	—	—
Total. . . .	1.450	registres	ou dossiers

Acquisitio[illegible] atre liasses et deux registres [illegible] au co[illegible] née ; en voici l'état très [illegible]

[illegible] Extraits des registres [illegible] du Mag[illegible] le [illegible] à Besa[illegible] res d'[illegible] de [illegible] ples [illegible] do[illegible] [illegible]

Mémoire sur l'établissement du séminaire de Besançon.

Mémoire et pièces diverses sur les casernes de cette ville (fin du XVIIIe s.).

Réflexions du Magistrat de Besançon sur le projet de construction d'une salle de spectacle au Transmarchement (1776).

Observations d'un citoyen de Besançon sur les droits, privilèges, etc., de la ville, et sur les Etats de Franche-Comté (1788).

Minutes de correspondance du Magistrat sur divers objets.

Titres concernant Orchamps-lez-Dole (1768) et la cure de Dampierre-lez-Fraisans (1663).

Censier de Vitreux (XVIIIe s., reg. de 125 feuillets et quelques pièces diverses).

Etats et logement des étrangers dans les différents hôtels de Besançon (1783-1790, reg. de 248 feuillets).

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements

Série B. — Nous avons poursuivi la mise en ordre de cette importante série qui ne compte pas moins de 30.000 articles.

Série E. — Nos travaux ont principalement porté sur le fonds de la principauté de Montbéliard, le plus considérable de beaucoup de la série E. 1.774 articles, jusqu'à ce jour, avaient été classés et inventoriés. Il restait environ 6.000 articles qui n'étaient pas mis en ordre. Nous avons fait le triage et le classement général de ces titres. Les dossiers ont été constitués ; des fiches en ont été rédigées. A l'heure actuelle, il ne reste plus à faire que les fiches des registres. Voici, au surplus, la division générale de ce fonds :

Principauté de Montbéliard

Comté de Montbéliard

TITRES GÉNÉRAUX. — *Matières domaniales :* titres généraux, revenus du comté : cens, rentes, dîmes. Tabellion-

nés. Comptes de la recette générale du comté et pièces justificatives. Administration générale des forêts : comptes et pièces justificatives. Seigneuries diverses : Blamont, Clémont, Clerval, Passavant, Châtelot, Dampierre-sur-le-Doubs. — *Matières ecclésiastiques :* revenus des églises du comté, comptes, pièces justificatives. — *Titres locaux :* affaires générales, population, statistique, agriculture, comptabilité. Affaires particulières : expropriations judiciaires, procès civils et criminels, actes divers. Forges d'Audincourt et Chagey (Haute-Saône).

Comtés d'Horbourg et Riquewihr

Matières domaniales et ecclésiastiques. Titres locaux. Comptes et pièces justificatives. Titres de diverses localités de la haute Alsace dépendant du comté d'Horbourg et Riquewihr.

Nos travaux ont consisté surtout en classements, parce que les crédits destinés aux catalogues sont épuisés.

Rangement du dépôt

Ainsi que je vous l'exposais dans mon dernier rapport, nous procédons à un rangement méthodique du dépôt. Les titres de plusieurs salles ont été déménagés, et actuellement l'importante série B va être mise en ordre et occupera les premières pièces. Nous continuerons ces travaux dès que le classement de la série E sera terminé.

Inventaires, classements

Série B. — Le répertoire numérique de la série B, comprenant les 540 premiers articles, qui a été rédigé d'une manière assez détaillée, et dans lequel tous les noms de lieux ont été identifiés, a été approuvé par le Ministre de l'Instruction publique le 31 mars 1913.

Série H. — L'inventaire de l'abbaye de Saint-Vincent, imprimé jusqu'à l'article 42, est rédigé jusqu'à l'article 55.

Série L. — Le répertoire numérique de cette importante série, qui comprend 3.000 articles, terminé vers le milieu d'octobre, a été pourvu d'une table, d'un supplément, et distribué le 5 avril dernier. Il forme un volume de 341



pages in-4°. L'*Inventaire* de cette même série a été également poursuivi. Pendant l'impression, au cours du classement définitif que nous avons fait, nous avons modifié le rangement des 153 premiers articles entrepris par M. Jules Gauthier. Les délibérations et arrêtés de l'Administration centrale ont été placés après les délibérations et arrêtés du directoire du département. Actuellement, ce catalogue, par suite de ces nouvelles dispositions, s'arrête à l'article 73 pour reprendre à l'article 89 jusqu'à l'article 110. Il reste donc à inventorier les cotes 74 à 88. Ajoutons que plus de douze feuilles de copie pourraient être données à l'impression et que le manque de crédits empêche seul la publication du tom I de ce catalogue.

Séries modernes. — Les 1.450 liasses ou registres versés par les bureaux de la préfecture et la trésorerie, et appartenant aux diverses séries modernes, ont été rangés selon leurs lettres respectives.

Nous avons abrégé toute la partie concernant nos travaux professionnels, afin de laisser de la place à la publication du Mémoire de l'Intendant.

II. — Inspection des archives des sous-préfectures et des communes

Sous-Préfectures. — Un rapport a été envoyé au Ministère le 25 octobre sur la situation des papiers des sous-préfectures. Dans la plupart de ces dépôts, des ventes pourraient être utilement faites ; des crédits seraient nécessaires pour aménager des rayons, acheter des chemises, bretelles, etc.

Registres paroissiaux de l'arrondissement de Montbéliard. — Ensuite d'une correspondance échangée avec M. le Président du Tribunal civil de Montbéliard, ce magistrat a bien voulu nous promettre le versement des registres paroissiaux conservés dans le greffe de son tribunal. Déjà un état sommaire de ces documents et de quelques liasses de procédures a été rédigé. Nous le publierons dans notre rapport de l'an prochain.

Archives communales. — Nous avons visité cette année les cantons d'Amancey et de Quingey. Voici quelques notes sommaires sur les dépôts où nous nous sommes rendu.

Abbans-Dessous. — Les archives, peu importantes, sont déposées dans un placard à la mairie. Il n'y a pas de classement méthodique, mais un rangement suffisant. Sauf l'état civil de 1716, il y a peu de titres anciens. Inventaire de 1856. Délibérations municipales du 28 février 1790.

Abbans-Dessus. — Faisait, comme le village précédent, partie de la seigneurie d'Abbans, de la paroisse d'Osselle et du bailliage de Quingey. Les tombeaux des seigneurs étaient à Abbans-Dessous; le château, par contre, était à Abbans-Dessus. La maison d'Abbans relevait du château d'Arlay. Elle était très ancienne et existait en 1140. La terre d'Abbans passa successivement par mariage à Guillaume d'Arbon, Jean de Joux, et à Jacques de Jouffroy. On rapporte que l'église fut construite vers le XIe s. Les archives sont dans un ordre très sommaire; on y trouve quelques procédures des XVIIe et XVIIIe s., des délibérations municipales de 1790, un arpentement en mauvais état. L'état civil antérieur à 1790 est à Abbans-Dessous.

Amancey. — Ce chef-lieu de canton, autrefois du bailliage d'Ornans, de la paroisse de Fertans, faisait partie du domaine du roi. Le canton resta pendant les premières années de la Révolution à Fertans. Les archives sont à la mairie, placées dans des rayons et une bibliothèque. Les papiers anciens ont été classés et inventoriés, mais manquent de place. Les titres modernes sont rangés sommairement. Un inventaire en a été fait en 1856, mais n'a pas été tenu à jour. Délibérations municipales du 4 frimaire an IV. Etat civil de 1545. Le cadastre n'est pas en mauvais état. Quelques reliures seraient utilement faites.

Amathay-Vésigneux. — Rangement passable; peu de documents antérieurs à 1790; plusieurs arpentements du milieu du XVIIIe s.; comptes depuis 1689. Inventaire de 1894 pour les papiers modernes.

Amondans. — Les titres municipaux sont placés sur des

rayons dans un cabinet attenant à la mairie. Le village faisait partie autrefois du bailliage de Besançon et de la paroisse de Fertans; il ne reste plus de titres anciens. L'état civil de 1545 est à la mairie d'Amancey ; à Amondans depuis 1792. Délibérations municipales de 1793. Inventaire moderne de 1880. Un rangement méthodique serait utile.

Bolandoz. — Dépendait du bailliage d'Ornans et de la paroisse de Chantrans. Les archives modernes, suffisamment ordonnées, sont placées dans une bibliothèque et protégées par des cartons. Les titres anciens (comptes, procès, enquêtes, etc.), jetés pêle-mêle dans un coffre, exposés à l'humidité et partiellement détruits, devraient être classés et inventoriés. Etat civil de 1647.

Brères. — Petite commune de 40 habitants. Peu de papiers; ils se trouvent dans un buffet, à la mairie, et dans un ordre sommaire. Le local paraît humide. Pas d'inventaire. Etat civil de 1580, dans les mairies de Paroy et Ronchaux; à Brères depuis 1793. Délibérations municipales de 1793.

By. — Autrefois du bailliage de Salins. Les titres sont dans deux armoires, à la mairie, dont l'une est en désordre. A signaler : sentence arbitrale entre Ivrey (Jura) et By au sujet des pâturages. Registres paroissiaux de 1627 en bon état (mais devraient être reliés). Délibérations municipales de 1790. Ni inventaire, ni classement méthodique.

Byans. — De l'ancien bailliage de Quingey. Plusieurs pièces, dont quelques-unes en parchemin, antérieures à 1790 : constitution de rentes, XVIIe s.; jugement de 1786, un cahier; partage des communaux avec Lombard, 1585; terrier de 1738, etc. Etat civil de 1562, en liasse ; quelques feuilles détachées ; reliure nécessaire. Délibérations municipales de 1790.

Chantrans. — Les archives sont dans une armoire, à la mairie. Ici, comme dans beaucoup de communes, il existe un grand nombre de recueils, de bulletins administratifs, qui sont souvent incomplets, non reliés, en désordre, et

qui encombrent les dépôts communaux. Il serait à désirer que ces fascicules soient ou détruits, ou classés et reliés. Arpentements du XVIIIe s. (dont un de 1756). Comptes communaux et procès du XVIIIe s. Etat civil de 1552. Pour l'histoire de la commune, consulter MÉTIN, Albert, *Histoire des communes du canton d'Ornans.* Besançon, Millot, 1913, 1 v. in-18.

Chay. — Autrefois de la paroisse de Paroy et du décanat de Salins. Guillaume de Chay vivait en 1172. Il reste peu de documents historiques : quelques procédures du XVIIIe s. Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1674 à la mairie de Paroy. Il pourrait être enlevé beaucoup de papiers administratifs inutiles.

Cléron. — Les titres municipaux sont dans une armoire, à la mairie. La partie ancienne a fait l'objet d'un inventaire rédigé par M. J. Gauthier, dans lequel on note : droits seigneuriaux sur Cléron (1602-1745) ; délibérations (1700-1756); impositions, répartements (1674-1772); comptes d'échevins (1736-1781) ; deux arpentements du milieu du XVIIIe s. ; bâtiments et communaux ; armée et milice (XVIIIe s.) ; procès soutenus par la commune (1699-1754) ; procès avec M. Terrier de Cléron (1703-1740) ; justice de Cléron. Etat civil de 1600 en bon état. Ce village, par ses seigneurs, a joué un rôle historique : la maison de Cléron, alliée à celle de Scey, de Grammont, de Vaudrey, s'est éteinte dans la personne de Cl.-Ant. de Cléron, seigneur de Mailley, tué en 1643 devant le château de Vaite. Elle existait déjà au XIIIe s. Le château actuel, forteresse destinée à protéger un gué de la Loue, fut bâti pour la première fois vers le Xe s.

Coulans. — Dépôt peu important. Un inventaire des titres, qui comprend seulement un plan de 1781 et les registres paroissiaux de 1737, en bon état. Délibérations municipales de 1838. Rangement médiocre.

Déservillers. — De l'ancien bailliage de Salins. Le classement des anciens papiers a été fait autrefois et à peu près maintenu. A signaler : impôts et répartements ; censier de 1593 ; plusieurs arpentements ; des traités entre

Déservillers et Eternoz concernant la vaine pâture ; des procès avec Bolandoz, etc. Etat civil de 1650, et non de 1739 comme il est indiqué dans l'état de M. J. Gauthier. Les papiers sont passablement rangés. L'église était sous le patronage du seigneur de Fertans.

Doulaize. — Inventaire des archives modernes de 1878 ; elles sont peu nombreuses et peu de place leur a été réservée. Quelques papiers anciens.

Eternoz. — Faisait partie de l'ancien bailliage d'Ornans. Le village a donné son nom à une maison connue dès le XIIIe s. ; elle était alliée à celles de Scey, d'Alaise, de Beaufort, d'Arlay, de Vesoul. Du château, il ne reste que des ruines. De l'histoire du village, il ne subsiste que quelques documents catalogués ; dénombrement de 1715 ; impôts et comptabilité, 1732-1737 ; censier des redevances dues par les habitants au Chapitre de Saint-Antoine de Nozeroy. 1656 ; délimitations avec les communes voisines ; procès entre Eternoz et Coulans, 1608-1753 ; avec le seigneur du lieu, 1717 ; divers ; état civil de 1621. Procès entre les curés de Coulans et d'Eternoz, 1540-1634. Quelques liasses sont conservées aux archives du Doubs. Les papiers modernes sont enfermés dans des cartons placés dans un cabinet, à la mairie ; ils ont été inventoriés en 1877. Délibérations municipales de 1819.

Fertans. — Du bailliage de Besançon. Pendant quelque temps, chef-lieu de canton sous la Révolution. Cette terre et plusieurs autres villages furent érigés en comté, sous le nom de villayer, en faveur de Cl.-Fr. Renouard, seigneur de Fleury (août 1749). Quelques pièces anciennes inventoriées : deux livres d'arpentement, 1712-1770 ; presbytère (réparations, etc.), 1761-1776 ; copies de factums, 1793 ; comptes de 1662 ; partages de communaux de 1713 ; délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1545.

Lizine. — Le dépôt occupe les tiroirs d'une armoire de la mairie. Il y a quelques titres anciens (plans, procès avec Doulaize, Echay, depuis 1489, Malans, etc.) qui ont été analysés en 1897. Etat civil de 1603. Il serait désirable qu'il y eut un classement méthodique.

Malans. — Faisait autrefois partie du bailliage d'Ornans. Archives anciennes peu importantes (4 ou 5 liasses), inventoriées : affranchissement de 1733 ; répartements d'impôts ; quelques procès, etc. Etat civil de 1686. Les titres modernes sont dans un buffet, à la mairie, mais ne sont pas catalogués.

Mesmay. — L'église était une succursale de celle de Ronchaux, où est conservé l'état civil antérieur à 1753. Le village était du bailliage de Quingey. Délibérations municipales de 1793 ; un vieux plan très curieux de 1784, qui aurait besoin d'être réparé ; un inventaire incomplet ; rangement suffisant.

Montfaucon. — Ancien chef-lieu d'une des hautes baronnies du pays, qui a donné son nom à l'ancienne maison de Montfaucon. Les biens de cette maison furent portés en celle de Chalons. Plus de vingt villages dépendaient de la baronnie, et un grand nombre en furent démembrés pendant le XVIIIe s. Plus de quatre-vingts fiefs relevaient du château. Montfaucon passa dès lors aux mains des Nassau. Placé jusqu'en 1684, par confiscation, sous la main du roi d'Espagne, il fut adjugé au prince d'Isenghien, puis rendu par le traité de Ryswick à Guillaume de Nassau, roi d'Angleterre. En 1730, le prince d'Isenghien en devint propriétaire incommunicable. Enfin, il passa à la duchesse de La Rochefoucault, puis à la comtesse de Lauraguais. La justice, pour tous les villages dépendant de Montfaucon, était rendue à la Malate par un bailli et un châtelain pour les mésus et par un juge gruyer pour les bois. Les titres sont dans un buffet du premier étage de la mairie. Ils se trouvent dans de bonnes conditions hygiéniques. Ils ont été l'objet d'un rangement et d'un classement méthodique. Registres paroissiaux de 1650. Délibérations municipales de 1792. Inventaire de 1892.

Montfort. — Petite commune qui possède peu de documents, inventoriés en 1897. Rangement sommaire. Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1793. Le château fut, dès le XIIe s., le chef-lieu d'une baronnie qui passa de la maison de Montfaucon-Montbéliard dans la maison de Vienne, et de celle-ci dans la maison de Taillant, origi-

naire du Piémont, laquelle s'établit en Franche-Comté sous les ducs de Bourgogne et s'éteignit en 1628 dans la personne de Charles. Plusieurs seigneuries considérables relevaient de cette baronnie.

Osselle. — De l'ancien bailliage de Besançon. Les titres sont à la mairie et ont été rangés suffisamment, quoique non réglementairement. Ils sont en bon état de conservation. Il n'y a pas d'inventaire. Etat civil de 1751 ; délibérations municipales de 1790. Le cadastre est bien conservé. Quelques comptes, procès et pièces diverses du commencement du XVIIIe s.

Pointvillers. — Le classement du dépôt a été fait par M. Dornier ; un inventaire des titres anciens a été rédigé ; à noter : arpentement de 1736 ; propriétés communales, 1329-1744 ; partages et délimitations, 1485-1788. Procès intentés ou soutenus par la commune (plusieurs liasses), 1586-1781. Etat civil de 1793, antérieurement à la mairie de Ronchaux. Délibérations municipales de l'an II.

Quingey. — Ancien chef-lieu d'un bailliage. Cette ville était autrefois le séjour des comtes de Bourgogne. Calixte II, pape, naquit au château au XIe s. Il fut affranchi en 1300 ; il était alors fortifié, mais ses fortifications furent détruites au XVIIe s. Il y avait, au XVIIIe s., un collège de dominicains dont une partie de la bibliothèque est encore conservée à l'hôtel de ville. Les livres (dictionnaire de Trévoux, Morery, recueil de lettres patentes, etc.) pourraient être plus profitablement placés dans une bibliothèque publique. Les archives anciennes sont importantes ; elles sont en bon état, mais sans classement méthodique ; elles contiennent d'importants et intéressants documents : lettres patentes de la reine Jeanne, 1324, etc. Délibérations municipales de 1770. Etat civil de 1590, qu'il serait très nécessaire de faire relier. Inventaire de 1765 ; mais n'est plus exact.

Rennes. — Les archives sont à la mairie ; elles sont peu nombreuses. Etat civil de 1792 (antérieurement à la Chapelle (Jura), depuis 1648). Délibérations municipales de 1790.

Reugney. — Les documents anciens sont conservés aux archives du Doubs (v. état, par Maurice Pigallet, 1911), sauf une liasse de procédure du XVIIIe s. ; deux terriers de 1767 et 1748. Etat civil de 1754. Délibérations municipales de 1790.

Ronchaux. — Les archives ne sont pas inventoriées, mais dans un ordre passable ; elles sont placées dans des tiroirs, à la mairie ; une partie, toutefois, est protégée par des cartons ; arpentement de 1736 ; enregistrement des amendes, 1790 ; délibérations municipales de 1790. Quelques extraits d'arpentement ; état civil de 1580, dont deux cahiers seraient à faire relier.

Roset-Fluans. — Il y avait autrefois un château dont l'origine ne peut être établie. La terre de Roset appartenait à la maison noble de Belot-Villette, éteinte depuis longtemps. Le dépôt est installé dans deux placards de la mairie ; il n'y a pas de classement. Inventaire de 1879 ; délibérations municipales de 1813 ; état civil de 1760. La commune a été formée en 1822, par la réunion de Château-le-Bois, Roset, Fluans, la Corne. On trouve quelques registres antérieurs à cette date pour les délibérations des localités précitées. Le cadastre est en bon état.

Routelle. — Le dépôt n'est qu'en partie en ordre. Etat civil de 1793, qui aurait besoin d'être rangé. Délibérations municipales de 1816. Les quelques documents seraient très utilement classés.

Silley. — Petite commune de 72 habitants, dont les archives, un peu exposées à l'humidité, se trouvent dans une armoire à la mairie. Les anciens papiers qui contiennent : des constitutions de rentes ; des procès, XVIIe-XVIIIe s. ; des comptes, XVIIIe s., avaient fait l'objet d'un classement méthodique dont il subsiste peu de trace.

Velesmes. — Le dépôt occupe un placard de la mairie et est suffisamment en ordre. Il ne renferme pas de documents anciens. Inventaire de 1883. Etat civil de 1793 (précédemment à Grandfontaine). Délibérations municipales de 1790.

Vèze (La). — Cette commune, jusqu'en 1835, faisait par-

tie de Besançon (paroisse de Saint-Jean). Il n'y a donc que des archives modernes succinctement répertoriées. Une nouvelle mairie va recevoir les titres municipaux et permettre de les mieux installer.

Villars-Saint-Georges. — De l'ancien bailliage de Besançon. Les archives sont assez bien rangées. Etat civil de 1677 bien conservé. Délibérations municipales de 1790; une liasse de procédures du XVIIIe s. Somme toute, peu de documents, et paraissent exposés à l'humidité.

Propositions budgétaires pour 1914

Article premier. — Traitement de l'archiviste départemental, du chef de bureau des archives et d'un employé, et remboursement de 1 % sur la retenue . . .	8.380 »
Art. 2. — Indemnité compensatrice au personnel des archives	875 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons et papiers, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier . . .	675 »
Art. 4. — Dépense de chauffage et d'éclairage	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles. — Balayage et nettoyage des bureaux	500 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres, et abonnement au *Journal Officiel*. . .	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire, du répertoire numérique et de documents divers .	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »
Art. 9. — Assurances des collections et des archives	200 »
Art. 10 — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc.	300 »
Total	12.705 »

AV.

1914

PRÉFET DU DOUBS

M. ALBERT MILLETEAU, ✻, I. ✿, C. ●

CONSEILLERS GÉNÉRAUX

Arrondissement de Besançon

CANTONS	MM.		Date de l'élection
Amancey	Comte DE MONTRICHARD.	Maire de Cléron	24 juillet 1910.
Audeux	MÉTIN, ✻	Député, à Paris, rue de Vaugirard, 58.	24 juillet 1910.
Besançon (nord)	Alexandre GROSJEAN, ✻.	Sénateur, avocat, à Besançon	24 juillet 1910.
— *(sud)*	SANCEY	Négᵗ, adjᵗ à Besançon, rue d'Alsace, 14.	3 août 1913.
Boussières	ZUBER	Industriel, maire de Boussières	24 juillet 1910.
Marchaux	LUCAS	Industriel, maire de Moncey	3 août 1913.
Ornans	JOURNET	Négociant, à Ornans	3 août 1913.
Quingey	PARIS, ✻	Notaire à Quingey	3 août 1913.

Arrondissement de Baume-les-Dames

Baume	BÜTTERLIN	Sénateur, docteur en médecine, à Baume-les-Dames	24 juillet 1910.
Clerval	Comte DE MOUSTIER	Propriétaire à Bournel-Cubry	24 juillet 1910.
L'Isle-s.-l.-Doubs.	MÉTOZ	Dʳ en médeᶜⁱⁿᵉ, maire de l'Isle-s.-l.-Doubs.	24 juillet 1910.
Pierrefontaine	HENRIET	Dʳ en médecine à Orchamps-Vennes.	3 août 1913.
Rougemont	Marquis DE MOUSTIER	Député, à Paris, avenue de l'Alma, 17.	3 août 1913.
Roulans	PIQUARD	Dʳ en médecine à Roche-les-Beaupré.	3 août 1913.
Vercel	PROJEAN	Notaire, maire de Vercel	14 avril 1912.

Arrondissement de Montbéliard

Montbéliard	THOUROT	Industriel à Montbéliard	28 juillet 1907.
Audincourt	Jules PEUGEOT	Manufacturier, maire de Valentigney	24 juillet 1910.
Hérimoncourt	Pierre PEUGEOT, ✻	Manufacturier, maire d'Hérimoncourt.	24 juillet 1910.
Maîche	CHAVIN-COLIN	Notaire à Maîche	21 septembre 1913.
Pont-de-Roide	PESEUX	Notaire, maire de Pont-de-Roide	28 juillet 1907.
Le Russey	Charles MONNOT	Avocat à la Cour d'appel de Paris, place Delaborde, 14	3 août 1913.
Saint-Hippolyte	Marc RÉVILLE	Député, maire de Montécheroux	21 septembre 1913.

Arrondissement de Pontarlier

CANTONS	MM.		Date de l'élection
Pontarlier	MAGNIN	A Pontarlier	28 juillet 1907.
Levier	VANDEL	Industriel à Pontarlier	24 juillet 1910.
Montbenoît	GIROD	Député, à Saint-Mandé (Seine)	26 mars 1911.
Morteau	MOCQUOT	Dr en médecine à Morteau	24 juillet 1910
Mouthe	Maur. ORDINAIRE, O. ✻.	Sénateur, à Paris, rue Notre-Dame-des-Champs, 97 *bis*	3 août 1913.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

MM. VANDEL, *président*.
Pierre PEUGEOT, ✻.
L. DE MOUSTIER.
Dr PIQUARD.

MM. SANCEY, *secrétaire*.
LUCAS.
PARIS.

COMMISSIONS

1re Commission. — Travaux publics (10 membres)

M. MÉTIN, *président*

MM. PIQUARD, MAGNIN, marquis DE MOUSTIER, ORDINAIRE, Jules PEUGEOT, Pierre PEUGEOT, PARIS, VANDEL et ZUBER, *membres*.

2e Commission. — Finances, Administration et Agriculture (9 membres)

M. le Dr BUTTERLIN, *président*

MM. JOURNET, Dr HENRIET, LUCAS, DE MONTRICHARD, comte DE MOUSTIER, GIROD, SANCEY et THOUROT, *membres*.

3e Commission. — Instruction publique, Assistance et vœux généraux (8 membres)

M. GROSJEAN, *président*

MM. PROJEAN, RÉVILLE, Dr MÉTOZ, Dr MOCQUOT, Charles MONNOT, CHAVIN-COLIN et PESEUX, *membres*.



RAPPORTS DU PRÉFET

CONSEIL GÉNÉRAL DU DOUBS

SESSION DE SEPTEMBRE 1914

RAPPORTS DU PRÉFET

DE LA

COMMISSION DÉPARTEMENTALE

ET

PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU DOUBS

RAPPORTS DU PRÉFET

ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE

PROCÈS-VERBAUX

DES DÉLIBÉRATIONS

DU

CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION DE SEPTEMBRE 1914

M. ALBERT MILLETEAU *

PRÉFET DU DÉPARTEMENT



BESANÇON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MILLOT FRÈRES

20, RUE GAMBETTA, 20

1914

DÉPARTEMENT DU DOUBS

RAPPORTS DU PRÉ[illegible]

ET DE LA COMMISSION DÉPARTEMEN[illegible]

PROCÈS-VERBA[illegible]

DES DÉLIBÉRATIO[illegible]

DU

CONSEIL GÉ[illegible]

SESSION DE SEPTEMBRE [illegible].

M. ALBERT M[illegible]

PRÉFET DU [illegible]

IMPRIMERIE ET LI[illegible]

cettes
, art. 19, 20
et 21

épenses
napitre 11

	1.000	»
	1.000	»
.	1.800	»
. .	600	»
. .	600	»
. . .	400	»
nuelle à	235.900	»

ns la proportion sui-

. . . . . .	82.300	»
. . . .	107.780	»
al.	190.080	»

2

Report.	12.519	»
Art. 9. — Assurances des collections et des archives	200	»
Art. 10. — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc.	300	»
Total.	13.019	»

Assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913). — Propositions budgétaires pour 1915

Recettes
Chap. 5, art. 19, 20 et 21

Dépenses
Chapitre 11

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien approuver l'inscription au budget primitif de 1915 des crédits ci-après, qui figurent dans mes propositions budgétaires et qui me paraissent nécessaires pour assurer normalement, en 1915, le fonctionnement de la loi du 14 juillet 1913, relative à l'assistance aux familles nombreuses.

Les dépenses des assistés ayant le domicile de secours communal peuvent être évaluées à . . .	227.500	»
A cette somme, il y a lieu d'ajouter :		
1° Pour les assistés ayant le domicile de secours départemental	4.000	»
2° Pour les assistés sans domicile de secours	1.000	»
3° Pour frais d'administration du service :		
Personnel	1.800	»
Contrôle sur place	600	»
Contrôle sur pièces	600	»
Imprimés	400	»
ce qui portera la dépense totale annuelle à	235.900	»
Cette dépense sera atténuée dans la proportion suivante :		
Contingents des communes	82.300	»
Contingent de l'Etat	107.780	»
Total.	190.080	»

La part restant à la charge du département s'élèvera à la somme de 45.820 francs.

Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien inscrire au budget de l'exercice 1915, en recettes et en dépenses, les sommes ci-dessus indiquées, pour me permettre l'application normale de la loi dont il s'agit.

Dans le cas où ces prévisions de crédits seraient trop élevées pour certains articles et insuffisantes pour d'autres, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner délégation à la Commission départementale pour m'autoriser, dans ce cas seulement et afin d'éviter tout retard dans le mandatement, à imputer les dépenses engagées sur les crédits du chapitre 11 affectés au même genre de dépenses et présentant des reliquats disponibles.

Recettes
Chap. 5, art. 22, 23 et 24

Dépenses
Chapitre 12

Assistance aux femmes en couches (lois des 17 juin et 30 juillet 1913). — Propositions budgétaires pour 1915.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien approuver l'inscription au budget primitif de 1915 des crédits ci-après, qui figurent dans mes propositions budgétaires, et qui me paraissent nécessaires pour assurer normalement, en 1915, le fonctionnement des lois des 17 juin et 30 juillet 1913, relatives à l'assistance aux femmes en couches.

Les dépenses des assistés ayant le domicile de secours communal peuvent être évaluées à. . . . 100.000 »

A cette somme il y a lieu d'ajouter :

1° Pour les assistés ayant le domicile de secours départemental. . . . . 1.000 »

2° Pour les assistés sans domicile de secours . . . . 500 »

3° Pour frais d'administration du service :

A reporter. . . . . . . 101.500 »

	1914		1915	
Report	6.900	»	7.040	»
...ment d'avances ...e à la charge	14.000	»	14.000	»
... trop-payé	1.000	»	1.000	»
... le Pre- ...airage ... pay- . .	300	»	300	»
... .	3.500	»	3.500	»
. .	100	»	100	»
...s . . .	25.800	»	25.940	»

...s aux articles 1, 2 et 10 sont con- ...ions de M. l'Inspecteur de l'assistance

...statée à l'article 3 correspond à la dépense ...apitre 9, article 4. La recette inscrite à l'ar- ...sente la somme susceptible d'être réalisée en ...ant atténuer les dépenses à la charge de l'Etat ...retien et les frais de transport des aliénés. Celle ... à l'article 7 correspond à la dépense prévue au ...e 21, article 7.

La recette constatée à l'article 9 résulte de l'autorisation accordée par délibération du Conseil général en date du 1.. avril 1912.

La recette inscrite à l'article 11 correspond à la dépense prévue à l'article 26 du chapitre 19.

RECETTES EXTRAORDINAIRES

CHAPITRE 9

CENTIMES ADDITIONNELS EXTRAORDINAIRES

	1914	1915
Article 1er. — *Centimes extraordinaires autorisés par la loi de finances en exécution de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 30 juin 1907.* (Maximum : 12 centimes). — Produit de 12 centimes votés pour 1915	351.606 84	357.414 72
Art. 2. — *Imposition extraordinaire de 1 centime 71 autorisée par la loi du 27 décembre 1898.* — Produit de 1 centime 52 votés pour 1915	45.415 88	45.271 68
Art. 3. — *Imposition extraordinaire de 1 centime 02 autorisée par décret du 3 juillet 1901.* — Produit de 0 centime 92 votés pour 1915	27.542 53	27.401 28
Art. 4. — *Imposition extraordinaire de 0 centime 48 autorisée par décret du 8 juillet 1907.* — Produit de 0 centime 45 votés pour 1915	13.185 25	13.402 80
Art. 5. — *Imposition extraordinaire de 0 centime 24 autorisée par décret du 17 novembre 1910.* — Produit de 0 centime 23 votés pour 1915	6.739 13	6.850 32
Art. 6. — *Imposition extraordinaire de 0 centime 31 autorisée par décret du 10 décembre 1912.* — Produit de 0 centime 29 votés pour 1915	8.790 17	8.637 36
Art. 7. — *Imposition extraordinaire de 0 centime 33 autorisée par décret du 30 juillet 1913.* — Produit de 0 centime 19 votés pour 1915	9.376 18	5.659 06
Art. 8. — *Imposition extraordinaire de 7 centimes 35, autorisée par décret du 27 novembre 1913.* — Produit de 4 centimes 34 votés pour 1915	19.045 37	129.262 56
Art. 9. — *Imposition extraordinaire de 0 centime 32 autorisée par décret du 5 décembre 1913.* — Produit de 0 centime 32 votés pour 1915	9.376 18	9.530 88
A reporter	491.077 53	603.430 66

En raison des dépenses constatées en 1913, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire au budget de 1915 un crédit de 240.000 francs pour assurer le mandatement des dépenses de ce service.

Cette dépense se trouvera d'ailleurs atténuée de 111.400 fr. par suite de l'inscription au budget des recettes suivantes :

Contingents des familles pour les aliénés . .	20.000	»
Contingents des communes pour les aliénés .	85.000	»
Remboursement par l'Etat pour l'entretien des aliénés sans domicile de secours	6.000	»
Remboursement des avances faites pour des aliénés.	400	»
Total égal.	111.400	»

La dépense restant à la charge du département, et qui sera prélevée sur les ressources ordinaires du budget, s'élèvera donc à la somme de 128.600 fr.

Archives départementales. — Propositions budgétaires pour 1915

Dépenses
Chapitre 14

J'ai l'honneur de vous présenter ci-après le rapport de M. l'Archiviste départemental.

Je crois devoir vous faire remarquer que ce chef de service propose de porter de 2.500 à 2.700 francs le traitement de M. Dornier, chef de bureau, qui compte 28 années de service.

Ainsi qu'il ressort de la lettre ci-jointe qui accompagne le rapport susvisé, cette augmentation de 200 francs serait compensée en partie par la diminution progressive du crédit de l'art. 9 : l' « Assurance des collections des archives à la *Mutuelle générale française* ».

Si vous estimez qu'il convient d'accorder l'avancement sollicité, je ne puis que vous prier d'adopter au budget le chiffre proposé.

M. l'Archiviste me signale d'autre part que M. Jacoulet, employé, désirant cesser son service au 1er octobre

prochain, il y aurait lieu de décider que son successeur fût éventuellement admis à participer aux versements de la caisse départementale des retraites.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous prononcer sur ce second point.

I. — Archives de l'Etat et du département

Recherches. — Les recherches, pendant l'année 1913-1914, ont été de 1.480.

Versements :

Par le Conseil de préfecture.	665	dossiers.
Par la 2e division	800	—
Par la trésorerie	150	dossiers ou registres.
Total. . .	1.605	dossiers ou registres.

Dons. — M. Cordier, directeur d'école publique à Pontarlier, a bien voulu offrir aux archives du Doubs la copie de la donation de la terre de Rochejean (1) à l'abbaye du Mont-Sainte-Marie (2) (1365).

Bâtiments. — Par suite de l'augmentation incessante du dépôt, nous avons dû faire placer des rayons dans une nouvelle salle du premier étage du pavillon voisin, qui a été affecté au service des archives.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements

Série B. — Nous avons continué le rangement de cette importante série, qui ne compte pas moins de 30.000 liasses et registres et qui nous occupera encore pendant longtemps.

Série E. — C'est surtout la série E à laquelle nous avons donné notre activité. Le supplément du fonds de Montbéliard vient d'être définitivement classé. M. Babey avait

(1 et 2) Canton de Mouthe (Doubs)

rangé 1.173 articles ; nous en avons classé 2.636. Désormais, tous les titres relatifs à la principauté de Montbéliard, conservés dans notre dépôt, soit 140.000 pièces environ, pourront être accessibles aux recherches des travailleurs. Nous donnons, du reste, un peu plus loin (préface de notre catalogue), des renseignements plus complets sur ce point.

Séries modernes (M. N. O. T., etc.) — Nous avons classé également 1.600 registres ou liasses versés pendant le cours de l'année par les bureaux de la préfecture et du Conseil de préfecture. Ces papiers se rapportent principalement à la comptabilité et à l'administration des communes ; aux chemins vicinaux (série O) ; aux élections (série M) ; à l'instruction publique (série T), etc. Des fiches sommaires ont été rédigées pour permettre les recherches.

INVENTAIRES ET RÉPERTOIRES

Inventaire de la série L. — Après le *répertoire* de la série L, qui a été publié l'an dernier (1 vol. 341 p. in-4°), nous serions en mesure de faire paraître le premier volume de l'inventaire de cette même série (240 pages environ sont déjà imprimées) ; seuls les crédits nécessaires ne nous ont pas permis de le faire.

Répertoires numériques série B. — Il a été continué et poursuivi de la cote 541 à la cote 1.710, soit 1.169 articles.

Série E. — On trouvera plus loin le catalogue du supplément du fonds de Montbéliard que nous avons rédigé et qui comprend 2.636 articles. Désormais, nous aurons un catalogue complet (avec l'inventaire Babey) de tous les titres de la principauté qui sont conservés aux archives du Doubs. Notre répertoire a été pourvu d'une table qui comprend le travail de M. Babey et le nôtre.

Documents sur l'histoire religieuse de 1814 à 1830. — Dans la collection des documents publiés par le Ministère de l'Instruction publique (Comité des travaux histori-

ques), nous avons fait paraître l'inventaire des textes concernant l'histoire religieuse de notre département (1815-1830). Nous devons ajouter que ces textes ont été non seulement analysés, mais quelquefois publiés *in extenso*. (Paris, P. Rieder, 1 vol. in-8°.)

II. — Archives des communes

(L'archiviste départemental ayant été rappelé sous les drapeaux, le rapport sur la situation des archives communales et le catalogue des fonds de Montbéliard paraîtront ultérieurement, dans les délibérations du Conseil général.)

III. — Propositions budgétaires pour 1915

CHAPITRE XVI

Article 1er. — Traitement de l'archiviste départemental, du chef de bureau des archives et d'un employé, et remboursement de 1 % sur la retenue.	8.594 »
Art. 2. — Indemnité compensatrice au personnel des archives.	875 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons et papiers, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier. . .	675 »
Art. 4. — Dépense de chauffage et d'éclairage	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles et indemnité au garçon de bureau.	600 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres, et abonnement au *Journal Officiel*. . .	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire, du répertoire numérique et de documents divers.	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »
A reporter.	12.519 »

PREMIÈRE PARTIE

VŒUX

PREMIÈRE PARTIE

Agriculture, assistance, etc. — Suite donnée aux vœux émis ou renouvelés par le Conseil général au cours de sa 2e session de 1913.

Rapport d'ordre

Vœu relatif au libre transport des sels dénaturés expédiés par quantités de 50 kilogrammes.

Le texte de ce vœu renouvelé a été transmis à nouveau à M. le Ministre des Finances.

Aucune réponse n'est encore parvenue.

***

Vœu tendant à ce que les acquéreurs de vendanges, non propriétaires, puissent, sans être inquiétés par l'Administration de la Régie, distiller leurs marcs d'acquisition, à la condition de payer, au moment de l'achat de ces vendanges, un droit à fixer par l'Administration, soit par hectolitre, soit par 100 kilogrammes de vendange.

Le texte de ce vœu renouvelé a été transmis à nouveau à M. le Ministre des Finances.

Aucune réponse n'est encore parvenue.

***

Vœu qu'au Parlement une commission soit instituée pour étudier si, dans les administrations diverses, les gros appointements de certaines catégories d'emplois sont en rapport avec les services rendus au pays, et qu'après examen la revision des gros traitements soit effectuée, si la mesure est reconnue juste.

Le texte de ce vœu renouvelé a été transmis à nouveau à M. le Ministre de l'Intérieur.

Cette communication est restée sans réponse.

⁂

Vœu tendant à ce que la réforme fiscale comprenne des dégrèvements en faveur des familles nombreuses.

Vœu transmis à M. le Ministre des Finances.

Aucune réponse n'est encore parvenue.

⁂

Vœu tendant à ce que les réformes projetées à l'égard du notariat soient, préalablement à toute résolution définitive, soumise à des commissions établies dans le ressort de chaque Cour d'appel.

Vœu transmis à M. le Ministre de la Justice.

Aucune réponse n'est encore parvenue.

⁂

Vœu tendant à ce que le timbre-poste de 0 fr. 10 puisse remplacer le timbre de quittance.

Vœu transmis à M. le Ministre des Finances.

Aucune réponse n'est parvenue.



Vœu tendant à ce que le nombre des fonctionnaires ne soit pas augmenté ; que ne soient pas mis à la retraite les fonctionnaires qui ne le demandent pas et qui peuvent encore remplir les devoirs de leur charge.

Vœu transmis à M. le Ministre de l'Intérieur.

Aucune réponse n'est parvenue.

Chemins de fer P.-L.-M. — Etat des vœux émis au sujet des horaires des lignes d'intérêt général. Rapport d'ordre

J'ai l'honneur de vous informer que M. l'Ingénieur en chef du contrôle technique du réseau P.-L.-M. n'avait, à la date du 15 juillet 1914, aucun vœu à examiner émanant des conseils d'arrondissement ou municipaux et des chambres de commerce.

(Exécution de la circulaire ministérielle du 29 juillet 1907).

Chemins de fer P.-L.-M. — Suite donnée aux vœux émis par le Conseil général lors de sa 1re session de 1914 Rapport d'ordre

Chemin de fer à voie normale de Montbéliard à Chaux-de-Fonds par Saint-Hippolyte.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Le conseil d'arrondissement de Baume émet le vœu que le Génie militaire veuille bien étudier, au point de vue de la défense nationale, le tracé d'un chemin de fer à voie normale entre Rougemont et Valdahon, par Baume-les-Dames. (Vœu appuyé par le Conseil général.)

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant à l'agrandissement de la salle d'attente des voyageurs à la gare de Valdahon.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant au transfert à la gare de Pontarlier des services douaniers des Verrières-Suisse.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant à la création d'une voie de garage à la gare de Moncey.

Par lettre du 28 juillet 1914, M. le Ministre des Travaux publics fait connaître qu'il ne peut que se référer à ses précédentes réponses, notamment celle du 30 août 1913, laquelle faisait connaître que le vœu ne pouvait être accueilli favorablement.

⁂

Vœu tendant à obtenir la validité pour tous les trains viâ *Mouchard ou* viâ *Gilley, sans augmentation du prix par Gilley, des billets délivrés pour les parcours Besançon-Pontarlier et* vice versâ.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant à obtenir l'arrêt des trains 525 et 543 en gares de Saint-Maurice et de Deluz.

Par lettre du 16 juin 1914, M. le Ministre des Travaux publics fait connaître que le train 543 dessert la station de Saint-Maurice, à 21 heures 48/49, depuis le 3 juin 1914.

Par une autre lettre du 29 juillet 1914, M. le Ministre fait connaître que, dans le service actuel, le train 543 dessert Deluz à 20 h. 30 et Saint-Maurice à 21 h. 49. Le train 525 dessert Saint-Maurice à 5 h. 20 ; mais, pour des raisons qui ont été exposées par une note du 1er avril 1912, confirmée le 7 septembre suivant et le 25 juillet 1913, il ne paraît pas possible de faire arrêter ce train à Deluz.

Ces diverses notes ont été communiquées au Conseil général à la session de septembre 1913.

⁂

Création d'un express quotidien et permanent entre Besançon et Le Locle.

Par lettre du 3 juin 1914, M. le Ministre des Travaux publics fait connaître ce qui suit :

« La ligne de Besançon au Locle est desservie par quatre trains quotidiens de chaque sens, plus un train direct les dimanches et jours de fête pendant les mois de juillet, août et septembre. La Compagnie se refuse à faire circuler cinq trains journaliers sur cette ligne, dont la recette kilométrique locale n'a été, en 1912, que de 11.347 fr., chiffre insuffisant pour permettre à l'Administration de lui imposer une plus large organisation.

» En effet, aux termes des conventions de 1883, « le nombre des trains de chaque sens que l'Administration supérieure pourra exiger de la Compagnie sera fixé à raison de un par trois mille francs de recette kilométrique locale, ...sans toutefois que ce nombre puisse être inférieur à trois ».

» L'Administration signale néanmoins à la Compagnie l'intérêt que paraît présenter la réalisation de la mesure réclamée ».

⁂

Vœu tendant à l'arrêt dans les petites gares, à partir de Clerval, du train n° 4320 partant de Belfort et arrivant à Besançon à 5 heures et demie, et à l'adjonction à ce train des voitures de voyageurs arrivant par le train 4325 qui part de Besançon pour Clerval à 22 heures.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant à retarder le dimanche les trains partant de Saint-Hippolyte dans la direction de Montbéliard et Belfort à 17 h. 35, de manière que les permissionnaires

puissent prendre à 22 heures, à Montbéliard, le train se dirigeant sur Belfort. (Vœu présenté par M. Réville.)

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

P.-L.-M. — Vœu tendant à l'adjonction de wagons de 3e classe aux trains express venant des frontières de Suisse et d'Alsace et se dirigeant sur Paris

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

P.-L.-M. — Vœu du conseil municipal de Baume, appuyé par le Conseil général, tendant à l'arrêt à Baume des trains 649 et 646.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

P.-L.-M. — Vœu tendant à la suppression du danger de circulation des voyageurs en gare de Belfort (3e quai).

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

⁂

Vœu tendant à la création d'un nouvel express Belfort, Montbéliard, Besançon, Lyon.

Aucune réponse n'est parvenue du Ministère des Travaux publics.

Culture d'absinthe. — Suite donnée aux vœux

Dans vos séances des 18 et 19 mai dernier, vous avez émis à nouveau un vœu tendant à ce que le Gouverne-

ment veuille bien procéder à une étude approfondie de la question de l'introduction en France d'herbes d'absinthe provenant de Suisse.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après communication de la lettre que M. le Ministre de l'Agriculture m'a adressée en réponse à ce vœu :

» Paris, le 13 juin 1914.

» *Le Ministre de l'Agriculture à M. le Préfet du Doubs*

» A la date du 8 juin, vous m'avez transmis deux extraits des délibérations prises par le Conseil général du Doubs, dans ses séances des 18 et 19 mai dernier, au sujet de l'introduction en France d'herbes d'absinthe provenant de Suisse.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que, ainsi que je vous en ai informé le 11 octobre 1913, j'ai, à cette date, adressé une communication à M. le Ministre des Affaires étrangères en vue d'obtenir que des mesures soient prises, si possible, pour remédier à la situation qui est faite aux producteurs d'herbes d'absinthe. Cette lettre n'ayant pas encore reçu de réponse, j'adresse à l'Administration des Affaires étrangères une nouvelle dépêche sur le même sujet, et je ne manquerai pas de vous faire connaître la suite qui lui aura été donnée.

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Directeur de l'Enseignement et des Services agricoles,*

» BERTHAULT ».

Pêche et pisciculture. — Suite donnée aux vœux émis par le Conseil général à sa session de mai 1914 Avis à formuler

Vœu tendant à la suppression de la coïncidence des époques du chômage des canaux avec celles de l'interdiction de la pêche.

Suite donnée. — Ce vœu a été transmis à M. le Ministre des Travaux publics pour examen bienveillant.

Aucune réponse n'est parvenue.



Vœu de la Société des fermiers et cofermiers de pêche du Doubs tendant :

1° A l'autorisation de l'emploi de la nasse double en fer à verges espacées de 10 m/m ;

2° A autoriser l'emploi du tramail et de l'araignée à mailles de 27 m/m ;

3° Autoriser l'emploi de l'épervier à mailles de 27 m/m.

Suite donnée. — Par rapport des 22-25-26 septembre 1914, MM. les Ingénieurs du canal du Rhône au Rhin proposent :

1° De maintenir les instructions insérées à l'article 5 de l'arrêté réglementaire de la pêche, relatives aux dimensions des nasses à mailles de 10 m/m ;

2° De permettre l'emploi de l'araignée et du tramail à mailles de 27 m/m, en supprimant le § *b* de l'article 7 de l'arrêté réglementaire de la pêche (cette modification a été apportée au projet d'arrêté) ;

3° Par rapport du 22 septembre 1914, M. l'Ingénieur en chef fait connaître que, d'après l'article 7 de l'arrêté réglementaire de la pêche en date du 8 janvier 1914, la pêche avec les engins à mailles de 27 m/m est permise, sauf pour l'araignée et le tramail. Il s'en suit donc que l'épervier à mailles de 27 m/m est autorisé, et que seul l'épervier à mailles de 10 m/m est interdit ; or, ce dernier engin n'est employé que par quelques permissionnaires de pêche faisant une exploitation intensive de leurs lots et par les maraudeurs de pêche. Sa prohibition ne nous paraît donc pas devoir causer un grand préjudice à l'ensemble des permissionnaires de pêche. D'un autre côté, cet engin n'est employé avantageusement que pendant les crues, car à ce moment les petits poissons de toutes espèces évitent natu-

rellement les forts courants et viennent se rassembler sur les bords de la rivière, principalement dans les parties formant remous. Or, en jetant l'épervier dans ces refuges, les pêcheurs capturent forcément les alevins de grandes espèces (carpes, tanches, perches, etc.) et très souvent ne rejettent pas ces dernières à l'eau.

Il résulte donc déjà de ce fait un grand préjudice pour le repeuplement des rivières. Mais ce qui est encore plus désastreux pour la reproduction du poisson, c'est l'emploi qu'en font les maraudeurs de pêche. En effet, ceux-ci ne l'emploient pas seulement la nuit au moment des crues, mais encore pendant les périodes d'interdiction dans les parties de rivières réservées pour la reproduction du poisson. Ils causent ainsi la destruction des frayères. Il nous paraît donc très utile d'interdire complètement l'emploi de l'épervier à mailles de 10 m/m afin d'en prohiber le colportage et de permettre aux agents de le saisir sur les maraudeurs qui parcourent les rivières la nuit en temps de frai. Cette mesure, appliquée depuis quelques années, sur la demande du Conseil général, nous paraît avoir produit d'excellents résultats, car les agents ont remarqué que, pendant les dernières périodes, les maraudeurs habituels fréquentaient moins les bords du Doubs.

Nous pensons donc que, dans l'intérêt du repeuplement des rivières, il est nécessaire de maintenir la prohibition complète de l'épervier à mailles de 10 m/m, conformément aux délibérations précédentes du Conseil général du Doubs, notamment celle du 16 avril 1912.

⁂

Vœu tendant à ce que l'interdiction de la pêche à l'amorce vive et à la cuiller sur le Doubs navigable ne soit pas maintenue pour les lots de pêche appartenant à des sociétés faisant du repeuplement.

Suite donnée. — Le projet d'arrêté réglementaire, article 7 (J), donne satisfaction au vœu ci-contre (suppression du paragraphe relatif à l'interdiction).

Service forestier. — Vœu du Conseil général. — Modification des articles 16 et 90 du Code forestier réclamée par le conseil d'arrondissement de Besançon.

Dans sa séance du 18 mai 1914, le Conseil général du Doubs a insisté pour qu'il soit répondu au vœu du conseil d'arrondissement de Besançon, demandant que les articles 16 et 90 du Code forestier soient modifiés de manière à permettre :

1° La délivrance, *sans formalités*, aux communes des coupes extraordinaires de bois régulièrement aménagées, dès que l'âge du peuplement aura atteint le terme d'exploitabilité des coupes ordinaires ;

2° Que les communes soient autorisées, selon les besoins locaux, soit à exploiter ces coupes affouagères, soit à les vendre aux adjudications générales.

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après :

1° Le rapport de M. le Conservateur des forêts ;

2° Le texte de la loi du 20 juillet 1914, modifiant dans un but de décentralisation les règles en vigueur pour l'assiette des coupes extraordinaires dans les bois des communes et établissements publics.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de ces communications.

Rapport de M. le Conservateur des eaux et forêts

Dans sa séance du 18 mai 1914, le Conseil général du Doubs a insisté pour qu'il soit répondu au vœu du conseil d'arrondissement de Besançon, demandant que les articles 16 et 90 du Code forestier soient modifiés de nature à permettre :

1° La délivrance, *sans formalités*, aux communes des coupes extraordinaires de bois régulièrement aménagées,

dès que l'âge du peuplement aura atteint le terme d'exploitabilité des coupes ordinaires ;

2° Que les communes soient autorisées, selon les besoins locaux, soit à exploiter ces coupes affouagères, soit à les vendre aux adjudications générales.

La première partie du vœu ne peut être susceptible d'un accueil favorable, car il n'y a pas de coupes extraordinaires de bois régulièrement aménagées. La division des quarts en réserve n'implique nullement l'exploitation au même âge que la coupe ordinaire des bois du quart en réserve ; elle a pour but de faciliter la surveillance par l'ouverture des lignes de division, de régulariser peu à peu les classes d'âge pour mieux espacer les ressources extraordinaires des communes, et l'on peut être amené, pour arriver à ce résultat, à exploiter des bois moins âgés, d'autres ayant dépassé l'âge d'exploitabilité des coupes ordinaires.

Des considérations culturales peuvent aussi conduire à exploiter des taillis du quart en réserve, soit avant, soit après qu'ils arrivent à ce terme d'exploitabilité, par exemple lorsqu'une partie du quart en réserve, où dominent les bois blancs, n'atteindrait pas facilement cet âge, par exemple lorsque le peuplement, composé de brins un peu grêles de hêtre, ne peut que gagner à rester sur pied au delà de cet âge.

Enfin, ce sont souvent et surtout des considérations économiques et financières qui doivent motiver l'exploitation des coupes extraordinaires, destinées à procurer des ressources extraordinaires. Telle commune peut avoir le désir d'exploiter avant l'âge auquel s'exploite la coupe ordinaire, une coupe extraordinaire, pour parer à une dépense urgente, anormale, extraordinaire. Telle autre commune, au contraire, désireuse de faire de grands travaux dans quelques années, aura intérêt à ne pas exploiter de coupes extraordinaires, à laisser s'accumuler des richesses dans son quart en réserve, à laisser vieillir les taillis au delà de cet âge.

Pour ces trois raisons, les coupes extraordinaires ne pourront jamais être autorisées sans formalités, et leur

Rapport d'ordre

Vente du miel. — Suite donnée au vœu

Dans votre séance du 18 mai dernier, vous avez émis un vœu tendant à obtenir des pouvoirs publics la modification du décret du 19 décembre 1910 concernant la vente du miel.

J'ai l'honneur de vous donner ci-après communication de la lettre que M. le Ministre de l'Agriculture m'a adressée en réponse à ce vœu.

« Paris, le 13 août 1914.

» *Le Ministre de l'Agriculture à M. le Préfet du Doubs,*

» A la date du 25 juin dernier, vous avez bien voulu me signaler une délibération du Conseil général de votre département, relatif à la vente du miel.

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de cette communication, et de vous faire connaître que le vœu dont il s'agit sera l'objet d'un examen très attentif.

» *Le Ministre de l'Agriculture,*

» Pour le Ministre et par autorisation :

» *Le Directeur des Services sanitaires et scientifiques et de la répression des fraudes,*

» Roux. »

DEUXIÈME PARTIE

FINANCES

DEUXIÈME PARTIE

Aliénés. — Propositions budgétaires pour 1915

Recettes
Chap. 8, art. 5
Dépenses
Chap 12, art. 1er et 2

Au 31 décembre 1912, l'asile d'aliénés de Saint-Ylie (Jura) renfermait 435 aliénés dont la pension est à la charge du département du Doubs, savoir :

Hommes	187	435
Femmes	248	

Pendant l'année 1913, 108 malades ont été séquestrés d'office dans ledit asile, savoir :

Hommes	66	108
Femmes	42	
Ensemble		543

En déduisant de ce nombre les malades décédés ou guéris pendant l'année :

Hommes	65	102
Femmes	37	

On constatait, au 31 décembre 1913, la présence de 441 malades, savoir :

Hommes	188	441
Femmes	253	

En outre, le département a pourvu à l'entretien, pendant l'année 1913, de 8 aliénés séquestrés dans les asiles désignés ci-après :

A reporter	441

Report		441
La Cellette	1	
Montpellier	2	
Maréville	1	
Montdevergues	1	8
Asile de Saint-Dizier	1	
Marseille	1	
Paris (asile de Bicêtre)	1	
Total général		449

Dépenses du service

Asile de Saint-Ylie. — Prix de la journée : 1 fr. 40

Frais d'entretien d'aliénés placés à l'asile de Saint-Ylie	224.155 40
Frais d'entretien d'aliénés placés dans les asiles autres que celui de Saint-Ylie	5.701 97
Frais de transfèrement d'aliénés	2.997 20
Total général des dépenses	232.854 57

Conformément aux dispositions des articles 27 et 28 de la loi du 30 juin 1838, les communes et les familles ont été appelées à contribuer, dans les proportions suivantes, au paiement des dépenses occasionnées par les aliénés en 1913, et s'élevant à la somme totale de 232.854 57

Les contingents mis à la charge des communes ont produit la somme de	73.093 30	
La part contributive des familles a été de	22.683 08	
La subvention de l'Etat pour les aliénés étrangers et sans domicile de secours a été de	7.136 72	103.095 10
Les remboursements d'avances se sont élevés à	182 »	

Par suite, la différence restant à la charge du département a été de 129.759 47

1916.

A V

SEPTIÈME PARTIE

RAPPORTS DES CHEFS DE SERVICE

SEPTIÈME PARTIE

ARCHIVES DE L'ÉTAT, DU DÉPARTEMENT ET DES COMMUNES

Rapport de M. A. Dornier, archiviste adjoint

Chargé cette année encore du service des archives, en l'absence de M. Pigallet, mobilisé dès le début des hostilités, j'ai l'honneur de vous adresser, conformément aux prescriptions réglementaires, le rapport annuel pour l'exercice 1915-1916.

Local. — Appropriations matérielles. — Des travaux assez importants ont été effectués cette année, grâce aux crédits dont dispose le budget des archives. Toutes les croisées, avec leurs grillages, ont été repeintes, et la porte d'entrée, libérée des couches de peinture reçues depuis la construction de l'édifice, a révélé ses nervures et teintes de noyer, et, par suite, offert un aspect plus artistique.

Par ailleurs, le long séjour de l'eau dans les chêneaux avait déterminé une oxydation du zinc et, conséquence plus grave, une fissure dans la façade principale du bâtiment. Le service d'architecture, informé du fait, y a apporté prompt remède, et pareil danger n'est plus à craindre avant longtemps.

Recherches. — Celles-ci n'avaient pas été nombreuses au cours de l'exercice précédent, en raison de l'état de guerre. Les travailleurs habituels en grande partie avaient été mobilisés. Les autres, absorbés par des soucis de tous genres, inévitables en pareil conflit, avaient senti mollir leur initiative. Mais, peu à peu, devant la certitude de la victoire, par besoin aussi de diversion, ils se sont ressaisis, ont repris le chemin des archives et continué leurs travaux. Par suite, les recherches ont progressé : de 468 en 1914-1915, elles ont passé à 1.280 en 1915-1916.

Expéditions. — Celles-ci ont produit la somme de 6 fr. représentée par 8 rôles à 0 fr. 75.

Versements. — Seuls, les bureaux de la préfecture ont fourni des dossiers :

La 1re division a versé 800 liasses et quantité d'imprimés qui ont pris place dans la bibliothèque administrative.

Le conseil de préfecture a remis les perceptions des quatre arrondissements qui, répartis par communes, ont formé 636 dossiers.

Dons. — Les archives ont reçu :

De M. Boudot, la biographie illustrée du comtois Henri Bouchot, membre de l'Institut, et des copies de lettres du peintre Courbet.

De M. Cordier, directeur d'école à Pontarlier, quelques comptes municipaux de la commune de Deluz.

De M. Pingaud, quelques pièces sur Thérèse Mouget, religieuse hospitalière (1800).

De M. le député Beauquier, quelques jours avant sa mort, une importante liasse de lettres et dépêches confidentielles sur la guerre de 1870.

Classements

SÉRIE Q. — J'ai d'abord veillé à la publication du Répertoire de la série Q. Le volume va bientôt paraître et rendre ainsi accessible à tous les chercheurs notre fonds de la période révolutionnaire, si riche en documents d'histoire locale, si précieux à consulter même par les particuliers, au sujet des aliénations d'immeubles et propriétés rurales par l'Etat et les communes depuis 1790.

SÉRIE E. — J'ai, en second lieu, continué le classement du supplément de la série E, classement interrompu pendant le dernier exercice par la mise en ordre définitive de la série Q. Ce supplément, auquel j'ai consacré tous mes efforts et mes soins, fera suite à celui de Montbéliard,

paru en 1915, et comprendra les *Titres de familles*, bloc considérable dans notre dépôt, source des plus sûres et des plus intéressantes pour notre histoire provinciale. L'état sommaire de ces titres, annexé au présent rapport, sera, comme le supplément du Comté de Montbéliard, terminé par une table alphabétique générale destinée à faciliter les recherches. Celle-ci aussi, comme l'autre, comprendra une partie des titres analysés par M. Babey, soit les articles E. 1174 à 1516, qui correspondent aux titres de familles.

Série H. — Parallèlement au classement des titres de familles, j'ai entrepris la mise en ordre des archives de l'abbaye de Saint-Paul de Besançon, dont le dépouillement avait été commencé au début de la guerre par M. Pétot. N'était-ce pas imprudent de laisser plus longtemps, sur des tables de fortune, un fonds aussi considérable (environ 600 articles de l'an 1000 à 1790), que celui de ce monastère ? N'était-ce pas s'exposer à perdre le fruit du premier travail ? Pour parer à ce danger, comme aussi pour illustrer davantage l'histoire de notre vieille cité, je me suis mis à l'œuvre avec courage ; et voici le résumé de cet important travail dont le cadre de classement sera, après la guerre, soumis à M. le Ministre de l'Instruction publique :

Cartulaires.
Titres généraux.
Sécularisation et union.
Bulles.
Dîme apostolique.
Obligations et quittances.
Excommunications.
Testaments ; fondations ; donations.
Administration de l'abbaye ; actes capitulaires.
Eglises de Saint-Paul et de Saint-Donat.
Patronages.
Bâtiments de l'abbaye ; cloître et dépendances.
Chapelles.
Offices.
Obédiences d'Etrepigney et Leugney.

Mairies de Cendrey, Beaumotte, Chazelot Franey, Gezier, Mérey-sous-Montrond, Naisey, Le Puy et Venise.

Titres locaux : Alaise, Amagney, Amange, Ambre, Arbois, Argirey, Aubertans, Aubonne, Audelange, Audeux, Authoison, Auxon-Dessous, Avanne, Avilley.

Beaumotte-lez-Montbozon, Beaumotte-lez-Pin, Besançon, Besuche, Beure, Blarians, Bomboillon, Bonnal, Branne, Breconchaux, La Bretenière, Brussey, Burgille, Bussières.

Cenans, Cendrey, Chalèze, Chalezeule, Chambornay-lez-Pin, Chancey, Changin, Chantrans, Chariez, Chaucenne. Chaux-lez-Passavant, Chazelot, Chazoy, Cléron, Corcelle-Ferrière, Corcondray, Cordiron, Cromary, Cugney.

Dole, Durnes.

Eguilley, Etalans.

Fallerans, Filain, Flagey-Rigney, Flammerans, Fondremand, Foucherans, Franey, Frasne-le-Château.

Geneuille, Gennes, Germondans, Gezier, Glamondans, Gonsans, Granvelle, Guiseuil, Guyans-Durnes.

L'Hôpital-du-Grosbois, Jougne.

La Barre, Laissey, Lantenne. Larians, La Roche, Lavernay, Liège (Grange du), Lons-le-Saunier.

Magny-lez-Bellevaux, Mailley, Maizières, Malbrans, Mamirolle, Marnay, Maussans, Mérey-sous-Montrond, Montagney-sur-l'Ognon, Montboillon, Mont-de-Villers, Montgesoye, Montigny-lez-Arbois, Mont-le-Vernois, Montrond, Montussaint, Motey-Besuche, Myon.

Naisey, Nancray, Nods, Noidans-le-Ferroux, Noiron, Noironte, Noroy.

Ollans, Orchamps-lez-Dole, Orchamps-Vennes, Orsans, Osse et Vauchamps, Osselle, Ouhans.

Passavant, Passonfontaine, Pelousey, Placey, Pontcey, Porentruy, Pouligney, Pugey, Pupillin, Le Puy.

Quenoche.

Ray, Raze, Recologne, Rioz, Roche-sur-Linotte, Rosey, Rougemontot, Roulans, Ruffey.

Saint-Hilaire, Saint-Hippolyte-lez-Durnes, Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs, Sales, Salins, Sechin.

Tarcenay, Thise, Tour-de-Sçay, Tournans et Fretigney, Traves, Trepot.

Vaire, Valdahon, Val-de-Durnes, Vauchamps, Vaudrivillers, Vaux, Vaîte, Velloreille, Venise, Vezet, Villers-Pater, Villers-Bouton, Villers-Grélot, Villers-la-Combe, Villers-sous-Montrond, Villette-lez-Arbois, Virey, Voires, Vy-lez-Filain, Vy-le-Ferroux.

Censiers.
Comptabilité.
Procès.
Inventaires.

Série O. — Aidé du garçon de bureau des Archives, j'ai procédé à la réintégration, dans les dossiers des communes, de toutes les pièces d'administration communale qui avaient fait l'objet, ces années dernières, des versements de la 2e division. Cette série peut être considérée comme complète jusqu'en 1910.

En dehors des séries que je viens de mentionner, un travail très conséquent a été accompli par M. Boudot. Grâce à son bienveillant concours, les chercheurs pourront consulter avec fruit notre importante collection de mémoires sur procès. M. Boudot en a analysé 3.000. Les érudits comtois lui devront mieux que de simples remerciements pour avoir contribué à leur rendre accessible un fonds qui, sans sa précieuse collaboration, serait resté longtemps encore dans l'inconnu.

Archives communales — Inspections

Communes visitées en 1916

Aïssey.
Anteuil.
Avoudrey.
Bians-lez-Usiers.
Bonnevaux-Mouthe.
Boujailles.
Bouverans.
Champlive.
Chapelle-des-Bois.
Chaux-lez-Passavant.
Chaux-Neuve.
Chazot.
Courtetain et Salans.
Dammartin.
Dompierre.
Fallerans.
Fuans.
Glainans.
Glamondans.
Gonsans.
Goux-lez-Usiers.
Granges-Narboz.

L'Hôpital-du-Grosbois.
Landresse.
Magny-Chatelard.
Naisey.
Nods.
Orsans.
Orve.
Ouhans.
Ouvans.
Petite-Chaux.
Rantechaux.
Renédale.
La Rivière.
Saint-Antoine.
Saint-Gorgon.
Sainte-Colombe.
Sombacourt.
Vanclans.
Vaux-et-Chantegrue.
Vellevans.

Aïssey. — Les archives de cette commune sont, pendant la guerre, sous la garde du fromager qui occupe le rez-de-chaussée de l'immeuble. Ce dépôt est bien tenu et toutes reliures à jour.

Anteuil. — Pas de salle de mairie dans cette commune. Les archives sont éparses dans une maison inhabitée et mêlées à des papiers et volumes appartenant au maire mobilisé. La situation de ce dépôt laisse à désirer. On a cependant quelque soin de l'état civil. Le reste des archives, le recueil administratif, les publications officielles, sont introuvables.

Avoudrey. — Le classement méthodique fait il y a dix ans est maintenu à jour chaque année. Il y a quelque temps, M. le Maire a découvert dans le clocher un coffre contenant des archives anciennes, et notamment un registre d'actes paroissiaux qui a été immédiatement porté à la mairie. L'état de décomposition de ces titres a nécessité des mesures de préservation immédiates.

Bians-lez-Usiers. — Rien que d'élogieux à dire de cet important dépôt qui est tenu à la perfection. L'inventaire est tenu à jour et les collections reliées.

Bonnevaux (Mouthe). — Bonne installation. Pas d'inventaire d'archives, soit anciennes, soit modernes. M. le Maire a promis d'envoyer à la préfecture les titres antérieurs à 1790 pour être classés. Les documents les plus anciens sont dans un état de décomposition regrettable, et il serait

urgent d'y porter remède. M. le Maire apportera tous ses soins à la cessation de cet état de choses.

Boujailles. — Jusqu'à ces années dernières, le dépôt était installé presque luxueusement dans une petite salle voisine de la mairie. Un inventaire des documents anciens et modernes avait été dressé, le tout maintenu dans un état parfait. Par suite d'aménagements scolaires, ces archives ont été transportées dans une ancienne maison d'école où elles se trouvent très à l'étroit, resserrées dans un petit placard sans air ni lumière. Malgré cette situation défectueuse, le secrétaire de mairie prend soin du dépôt. Toutes les reliures sont à jour ; mais le cadastre est en mauvais état. M. le Maire a promis d'y pourvoir.

Bouverans. — Inventaire de 1884 tenu à jour. Deux liasses d'archives anciennes des XVIIe-XVIIIe siècles. Arpentement de 1771. Ce dépôt est bien tenu.

Champlive. — Si l'on n'apporte un prompt remède à la situation, les archives de ce petit dépôt sont appelées à disparaître tant est humide le local où elles sont déposées. M. le Maire y pourvoira incessamment. Tout a été aéré et les placards ouverts. L'épaisse couche de moisissure qui recouvre les livres va être enlevée, et l'état civil exposé dans un lieu plus sec. Le cadastre est en mauvais état.

Chapelle-des-Bois. — Cette commune est éloignée de 106 kilomètres du chef-lieu du département, ce qui rend compréhensible qu'on n'ait pas encore osé tenter une visite de ce dépôt. Les archives sont bien ordonnées. Rien d'ancien. L'état civil ne remonte qu'à 1792.

Chaux-lez-Passavant. — Inventaire datant de 1846 à renouveler. Reliures à jour. Pas d'archives anciennes. Délibérations de l'an XIII et état civil de 1793 et non de 1773. Le cadastre aurait besoin d'être collé sur toile et relié.

Chaux-Neuve. — Installation convenable dans plusieurs placards. Ce dépôt gagnerait à posséder un inventaire de

ses archives qui sont un peu négligées. Publications officielles reliées.

Chazot. — Les archives sont logées un peu à l'étroit et non classées. Rien d'intéressant dans ce dépôt. L'état civil remonte à 1737 et non à 1706.

Courtetain. — Les archives modernes sont en bon état. Une liasse de documents anciens demanderait à être classée. Reliures à jour.

Dammartin. — Ce dépôt est à classer complètement ; aucune trace d'inventaire ancien, et les recherches y sont difficiles, sinon impossibles. A noter une lacune de 1693 à 1758 dans les registres paroissiaux. Cette série était complète en 1856. Le cadastre, dans son état actuel, n'est plus consultable.

Dompierre. — Bon dépôt ; belle ordonnance. Archives modernes pourvues d'un inventaire de 1877 tenu à jour chaque année. J'ai retrouvé au-dessus des placards un registre d'état civil datant de 1671. Il a été immédiatement envoyé à la reliure.

Fallerans. — Mairie occupée par la troupe. Une opération chirurgicale faite dans cette salle nous a empêché de vérifier les archives.

Fuans. — Les papiers disséminés dans plusieurs placards seraient mieux groupés dans un seul. Ordre apparent. Les archives anciennes classées par M. J. Gauthier sont, à tort, mélangées aux archives modernes. Un peu d'ordre serait utile.

Glainans. — Bonne et soigneuse installation qu'un nouvel inventaire et classement définitif améliorerait. Quelques documents anciens. Etat civil de 1767. Délibérations de 1790. Reliure des publications un peu en retard.

Glamondans. — Petit dépôt tenu en bon ordre. mais sans inventaire ni classement officiel.

Gonsans. — Pas de documents anciens. Les registres paroissiaux qui remontaient à 1576 ont disparu jusqu'en 1792. Le maire actuel ignore ce qu'ils ont pu devenir. Les archives sont un peu bouleversées dans le petit cabinet attenant à la salle de mairie et exposées aux rongeurs. Des mesures sont à prendre contre l'humidité. L'inventaire fait en 1888 n'est pas à jour.

Goux-lez-Usiers. — Dépôt toujours en bon état, comme, du reste, tous ceux du val d'Usier, où il n'est rien épargné pour arriver à une conservation parfaite.

Grange-Narboz. — L'inventaire de 1885 n'a pas été tenu à jour ; malgré cela, le dépôt reste en bon ordre. A noter les actes importants et les tenues de justice des Granges-Narboz qui seraient mieux à leur place aux archives départementales. Registres paroissiaux de 1659. Cadastre en très mauvais état à relier et coller sur toile.

L'Hôpital-du-Grosbois. — En dehors des registres paroissiaux et d'un arpentement de 1768, pas de titres anciens. Les archives sont mal installées dans un local très humide, et il serait urgent de transporter les placards qui les contiennent dans une salle plus éclairée et plus saine.

Landresse. — Cette commune possède un fonds d'archives anciennes assez important, le tout conservé dans un buffet à six serrures. Un inventaire de ces documents serait utile. Nous y pourvoirons après la guerre. Les archives modernes sont assez bien organisées, quoique sans classement méthodique.

Magny-Chatelard. — Dépôt minuscule enfermé dans un placard à l'école. Peu de papiers. Etat civil et recueil reliés.

Naisey. — Ce dépôt, classé d'une façon méthodique peu avant la guerre, a conservé son bon aspect. Tous les documents sont recueillis dans des cartons étiquetés avec références correspondant à l'inventaire, bien tenu à jour.

Nods. — Peu d'ordre dans les archives de cette commune. Tout est pêle-mêle dans les placards ; les imprimés sont mélangés aux titres manuscrits et des recherches y sont difficiles. Les délibérations datent de l'an VIII. Les registres paroissiaux qui, naguère, existaient depuis 1720. manquent aujourd'hui jusqu'à 1773.

Orsans. — La tenue des archives laisse à désirer. Aucun classement n'en a encore été fait. L'état civil remonte à 1687 et non à 1773. Arpentement de 1765. Délibérations de 1789. Le cadastre est en mauvais état.

Orve. — Pas de salle de mairie. Les archives sont au domicile du maire et en bon état. Toutes les reliures sont à jour.

Ouhans. — Cette année encore, comme dans nos précédentes visites, j'ai demandé à M. le Maire d'envoyer à la préfecture un coffre de vieux papiers et parchemins pour en faire le classement. L'inventaire des archives modernes fait en 1905 n'est pas tenu à jour. Délibérations de 1790. Trois terriers du XVIIIe siècle. Un peu plus d'ordre dans ce dépôt serait à désirer.

Ouvans. — Ce dépôt est dans le désordre le plus complet. Toutes les publications sont en feuilles et pêle-mêle dans un cabinet attenant à la mairie. L'état civil lui-même n'a pas eu plus de soins que les imprimés ; dès son début. 1792, il est en feuilles, pliées, brisées, souvent en morceaux, et il serait étonnant qu'en pareil état on n'y trouve des lacunes. M. le Maire a promis de le faire relier de suite ; nous y veillerons.

Petite-Chaux. — Mairie organisée avec assez de soins, mais sans inventaire. Les registres d'état civil et les recueils sont soigneusement reliés. Le cadastre laisse à désirer.

Rantechaux. — Local très convenable et installation suffisante. Arpentement de 1763. Pas d'état civil ni de documents anciens.

Renédale. — Pas de mairie ; les titres sont conservés à l'étroit à la mairie d'Ouhans.

La Rivière. — Inventaire de 1897 scrupuleusement tenu à jour. Toutes les reliures sont exactement faites. C'est presque un dépôt modèle que celui-ci.

Saint-Antoine. — Ce dépôt a été classé en 1905, selon le cadre officiel. Si la mise dans leurs cartons respectifs des papiers postérieurs à cette date et la tenue à jour de l'inventaire étaient faites, la situation serait très satisfaisante. A noter deux liasses de papiers anciens et surtout l'état civil qui remonte à 1589, époque où la commune faisait partie de l'évêché de Lausanne.

Saint-Gorgon. — Dépôt bien organisé et reliures à jour. Les registres paroissiaux figurent dans nos inventaires comme remontant à 1699 ; nous ne l'avons trouvé que depuis 1793. Les anciens maires n'ont pas connu l'existence d'état civil antérieur. Le cadastre demande quelques réparations.

Sainte-Colombe. — L'inventaire rédigé en 1905 est tenu à jour, partant, dépôt assez bien organisé. Les archives sont toujours à l'humidité. L'état civil de 1793 à 1823 est encore en feuilles et aurait besoin de reliure.

Sombacourt. — Cette commune fait partie du val d'Usier, où tous les dépôts sont parfaitement organisés. Ici cependant quelques liasses de vieux documents seraient à classer et le cadastre à relier ; mais l'ensemble du dépôt est très satisfaisant.

Vanclans. — Les archives pourraient être mieux tenues. Un classement méthodique s'impose. L'état civil est de 1793. Un arpentement de 1802.

Vaux-et-Chantegrue. — La tenue de ce dépôt laisse à désirer. La commune pourrait facilement faire la dépense d'un classement de ses archives. Nous enverrons des instructions dans ce sens.

Vellevans. — Aucune trace de classement dans les archives qui, cependant, méritent un soin spécial, étant donné l'importance des titres anciens. Tout est bouleversé et mélangé dans les placards et les recherches y sont difficiles. Nous rappellerons à M. le Maire la promesse qu'il a faite de mettre ordre à son dépôt après les hostilités.

Propositions budgétaires pour 1917

Chapitre XVI

	1916	1917
Article 1er. — Traitement de l'archiviste, du chef de bureau des archives et d'un employé, et remboursement de 1 °/. sur la retenue . .	9.594 »	9.594 »
Art. 2. — Indemnités familiales et compensatrices au personnel des Archives.	1 000 »	1.000 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier. . . .	675 »	675 »
Art. 4. — Dépense de chauffage et d'éclairage.	425 »	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles, balayage et nettoyage des bureaux	600 »	600 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres et abonnement au *Journal officiel*. . .	250 »	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861), du répertoire numérique et de documents divers.	600 »	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »	500 »
Art. 9. — Assurance des collections et des archives.	200 »	200 »
Art. 10. — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc	300 »	300 »
Total . .	14.144 »	14.144 »

RÉPERTOIRE SOMMAIRE

DES

TITRES DE FAMILLES

(SÉRIE E. — SUPPLÉMENT)

(Les numéros suivis d'un * indiquent des registres)

2646 (1). **ABANTON (D').** — Enlèvement de Perrenette d'Abanton, par Etienne Mairot, de Pesmes. Lettres de grâce. 1570-1572

ABRIOT, de Conliège. — Succession de Claudine Jannet, épouse de Philippe André, revendiquée par Benoît Abriot ; traité de mariage et testament ; succession de Pierre Abriot et de Clauda Nicolas 1629-1675

2647. **ACCOSTE (D').** — Correspondance ; diète des treize cantons relative au rétablissement de la neutralité avec la Suisse 1643

ACHEY (D'). — Achats de vignes à Besançon ; duel de M. de Thoraise avec le sieur de de Janville (?) ; autre duel entre le chevalier d'Achey et le sieur d'Ourville. 1564-1688

AILLEPIERRE (D'). — Rente au profit de Marguerite Grenot, de Dole 1669

2648. **ACAY (D'),** de Myon. — Titres sur l'abbaye de Sorrèze (ou de La Paix), diocèse de Toulouse, dont l'abbé d'Agay était titulaire ; rentes ; fondations faites en l'église de Poligny par Hugues et Jean d'Agay; fondation de place au séminaire ; chapelle du Saint-Esprit de Quingey ; titres de la famille Boitouset ; alliances de Boisset, Raguz de Rennes, de Brugnard, de Moissey, de Cramans, etc. Revenus de la chapelle de Château-Chalon ; succession de Philippe-Joseph Pétremant de Mutigney, etc 1621-1793

(1) Les nos précédents, de 1 à 2645, sont relatifs au supplément du fonds du comté de Montbéliard, paru en 1915.

2649* **AGAY (D')** (suite). — Terrier de la seigneurie de Cléron possédée par Anne-Ignace Boitouset d'Epenoy, douairière d'Antoine-Philibert d'Agay 1768

2650. **AIGREMONT (D').** — Partage de la succession de Jean d'Aigremont (1485). Transaction entre Jean-François d'Aigremont et Claude de Mesnay au sujet de la maison dépendant du fief de chambellan de l'archevêque.......... 1662

ALEPY, de Salins. — Lettres de noblesse ; alliances ; arbre généalogique .... XVIIIe siècle

ALIX, abbé de Saint-Paul. — Obligation, par l'abbé Alix et ses frères, au profit des sieurs de Basle, Luc Maréchal, Léonard Choulier, de Besançon, et Pierre Cuinet, de Rome, ladite obligation niée par cet abbé ; amodiation de biens au Petit-Mercey 1642-1670

ALLAMAND DE MOLPRÉ (D'). — Traité de mariage ; rentes constituées au profit d'Adam Jacques et des religieux de Saint-Claude ; relations d'une dame d'Allamand avec un sieur de Bannans ; saisie et vente des biens de François d'Allamand ; succession de Marguerite de Saint-Maurice, etc. .... 14..-1742

2651. **ALLARD D'ASTIER (D').** — Correspondance ; notes de fournisseurs. Empreintes de cachets aux armes de la maison d'Astier. Pouvoir (signé de Chauvigny, Billon, Hoston et Cambronne) donné au sous-lieutenant d'Allard de lever des recrues ....: .... XVIIIe s.

ALTÉRIET. — Propriétés de Parcey. — Procès contre Anne Camu, veuve de Nicolas Altériet. Succession de Claude Ragasse. Lettre de recommandation du roi d'Espagne en faveur de J.-B. Altériet, etc. 1628-1656

ALVISET. — Contestation relative à des propriétés de Torpes et Velesmes ; testament de Bonav. Maréchal, épouse du président Alviset. Biens de Morey, Molay et Confracourt. Pièce relative au reclus Alviset. Lettre du président Alviset concernant la création des jeunes magistrats des cours et tribunaux 1670-1841

2652. **AMANDRE (D').** — Procès relatif à la terre de Chantonnay ayant appartenu à Caroline d'Autriche, usufruitière des biens de François-Thomas d'Oiselay. — Mauvais traitements de Claude-Charlotte de Rouhier, épouse du sieur Jacquot de Rosey, envers Gabrielle d'Amandre sa tante 1635-1729

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de M. l'Archiviste départemental sur le fonctionnement de son Service pendant l'année 1916.

Rapport de M. A. Dornier, archiviste adjoint

Conformément aux prescriptions réglementaires, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel sur le fonctionnement du Service des Archives.

Cette année, ainsi que pour les deux précédentes, j'ai dû assumer la responsabilité et la bonne marche de notre important dépôt. J'ai visé et j'espère avoir atteint ce but, à donner satisfaction à tous, et notamment aux érudits, toujours en quête de nouveaux champs d'investigations et de faits historiques inconnus à donner aux Comtois si curieux de connaître leur pays.

Malgré la gravité des événements qui se déroulent depuis plus de trois années, les archives ont été fréquentées, et surtout par des travailleurs que leur âge et leur situation particulière laissaient libres de poursuivre leurs recherches. Parfois même des mobilisés, habitués en temps de paix à fouiller les dépôts de leur province, se sont sentis attirés par la richesse de notre dépôt et sont venus y occuper avec succès leurs loisirs. Aussi, le nombre des recherches n'a pas diminué, et je suis heureux d'avoir pu, souvent seul, assurer le service du public en même temps que continuer mes travaux de classement et d'analyse des fonds anciens.

Expéditions. — Celles-ci ont produit la somme de 6 fr., qui a été versée à la Trésorerie générale le 27 janvier dernier.

Versements. — Des bureaux de la Préfecture, seul celui de la comptabilité nous a fait un versement ; ce sont des pièces comptables et une certaine quantité de volumes de lois, d'instructions, etc., plutôt encombrants qu'utiles pour ce service.

Je suis heureux d'enregistrer aussi un versement de l'Administration des ponts et chaussées. M. l'Ingénieur en chef a bien voulu se dessaisir, au profit des Archives, de documents d'une valeur historique incontestable, notamment des cartes anciennes de la Franche-Comté, de Querret et de Cassini ; du cuivre original de la « *Carte itinéraire de la Généralité de Besançon, dressée en 1788 par ordre de M. de Caumartin de Saint-Ange, intendant de Franche-Comté* », et de l'*Etalon métrique*, en cuivre jaune.

Dons. — M. le prince de Bauffremont a bien voulu enrichir notre dépôt des pièces suivantes :

Arbres généalogiques, sur parchemin, de la maison d'Achey, contenant les armoiries peintes de toutes ses alliances, notamment celles de la maison de Bauffremont ;

Des copies authentiques des lettres patentes conférant à la maison de Bauffremont les titres de : cousin du roi de France, de duc et pair de France, et de comte de l'Empire français ;

Notice sur Pierre de Bauffremont, comte de Charny (1400-1473), par Roger-Alexandre-Jean, prince duc de Bauffremont (Manuscrit de sa main, rédigé à Scey-sur-Saône et à Brienne en 1858) ;

« Fragments inédits de la main de la duchesse de Bauffremont, née de La Vauguyon », ou : manuscrit formé de pensées, proverbes, pièces de vers, lettres, etc., recueillis par Marie-Antoinette-Rosalie-Pauline de Quélen de La Vauguyon, épouse d'Alexandre-Emmanuel-Louis, prince, duc de Bauffremont.

Nous devons aussi à la libéralité de M. Pinault, officier en retraite à Salins, des documents des xve et xviie siècles sur la seigneurie de Saffres (Côte-d'Or), et sur les familles Boudier, de Dole, Guyerche, de Crozon, de Maizières, etc. (xve-xviiie siècles).

Achats. — J'ai eu la bonne fortune de découvrir, en fouillant chez les bouquinistes de la ville, l'état civil ancien des années 1547 à 1638 des communes de Chalèze, Chalezeule, Roche, Thise et Novillars. Peu de localités du département, trois ou quatre seulement, en possèdent de date aussi reculée. Inutile de dire que je me suis empressé de le sauver d'une destruction presque certaine.

Classements. — L'année dernière, j'ai donné, comme annexe à mon rapport, la première partie du supplément des titres de familles conservés dans notre dépôt, c'est-à-dire de la lettre A à la lettre L. La fin de ce travail paraîtra dans ce volume. Ce n'était pas mince besogne que de mener de front recherches et classements. Plus de 1.000 articles ont été mis en ordre et analysés pendant ces deux dernières années. J'espère que les chercheurs me sauront gré de ces efforts et qu'ils voudront bien me pardonner les inexactitudes qu'ils pourront rencontrer au cours de leurs dépouillements. J'ai facilité leur besogne en terminant ce répertoire d'une table générale, instrument nécessaire pour opérer vite et bien.

Archives communales — Inspections

Localités inspectées pendant l'exercice 1916-1917

Allondans.
Arc-sous-Montenot.
Arcey.
Belvoir.
Bonnétage.
Branne.
Charbonnières.
Chaux-lez-Clerval.
Courcelles-Montbéliard.
Dambelin.
Désandans.
Durnes.
Echevannes.
Evillers.
Faimbe.
Germéfontaine.
Goux-lez-Dambelin.
Les Grangettes.
Guyans-Durnes.
Hyèvre-Magny.
Hyèvre-Paroisse.
Issans.
Lanthenans.
Lavans-Vuillafans.
Longeville.
Mambouhans.
Oye-et-Palet.
Paroy.

Peseux.
Pessans.
Rahon.
Remoray.
Saint-Gorgon.
Saint-Point.
Samson.
Septfontaines.
Vaivre.
Vaux-et-Chantegrue.
Villers-Chief.

Allondans. — Dépôt passable. Etat civil en feuilles jusqu'en 1832. Le cadastre est en mauvais état.

Arc-sous-Montenot. — Archives fort bien tenues et munies d'un inventaire tenu à jour. Registres d'état civil ancien datant de 1561. Rentiers des XVe et XVIe siècles, avec franchises concédées aux habitants par les seigneurs de Pontailler.

Arcey. — L'inventaire des archives classées en 1889 n'est pas tenu à jour. L'ensemble de ce dépôt reste en bon ordre.

Belvoir. — Les archives anciennes de Belvoir sont très curieuses. Plusieurs fois déjà elles ont été demandées pour être classées. Il est regrettable qu'une telle situation subsiste après tant de démarches faites pour la conservation de ces précieux titres.

Bonnétage. — Depuis notre dernière inspection, M. le maire a fait réintégrer à la mairie les archives anciennes qui étaient depuis longtemps au presbytère. Il n'y a donc plus d'empêchement au classement des papiers de la mairie. Nous espérons que M. le maire s'y emploiera.

Branne. — Quelques améliorations sont à apporter à l'entretien de ce dépôt en apparence classé. Les reliures des publications officielles sont en retard. Des instructions seront adressées à M. le maire, qui a promis de s'y intéresser.

Charbonnières. — L'inventaire de 1884 n'est pas tenu à jour. Classement des archives à remanier. Reliure de l'état civil à compléter ; cadastre à réparer.

Chaux-lez-Clerval. — Petit dépôt bien à l'étroit, mais en assez bon ordre. Arpentement de 1780 en très mauvais état.

Courcelles. — Nous avons noté une certaine amélioration dans la tenue des archives, dont la situation laissait à désirer il y a quelques années. Les publications officielles ne sont ni classées ni reliées.

Dambelin. — Cette commune n'a jamais tenu compte des observations ni des conseils qu'on n'a cessé de lui donner depuis bien des années. L'ancien état civil, qui date de 1529, est toujours en feuilles déchirées et exposé aux rongeurs. La plus grande partie des archives demeure au domicile du maire, malgré la place suffisante qui existe à la mairie pour les recevoir. Espérons que cet état changera après les hostilités.

Désandans. — Etant donné la place et la situation de la nouvelle salle de mairie, il serait à souhaiter que l'état des archives n'y fasse pas une note discordante.

Durnes. — Les archives ont été classées en 1908 et demeurent bien entretenues.

Echevannes. — Ce dépôt est loin d'être en bon ordre ; c'est un pêle-mêle des archives et des imprimés ; un classement s'impose aussi bien que la reliure de l'état civil et du cadastre.

Evillers. — Peu d'observations à ajouter aux remarques faites lors de la précédente vérification. Les papiers sont toujours en bon état.

Faimbe. — S'il n'y a pas de mairie dans cette commune, ce n'est pas faute de locaux. Les archives sont en désordre dans une ancienne salle d'école inutilisée. Il serait donc facile de remédier à cette situation.

Germéfontaine. — Beaucoup de désordre dans cette mairie. Archives anciennes et modernes à classer.

Goux-lez-Dambelin. — Etat passable. Le cadastre et l'état civil sont aujourd'hui reliés ; il y a donc progrès dans la tenue de ce dépôt resté longtemps négligé.

Les Grangettes. — Les archives anciennes sont conservées dans un vieux coffre à deux serrures, mais pas exempt d'humidité. M. le maire fera le nécessaire pour que cet état de choses ne nuise pas à l'état civil, qui date de 1659, et aux titres précieux. Les collections administratives auraient besoin d'être reliées.

Guyans-Durnes. — Archives de peu de conséquences et non reliées ; les papiers modernes auraient besoin d'être mis en ordre.

Hyèvre-Magny. — Le logis qui abrite les archives ne peut pas être considéré comme salle de mairie ; c'est une baraque exposée à la pluie et aux vents. Les principaux documents sont donc, à juste titre, au domicile du maire, mais sans aucun classement.

Hyèvre-Paroisse. — Ce dépôt a toujours été tenu en bon ordre ; M. le maire est fier de sa situation et ne néglige rien pour son entretien.

Issans. — Cette commune pourrait servir de modèle à ses voisines. Tout y est en ordre dans un placard bien aménagé et les reliures sont à jour.

Lanthenans. — Mairie mal éclairée et humide. Les archives insignifiantes sont déposées au domicile du maire. L'ancien état civil date de 1582.

Lavans-Vuillafans. — Les registres d'état civil ancien auraient besoin d'être reliés ; ils datent de 1669. L'ensemble de ce dépôt est passable. Deux arpentements de 1763 et 1765.

Longeville. — Installation convenable. Classement et inventaire à renouveler. Registres d'état civil paroissial à faire rentrer à la mairie.

Mambouhans. — Petite commune sans mairie et presque sans archives. L'état civil, le cadastre, le registres des délibérations, etc., sont au domicile du maire.

Oye-et-Palet. — Dépôt bien tenu et suffisamment classé. Tous les documents sont renfermés dans des cartons portant leurs lettres de séries et les numéros correspondants à l'inventaire, qui est tenu à jour. La bibliothèque est en bon état et les publications reliées. Arpentements de 1765 et de 1786. Registres paroissiaux de 1671.

Paroy. — Salle de mairie excessivement humide. Les brochures disparaissent sous d'épaisses couches de moisissures. Les archives anciennes sont dans un tiroir où elles se décomposent faute d'air et de soleil. L'état civil ancien, cependant, et un arpentement de 1739, sont dans un endroit plus sec.

Peseux. — Dépôt bien ordonné, quoique reliures attardées. Pas de documents anciens.

Pessans. — Les archives de Pessans n'ont rien à envier à celles de Paroy, commune voisine. Local assez humide, sans éclairage ni aération. Papiers et état civil couverts de moisissures. Les titres anciens, remarqués dans de précédentes vérifications, ont disparu.

Rahon. — La mairie est occupée par des militaires et laissée un peu à l'abandon ; mais les principaux documents sont au domicile du maire.

Remoray. — Il y a progrès dans la bonne tenue des archives dont l'état laissait à désirer. Les reliures sont à jour. Les titres anciens mériteraient un classement spécial ; ils sont renfermés dans un vieux coffre en chêne à plusieurs serrures. Etat civil de 1702.

Saint-Gorgon. — La situation de ce dépôt laisse à désirer. Pas de classement, pas d'inventaire. L'ancien état civil, mentionné dans de récents procès-verbaux d'inspection comme remontant à 1699, a disparu ; il n'est à la mairie que depuis 1793.

Saint-Point. — Cette commune est aussi riche en documents anciens que Remoray, commune voisine ; mais de même ces titres méritent d'être classés. Les papiers anciens auraient besoin d'être mis en ordre et inventoriés et les publications officielles d'être reliées. Registres paroissiaux de 1641.

Samson. — Etant donné l'humidité du local municipal, où toutes les archives sont abandonnées et foulées aux pieds, le maire conserve à son domicile les pièces importantes telles que l'état civil, le cadastre, les délibérations, etc. Il y aurait besoin de beaucoup d'ordre dans ce dépôt.

Septfontaines. — Archives bien installées, mais l'inventaire n'est pas tenu à jour. Pas de titres anciens en dehors des arpentements de 1742 et de 1784. Registres paroissiaux depuis 1659.

Vaivre. — M. le maire dit qu'il n'y a pas d'archives dans sa commune. Cependant nous avons remarqué, il y a quelques années, que le registre des délibérations n'avait pas été signé depuis 1891. Des observations ont été faites à ce sujet à l'ancien maire, décédé. Nous ignorons donc si l'on en a tenu compte.

Vaux-et-Chantegrue. — Peu d'archives modernes. En revanche, précieux documents anciens, qui demandent à être classés. Etat général passable, quoique reliures en retard.

Villers-Chief. — Dépôt en bon ordre, quoique l'inventaire ne soit pas tenu à jour. Les titres anciens ont conservé leur vieux coffre de chêne, où sont mélangés parchemins et papiers qui méritent d'être classés.

Propositions budgétaires pour 1918

CHAPITRE XVI

	1917	1918
Article 1er. — Traitement de l'archiviste, du chef de bureau des archives et d'un employé, et remboursement de 1 °/. sur la retenue . .	9.591 »	9.591 »
Art. 2. — Indemnités familiales et compensatrices au personnel des Archives.	1.000 »	1.000 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier.	675 »	675 »
Art. 4. — Dépense de chauffage et d'éclairage.	425 »	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles, balayage et nettoyage des bureaux	600 »	600 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres et abonnement au *Journal officiel*. . .	250 »	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861), du répertoire numérique et de documents divers.	600 »	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »	500 »
Art. 9. — Assurance des collections et des archives.	200 »	200 »
Art. 10. — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc	300 »	300 »
TOTAL . .	14.141 »	14.141 »

DÉPENSES

Chapitre 16

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ET COMMUNALES

Rapport de M. A. DORNIER, archiviste adjoint

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le service des archives départementales et communales du Doubs pendant l'année 1917-1918.

Local. — Comme l'année dernière, je n'ai rien à signaler de défectueux dans l'état actuel du local des archives. Il me paraît bon, cependant, de noter dès maintenant que sous peu la place manquera pour recevoir les versements futurs des divisions de la préfecture. Mais le pavillon que nous avions mis à la disposition de l'Inspecteur de l'Assistance publique est devenu vacant. Dès qu'il en sera besoin, nous pourrons réoccuper cet immeuble sans avoir à toucher à l'aménagement et au rayonnage du grand bâtiment.

Versements. — Dans le cours de l'année, les bureaux de la préfecture nous ont versé environ 1.000 dossiers ou registres qui occupent actuellement tous les vestibules du rez-de-chaussée. Faute de personnel et surtout d'un garçon de bureau, je ne puis ni en entreprendre le classement, ni les transporter dans les salles où chaque série a sa place ; par ailleurs, le service du public et les recherches exigent ma présence continuelle dans la salle de travail.

La trésorerie nous a aussi fait un versement considérable de registres et de paquets. Dès que j'en aurai les moyens, je les ferai transporter au troisième étage du bâtiment où se trouvent au complet les documents de cette administration.

Recherches et expéditions. — Le nombre des recherches s'est maintenu dans la moyenne ordinaire.

Il n'a été, pendant cet exercice, expédié aucun rôle de pièces antérieures ou postérieures à 1790.

Dons et acquisitions. — Les archives ont eu la bonne fortune de s'enrichir d'environ 10.000 documents.

M. le lieutenant de Velna, maire d'Arcier, possesseur des archives de cette seigneurie et propriétaire du château, ancienne résidence de tous les seigneurs de cette terre, a bien voulu, après quelques démarches faites auprès de lui, se dessaisir, à notre profit, de ce fonds intéressant, dont l'importance, pour l'histoire locale aussi bien que pour celle de la Maison de Chalon, n'échappera à personne. J'en ai fait de suite le classement, et l'analyse de ces documents sera l'annexe de ce rapport.

A ces pièces relatives à la seigneurie d'Arcier, M. de Velna a ajouté des titres concernant : 1° les familles Baulard, de Gray ; Boban, de Villersexel ; Eclangeon La Baume ; Foyot, de Jussey ; de La Houssière ; Labbey, de Vesoul ; Lieffroy et Millot, de Besançon ; O Meara, de Newton ; Parret de Moyron ; Sombarde, d'Ornans ; Vautherin, de Sainte-Marie ; 2° les communes de Besançon, Calmoutier, Cendrey, Chalèze, Dammartin, Durnes, Eprel, Etalans, Foucherans, Gendrey, Jussey, Lambrey, Lavans-Vuillafans, Levier, Mercey et Gevigney, Morre, Noidans-lez-Vesoul, Orchamps (Jura), Saules, Traves, Trepot, Vaire-le-Grand et Vernierfontaine (XVIe-XIXe s.).

Nous avons aussi reçu :

De M. le chanoine de Vregille, les papiers de la famille Caubet de Montussaint ; la charte originale, sur parchemin, des lettres de noblesse accordées en 1592 à Pierre Bretenois, de Dole, avec les armoiries peintes de cette famille : d'*azur à la bande d'or chargée de trois étoiles de gueules ;* les titres de la famille Foyet descendant des Bretenois ; les preuves de noblesse de la famille De Pierre, etc.

De M. l'abbé Musy, aumônier de l'hôpital Saint-Jacques

de Besançon, des pièces relatives aux communes d'Evans, Frasnes-les-Moulières, Lavernay et Placey, Marnay, Noironte, Ougney (Jura) et Recologne (1508-1771).

De M. Coppier, une carte de la Franche-Comté à l'époque romaine.

Notre bibliothèque s'est augmentée de dix volumes du *Panthéon de la Légion d'honneur*, et de trente volumes des *Mémoires de la Suisse romande et du Musée historique de Neuchâtel et Valangin*.

Classements. — Au cours des deux exercices précédents, toute mon activité a été consacrée au classement et à l'analyse des titres de familles de notre dépôt. Mes efforts ont été couronnés de succès puisque, au début de cette année, j'ai pu former un petit volume de 372 pages et rendre de réels services aux historiens et aux chercheurs qui l'ont consulté.

Les titres de communes, suite logique des titres de familles, forment, dans notre dépôt, une masse considérable. Leur dépouillement et leur analyse exigeront plusieurs années : j'ai commencé ce travail et j'espère le mener à bonne fin.

Archives communales. — Inspections

Pendant l'été, j'ai visité, comme d'ordinaire, 50 dépôts communaux. En voici la liste : Abbenans (Maiche), Accolans, Adam-lez-Vercel, Les Alliés, Bathenans, Bournois, Brères, Bugny, Charnay, La Chaux, Chay, Chenecey-Buillon, Chevigney-Vercel, Courcelles-Quingey, Courtefontaine, Cubrial, Cuse, Cubry, Cussey-sur-Lizon, Dammartin, Dommartin, Echay, Etrappe, Fessevillers, Gemonval, Geney, Gilley, Goumois, Goux-Quingey, La Grand'-Combe-de Morteau, Houtaud, Indevillers, Liesle, Lombard, Mancenans-l'Isle, Montfort, Myon, Palantine, Pont-les-Moulins, Quingey, Ronchaux, Rouhe, Saint-Hippolyte, Soulce, Soye, Trévillers, Uzelle, Vaufrey, Vellerot-Vercel et Vercel.

Parmi les documents les plus importants et que nous recommandons sans cesse à la sollicitude des gardiens

des mairies, se place en première ligne la série des anciens registres paroissiaux de baptêmes, mariages et inhumations qui ont précédé l'état civil. Dans plusieurs dépôts, ces registres remontent au milieu du XVIe siècle. Est-il besoin de dire l'intérêt qu'ils présentent pour les familles ? Pourtant il m'est arrivé pusieurs fois, en fouillant minutieusement dans des papiers relégués au grenier de certaines mairies, de retrouver quelques-uns de ces registres, mis au rebut, parce que soi-disant illisibles et inutiles. Je n'ai pas besoin de dire qu'ils ont été vite remis à la place qu'ils méritent dans les archives. Mais, et ceci est plus grave, je ne peux m'empêcher de signaler la disparition, dans certaines mairies, de plusieurs registres paroissiaux inventoriés en 1878 par J. Gauthier, archiviste. Que sont-ils devenus ? A cette question, les maires répondent invariablement qu'ils ignoraient même l'existence de ces documents. Il y aurait, à notre humble avis, un remède, et bien simple, à employer, pour éviter ces soustractions : ce serait d'obliger les municipalités à verser aux archives départementales toutes les pièces antérieures à 1790. Bien des maires seraient heureux d'adhérer à cette mesure qui atténuerait leur responsabilité.

Propositions budgétaires pour 1919.

Chapitre XVI

	1918	1919
Article 1er. — Traitement de l'archiviste, du chef de bureau des archives et d'un employé; et remboursement de 1 °/. sur la retenue . .	9.594 »	9.594 »
Art. 2. — Indemnités familiales et compensatrices au personnel des Archives.	1.000 »	1.000 »
Art. 3. — Dépouillement extraordinaire des archives, achat de cartons, reliures, frais de bureau, entretien et achat de mobilier. . . .	675 »	675 »
Art. 4. — Dépense de chauffage et d'éclairage.	425 »	425 »
Art. 5. — Frais de versement et de transport d'archives. — Appropriations matérielles, balayage et nettoyage des bureaux	600 »	600 »
A reporter . . .	12.294 »	12.294 »

Report.	12.294 »	12.294 »
Art. 6. — Acquisition de documents, de livres et abonnement au *Journal officiel*. . .	250 »	250 »
Art. 7. — Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861), du répertoire numérique et de documents divers.	600 »	600 »
Art. 8. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers	500 »	500 »
Art. 9. — Assurance des collections et des archives.	200 »	200 »
Art. 10. — Entretien du dépôt, tablettes, rayons, etc	300 »	300 »
TOTAL . . .	14.144 »	14.144 »

Maurice PIGALLET

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DU DOUBS

1919



BESANÇON
IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE MILLOT FRÈRES
20, Rue Gambetta, 20

1920

MAURICE PIGALLET

RAPPORT

SUR LES

ARCHIVES DU DOUBS

1919

I. — Archives de l'Etat et du Département

Mobilisé dès le 2 août 1914 jusqu'au milieu de l'année 1919, je viens, après presque cinq années passées au front, de reprendre la direction des Archives du Doubs. Il m'est agréable tout d'abord de constater que, si dans certains départements, les archives furent complètement fermées ou à peine entr'ouvertes, dans le Doubs, grâce à l'archiviste adjoint, demeuré seul, sans garçon de bureau pendant la plus grande partie du temps, le service ne fut pas interrompu. Bien plus, des travaux, dont je parlerai plus loin, purent être publiés, et dès 1915, le public studieux commença à reprendre le chemin du dépôt.

AFFAIRES DIVERSES

Recherches. — Dans les années qui précédèrent la guerre, les recherches avaient subi une progression rapide : de 771 pendant l'année qui précéda mon entrée en fonctions, elles passaient à 1.025 en 1903-1904 ; en 1912-1913, elles atteignaient 2.281. Pendant la guerre elles subirent une sérieuse diminution : 1.480 en 1914 ; elles tombèrent à 480 en 1914-1915 ; en 1915-1916 elles remon-

tent à 1.280 ; depuis, pendant les années de guerre, elles se sont maintenues vers ce chiffre, avec une tendance à remonter depuis le commencement de 1919.

Local. — Il a été maintenu en bon état pendant la guerre. A signaler quelques dégats provoqués par un récent orage : les chêneaux obstrués et usés n'ont pu donner passage aux eaux de pluie dont une partie a pénétré dans les salles supérieures. Les liasses n'ont subi aucun dommage. Les services compétents ont fait procéder aux réparations les plus urgentes ; quelques peintures seraient encore à refaire.

A signaler également le défaut de place qui se fait de plus en plus sentir. Le pavillon voisin des archives, affecté autrefois au logement du secrétaire général, a été, par une délibération du Conseil général, mis à la disposition des archives, qui occupent seulement le premier étage ; il y a lieu d'envisager l'occupation du rez-de-chaussée.

Versements. — Au cours de l'année 1918-1919, il a été versé par :

La première division . .	800	dossiers.	
La deuxième division . .	50	—	
L'Assistance publique . .	300	—	
La Trésorerie	250	—	ou registres.
Divers.	50	—	
Total. . . .	1.450	dossiers.	

Soit environ 1.450 liasses ou registres qui, comme nous le verrons plus loin, sont en voie de classement.

Personnel. — Au début de la guerre, M. Jacoulet, garçon de bureau, fatigué, a dû se retirer. Pendant une vingtaine d'années il a fait preuve de conscience et de dévouement. Il a été remplacé au début de 1919 par M. Ponsot, garçon de bureau nommé à titre provisoire, dont j'ai eu l'honneur de vous adresser une demande en vue de sa titularisation. M. Ponsot, jusqu'ici, m'a donné satisfaction et commence à se mettre au courant du service.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements. — L'archiviste adjoint, resté seul pendant la plus grande partie de la guerre, a poursuivi le rangement de la série E, qui compte environ 15.000 liasses à classer. (Voir plus loin § Inventaires.) Avec le garçon de bureau récemment entré en fonction, il a commencé la mise en ordre des papiers versés par les administrations ; ces années dernières de nombreux versements avaient été faits au dépôt ; ils n'avaient pu être rangés faute de personnel ; leur classement, ainsi que celui des 1.450 liasses déposées cette année, est en voie de réalisation.

Inventaires, répertoires et catalogues. — L'état de guerre, comme nous l'écrivons au début de ce rapport, n'a pas entièrement interrompu nos travaux.

Dans notre rapport de 1914, que nous n'avons pu présenter entièrement terminé, par suite de notre mobilisation, nous exposions quel était l'état de la série E dans notre département.

On sait que cette série, d'après la circulaire ministérielle du 24 avril 1841, doit comprendre tous les titres (antérieurs à 1790) de féodalité, des communes, bourgeoisies, familles, corporations (minutes de notaires), etc. ; elle est très importante, et, son classement terminé, elle renfermera au moins 20.000 articles. M. Babey, ancien archiviste du Doubs, avait commencé autrefois le rangement et l'inventaire de ces fonds ; son travail, faute de temps, n'est resté qu'ébauché. (Voir rapport au préfet, 1914) ; 1.862 articles seulement ont été classés et inventoriés ; tout le reste constitue un *supplément*. Ce « supplément » a fait l'objet de nos travaux ; M. Babey avait analysé dans la première sous-série (*Titres féodaux*) 1.173 articles se rapportant au comté de Montbéliard ; en 1913-1914, nous avions répertorié 2.645 liasses constituant la suite et la fin des titres du comté de Montbéliard ; le volume renfermant ce catalogue (213 pages in-8°, Recueil des délibérations du Conseil général), dont l'archiviste

adjoint a rédigé la table et surveillé l'impression pendant notre mobilisation, a paru en 1915. L'archiviste adjoint, pendant la guerre, a rédigé le répertoire de tous les titres de familles du supplément de cette même série E (de 2.646 à 3.666, volume avec table, 372 pages. Délibérations du Conseil général, 1918). Aussi bien, il reste à classer et à inventorier, dans cette même série, les titres des communes, des corporations, minutes de notaires (très considérables dans le Doubs), soit environ 15.000 liasses. Le classement des fonds des communes, comprenant des documents de la plupart des communes de l'ancienne Franche-Comté, est en voie de réalisation. Par l'exposé ci-dessus, on peut se rendre compte de l'importance des archives anciennes du Doubs : une seule des séries de notre dépôt compte plus d'articles que toutes les séries anciennes de certains départements, même importants. D'autre part, pour la *Période révolutionnaire*, nous avons fait paraître un catalogue assez détaillé de la série Q (Domaines nationaux), rédigé en 1916, qui avait reçu l'approbation du Ministère de l'Instruction publique en 1908, et qui, faute de crédits, était resté manuscrit ; pendant notre mobilisation, l'archiviste adjoint a corrigé les épreuves et surveillé l'impression de ce volume qui a paru dans les délibérations du Conseil général. (Besançon, imprimerie Millot, 207 pages in-8°.) A cette occasion, il nous est agréable de remercier l'Assemblée départementale qui, en toutes circonstances, a bien voulu témoigner de l'intérêt à nos modestes travaux et leur donner l'hospitalité parmi les siens.

Avec le répertoire de la série L, que nous avons fait paraître en 1912, toutes les archives de l'époque comprise entre 1789 et 1800, et appelée *Période révolutionnaire*, sont pourvues de catalogues, imprimés avec tables.

A l'heure actuelle, malgré cinq ans de guerre pendant lesquels nos travaux ont subi un ralentissement forcé, voici quel est l'état des catalogues imprimés des différentes séries du dépôt et des archives des communes du département.

ÉTAT DES INVENTAIRES, RÉPERTOIRES ET CATALOGUES

I. — Archives de l'Etat et du Département

A. — Période antérieure à 1790

Archives civiles

Série B. — Chambre des comptes de Franche-Comté. Trésor des Chartes B. 1 à 540, par J. Gauthier. T. Ier. Besançon, imprimerie Paul Jacquin, in-4°, 1883, de VIII-247 pages.

Série B. (suite). — Chambre des comptes de Franche-Comté. Titres généraux, comptabilité, B. 541 à 1710, par J. Gauthier. T. II. Besançon, imprimerie Paul Jacquin, in-4°, 1887, de 364 pages.

Série B. (suite). — Chambre des comptes de Franche-Comté. Titres locaux B. 1711 à 3228, par J. Gauthier. T. III. Besançon, imprimerie Paul Jacquin, in-4° de XIV-389 pages.

Séries C. D. E. — Intendance. Université. Collèges. Titres féodaux. Titres de familles et de communes. Minutes de notaires, etc., par M. Babey. T. Ier. Paris, imprimerie et librairie de Paul Dupont, in-4° de 30, 12 et 285 pages. M. Babey, dans la série E avait classé et inventorié 1.862 articles.



Ainsi que nous l'avons exposé, il restait environ 18.000 articles à constituer et à cataloguer ; parmi ces derniers, ont été répertoriés et ont paru dans les volumes du Conseil général :

Série E (suite). — Comté de Montbéliard. (Supplément.) 1 à 2645, comprenant une table générale et une table de l'inventaire Babey, par Maurice Pigallet. Paris, librairie ancienne Honoré Champion, in-8°, 1915, de 213 pages.

Série E. (suite). — Titres de familles. (Supplément.) 2646 à 3636, par A. Dornier. Table générale. Besançon, imprimerie Millot, in-8°, de v-372 pages.

Archives religieuses

Série G. — Clergé séculier. (Archevêché, Chapitre métropolitain, Officialité diocésaine, Grand Séminaire, Eglises collégiales, etc.) G. I. et 1139, par J. Gauthier. T. Ier. Besançon, imprimerie Paul Jacquin, in-4°, 1890, de 455 pages.

Série G (suite). — Missionnaires de Beaupré, Chapitres, Eglises et Familiarités, Cures et Chapelles, etc. G. 1140 à 2381, par J. Gauthier et Maurice Pigallet. T. II. Besançon, imprimerie Paul Jacquin, in-4°, 1903, de LXXXVI-280 pages.

B. — Archives de l'époque révolutionnaire, 1789-1800

Série L. — Administration du Département, des Districts, des Cantons, Fonds divers. L. I à 2870 et supplément, par Maurice Pigallet. Table générale. Répertoire numérique. Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, 1912, in-4° de XII-341 pages.

Série Q. — Domaines nationaux. Q. I à 2202, par Maurice Pigallet. Table générale. (Catalogue publié dans les délibérations du Conseil général du Doubs). Besançon, imprimerie Millot, 1916, in-8°, 207 pages.

C. — Archives postérieures à 1790

Série V. — Cultes, par Maurice Pigallet. Répertoire numérique. Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, 1912, in-4°, de 15 pages.

Série U. — Justice, par Maurice Pigallet. Répertoire numérique. Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, in-4°, 1911, de 11 pages.

Série Y. — Etablissements de répression, par Maurice Pigallet. Répertoire numérique. Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, in-4°, 1911, de 11 pages.

II. — Archives communales

Etat sommaire des archives communales déposées aux Archives du Doubs, par Maurice Pigallet. (Délibérations du Conseil général). Besançon, imprimerie Millot, in-8°, 23 pages.

Baume-les-Dames. — Inventaire des archives antérieures à 1790, par J. Gauthier. Baume-les-Dames, imprimerie A. Broihier, in-4°, de VI-114 pages.

Clerval. — Inventaire sommaire des archives antérieures à 1790, par Maurice Pigallet et A. Dornier. Besançon, imprimerie Jacques et Demontrond, in-4°, 1910, de VIII-171 pages.

Montbéliard. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, suivi de l'inventaire sommaire des archives hospitalières, avec fac-similés de la *charte de franchise de 1285* et du *livre de bourgeoisie de 1318*, par Julien Mauveaux. Montbéliard, Société anonyme de l'imprimerie Barbier, in-4°, de VIII-264 pages.

Pontarlier. — Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1790, par Jules Mathey. Besançon imprimerie Paul Jacquin, in-4°, 1889, de x-145 pages.

III. — Divers

Notices, inventaires et documents sur l'histoire religieuse de la Restauration (1814-30), conservés dans les archives du Doubs, par Maurice Pigallet. (*Collection du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique.*) — Paris, F. Rieder et Cie. 1913, in-8°.

IV. — En cours de publication

Inventaires

Série H. — Clergé régulier (Abbaye de Saint-Vincent de Besançon), par Maurice Pigallet.

Série L. — Département : délibérations et arrêtés, etc., par Maurice Pigallet.

Répertoires

Série B. — B. 1 à 1710, par Maurice Pigallet.

Série M. — Personnel et administration générale.

Vente de vieux papiers

Au cours d'une visite faite par nous aux archives de la sous-préfecture de Pontarlier, dont le compte rendu figure dans la deuxième partie de ce rapport, nous avons constaté que ce dépôt contenait une grande quantité de papiers périmés qui pourraient être utilement vendus ; d'autre part, les rayonnages dans ce dépôt sont devenus insuffisants.

D'accord avec M. le Sous-Préfet, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir demander au Conseil général l'autorisation :

1° De vendre les papiers inutiles qui se trouvent actuellement dans les bureaux de la sous-préfecture. Cette vente serait faite par M. le Sous-préfet, qui observerait les formalités prévues par les règlements sur l'aliénation des papiers périmés ;

2° D'affecter le produit éventuel de cette vente à l'amélioration du local (établissement de nouveaux rayonnages, achat de cartons, bretelles, etc.). Une légère gratification, suivant l'usage, serait donnée au personnel de la sous-préfecture chargé du triage des papiers.

Cette vente, bien entendu, ne devra porter que sur les vieux papiers appartenant au département : une procédure spéciale devant être suivie pour les papiers qui sont la propriété de l'Etat.

Propositions budgétaires

Les propositions budgétaires pour le personnel sont conformes à l'arrêté préfectoral du 14 juillet 1919, pris en suite de la délibération du Conseil général du 28 avril 1919. En ce qui concerne le garçon de bureau, nous pro-

posons, pour la régularisation de sa situation, la modification suivante. M. Ponsot, garçon de bureau, nommé à titre provisoire par arrêté du 29 janvier 1919, dont nous vous demandons la titularisation, touche actuellement 160 francs par mois et 105 francs d'indemnité de cherté de vie, soit 265 francs par mois et 3.180 francs par an. Conformément à l'article 2 de l'arrêté susvisé, si M. Ponsot est titularisé, il devra recevoir 2.500 francs comme un garçon de bureau de 3e classe, n'étant entré aux archives que depuis moins de trois ans, et par analogie (voir art. 2, § 1), une indemnité éventuelle de logement de 300 francs, soit 2.500 + 300 = 2.800 francs par an au budget départemental. Il y a lieu d'examiner toutefois s'il est normal que la titularisation d'un employé entraîne pour lui une diminution de traitement qui peut sembler assez importante.

D'autre part, le crédit de l'article 3 (dépenses de chauffage et d'éclairage) qui n'a pas subi de modification depuis huit ans, en raison de la hausse constante des tarifs, est devenu tout à fait insuffisant ; nous proposons une augmentation de 100 francs, qui, nous l'espérons, avec une stricte économie, pourra suffire. Il en est de même pour l'article 7 (inspection des archives communales), qui n'a pas varié depuis 1888, c'est-à-dire depuis bientôt 32 ans. Il est inutile d'insister sur l'augmentation des frais généraux depuis un tiers de siècle. Nous proposons que le crédit inscrit à cet article soit porté à 1.000 francs. Nous ajouterons qu'après cinq ans de guerre, la situation générale des archives communales mérite de ne pas être négligée. Ces légères augmentations de crédit seront, dans une certaine mesure, compensées par le produit éventuel des expéditions qui ira, dès cette année, en s'améliorant ; par le boni à recevoir sur l'assurance des archives à la Mutuelle et par divers reliquats figurant à notre budget.

CHAPITRE XVI. — *Propositions budgétaires*

Art. 1er. — Traitement du personnel des archives et indemnité de logement du garçon de bureau.	18.930 »
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, achat de cartons et papiers, reliures, frais de bureau. Entretien et achat de mobilier.	675 »
A reporter	19.605 »

Report. . . .	19.605	»
Art. 3. — Dépense de chauffage et éclairage.	525	»
Art. 4. — Frais de versement et de transport d'archives, appropriations matérielles	600	»
Art. 5. — Acquisition de documents, livres et abonnement au *Journal Officiel*	250	»
Art. 6. — Publication de l'inventaire, du répertoire numérique et de documents divers	600	»
Art. 7. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers.	1.000	»
Art. 8. — Assurance des collections des archives. . .	200	»
Art. 9. — Entretien du dépôt, tablettes rayons. . . .	300	»
Total.	23.080	»

II. — **Inspection des archives des sous-préfectures, des établissements hospitaliers et des communes**

La mobilisation nous avait empêché de donner, dans notre rapport de 1914, le résumé des inspections faites au cours de l'année. Il a paru dans le rapport de l'archiviste adjoint, en 1915. A cette époque, la situation des archives communales, à quelques exceptions près, était généralement satisfaisante. Une guerre de plusieurs années ne leur a pas été favorable. Les maires et secrétaires de mairie ont été mobilisés dans un certain nombre de communes. Dans toutes, les nécessités du ravitaillement et d'écritures multipliées par les circonstances, ont souvent créé un désarroi préjudiciable aux titres communaux. D'autre part, plusieurs mairies ont été occupées par les troupes. Enfin, certaines communes sont trop peu importantes pour avoir un secrétaire ; elles n'ont pas même de mairie, et le maire conserve chez lui les papiers communaux. On peut, sur ce dernier point, établir une comparaison avec certains départements comme celui des Bouches-du-Rhône, par exemple, qui, pour une population actuelle de plus d'un million d'habitants, compte 109 communes ; dans le Doubs, pour moins de 300.000 habitants, il y a 636 communes ; il y en a plusieurs qui n'ont pas assez d'électeurs pour composer leur conseil municipal. Cette multiplicité d'organismes municipaux, qui, sans doute, complique l'administration, n'est pas favorable à la bonne conservation des archives. La rédaction de la Constitution de l'an III avait déjà trouvé que les com-

munes étaient trop nombreuses. Les unes lui paraissaient trop petites pour former une unité administrative réelle ; d'autres, comme Paris, Marseille, etc., trop grandes. Aussi, le mot *commune*, sans être supprimé, ne fut plus associé à l'idée de municipalité. Le canton devint la base de la nouvelle organisation. Il n'y eut, en principe, qu'une organisation municipale par canton avec une exception en faveur des communes peuplées de 5.000 à 100.000 habitants, qui eurent pour elles seules une administration municipale. Dans les communes inférieures à 5.000 habitants, il y avait un agent municipal et un adjoint élu qui faisait fonctions d'officier de l'état civil ; la réunion des agents municipaux de chaque commune formait la municipalité de canton.

Sans vouloir porter une appréciation sur les transformations administratives qu'ont subies la France et notre département (et dont on trouve encore les traces dans les archives des anciens cantons), nous avons cru devoir souligner une des raisons pour lesquelles les titres communaux ne peuvent pas être conservés avec tout le soin nécessaire. Ceci dit, il nous est agréable de rendre hommage à la bonne volonté constante que, depuis dix-sept ans, nous avons recontrée dans les municipalités pour seconder notre mission et, sur notre demande, faire classer les titres communaux toutes les fois qu'il y avait possibilité.

(Nous présentons ci-dessous, brièvement résumé, le résultat des inspections des communes que nous avons déjà visitées cette année).

Antoine (Saint-). — Les archives ont été classées en 1905 par l'archiviste adjoint ; elles sont renfermées dans des cartons et sont conservées à la mairie, dans une armoire et en bon état. Inventaire de 1905. Délibérations municipales de 1791. Les documents les plus anciens de 1333. Etat civil de 1548 (L. Gauthier indique 1589), relié et en bon état. Un registre pour l'administration de la commune de 1679 à 1790. Etat du bailliage de Pontarlier. La paroisse de Saint-Antoine comprenait en 1789 Maison-

Neuve et Fourcatier, Le Touillon-et-Loutelet ; dans les trois susdites communautés, il y avait « 97 feux ». Leur cahier de doléances demande : la diminution des pensions, « l'extinction des privilèges pécuniaires et spécialement de la portion colonique du clergé et de la noblesse qui possèdent la plus grande partie des biens du royaume », la confirmation des droits, immunités, libertés, usages et coutumes de la Franche-Comté, conformément aux traités de capitulation de la province avec Louis XIV d'heureuse mémoire. Un peu plus loin on trouve comme un écho des luttes du Parlement de Besançon, au § 5 : « Que toutes les lois soient constituées par les Etats généraux et que celles qui seront spéciales à la Franche-Comté, ainsi que les lettres patentes, soient envoyées aux Etats de la province, pour y être par eux délibéré avant qu'elles soient portées dans les registres du Parlement, afin d'ôter aux membres dudit Parlement la qualité de législateur, pour ne leur laisser que celle d'interprètes des lois » ; puis, la diminution du prix du « sel-rosières » ; l'interdiction de l'importation du blé quand il aura atteint 12 livres 10 sols ; l'abolition de l'impôt sur les cuirs qui, par sa variation, oblige les tanneurs à quitter leur profession ; il s'en suit que les souliers nécessaires au peuple, qui n'a ni chaises à porteur ni carosses, atteignent des prix exorbitants.

Ils réclament également que les paroissiens « soient déchargés de toutes pensions et de tout casuel envers leurs curés et vicaires, soit domestiques, soit en chef » ; pour cela, il faut augmenter leur portion congrue par des prélèvements sur les dîmes, et à défaut par « des pensions sur de gros bénéfices, par la réunion de bénéfices simples » ; il est honteux, ajoute le cahier, que de pauvres curés, de pauvres vicaires en chef, n'aient pas plus d'honoraires qu'un simple commis de ferme ou qu'un simple employé, tandis que de gros bénéficiers à simple tonsure réuniront sur leur tête plus de bénéfices ou de bien d'église qu'il n'en faudrait pour entretenir 50 ou 60 curés. Le chiffre de la population de la commune a relativement peu varié : 285 habitants en 1790, 321 en 1793, 268 en 1800, 247 en 1906.

Auxon-Dessous. — Il n'existe pas de titres communaux anciens. L'état civil de 1701. Délibérations municipales de 1790. Un registre de mutations de 1816. L'état civil est relié et en bon état ; les papiers modernes sont rangés dans des dossiers et suffisamment ordonnés. (V. Auxon-Dessus.)

L'église possède un panneau peint décorant le maître-autel et représentant la Trinité, XVIIᵉ siècle, classé le 5 décembre 1908.

La population de ce village a relativement peu varié : 290 habitants en 1790, 300 en 1800, 231 en 1906.

Auxon-Dessus. — Les archives sont à la mairie ; les registres d'usage courant au domicile du maire. Pas de documents anciens sauf l'état civil de 1593 (naissances) qui est relié et en bon état. Délibérations municipales de 1790. Le droit de collation de la cure appartenait au prieur de Bellefontaine (Emagny) ; en 1629, le prieur était messire Philippe Chifflet. (V. Archives du Doubs, G, 1122).

L'église possède plusieurs toiles classées :

La *Crucifixion*, 1623.

La *Présentation*, 1625.

L'*Assomption*, 1630.

Le village comptait 232 habitants en 1790 et 176 en 1906.

Voir : Archives du Doubs, série C, les comptes de la commune de 1752 à 1790 ; les pièces d'un procès jugé en la Maîtrise des eaux et forêts concernant le partage du bois de la « Trésorerie ». — Voir aussi B 2287, Ch. des Comptes : dénombrement de biens sis à Auxon.

Chatel-Blanc. — Par une donation de Charles le Chauve, fut cédé à l'abbaye de Saint-Claude, puis passa à la maison de Chalon. Le bourg fut affranchi en 1303. Bien que qualifié de bourg et de ville, Chatel-Blanc ne paraît pas avoir eu plus d'étendue qu'aujourd'hui. Il possédait une justice seigneuriale de laquelle ressortissait Chaux-Neuve et Chapelle-des-Bois ; du point de vue spirituel, il relevait de l'église et du prieuré de Mouthe. En 1544, une église fut établie à Chaux-Neuve avec le consentement du prieur de Mouthe ; Chatel-Blanc fit paroisse avec cette commune.

Du bailliage de Pontarlier. Les habitants présentèrent en 1789 un cahier dans lequel ils demandent le libre commerce avec la Suisse et la suppression de la dîme ; de plus, ils se plaignent d'avoir trois presbytères et trois églises à entretenir (Mouthe, Chaux-Neuve et Chatel-Blanc) ; en effet, une chapelle fut fondée à Chatel-Blanc en 1633. Les habitants firent partie de la paroisse de Chaux-Neuve jusqu'en 1804. Le dépôt des titres municipaux est à la mairie, en bon état, rangé sommairement dans des casiers. Nombreuses liasses ficelées de la première moitié du XIXᵉ siècle ; comptes de la commune. garde nationale, etc. Délibérations municipales de 1751. Etat civil de 1793 ; antérieurement, à Chaux-Neuve.

Chaux-Neuve. — Du bailliage de Pontarlier. Actuellement, la commune est administrée par une commission muncipale. L'état civil de 1569 (J. Gauthier indique 1571 est relié et en bon état. L'église commune avec Chatel-Blanc fondée en 1444. Délibérations municipales depuis 1799. Cadastre assez usagé. Nombreux papiers dont beaucoup inutiles. Pas de documents anciens. A la Chaux-Neuve est né, le 28 octobre 1750, le lieutenant général Michaud ; engagé volontaire, il devint général, remplaça Pichegru à l'armée du Rhin, commanda l'armée de l'Ouest, fut gouverneur de Strasbourg ; mort le 26 septembre 1833.

Le cahier des doléances de la commune témoigne d'un remarquable dévouement fiscal ; s'ils n'écoutaient que leurs désirs, les habitants demanderaient non une décharge, mais une exemption d'impôts; cependant, oubliant leurs propres et urgents besoins, ils ne consentent pas seulement, mais ils offrent de contribuer à toutes les dettes du royaume ; ils demandent l'établissement d'un seul impôt réparti en proportion des fonds, rentes et revenus, etc. La déclaration de 1736 prescrivait le dépôt aux greffes du double des registres paroissiaux (état civil ; ils sollicitent qu'une copie des registres antérieurs à cette date y soit également déposée ; enfin, à noter ce paragraphe concernant l'agriculture, assez intéressant pour l'époque :

« Des établissements pour enseigner l'agriculture par principes physiques et la démontrer par la pratique et par des expériences avec des instruments perfectionnés pour en faciliter les travaux et éclairer le cultivateur, dont l'état est le plus essentiel et le plus utile et mérite plus de faveur que les arts et métiers, qui ont cependant des écoles et des apprentissages ; quelques prix, aux agriculteurs qui se distingueraient, donneraient de l'émulation. »

La fin du cahier mérite d'être citée et est presque d'actualité : « La France montrera à l'Univers attentif au résultat de ses assemblées nationales qu'elle n'a pas dégénéré de sa splendeur, et qu'elle sera toujours digne de sa renommée. Toute inquiétude sur les dettes de l'Etat lui est injurieuse ; ses ressources sont inépuisables ; n'y eut-il que le peuple, il sera toujours le ferme appui du trône du plus puissant et du plus révéré des monarques, aux pieds duquel les souverains des quatre parties du monde lui adressent des hommages. Ses très humbles et très fidèles sujets y joignent ceux de leurs fortunes et de leurs vies ; les Chaux-Neuvois en jugent par leurs propres cœurs. »

En 1790, le village comptait 781 habitants ; en 1914, 502. A signaler à l'église un reliquaire argent du xve siècle contenant les restes de saint Léger (classé 17 juin 1901).

Crouzet (*Le*) (Mouthe). — Petite commune qui faisait autrefois partie de la paroisse de Mouthe. Dépôt peu important qui ne contient pas de documents antérieurs à 1790 ; les registres d'usage courant sont au domicile du maire. A la mairie ne sont que quelques imprimés sans importance. La commune comptait 75 habitants en 1790, 66 en 1796, 95 en 1851 et 78 en 1906.

Dommartin. — Les titres municipaux ont souffert de la guerre ; les documents modernes placés dans un placard sont, pour partie, disparu. Les documents antérieurs à 1790 sont depuis plusieurs années au dépôt départemental ; ils forment trois liasses qui comprennent surtout des procès avec les communautés du Val d'Uzier (Bians, Goux et Sombacourt). Il reste à la mairie du village l'état civil qui remonte à 1706; les délibérations municipales de

l'an III et quelques rares documents de la fin du XVIII[e] siècle. Inventaire pour la partie moderne, de 1884. L'église paroissiale sous le titre de Saint-Martin (dominus Martinus) fut donnée en 1143 au prieuré de Mouthier, par l'archevêque. Ce village appartenait aux sires de Salins en 1246. La série G (2259) des Archives du Doubs contient un certain nombre de documents relatifs aux villages : registres paroissiaux, 1645 ; fondations, cens, etc.

Nous avons (archives du Doubs) le cahier de doléances de la communauté ; il comprend 22 articles ; certains sont analogues, dans le fonds, aux articles des cahiers des villages voisins (Saint-Antoine, etc.) : maintien des immunités de la province ; augmentation de la quantité du sel réservée au bailliage de Pontarlier pour l'usage des bestiaux ; interdiction de l'exportation des grains lorsqu'ils dépasseront un certain chiffre ; maintien du bailliage dans sa circonscription actuelle ; autorisation de prendre le bois qui leur fait défaut et moyennant rétribution « dans les cantons de réserve » qui appartiennent au roi ; « révocation de l'édit qui permet la clôture des héritages qui profitent aux seuls riches de la communauté » ; la répartition des impôts en leur communauté n'est point juste comparativement à celle de leurs voisins, notamment Doubs et Chaffois, qui ont des territoires fort étendus, du bois, des communaux avec le revenu desquels ils payent en partie leurs impositions...

Frasne. — Faisait partie de la seigneurie de la Rivière qui appartenait à la maison de Chalon. Pour l'histoire de la seigneurie et du village de Frasne, voir l'inventaire des titres de la maison de Chalon (Archives du Doubs). Les archives de Frasne antérieures à 1790, qui sont aux Archives du Doubs, contiennent des pièces de procédures avec les villages voisins, des impositions, des comptes d'échevins, un dénombrement de la seigneurie de la Rivière, etc.

Jean de Chalon, en 1350, affranchit de la mainmorte les habitants. L'abbaye de Sainte Marie y possédait des moulins.

L'église, reconstruite en 1829, était déjà en 1308 sous le patronage du prieur de Sainte-Madeleine de Salins.

Le seigneur de la Rivière possédait un péage sur la route de Pontarlier à Salins qui passe à Frasne.

Les habitants, en 1789, présentèrent un cahier de doléances de 16 articles très courts, où l'on retrouve la plupart des plaintes formulées ailleurs : réforme de la justice pour la rendre moins onéreuse et rapprochement du ressort de juridiction ; plaintes sur la mauvaise qualité des sels ; abolition du droit de marque des cuirs ; liberté du commerce ; liberté des plantations pour favoriser l'agriculture ; doléances au sujet des impositions excessives. « Liberté tant dans nos personnes que dans nos biens. Il nous reste un vœu à faire : c'est le désir de voir l'esprit patriotique succéder à l'esprit de corps ; une fraternité en place de prétentions vaines... » Dans cette phrase, le mot *patriotique* est employé dans le sens de national. Ce mot, aussi bien, n'a pas toujours eu la même signification. C'est la première fois que nous le trouvons employé dans les cahiers. L'Encyclopédie définit ainsi *patriote :* « C'est celui qui, dans un gouvernement libre, chérit sa patrie et met son bonheur et sa gloire à la secourir avec zèle suivant ses moyens et ses facultés. » Le 20 juin 1790, dans un banquet pour célébrer l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, Danton dit que le patriotisme « ne devait avoir d'autres bornes que l'Univers ». En 1789, on appelait *patriotes* les Français qui avaient adhéré à la Révolution.

Actuellement, il ne reste à la mairie de Frasne que des documents modernes : mémoire relatif au procès avec Bonnevaux, 1828. Arpentement de 1780. Etat civil de 1792 (pour la période antérieure, voir aux Archives du Doubs). Délibérations municipales de l'an IX. Registre de pétitions de la municipalité, an IX, et sur le même registre, comptes de 1816. Inventaire au crayon. Bibliothèque renfermant des volumes d'ordre administratif pour la plupart.

Gellin. — Les archives à la mairie dans des tiroirs ; papiers du milieu du XIXe siècle. Pas de classement officiel, ni d'inventaire. Rangement sommaire. Un registre d'ordre et de correspondance : 1838-1871. Registre des

actes et délibérations municipaux, 1816..Registre des délibérations du bureau de bienfaisance de la commune, de 1829 à 1890. Registre des comptes de la commune de 1812. Etat civil : je n'ai vu que depuis 1792 (M. Gauthier indique depuis 1706). Recueils bien reliés. Bonnes conditions hygiéniques. Pas de documents anciens.

Hôpitaux-Neufs. — Avec les Hôpitaux-Vieux, Métabief. faisait partie de la seigneurie de Jougne. Jean de Chalon-Arlay Ier (1267-1315), qui possédait la seigneurie de Jougne. voulut fonder un hôpital assez loin de la ville de Jougne. Ce fut l'Hôpital-Viel ; plus tard, ayant voulu le rapprocher, il créa un nouvel établissement, ce fut l'Hôpital-Neuf. Là est, sans doute, l'origine des deux villages. Leurs habitants ne furent pas compris dans la charte des franchises et coutumes accordées à Jougne en 1314 ; les habitants des Hôpitaux et de Métabief ne furent affranchis de la mainmorte qu'en 1398 par Jean de Chalon-Arlay III. moyennant 150 livres et tout en restant taillables et corvéables à merci : « Nous, Jean de Chalon, sire d'Arlay. faisons savoir à tous que comme nos hommes et habitants de l'Hôpital-Viel, de l'Hôpital-Neuf et de Métabief. de la chastellenie de notre castel de Jougne, sont de morte main et de serve condition, et les susdits hommes et tous les habitants desdits lieux nous ayant supplié et requis que de notre grâce il nous plut de eux affranchir de la morte main, pour ce que, pour cause de ladite morte main, lesdits lieux sont petitement peuplés de gens... Voulons d'ailleurs que les habitants desdites villes demeurent à nous et à nos hoirs de serve condition, taillables haut et bas et à volonté, corvéables et de toutes autres servitudes accoutumées. »

En 1790, la communauté des Hôpitaux-Neufs comptait 28 feux et 200 habitants (ce qui peut paraître surprenant) : la population après être tombée à 169 habitants en 1793. était de 243 en 1906 ; c'est un des rares villages agricoles dont la population ait augmenté.

Les deux communautés des Hôpitaux-Neufs et Hôpitaux-Vieux présentèrent un même cahier en 1789 ; il comprend 37 articles, bien rédigés et d'un style énergique ; ils

demandent une meilleure répartition des impôts qui ne peuvent être augmentés ; une meilleure organisation de la justice ; « les pourvus de charges viendront sur les lieux pour être utiles au public qui paie leurs honoraires » ; la Franche-Comté devra être maintenue dans ses immunités, franchises, libertés, conformément à son traité de capitulation avec la France ; les Etats de la province devront être organisés ; défense devra être faite de concentrer du blé sur la frontière et de l'exporter lorsqu'il sera vendu 12 livres 10 sols le quintal. Une plus grande quantité de sel est réclamée pour le bailliage de Pontarlier, à cause de ses bestiaux qui sont sa principale richesse. Et déjà apparaît un désir de décentralisation par la demande de renvoi dans les provinces de « ce monde de domestiques inutiles que le luxe des grands entretient » ; une tentative de répression de l'alcoolisme : « il sera réglé le nombre des cabarets nécessaires dans les communautés ».

Jougne, Métabief, les Hôpitaux et les Longevilles faisaient partie du diocèse de Lausanne ; dans l'église du village se trouvent la mitre, la crosse et le tombeau de Mgr de Strabino, évêque de Lausanne, décédé au cours d'une visite pastorale. A signaler aussi, avec un tableau représentant sainte Catherine, patronne de l'église, un baldaquin en bois sculpté ; ils ne sont classés ni l'un ni l'autre. Les archives sont à la mairie, conservées dans de bonnes conditions. Délibérations municipales de 1789 ; arpentement de 1778. Registres paroissiaux de 1664 en bon état. Registre de l'administration des biens de la confrérie de Saint-Jean-Baptiste érigée en l'église des Hôpitaux en 1704.

Hôpitaux-Vieux. (Voir Hôpitaux-Neufs.) — Même origine que les Hôpitaux-Neufs. Le village fut incendié en 1639 par les troupes de Bernard de Saxe-Weimar. Les archives sont placées dans une armoire à la mairie. Leur rangement est suffisant. Les titres anciens, en liasses, non classés, inventoriés en 1911, concernant différentes questions : vaine pâture (1582-1603), bannalisation des bois (un cahier en parchemin), comptes communaux (XVIIe-

XVIIIe s.), fonds assez important ; ancien arpentement. Délibérations municipales du 8 décembre 1789, volume à relier. Registres paroissiaux de 1674 à 1802 pourvus d'une table. Charte d'affranchissement de 1398. Nombreuses liasses relatives à des procès avec Le Touillon et Saint-Antoine. Nombreux documents imprimés et manuscrits de la période révolutionnaire (comptes, réquisitions). Copie de pièces conservées aux archives départementales (séries E et C) concernant la commune. Population : 323 habitants en 1790, 281 en 1793, 368 en 1881 et 261 en 1906.

Houtaud. — Petite commune de la banlieue de Pontarlier. Faisait partie autrefois de la paroisse de Dommartin où se trouve l'état civil antérieur à 1793 ; l'état civil postérieur à cette date est à la mairie d'Houtaud, où il est conservé en bon état. Les titres municipaux sont peu nombreux ; il n'y en a pas qui soient antérieurs à 1789. Il n'y a pas de classement ni d'inventaire. Une partie des papiers est au domicile du maire, qui n'a pas de secrétaire de mairie. Autrefois, les habitants d'Houtaud devaient concourir à l'entretien des remparts de Pontarlier et, en cas de guerre, ils devaient se réfugier dans cette ville. La commune comptait 299 habitants en 1851 ; en 1914, 178.

Jougne. — L'histoire de cette ancienne ville a été souvent relatée. Il nous suffira de citer le livre d'Ed. Jantet : *Pontarlier*, Simon, 1902. Jougne a une origine fort lointaine. Tout d'abord, son étymologie est loin d'être fixée. Si Gilbert Cousin et Gollut croient que Jougne vient de Junia, parce que, dit ce dernier, César, « *pour guette sur les Suisses, bastit une ville qu'il nomma de son nom Junia* », cette version est fort contestée. Ed. Jantet écrit que le nom de Jougne lui vient des forêts de sapins qui l'entourent. D'autres pensent qu'il dérive du celtique *Jon*, roche. Aussi bien, Jougne est mentionné en 1199 dans un document où il est appelé *locus de Joni ;* à cette date il n'était pas encore un bourg. Le hameau de *La Ferrière*, à côté de Jougne, est cité en 790 dans une donation faite à l'abbaye de Saint-Claude par Charlemagne. Ce serait vers Jougne que le célèbre comte de Bourgogne, Gérard de

Roussillon, serait venu se retirer après la défaite que lui infligea, sous les murs de Château-Chalon, Charles le Chauve. — La seigneurie de Jougne comprenait, outre le bourg principal, les territoires des Hôpitaux-Neufs, Hôpitaux-Vieux et Métabief. Elle appartint à la famille de Chalon. Jean de Chalon se fit confirmer par l'empereur d'Allemagne le péage de Jougne, qui, à raison de ce péage, devint fief de l'empire. En 1314, Jean de Chalon-Arlay Ier, par une charte (que le maire a heureusement placée dans un cadre à la salle de mairie), confirma les libertés et franchises des bourgeois du lieu. C'est un document fort intéressant qui échappa à l'incendie de 1870, parce qu'il était fortuitement entre les mains de l'archiviste départemental. Au commencement du XIVe siècle, il y eut une sorte de *Chambre impériale* à Jougne : Louis de Chalon y fut établi vicaire de l'empereur sur la Provence, le Dauphiné et la cité de Besançon. Dans un titre de 1422, Jougne est qualifié de ville impériale. Vers la même date, Louis de Chalon y faisait battre monnaie par concession de l'empereur. La ville fut prise d'assaut en 1475 par les Suisses, qui y passèrent 300 Bourguignons et Savoyards au fil de l'épée. En 1567, Gilbert Cousin, chanoine de Nozeroy, secrétaire d'Erasme, poursuivi pour ses idées indépendantes en matière religieuse, se réfugia auprès de sa sœur à Jougne, où il fut arrêté ; il a composé des vers latins en l'honneur de Jougne :

> ...Quam numerosa incolit plebs, nunc Mavortis alumna
> Subdita magnanimi Cesaris imperio.

En 1639, les Suédois de Weimar, qui venaient de prendre Pontarlier, s'attaquèrent à Jougne qui ne résista pas ; la ville fut prise ; le château détruit.

Parmi les derniers seigneurs de Jougne, il convient de citer Guillaume III, prince d'Orange, roi d'Angleterre : à sa mort, le 19 mars 1502, Louis XIV s'empara des biens de sa succession situés en Franche-Comté. (V. arrêt de la Chambre des comptes, 4 mai 1502.) Le 15 juin 1722, Louis de Gand de Mérode et de Montmorency, prince d'Isenghien, reprenait les terres de la succession du prince d'Orange au comté de Bourgogne, comme membre de la

famille de Nassau. En 1773, Elisabeth-Pauline de Gand de Mérode de Montmorency, d'Isenghien, épouse du comte de Lauraguais, propriétaire de la seigneurie de Jougne, maria sa fille aînée au prince héréditaire d'Arenberg ; c'est en suite de ce mariage que les domaines de la famille de Chalon, dans le comté de Bourgogne, passèrent au prince d'Arenberg.

En 1773, un violent incendie anéantit la ville.

Le célèbre Mandrin se livra à la contrebande dans la région de Jougne.

Le cahier des doléances de la communauté fut rédigé et sans doute inspiré par le notaire Tissot. Comme il a déjà été publié (V. Jeantet, *Histoire de Jougne*, p. 293), nous nous bornerons à rappeler qu'il mentionne les mêmes revendications que les autres cahiers au point de vue général et au point de vue local ; dans ce dernier ordre d'idées : confirmation de la province de Franche-Comté dans ses droits, privilèges et exemptions relativement au timbre ; aides gabelles et autres franchises par elle rachetées ; concession au bailliage de Pontarlier d'une plus grande quantité de sel ; suspension de l'exportation du blé quand il dépasse le prix de 12 livres 10 sols le quintal ; protestation contre le droit de 7 sols 6 deniers que les employés de la Ferme générale font payer sur chaque vache louée en Suisse pour être mise au pâturage pendant environ quatre mois de l'année ; demande de suppression du don gratuit qui doit être établi sur les bourgs de Rougemont, l'Isle-sur-le-Doubs, Vuillafans, etc., qui en sont exempts, bien qu'ayant des marchés très fréquentés.

La population était de 292 habitants en 1657 ; 67 maisons, 62 feux, environ 280 habitants en 1688 ; 140 feux en 1789 ; 983 habitants en 1790 : 909 en 1800 ; 1331 en 1851 ; 1.086 en 1906.

Les deux incendies de 1773 et de 1870 n'ont laissé subsister que peu de choses des archives anciennes. Etat civil de 1646 (et non de 1661 comme l'écrit Jules Gauthier). Délibérations municipales du 2 février 1838. Les archives modernes ont été classées et placées dans des cartons par M. Dornier. La municipalité, pour remédier au manque

d'archives anciennes, a eu l'heureuse idée de réunir en une sorte de cartulaire factice tous les documents se rapportant à l'histoire de Jougne, qui sont conservés aux Archives du Doubs.

A signaler, dans l'ancien cimetière de Jougne, une vieille chapelle de Saint-Maurice aux chapitaux historiés de l'époque romane. Un document de 1199 nous apprend qu'à cette date elle avait un chapelain.

Labergement-Sainte-Marie. — *Abergement* veut dire *acte d'inféodation* ou *terre inféodée ;* vient d'*aberger*, donner à cens ou à ferme. (V. Du Cange au mot *abergare.*) Le nom du village signifie donc la terre inféodée à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie. En effet, c'est à la célèbre abbaye que le village doit son existence. Des moines soumis à la règle de Saint-Benoît résolurent de défricher les monts Jura. Un ermitage s'établit aux lieux dits Monts du Fourg, dont la situation n'est pas bien déterminée. Gaucher II, sire de Salins, en 1199, voulant doter les monts Jura d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux, décida que l'ermitage de Mont-du-Fourg ou de Sainte-Marie serait érigé en abbaye. Les Archives du Doubs (série H), qui possèdent les archives de l'abbaye, renferment un grand nombre de titres de confirmations et de donations : confirmation de l'établissement de l'abbaye et de ses possessions par Amédée, archevêque de Besançon (1200) ; par le pape Innocent III (1201) ; il existe un catalogue manuscrit de ces documents par M. Dornier.

Au XIII[e] siècle, l'abbaye, sous la règle de Saint-Benoît, ordre de Cîteaux, devint particulièrement florissante : les vastes terres incultes, donations de ses protecteurs, furent défrichées par les mains des moines, de leurs serviteurs et de leurs colons ; les villages de Labergement, de Remoray, de Fourcatier, de Maison-Neuve, de Saint-Antoine (Rougebief), furent créés. Plus tard, plusieurs membres de la famille de Chalon furent inhumés dans une chapelle de l'église du monastère ; cette église, qui avait vingt-quatre autels et qui possédait un grand autel remarquable, se composait de trois nefs de 41 mètres de long, du portail au transept. L'abbé Boisot, fondateur de la bibliothèque de

Besançon, fut abbé commendataire, nommé par Louis XIV en 1699. Au moment de la Révolution, les revenus de l'abbaye se composaient ainsi : mense conventuelle, c'est-à-dire la part des revenus qui étaient réservés aux religieux : 8.500 livres environ et 3.000 mesures de blé ; l'abbé possédait un revenu de 22.860 livres sur lesquelles il ne touchait que 9.000 livres ; la différence était absorbée par des charges et les bénéfices du fermier ; parmi ces charges, 300 livres pour l'hôtel des Invalides, et 1.478 pour le don gratuit.

En 1790 (1), le mobilier de l'abbaye fut vendu aux enchères ; les bâtiments et l'église (avec les terrains attenants) furent adjugés pour 12.000 livres à P.-J. Batandier, de Pontarlier ; ils servirent de carrière aux habitants des environs.

L'abbaye possédait une maison dans la rue du Mont-Sainte-Marie : l'archevêque de Besançon, en 1243, leur avait documents cités : Barthelet, *Recherches historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie*, Pontarlier, Simon, 1838.

Les seigneurs de Labergement étaient les abbés de Sainte-Marie : l'archevêque de Besançon, en 1243, leur avait donné le droit de percevoir toutes les dîmes sur toutes les terres, métairies, etc., construites ou réparées par d'autres dans le rayon d'une lieue et demie autour de l'abbaye. Les archives anciennes de la commune, qui ont été classées et inventoriées par M. Dornier, mentionnent de nombreux procès que les habitants soutinrent contre leurs seigneurs, notamment au sujet des dîmes. A la cote BB 2, on trouve des renseignements intéressants sur la communauté, ses revenus, ses charges, son territoire ; on y voit notamment qu'en 1624 le nombre des habitants était de 31 (2), dont huit avaient perdu une bonne partie de leurs biens dans un incendie survenu le 23 septembre 1623.

Dans leur cahier de doléances, on trouve les mêmes revendications que celles exprimées par les communautés voisines, en ce qui concerne le maintien des privilèges de la province, la suppression de la mainmorte, l'augmenta-

(1) V. série Q. 381, 487, 769, A. D.

(2) En 1790, 460 habitants ; en 1800, 495 ; en 1906, 441.

tion de la ration de sel, l'interdiction de l'exportation des grains, etc. Enfin, leurs députés représenteront, « avec toute la force et l'énergie possibles » la multitude des charges dont les accable l'abbaye, qui « s'arroge sur eux un droit de mainmorte réelle et personnelle » et leur fait payer annuellement des droits exorbitants et désastreux qu'ils énumèrent. Le Parlement, ajoutent-ils, en a déjà supprimé une bonne partie, « en observant que le peuple de Labergement habite les plus hautes montagnes de la province et le sol le plus ingrat de tout le pays ; la terre sur laquelle ils vivent dévore ses propres habitants » ; elle ne paraît être habitable que par des « Lapons » ; le peuple n'y a d'autre nourriture que l'avoine, qui souvent fait défaut par suite des gelées. Et le cahier revient encore sur le malheur qu'ils ont de dépendre d'une abbaye de religieux riches et puissants « despotes », qui les ruinent avec des procès ; qui, à la faveur de leur justice haute, moyenne et basse, les écrasent en frais et en amendes ; qui mettent les habitants pour ainsi dire dans l'impossibilité de jouir de leurs propres bois, de leurs terrains communaux, et « d'aucuns des parcours qui leur sont affectés par les titres les plus incontestables...». « Lesdits députés observeront en outre, que cette abbaye se trouve placée dans l'enclave de la communauté ; elle possède sur l'étendue de son territoire des terrains immenses dont elle ne paye les impositions qu'à la portion colonique, ce qui écrase totalement le pauvre peuple de Labergement, qui supporte par conséquent les charges des biens de cette abbaye ». Rarement, dans les cahiers, avons-nous rencontré des plaintes aussi acerbes.

Les registres paroissiaux sont de 1533, en bon état. Délibérations municipales du 4 novembre 1792.

Longevilles (*Les*). — Faisait autrefois partie de la seigneurie de Rochejean, qui fut affranchie en 1351 par Jean de Chalon-Arlay II, pour qu'elle pût se peupler plus rapidement et avec moins d'obstacles. Le cahier de doléances est identique à celui de Rochejean. (V. cette commune.)

Les archives municipales sont à la mairie et renferment

peu de documents. Etat civil de 1640 (et non 1664 comme l'indique J. Gauthier). Registre de délibérations municipales de 1790. Plusieurs registres de correspondance du lieutenant général Vionnet, vicomte de Maringonné. Ses « Souvenirs » qui relatent ses campagnes de Russie et de Saxe (1812-1813), et l'insurrection de Lyon en 1816 et 1817, ont été publiés par A. Lévi, Dubois, Paris, 1913. Vionnet, en effet, naquit aux Longevilles en 1769. Il fut d'abord instituteur communal, à Métabief ; il fut nommé sous-lieutenant au 6e bataillon du Doubs, en 1792, et fit la campagne d'Allemagne à l'armée du Rhin et Moselle, commandée par Hoche, et ensuite à l'armée du Rhin, sous Pichegru. Il accomplit plusieurs actions d'éclat à Wissembourg en 1793 ; à Brentino, près Rivoli, en 1796. Il reçut un sabre d'honneur ; fit les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Saxe. Blessé à la bataille de Dresde, il reçoit de l'empereur le titre de baron de Maringonné, la couronne de fer et une dotation. En 1814, il fait les campagnes de Belgique et de Flandre. Pendant les Cent-Jours, il ne prend pas de service et se marie. Comme récompense de son attitude, Louis XVIII le nomme maréchal de camp, commandant le département du Rhône. Après une période de disgrâce, il est fait vicomte de Maringonné. En 1823, il prend part à la campagne d'Espagne, comme lieutenant-général commandant de l'armée de Catalogne ; il s'empare de Puycerda et entre sans coup férir dans Figuéras.

Mis en disponibilité en 1824 et à la retraite en 1831, il mourut le 29 octobre 1834.

Métabief. — Faisait partie de la seigneurie de Jougne. En 1398, Jean de Chalon-Arlay III affranchit partiellement les habitants des Hôpitaux et Métabief, moyennant le paiement d'une somme de 150 livres. «... Voulons d'ailleurs, ajoutait-il, que les habitants desdites villes demeurent à nous et à nos hoirs de serve condition, taillables haut et bas et à volonté, corvéables et de toutes autres servitudes accoutumées. » (Voir l'inventaire de la Maison de Chalon, t. VI.) — Le cahier de la communauté demande une équitable répartition des impôts avec sup-

pression de la « portion colonique... Mme la comtesse de Lauraguais, en sa qualité de dame de Jougne, possède ici les dîmes et des terres...» ; « l'abbé de Sainte-Marie a les moulins affermés environ 1.300 livres » ; ces biens ne payant qu'un tiers, font tomber la masse des impôts sur les indigents cultivateurs » ; la suppression d'un grand nombre d'abbayes et prieurés, « qui sont aujourd'hui plus qu'inutiles » ; que le tiers du produit des menses abbatiale et prieurale reste aux titulaires jusqu'à leur mort ; qu'il en soit de même des menses conventuelles. On fera des pensions viagères aux moines et le restant du produit des deux menses sera employé à l'acquisition des fondations qui sont mal ou point desservies ; le restant versé dans une caisse ecclésiastique, qui paiera les dettes du clergé, soldera les cures de manière à ne plus percevoir de casuel, l'entrée et la sortie de ce monde doivent être sans péage. Pour le reste, mêmes réclamations contre l'impôt sur les cuirs ; le tirage au sort de la milice ; les pensions inutiles, l'exportation des grains ; pour la liberté du commerce, la perception d'une plus grande quantité de sel, etc...

La commune comptait 52 habitants en 1657 ; en 1688, il y avait 18 maisons, 21 feux et 83 habitants ; en 1750, 251 habitants ; 288 en 1851 et 240 en 1906.

Les archives sont conservées dans plusieurs placards à la mairie ; les plus anciens documents sont du commencement du XVIIe siècle (procès avec les villages voisins). Etat civil de 1719. Comptes de percepteurs de 1791. Délibérations municipales de 1838. Nombreuses pièces de procédures classées et ficelées. Deux arpentements de 1689 à 1789.

L'église appartint au diocèse de Lausanne jusqu'au Concordat de 1801.

Miserey. — Faisait partie de l'ancien bailliage de Besançon. La mairie est actuellement en réparations. Une partie des archives est déposée sur le plancher dans une salle de délibérations du conseil. La mairie a été occupée par les troupes et il semble bien qu'une partie des documents ait disparu. La dernière inspection que j'ai faite dans

cette commune remonte à 1909. Dans le rapport que je faisais alors, j'écrivais : « ...Les archives ont été classées en 1896 par M. J. Gauthier, qui en a rédigé un inventaire. Elles contiennent plusieurs documents importants : actes de partage avec les communes voisines ; plans antérieurs à 1790 ; registres paroissiaux de 1694... ». Au cours de l'inspection faite en septembre dernier, je n'ai pu voir que les registres suivants : Etat civil de 1792. Délibérations municipales de 1871. Arpentement de la fin du XVIIIe siècle. Liasses nombreuses et sans classement. Il serait expédient, dès que les réparations du bâtiment communal seront terminées, qu'un classement et qu'un inventaire fussent rédigés pour permettre de constater les titres qui ont disparu.

Mouthe. — Saint-Simon de Crépy, comte de Valois et de Vexin, religieux à l'abbaye de Saint-Claude, voulant éviter les honneurs qui l'auraient suivi jusque dans le cloître, se retira dans les monts Jura et fonda en 1077 le prieuré de Mouthe ; le village semble dater de cette époque ; il est mentionné pour la première fois dans une charte de 1144. Le prieur possédait la seigneurie de Mouthe, de laquelle dépendaient les villages de Mouthe, Sarrageois, Gellin, Rondefontaine, Le Crouzet, Reculfoz, Boujeons, La Chaux des Torquoises (Chaux-Neuve), Les Pontets. Dans la série H des Archives du Doubs, se trouvent les archives du prieuré-seigneurie de Mouthe : H 20 (gros registre de plus de 700 pages) contient « les recognaissances générales et particulières de tous droictz appartenant aux révérends pères du collège de la Compagnie de Jésus, fondé à Dole en tant que Prieurs et Seigneurs de Mouthe, commencées en l'année 1587 et achevées l'année 1592 ». Les neuf communautés composant la susdite seigneurie présentèrent en 1789 un cahier de revendications qui ne comprend pas moins de 33 articles avec notes et citations d'auteurs (Voltaire, Montesquieu, etc.). Les habitants de la seigneurie de Mouthe exprimèrent des doléances particulières : ils demandent à payer proportionnellement moins d'impôts que les habitants de la plaine, car cette seigneurie sise aux environs de la source du Doubs, dans les plus hautes

montagnes du Jura, ne permet de semer que de l'orge et de l'avoine, « souvent surpris par les gelées d'automne » ; des hivers très longs et qui durent six à sept mois rendent le pays pauvre naturellement ; il ne doit donc pas être proportionnellement chargé d'autant de contributions que les riches cantons de la plaine. Les chemins, pour parvenir à Mouthe, sont en très mauvais état, ajoute le cahier ; il est nécessaire d'établir au moins des demi-routes aux frais de la Province, surtout de Nozeroy ou Mignovillars, pour parvenir audit Mouthe.

Lesdits habitants se plaignent également d'être accablés de droits seigneuriaux résultant des usurpations de l'ancienne abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, et après elle, des Jésuites leurs ci-devant seigneurs (1).

L'état civil remonte à 1657 ; il est relié et en bon état. Arrêtés du maire, 1838. Délibérations du bureau de bienfaisance, 1824. Nombreuses pièces de procédures du commencement du XIXe siècle. (Procès des neuf anciennes communautés de la seigneurie de Mouthe avec l'Etat. vers 1835.) Les registres et papiers d'usage sont chez le secrétaire de mairie. M. l'adjoint Cart, faisant fonctions de maire, m'a promis de faire procéder au classement des archives modernes, classement qui serait vraiment utile.

Le village de Mouthe fut brûlé au XVIIe siècle. L'église actuelle date de 1770 ; elle possède deux pièces remarquables : *les statues du chœur*, bois sculpté, 1583 (classées par arrêté du 6 décembre 1908) et *une chaire à prêcher* du XVIIIe siècle (classée par arrêté du 5 décembre 1908). Il y a également à la sacristie un reliquaire qui renferme des restes de saint Simon de Mouthe (non classé).

C'est à 1.500 mètres de Mouthe, dans une excavation profonde et pittoresque, au pied du Rixou (Mont-d'Or), que le Doubs prend sa source.

(1) Saint-Oyend-de-Joux : abbaye de Saint-Claude. Le prieuré de Mouthe, après avoir appartenu à divers commendataires, fut donné, au XVIe siècle, à la Compagnie de Jésus pour l'entretien de son collège à Dole ; un ou deux enfants de Mouthe devaient être élevés gratuitement audit collège. Les habitants payaient avec répugnance les redevances dues aux Jésuites. Un accord fut passé, le 22 décembre 1586, entre les Jésuites et les habitants : une charte de 1296 avait déjà stipulé les obligations des habitants.

Oye-et-Pallet. — Appartenait aux seigneurs de Joux, relevant d'Arlay. (V. inventaire de la maison de Chalon, t. IV.) La communauté présenta un cahier de doléances générales et particulières. Parmi les premières, on trouve les mêmes réclamations que dans les autres cahiers en ce qui concerne les Etats généraux et provinciaux, le sel, les tribunaux ; ils demandent notamment, dans cet ordre d'idées : la suppression de la présidialité, des maîtrises des eaux et forêts, l'augmentation de la compétence jusqu'à 300 livres des bailliages royaux ; le maintien des franchises de la province ; l'augmentation du nombre des collèges, etc. Parmi les doléances particulières, la communauté fait valoir que, composée de 53 feux (non compris les gens de la ferme), située dans un petit vallon marécageux, infécond, chargée de l'entretien de nombreux ponts, elle doit payer comme impôts royaux 1.882 liv. 3 deniers : comme droit de fournage et cens, 168 mesures d'avoine et 28 livres 10 sols 8 deniers dus à S. M., sans parler de plusieurs cens à différents seigneurs. Enfin, ils réclament la libre administration des bois et la suppression des plaques apposées aux voitures !

Les habitants furent affranchis par Guillaume de Vienne, seigneur de Joux, en 1419, des tailles, « coups de charrue et autres servitudes et assimilés ». (V. B 2825. Ch. des Comptes.)

Les archives ont été classées il y a une dizaine d'années. Il reste peu de titres anciens : quelques procédures avec les communes voisines ; un livre de location XVIII[e] siècle ; l'état civil de 1671 (lacunes) ; arpentement de 1765. Population : 245 habitants en 1790, 397 en 1793, 340 en 1861, 368 en 1906.

Pontarlier. — *Archives municipales.* — La ville a eu de nombreux historiens, parmi lesquels Gollut, Droz, Bourgon, etc. Le dernier en date est Jules Mathey, qui a classé et inventorié les archives. Celles-ci sont importantes ; elles remontent, pour la majeure partie, au milieu du XVII[e] siècle. Cependant, Pontarlier existait dès l'époque romaine ; au VI[e] siècle, c'était déjà un bourg important. Il fut dévasté plusieurs fois par les Sarrazins,

les Hongrois, etc. Le 16 janvier 1639, les Suédois du duc de Saxe-Weimar commencèrent le siège de la ville ; au mois de juillet, le comte de Guébriand, commandant les troupes françaises sous les ordres de Weimar, la fit brûler. Il y eut dans la suite plusieurs autres incendies.

Pontarlier se releva facilement de ses ruines. Un vieux dicton en patois s'exprimait ainsi :

On ot biau verie, deverie,
On ne voit ran d'té que Pontalie. (1)

Gollut, en 1588, en donnait la description suivante : « La ville est couchée sur l'extendue d'une campagne large et bien spatieusement ouverte, ceinte de bonnes murailles, flanquées de bonnes tours, bien persées et de deux boulverts... La ville hat deux paroisses, un hopital fondé par la maison de Joux, presque toutes les maisons bien basties et 20 ou 22 villages retrahants et subjets aux guets, gardes et menus emparements. » Ces villages formaient aussi, avec Pontarlier, la communauté du *Baroichage* ou Bouchéage : c'était La Planée, Montperreux, Saint-Point, Les Grangettes, Malbuisson, Le Touillon et Le Loutelet, les deux Malpas, Arc, Doubs, Septfontaines, Nods, Athose, Aubonne, Saint-Gorgon, Les Granges-Dessus et Dessous et les Etraches. Jusqu'au traité de modification de 1537, leurs habitants participèrent aux droits de cité dans la ville ; ils élisaient deux des quatre échevins et des quatre jurés et partageaient les charges et privilèges des bourgeois de Pontarlier qui prenaient le titre de *Barons-Bourgeois*. Aug. Thierry signale comme un fait unique, sinon très rare, cet exemple de communauté *immémoriale*, qu'offrait la ville de Pontarlier unie de toute ancienneté en un même corps politique avec vingt villages situés autour d'elle.

Comme Salins et Dijon, Pontarlier était divisé en deux bourgs : celui de *Morieux* et celui de Pontarlier. Il n'y eut jamais de seigneur de Pontarlier, mais un gardien ou protecteur, possesseur de certains droits.

(1) On a beau tourner et se retourner,
On ne voit rien de tel que Pontarlier.

Eglises. — Il y eut trois églises paroissiales :

Saint-Bénigne, qui paraît avoir été fondée avant l'an 1000 par des religieux de Saint-Bénigne de Dijon, de laquelle elle relevait. Elle avait la prééminence sur les deux autres. Elle servit de temple de la Raison sous la Révolution.

Notre-Dame, très ancienne également ; elle est citée dans des titres du xe siècle. Elle passa aux chanoines de Montbenoît et fut démolie comme inutile au commencement du xixe siècle.

Saint-Etienne. Mentionnée dans des documents du xie siècle ; un prieuré y était joint. Démolie après l'incendie de 1736, les offices furent transférés par provision à Saint-Bénigne, qui réunit les deux paroisses en 1768.

Il reste des registres paroissiaux de ces trois paroisses :

Saint-Bénigne : baptêmes de 1550.

Saint-Etienne : baptêmes de 1556.

Registre d'abjurations avec baptêmes et mariages (principalement abjurations de Suisses). L'état civil ancien, conservé en bon état, est relié en parchemin et placé dans un cabinet muré et fermé par une porte de fer. Toutes les mesures contre l'incendie ont été utilement prises.

Les archives anciennes jusqu'à 1750 sont classées en grande partie. Elles sont dans une salle spéciale, placées dans des cartons. Il y a encore quelques documents du milieu du xviiie siècle qui n'ont fait l'objet d'aucun rangement. (Papiers provenant de J.-B. Michaud, procureur du roi au bailliage.)

Il en est de même des titres de l'époque postérieure à 1790, qui sont dans des cartons non classés. Parmi les liasses de l'époque révolutionnaire, nous avons remarqué : délibérations municipales de 1790. Registre de la correspondance des Amis de la Constitution, 19 avril 1790-fructidor an II. Registre de la correspondance de l'agent national de la commune de Pontarlier. Registres de correspondance de la commune, an IV-1818. Inscription de résidence des habitants, 1790-1855. Passeports, 1791-an IV. Registre des étapes, 1793-an IV. Registre des audiences de la police municipale, 1791-an III. Dans l'hôtel de ville de Pontarlier, qui est assez vaste, une salle pouvait être réser-

vée exclusivement aux archives ; elle devrait être fermée ; elle pourrait renfermer les liasses déjà classées ainsi que les documents qui ne le sont pas encore et dont le rangement pourrait être utilement confié à M. Jules Mathey.

Le cahier de doléances de la ville et banlieue de Pontarlier, lequel n'a pas encore été publié, ne contient pas moins de 61 articles. Les desiderata d'ordre général et national sont à peu près identiques à ceux que l'on trouve dans les autres cahiers : suppression des lettres de cachet; dommages-intérêts aux citoyens innocents indûment arrêtés ; « la presse sera libre à tous les sujets, sauf l'animadversion de la loi contre les écrits qui attaquent les dogmes de la religion révélée, la constitution de l'Etat ou l'honneur des citoyens »; création d'Etats provinciaux dans chaque province ; les Etats de Franche-Comté devront délibérer sur toutes les lois ou lettres patentes concernant la province ; responsabilité des ministres devant les Etats généraux, etc. ; puis, au point de vue local : confirmation de la Province dans ses privilèges ; interdiction d'ouvrir des hauts-fourneaux, forges et martinets dans la Province ; d'exporter du blé ; suppression du droit d'éminage [1] et de bannalité dans la ville ; délivrance d'une plus grande quantité de sel ; remise à la ville de Pontarlier d'une somme suffisante prélevée sur les revenus des biens des Jésuites situés dans le bailliage pour l'entretien du collège, dont les régents sont payés sur le budget de la ville [2] ; suppression du collège de Montbenoît [3] avec défense aux curés et vicaires de tenir des écoliers ; la reconstruction des ponts de la ville à la charge de la Province ; l'entretien de l'auditoire et des prisons à

(1) Redevance sur chaque émine de froment ou de graine ; l'émine correspondait à 40 litres ; le sac valait 3 émines.

(2) Le collège à Pontarlier existait déjà au xve siècle. Olivier de la Marche, dont le père était capitaine du château de Joux, y aurait fait ses études vers 1430. Les régents furent d'abord des Augustins. Après l'expulsion des Jésuites, en 1765, la ville demanda la maison et leurs biens pour le collège. L'intendant, en 1789, fit rédiger un règlement pour le collège qui, fermé pendant la Révolution, ne fut rouvert que par un arrêté du 19 vendémiaire an XII En 1845, il fut, après avoir occupé l'ancienne maison des Jésuites, établi dans le local actuel.

(3) Institué par l'abbaye dudit lieu.

la charge du bailliage ; suppression des logements militaires, des droits d'octroi, des rouages [1], pontonages [2] et péages.

Sous-préfecture. — Le dépôt est encombré de papiers inutiles, notamment de versements faits par la recette des finances. Les plus anciens documents remontent à 1820 (enregistrement des diplômes de médecins et pharmaciens). Les liasses et registres sont placés dans une salle particulière, sur des rayonnages qui commencent à devenir insuffisants. Ils sont classés avec méthode et pourvus d'un rangement rationnel. D'accord avec M. le Sous-Préfet et avec l'autorisation du Conseil général, auquel j'ai adressé un rapport spécial, une vente doit avoir lieu prochainement.

Archives hospitalières. — Il est fait mention de l'hôpital pour la première fois dans une charte de 1189 par laquelle Amaury de Joûx cède ses prétentions sur cet établissement à l'abbaye de Montbenoît.

En 1639, il fut incendié par les Suédois ; il était au faubourg Saint-Pierre ; il fut transporté au faubourg Saint-Etienne. Construit avec une subvention de la ville et des libéralités particulières, il était à peine terminé en 1700 : il prit alors le nom d'hôpital Saint-Joseph et des religieuses de l'hôpital général de Besançon y furent envoyées pour soigner les malades. En 1770, il avait déjà 8.495 livres de revenus.

Les archives anciennes sont dans une armoire ; leur classement n'a pas été achevé. Inventaire sommaire de 1739. Il reste une vingtaine de registres et une douzaine de liasses, la plupart du commencement du XVIIIe siècle ; quelques comptes de 1680. Lettres patentes confirmant les privilèges de l'hôpital, 1731. Registres de recettes et de dépenses; d'entrées et de sorties; des délibérations du conseil de direction, etc. ; états des revenus et biens. M. Mathey se propose de terminer le classement entrepris par

(1) Droit seigneurial perçu sur les voitures circulant et principalement sur celles qui transportaient du vin.

(2) Droit dû par ceux qui traversent une rivière dans un bac ou sur un pont.

lui. Les archives modernes sont chez le receveur et dans une autre salle.

Bibliothèque municipale. — Elle est établie à l'hôtel de ville, dans une vaste salle qui renferme non seulement des livres, mais des collections diverses : tableaux, vieux meubles, faïences, médailles, etc. Malgré l'excellent rangement de ces collections, la place commence à faire défaut, et il serait à souhaiter que la bibliothèque eût un local spécial. Elle renferme, outre des volumes modernes, une série d'ouvrages du XVIIIe siècle (Voltaire, Grande Encyclopédie, etc.) et d'œuvres liturgiques. Quelques reliures intéressantes à signaler. Un catalogue est tenu à jour par le bibliothécaire. La bibliothèque est ouverte deux fois par semaine : le jeudi et le dimanche ; elle n'assure que le prêt à domicile.

Bibliothèque Marmier. — Dans une autre salle de la mairie se trouve la bibliothèque Marmier, polygraphe et voyageur, né à Pontarlier en 1809 d'un père receveur des douanes. Xavier Marmier, qui fut conservateur de la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris, a légué à sa ville natale environ 5.800 volumes, dont un catalogue, par ordre de matières, sur un registre, a été rédigé par M. J. Mathey. Parmi ces volumes très divers, à signaler quelques manuscrits provenant de J.-G.-Ph. Morisse, chef de bureau des émigrés au Ministère de la Justice et de la Police générale. L'un d'eux : Liste d'exception dressée en exécution du Senatus-Consulte du 6 floréal an X, contient les noms de 364 émigrés, la plupart restés à l'étranger et employés activement contre la France. Il porte des corrections qui auraient été faites de la main de Napoléon Ier. Par exemple pour des évêques comme Castellane-Mazangues, évêque de Toulon (1), et Albignac de Castelnau, évêque d'Angoulême (2), le rédacteur ayant

(1) **Castellane-Mazangues (Ellion de), fils du marquis de Castellane, né le 11 juin 1746, mort en 1806. Sacré évêque de Toulon le 13 août 1786, il quitta l'évêché après la nouvelle Constitution du clergé.**

(2) **Albignac de Castelnau (Philippe-François), né le 20 août 1742. Evêque d'Angoulême, 18 juillet 1784, député par le clergé du bailliage d'Angoulême aux Etats généraux. Emigré à Londres, où il mourut le 3 janvier 1806.**

écrit en face de leur nom : « *non démissionnaire* », Napoléon corrige par « *évêque rebelle* » ; en face du nom de Dumouriez figurait la note suivante : « Agent des princes ; l'un des auteurs de la conspiration de l'an XII » ; Napoléon efface ces mots et ajoute de sa main : « Traître. » Toutes les fois que le nom de Louis XVIII figure sur le registre, Napoléon le remplace par « *comte de Lille* ».

Pontets (*Les*). — Dépendait autrefois de la paroisse de Mouthe, où sont encore les anciens registres paroissiaux. L'état civil de 1793 relié et en bon état. Plan de 1769. Délibérations municipales de 1750. Pas d'archives anciennes. Pas d'inventaire. Les titres municipaux, peu nombreux, sont rangés dans des cartons, dans une armoire à la mairie.

Rochejean. — Le village devrait sa fondation à Jean de Chalon, qui, en 1310, fit bâtir un château au pied de la Roche, dite « *Alpes* ». Des maisons se groupèrent autour de cette forteresse ; en 1313, Jean de Chalon donna lois et franchises au bourg naissant, qui devint prospère ; en 1350, il affranchit de la mainmorte les villages de Saint-Antoine, Fourcatier et Maison-Neuve, les Longevilles, Villedieu, Brey et Maisons-du-Bois, qui dépendaient de la seigneurie de Rochejean. Le bourg de Rochejean eut à subir plusieurs attaques en 1475, des Suisses ; des Suédois en 1639 ; ses maisons furent détruites ; les habitants se réfugièrent au Mont-d'Or et au Noirmont. En 1755, un incendie ravagea le pays. En 1649, un haut-fourneau fut établi dans le village.

Le cahier des doléances de la commune de Rochejean est le même que celui des Longevilles ; on y trouve certaines réclamations assez curieuses : chaque homme « en place » ne doit être rétribué et ensuite pensionné que suivant les services par lui rendus. Les soldats, « nos frères, nos enfants », ne sont ni nourris ni vêtus pendant leur service et, dans leur vieillesse, ils mendient. Chaque « état » est utile et mérite protection ; cependant l'agriculture, la première et la plus utile des « conditions », est négligée et « foulée » ; « on lui enlève tous les jours des

bras pour les énerver dans le luxe des grandes villes ; l'utile réforme et l'avantageux reflux dans les campagnes, si on chassait des villes tout ce qui n'y sert de rien ! Les soldats de trop, les employés des fermes inutiles, les gens de service sans occupations, les attenants à la finance, sangsues de l'Etat, les clercs sans occupation dans les bureaux, etc., devraient bien nous aider à faire croître le pain qu'ils mangent si gratuitement...». Et une argumentation curieuse contre les droits seigneuriaux : « toute contribution involontaire, sans équivalent de la part de celui qui reçoit est une vexation ; on ne doit plus rien à des gens de qui on ne reçoit rien du tout » ; si les « remontrants payent avec empressement les impositions royales parce que les équivalents de la part de l'Etat sont « innombrables et immenses », ils ne peuvent « apercevoir en vertu de quoi l'abbé du Mont-Sainte-Marie, leur coseigneur (v. Labergement-Sainte-Marie), leur fait payer le droit de semer du blé, de faire du pain, d'aliéner leurs héritages, de faire couler l'eau de la rivière sur les roues de leurs usines, singularité qui décourage l'industrie... Pourquoi encore, lorsqu'on leur a fait tort dans leurs forêts, c'est à cet abbé, ou l'ayant-droit de la maison de Chalon, autre coseigneur, et non à eux qu'on restitue ? Que si celui-ci marie un enfant, on leur fait payer les noces sans les y inviter...». Les contestations au sujet des perceptions seigneuriales sont portées devant « gens intéressés au procès » ; le sujet succombe accablé de frais. Il faut faire défense aux officiers des seigneurs ou à leurs fermiers de pénétrer dans les assemblées de communauté ; il est notoire que les seigneurs, par leurs fermiers ou leurs officiers, ont dépouillé les communautés de leurs titres les plus importants. Ils s'élèvent aussi contre la gabelle sur les cuirs ; réclament que la « gestion soit rendue publique par voie de l'impression » ; protestent contre la maîtrise des eaux et forêts « qui prohibe le parcours dans les forêts ». Les autres fléaux des campagnes, ajoute le cahier, sont les procès : ils sont trop longs et trop dispendieux ; les magistrats sont intéressés à leur prolongation. Les procès entre communautés, au sujet de leurs limites, sont sans nombre, sans fin et sans prix ; en effet,

les archives des communes possèdent encore de nombreuses liasses de procédures, motivées par cet objet. Parmi les autres « fléaux » : la fréquentation des cabarets : les banqueroutes et bilans « des hommes souvent sans fonds ». « Nos pasteurs, quant au spirituel, exposeront les suites de la tolérance accordée aux gens sans religion. Pour nous, nous voyons les Bernois, nos voisins, plus riches que nous et sans charge envers leur Etat, venir enrichir les meilleures fermes et mettre à la mendicité grand nombre de familles. » (J'ai entendu encore le même grief cette année : les Suisses, dit-on dans la région de Mouthe, profitant du change qui est à leur avantage, achètent près de la frontière des terres et des maisons.) Le prix du sel est exorbitant pour les Comtois. Enfin, le dernier des fléaux : « Serions-nous écoutés ou au moins pardonnés si nous disions que les villes débauchent, sucent, dépeuplent et ruinent les campagnes ? La vérité serait peut-être trop dure. » — Les archives de la commune sont à la mairie, dans une armoire, conservées dans de bonnes conditions et avec un rangement suffisant. Il n'y a que quelques registres antérieurs à 1790. Registre de ventes de bois, 1814. Registre de la municipalité (délibérations, marchés, etc.) depuis 1789. Registre précédé de la copie des franchises du bourg de Rochejean (1313), contenant les noms des possesseurs de meix, héritages, etc., terminé le 23 novembre 1711. Registre de mutations de 1820 ; de réquisitions, 1814-1815. — Un haut-fourneau et des forges existaient à Rochejean ; nous en avons les comptes de l'année 1513. Un instituteur, M. Loye, en 1835 a écrit un ouvrage sur la commune. — M. Cordier, directeur d'école à Pontarlier, en 1914, nous a fait don de la copie de la donation de la terre de Rochejean à l'abbaye de Mont-Saint-Marie, dont nous parlons plus haut.

Ruffey. — La baronnie de Ruffey, au milieu du XVIII[e] siècle, appartenait au comte de Montbarrey, colonel du régiment de Lorraine, qui y fit une fondation pour quatre vétérans, dotée de 150 livres pour chacun d'eux. Les Archives du Doubs renferment plusieurs liasses relatives aux revenus et dénombrements de cette seigneurie.

Le dépôt communal possède un certain nombre de documents antérieurs à 1750. Etat civil de 1712, relié et en bon état. Nombreuses pièces de procédures : procès entre Ruffey et Brussey ; copie de partage de bois entre Ruffey et Chevigney de 1582. Edit des regains, 1774. Vente de bois pour la reconstruction de l'église, 1784. Comptes communaux, 1831, etc. Ces titres sont en liasses, sans classement et dispersés. Devant le château, duquel il reste encore un corps de bâtiment, deux dalles funéraires à effigies gravées de Pierre du Vergier, seigneur de Ruffey, 1519, et de sa femme, Gauthière d'Assuel, classées le 22 août 1909. Ces pierres, recouvertes par la mousse et exposées aux intempéries, sont maintenant en mauvais état. Ruffey comptait 145 habitants en 1790, 260 en 1851 et 158 en 1906.

Sarrageois. — Village dépendant de la seigneurie de Mouthe (V. Mouthe). Les archives sont partie au domicile du maire, partie à la mairie. Pas de documents anciens. Les papiers modernes rangés sommairement en liasses sont conservés dans des casiers et sont en bon état. Délibérations municipales : 8 janvier 1793. Etat civil : 1793. Antérieurement à la mairie de Mouthe. 271 habitants en 1851, 130 en 1914.

Touillon-et-Loutelet. — Du bailliage de Pontarlier, cette communauté faisait autrefois partie de la paroisse de Saint-Antoine. (V. cette commune.) Les titres municipaux sont dans un placard à la mairie. Rangés sommairement, ils contiennent des recueils et des bulletins des lois. Pas de documents anciens. Arpentement de 1788. (A noter également deux arpentements de cette époque aux archives départementales) ; l'état civil du 3 nivôse an II ; pour la période antérieure, à la mairie de Saint-Antoine (depuis 1789).

C'est sur le territoire de cette commune que se trouve la fontaine périodique dite *Fontaine Ronde*, qui a fait l'objet de plusieurs communications à l'Académie des sciences. C'est elle qui aurait donné son nom au village : dans certains villages on appelle *touillon* une source qui jaillit

après de grandes pluies et qui tarit peu de temps après. D'autre part, Loutelet, l'*ostelet*, vient sans doute de *oste*, *hôtel* (demeure).

Villedieu (*La*) (Mouthe). — La Villedieu faisait partie de la seigneurie de Rochejean : fut cédée en 1365 à l'abbaye de Mont-Sainte-Marie par Hugues de Chalon. (V. Labergement et Rochejean.) — Son cahier de doléances est identique à celui des Longevilles et de Rochejean. (V. ces communes.) La commune comptait 281 habitants en 1790, 364 en 1851, 180 en 1914.

Les archives, d'un usage courant, sont au domicile du maire ; les autres à la mairie dans un buffet placé au rez-de-chaussée et très exposé à l'humidité ; une couche de moisissure entoure les registres. — Plusieurs arpentements : 1771, 1783. — Livre de correspondance du maire, 1805. Nombreuses liasses de comptes (vers 1830). Etat civil de 1807 (?). M. Jules Gauthier indique 1742. Il serait utile d'aérer le dépôt et de procéder à un rangement.

Besançon, imprimerie Millot frères

M. PESTY, rapporteur

Le Conseil général autorise la vente.

Archives départementales

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de M. l'Archiviste départemental en vous faisant connaître que, pour simplifier les opérations de mandatement et de calcul de la part de l'Etat dans le traitement des employés de la préfecture et des sous-préfectures, j'ai cru devoir rattacher à l'article 1er du chapitre 4 du budget le traitement de l'archiviste adjoint qui figurait jusqu'ici au chapitre 16.

Rapport de M. Maurice PIGALLET, archiviste départemental

J'ai l'honneur de vous adresser le compte rendu de la situation des Archives du Doubs, du 1er octobre 1920 au 15 juillet 1921.

Archives de l'Etat et du département

AFFAIRES DIVERSES

Recherches. — Elles ont été de 980.

Local. — Des peintures ont été refaites à l'intérieur et aux boiseries des fenêtres.

Le manque de place, par suite des versements abondants de chaque année, se fait de plus en plus sentir. J'ai eu l'honneur d'appeler votre attention sur l'opportunité qu'il y aurait de rétrocéder aux Archives le rez-de-chaussée du pavillon voisin sur le point d'être libre et qui leur était affecté par une délibération du Conseil général du 21 août 1906.

Versements. — Ils proviennent des :

1° *Conseil de préfecture :* comptabilité communale 1912, 1913 et 1914, 2.000 liasses ;

2° *1re Division :* affaires militaires, 1.500 reg. ou liasses ;

3° *2e Division :* assistance obligatoire (loi du 14 juillet 1905). Assistance médicale gratuite (loi du 15 juillet 1893). Assistance aux femmes en couches (loi du 17 juin 1913). Assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913). Assistance retraite (loi du 5 avril 1910). Aliénés (loi du 30 juin 1838). Secours pour pertes ; — 1.000 liasses ;

4° *Trésorerie.* — Liasses de comptes des percepteurs de l'arrondissement de Besançon, 57 registres. Soit environ 4.500 liasses ou registres dont le personnel va procéder au rangement ;

5° *Archives municipales de Besançon :* titres des justices de paix de la ville, 50 liasses.

Réintégration d'archives de l'ancienne principauté de Montbéliard

Le 1er février 1921, conformément à l'article 52 du traité de Versailles, sont parvenues aux Archives du Doubs trois caisses de documents relatifs à l'ancien comté de Montbéliard, restitués par l'Allemagne.

Analysés dans l'Inventaire de la série E des Archives du Bas-Rhin, ces titres ont conservé leur ancienne numérotation. E. 4867-5103. Ils ont été reçus en bon état, mais en paquets ficelés. Après réception, ils ont été pourvus de chemises, de bretelles et de numéros imprimés. Ils ont été placés à la suite des archives de l'ancienne principauté de Montbéliard, actuellement entièrement classées et analysées.

Dons. — Des dons de documents et livres ont été faits par MM. l'abbé Tournier, Callet, l'abbé Boillot, curé de Liesle; MM. Pingaud et de Truchis.

CLASSEMENTS ET INVENTAIRES

Classements. — Série E. Il restait l'an dernier à classer

les minutes de notaires, titres des communes et confréries. Les minutes notariales sont en voie de rangement. Du 1er octobre 1920 au 1er juillet 1921, 2.100 articles ont été constitués sur un peu plus de 3.000 que ce fonds comprendra. L'ordre alphabétique de noms a été suivi ; les noms des notaires ont été placés sur chaque chemise. Pour le 1er novembre, ce fonds sera entièrement mis en ordre. Des fiches ont été constituées qui permettront d'établir un répertoire sommaire. Il convient d'ajouter que nous avons essayé, vainement du reste, jusqu'ici, d'obtenir le versement des archives anciennes encore conservées par les notaires. Nous devons remercier M. le Sous-Préfet de Baume, qui voulut bien nous offrir son aimable intervention.

Série M. — Des chemises, numéros définitifs et étiquettes ont été placés aux 2.200 articles de cette série qui, à l'heure actuelle, est complètement classée.

Série N. — Il a été procédé au rangement des 500 cotes de cette série pour laquelle il ne reste plus à mettre que des chemises et numéros définitifs.

INVENTAIRES, RÉPERTOIRES ET CATALOGUES

Série L. — L'inventaire a été poursuivi ; les registres 70 à 81 ont été analysés. Le premier volume vient de paraître ; il comprend l'analyse des lois et décrets et les registres de délibérations des premières assemblées départementales du Doubs (1-81). Il est pourvu d'une table générale et complète rédigée par M. Dornier. — Un volume de 231 pages avec table.

Série H. — L'analyse des titres de l'abbaye de Saint-Vincent, commencée il y a près de 15 ans, a été continuée des articles 43 à 81. Si nos crédits le permettent, un premier volume paraîtra au cours de l'an prochain.

Série M. — Le répertoire numérique terminé a été distribué. Il est précédé d'une préface de 50 pages.

Série N. — Le répertoire achevé est imprimé et distri-



bué. Nous l'avons placé dans le volume qui contient la série M. pour éviter des frais.

M. l'Archiviste adjoint a rédigé une table générale des matières pour ces deux séries.

Ainsi, en 1921, trois nouveaux catalogues (1 inventaire série L, 2 répertoires séries M et N) auront été publiés et distribués. Leur nombre total (inventaires et répertoires, y compris les catalogues publiés dans les volumes des délibérations du Conseil général) est actuellement de 15, sans parler des inventaires des archives communales et de l'inventaire de la série H (abbaye de Saint-Vincent), en cours de publication. C'est évidemment un résultat que nous sommes heureux de souligner, en dépit de la modicité du crédit réservé aux frais d'impression.

Vente de vieux papiers. — Elle a été effectuée, après les approbations préalables, au cours de l'hiver dernier.

Propositions budgétaires

Chapitre XVI

Art. 1er. — Traitement du personnel des archives et salaire du garçon de bureau	18.935 60
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, frais de bureau. Entretien et achat de mobilier	600 »
Art. 3. — Dépense de chauffage et éclairage	825 »
Art. 4. — Frais de versement et de transport d'archives, appropriations matérielles, achat de cartons, bretelles, reliures	600 »
Art. 5. — Acquisition de documents, livres et abonnement au *Journal officiel*	1.000 »
Art. 6. — Publication de l'inventaire, du répertoire numérique et de documents divers (circulaire du 12 août 1861)	1.000 »
Art. 7. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers.	1.200 »
Art. 8. — Assurance des collections des archives. . .	250 »
Art. 9. — Entretien des bâtiments.	300 »
Total	24.710 60

Ces propositions sont conformes à la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique du 10 juillet 1921 et à celles du budget. Il y a lieu de remarquer qu'en suite de la participation de l'Etat prévue par les lois du 1er avril 1920

et du 11 mai 1921, le budget des Archives, qui présentait l'an dernier une diminution d'environ 4.000 fr., réalise cette année une nouvelle économie nette de 4.729 fr. 40.

Archives des sous-préfectures, communes et établissements hospitaliers

Sous-préfecture de Montbéliard. — Une vente de vieux papiers a été préparée et effectuée sous votre direction. Elle a permis de diminuer l'encombrement de ce dépôt et, d'autre part, avec l'autorisation du Conseil général, le produit de la vente de ces papiers départementaux inutiles a été consacré à l'amélioration nécessaire du local dont l'agrandissement permettra un meilleur rangement des collections.

Sous-préfecture de Pontarlier. — La vente prête depuis un an n'a pas encore été effectuée ; il serait utile qu'elle le fût, car le local est devenu trop étroit, notamment par les versements de la recette des finances.

Archives des communes

Mes inspections ont porté sur des points divers du département : Pontarlier, Levier, Amancey, canton de Montbenoît, canton sud de Besançon, partie nord du canton de Boussières, Durnes et environs, région Maîche, Saint-Hippolyte, etc. Nous ne pouvons que répéter les observations déjà présentées dans nos précédents rapports.

1° Il serait opportun qu'une loi rendît obligatoire le versement des titres communaux antérieurs à 1800 aux archives départementales, au moins pour les petites localités où la conservation des documents laisse à désirer.

Cette mesure semble particulièrement opportune dans le Doubs qui, pour 260.000 habitants, compte 636 communes, c'est-à-dire qu'un certain nombre de ces dernières sont si peu importantes qu'elles n'ont pas même de mairie ; les archives sont au domicile du maire.

2° Le département est riche en registres paroissiaux. La plupart des communes en détiennent ; ils sont géné-

ralement reliés et conservés avec soin. Nous avons pu obtenir des maires leur reliure dans les communes où ils étaient encore brochés. Quelques municipalités ont déposé les leurs aux archives départementales.

Les archives hospitalières sont entretenues avec soin : dans la plupart des établissements, elles sont classées et inventoriées. M. Jules Mathey a récemment rangé et répertorié les titres anciens de l'hôpital de Pontarlier.

En résumé, réserve faite de la mesure proposée au § 1er, la situation des archives communales est généralement satisfaisante. L'état civil est tenu soigneusement dans toutes les communes et nous n'avons, dans toutes les localités visitées, remarqué aucune irrégularité.

Je vous prie de vouloir bien :

1° Me donner acte de la communication de ce rapport ;

2° Voter les crédits qui figurent au projet de budget primitif de 1922.

M. MICHEL, rapporteur

Le Conseil général :

1° Donne acte de la communication ;

2° Vote les crédits demandés par M. l'Archiviste départemental.

Bâtiments départementaux. — Budget primitif de 1922

J'ai l'honneur de vous donner ci-après connaissance du rapport de M. l'Agent voyer en chef, chargé du Service d'architecture, relatif au projet de budget de 1922 concernant les bâtiments départementaux.

Au dossier déposé sur votre bureau est annexé l'état comparatif des dépenses du budget primitif de 1921 et du budget primitif de 1922.

Rapport de M. l'Agent voyer en chef

Nous avons l'honneur d'adresser à M. le Préfet, pour être soumis au Conseil général à sa plus prochaine session, le budget des dépenses se rapportant aux bâtiments départementaux pour l'année 1922 (pièce n° 2), ainsi que l'état comparatif des dépenses du budget primitif de 1921 et du budget primitif de 1922 (pièce n° 3).

Le budget des bâtiments départementaux intéresse les chapitres 1, 2, 3, 4 des dépenses du budget général du département.

Nous donnons ci-après la comparaison entre les budgets de 1921 et de 1922.

	BUDGET primitif de 1921	BUDGET de 1922	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Chap. 1er. — Propriétés départementales immobilières	125.360 »	120.160 »	» »	5.200 »
Chap. 2. — Bâtiments pris à loyer par le département.	43.223 »	48.205 »	4.982 »	»
Chap. 3. — Mobilier départemental.	21.100 »	23.600 »	2.500 »	»
Chap. 4. — Personnel et administration du département	5.000 »	5.000 »	»	»
Totaux.	194.683 »	196.965 »	7.482 »	5.200 »
Augmentation pour 1922. .	. . . . . .	. . . . . .	2.282 »	

Chapitre Ier. — *Propriétés départementales immobilières.* — Les dépenses de ce chapitre peuvent se diviser en deux parties :

1° Celles relatives à l'entretien des bâtiments ;

2° Celles relatives aux travaux de grosses réparations.

Le montant des premières s'élève à . . . . 98.000 »
il était, en 1921, de. . . . . 91.290 »

Soit une augmentation de . . . . 6.710 »

Les causes d'augmentations sont indiquées à l'état comparatif des dépenses du budget de 1921 et du budget de 1922. Les augmentations les plus importantes se rapportent savoir : 1° à la caserne de gendarmerie de Besançon-Tarragnoz, où des réfections de logements sont envisagées, ainsi que celle du porche et des escaliers ; l'augmentation prévue est de 2.000 fr. ; 2° au tribunal civil de Besançon, pour lequel notre Service prévoit la réparation des cabinets du procureur et du juge d'instruction : augmentation, 1.500 fr. ; 3° aux frais d'illumination et de décoration des édifices départementaux les jours de fêtes publiques. Nous demandons pour cet objet une somme complémentaire de 1.000 fr. destinée à parer à l'augmentation résultant du nombre plus élevé des fêtes publiques.

Par contre, une diminution de 1.000 fr. est constatée sur le crédit d'entretien de la prison de Baume-les-Dames. Cet immeuble étant en état, le crédit demandé sera suffisant pour l'entretien de 1922

Le montant des dépenses se rapportant aux travaux de grosses réparations s'élève à	22.160	»
En 1921, il était de	34.070	»
Diminution en faveur de 1922	11.910	»

La consistance de ces travaux est la suivante :

Caserne de gendarmerie de Baume-les-Dames. — Etablissement d'une clôture en bois autour de la propriété	6.000	»
Caserne de gendarmerie de Quingey. — Remplacement d'une pompe et travaux accessoires.	2.800	»
Caserne de gendarmerie de Pontarlier. — Réparations aux toitures et aux logements. .	9.360	»
Hospice départemental de Blamont. — Remise en état des boiseries extérieures et réfection de la peinture de la tuyauterie des appareils de chauffage central	4.000	»
Total	22.160	»

Les travaux de grosses réparations indiqués ci-dessus

ont donné lieu à des rapports spéciaux ou à des devis sommaires que nous joignons à nos propositions.

Conformément à la décision du Conseil général, MM. les conseillers généraux des cantons intéressés ont été mis au courant de ce que l'Administration se proposait de faire et ont visé les rapports en les appuyant d'un avis favorable.

En définitive, il y a sur le chapitre :

Une augmentation sur les travaux d'entretien de	6.710 »
et une diminution sur les travaux de grosses réparations de	11.910 »
Soit, dans l'ensemble, une diminution de .	5.200 »

Chapitre II. — *Bâtiments pris à loyer par le département.* — Les dépenses de ce chapitre s'élèvent

à	48.205 »
Elles étaient, en 1921, de.	43.223 »
Soit une augmentation de	4.982 »

qui provient, pour une somme de 4.812 fr., du renouvellement des baux des casernes de Montbenoît, Rougemont, Hôpitaux-Neufs, Marchaux et Le Russey. Le surplus de l'augmentation, soit 170 fr., intéresse la fourniture d'eau et les frais d'illumination des édifices pris à loyer par le département.

Chapitre III. — *Mobilier départemental.* — Les dé-

penses prévues s'élèvent à	23.600 »
En 1921, elles ne se montaient qu'à	21.100 »
Soit une augmentation de	2.500 »

Cette augmentation intéresse trois bâtiments seulement :

1° Ecole normale d'instituteurs. — Transformation de sommiers métalliques	1.000 »
2° Ecole normale d'institutrices. — Acquisition de trois douzaines de paires de draps. .	1.000 »
3° Cour d'assises et tribunal. — Réfection de banquettes de la cour d'assises.	500 »

Chapitre IV. — *Personnel et administration du département.* — Les dépenses proposées pour ce chapitre sont les mêmes que celles inscrites au budget de 1921 ; elles se montent à . . . . 5.000 »

Je vous prie de vouloir bien adopter les chiffres proposés par M. l'Agent voyer en chef, que j'ai fait figurer au projet de budget général de l'exercice 1922.

M. le comte DE MOUSTIER, rapporteur

Les propositions de l'Administration sont adoptées.

Bâtiments départementaux. — Caserne de gendarmerie de Baume-les-Dames. — Réfection du système du « tout à l'égout » et installation d'une conduite d'amenée d'eau à la maison Hosatte.

A la suite d'une plainte formulée par M. Hosatte, de Baume-les-Dames, qui attribue la contamination de son puits aux mauvaises conditions de construction de la caserne de gendarmerie de cette ville, M. l'Agent voyer en chef chargé de la surveillance des bâtiments départementaux a conclu, dans un rapport d'enquête, au bien-fondé de la réclamation de M. Hosatte.

Comme il importait de remédier au plus vite à cet état de choses, dangereux à la fois pour la conservation de l'édifice et l'hygiène des occupants et du plaignant, les diverses réparations et améliorations jugées indispensables sur le moment furent exécutées et nécessitèrent une dépense de 950 fr.

Mais ces travaux ne donnant qu'une satisfaction relative à M. Hosatte, qui ne pourra d'ici longtemps remettre son puits en service à cause de la persistance des infiltrations, M. l'Agent voyer en chef estime qu'il conviendrait, pour être équitable, d'accéder au désir du plaignant qui demande qu'on lui installe un branchement sur la canalisation de la ville, où il pourrait s'alimenter en eau.

Cette amélioration réalisable pour la somme de 550 fr.

porterait, avec les honoraires de l'architecte, soit 60 fr., à 1.560 fr. le chiffre total de dépenses nécessitées pour l'ensemble de ces travaux.

Si vous croyez devoir accéder aux prétentions du plaignant, je vous demanderai de vouloir bien voter, pour la liquidation de cette affaire, le crédit de 1.560 fr. qui figure à mes propositions budgétaires et qui serait couvert pour partie par une indemnité de 450 fr. que M. Détouillon, entrepreneur responsable, offre au département à titre de dédommagement pour malfaçons.

Conformément à la délibération prise par le Conseil général dans sa session de mai 1914, le rapport qui vous est soumis a été communiqué à M. le Conseiller général du canton de Baume-les-Dames, qui l'a visé sans observation.

M. le Dr Brizard, rapporteur

Le Conseil général adopte les propositions de l'Administration.

Il prie M. le Préfet de lui faire savoir ce que la gendarmerie de Baume-les-Dames coûte au département depuis sa construction.

Bâtiments départementaux. — Prison de la Butte. — Installation du gaz dans les logements des gardiens. — Vœu déposé par M. Pesty.

Dans votre session de mai 1921, vous avez émis le vœu que M. l'Architecte départemental étudie la possibilité d'installer le gaz dans les appartements des employés de la prison départementale.

J'ai l'honneur de vous soumettre deux rapports de M. l'Agent voyer en chef chargé du Service d'architecture, en vous faisant connaître que la Commission départementale, à qui ce dossier a été soumis les 12 juillet et 23 août derniers, n'a pas cru devoir prendre une décision et a renvoyé cette affaire à votre examen.

La dépense, facultative pour le département, est estimée

3.000 fr. ; elle comprend la fourniture et la pose des tubes, tuyaux, robinets et leurs accessoires.

Les frais de location des compteurs, réchauds, becs ou suspensions resteraient à la charge des gardiens de prison, qui ont pris l'engagement de les payer.

Je ne puis que vous prier de vouloir bien décider s'il y a lieu de procéder à l'installation dont il s'agit.

M. Pesty, rapporteur

Le Conseil général décide de procéder à cette installation.

Budget départemental de 1921. — Proposition de modification par voie de décision n° 2

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien apporter les modifications suivantes au budget départemental de l'exercice courant, par l'établissement d'une décision n° 2.

L'excédent de recettes de 18.314 fr. 99, qui figurait à la balance du budget supplémentaire de l'exercice courant, étant insuffisant pour me permettre d'incorporer, dans le présent projet : 1° la totalité des dépenses ayant fait l'objet des mémoires qui me sont parvenus après la clôture de votre session de mai dernier ; 2° les crédits indispensables au paiement des rappels à effectuer par suite du relèvement des prix de journées dans les hôpitaux, je me trouve dans l'obligation de faire figurer, au projet de budget primitif de l'exercice 1922, les sommes nécessaires au mandatement des dettes ci-après détaillées :

Assistance médicale gratuite. — Relèvement du prix de journée dans les hôpitaux . . .	150.000 »
Assistance aux vieillards. — Relèvement du prix de journée dans les hôpitaux . . .	59.000 »
A reporter.	209.000 »

Report. . . .	209.000 »
Enfants assistés. — Relèvement du prix de journée dans les hôpitaux en 1921	15.000 »
Enfants assistés. — Frais de séjour des enfants dans les établissements dépositaires dépendant des hospices (relèvement du prix de journée en 1919 et 1920).	14.848 34
Enfants assistés. — Remboursement aux départements étrangers	1.468 43
Total	240.316 77

J'ajoute que, pour équilibrer le budget, j'ai dû, en outre, réduire de 21.601 fr. 95 le crédit inscrit, en mai, au titre de réserve pour dépenses imprévues.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS
RECETTES
Recettes ordinaires
CHAPITRE 2. — *Revenus et produits des propriétés départementales*
Art. 3. — Vente de vieux papiers existant dans les archives de la sous-préfecture de Montbéliard . . . .
Articles non modifiés. . . . .
Total du chapitre 2. . . . .
CHAPITRE 5. — *Subventions pour les dépenses ordinaires*
Art. 2. — Subvention de l'Etat pour les enfants assistés, à raison de 2/5 des dépenses. . . . .
Art. 4. — Contingents des communes pour les enfants assistés. .
Art. 7. — Subvention de l'Etat pour la protection des enfants du premier âge. . . . .
Art. 9. — Somme due par l'Etat pour l'assistance des malades sans domicile de secours. . . . .
Art. 13. — Somme due par l'Etat pour l'assistance des vieillards, des infirmes et des incurables privés de ressources et sans domicile de secours. . . . .
Art. 23. — Subvention de l'Etat pour l'assistance des familles nombreuses privées de ressources, en exécution de l'article 8 de la loi du 14 juillet 1913. . . . .
Art. 24. — Majoration mensuelle de 10 francs de la subvention de l'Etat attribuée aux familles nombreuses, en vertu de la loi du 14 juillet 1913 (loi du 28 juin 1918, art. 6) . . . .
Art. 29. — Somme due par l'Etat pour primes d'allaitement (loi du 24 octobre 1919) . . . .
Art. 37. — Subvention de l'Etat à l'Office départemental de placement . . . .
Art. 38. — Contingents des communes à l'Office départemental de placement . . . .
Art. 52. — Contingents des communes dans les dépenses de primes d'allaitement . . . .
Articles non modifiés. . . . .
Total du chapitre 5. . . . .
CHAPITRE 6. — *Ressources éventuelles pour les dépenses annuelles du Service vicinal*
Art. 5. — Contingents et offres des communes *(b)* . . . .
Articles non modifiés. . . . .
Total du chapitre 6 . . . .
RÉCAPITULATION DES RECETTES ORDINAIRES
Total du chapitre 2. . . . .
— 5. . . . .
— 6. . . . .
Chapitres non modifiés. . . . .
Total des recettes ordinaires. . . . .

…GEMENTS …ar suite …ons	de diminutions	FIXATIONS NOUVELLES
50	»	512 50
	»	8.281 »
50	»	8.793 50
	1.845 72	(1) 197.866 08
	922 85	(1) 98.933 05
65	»	(2) 11.133 74
»	»	(3) 4.000 »
»	»	(4) 19.400 »
»	»	(5) 141.570 »
»	»	(6) 547.600 »
»	»	(7) 116.662 »
»	»	(a) 1.500 »
»	»	3.000 »
52	»	(8) 8.399 52
	»	2.765.669 »
17	2.768 57	3.915.733 39
»	»	384.087 »
	»	1.631.397 40
»	»	2.015.484 40
50	»	8.793 50
17	2.768 57	3.915.733 39
»	»	2.015.484 40
	»	3.245.893 42
67	2.768 57	9.185.904 71

MOTIFS DES CHANGEMENTS ET OBSERVATIONS

(*) Décision du Conseil général du 3 mai 1921.
Emploi en dépenses chapitre 3, article 14.

(1) Total de la dépense du chap. 7, § 1er.		630.990 02
A déduire :		
Dépenses chap. 7, § 1er, art. 24.	129.824 81	136.324 81
Dépenses chap. 7, § 1er, art. 25.	500 »	
Recettes chap. 8, art. 1er.....	6.000 »	
Reste.......		494.665 21
Dont 2/5 à la charge de l'Etat..........		197.866 08
— 1/5 à la charge des communes...		98.933 05
— 2/5 à la charge du département..		197.866 08
Total égal........		494.665 21

(2) Total de la dépense.................		24.217 48
A déduire :		
Dépenses chap. 8, art. 4..	1.300 »	1.950 »
Recettes chap. 8, art. 2...	650 »	
Reste.......		22 267 48
Dont moitié		11.133 74

(3) Dépense correspondante chap. 9, art. 3.

(4) Total de la dépense.......		21 200 »
Recettes du chap. 5, art. 12.	1.800 »	21.200 »
Recettes du chap. 5, art. 13.	19.400 »	

(5) Dépenses à la charge du départemt.	210.000 »
Dépenses des assistés ayant le domicile de secours départemental...............	1.000 »
Frais d'administration	6.800 »
Total.......	217.800 »
Subvention de l'Etat, 65 %..............	141.570 »

(6) Dépense correspondante savoir :	
Chapitre 11, article 2....................	545.000 »
Chapitre 11, article 3....................	2.000 »
Chapitre 11, article 4....................	600 »
Total égal.......	547.600 »

(7) A la charge de l'Etat, savoir :	
Les 4 premiers douzièmes de la dépense de 140.000 fr. en totalité............	46.666 »
Les 3/4 des 8 derniers douzièmes......	69.996 »
Total égal.......	116.662 »

Voir rapport spécial n° 9.

(a) Voir budget du Service

(8) Dépense totale	140.000 »
8/12 de la dépense	93.334 »
1/4 des 8/12...........................	23.333 »
A la charge des communes, 36 % environ sur le 1/4 des 8/12....................	8.399 52

Voir rapport spécial n° 9.

(b) Voir budget du Service vicinal.

DÉSIGNATION DES CRÉDITS

Recettes extraordinaires

CHAPITRE 10. — *Emprunts*

Art. 1er. — Emprunt de 150.000 fr. autorisé par délibération du 11 mai 1910 et applicable au paiement des dépenses supplémentaires occasionnées par l'établissement du chemin de fer d'intérêt local de Vesoul à Besançon (partie comprise dans le département du Doubs), déclaré d'utilité publique par une loi en date du 26 juin 1907. — Somme à réaliser pendant l'exercice 1921. . . . .

Art. 4. — Emprunt complémentaire de 6.100.000 francs autorisé par décret du 30 décembre 1920 et applicable au paiement des dépenses d'établissement des chemins de fer d'intérêt local de Mouthe à Foncine-le-Haut, d'Amathay-Vésigneux à Pontarlier et de Levier à Chaffois (déclarés d'utilité publique par la loi du 20 mars 1913). — Somme à réaliser pendant l'exercice 1921. . . . .

Articles non modifiés. . . . .

Total du chapitre 10 . . . .

CHAPITRE 11. — *Subventions pour les dépenses extraordinaires*

Art. 11. — Reversement par le département de la Haute-Saône du trop-perçu sur la garantie d'exploitation du chemin de fer de Vesoul à Besançon, en 1919 . . . .

Articles non modifiés. . . . .

Total du chapitre 11 . . . .

RÉCAPITULATION DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

Total du chapitre 10 . . . .

— 11 . . . .

Chapitres non modifiés. . . . .

Total des recettes extraordinaires . . . .

Rappel des recettes ordinaires. . . . .

Reliquat disponible de l'exercice antérieur . .

Total général des recettes . . . .

DÉPENSES

Dépenses ordinaires

CHAPITRE 1er. — *Propriétés départementales immobilières*

Art. 70. — Frais d'illumination et de décoration des édifices publics départementaux les jours de fêtes publiques, en 1920. . . .

Articles non modifiés. . . . .

Total du chapitre 1er . . . .

Rapport par M. Maurice PIGALLET, archiviste départemental

J'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous le compte rendu de la situation des archives du Doubs du 1er octobre 1921 au 1er juillet 1922.

I

Archives de l'Etat et du département

AFFAIRES DIVERSES

Recherches. — Elles atteignent le chiffre de 1.100, en voie de relèvement.

Expéditions. — Elles ont produit la somme de 52 fr.

Local. — Le manque de place s'est fait ressentir trente ans, à peine, après la construction du bâtiment des archives — construction effectuée vers 1880. En 1906, une délibération du Conseil général, sur la proposition de l'Administration, affectait aux archives un pavillon voisin, qui servait de logement au Secrétaire général. Le premier étage de cette maison, avant la guerre, était déjà occupé par les dossiers des comptes communaux, les collections des *J. O.*, des brevets d'invention, etc. Pendant la guerre, le rez-de-chaussée servit de logement à divers bureaux temporaires (charbon, ravitaillement, etc.). Il a été, au cours de l'année écoulée, repris par le Service des archives : les derniers versements, budgets et comptes, les brevets, les papiers des bureaux des subsistances, ravitaillement, etc., y ont été déposés, mais il reste à faire des rayonnages dans les salles du bas et à procéder à des peintures et réparations urgentes et indispensables à l'entretien du bâtiment.

Les collections qui remplissent déjà le bâtiment principal pourront être moins resserrées — sans être très au large toutefois : le défaut de place, aussi bien, ne laisse pas de nuire au rangement rationnel des différentes séries.

Versements. — Un versement a été effectué par la division du cabinet (police) ; il est procédé à son classement et à sa réintégration dans la série M.

Personnel. — Après trente-six ans de service, M. A. Dornier, sous-archiviste, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite ; je ne puis laisser partir ce dévoué collaborateur sans lui adresser mes remerciements pour le zèle et la conscience qu'il apporta dans l'accomplissement de ses fonctions.

Il est remplacé depuis le 1er juillet par M. Bavoux, rédacteur à la préfecture, qui s'initie avec intelligence et dévouement à une tâche compliquée et difficile, à laquelle il est seul à devoir faire face. En effet, dans le Doubs, les archives sont, « *tant par l'ampleur de l'installation que par le nombre des documents qu'elles renferment, un de nos plus riches dépôts* » (1) ; matériellement, elles remplissent plus de trente salles, et, toujours en voie d'accroissement, elles comptent, d'une part, la plus grande partie des titres de la Franche-Comté (de 1050 à 1790), « *patrimoine historique d'une grande province* », et du comté de Montbéliard, et, d'autre part, les documents historiques, administratifs, judiciaires, notariaux, etc., du département depuis 1790 à nos jours. Leur garde, classement, inventaire, communication, versement, triage, etc., — sans parler de la surveillance des dépôts des 635 communes, — en dehors du chef de service, ne comprend qu'un rédacteur qui a, en plus, la gestion du dépôt légal.

Dépôt légal. — Ce service, confié autrefois à la division du cabinet, a été placé dans les attributions de l'Archiviste départemental en suite des instruction et circulaire des 22 octobre et 7 juillet 1921.

Effectivement, la réception, l'enregistrement et l'expédition du dépôt légal sont passés aux archives à dater du 1er janvier 1922. Rouages d'administration assez com-

(1) Ch. Langlois et H. Stein, *Les Archives de l'histoire de France*, p. 128.

pliqués et importants, en raison du grand nombre d'imprimeurs du département et particulièrement de Besançon, ils ont augmenté le travail, au détriment des classements réglementaires, de l'unique rédacteur, dont une partie du temps est désormais employée à donner des reçus aux garçons de courses des imprimeries — travail matériel pour lequel l'érudition et les connaissances administratives du chef de service seraient superflues.

Le dépôt légal, du 1er janvier au 1er juillet 1922, a fonctionné normalement. Du 1er juillet 1921 au 30 juin 1922, 1.930 publications périodiques ont été déposées et 203 non périodiques.

CLASSEMENT, INVENTAIRES ET RÉPERTOIRES

Classements. — Malgré le travail fourni par mes prédécesseurs, — travail qui ne fut pas reconnu toujours justement, — malgré le dévouement apporté par un personnel trop réduit, il reste encore fort à faire dans les archives du Doubs, tant en raison de leur importance que de l'insuffisance du personnel.

Dans la *Série B*, qui comprend environ 80.000 articles, 3.000 seulement sont classés. Le reste n'a été l'objet que d'un rangement sommaire, compliqué par des versements successifs.

La *Série C*, qui embrasse toute l'administration de la province, malgré les lacunes attribuées à un incendie, est aussi fort importante et aurait besoin d'un rangement méthodique.

Cette année, nous avons classé un certain nombre de procédures devant l'Intendant et le Bureau des finances, pour dégager les rayons où ils avaient été placés sans ordre.

Le rangement de la *Série E* a occupé le personnel pendant une grande partie de l'année. Les minutes notariales ont été définitivement ordonnées ; les réintégrations utiles ont été faites, soit un peu plus de 3.000 articles ont été constitués ; les liasses portent des numéros définitifs et le nom imprimé du notaire a été placé sur chaque liasse ou registre. Les recherches sont de plus

facilitées par des fiches qui serviront de base à la rédaction du répertoire.

Continuant l'organisation de cette même série, il a été procédé au classement des titres des communautés et paroisses qui comprennent la plupart des communes actuelles de Franche-Comté (Doubs, Haute-Saône et Jura). Ce fonds, dont le rangement et l'inventaire avaient été à peine ébauchés par l'archiviste Babey (216 cotes, E. 1596-1862, Accolans-Miserey), comptera environ 2.500 articles, auxquels il ne reste qu'à mettre des numéros et des chemises définitifs. Il y aura lieu, dans le rangement ultérieur, de replacer les 216 dossiers ci-dessus visés à leur place alphabétique, en maintenant, bien entendu, leur ancienne numérotation.

Le dernier fonds de la *Série E* est celui des corporations et confréries : il a été également classé.

Enfin des réintégrations importantes ont été faites dans le fonds des familles : elles concernent les familles dont les noms suivent :

Alviset.
Arbilleur.
D'Arbon.
D'Asty.
Aubert de Résie.
D'Aumont.
Aymonnet.

Balland.
De Bancenel.
Barbier.
Barillet.
De Bauffremont.
Baulard d'Angirey.
Belin.
Bereur.
Biétrix.
Boisot.
Boband.
Bocquet de Courbouzon.
De Bosjean.
Bouchard.
Boudret.
Bourrelier.
De Boutechoux.
Bressand d'Argilly.
Broch d'Hotelans.
Bruand.
De Brun.
Bullet.
Buson.
De By.

Calf.
Callet.
Camus de Filain.
Camusat.
Catin de Richemont.
Caubet de Montussaint.
De Chaffoy.

De Chalon.
Chalon.
Chapuis.
Charbonnel.
De Charnage.
Chassignet.
Chevannay-des-Daniels.
Chevignard de Chavigny.
De Chilly.
Coignet.
Coillot de Poligny.
Colin d'Arçon.
Colin de Pontarlier.
De Constable.
Coquillot.
Coulon.
Courchetet d'Esnans.
Courlet de Vregille.
Coytard de Salins.
Cussemenet.

Daclin.
Damedor de Molans.
Damondans.
De Darbonnay.
Delacour.
Demandre.
Demesmay.
Depin.
Doroz, de Poligny.
Dubois.
Duc de Rabeur.
Duchaylard.
Dunod.
Duplessis.
De Durfort.

Egenod.
D'Eternoz.

De Fallerans.
De Falletans.
De Faucogney.
Filloz de Baume.
Foyot.
Franchet.
Frère de Villefrancon.
Fromont.

Gallet de Recologne.
Garnier.
Gaubert.
Gentil.
De Germigny.
Gillebert.
Girardot de Nozeroy.
De Gorrevod.
De Grain de St-Marceau.
De Grammont.
De Grozon.
D'Hennezel.
De la Houssière.
Hugon de Mercey.

Iselin de Lanans.

Jacquemet.
Jacques de Nans.
Jantet.
Joliot.
De Jouffroy.
Julin.

Labbey.
Laborey.
Lacombe.
Lacuzon.
De Lalain.
Lamy de la Perrière.
Lancrenon.
La Tour de Montauban.
Lautal.
Léger.
Lieffroy.

Ligier.
Lyautey.

Mairot de Mutigney.
Mairot de Valay.
Maitre.
Maistre de Bay.
Maitre-Etienne.
De Malpas.
Maréchal de Bougey.
Maréchal de Vezet.
Marin.
De Massol.
Maublanc.
De Merceret.
Du Métraie.
Michaud de la Condamine.
Michelot.
Mignot.
Millerand.
Millot de Besançon.
Millot de Montjustin.
Monin de Folenay.
De Monnier.
De Montgenet.
De Montrichard.
Morel.

Nardin.
Neveu.
Nobis.
Nodier.
Noirot.
De Nozeroy.

D'Oiselay.
D'Olivet.
D'Orival.

Papillon.
Parchappe de Vinay.
Parguez.
Paris.
Pautenet.
Pavoy.
Peccauld.
Pelerin.
Perceval.
Pergaud.
Perrenot.
Perrin.
Perrot.
Petremand de Valay.
Pillot de Coligny et de Chenecey.
De Poincte de Gevigney.
De Poligny.
De Pontaillier.
Portier.
Pourtier.
Pourcheresse de Fraisans.
Prévost.

Quanteal de Salins.

Ramasson.
De Ray.
Remillet.
Renard.
Renaudot de Poligny.
De Renouard.
Rigoine.
De Rivière.
De Rohan.
Roy.

Sachet.
De St-André de la Bâtie.
Salleret.
De Saulx.
De Scey.
De Senecey.

Sirebon.
Sombarde.
Sordet.
De Soyerre.
De Tenarre-Montmain.
Tharin.
Tissot.
De Tournon.
De Truchis.
De Turenne.
De Vaite.
De Valdahon.
De Valimbert.
Varin.
Vauban.
Vauderet.
De Vaudrey.
De Vauferrand.
De Vaugrenans.
Vautherin.
De Vautravers.
De Vaux.
Vernerey.
Vernier.
Vincent.
De Visemal.
Vuillin.

⁂

De plus des numéros imprimés et chemises définitives ont été placés au fonds de Montbéliard, suppl., art. 1 à 2645.

En résumé, la *Série E* est à l'heure actuelle entièrement classée ; il ne reste pour la dernière partie (communes et confréries) qu'à mettre des numéros et des chemises définitifs.

Des *Séries ecclésiastiques, G* est entièrement classée ; *H* ne l'est que partiellement (abbaye de Saint-Vincent).

Les Séries révolutionnaires *L* et *Q* sont définitivement constituées, il ne reste qu'à mettre des numéros imprimés à la série *Q* ; cette opération a été faite au cours de l'année pour la série *L*, dans laquelle également des réintégrations importantes ont été faites.

Les Séries modernes, toujours en voie d'accroissement, nécessitent des travaux incessants (même quand elles sont classées), en raison des versements annuels.

La *Série M* (*administration et personnel du départenales*), qui a été organisée et répertoriée l'an dernier, a reçu un versement duquel il est procédé aux réintégrations nécessaires.

Même observation pour la *Série N* (*comptabilité, propriétés départementales*), à laquelle cette année il a été mis des chemises définitives et numéros imprimés.

La *Série O* (*administration et comptabilité communale*) comprend de fort nombreux dossiers — notamment pour la comptabilité — en raison de la multiplicité des communes du département (636).

Les anciens rangements qui y furent faits et qui consistaient à mettre des papiers fort différents, chaque année, à la suite de l'année précédente, ont provoqué une disposition sans méthode et sans plan, où les recherches sont difficiles. Nous avons résolu de procéder à un classement rationnel et méthodique qui permettra en même temps un triage des papiers périmés : dans chaque commune rangée alphabétiquement, quelques fonds seront établis (administration, dons et legs, travaux) et augmentés chronologiquement par les versements successifs ; on trouvera ainsi, pour une commune, se suivant par ordre de date, tous les dossiers se rapportant à l'administration, aux travaux, etc., les chemins d'intérêt commun demeurant classés suivant leurs numéros et les budgets formant un fonds à part, collection complète de 1800 à nos jours. Ce travail de classement et de triage a été entrepris au cours de l'année : il a porté sur l'administration communale (communes comprises dans les lettres à *A-M*, de 1800 à 1900) et les travaux communaux (*A-Z*, de 1800 à 1860) ; il sera poursuivi pendant l'année prochaine.

La *Série P* (finances) devra faire l'objet d'un triage sérieux, de nombreux papiers devant être mis en vente. Ce n'est qu'en suite de cette opération qu'un rangement méthodique pourra être effectué.

Il en est de même pour les séries suivantes, *R, S, T*.

Par contre, les *Séries U, V, X* sont classées réglementairement.

Plans. — Les plans relevant des diverses séries anciennes et modernes et qui, par suite de leurs dimensions, ne peuvent être placés dans les dossiers auxquels ils se rapportent, ont fait l'objet d'un rangement et ont été mis dans des cartons.

Série K (*recueils de lois et décrets, textes législatifs*

et circulaires diverses). — Ces ouvrages, provenant de versements des bureaux, ont été remis par année et autant que possible par numéros. La collection depuis 1790 semble ne pas comporter de lacunes trop importantes.

Ainsi, pour la période antérieure à 1790, les travaux de classement devront, à l'avenir, porter principalement sur les séries *B* et *C*, la première, en raison de son importance et de sa variété, devant retenir longtemps les occupations du personnel.

Les titres de l'époque révolutionnaire étant définitivement mis en ordre — il n'y a qu'à mettre des numéros imprimés et des chemises aux articles de la série *Q*, — pour la période postérieure, de 1800 à nos jours, il restera à terminer le classement des papiers communaux, puis à entreprendre ceux des séries *K*, *R*, *S*, *T* (*S* surtout, dans laquelle sont effectuées des recherches assez fréquentes). Ceci fait, l'organisation des archives serait parvenue à un degré d'avancement remarquable. Il y a lieu de remarquer que le cadre de classement réglementaire, auquel le personnel des bureaux n'est pas habitué, ne laisse pas quelquefois de créer quelque trouble chez les employés qui ont des recherches à faire. Pour y remédier, un chef de bureau de la préfecture proposait de faire adopter par les bureaux de la préfecture le cadre de classement pratiqué aux archives. Cette proposition ne paraîtrait devoir donner que de bons résultats et semblerait mériter d'être encouragée.

INVENTAIRES ET RÉPERTOIRES

Dans les travaux de catalogues, nous avons voulu, comme dans ceux de classement, qu'un rendu compte très précis fut établi par nos rapports, pour que l'effort de chacun et de chaque année fut annuellement délimité. Il est évident que notamment dans un dépôt riche comme le Doubs, où la correspondance, les recherches d'ordre historique et administratif sont nombreuses, l'expédition courante des affaires occupe une grande part du temps du personnel. Si, ainsi qu'on a pu le voir, les classements ont porté sur un certain nombre de séries, les catalogues, d'autre part, n'ont pas été négligés. Comme nous l'avons

déjà exposé, par mesure d'économie, de temps et d'argent, seuls les répertoires paraissent actuellement devoir être poursuivis. Le jour où des répertoires seront rédigés pour toutes les séries, rien ne s'opposera à ce que des inventaires détaillés puissent être entrepris, et l'Archiviste sera en mesure alors de consacrer son temps disponible à l'analyse plus complète des diplômes des chartes et autres documents d'un haut intérêt historique, qui abondent dans le dépôt départemental.

Série E. — Parallèlement au classement, l'analyse des titres de cette série a été continuée. Les titres des communes, fort nombreux, ont commencé à être répertoriés ; répertoire assez détaillé, à dire vrai, notamment pour les communes du Doubs, et qui suppléera à un inventaire, dans la mesure du possible. Actuellement, ce travail a été mené de *A* à *G* exclusivement, soit 529 articles ont été dépouillés, et la plus grande partie du manuscrit de ce travail a déjà reçu l'approbation ministérielle en vue de son impression.

Ainsi, de cette *Série E*, il ne reste actuellement qu'une partie des titres des communautés, les minutes notariales et les papiers des confréries à analyser pour que les différents fonds la composant fussent entièrement dépouillés et catalogués.

Série H (fonds de l'abbaye de Saint-Vincent). — Il comprend 536 articles. Commencé il y a une quinzaine d'années, l'inventaire avait été poursuivi jusqu'à la cote 81, au 1er juillet 1921. Du 1er octobre 1921 au 1er avril 1922, les 455 articles suivants ont été analysés et l'inventaire, achevé et approuvé par la Direction des archives, est en voie d'impression. M. Dornier, sous-archiviste honoraire, a bien voulu s'engager à en faire une table détaillée.

Ainsi, des deux grandes abbayes bisontines, Saint-Paul et Saint-Vincent, les titres de cette dernière sont entièrement dépouillés et l'analyse imprimée. Ce travail, en raison de l'importance de cet établissement, fondé vers la fin du XIe siècle, et dont les abbés — plusieurs illustres — étaient vicaires généraux-nés de l'archevêque, présentera un intérêt particulier : c'est une partie de l'histoire

religieuse comtoise du XIIe au XIXe siècle qui devient accessible aux érudits.

Vente de vieux papiers

En même temps que les classements et inventaires ci-dessus, il a été procédé à la préparation d'une vente de vieux papiers, conformément aux dernières instructions ministérielles. Il sera demandé à la Commission départementale que, selon l'usage, le produit, du reste minime, de la vente des papiers départementaux soit affecté au service des archives (réparations, reliures, achats de cartons, catalogues, etc.), pour parer à l'insuffisance des crédits ordinaires.

Propositions budgétaires

Pour les deux dernières années, une économie d'environ 10.000 fr. a été réalisée sur le budget des archives par suite des lois du 1er avril 1920 et 11 mai 1921. Cette année, après une majoration de 300 fr. que j'ai l'honneur de proposer à l'art. 7, afin de porter à 1.500 fr. le crédit d'inspection des archives des 636 communes du Doubs, un crédit de 2.000 fr. est alloué pour une inspection analogue individuellement à M. l'Inspecteur et à M. le Sous-Inspecteur de l'Assistance publique — une nouvelle économie nette de 2.000 fr. sera faite sur le chapitre Ier. Il y a lieu de noter du reste que si dans certains départements des avantages particuliers sont faits à l'Archiviste départemental : logement (par exemple à Dijon, Avignon, Nancy, etc.), dans le Doubs, il est strictement réduit à son traitement de fonctionnaire d'Etat.

Propositions budgétaires

CHAPITRE XVI

Art. 1er. — Personnel des archives :		
a) Part du département dans le traitement	12.000 »	
Indemnité de résidence..................	500 »	
Et indemnité pour charges de famille de M. l'Archiviste départemental..........	660 »	
Total.......	$\frac{13.160 \times 54}{100}$	=7.106 40
A reporter............		7.106 40

Report..........		7.106 40
b) Salaire et contribution patronale du garçon de bureau..............................		3.884 »
c) Pour mémoire (le crédit étant englobé dans celui figurant chap. 4, art. 1er):		
Employé des archives, traitement.........	4.700 »	
Indemnité de résidence....................	500 »	
Indemnité de cherté de vie................	720 »	*Mémoire*
	5.920 »	
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire, frais de bureau. Entretien et achat de mobilier		600 »
Art. 3. — Dépense de chauffage et éclairage.....		825 »
Art. 4. — Frais de versement et de transport d'archives, appropriations matérielles, achat de cartons, bretelles, reliures		600 »
Art. 5. — Acquisition de documents, livres et abonnement au *Journal officiel*....................		1.000 »
Art. 6. — Publication de l'inventaire, du répertoire numérique et de documents divers (circulaire du 12 août 1861).................................		1.000 »
Art. 7. — Inspection des archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers.		1.500 »
Art. 8. — Assurance des collections des archives...		250 »
Art. 9. — Entretien des bâtiments...........		300 »
Total........		17.055 40

II

Archives des sous-préfectures, des communes et des établissements hospitaliers

Les nombreuses communes situées dans les trois arrondissements que nous avons visitées cette année n'ont fait l'objet d'aucune remarque particulière. Les maires, en général, apportent la plus grande bonne volonté à conserver en ordre les titres communaux. Toutefois le nombre excessif des municipalités, dans le Doubs, fait que certaines communes sont presque sans ressources et sans habitants ; quelques-unes n'ont pas de mairie ; il n'y a naturellement pas de secrétaire et le maire n'a pas toujours les loisirs et la compétence nécessaires à la conservation des titres municipaux.

Enfin une loi pourrait être votée laissant aux préfets, après avis de l'Archiviste départemental, la faculté de faire déposer aux archives départementales les titres municipaux antérieurs à 1800 dont la conservation paraîtrait devoir être compromise.

Etat des communes inspectées :

1. Abbans.
2. Abbenans.
3. Abbévillers.
4. Accolans.
5. Adam-lez-Passavant.
6. Adam-lez-Vercel.
7. Aibre.
8. Aïssey.
9. Alaise.
10. Allenjoie.
11. Alliés (Les).
12. Allondans.
13. Amagney.
14. Amancey.
15. Amathay-Vésigneux.
16. Amondans.
17. Anteuil.
18. Appenans.
19. Arbouans.
20. Arc-et-Senans.
21. Arc-sous-Cicon.
22. Arc-sous-Montenot.
23. Arcey.
24. Arcier.
25. Arçon.
26. Arguel.
27. Athose.
28. Aubonne.
29. Audeux.
30. Audincourt.
31. Autechaux (Baume).
32. Autechaux (Blamont).
33. Auxon-Dessous.
34. Auxon-Dessus.
35. Avanne.
36. Aveney.
37. Avilley.
38. Avoudrey.
39. Baume-les-Dames.
40. Berthelange.
41. Burgille.
42. Chaucenne.
43. Chazoy.
44. La Cluse-et-Mijoux.
45. Cottier.
46. Ecole.
47. Ferrières (Audeux).
48. Fourg.
49. Franois.
50. Lavans.
51. Liesle.
52. Lombard.
53. Mercey-le-Grand.
54. Noironte.
55. Osselle.
56. Pirey.
57. Pouilley-les-Vignes.
58. Recologne.
59. Routelle.
60. Saint-Vit.
61. Valentin.
62. Villars-Saint-Georges.

Abbans-Dessous. — Archives peu importantes. Délibérations municipales du 28 février 1790. Etat civil de 1716. Inventaire de 1856. Pas de documents anciens. Rangement sommaire. Arpentage de 1755. Eglise du xe siècle, avec tombeaux des seigneurs. Dalle funéraire à effigie gravée de Jean d'Abbans, 1377, pierre, xive s.

Abbans-Dessus. — Etat civil de 1716. Délibérations municipales de 1790. Inventaire de 1857. Quelques titres

antérieurs à 1790 ; droit de parcours sur le territoire de Quingey, 1572 ; délimitations et partages avec Boussières, 1628-1706, Abbans et Osselle, 1698.

Les deux villages, de l'ancien bailliage de Quingey : même seigneurie, paroisse d'Osselle. Le château à la maison d'Abbans, qui relevait de celle d'Arlay, était à Abbans-Dessus ; qualifié de *bourg* dans les lettres de franchises accordées aux manants et bourgeois d'Abbans, 1298 (Arch. D., E, comm. Copie); ces lettres accordent dans les limites (la montagne et le chemin de Quingey à Abbans la ville, la fontaine du Chapelot) du bourg, d'assez grandes libertés : un bourgeois ne peut vendre et échanger qu'à un autre bourgeois ; les bourgeois sont exempts de toutes tailles, corvées, droit de vente, etc., sauf en cas de voyage aux lieux saints et mariage de sa fille par le seigneur. Celui-ci doit tenir le bourg fermé par murailles et fossés. Amendes : un coup de poing, 3 sols ; l'adultère public, 60 s. Les usuriers, auxquels l'Eglise refuse les sacrements, sont à la miséricorde du seigneur. Personne, sauf les criminels et les gens du seigneur, ne pouvait être arrêté.

Les sceaux de l'ancienne maison d'Abbans représentaient un homme armé à cheval, marque distinctive des premières maisons. Une bulle de 1443 parle d'un duel judiciaire entre Hubald d'Abbans et le chapitre de Sainte-Madeleine. En 1282, Vuillemin d'Abbans, damoiseau, promet à Jean de Chalon Auxerre, seigneur de Rochefort, de l'aider à grande et petite force et lui céder le récept de son château d'Abbans. Jean d'Abbans, chevalier, n'eût de Marguerite, fille de Thiébaud II de Vergy, qu'une fille mariée en 1360 à Guillaume d'Arbon, chevalier auquel elle porta la terre d'Abbans ; cette terre passa à la maison de Joux par le mariage de Claudine d'Arbon avec Jean de Joux, et Jeanne de Joux, épouse de Jacques de Jouffroy, l'a laissée à ses descendants. En 1546, le receveur d'Abbans versait 6 vingt 15 frs au receveur général de la maison de Chalon. La seigneurie fut vendue en 1521 au profit de Simon Gauthiot d'Ancier ; elle fut érigée en marquisat en 1709 au profit de Cl.-Fr. de Jouffroy. Dans le dénombrement de 1789 par Et. de Jouffroy, pour

sa seigneurie « mouvante de S. M., à cause de son comté de Bourgogne », sont compris dans ladite seigneurie : Abbans et son territoire, les villages et territoires de Byans, Oselle, Bois de Gille et Palantine.

Le prieuré bénédictin de Lieu-Dieu, dépendance de Cluny, — aujourd'hui maison de culture, — existait déjà au XIIIe siècle (An. D. 1880, p. 63).

B, 419, 2229 ; E, 1292, 1293 ; E sup., 3420 et 3422.

Abbenans. — Archives en bon ordre. Pas de documents antérieurs à 1815, sauf registre paroissial de 1664. Délibérations municipales de l'an X. Inventaire de 1857. Avant 1789, faisait partie des décanat de Rougemont, bailliage de Vesoul, et marquisat de Villersexel; l'église à la nomination de l'abbesse de Baume ; le plus ancien document de 1256 : Jean, comte de Bourgogne, se porte caution envers les comtes Hugues et Alix de l'engagement pris par Etienne d'Oiselay, son frère, de ne pas élever de forteresse à Abbenans contre leur gré (Arch. D., B, 413).

Les habitants furent affranchis le 31 décembre 1447 pour la somme de neuf vingt frs par Fr. de la Palud, seigneur de Villersexel, qui conservait sur eux toute justice, droit de mortemain, épave ; adjustement et échantillonnement de mesures de vin, grain et autres, ost, chevauchée et monstre des armures au lieu de Villersexel. V. Etat des redevances seigneuriales d'Abbenans, suivant les reconnaissances de 1656 (E), la communauté d'Abbenans devait rendre annuellement au château de Villersexel 480 quartes d'avoine. En 1726, les habitants devaient encore payer au marquis de Grammont, à l'occasion du mariage de sa fille, 3 livres par feu et ménage. Le moulin de Cromary était une propriété seigneuriale.

Abbévillers. — Délibérations municipales de 1807. Etat civil pour la Réforme de 1611 (en mauvais état). Inventaire de 1856. Pas de classement réglementaire. Le seigneur était vassal des comtes de Montbéliard. Reprises de fief de 1297. Le prieuré de Lanthenans y avait des

faire déposer

dîmes dès 1177 ; le prieuré de Froidefontaine y possédait également des droits. Les habitants furent affranchis de la mainmorte en 1431; ils devaient les monstre d'arme, guet et garde au château de Montbéliard, où ils étaient retrahans en cas d'imminent péril. La Réforme y fut introduite en 1540. Le traité d'échange de 1786 — qui ne fut pas exécuté — faisait passer ce village à la France. Les terres de Marchelavillers (métairie ou grange ainsi appelée dans la charte de 1297 par laquelle Henri d'Abbévillers la reprend en fief de Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard) devint une bergerie en 1583.

En 1331, J. de Rocourt engage sa seigneurie d'Abbévillers pour 60 livres à un lombard. En 1574-1579, la seigneurie fut vendue au comte Frédéric de Montbéliard par les héritiers de Luc de Reischach et B. de Vandelincourt.

Accolans. — Inventaire de 1856. Etat civil de 1684. Arpentement de 1773. Classement à faire.

Accolans faisait partie de la seigneurie de Granges (Haute-Saône), qui appartenait aux comtes de Montbéliard : ceux-ci possédaient à Accolans toute justice, avec institution de juge-châtelain ; tous les hommes, meix y dépendants de ladite seigneurie sont mainmortables, taillables, soumis aux droits de tabellionné et de scel, redevables d'une poule par feu, de 3 quartes d'avoine pour l'effouage au châtelain ; tenus à faire monstre et revue d'armes par devant les officiers des Granges ; sujets aux menus emparements dudit château comme y retrahans ; astreints à l'érection du signe patibulaire et à l'exécution des sentences ; à l'aide aux quatre cas et à un cens annuel et perpétuel de 10 sols. Le premier dénombrement est de 1424 (dénombrements fournis par les comtes de Montbéliard, seigneurs des Granges, aux comtes de Bourgogne).

Adam-lez-Passavant. — Inventaire de 1856. L'état civil de 1793 (depuis 1580 à la mairie de Saint-Juan). Délibérations municipales de 1837. Pas de documents anciens. Rangement sommaire.

Adam-lez-Vercel. — Inventaire de 1857. Délibérations municipales de 1838. Etat civil de 1796, depuis 1660 à la mairie de Vercel. Partage de communaux, an IV. Peu de titres. Rangement sommaire.

Aibre. — Délibérations municipales de 1838. Etat civil de 1795 (antérieurement, depuis 1623, pour la Réforme, à la mairie de Désandans). Petit dépôt rangé passablement. Faisait partie de la seigneurie d'Héricourt (Haute-Saône), mais les comtes de Montbéliard y exerçaient la souveraineté. L'église reconstruite en 1773. En 1532, Thiébaud de Saint-Maurice en Montagne, seigneur de Cermont, donne procuration à Adrien de Saint-Maurice, seigneur de Mathay (Doubs) et Roye (Haute-Saône), pour reprendre en fief de l'Empereur les villages d'Aibre, Echevanne et Laire (Ach. D., B, 413). La population de ce village subit de grandes variations: 1723, 116 habitants ; 1793, 129 ; an II, 227 ; 1851, 360; 1906, 161 ; 1922, 130.

Aïssey. — Inventaire de 1857. Délibérations municipales de 1789. Etat civil de 1793 (depuis 1580 à la mairie de Saint-Juan). Rangement sommaire. Pas de titres antérieurs à 1789.

L'abbaye de la Grâce-Dieu y avait toute justice et les abbés étaient seigneurs. En 1752, les fonds de l'abbaye avaient une contenance de 161 journaux (soit plus de 53 hectares environ). La paroisse dut sa fondation à l'abbé de Maisières qui, en 1535, permit aux habitants de construire une chapelle qu'il dota.

Alaise. — Inventaire de 1857. Délibérations municipales de 1812. — Etat civil de 1685. Pas de rangement méthodique. Inventaire des archives anciennes de 1897. Arpentage de 1768. Des doyenné et bailliage de Salins ; l'église du patronage de l'abbaye de Saint-Paul, à laquelle elle appartenait déjà en 1139. En 1275, l'abbaye céda à Fromont d'Alaise la moitié du moulin commun entre elle et Gérard d'Alaise. En 1292, l'abbé de Saint-Paul cède à l'abbé de Balerme tout ce qu'il possédait à Alaise, le premier se réservant les dîmes et droit de patronage. Une

note du XIIIe siècle (?) mentionne les hommes, meix, etc., appartenant à Saint-Paul, de la seigneurie de Montmahoux, à la maison de Chalon. En 1517, les habitants reconnaissent devoir au receveur du prince d'Orange, à cause de la seigneurie de Montmahoux, un cens annuel de 6 fr., 1 gros, 6 engrognes, pour la permission à eux accordée de bâtir des fourgs particuliers.

Allenjoie. — Etat civil pour la Réforme depuis 1720. Délibérations municipales de 1813. Inventaire de 1845. Pas de documents antérieurs à 1790. Rangement suffisant. Dépôt peu important.

Suivant certains historiens, aurait figuré dans une charte de Lothaire II, de 869 (?). Au XIVe siècle, la seigneurie appartenait à trois gentilhommes différents, sous la directe des comtes de Montbéliard ; les portions de Jean d'Allenjoie et Jean d'Asuel furent vendues aux comtes de Montbéliard. L'autre fut aux sieurs de Belvoir, Saint-Loup, aux barons de Reinach, en 1667 aux barons Gueldrich de Sigmarshofen, aux Rottlin (de Colmar), baron Goll, vicomte de Sainte-Suzanne. Il est dit dans un dénombrement de J. de Saint-Loup, seigneur de Roppe, Ronchamp et Allenjoie, donné en 1447 à Gérard de Cusance, seigneur de Belvoir : « ...Item tenons en fief, la rivière du dit Allenjoie..., partant avec M. de Montbéliard ; item la justice du dit Allenjoie en même partie, partant avec M. Jean d'Allenjoie et les autres partages dont la moitié de la dite justice nous compète et appartient, haute, basse et moyenne... ».

En 1744, Em. Rottlin donne un dénombrement de la terre et seigneurie d'Allenjoie, mouvante de la baronie de Belvoir, à Mme d'Epinay.

Le premier pasteur à Allenjoie fut Jean de Béthoncourt, 1540 ; la paroisse comprenait alors Dambenois, Nommay et Brognard. Le desservant J.-J. Pelletier, de 1708-1725, répandit dans le comté les idées piétistes. De nombreuses sorcières d'Allenjoie furent brûlées de 1579 à 1660. Mlle de Gueldrich, dame d'Allenjoie, y avait institué une boîte des pauvres.

Allies (les). — S'appelait, avant 1914, Les Allemands. État civil de 1734 (au greffe de Pontarlier depuis 1682). Délibérations municipales de 1790 (avec affaires diverses). Trois terriers et arpentement, 1670-1735, etc. Trois sacs de pièces non classées (procès avec Hauterive, Les Verrières, etc.). Comptes et actes de la municipalité, etc.). Classement et reliures très utiles, notamment pour actes de l'état civil. Inventaire de 1856.

Une scierie transformée en moulin aux Etraches, en 1565. L'église, d'abord simple chapelle, fut construite en 1682 ; sous l'invocation de Sainte-Foi, le patronage était à l'abbé de Montbenoit ; elle fut érigée en cure en 1778..

Allondans. — Etat civil de 1793 (antérieurement, depuis 1684, à la mairie de Saint-Juan ; avec quelques lacunes pour l'an V et plusieurs mois de 1820). Délibérations municipales de 1829. Arrêtés du maire de 1842. Inventaire de 1857. Pas de documents anciens, sauf reçu de la communauté au comte de Montbéliard, 1718-1793. De la seigneurie des comtes de Montbéliard avant 1793.

Amagney. — Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1673. Inventaire de 1856 et 1887.

Délimitation entre Novillars et Amagney, 1743. De la seigneurie de la famille Jouffroy de Novillars.

Amancey. — Délibérations municipales du 4 frimaire an IV. Etat civil de 1545 (à relier). Inventaire moderne de 1856. Les archives courantes sont au domicile du maire. Inventaire des archives anciennes rédigé par l'archiviste départemental.

La seigneurie d'Amancey relevait d'abord de celle de Montmahoux, à la maison de Chalon, au XVe siècle. En 1643, Charles-Quint concède en fief à Jacques de Byans, seigneur de Mont, le fief de Norvaux, pour y construire des moulins. En 1697, S. Simonin, lieutenant criminel au bailliage d'Ornans, acquit, pour 1.050 livres, la seigneurie, haute, moyenne et basse justice sur le territoire et communaux d'Amancey, appartenant à S. M. et dé-

faire Byans

pendant de la châtellenie d'Ornans (édit de 1695, vente des domaines du Roi).

Fouilles : S. Emul. Doubs, 1844, p. 11 et 13 ; 1845-46, p. 147, 54. V. Invent. des Arch. anc.

Amathay-Vésigneux. — Archives rangées sommairement. Plusieurs arpentements du milieu du XVIIIe siècle. Comptes depuis 1689. Inventaires de 1857-1894, pour titres modernes. Délibérations municipales, 1790. Etat civil de 1558. Arpentement de 1742.

Amondans. — Etat civil de 1793 (antérieurement, de 1545, à la mairie d'Amancey). Délibérations municipales de 1793. Inventaire moderne de 1880. Pas de documents anciens. Un rangement serait utile. Appartenait à la famille de Scey ; relevait de la seigneurie de Fertans. En 1468, la haute justice d'Amondans était revendiquée par Henri et Jean de Scey et Philiberte de Luxembourg, au nom de Philibert de Chalon, son fils. En 1355, Jean de Chapois cède à J. Fèvre d'Amondans tous les droits qu'il y possède. En 1508, une portion de la Loue est acensée aux habitants par Henri et Jean de Scey, seigneurs de Fertans. En 1656, fondation d'une chapelle sur l'emplacement du fourg banal par Gabriel de Montrichard.

Anteuil. — Etat civil de 1666. Pas d'inventaire ni de classement.

Dépendait de la seigneurie de Clerval. Les comtes de Montbéliard y possédaient des droits à cause de ladite seigneurie (v. dénombrement de 1544) ; l'abbesse de Baume y percevait des impôts, 1442. Les comtes de Montbéliard firent condamner la communauté à payer les rentes dites de l'avenerie et quartes de guet (1555-1594). Anteuil délimita son territoire avec celui de Grand-Crosey en 1577. Jean, seigneur de Rux, autorisa les habitants à s'assembler pour délibérer sur leurs affaires, 1453. En 1545, ils donnèrent au comté de Montbéliard le dénombrement de leur territoire. En 1688, l'Intendant maintint les habitants dans la jouissance et possession des bois de Lomont et de la Côte. La seigneurie était à M. d'Auxiron, 1725, puis passa à Mire de Villers-le-Sec.

Appenans. — Etat civil de 1793 (depuis 1682 à la mairie de Mancenans). Inventaires de 1856 et 1878. Un ancien inventaire pour titres anciens qui comprennent une vingtaine de liasses de 1620 à 1790 (comptes d'échevins, impôts, procès, etc.). Un classement serait très utile.

De la seigneurie de Neufchatel. La famille de Rye au XVIIIe siècle y avait des propriétés et droits. En 1543, Girard d'Aroz acense un moulin. En 1790, l'Archevêque Raymond de Durfort institue G. R. P. Dunod de charnage à la chapelle Saint-Nicolas.

Arbouans. — Etat civil an II (antérieurement, pour la Réforme, depuis 1571, à la mairie de Montbéliard). Délibérations municipales de 1809. Dépôt peu important. Inventaire de 1857. Reconnaissance de 1777 : tous les sujets de ce lieu sont justiciables, taillables et corvéables envers les comtes de Montbéliard ; toutes les terres, sauf une grange, sont taillables et corvéables. La communauté doit à la seigneurie : la gîte aux chiens, les charruages en grains, les poules, les bois d'affouage pour la garnison et la chancellerie ; éventuellement les sujets doivent le douvot.

Arc-et-Senans. — Inventaire des archives modernes de 1860 ; anciennes, 1880, ces dernières comprenant 4 paquets de papiers, 5 parchemins. Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1623. Archives en bon ordre ; inventaire et classement méthodiques.

En 1779, vente à S. M. des terres et châtellenie de Château-Rouillaud et Roche, par le baron d'Iselin de Lanans, en vue de l'établissement de la nouvelle saline d'Arc. Arrêt du Parlement de Dole, 4 juin 1436, qui déclare que les seigneurs de Roche et Châtel-Rouillaud ont haute, moyenne et basse justice sur leurs hommes et sujets qu'ils ont en leurs villes et chacun sur leurs terres et corvées... ; que chacun jouira de sa rivière ; que le seigneur de Châtel-Rouillaud a sa mouture franche ès moulins du seigneur de Roche ; que les trois fourgs dudit lieu sont banaux (E sup., 3096).

La saline où l'on traitait les eaux venant de Salins n'est plus en activité. Elle fut commencée en 1760, par l'architecte Ledoux.

Le Comité de surveillance de la commune, le 1er germinal an II, ordonne l'arrestation de Renouard de Boussières, seigneur de Roche, Château-Rouillaud et autres lieux, suspect de relations avec l'étranger.

Arc-sous-Cicon. — Inventaires de 1857, 1900. Etat civil de 1549. Délibérations municipales de l'an IX. Registre de la justice d'Arc-sous-Cicon de 1773 à 1789. Un volume relié contenant divers documents concernant les propriétés communales et de la cure (1433-1781). Faisait partie du Boucheage de Pontarlier, c'est-à-dire de la communauté ou corps politique formé de cette ville et d'une vingtaine de villages environnants. En 1280, Othon, comte de Bourgogne, achète d'Henri de Joux, chevalier, la moitié de la justice et seigneurie d'Arc (B, 415). En 1748, le fourg banal était possédé par N.-F. Marquis, conseiller au Parlément. En 1777, la communauté est affranchie de la mainmorte par la marquise de Ligneville. En 1759, le domaine de Querret, ingénieur en chef de Franche-Comté, est affranchi de la macule de mainmorte. Le château de Cicon, siège d'une seigneurie considérable, était sur le territoire de Vanclans. La maison de Cicon était déjà illustre au xe siècle. En 1045, Gaucher de Salins fit hommage des terre et maison forte de Cicon à l'abbaye d'Agaume. Le château était très fort en 1430 ; il fut probablement détruit sous Louis XI. En 1649, P.-Fr. de Rye de la Palud, marquis de Varambon, comte de la Roche, était seigneur de Cicon. En 1755, reconnaissance par les habitants de Vanclans qu'aux duc et duchesse de Randans compète et appartient la directe, seigneurie et justice haute, moyenne et basse... aux dits Vanclans et Cicon, la roche, ou motte, où était autrefois bâti et édifié le château et maison fort du dit Cicon... entre les villages d'Arc, Passonfontaine, Rantechaux, Vanclans, au pied de la quelle roche est une spacieuse grange, maison et métairie. En 1735, vente de communaux pour la reconstruction de l'église.

Arc-sous-Montenot. — Inventaire moderne, 1843-1880. Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1561. Quelques titres anciens.

Dénombrement donné au F. de Vergy, comte de Champlitte, commis pour recevoir les foi et hommage des vassaux de S. M. au comte de Bourgogne, par F. de Gorrevod, vicomte de Salins, etc., auquel appartient la haute, moyenne et basse justice, 1584.

Vente des terre et seigneurie de Montenot à M. J.-J. Jacques, prêtre, professeur à l'Université de Besançon, par Cl.-Charles d'Udressier, 1786. Relevait de la seigneurie de Châtelbelin (Salins J.) à la maison de Chalon; le château, qui appartint à la maison d'Udressier, fut détruit après la conquête de 1674.

Charte de franchises, 1420, par Ant. de Vergy. Redevances à la cure Boujailles, Arc et Courvières, 1458. Reconnaissances au profit de Jean de Pontailler, seigneur de Talmay, et de Claude, son frère, seigneur de Flagey et Montenot.

Arcey. — Inventaire moderne, 1889. Délibérations municipales de 1800. Etat civil de 1731. Registre des actes importants de la commune, 1800-1890. Pas de classement. Dépendait de la seigneurie de Granges (Haute-Saône), qui conserva ses seigneurs particuliers jusqu'au XIVe siècle. Vers 1330, le fief de Granges fut réuni au comté de Montbéliard, par Henri de Montfaucon. En 1680, les habitants reconnaissent être hommes de mainmorte et serve condition, ensemble leurs meix héritages..., en toute justice, des comtes de Montbéliard. En 1783, les habitants offrent 43 arpents de bois pour être affranchis de la mainmorte (E, 1606, Babey). En 1674, l'église soutient un siège contre les Français.

Arcier. — Inventaire de 1857. Délibérations municipales de 1814. Etat civil de l'an V (depuis 1627 au Grand-Vaire). Pas de mairie. Archives au domicile du maire.

Voir inventaire de la seigneurie d'Arcier (A. D.). En 1454, vente de la seigneurie par Guillaume de Chalon à Pâris Jouffroy. Elle passe ensuite à A.-F. Gauthiot d'An-

cier (1626), qui la lègue aux Jésuites de Besançon ; ceux-ci la vendent à J. Guyenard, 1698 ; en 1702, elle passe au marquis de Froissard-Broissia ; puis en 1751 à Pierre Abry, conseiller du Roi de la juridiction des salines de Salins ; à Pierre-A. Faivre, de Besançon, en 1754 ; ce dernier la cède en 1781 à Cl.-J. Bourgon. A Arcier, il y avait poudrerie et papeterie ; toute la population, sauf 4 individus, composée d'ouvriers, 1721. De 1636 à 1650, ensuite de fléaux, il n'y avait que 4 habitants. En 1730, plus de 100 ménages.

Arçon. — Inventaire de 1900. Délibérations municipales de l'an IX. Etat civil de 1692. Arpentement de 1766. Pas d'archives anciennes ; elles sont aux archives départementales (v. Etat). En 1332, Jean, sire de Joux, vendit sa seigneurie d'Arçon à l'abbaye de Montbenoit. Le village d'Arçon était en réalité partagé en deux seigneuries : la plus importante à l'abbaye de Montbenoit; l'autre à différentes personnes et en dernier lieu à la famille Le Michaud (v. *Le Michaud d'Arçon,* 1733-1807, ingénieur, maréchal de camp ; conçut les batteries flottantes pour le siège de Gibraltar). Les habitants du val du Saugeais et d'Arçon étaient retrahans au château de Joux et astreints aux guet et garde. Une sentence de la justice de Joux (25 juin 1449) confirme à l'abbé de Montbenoit le droit d'établir les mesures en usage dans le village. Ils essayèrent de s'affranchir de la mainmorte. En 1783, il y avait encore procès sur ce point avec l'abbé de Montbenoit (E, com.). Au xve siècle, l'abbé autorisa l'édification d'une chapelle dans la maison abbatiale d'Arçon. C'est l'origine de la cure. Auparavant, la desserte effectuée par la cure de Doubs.

V. L, 2231.

Arguel. — Inventaire moderne de 1896. Délibérations municipales de 1810. Etat civil de 1792 (depuis 1642, nais. à Pugey). Le premier document est une vente de 1247. En 1347, lettres de franchise par Jean de Chalon, confirmés en 1488. En 1306, par suite du testament de

Gérard d'Arguel, en faveur d'H. de Chalon, la seigneurie d'Arguel passa dans la maison de Chalon. La seigneurie de Pugey fut « un partage » de celle d'Arguel. Le château existait déjà au xe siècle. Brûlé en 1336, reconstruit, il était signalé par Condé comme important. Aussi fut-il détruit après la conquête de 1674.

Athoze. — Registre paroissial de 1756. Délibérations municipales de l'an III. Arpentement de 1744. Inventaire de 1856. Procès au sujet de réparations à l'église de Nods.

Athose était de l'ancien territoire de Pontarlier et participa jusqu'en 1537 aux droits de cité. En 1698-1705, dénombrements de cette seigneurie, par les habitants qui s'en étaient rendus acquéreurs. En 1747, vente de cette seigneurie par M. de Jouffroy d'Uzelle à M. Blondeau-Fauche, subdélégué à Pontarlier (B, 2280).

Aubonne. — Inventaires modernes, 1847-1902. Délibérations municipales de 1793. Plusieurs arpentements, 1743-1773. Documents divers depuis 1457 analysés dans un registre (142 cotes).

En 1706, la haute, moyenne et basse justice fut adjugée au sieur F.-H. Marguier (d'Aubonne) pour 1.800 livres. En 1704, Ph.-E. Franchet était coseigneur d'Aubonne. Déclaration en 1789, par A.-H. Marguier, que la haute, moyenne et basse justice n'est qu'un droit honorifique.

E sup., 3016-3341 et E com.
B, 2281.

Audeux. — Etat civil de 1641. Délibérations municipales de 1793. Inventaire de 1883. Extrait de décret, 1665 : le château et maison forte bien fermés de bonnes, fortes et hautes murailles, de bons fossés bien larges et profonds. Les sujets doivent taille, cens, poule et cinq corvées de bras, trois corvées de charrue. Fourg banal. Un dénombrement de 1623 au comte de Champlitte par P. Varin, ensuite de l'acquisition par lui faite par décret du 21 mai 1623 : haute, moyenne et basse justice en ladite terre d'Audeux et Champvans, censes, terres et icelle mouvante du fief de S. M. à cause de son comté

de Bourgogne. Le deuxième, par P. Sarragoz, à M. de Quinonès, commis par S. M. ; acquis par décret fait sur les héritiers du sieur Varin, 1672. Passée ensuite à la famille Mareschal. Champvans et portion des villages de Courchapon, Serre et Champagney dépendaient de ladite seigneurie, 1672 (B, 2281).

Audincourt. — Inventaire moderne (s. d.) ; inventaire des quelques documents anciens, 1859 (acquis. du domaine de la Dalotte, 1523, etc.). Délibérations municipales, 1790. Registre paroissial (Ref.), 1588. Archives modernes en bon ordre. Faisait partie du comté de Montbéliard et certains habitants de la seigneurie de Blamont ; exempts de la mainmorte. En 1523, le comte de Montbéliard vendit aux habitants le hameau de la Dalotte. Les forges remontent, avec des origines très modestes, au commencement du XVIIe siècle. Acquises par le domaine en 1628, elles furent affermées. Elles exportaient leurs produits en Allemagne et en Suisse. Vendues en 1796 comme bien national, elles sont devenues société anonyme.

Autechaux (Baume). — Inventaire de 1873. Etat civil de 1798 (depuis 1650 à Verne). Délibérations municipales de 1801. Une liasse de papiers concernant la ferme de Montclergey, qui appartient au colonel Denfert-Rochereau. Procédures du XVIIIe siècle. La seigneurie d'Autechaux passa à Simon Gauthiot d'Ancier, vers 1530.

Autechaux (Blamont). — Inventaire de 1873. Etat civil depuis 1790 (depuis 1647 à Roche-lez-Blamont). Délibérations municipales de l'an IX. En 1316, Th. de Neufchatel notifie la concession de fief de quinze ménages à Autechaux-lez-Blamont, faite par lui à Odet de la Roche-sur-l'Ognon. Dépendait de la seigneurie de Blamont. L'Archevêque de Besançon y avait des sujets qui devaient aller moudre dans ses moulins de Mandeure (B, 418, etc.; E, Babey, 281 et ss.).

Auxon-Dessous. — Il n'existe pas de titres commu-

naux anciens. L'état civil de 1701. Délibérations municipales de 1790. Un registre de mutations de 1816. L'état civil est relié et en bon état ; les papiers modernes sont rangés dans des dossiers et suffisamment ordonnés (v. Auxon-Dessus). L'église possède un panneau peint décorant le maître-autel et représentant la Trinité, XVIIe siècle, classé le 5 décembre 1908. La population de ce village a relativement peu varié : 290 habitants en 1790, 300 en 1800, 231 en 1906. La seigneurie d'Auxon appartenait aux d'Arvisenet au XVIIIe siècle ; antérieurement à Cl.-Ant. Buson.

Auxon-Dessus. — Les archives sont à la mairie ; les registres d'usage courant au domicile du maire. Pas de documents anciens, sauf l'état civil de 1593 (naissances), qui est relié et en bon état. Délibérations municipales de 1790. Le droit de collation de la cure appartenait au prieur de Bellefontaine (Emagny) ; en 1629, le prieur était messire Philippe Chifflet (v. Archives du Doubs, G, 1122). L'église possède plusieurs toiles classées : *La Crucifixion,* 1623 ; *La Présentation,* 1625 ; *L'Assomption,* 1630. Le village comptait 232 habitants en 1790 et 176 en 1906.

Voir : Archives du Doubs, série C, les comptes de la commune de 1752 à 1790 ; les pièces d'un procès jugé en la maîtrise des eaux et forêts concernant le partage du bois de la « Trésorerie ». — Voir aussi B, 2287, Ch. des Comptes : dénombrement de biens sis à Auxon.

Avanne. — Inventaire et classement de 1897. Etat civil de 1552. Délibérations municipales de l'an IX. Arpentement de 1703. Peu de documents anciens. Le patron de l'église était le Commandeur du Temple de Besançon. Simon, seigneur de la Marche et de Chaussin, reprend en fief d'Hugues et Alix, Avanne et ses dépendances, tenues précédemment par Aymonin de Faucogney, 1264. Dès le XVe siècle, les seigneurs d'Etrabonne possédaient cette terre ; elle passa ensuite dans la maison d'Aumont ; en 1584, Jean et Antoine d'Aumont donnent le dénombrement des terre et seigneurie d'Etrabonne. Vers 1723, Pourcheresse, seigneur de Fraisans, acquit du duc d'Aumont les terres d'Etrabonne et Avanne. En 1752, la sei-

gneurie appartenait pour 10 parts de 18 à J.-F. Pourcheresse et pour les autres parts aux sœurs Pourcheresse.

B, 2288, vente de la seigneurie pour 7.000 fr. par J. d'Aumont à N. Perrenot, 1548. Dénombrement de la terre et seigneurie par le maréchal d'Aumont à S. M. le roi d'Espagne : « 1° tient en fief le dit seigneur d'Aumont, à cause de la dite seigneurie la maison fort du dit lyeu qu'est dès longtemps en ruyne... 1584. »

Aveney. — Inventaire de 1857. Délibérations municipales de l'an XI. Etat civil de l'an II (depuis 1630 à la mairie d'Avanne) de la paroisse d'Avanne. Faisait partie de la seigneurie d'Arguel. Reconnaissance par les habitants au profit de S. M. d'un cens de 2 gros sur les communaux, 1568 (B, 2288).

Avilley. — Délibérations municipales de l'an IX. Inventaire de 1906. Quelques procédures du XVIIIe siècle. M. J. Gauthier relate état civil de 1680 ; depuis 1793 ?... Dénombrement à S. M. le roi d'Espagne de la seigneurie d'Avilley par Jeanne-B. de Peloux, dame de Vercel, veuve de Fr. d'Achey, capitaine de Dole et bailli d'Amont (comprenant Mésandans, Montussaint, Rougemontot, Cendrey, Abbenans), 1584 (B, 2288). En 1581, lettres-patentes de Philippe II établissant sur requête de Fr. d'Achey, gentilhomme de bouche, qui avait la haute, moyenne et basse justice à Avilley, un marché chaque vendredi.

Avoudrey. — Archives classées en 1909. Pas de documents anciens. Délibérations municipales de 1790. Registre paroissial de 1727. Arpentement de 1724. Faisait partie du bailliage d'Ornans. Reprise de fief pour Avoudrey faite à Jeanne-Baptiste de Peloux, dame de Vercel, par Pierre de Scey, 1584. Dénombrement d'une portion de seigneurie par F.-François de Rye à S. M. : la quatrième partie de la haute, moyenne et basse justice sur les communaux ; de toutes amendes ; la haute, moyenne et basse justice seul et pour le tout sur ses hommes et sujets de ladite seigneurie, 1688 (B, 2289).

BAUME-LES-DAMES. — *Sous-préfecture.* — Papiers périmés notamment de la recette des finances, qui seraient utilement aliénés.

Mairie. — Rangement suffisant. Inventaire des archives anciennes de 1872. Bibliothèque comprenant volumes avec jolies reliures XVIIe siècle (provenant des Capucins), Recueil des édits (Besançon, Daclin), 1771. Moniteur relié, 1852-1854. Dictionnaire de la Martinière, etc.

Berthelange. — Etat civil de 1793 (antérieurement à Saint-Vit). Pas de documents anciens.

Burgille. — Délibérations municipales de 1828. Etat civil de 1619. Quelques gros volumes à relier. Inventaire de 1901.

Chaucenne. — Etat civil de 1774. Délibérations municipales de 1811. Partages des communaux Les Barrots, 1795. Ordre très sommaire.

Chazoy. — La mairie de Burgille est commune avec Chazoy. Etat civil commun avec Burgille (v. 1792). Inventaire de 1881. Très peu important.

La Cluse-et-Mijoux. — Un incendie en 1834 a détruit les archives. Délibérations municipales de 1847. Registre paroissial de 1729. Quelques-uns seraient encore à la fabrique ? Inventaire de 1919.

Cottier. — Etat civil de 1793 (depuis 1570 à la mairie de Mercey). Délibérations municipales de 1790. Dépôt peu important.

Ecole. — Inventaire de 1881. Etat civil de 1793. Délibérations municipales de 1852. Archives peu importantes.

Ferrières (Audeux). — Etat civil de 1706. Quelques papiers du XVIIIe siècle (familles Berthet-Tournier) et de l'époque révolutionnaire (élection d'agents municipaux, prestation de serment de curé au XIe siècle, etc.).

Fourg. — Délibérations municipales de 1791 à 1816. Etat civil de 1737. Procédures du XVIIIe siècle. Ruines de l'ancien château.

Franois. — Etat civil de 1793. Délibérations municipales de l'an IX. Inventaire de 1894.

Lavans. — Etat civil de 1793. — Registre de la municipalité, 1790. Beaucoup de papiers à détruire.

Liesle. — Inventaire et classement de 1894. Arpentement du XVIII[e] siècle. Etat civil de 1688. Délibérations municipales de 1790. Les de Bauffremont furent seigneurs.

Lombard. — Délibérations municipales de 1790. Etat civil de 1793. Peu de papiers.

Mercey-le-Grand. — Etat civil de 1550. Délibérations municipales de 1790. Pas de titres anciens. Rangement sommaire. L'instituteur fait une monographie de la commune. Erection de la terre de Mercey en baronnie sous le nom de Raclet-Mercey, en faveur de Fr.-Br. Raclet.

Noironte. — Délibérations municipales du 5 juin 1790. Un vieux plan de 1743. Etat civil de 1793 (depuis 1641 à Audeux). Une copie du dénombrement de la seigneurie de la Tour, seigneur, 1582.

Osselle. — Inventaire de 1920. Etat civil de 1751. Délibérations municipales du 15 novembre 1790. Procédures du XVIII[e] siècle : Château-le-Bois (communauté dépendant d'Osselle), c. Osselle ; Os. c. Routelle.

Pirey. — Inventaire de 1902 des archives anciennes et modernes. Etat civil de 1621. Archives anciennes du XVI[e] siècle (procès avec villages voisins : École, etc., 1504; délimitations entre Pirey et Miserey, 1545. Délibérations et actes municipaux de l'an VIII. Arpentement de 1770.

Pouilley-les-Vignes. — Inventaire de 1880. Etat civil de 1646 relié et en bon état. Délibérations municipales de l'an IX. Un partage de 1697 ; pas d'autres titres anciens.

Recologne. — Etat civil de 1662. Deux arpentements du XVIII[e] siècle. Délibérations de la municipalité de canton, an IV ; de la municipalité communale, 1790.

Routelle. — Inventaire de 1857. Etat civil de 1793. Délibérations municipales de 1816.

Saint-Vit. — Archives en voie de classement. Dispersées en trois endroits. Un registre de procès-verbaux de la justice (chez le maire), XVIIIe siècle.

Valentin. — Archives sans importance. Il n'y a pas de mairie. Les registres et papiers sont chez le maire. Etat civil de 1621 à la mairie de Pirey.

Villars-Saint-Georges. — Etat civil de 1677. Procédures v. 1780. Inventaire de 1858. Délibérations municipales de janvier 1790.

Archives départementales

Constantine, le 30 août 1926.

MONSIEUR LE PRÉFET,

En exécution des articles 32 et 35 du règlement général des Archives départementales, j'ai l'honneur de vous présenter mon rapport annuel sur le fonctionnement de ce service pendant la période septembre 1925, septembre 1926.

LOCAUX

Il n'y a pas eu de changement dans la disposition des locaux affectés au service des Archives départementales, mais en présence des versements qui ont été faits par les divers bureaux de la Préfecture et dont le détail est donné ci-après, il y aura lieu d'envisager pour 1927 l'aménagement dans les sous-sols de la Préfecture d'un nouveau local avec les casiers correspondant.

Les archives du recensement quinquennal de 1921 sont entreposées dans un local assez vaste et éclairé qui conviendrait parfaitement pour cet usage. Le nouveau recensement ayant eu lieu, les fiches du précédent sont destinées au pilon et vont rendre libre la pièce où elles avaient été déposées. Les nouvelles fiches ont été adressées à Alger pour vérification.

VERSEMENTS

Voici classés par bureaux les versements qui ont été faits aux archives dans le courant de l'année.

1er Bureau:

1 liasse: sociétés approuvées de secours mutuels du département (statistique de 1912 à 1922).

Affaires militaires:

1 liasse (guerre 1914). Non disponibles et sursitaires visés par les lois Dalbiez et Mourier.

4 liasses: Ravitaillement (avant 1914).

1 liasse: Mobilisation (avant 1914).

1 liasse: Affaires diverses (avant 1914).

1 liasse: paiement des actes d'engagements volontaires reçus par les mairies (1922 et antérieurement).

Classe 1912 (étrangers au département).

Classe 1913 (soutiens de famille).

2e Bureau:

1 liasse: plans des communes du département de Constantine.

3e Bureau:

118 dossiers: créations de centres, service des forêts, agriculture.

14 liasses: service vétérinaire (1903-1916).

10 liasses: secours agricoles (1908-1919).

7 liasses: informations agricoles (1907-1920).

1 liasse: rapports mensuels 1919.

1 liasse: fabrication d'huile 1916.

1 liasse: concours spéciaux de petite culture et d'arboriculture (1905-1911).

1 liasse: primes d'olivier 1909.

1 liasse: labours semailles (1915-1916).

1 liasse: construction d'un parc à visite à Bône (1904-1917).

1 liasse: bois et charbon 1912.

1 liasse: incendies des forêts (1912-1914).

1 liasse: cession de blé dur à l'Intendance 1915.

11 brochures.

4ᵉ *Bureau:*

Routes nationales

1 dossier: travaux en dehors des adjudications spéciales (1913-1916).

2 dossiers: routes nᵒˢ 12 et 3: autorisation de voirie (1919-1922).

1 dossier: route n° 3: affaires diverses (1915-1918).

1 dossier: route n° 12: affaires diverses (1915-1917).

1 dossier: affaires générales et diverses (1915-1920).

Chemins de grande communication

1 dossier: chemin n° 18 (1913-1917).

1 dossier: chemins nᵒˢ 13, 15, 16, 34, 35, 41 (1914-1915).

1 dossier: chemin n° 19 (1913-1914).

1 dossier: chemins nᵒˢ 2, 4, 8, 11 1914-1915).

1 dossier. chemin n° 43 (1910-1915).

Chemin d'intérêt commun

1 dossier: chemins nᵒˢ 15, 35, 36, 47, 54, 58, 60 (année 1914).

1 dossier: chemins n°s 31, 53, 59 (1914-1915).

1 dossier: chemin n° 25 (année 1912).

CHEMINS VICINAUX

55 dossiers classés par communes (les plus anciens de 1893, les plus récents de 1920).

CHEMINS RURAUX

38 dossiers classés par communes (les plus anciens de 1912, les plus récents de 1920).

PRESTATIONS

3 dossiers (1914-1922).

MINES. — PERMIS DE RECHERCHES

4 dossiers: rejets de renouvellement (1918-1922).

2 dossiers: permis périmés (1921-1922).

2 dossiers: permis retirés (1921-1922).

3 dossiers: permis classés d'office (1920-1922).

Affaires Indigènes:

1 liasse: arrêtés de nomination et dossiers concernant les gardes-champêtres des communes de A à F (1898-1906).

1 liasse: Idem de G à Z (1898-1912).

1 liasse: statistique de l'Indigénat (1916-1921).

1 liasse: Idem (1922-1924).

1 liasse: relevés hebdomadaires des condamnations de l'Indigénat (1924).

1 liasse: réquisitions militaires (1911-1918).

1 liasse: arrêtés de nomination des chefs de fraction (1922-1924).

1 liasse: Idem pour la région de Sétif (1918-1924).

1 liasse: déclarations d'option (1908-1913).

3 liasses: fils d'étrangers ayant décliné la qualité de français.

43 dossiers: naturalisations (ordre alphabétique).

3 dossiers: bourses (1920-1924).

5 dossiers: surveillance des Indigènes (1913-1920).

74 dossiers: personnel des communes mixtes.

1 liasse: mendiants.

3 liasses: secours.

1 liasse: achaba.

5 liasses: tableau de la population musulmane.

6 liasses: permis de chasse aux indigènes.

33 liasses: rapports mensuels.

24 liasses: rapports journaliers.

4 liasses: situation économique des indigènes.

2 liasses: travailleurs coloniaux.

1 liasse: ouakafs.

2 liasses: emplois réservés aux anciens militaires indigènes.

15 liasses: expulsions.

36 liasses: cafés maures.

38 liasses: permis de port d'armes.

6 liasses: infirmeries indigènes.

1 liasse: personnages politiques indigènes.

2 liasses: personnages religieux.

6 liasses: pouvoirs disciplinaires des caïds.

1 liasse: sociétés indigènes de prévoyance.

5 liasses: auxiliaires médicaux.

18 liasses: notices signalétiques.

4 liasses: recherches dans l'intérêt des familles.

Enfin les archives provenant de l'ancien territoire militaire de Tébessa, qui a formé les communes mixtes de Tébessa et de Morsott et la commune de plein exercice de Tébessa, ont été adressées par M. l'Administrateur de la commune mixte de Tébessa qui les détenait, au service des Archives départementales. Elles sont contenues dans huit caisses qui n'ont pas encore été ouvertes en attendant que la Direction des Archives ait donné à ces documents une destination définitive. Ils sont particulièrement importants pour l'histoire locale à en juger par le bordereau d'envoi; ils comprennent notamment: les statistiques de la population et les dénombrements, épidémies, application du sénatus-consulte, commission disciplinaire, dossiers des caïds, contributions de guerre, rapports des officiers, culte habous, goums, expédition de Kairouan, etc...

Suppression des papiers périmés

Un état dressé par l'archiviste le 12 octobre 1925, proposait la mise au pilon de 1.200 (douze cents kilogs) environ de papiers périmés. Cette suppression avait été autorisée par les chefs de service, par le Conseil général, et enfin par le ministre de l'Instruction publique, le 6 novembre 1925. La vente a eu lieu le 27 novembre 1925 par adjudication, au dernier et plus offrant enchérisseur. Elle a produit la somme de 400 francs. Mais les frais d'insertion dans deux journaux locaux se sont montés à 123 fr. 50 cent., somme hors de proportion avec le prix obtenu. Cette situation ayant été signalée à M. le Ministre de l'Instruction publique, il a bien voulu par lettre du 7 décembre dernier, nous autoriser dans des cas analogues à faire seulement une publicité par voie d'affiches manuscrites.

Cette année il y a lieu de prévoir la mise en vente des fiches du recensement de 1921, masse considérable de documents aujourd'hui périmés puisque le recensement de 1926 a été versé à la Préfecture. On pourra également débarrasser les archives d'un certain nombre de pièces de comptabilité provenant du cinquième bureau de la Préfecture et périmées comme ayant plus de cinq ans de date. La vente de ces documents pourrait avoir lieu au printemps prochain.

CLASSEMENT

Le classement de la série K (lois, décrets, arrêtés) a été terminé. Cette série comprend les documents suivants:

France: Journal Officiel, Bulletin des Lois.

Algérie: journaux officiels, Actes du Gouvernement, procès-verbaux des Assemblées algériennes.

Constantine: Actes de la Préfecture, Arrêtés du Préfet, Arrêtés du Conseil de Préfecture, Avis du Conseil, Comptes de Gestion, Contraventions, Impôts arabes, Patentes, Taxes municipales, Contributions diverses, Instances diverses, homologation des titres de propriété (application de l'ordonnance de 1846 (21 juillet).

Ces documents forment un total de 1.661 volumes; 132 registres; 51 liasses.

Il a été procédé au classement alphabétique des 15.000 titres de concession antérieurs à 1870. Ce classement permet de retrouver immédiatement les titres de concession qui sont très souvent demandés.

D'autre part, 3.460 titres de concession postérieurs à 1870, ont été classés conformément au registre des concessions. Ces titres vont jusqu'à l'année 1886. Les titres manquants ont été notés: ils sont au nombre de 201.

La distinction de ces titres entre ceux antérieurs et ceux postérieurs à 1870 ne provient pas d'une différence de législation, mais du fait qu'après 1870 à la Préfecture de Constantine, il a été ouvert un nouveau registre de contrôle de ces titres en même temps que les 15.000 titres antérieurs étaient versés aux archives. Plus tard, il a été fait un versement des titres postérieurs à cette date, les registres de contrôle correspondant demeurant toujours au 3ᵉ Bureau de la Préfecture chargé de la délivrance des titres.

En procédant au classement des registres des arrêtés du Conseil de Préfecture, l'archiviste a trouvé entre la couverture et la première page de l'un d'eux un document particulièrement intéressant pour l'histoire de la ville de Constantine aux premiers temps de sa conquête: c'est le « registre servant à l'inscription des arrêtés pris par le Maire des Indigènes » c'est-à-dire par le Caïd El Bled de Constantine, fonctionnaire européen, nommé par le Gouverneur général et chargé de l'administration de la ville en ce qui concernait les indigènes. Ce registre comprend 114 arrêtés allant du 30 mai 1848 au 26 février 1850. Ces divers arrêtés régissent la police de la ville les nominations d'agents ou de personnages religieux, les marchés et les prix des denrées, etc... Ils donnent des renseignements précieux et inédits sur la topographie de l'ancienne ville indigène, sur les noms des places et des mosquées, etc... Ce document devrait en principe être déposé à la Mairie de Constantine, cependant nous l'avons conservé aux archives départementales pour deux raisons: parce qu'il n'a existé qu'un seul registre de cette nature, les fonctions de Caïd el bled ayant été éphémères, et que d'autre part il devrait conformément aux instructions ministérielles faire retour aux archives départementales lorsqu'il aurait cent ans de date, c'est-à-dire dans 22 ans. D'ailleurs l'archiviste départemental a commencé l'analyse de ces arrêtés et se propose de publier son travail.

Projet de cadre de classement

Le rôle de l'archiviste est non seulement de conserver et de classer les documents qui sont remis entre ses mains, mais encore d'en dresser un inventaire: des archives non classées ne sont qu'un amas de papiers, des archives qui ne sont que classées ne sont accessibles qu'à l'archiviste lui-même; seules les archives pour lesquelles il existe des répertoires et des inventaires, sont accessibles au public et lorsque ces répertoires et inventaires sont imprimés et distribués ils permettent à tous ceux qui les consultent, même sans se rendre au chef-lieu, de connaître la nature et la consistance des documents conservés aux archives départementales.

C'est pour cela que l'archiviste a dressé le répertoire numérique de la série K dont il vient d'être parlé (lois, décrets, arrêtés). Conformément aux règlements (art. 69 du règlement des archives départementales) ce projet a été transmis pour approbation à M. le Ministre de l'Instruction publique. Il était accompagné des observations suivantes:

« Voici le premier répertoire numérique des archives départementales qui ait été composé en Algérie en vue de son impression. Comme ce document, s'il est approuvé par l'autorité supérieure, est appelé à servir d'exemple aux deux autres départements algériens, j'ai cru devoir le faire précéder de quelques explications.

Tout d'abord, me référant aux règlements sur le classement des archives départementales qui ne font pas de distinction entre les départements de la Métropole et ceux de l'Algérie, j'ai donné à cette série la lettre K; mais je signale sans y insister que jamais les départements algériens ne possèderont de documents entrant dans les séries A à J (ancien régime) ni dans la série L (Révolution) et qu'il est dès lors illogique de commencer par la lettre K. Peut-être

y aurait-il lieu de créer un cadre de classement spécial aux départements algériens.

D'autant plus qu'un grand nombre de documents n'ont pas d'équivalent en France, comme on le verra d'ailleurs dans le présent répertoire numérique. En dehors de cette série qui forme un tout quelle que soit sa lettre caractéristique, des documents comme les milliers de titres de concession (qui font de l'archiviste un véritable notaire), les dossiers de création de centres de colonisation, les dossiers de la Propriété indigène, des Affaires indigènes et de l'Administration des communes mixtes, les dossiers des anciens territoires militaires, ne peuvent être classés dans le cadre prévu pour la France qu'en se basant sur des analogies parfois fort lointaines, c'est ainsi que les titres de concession pourraient être classés dans la série: Domaine. Une solution pourrait consister à ajouter pour l'Algérie au classement français de nouvelles lettres de série, mais je crois qu'il serait beaucoup plus logique de créer pour l'Algérie un cadre de classement spécial, après avoir pris l'avis des trois archivistes départementaux et surtout celui de l'archiviste du Gouvernement Général.

Quoi qu'il en soit, le présent répertoire numérique de la série K (ou d'une autre) comprend trois parties: France (documents analogues à ceux de la Métropole), Algérie, Constantine.

Les documents algériens comprennent les journaux officiels et les actes du gouvernement. Nous avons joint à ces derniers l'ouvrage de compilation dû à un particulier: Me Franque, parce qu'il contient de nombreux actes que l'on chercherait vainement ailleurs.

Les documents constantinois comprennent les arrêtés du Préfet et les arrêtés du Conseil de Préfecture. En dehors du Recueil imprimé des Actes de la Préfecture dont la collection est complète aux archives départementales, les séries des arrêtés sont fort incomplètes, tant parce que de nombreux documents ont disparu sans laisser de traces

que parce que à l'heure actuelle il n'existe plus de registre des arrêtés du Préfet et que, en ce qui concerne le Conseil de Préfecture, ne subsistent plus comme registres que ceux d'arrivée des réclamations, ceux d'enregistrement des affaires contestées, le registre des avis et celui des contraventions en matière de voirie.

Si l'on veut qu'à l'avenir l'histoire de l'administration des départements algériens soit conservée, il y aurait lieu de prescrire le dépôt aux archives départementales de chacun des arrêtés du Préfet ou du Conseil de Préfecture (tous les arrêtés étant dactylographiés, il suffirait d'en tirer un exemplaire de plus). Sinon, il sera à très bref délai beaucoup plus facile d'écrire l'histoire de nos départements algériens lors des premiers temps de la conquête que pour les temps actuels, et cela non à cause de l'abondance des documents mais pour la cause inverse.

Dès à présent nous signalons parmi les registres les lacunes suivantes:

Arrêtés du Conseil: 1881-1919 disparus.

Avis du Conseil: 1900-1919 disparus.

Vérifications des comptes de gestion, supprimés depuis 1878.

Contraventions en matière de voirie: 1877-1912 disparus.

Impôts arabe 1883-1919 disparus, supprimés depuis.

Impôts des patentes 1883-1919 disparus, supprimés depuis.

Taxes municipales, supprimés depuis 1883.

Contributions diverses supprimés depuis 1900.

A la série K nous avons rattaché les dossiers provenant de l'application dans le département de Constantine de l'ordonnance du 21 juillet 1846, relative à la vérification des titres de propriété dans les banlieues de Bône et de Constantine: d'une part cette vérification a fait l'objet d'un

arrêté du Conseil de Préfecture ce qui justifie le classement de ces dossiers dans cette lettre de série et d'autre part comme tous ces dossiers n'ont pas été conservés, la seule série qui subsiste complète se trouve dans les registres des arrêtés du Conseil de Préfecture.

Il est vrai que l'ordonnance de 1846 n'a pas eu d'effet dans la banlieue de Constantine, mais il y a eu commencement d'exécution (dépôt des titres de propriété) et d'ailleurs j'ai pensé que l'accessoire devait suivre le principal.

Constantine, le 30 décembre 1925.

L'Archiviste départemental,

ALQUIER.

Comme suite à ces observations, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu me charger de préparer un projet de cadre de classement des archives départementales algériennes. Un premier projet rédigé au mois de février 1926 a été adressé pour examen à M. Esquer, archiviste du Gouvernement Général et à M. Brincat, archiviste départemental d'Alger (le poste d'archiviste départemental d'Oran étant sans titulaire). Ce projet m'a été retourné avec les observations auxquelles il donnait lieu. Compte tenu de ces observations j'ai alors rédigé un second projet qui a été adressé le 16 juin dernier à M. le Ministre de l'Instruction publique, Direction des Archives.

Si ce projet est approuvé par l'Administration supérieure sans de trop nombreuses modifications, il me sera possible de donner à l'impression dès l'année 1927, les répertoires numériques des trois séries suivantes:

Série A (ancienne série K): lois, décrets, arrêtés.

Série B: Administration générale de l'Algérie.

Série M: Colonisation (constitution de centres et titres de concession.

Communications, expéditions

Les communications ont porté surtout sur les collections de textes officiels: *Journal Officiel, Bulletin des Lois, Bulletins des Ministères, Bulletin du Gouvernement Général, Recueil des Actes de la Préfecture, Mobacher,* etc.

Les journaux locaux ont aussi été souvent demandés.

Les particuliers viennent de plus en plus nombreux aux archives pour consulter ces mêmes publications.

Il a été demandé par des particuliers quatre copies authentiques de titres de concession et dix copies de plans déposés aux archives et exécutées par le Service topographique.

Grâce au classement actuel de tous les titres de concession les recherches sont plus rapides et permettent de renseigner de façon certaine le public sur la question de savoir si les archives possèdent ou non les documents demandés.

Maison centrale de Lambèse

J'avais signalé l'année dernière l'intérêt que présentait pour l'histoire politique du XIX[e] siècle, le premier registre d'écrou de la maison centrale de Lambèse sur lequel devaient être inscrits les noms des déportés de 1848 et du 2 décembre. Malheureusement ce registre n'a pu être retrouvé à Lambèse, il n'existe pas non plus à la Préfecture de Constantine (où sont cependant les dossiers des « Secours aux victimes du 2 décembre »).

C'est l'art. 13 de la loi du 30 juillet 1881 qui allouait des pensions à ces détenus politiques. A Constantine les dossiers individuels furent réunis par un des transportés: M. Laussel. Ces dossiers furent déposés à la Préfecture dès le 20 janvier 1881;ils en furent retirés par les intéressés (le Préfet

n'ayant pas reçu d'instructions) et adressés directement à M. le Ministre de l'Intérieur le 29 janvier de la même année. Ils sont revenus plus tard à Constantine.

Il n'est pas invraisemblable de supposer bien que nous n'ayons pas trouvé traces de cette transmission, que le registre d'écrou de Lambèse a dû être réclamé par ce même ministère pour contrôler les dossiers des transportés.

Notices sur les communes du Département

Par une circulaire du 28 novembre 1925, (Intérieur, 2e Bureau, n° 10.697), M. le Gouverneur général demandait que soit placé dans la salle Commune des Mairies et des communes mixtes, par les soins des Maires et des Administrateurs, un cadre destiné à recevoir une inscription mentionnant le nom de la commune et les origines de ce nom, la date de la création et le nombre d'habitants, la superficie approximative.

Le 4 décembre 1925, le 2e Bureau de la Préfecture de Constantine notifiait cette circulaire à MM. les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs.

27 communes et 15 communes mixtes seulement rédigèrent les notices demandées et les transmirent à la Préfecture.

Il dut en être de même dans les deux autres départements algériens puisque une nouvelle dépêche de M. le Gouverneur général du 20 janvier 1926 (Cabinet n° 4542) prescrivait de faire rédiger dans les Préfectures même l'ensemble des notices intéressant le Département. Vous ...vez bien voulu me charger de ce travail et je me suis trouvé ...n présence de nombreuses difficultés qui en ont re...dé la terminaison et que je n'ai pu toutes résoudre: ...s que j'ai rédigées doivent être considérées com... ...oint de départ provisoire pour des recherches et ...ations postérieures et non comme un résultat

Il m'a paru que je devais prendre pour base de mon travail le « Tableau général des communes de l'Algérie, situation au 6 mars 1921 ». J'ai trouvé dans ce document officiel un certain nombre de renseignements erronés que je n'ai pu toujours rectifier et aussi quelques omissions.

Orthographe du nom des communes. — Les actes de création des communes leur ont donné une orthographe officielle qui n'est pas toujours respectée dans les actes administratifs actuels:

Exemple:

Commune mixte des Biban (pluriel du mot arabe Bab) et non des Bibans.

Commune de plein exercice de Sidi-Mérouan et non de Sidi-Mérouane.

Commune de plein exercice de Condé et non de Condé-Smendou, etc.

Origine du nom des communes. — Certaines communes doivent leur nom soit aux phéniciens, soit aux peuples autochtones et ce nom nous est parvenu dans sa transcription latine. Ainsi Sétif, Bône, Guelma, Tébessa, Lambèse, etc... Nous nous sommes généralement gardés de donner pour la langue phénicienne et surtout pour la langue lybique autochtone, des étymologies qui n'auraient pu être qu'hypothétiques.

Une seule ville doit son nom à la langue latine, c'est Constantine filleule de l'empereur Constantin. ,

La langue berbère (Kabile, Chaouia) sert à désigner de nombreux noms de lieux soit seule: Aurès, Arris, Akbou, Belezma, Medjana... soit associé à des noms communs arabes commme :El,Aïn, Bir, Oue... ainsi: el Mahder, Aïn Tagrout, Oued Amizour, etc... Nous n'avons pu malgré nos recherches donner que bien peu d'étymologies certaines de ces noms.

La langue arabe est naturellement celle qui a servi à désigner les noms de lieux dans les régions où ne dominaient pas les berbères, chouias ou kabyles. Une source (Aïn), un puits (Bir), une rivière (Oued), un marché (Souk), associés à un autre nom arabe servent à désigner de nombreuses agglomérations.

Pour certains de ces noms de lieux arabes la signification n'est pas douteuse, c'est lorsqu'il s'agit de noms communs: Aïn-Béïda signifie : la source blanche; Aïn Kerma: la source du figuier; Aïn Mokra: la source de l'abondance, etc.... Mais parfois ces noms communs ne se rattachent à aucun fait précis: Aïn Abid signifie bien la source des Esclaves, mais de quels esclaves s'agit-il?

D'autres noms arabes sont les noms de personnages inconnus à l'heure actuelle: Enchir Saïd: les ruines de Saïd, Bir Ali: le puits d'Ali; Sidi Merouân; Sidi Aïch, etc...

Enfin depuis notre conquête des agglomérations nouvellement créées, ainsi que des localités qui avaient déjà un nom indigène, ont reçu des noms propres français.

Ces noms propres rappellent soit des villes européennes: Châteaudun, Jemmapes, Rouffach, Strasbourg, Millésimo, soit des noms d'hommes célèbres: Condé, Renier Barral, Bugeaud, etc.... soit des particularités locales: Col des Oliviers, La Calle (Italien)...

Philippeville doit son nom au roi de France Louis-Philippe; Renier a été ainsi nommé « pour perpétuer dit le décret de création, la mémoire de M. Léon Renier, membre de l'Institut et professeur au Collège de France »; mais d'une façon générale l'acte de création des communes ne donne aucune explication sur l'origine du nom, qui lui est donné. Si nous savons que Laverdure fut un cantinier, de l'armée d'Afrique, que Bizot, Barral, Bugeaud, Duvivier, Herbillon, Morris furent des officiers qui se distinguèrent dans la conquête de l'Algérie, que Corneille, Ampère, Coligny, sont des hommes célèbres français, nous n'avons pu

savoir à quels personnages devaient leur nom les villages de Saint Charles, Gastonville et Robertville.

Acte de création. — Les communes ont été créées soit par arrêtés préfectoraux: Aïn Smara (1869), Ouled Rahmoun (1869), Lambèse (1869), Barral (1870), Herbillon (1869)... soit par ordonnances: Bône (1848)... soit par décrets. Actuellement toutes les communes de plein exercice sont créées par décret.

Les communes mixtes ont été et sont créées par arrêté gouvernemental.

Nous nous sommes attachés à donner avec la date de création des communes la référence permettant de retrouver l'acte de création soit dans le « Recueil des Actes de la Préfecture », soit dans le *Bulletin Officiel du Gouvernement Général* soit dans le *Journal Officiel*. Les recherches faites nous ont permis de corriger certaines erreurs du *Tableau Général des Communes* mais elles n'ont pas toujours abouti à un résultat, ainsi nous n'avons pu retrouver trace de la publication de l'arrêté gouvernemental du 15 octobre 1874 créant la commune mixte de Jemmapes; M. l'Administrateur de cette commune mixte n'a pas été plus heureux que nous dans ses recherches.

Ce travail fut terminé le 8 mai et transmis pour approbation à M. le Gouverneur général. Des instructions postérieures prescrivirent d'incorporer ces notices au *Tableau des Communes de l'Algérie* qui doit contenir les résultats du dernier recensement.

Personnel

L'archiviste a classé les dossiers provenant de l'application de l'ordonnance du 21 juillet 1846; il a assuré le service des expéditions de pièces authentiques; il a dressé le projet

de cadre de classement des archives départementales algériennes; enfin, il a rédigé les notices sur les communes du Département. Il a pris cette année au mois d'avril un congé d'un mois pour faire, sous les auspices de la Direction des Antiquités algériennes, des fouilles archéologiques et il a passé un mois de congé en France.

Le gardien de bureau, M. Hassoun M'Bourak, a assuré son service avec la même ponctualité et le même zèle que par le passé. Il a classé les journaux locaux et a donné aux bureaux de la Préfecture et au public les documents qui lui étaient demandés. Il a eu un congé de deux mois à passer en France.

Sur le budget des archives (dépouillement extraordinaire des archives), un employé auxiliaire a été employé au classement des titres de concession.

Une dactylographe a été employée pendant un mois à la copie des notices concernant les communes du Département.

Dépôt légal

Un décret en date du 21 novembre 1925, a organisé les services départementaux de la Régie du dépôt légal créé par le décret du 20 février 1924 et consacrée par la loi du 19 mai 1925.

En conséquence l'archiviste départemental a été remplacé dans ce service au 1er janvier 1926 par M. Béglin, commis à la Préfecture de Constantine auquel ont été passés les divers registres et documents concernant le dépôt légal.

Bibliothèque administrative et historique

Les fonctionnaires de la Préfecture commencent à fréquenter la bibliothèque administrative qui s'accroît, au fur

et à mesure de leur apparition, des ouvrages de droit qui paraissent et qui s'augmente de tous les ouvrages historiques intéressant le Département nouvellement parus ou trouvés d'occasion chez les libraires de la ville ou du dehors.

De futurs docteurs en droit ou ès-lettres sont venus chercher aux archives départementales des sujets de thèses. M. Lecarre, inspecteur de l'enseignement des indigènes, a notamment consulté le premier volume des « Etablissements français dans l'Algérie » qui, à ma connaissance ne se trouve à Constantine qu'à la Préfecture.

Brevets d'invention

Deux brevets d'invention ont été déposés à la Préfecture pendant l'année écoulée.

Quant au classement des fascicules imprimés de ces brevets, il n'y a pas eu de changement.

Inspection des archives des sous-préfectures, communales et hospitalières

Du mois d'août 1925 au mois de septembre 1926, j'ai inspecté:

Communes: La Calle, Oued Athménia.

Communes mixtes: La Calle.

Comme il m'est apparu au cours de mes diverses inspections que les archives des communes de plein exercice du Département étaient moins bien classées que celles des communes mixtes pour diverses raisons dont la première était l'ignorance de la part du fonctionnaire-archiviste du cadre de classement prévu par la circulaire du 20 novembre 1879, j'ai fait tirer à la polycopie une centaine d'exemplaires

de ce cadre de classement qui pourra être adressé à toutes les communes de plein exercice.

La bibliothèque administrative des sous-préfectures a reçu les ouvrages suivants:

Bougie: Dupré et Lyon: Bulletin des Lois.

Les six sous-préfectures: Depont, répertoire et fiches de remplacement.

Autres services

Pas d'observations.

Conclusions

Dès que le nouveau cadre de classement des archives départementales algériennes parviendra à Constantine, il sera possible de soumettre à l'approbation ministérielle et de faire imprimer trois répertoires numériques de ces archives.

Le classement des autres séries se poursuivra alors sans interruption.

De nouveaux locaux seront nécessaires, je pense les avoir trouvés dans les sous-sols de la Préfecture.

L'Archiviste départemental,

ALQUIER.

Les Archives de la Corrèze

EN 1898-1899

RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à l'article 4 du règlement général des Archives départementales du 6 mars 1843 et à la circulaire ministérielle du 23 juin 1875, le rapport suivant sur la situation et sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières de la Corrèze pendant l'exercice 1898-1899.

I. — ARCHIVES DE LA PRÉFECTURE

I. — Local et situation générale — Une annexe définitive a pu, avec l'approbation de la Commission départementale en date du 24 décembre 1898, être louée à partir du 1er janvier 1899, au prix annuel de 175 fr., et en partie aménagée pour le 15 mars. Ce local, situé à proximité des bureaux de la Préfecture, a une aire de 32 mètres carrés, mesure 4m25 de hauteur et permet, par sa disposition rectangulaire, la nature de ses parois et l'éclairage de ses dormants ou donne-jour, l'établissement de 9 rayons sur trois murailles et de 7 sur la quatrième formant façade. Ces rayons ne seront interrompus que sur une longueur de 1 mètre. On obtiendra ainsi un développement de 184 mètres de tablettes qui pourra être presque doublé par l'installation de 4 intertravées doubles, chacune de 2 mètres de longueur. Ce local a donc paru très utilisable et M. l'Architecte départemental a reconnu que, de tous les locaux visités, il était, par ses conditions de construction et d'isolement, le mieux approprié à recevoir le trop-plein des Archives départementales.

Le service en a pris effectivement possession dans le courant de mars, après la pose de rayons sur trois des parois et

de l'établissement d'une intertravée double. Les papiers qui étaient entassés dans le petit magasin appartenant à M. Marcelin Bourg y ont été transportés ainsi qu'un grand nombre de registres de la série P qui chargeaient avec excès les planchers de nos combles.

Un compte d'emploi des crédits de l'article 5 du chapitre X en 1898 et en 1899 se trouve joint au présent rapport. Si le Conseil général avait la bienveillance d'inscrire à cet article, pendant quelques années encore, un crédit d'aménagement de 100 à 125 fr., l'exécution complète du devis qui s'élève à 677 fr. 59 serait assurée et l'utilisation de toute l'annexe permettrait de faire reparaître l'ordre et la propreté dans le dépôt départemental. Ce dépôt demeure malheureusement très encombré par suite de versements extraordinaires et considérables effectués, en décembre 1898, par l'administration des Domaines et, en mars 1899, par les divisions de la Préfecture.

II. — Archives anciennes. — *Réintégrations et classements.* — Conformément aux instructions n° 2917 du 25 novembre 1896 et n° 2952 du 31 mai 1898 de la Direction générale de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, M. le Directeur du département a fait déposer aux archives de la préfecture 1.948 registres et liasses de documents domaniaux antérieurs à 1810. Ils se divisent en deux grandes catégories : 1° documents antérieurs à 1791, comprenant les registres des actes de notaires, les registres des insinuations et les divers registres du centième denier, des affirmations de voyages, des échéances, des amortissements et francs-fiefs, des déclarations des roturiers ; les tableaux des fiefs par paroisse ; les tables des acquéreurs et nouveaux possesseurs, des vendeurs et anciens propriétaires, des baux à ferme, des contrats de mariage, des sépultures, des donations éventuelles, des testaments enregistrés et non enregistrés, etc. ; tous documents du XVIIIe siècle ; — 2° documents postérieurs à 1791, concernant surtout les biens des émigrés.

Le classement provisoire de ces volumes et dossiers a donné les résultats numériques qui suivent : Direction, 151 registres ou liasses ; Bureaux d'Argentat, 185 ; de Beaulieu, 83 ; de Bort, 110 ; de Brive (Actes civils), 279 ; de Donzenac, 21 ; d'Egletons, 73 ; de Juillac, 108 ; de Lubersac, 106 ; de Meymac, 94 ; de Meyssac, 61 ; de Neuvic, 101 ; d'Objat, 78 ; de Saint-Privat, 80 ; de Treignac, 93 ; de Tulle (Actes civils), 193 ; d'Ussel, 97 ; et de Vigeois, 35. — Le dépôt le plus précieux est celui du bureau d'Argentat, avec 10 volumes touchant les amortissements et francs-fiefs, les déclarations des roturiers, le dénombrement des fiefs par paroisse, les créances des communautés religieuses et les biens et revenus des gens de main-morte. La Direction a versé 151 registres ou liasses de la période révolutionnaire qui compléteront très heureusement nos séries départementales L et Q déjà très riches.

La circulaire ministérielle du 8 juillet 1898 a invité MM. les Préfets à faire dresser par leurs archivistes, en vue de l'Exposition de 1900, un *Nouveau tableau par séries des Archives départementales antérieures à 1790 et de la période révolutionnaire.* Ce tableau est destiné à remplacer le *Tableau général numérique*, publié en 1848 et devenu tout à fait insuffisant. J'ai terminé ce travail le 23 décembre 1898. Le relevé numérique, que j'ai placé en tête de ce tableau, accuse un nombre total de 5 213 articles, dont 5.175 inventoriés et 38 classés, auxquels il faut ajouter 172 liasses et paquets à classer de minutes notariales. Dans cet état d'avancement de l'inventaire-sommaire et des classements, j'ai cru devoir, sans entrer trop souvent dans le détail, donner le plus de précision possible aux notices, pour ainsi dire définitives, que j'ai consacrées à chacun des fonds du dépôt de la Préfecture. Je ne puis reproduire ici cette notice *in-extenso*, mais je pense qu'il y a quelque intérêt à en extraire certaines indications. La série A (*Actes du pouvoir souverain et domaine public*) ne comprend que 3 articles, de 1736 à 1774. La série B (*Cours et juridictions*) compte 2.185 articles relatifs aux sénéchaussées royale d'Uzerche, ducale de Ventadour et royale de Tulle, aux Etats généraux et à diverses juridictions et justices seigneuriales : les documents de cette série appartiennent aux XVIIe et XVIIIe siècles. La série C (*Administrations provinciales*) renferme, en 279 articles, des documents très intéressants (la plupart des XVIIe et XVIIIe siècles ; quelques originaux et copies de pièces des XVIe, XVe et XIVe sièles) sur l'intendance de Limoges, les subdélégations d'Argentat, de Beaulieu, de Tulle, de Brive et d'Uzerche, les élections et sur le bureau des finances. La série D (*Instruction publique, sciences et arts*) compte 54 articles relatifs aux collèges de Brive et d'Ussel. La série E (*Féodalité, communes, bourgeoisie et familles*), la plus importante de notre dépôt et l'une des plus riches des dépôts de province, n'a pas moins de 1.429 articles, dont quelques titres remontent au XIIIe siècle : il faut citer d'abord une collection de registres des notaires royaux et apostoliques de Tulle (XVe siècle), puis, parmi les innombrables titres de famille (1), les lettres patentes de Philippe-le-Bel homologuant le partage de leurs biens paternels et maternels par Eustachie

---

(1) Voici les noms des principales familles auxquelles se rapportent ces titres : familles d'Alboy, Baluze, Beaupoil de Saint-Aulaire, Bertin du Burg, de Boisse, Brune, Cabanis, Clédat, de Combarel, de Comborn, de Cosnac, Darche, Dubois, d'Escorailles, d'Espagnac, de Féletz, de Fénis, de Gibanel, de Gimel, Grivel, de La Guiche, d'Hautefort, de Lajugie, de Larochefoucauld, de Lasteyrie, de Lavaur de Sainte-Fortunade, de Lentillac, de Lévis-Ventadour, de Loyac, de Noailles, Peyrusse d'Escars, de Pompadour, Pradel de Lamaze, de Rilhac, de Rodarel, de Rohan, du Saillant, de Saint-Aignan, de Saint-Chamant, de Saint-Marsal, de Selve, de Soudeilles, Treilhard, de Turenne, d'Ussel, etc.

et Marie de Comborn (mars 1299) ; les lettres missives adressées à M. de Rilhac par Charles IX en 1569, par Henri III en 1585 et par Henri IV en 1597 ; six lettres inédites de l'historien Baluze à M. Melon du Verdier, conseiller au présidial de Tulle (1695); le brevet d'une pension de 2.000 florins sur les douanes de Dantzick constituée par Jean-Casimir V, roi de Pologne, à son conseiller et familier Etienne Baluze (1654) ; les terriers de la comté d'Ayen, etc., appartenant au duc de Noailles (XVIIIe s.) ; du Saillant (XVIe s.) ; de Saint-Aulaire (XVIe s.); etc. La série G (*Clergé séculier*) comprend 137 articles, de 1433 à 1790, ayant trait à l'histoire de l'évêché et du chapitre de Tulle, de l'officialité de Brive, des séminaires de Tulle, de Brive et de Limoges, du chapitre de Saint-Martin de Brive, des églises St-Martin de Brive, St-Julien et St-Pierre, de Tulle, d'églises diverses et de vicairies et des confréries. La série H (*Clergé régulier, etc.*) renferme 106 articles relatifs aux abbayes bénédictines de Beaulieu, Meymac, Solignac, Uzerche et Vigeois et aux abbayes cisterciennes de Bonnaygue, de Dalon, d'Obazine et de Valette, aux Chartreux du Glandier, aux Feuillants de Tulle, aux Jacobins de Brive, aux Jésuites de Beaulieu, aux Récollets de Brive, Tulle et Ussel ; aux diverses communautés de femmes : Bernardines de Tulle, Carmélites de Brive, Cisterciennes de Coiroux, Clarisses d'Argentat, de Brive, de Tulle, Ursulines d'Argentat, de Bort, de Brive, d'Eymoutiers, de Tulle, Visitandines de Tulle ; à divers prieurés réguliers ; à l'ordre de Malte et, enfin, aux hospices de Brive, de Beaulieu et de Turenne.

La série L avec ses 657 articles, concerne les administrations du département, des 4 districts (Tulle, Brive, Ussel, Uzerche) et des 40 cantons de la Corrèze, de 1790 à l'an VIII, ces fonds divers intéressent les sociétés populaires et les comités de surveillance. La série Q, sans y comprendre les documents domaniaux réintégrés après la confection du *Nouveau tableau*, n'a pas moins de 535 articles relatifs aux droits féodaux, à la vente des biens nationaux, à l'administration du séquestre des biens, à la liquidation de l'indemnité payée aux émigrés, à l'administration et au contentieux des domaines et enfin aux biens communaux vendus, en 1813, au profit de la caisse d'amortissement.

NOUVEAU TABLEAU
PAR SÉRIES
DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA CORRÈZE
ANTÉRIEURES A 1790

Et de la période révolutionnaire

Relevé général des Articles par Séries

SÉRIES	NOMBRE total des ARTICLES	RÉPARTITION DES ARTICLES — INVENTORIÉS — Inventaires imprimés	Inventaires manuscrits	Total	CLASSÉS	LIASSES ET REGISTRES à classer
A	3	3	»	3	»	»
B	2.185	2.182	3	2.185	»	»
C	279	278	1	279	»	»
D	54	54	»	54	»	»
E	1.257	1.207	12	1.219	38	172
F	»	»	»	»	»	»
G	137	113	24	137	»	»
H	106	103	3	106	»	»
I	»	»	»	»	»	»
L	657	»	657	657	»	»
Q	535	»	535	535	»	»
	5.213	3 940	1.235	5.175	38	172

A côté de ces travaux officiels, le service des archives a eu à collaborer plus ou moins directement aux monographies scolaires demandées par M. le Ministre de l'Instruction publique aux membres de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire. Le service des communications s'en est trouvé exceptionnellement chargé : MM. Hauduroy, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs, Leher, Germouty et François, professeurs à la même école, ont dépouillé les liasses intéressant l'établissement où ils exercent ; d'autres recherches ont été faites par M. Prieur, commis de l'inspection académique, et par divers instituteurs. Je n'ai pu contribuer efficacement à la rédaction des monographies communales. Mais, devant la difficulté pour les professeurs ne résidant pas à Tulle de dépouiller les nombreux documents de nos séries D et T (Instruction publique avant et après la Révolution), j'ai cru devoir me charger de recueillir tout un ensemble de notes sur l'histoire des collèges de la Corrèze. Je n'avais pas à me préoccuper de l'histoire du collège de Tulle qui a été magistralement traitée par M. G. Clément-Simon (1) et très heureusement complétée par M. René Fage (2).

Le 21 juillet 1898, j'ai eu l'honneur d'informer M. l'Inspecteur d'Académie que, grâce à la vaillante et docte collaboration de M. Charles Godard, professeur agrégé d'histoire et de géographie au lycée de Tulle, j'espérais pouvoir lui adresser avant le 1er octobre une histoire du collège de Brive. A l'heure actuelle, notre commun travail est prêt : il comprend environ 150 pages manuscrites qui seront publiées, en 1899-1900 dans le *Bulletin de la Société Scientifique, historique et archéologique de la Corrèze*, sous le titre : *L'ancien collège et l'école secondaire de Brive* (1562-1813). Pendant que je rassemblais quelques notes sur le collège de Treignac, M. Godard poursuivait seul l'histoire du collège de Brive jusqu'au milieu de ce siècle ; cette étude paraîtra sans doute dans l'*Annuaire limousin pour la Corrèze*, de 1900, sous le titre : *Administration du collège de Brive au XIXe siècle*. Au cours des grandes vacances de 1898 et des congés de Pâques 1899, ce professeur a préparé encore une notice sur les autres établissements d'enseignement secondaire du Bas-Limousin, établissements qu'on peut diviser en deux catégories : les *collèges*, tels que ceux d'Ussel, d'Uzerche, sortes de séminaires où prédominait le latin, de Beaulieu, d'Argentat et de Bort, qui comptaient des classes primaires avec adjonction de cours de latin ; et les *pédagogies*, telles que celles d'Allassac, de Meymac, de

---

(1) *Histoire du Collège de Tulle depuis son origine jusqu'à la création du Lycée (1567-1887)*, Paris, Honoré Champion, 1892, in-8° de 387 pages, six planches. (Extrait du *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze*, années 1889-1892).

(2) *Un chapitre inédit de l'histoire du collège de Tulle (1790-1792)*, dans le même *Bulletin*, année 1890 ; — etc.

Meyssac, de Turenne, etc., qui étaient de véritables écoles primaires avec une ou deux classes de latin. Il me semble que ce travail complémentaire a sa place tout indiquée dans le *Moniteur scolaire de la Corrèze.*

Les Archives départementales ont donc eu, au cours des années 1898 et 1899, un mouvement exceptionnel de recherches historiques. Le dépôt est de plus en plus exploré. M. René Fage a longuement consulté notre série E, et ce avec le plus grand fruit, pour son étude si intéressante : *La vie à Tulle au XVIIe et XVIIIe siècles* (1). M. le lieutenant Louis Bastide n'a point reculé devant l'ingrat travail, que j'ai eu l'avantage de lui proposer d'entreprendre sur l'application dans la Corrèze des lois militaires de la Révolution et de l'Empire.

III. — Archives modernes. — *Versements de papiers administratifs.* — La Trésorerie générale a déposé aux archives les états de poursuites, et les journaux à souche pour l'exercice 1896 (série P). — Le cabinet a versé les listes électorales de 1898, les dossiers des élections législatives de 1893 et des élections départementales de 1898, et a transmis les journaux et ouvrages à conserver dans la Bibliothèque administrative. — La 1re division a versé, sur bordereaux, 206 liasses de dossiers administratifs compris entre les dates extrêmes de 1831 à 1898, et complétant les séries M, O, P, R, et T. — En outre, le Ministère de la guerre nous a adressé 8 liasses d'actes d'état civil concernant des militaires nés en Corrèze et morts, entre les années 1792-1815, aux armées, dans les prisons de l'ennemi ou à l'intérieur.

Classements. — Les classements faits par l'aide-archiviste, M. E. Finck, depuis juillet dernier, se rapportent aux séries suivantes :

Série **M.** — *Elections.* — Elections au Conseil général, 1893 et 1898, et aux Conseils d'arrondissement, 1898. — Elections consulaires, 1895 et 1896. — Listes électorales, 1898.

Administration générale. — Culture du lin et du chanvre, 1895.

Administration communale. — Délibérations approuvées, 1895-1896.

Série **O.** — Comptes et budgets, 1894-95-96-97.

Série **P.** — Journaux et rôles généraux de l'arrondissement de Tulle, 1894-95. — Secours pour pertes : Accidents divers, bestiaux, grêle, orages, phylloxéra, etc., 1895-96-97.

Série **R.** — *Recrutement.* — Garde nationale mobile, 1812, 1815, 1870. Classes, 1894 et 1895, pièces de dispenses. Classes

(1) En cours de publication dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la Corrèze.*



1890 à 1895, ajournés et étrangers. Classes 1893 à 1897, soutiens de famille. Tableaux de recensement des classes 1892, 1894, 1895 et 1896.

Remonte. — Recensement des chevaux et mulets, 1897.

Série **T**. — Ecoles nationales, 1831 à 1899. Maisons d'écoles, emprunts. Bourses, 1892 à 1899. Secours, 1895 à 1898. Eaux thermales, 1896 à 1898. Retraites, 1895 à 1898. Médailles, 1896 à 1898. Concessions de cartes géographiques. Conférences pédagogiques.

M. Finck a classé aussi le *Journal officiel* et les journaux départementaux, le *Bulletin des Lois*, le *Bulletin des Actes administratifs de la Corrèze*, les volumes des *Conseils généraux* et les *Inventaires-sommaires* des divers départements.

Vente de papiers inutiles. — Afin de remédier à l'encombrement extrême du dépôt, une vente de papiers inutiles a été préparée. Les premiers éléments de cette vente sont : les volumes périmés des Conseils généraux et des budgets et comptes des divers départements ; le recensement de la population de 1891 ; des rôles généraux et des feuilles d'avertissement sans emploi, etc.

IV. — Communications et expéditions. — Du 1er juillet 1898 au 1er juillet 1899, il a été inscrit sur les registres d'ordre 545 communications et expéditions, savoir :

1° *Communications aux bureaux de la préfecture et aux diverses administrations*, (nos 3.999 à 4.392 inclusivement). 396

2° *Communications aux particuliers* (nos 1,233 à 1.382 inclusivement)........................... 142

3° *Expéditions* (nos 87 à 93 inclusivement)....... 7

Ces 7 expéditions comprennent 7 rôles à 0 fr. 75.
Les recherches se rapportent aux séries ci-après :



COMMUNICATIONS

1° Archives historiques — *2° Archives administratives*

SÉRIES	Aux Administrations	Aux Particuliers	TOTAUX	SÉRIES	Aux Administrations	Aux Particuliers	TOTAUX
A	»	»	»	**K**	90	4	94
B	2	9	11	**M**	36	9	45
C	2	12	14	**N**	133	14	147
D	»	17	17	**O**	29	5	34
E	»	10	10	**P**	4	8	12
F	»	»	»	**R**	23	2	25
G	»	2	2	**S**	9	3	12
H	»	1	1	**T**	35	17	52
L	»	12	12	**U**	»	1	1
Q	»	1	1	**V**	»	»	»
Bibliothèque historique	13	28	41	**X**	»	»	»
				Y	»	»	»
				Bibliothèque administrative	10	1	11
Totaux	17	91	118	Totaux	369	58	427

V. — Bibliothèque départementale — *Bibliothèque administrative.* — Votre arrêté organique du 4 novembre dernier a remédié à la situation déplorable du service de la bibliothèque administrative. Nommé bibliothécaire par cet arrêté, avec

1890 à 18[illegible], ajournés et étrangers. Classes 18[illegible] à 18[illegible], soutiens de famille. Tableaux de recensement des [illegible] 1894, 1895 et 1896.

Remonte. — Recensement des chevaux et mulets, 18[illegible].

SÉRIE **T**. — Écoles nationales, 1831 à 1899. Maisons d'écoles, emprunts. Bourses, 1892 à 1899. Secours, 18[illegible] à 18[illegible]. Eaux thermales, 1896 à 1898. Retraites, 1895 à 1898. Médailles, 1896 à 1898. Concessions de cartes géographiques. Conférences pédagogiques.

M. Finck a classé aussi le *Journal officiel* et les journaux départementaux, le *Bulletin des Lois*, le *Bulletin des Actes administratifs de la Corrèze*, les volumes des *Conseils généraux* et les *Inventaires sommaires* des divers départements.

Vente de papiers inutiles. — Afin de remédier à l'encombrement extrême du dépôt, une vente de papiers inutiles a été préparée. Les premiers éléments de cette vente sont : les volumes périmés des Conseils généraux et des budgets et comptes des divers départements ; le recensement de la population de 1801, des rôles généraux et des feuilles d'avertissement sans emploi, etc.

IV. — Communications et expéditions. — Du 1er [illegible] 1898 au 1er juillet 1899, il a été inscrit sur les registres [illegible] 5[illegible] communications et expéditions, savoir :

1° *Communications aux bureaux de la préfecture et [illegible] administrations*, (nos 3 999 à 4.392 inclusivement) . [illegible]

2° *Communications aux particuliers* (nos 1 [illegible] à 1 382 inclusivement) .... [illegible]

3° *Expéditions*, nos 87 à 93 inclusivement [illegible]

Ces 7 expéditions comprennent 7 rôles [illegible]

Les recherches se rapportent aux séries ci-après [illegible]

COMMUNICATIONS

1° Archives historiques — *2° Archives administratives*

SÉRIES	Aux Administrations	Aux Particuliers	TOTAUX	SÉRIES	Aux Administrations	Aux Particuliers	TOTAUX
A	»	»	»	K	90	4	94
B	2	9	11	M	36	9	45
C	2	12	14	N	133	14	147
D	»	17	17	O	29	5	34
E	»	10	10	P	4	8	12
F	»	»	»	R	23	2	25
G	»	2	[illegible]	S	9	3	12
H	[illegible]	1	[illegible]	T	35	17	52
L	[illegible]	12	[illegible]	U	»	1	1
Q	[illegible]	[illegible]	[illegible]	V	[illegible]	»	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	X	[illegible]	[illegible]	[illegible]
				Y	[illegible]	[illegible]	[illegible]
				Bibliot[illegible] admini[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

mission d'établir les catalogues et de faire, sous votre contrôle direct, un emploi régulier des crédits, j'ai eu à me préoccuper du récolement des ouvrages et bulletins disséminés dans les divers bureaux et du règlement des comptes. — Le 9 décembre j'ai remis à M. le Chef de Cabinet, à MM. les Chefs de division et à M. le Secrétaire-Greffier du Conseil de Préfecture des tableaux de recensement qu'ils ont remplis avec le plus grand soin ; ces tableaux mentionnent le nom des auteurs, les titres des ouvrages et collections, la tomaison et la pagination, l'édition, l'état actuel des ouvrages et les desiderata des chefs des divers bureaux au double point de vue de la conservation et de l'usage des dits volumes et bulletins. Les doubles, les dépareillés et les livres de rebut ont été versés aux archives. Votre administration a donc répondu, M. le Préfet, au vœu émis maintes fois par le Conseil général sur le bureau duquel je vous serais très obligé de vouloir bien déposer ces premiers relevés. Ils sont les éléments d'un catalogue général qui pourra être achevé lorsque tous les livres et fascicules entassés dans la salle de la bibliothèque administrative auront été relevés sur fiches. Le dernier catalogue général remonte à 1858 ; il est manuscrit et a été approuvé par décision ministérielle du 3 août. — Au 1er janvier 1899, les dettes de la bibliothèque administrative s'élevaient à plus de 500 francs. Il faut bien remarquer qu'elles ne sont point le fait de dépassements de crédits mais de négligences dans la remise des mémoires au service de la comptabilité ; car les excédents annulés, faute d'emploi, ont atteint de 1888 à 1892 la somme de 430 fr. 55 (les crédits alloués étaient de 2.041 fr.) et, de 1893 à 1897 inclusivement, celle de 537 fr. 25 sur des allocations d'un total de 2.016 fr. 40. Avec de l'ordre et de l'économie, ces arriérés seront vite liquidés.

Bibliothèque historique — A mon entrée en fonctions, le 15 janvier 1892, cette bibliothèque ne comptait que quelques instruments de travail, par exemple le *Glossaire de Du Cange*, les collections très incomplètes des *Annuaires de la Corrèze*, des *Bulletins de Tulle* et de *Brive*, et une centaine de volumes d'histoire générale offerts par le ministère de l'Instruction publique. (*Documents inédits*) J'ai cru devoir me préoccuper, — estimant que les archives n'ont pas un rôle purement administratif — de mettre à la disposition de nos travailleurs les dictionnaires et manuels indispensables à l'éclaircissement des textes et aussi une collection d'ouvrages d'histoire locale. La plupart des dépôts d'archives, tel celui de Périgueux, offrent ces ressources à leurs habitués Mon cabinet renferme aujourd'hui 1.135 volumes, plaquettes, cartes, etc., ainsi répartis : dictionnaires et manuels, 74 unités, histoire générale 148 ; histoire régionate, 726 ; collections administratives, 187. A mes débuts, j'ai eu à payer les derniers tomes du *Du Cange* acquis par mon arrière-prédécesseur, M. Vayssière.

J'espère que le Conseil général aura la bienveillance d'alléger le plus possible, par le vote d'un crédit spécial, l'arriéré qui pèserait trop lourdement par suite d'acquisitions extraordinaires sur les très modestes ressources que l'article 2 du chapitre X mettra à la disposition de mon successeur. J'ai dû souvent « saisir l'occasion » et les 100 francs inscrits seulement depuis 1894 au budget des archives pour acquisition et reliure de livres et de documents n'ont pu suffire à l'achat d'ouvrages tels que l'*Histoire de Tulle* et les *Vies des Papes d'Avignon* de Baluze ; le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, de Nadaud, etc., etc. Conformément à votre demande, M. le Préfet, un dossier spécial, où sont comprises les factures et les listes d'ouvrages ainsi que mentionnées les disponibilités de mon service, sera présenté à l'assemblée départementale dans sa prochaine session.

VI. — Crédits à inscrire au budget départemental. — Il ne m'appartient guère, M. le Préfet, au moment même où je vais cesser mes fonctions, de vous faire des propositions budgétaires dont je jugerais l'acceptation nécessaire pour la marche du service en 1900. Je ne puis que reproduire ici les crédits du présent exercice ; permettez-moi d'y apporter toutefois deux légères modifications en vue de l'augmentation du traitement de M. E. Finck.

CHAPITRE X	Exercice 1899	Exercice 1900
Art. 1er. — Appointements du convateur des archives et des employés auxiliaires........................	4.600 »	4.800 »
Archviste, 3.600 ; *aide-archiviste*, 1.200		
Augmentation de 200 fr. en faveur de l'aide-archiviste.		
Art. 2. — Dépouillement extraordinaire des archives ; achat de cartons et établissement de tablettes ; frais de bureau, etc........................	300 »	200 »
Diminution de 100 fr. et rétablissement de l'ancien crédit de frais de bureau par suite du règlement global des acquisitions de la bibliothèque historique des Archives.		
Art. 3. — Publication de l'inventaire (circulaire du 12 août 1861)....	300 »	300 »
Art. 4. — Inspection des archives des sous-préfectures, mairies et hospices	400 »	400 »
Art. 5. — Location de magasins ou de remises destinés aux archives ;		
A Reporter.......	5.600 »	5.700 »

Report	5.600 »	5.700 »
aménagement et entretien des locaux ; frais de transport des papiers.... ...	400 »	300 »
Diminution de 100 fr. par suite du bail de location définitive (175 fr.) et de l'avancement des travaux d'aménagement .		
Totaux....................	6.000 »	6.000

Dès août 1897, l'Administration a bien voulu demander le relèvement à 1.200 fr. du traitement de l'aide-archiviste. Je faisais remarquer à cette époque, que le total des appointements du personnel des archives n'avait varié que de 200 fr. depuis 1876 et que s'il s'était élevé, en 1895, de 4.200 à 4.400 fr., ç'avait été au moyen d'un virement de l'article 3 à l'article 1 et par conséquent sans augmentation du total du chapitre X. J'avais rappelé, dans mon rapport de 1896, que j'en étais à mon quatrième auxiliaire et déploré que l'aide-archiviste n'eût été pour moi jusqu'alors qu'une sorte de « passe-volant. » Grâce à la bienveillance du Conseil général, M. Finck a vu son modeste traitement de début (800 fr.) porté à 900 fr. en 1897 et à 1.000 fr. en 1898. Ces légères améliorations de sa médiocre situation l'ont encouragé à rester attaché à un service, où l'assiduité et le zèle ne résultent certes pas de l'attente d'appointement élevés ou d'espoirs de carrière. Cette situation est donc particulièrement digne d'intérêt. M. Finck a été nommé le 31 octobre 1895. Il est marié et il a des charges de famille. Au point de vue administratif, il a un service très pénible, où la fatigue physique est souvent considérable et où l'usure du linge et des vêtements est très onéreuse. J'ajouterai que le bureau des archives ne produit aucun émolument extraordinaire, et que l'auxiliaire comme le chef ont, durant plusieurs années, sans aucune gratification, rédigé les tables des délibérations du Conseil général. Je vous remercie, M. le Préfet, d'avoir, par votre proposition, appelé toute la sollicitude de l'Assemblée départementale sur mon dévoué auxiliaire et je serais profondément reconnaissant au Conseil s'il avait l'extrême bonté de ratifier votre bienveillante proposition.

II. — ARCHIVES DES SOUS-PRÉFECTURES

Brive. — Suivant le rapport même de M l'Architecte départemental « une salle pour les Archives a été construite dans le comble du bâtiment des bureaux de la sous-préfecture de Brive » Dès que le rayonnage sera fait on pourra procéder au classement des pièces éparses dans les greniers voisins M. le Secrétaire en chef se préoccupe, en ce moment, de séparer les papiers inutiles des dossiers à conserver.

III. — ARCHIVES DES MAIRIES ET HOSPICES

J'ai vérifié à nouveau les dépôts communaux qui suivent ;

Arrondissement de Tulle. — Canton d'Argentat : Argentat, Forgès et Saint-Chamant. — Canton de Laroche-Canillac : Laroche-Canillac, Saint-Martin-la-Méanne et Saint-Paul. — Canton de Tulle-Nord : Naves. — Canton de Tulle-Sud : Cornil.

Arrondissement de Brive. — Canton de Brive : Brive.

Ces visites ont donné lieu aux observations ci-dessous :

MAIRIES

I. — ARRONDISSEMENT DE TULLE

§ 1. — *Canton d'Argentat*

ARGENTAT. — (*3e visite*). Inventaire, 1843. Archiviste, M. Labori, secrétaire de la mairie. — En l'absence de M. Vachal, conseiller général et maire, j'ai récolé rapidement les archives anciennes de ce dépôt. Je n'ai point constaté d'autre manquant que celui signalé lors de ma première visite en février 1893. Ordre très satisfaisant (*juillet 1898*).

FORGÈS. — (*2e visite*). Inventaire, 1843. Archiviste, M. Chassagne, instituteur et secrétaire de la mairie. — Même situation qu'en 1893 (*septembre 1898*).

SAINT-CHAMANT. — (*2e visite*). Inventaires, février 1843 et mai 1892. Archiviste, M. Deseix, instituteur et secrétaire depuis 1892. Ordre maintenu. J'ai vérifié les documents de la période révolutionnaire. Quant aux registres paroissiaux, ils ont été déposés à la Préfecture (*septembre 1898*).

§ 2. — *Canton de Laroche-Canillac*

LAROCHE-CANILLAC. — (*2e et 3e visites.*) — Inventaire, 1843. Archiviste, M. Estager, instituteur et secrétaire depuis 1893. — Depuis ma visite d'octobre 1893, certaines améliorations matérielles ont été effectuées. A mon passage de juillet 1898, j'ai donné à M. le Secrétaire de la mairie tous les conseils et renseignements utiles à la rédaction de l'inventaire. Par une lettre du 22 janvier 1899, M. l'Adjoint faisant fonctions de maire a bien voulu m'informer que cet inventaire avait été dressé sur le modèle que j'avais déposé en septembre et qu'il allait m'être transmis sous peu (*juillet et septembre 1898*).